

Comité Permanent des Ressources Naturelles

Objet: La Sécurité Énergétique au Canada (dont une enquête sur l'industrie des gaz de schiste (discussions et témoignages))

Ce qui suit est un document format pdf, avec un moteur de recherche, une compilation des procès verbaux et documents à l'appui tiré du site Web du Comité permanent des ressources naturelles pour l'année 2010 et une partie de l'année 2011, sur la question de l'exploitation des gaz de schiste. Les réunions se sont tenues au centre du Parlement à Ottawa.

19 octobre 2010 - Réunion d'introduction sur la Sécurité énergétique

4 novembre 2010

18 novembre 2010

23 novembre 2010

30 novembre 2010

2 décembre 2010

7 décembre 2010

9 décembre 2010

1 février 2011

3 février 2011

8 février 2011

10 février 2011

15 février 2011

17 février 2011

Pour de l'information sur l'écoute du Comité (les liens audio) et le site Web du Comité, les dates d'audiences et les documents, cliquez sur les liens suivants:

<http://parlvu.parl.gc.ca/parlvu> - Un index quotidien des liens audio et vidéo au Parlement

<http://www2.parl.gc.ca/committeebusiness/CommitteeHome.aspx> - Les Comités de la Chambre des Communes

<http://www2.parl.gc.ca/committeebusiness/CommitteeList.aspx?Language=E&Mode=1&Parl=40&Ses=3> – La liste des comités de la Chambre des Communes

<http://www2.parl.gc.ca/CommitteeBusiness/CommitteeHome.aspx?Cmte=RNNR&Language=E&Mode=1&Parl=40&Ses=3> – Comité permanent des ressources naturelles

<http://www2.parl.gc.ca/CommitteeBusiness/CommitteeMeetings.aspx?Language=E&Mode=1&Parl=40&Ses=3&Cmte=RNNR&Stac=3360783> – Toutes les réunions du Comité sur la Sécurité énergétique (octobre à décembre 2010)

LA LISTE DES TÉMOIGNAGES DEVANT LE COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES (novembre à décembre 2010) THÈME: Sécurité énergétique au Canada

4 novembre 2010, réunion numéro 30

Témoignages:

- ***Newfoundland and Labrador Oil and Gas Industries Association***: Robert Cadigan, Président et Chef de la direction.
- ***Ecojustice Canada***: William Amos, Directeur, Université d'Ottawa - Clinique légale en environnement d'Ecojustice.
- ***Ressources naturelles Canada***:
Mark Corey, Sous-ministre adjoint, Énergie;
Jeff Labonté, Directeur Général, Ressources pétrolières;
Eric Landry, Directeur, Division de la gestion des régions pionnières, Ressources pétrolières;
Chantal Maheu, Directrice Générale, Politique sur les énergies.
- ***Fish, Food and Allied Workers***: Earle McCurdy, Président.

18 novembre 2010 - Réunion numéro 32

Témoignage:

- ***Questerre Energy Corporation***: Michael Binnion, Président et Chef de la direction

23 novembre 2010 - Réunion numéro 33

Témoignages:

- ***Talisman Energy Inc.:***
Reg Manhas, Vice-Président, Affaires corporatives;
James Fraser, Vice-Président Sénior, Shale Division, Opérations nord- américaines.
- ***Canadian Society for Unconventional Gas:*** Kevin Heffernan, Vice-Président.
- ***Encana Corporation:*** Richard Dunn, Vice-Président, Canada, Réglementation et des relations gouvernementales.
- ***Ressources Naturelles Canada:***
David Boerner, Sous-ministre adjoint, Sciences de la Terre;
Marc D'Iorio, Directeur Général, Bureau du Directeur général;
Denis Lavoie, Recherche géoscientifique, Sciences de la Terre - Géoressources et géologie régionale.

25 november 2010 - Réunion numéro 34

Témoignages:

- ***Suncor Energy Inc.:*** Gordon Lambert, Vice-Président, Développement durable. .
- ***Petrobank Energy and Resources Ltd.:*** John D. Wright, Président et Chef de la direction.
- ***Canadian Association of Petroleum Producers:*** David Collyer, Président.
- ***University of Calgary:*** David Keith, Professeur, Institute for Sustainable Energy, Environment and Economy.
- ***Pembina Institute:*** Simon Dyer, Directeur de la Politique.
- ***Canadian Association of Energy and Pipeline Landowner Associations:***
David Core, Président et chef de la direction;
John Goudy, Conseiller en Politique.

30 novembre 2010 - Réunion numéro 35

Témoignages:

- ***Syncrude:*** Marcel R. Coutu, Président.
- ***Environmental Defence:*** Gillian McEachern, Gestionnaire de programme, Climat et Énergie.
- ***Alberta Federation of Labour:*** Gil McGowan, Président.

2 décembre 2010 - Réunion numéro 36

Témoignages:

- **Government of Alberta:** Ronald Liepert, Ministre de l'Énergie, Département de l'Énergie.
- **À titre personnel:** Ben Parfitt.
- **Institut économique de Montréal:**
Jasmin Guénette, Vice-Président;
Vincent Geloso, Économiste.
- **Conservation Council of New Brunswick Inc.(Action CCNB):**
David Coon, Directeur exécutif;
Stephanie Merrill, Coordinatrice du programme Protection eau douce.
- **Atlantic Institute for Market Studies:** Barbara Pike, Vice-Présidente.

7 décembre 2010 - Réunion numéro 37

Témoignages:

- **Oil Sands Developers Group:** Don Thompson, Président.
- **Athabasca Chipewyan First Nation:** Lionel Lepine, Coordonnateur du Savoir Traditionnel en Environnement, Relations avec l'industrie.
- **À titre personnel:** Ezra Levant.
- **Alberta Innovates Technology Futures:** Ian Potter, Chef de l'exploitation.
- **À titre personnel:** Vivian Krause.
- **HTC Pureenergy Inc.:** Jessie Inman, Directeur exécutif, Développement corporatif.

9 décembre 2010 - Réunion numéro 38

Témoignages:

- **Northern Gateway Alliance:** Colin Kinsley, Président.
- **Coastal First Nations:** Art Sterritt, Directeur exécutif, Action Great Bear.
- **United Fishermen and Allied Workers' Union - Canadian Auto Workers:** Arnold Nagy, Président, Local 31.
- **Canadian Energy Pipeline Association:** Brenda Kenny, Présidente et Chef de la direction.
- **International Ship-Owners Alliance of Canada Inc.:** Kaity Arsoniadis-Stein, Présidente et Secrétaire générale.

14 décembre 2010 - Réunion numéro 39

Témoignages:

- **BC Oil and Gas Commission**: Eric Alexander Ferguson, Commissaire et Chef de la direction.
 - **Alberta's Industrial Heartland Association**: Neil Shelly, Directeur exécutif; Jana Tolmie-Thompson, Agent de développement économique.
 - **Université d'Ottawa**: Serge Coulombe, Professeur, Département d'économie.
- Canadian Energy Research Institute**: Peter Howard, Président et Chef de la direction.

1 février 2011 - Réunion numéro 40

Témoignages:

- **Fraser Institute**: Gerry Angevine, Économiste Sénior, Global Resource Centre.
- **À titre personnel**: Anthony R. Ingraffea, Dwight C. Baum Professeurs en ingénierie, Cornell University.
- **Gouvernement du Nouveau-Brunswick**: Bruce Northrup, Ministre, Ressources Naturelles.

3 février 2011 - Réunion numéro 41

Témoignages:

- **Association Canadienne du Gaz**: Timothy M. Egan, Président et Chef de la direction.
- **Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique**: Patrick Bonin, Campagne climat-énergie; Thomas Welt, Co-chef de file du Comité Énergie, *Nature Québec*.
- **British Columbia Tap Water Alliance**: Will Koop, Coordinateur.
- **Apache Canada Ltd**: Timothy Wall, Président; Natalie Poole-Moffatt, Gérante, Affaires publiques et gouvernementales.

8 février 2011 - Réunion numéro 42

Témoignages:

- **À titre personnel** : Elizabeth Dowdeswell, ancienne présidente, Groupe consultatif sur les sables bitumineux.
- **ConocoPhillips Canada** : Joe Marushack, président.
- **ARC Financial Corp.** : Peter Tertzakian, économiste en chef de l'énergie et directeur.

10 février 2011 - Réunion numéro 43

Témoignages:

- ***Équiterre*** : Steven Guilbeault, cofondateur et coordonnateur général adjoint.
- ***Laricina Energy Ltd.*** : Glen C. Schmidt, président et directeur général.
- ***Indigenous Environmental Network*** : Clayton Thomas-Muller, militant dans la campagne concernant les sables bitumineux.

15 février 2011 - Réunion numéro 44

Témoignages:

- ***Athabasca Chipewyan First Nation Business Group*** : Garry Flett, vice-président et chef de l'exploitation.
- ***Spectra Energy Transmission West*** : Douglas P. Bloom, président.
- ***Cenovus Energy inc.*** : Jim Campbell, vice-président, Affaires gouvernementales et responsabilité d'entreprise; Jon Mitchell, chef d'équipe, Politique et stratégie environnementale.

17 février 2011 - Réunion numéro 45

Témoignages:

- ***Alberta Innovates - Energy and Environment Solutions*** : Eddy Isaacs, chef de la direction.
- ***Mackenzie Valley Aboriginal Pipeline LP*** : Robert Reid, président.
- ***Alberta Chamber of Resources*** : Brad Anderson, directeur exécutif; Larry Staples, gestionnaire de projet, Groupe de travail sur l'exploitation des ressources et l'économie.
- ***Ville de Bay Bulls*** : Harold Mullooney, maire; Ted Lomond, directeur général, Newfoundland and Labrador Regional Economic Development Association.



Publications - 19 octobre 2010

[Témoignages](#) | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour a la liste des réunions](#)

PROCÈS-VERBAL

Séance n° 26

Le mardi 19 octobre 2010

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 2, dans la pièce 7-52 du 131 rue Queen, sous la présidence de Leon Benoit, président.

Membres du Comité présents : Mike Allen, David Anderson, Scott Andrews, Leon Benoit, Paule Brunelle, l'hon. Denis Coderre, Cheryl Gallant, Richard M. Harris, Roger Pomerleau, Devinder Shory et Alan Tonks.

Membres substitués présents : Megan Anissa Leslie remplace Nathan Cullen.

Aussi présents : *Bibliothèque du Parlement* : Jean-Luc Bourdages, analyste; Mohamed Zakzouk, analyste.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mardi 7 octobre 2010, le Comité entreprend son étude sur la sécurité énergétique au Canada.

Sur motion de Denis Coderre, il est convenu, — Que, dans le cadre de l'étude sur la sécurité énergétique au Canada, le budget proposé de 104 937 \$ pour le voyage du Comité à Edmonton, Fort McMurray et Fort Nelson en novembre 2010, soit adopté et que le président présente ledit budget au Comité de Liaison.

À 11 h 7, la séance est suspendue.

À 11 h 10, le Comité déclare le huis clos.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mardi 16 mars 2010, le Comité reprend son étude sur l'état du réacteur NRU et l'approvisionnement en isotopes médicaux.

Le Comité poursuit son étude d'une ébauche de rapport.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mardi 7 octobre 2010, le Comité reprend son étude sur la sécurité énergétique au Canada.

Il est convenu, — Qu'un délai supplémentaire soit accordé afin de permettre aux membres de présenter au greffier du Comité leurs listes de témoins par ordre de priorité pour l'étude sur la sécurité énergétique au Canada, au plus tard à 12 heures, le lundi 25 octobre 2010.

À 12 h 52, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation par la présidence.

Le greffier du Comité,

Andrew Lauzon

2010/10/20 16 h 7





Publications - 19 octobre 2010

Témoignages | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour a la liste des réunions](#)



40^e LÉGISLATURE, 3^e SESSION

Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 19 octobre 2010

1105



Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC))



Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ)



Le président



Le président



CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

NUMÉRO 026

3^e SESSION

40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 19 octobre 2010

[Enregistrement électronique]

* * *

(1105)

[Traduction]



Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)) :

Bonjour à tous.

Je suis heureux de voir que tout le monde est à l'heure ce matin. C'est parfait. Je sais que vous devez vous habituer à marcher un peu plus pour vous rendre à certaines salles des comités.

Nous entamons cette séance publiquement afin de discuter du budget pour notre visite d'installations d'extraction minière et in situ des sables bitumineux dans la région de Fort McMurray et de gaz schiste dans celle de Fort Nelson, en Colombie-Britannique. Vous avez tous une copie du budget devant vous, qui s'élève à 105 000 \$ approximativement. Le budget couvre le déplacement de tous les membres du comité, ainsi que des sept membres du personnel énumérés ici.

Il est important de mentionner que si le voyage doit avoir lieu, tous ceux qui ont confirmé leur présence doivent y aller, car autrement la visite sera annulée. Vous savez que nous devons avoir autant de membres de l'opposition que de membres du gouvernement présents. Donc, si vous vous engagez à prendre part à ce voyage, et que nous prévoyons avoir un groupe équilibré et représentatif, nous pourrions aller de l'avant avec notre visite. Sinon, on aura gaspillé tous les frais engagés et tous les efforts déployés pour organiser la visite, et c'est tout un travail de planifier un tel déplacement.

Quelqu'un veut débattre du budget? Je suis ouvert à vos commentaires.

Donc, sommes-nous d'accord pour... ? Quelqu'un veut intervenir.

Allez-y, madame Brunelle.

[Français]



Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ) :

Monsieur le président, au bureau du whip, on m'a dit que des discussions avaient eu lieu et qu'on ne recommandait pas d'utiliser nos points pour les voyages. Il y a donc eu des accords entre les comités.

Si je comprends bien ce que contient ce budget, les députés voyageraient en utilisant leurs points. Cependant, on nous dit que les comités ont des budgets pour cela. On refuse d'utiliser nos points pour le déplacement.

[Traduction]



Le président:

Non, madame Brunelle, il est indiqué que les députés n'auront pas à utiliser leurs points, c'est donc le comité qui paiera le voyage. Nous proposons de prendre un vol le jeudi soir. Par exemple, nous pourrions partir d'Ottawa vers 20 heures pour arriver vers 22 h 15, en principe. Pour le retour, nous aimerions revenir à Edmonton vers 16 heures, de façon à pouvoir attraper un vol vendredi après-midi et être de retour dans nos circonscriptions, pour la plupart d'entre nous, le samedi, puisque le vol s'effectuerait le vendredi soir. C'est ce qui est proposé, et les frais sont assumés par le comité. Cela fait partie du budget de 105 000 \$.

M. Coderre propose d'adopter le budget. D'autres commentaires?

Les dates prévues sont les 18 et 19 novembre, soit la semaine suivant le jour du Souvenir et la semaine de relâche parlementaire.

Il a été proposé d'adopter le budget. Sommes-nous d'accord?

Des voix: Oui.



Le président:

Merci beaucoup. Je le soumettrai au comité de liaison immédiatement après cette séance.

Nous allons maintenant faire une pause d'environ trois minutes avant de poursuivre la séance à huis clos. À notre retour, le greffier va nous remettre des documents concernant le regroupement fait par nos analystes des recommandations formulées par tous les partis. Nous ne sommes pas tenus d'adopter ce regroupement, mais c'est un point de départ qui s'avère généralement très utile.

Nous faisons une pause de trois minutes avant d'entreprendre notre discussion sur les recommandations aux fins du rapport du comité sur les isotopes médicaux.

[La séance se poursuit à huis clos.]





Publications - 4 novembre 2010

[Témoignages](#) | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour a la liste des réunions](#)

PROCÈS-VERBAL

Séance n° 30

Le jeudi 4 novembre 2010

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 6 (vidéoconférence), dans la pièce 7-52 du 131 rue Queen, sous la présidence de Leon Benoit, président.

Membres du Comité présents : Mike Allen, David Anderson, Scott Andrews, Leon Benoit, Paule Brunelle, l'hon. Denis Coderre, Nathan Cullen, Cheryl Gallant, Richard M. Harris, Roger Pomerleau et Alan Tonks.

Membres substitués présents : Dean Allison remplace Devinder Shory.

Aussi présents : *Bibliothèque du Parlement* : Jean-Luc Bourdages, analyste; Mohamed Zakzouk, analyste.

Témoins : *Newfoundland and Labrador Oil and Gas Industries Association* : Robert Cadigan, président et premier dirigeant. *Ecojustice Canada* : William Amos, directeur, Clinique de droit de l'environnement de l'Université d'Ottawa et d'Ecojustice. *Ministère des Ressources naturelles* : Mark Corey, sous-ministre adjoint, Secteur énergétique; Jeff Labonté, directeur général, Direction des ressources pétrolières; Eric Landry, directeur, Division de la gestion des régions pionnières, Division des ressources pétrolières; Chantal Maheu, directrice générale, Direction de la politique énergétique. *Fish, Food and Allied Workers* : Earle McCurdy, président.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mardi 7 octobre 2010, le Comité reprend son étude sur la sécurité énergétique au Canada.

Robert Cadigan, par vidéoconférence de St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), et William Amos font des déclarations et répondent aux questions.

À 12 h 5, la séance est suspendue.

À 12 h 9, la séance reprend.

Marc Corey et Earle McCurdy font des déclarations et, avec Jeff Labonté et Eric Landry, répondent aux questions.

À 12 h 57, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation par la présidence.

Le greffier du Comité,

Andrew Lauzon

2010/11/08 13 h 20





Publications - 4 novembre 2010

Témoignages | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour à la liste des réunions](#)



40^e LÉGISLATURE, 3^e SESSION









Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES




TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 4 novembre 2010

1105





-  *Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC))*
-  *M. Robert Cadigan (président et premier dirigeant, Newfoundland and Labrador Oil and Gas Industries Association)*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD)*
-  *Le président*
-  *M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC)*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*

1110

-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Robert Cadigan*





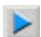





1115

1120




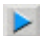

-  *Le président*
-  *M. Robert Cadigan*
-  *Le président*
-  *M. William Amos (directeur, Clinique de droit de l'environnement de l'Université d'Ottawa et d'Ecojustice, Ecojustice Canada)*

1125






1130

-  *Le président*
-  *M. William Amos*
-  *Le président*
-  *M. William Amos*
-  *Le président*
-  *L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.)*
-  *M. Robert Cadigan*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Robert Cadigan*
-  *L'hon. Denis Coderre*



1135

-  *M. William Amos*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *Le président*
-  *M. Scott Andrews (Avalon, Lib.)*
-  *M. Robert Cadigan*





1140







-  *Le président*
-  *Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ)*
-  *M. Robert Cadigan*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *M. Robert Cadigan*

1145



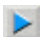



-  *Mme Paule Brunelle*
-  *M. William Amos*

1150



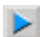





-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Robert Cadigan*

-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Robert Cadigan*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Robert Cadigan*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Robert Cadigan*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. William Amos*



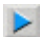
1155

-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. William Amos*
-  *Le président*
-  *M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC)*
-  *M. Robert Cadigan*

1200

-  *M. Mike Allen*
-  *M. Robert Cadigan*
-  *M. Mike Allen*
-  *M. Robert Cadigan*
-  *M. Mike Allen*
-  *Le président*
-  *Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC)*
-  *M. Robert Cadigan*

1205

-  *Mme Cheryl Gallant*
-  *Le président*
-  *Le président*

1210


-  *M. Mark Corey (sous-ministre adjoint, Secteur de l'énergie, ministère des ressources naturelles)*





1215

-  *Le président*
-  *M. Earle McCurdy (président, Fish, Food and Allied Workers)*

1220

1225



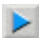










-  *Le président*

-  *M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.)*
-  *Le président*
-  *M. Mark Corey*
-  *M. Jeff Labonté (directeur général, Direction des ressources pétrolières, ministère des Ressources naturelles)*

1230











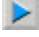


-  *M. Alan Tonks*
-  *Le président*
-  *M. Scott Andrews*
-  *M. Earle McCurdy*
-  *M. Scott Andrews*
-  *M. Earle McCurdy*
-  *M. Scott Andrews*
-  *M. Earle McCurdy*
-  *Le président*
-  *M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ)*

1235

-  *M. Mark Corey*
-  *M. Eric Landry (directeur, Division de la gestion des régions pionnières, Division des ressources pétrolières, ministère des Ressources naturelles)*
-  *M. Roger Pomerleau*
-  *M. Eric Landry*
-  *M. Roger Pomerleau*
-  *M. Eric Landry*
-  *M. Roger Pomerleau*
-  *M. Mark Corey*
-  *M. Roger Pomerleau*
-  *M. Mark Corey*
-  *Le président*
-  *M. Jeff Labonté*
-  *M. Roger Pomerleau*

1240

-  *Le président*
-  *M. Earle McCurdy*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Mark Corey*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Mark Corey*

-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Mark Corey*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Mark Corey*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Mark Corey*
-  *Le président*
-  *M. Jeff Labonté*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Jeff Labonté*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Jeff Labonté*
-  *M. Nathan Cullen*

1245

-  *M. Jeff Labonté*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Mark Corey*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Mark Corey*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Mark Corey*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Earle McCurdy*
-  *Le président*
-  *M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC)*

1250

-  *M. Jeff Labonté*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Jeff Labonté*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Mark Corey*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Jeff Labonté*



M. Richard Harris

1255



M. Mark Corey



M. Richard Harris



Le président



CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

NUMÉRO 030

• 3^e SESSION •

40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 4 novembre 2010

[Enregistrement électronique]

* * *



(1105)

[Traduction]



Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)) :

La séance est ouverte.

Bonjour tout le monde. Nous poursuivons aujourd'hui notre étude de la sécurité énergétique au Canada. Nous examinons le rôle du gouvernement fédéral dans l'exploitation du pétrole et du gaz conventionnels, par exemple par le forage de puits en eau profonde...

Une voix: Allô, ici St. John's. Nous nous demandons si vous êtes prêts à commencer ou si vous avez commencé et que nous ne vous entendons pas.

Le président: Bonjour. Nous allons essayer de régler le problème de son. Pouvez-vous m'entendre maintenant?

Une voix: Voilà, le comité devrait vous entendre maintenant.



M. Robert Cadigan (président et premier dirigeant, Newfoundland and Labrador Oil and Gas Industries Association):

Bonjour.



Le président:

Parfait, nous pouvons vous entendre.

Nous venions de commencer. Je vous remercie de nous avoir signalé le problème de son.

M. Cullen souhaite faire un rappel au règlement. Vous avez la parole, monsieur Cullen.



M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD):

Je serai très bref. Mon intervention concerne la logistique. Je ne sais pas pourquoi mais je n'ai jamais vu un comité échanger aussi souvent de salle de réunion. Je me demande si nous finirons par avoir une salle permanente ou si la situation des comités est telle que ce ne sera pas possible. C'était ma première remarque.

Deuxièmement, ceci dit à l'intention des chercheurs, nous allons discuter du gaz de schiste et de certaines autres technologies que la plupart des membres du comité ne connaissent sans doute pas très bien. Je sais que vous êtes très occupés mais il serait peut-être utile que nous ayons des notes d'information un peu plus approfondies sur certaines des industries dont nous allons parler. Je pense que cela nous aiderait beaucoup lorsque nous accueillerons certains témoins.

Nous avons eu cela lorsque nous examinions le pétrole extracôtier mais, cette fois, les notes nous avons reçues ne contiennent que des suggestions de questions. Pourriez-vous préparer des notes un peu plus étoffées sur certains des aspects techniques de l'industrie, sur la situation actuelle, par exemple en ce qui concerne le gaz de schiste? Certaines des séances du comité auront un caractère extrêmement technique et nous allons accueillir certains témoins très spécialisés. Si nous n'avons pas de notes d'information plus approfondies, nos questions ne seront peut-être pas aussi pertinentes qu'il le faudrait.

David, je ne sais pas si je suis passé à côté de quelque chose qui aurait été remis au comité plus tôt.



Le président:

Vous avez la parole, monsieur Anderson.



M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC):

Afin d'éviter de surcharger les analystes, je vais voir si Ressources naturelles a quelque chose à ce sujet. Je suppose que le ministère possède des notes détaillées sur toutes ces choses-là. S'il en a, nous les ferons parvenir au comité.



M. Nathan Cullen:

Monsieur le président, notre étude va porter sur le pétrole et le gaz non conventionnels. Les membres du comité sont peut-être déjà bien informés sur le pétrole et le gaz conventionnels mais, cette fois, nous sommes en terre inconnue. Tout ce que vous pourrez trouver, à Ressources naturelles ou ailleurs, nous sera utile pour poser de meilleures questions aux témoins.



Le président:

Merci, monsieur Cullen.

Les analystes ont des informations sur toutes les questions que nous allons examiner et ils vous les feront parvenir. Il leur est difficile de savoir quoi envoyer à quel moment. Vous pouvez certainement les contacter directement à ce sujet mais nous en reparlerons un peu plus tard pour nous assurer que vous recevez des informations en temps opportun. En outre, M. Anderson a généreusement offert de nous envoyer autre chose.

Au fait, je remercie des témoins d'avoir accepté de venir devant le comité à si court préavis. Nous avons pris contact avec cinq témoins. Il y en avait deux demandés par le NPD, un par les Libéraux, et deux par les Conservateurs, qui ne pouvaient ou ne voulaient pas venir à si court préavis, ce qui est compréhensible. À l'avenir, il y aura plus de préavis. Il est très important que les membres du comité comprennent que les décisions doivent être prises assez tôt pour pouvoir convoquer les témoins assez à l'avance. C'est parfois difficile, je le sais bien.

  (1110)



M. Nathan Cullen:

Monsieur le président, ce que nous avons prévu pour les deux prochains mois nous donne un préavis tout à fait satisfaisant.



Le président:

C'est exact.

Nous allons maintenant passer à l'audition des témoins. Je vous remercie à nouveau d'avoir accepté de venir à court préavis. Nous vous en sommes très reconnaissants. Je vais bientôt vous donner la parole pour vous permettre de faire vos déclarations liminaires. Comme vous n'êtes que deux, chacun d'entre vous aura sept minutes, et vous interviendrez dans l'ordre où vous figurez à l'ordre du jour.

Nous allons commencer avec M. Robert Cadigan, président et premier dirigeant, Newfoundland and Labrador Oil and Gas Industries Association, qui va s'adresser à nous par vidéoconférence à partir de St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador.

Vous avez la parole, monsieur, pour sept minutes.



M. Robert Cadigan:

Bonjour.

Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à votre comité au sujet de la sécurité énergétique, question qui revêt certainement une importance primordiale pour les membres de la Newfoundland and Labrador Oil and Gas Industries Association que je représente aujourd'hui.

Nous avons environ 500 membres au Canada et dans le reste du monde, et nous sommes la plus grande association canadienne du pétrole extracôtier. Notre rôle consiste à promouvoir la mise en valeur des hydrocarbures extracôtiers sur la côte est du Canada et de faciliter la participation de nos membres à leur exploitation.

Bien que je m'adresse à vous en qualité de représentant de la NOIA, les questions que je vais aborder ont une incidence sur la sécurité énergétique de l'ensemble du Canada. Je vais vous parler essentiellement de l'industrie du pétrole et du gaz naturel de Terre-Neuve-et-Labrador puisque c'est la région où je travaille et le secteur que je connais le mieux.

Tout d'abord, nous pensons que l'exploitation des ressources extracôtières doit se faire en toute sécurité. De ce fait, la bonne gestion de nos ressources naturelles et la protection de l'environnement sont un engagement indéfectible de tous ceux d'entre nous qui travaillons et vivons sur la côte est du Canada.

J'aimerais vous donner quelques informations sur l'histoire étonnamment longue du pétrole et du gaz naturel à Terre-Neuve-et-Labrador.

Tout a commencé en 1812 avec la découverte d'un filet de pétrole à Parson's Pond, sur la péninsule nord de la côte ouest de la province. Il a eu une production sporadique dans cette région à la fin des années 1800, puis à

partir de puits peu profonds au début des années 1900. Comme vous le savez probablement, c'est Mobil qui a foré le premier puits en haute mer au Canada, sur une île artificielle de l'Île-du-Prince-Édouard au début des années 1940. En 1979, on a découvert le champ Hibernia qui a commencé à produire en 1997. Ce fut le premier projet réalisé dans des eaux infestées de glaces, ce qui veut dire que nous n'exploitons nos ressources extracôtières que depuis 10 ans, mais nous avons un potentiel en réserve et nous pensons qu'il n'y a actuellement pas assez de prospection.

Terre-Neuve-et-Labrador est le plus gros producteur d'énergie extracôtière au Canada. Dans la région de l'Atlantique, notre industrie emploie directement plus de 4 500 personnes, et plus de 10 000 quand on ajoute les emplois indirects et dérivés. Comme on prévoit que la demande mondiale d'énergie doublera d'ici à 2050, que les économies avancées et émergentes continueront leur croissance, et que le niveau de vie s'améliorera dans le monde en développement, l'industrie pétrolière du Canada atlantique pourrait contribuer de nombreuses manières à la sécurité énergétique du Canada, certainement du côté de l'offre mais aussi sur le plan économique, grâce aux retombées dans l'ensemble de notre région. Alors que le monde évolue vers une culture de la conservation en maximisant le potentiel des énergies renouvelables et la mise en valeur d'énergies de remplacement des carburants fossiles, le potentiel de notre industrie extracôtière aidera le Canada dans sa transition vers l'énergie renouvelable.

Voici maintenant quelques chiffres utiles. Terre-Neuve-et-Labrador produit environ 40 p. 100 du brut conventionnel léger du Canada. Cette production émane de trois champs pétroliers : Hibernia, Terra Nova et White Rose. Bien que nous n'ayons encore découvert qu'un peu moins de 3 milliards de barils à Terre-Neuve-et-Labrador, il existe un potentiel d'environ 6 milliards de barils à découvrir. En outre, selon l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, il y a encore potentiellement 2,6 milliards de barils environ à découvrir dans les eaux de la Nouvelle-Écosse. Jusqu'à présent, plus de 16 milliards de dollars ont été investis dans ce secteur, Hebron — le projet extracôtier de Terre-Neuve-et-Labrador — devant contribuer 4 à 6 milliards de dollars de plus durant sa phase de construction. Il convient d'ajouter à cela un autre projet, Hibernia South, qui produira deux autres milliards de dollars d'investissements dans notre industrie extracôtière. Les dépenses d'exploitation représentent une autre contribution de 1,5 milliard de dollars dont la majeure partie est dépensée dans la région de l'Atlantique.

En ce qui concerne le gaz naturel, je vous parlerai seulement des ressources de haute mer. Je vous ai entendu parler du gaz de schiste mais je me limiterai aux ressources extracôtières.

 (1115)

Outre les réserves prouvées de gaz naturel de Terre-Neuve-et-Labrador, de 10 BPC — billions de pieds cubes — environ, il reste selon les estimations 60 BPC à découvrir, auxquels il faut ajouter environ 29 BPC potentiels au large de la Nouvelle-Écosse.

Nos ressources en gaz naturel au large de la côte est, notamment à Terre-Neuve, attendent le redressement du marché étant donné que le prix du gaz naturel est actuellement à un minimum historique. Du point de vue environnemental, notre gaz naturel produit environ six fois moins d'émissions de carbone que le charbon. C'est donc une ressource qui peut certainement remplacer la production d'électricité par le charbon et réduire ainsi l'empreinte carbone globale du Canada et de l'Amérique du Nord si elle est pleinement exploitée.

J'attire votre attention sur la diapositive intitulée « Profil de production - Mars 2010 » de votre documentation. Elle montre que la production extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador a atteint une crête en 2007-2008. Vous pouvez voir que les champs Hibernia d'origine sont représentés en bleu et ceux de Hebron, dont la production débutera en 2017 à peu près, en vert foncé. Bien que nous ayons eu beaucoup de succès sur le plan de la production, ce qui a beaucoup profité à l'industrie, il nous faut poursuivre la prospection pour assurer la stabilité de ce profil de production et tirer parti de ces bienfaits économiques pendant encore longtemps.

Malgré des prix exceptionnellement élevés et l'augmentation rapide de la demande à long terme, ce qui stimule une prospection intense dans les autres bassins du monde, la prospection au large du Canada atlantique n'a pas connu la même intensification. Si nous voulons tirer parti de ce potentiel énergétique canadien, la NOIA estime que le gouvernement du Canada pourrait aider à stimuler l'activité.

Il suffit de comparer la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador à la mer du Nord pour voir la différence en matière de prospection. Notre zone extracôtière terre-neuvienne est environ quatre fois plus vaste que la mer du Nord mais, jusqu'à présent, nous n'y avons vu que 140 puits de prospection, alors qu'on en a foré plus de 4 000 dans la mer du Nord depuis le début.

Quelle est l'explication? Évidemment, notre environnement n'y est pas pour rien. L'environnement de la côte est du Canada est très rude, caractérisé par de fortes houles, du brouillard, des glaces et des icebergs, ce qui rend les forages extrêmement coûteux. Les compagnies pétrolières internationales ont besoin de certitude et essaient de minimiser leurs risques financiers. Nous le constatons par les investissements de capitaux dans les sables bitumineux, ressource quantifiable essentiellement connue. Les facteurs de mise en valeur et de production sont relativement faciles à prendre en compte, mais le prix du pétrole, un peu moins.

Faire de la prospection en haute mer coûte extrêmement cher. Dans la zone des Grands Bancs, où il y a généralement moins de 100 mètres d'eau, forer un puits peut coûter jusqu'à 30 à 50 millions de dollars. Si l'on va dans les bassins pionniers plus profonds, la note peut dépasser 200 millions de dollars. Considérant que les taux de découverte sont typiquement de 10 p. 100 au moins, ce genre de pari constitue un gros risque financier.

  (1120)



Le président:

Veillez m'excuser, monsieur Cadigan, vous venez de dépasser le temps prévu pour votre exposé. Pourriez-vous conclure rapidement, s'il vous plaît?



M. Robert Cadigan:

Certainement.

Un bref coup d'oeil au graphique de prospection montre que, dans le Canada atlantique, notamment à Terre-Neuve, le nombre de puits de prospection était assez élevé dans les années 1970 et 1980, avant de baisser au début des années 1990, et que l'activité y est maintenant relativement sporadique. Au cours des 20 dernières années, nous n'avons probablement eu en moyenne que deux puits par an ou moins.

Que pourrait faire le gouvernement du Canada pour stimuler cette prospection? Évidemment, une mesure très importante serait de financer la CGC pour améliorer l'évaluation de la ressource et cartographier les bassins. Je pourrai vous donner des précisions là-dessus plus tard.

La deuxième chose concerne les obstacles réglementaires au titre de la Loi sur le cabotage et de Transports Canada, qui font qu'il est difficile d'amener des navires sismologiques sur la zone. C'est un autre problème important.

Nous avons aussi des problèmes avec le régime de concessions. Au Canada, une découverte importante est essentiellement détenue en perpétuité, ce qui signifie que ce sont les compagnies pétrolières, si elles n'ont pas d'incitatifs, qui décident quand elles commenceront à l'exploiter.

L'autre problème concerne notre accès à l'infrastructure, facteur également important. Les petites découvertes resteront inexploitées tant que nous n'aurons pas un régime donnant aux autres compagnies l'accès à l'infrastructure pour entreprendre la production des petits gisements.

En résumé, la prospection est une étape déterminante pour l'industrie du pétrole et du gaz naturel. Sans prospection, pas de nouvelles découvertes, pas de nouveaux développements, et pas de contribution aux grands projets d'investissement dans la région. Aucune nouvelle production ne vient alors remplacer les réserves qui s'épuisent. Donc, si nous voulons assurer une activité économique durable et maximiser le rendement pour le gouvernement du Canada et pour la province de Terre-Neuve-et- Labrador en termes de redevances et de recettes, il faut stimuler la prospection. C'est certainement un domaine dans lequel le gouvernement du Canada peut fournir une aide utile, et cela contribuerait bien sûr à notre sécurité énergétique à long terme.



Le président:

Merci, monsieur Cadigan, de cet exposé que nous apprécions beaucoup.

Nous avons maintenant à nos côtés William Amos, directeur, Clinique de droit de l'environnement de l'Université d'Ottawa et d'Ecojustice.

Vous avez sept minutes pour faire votre déclaration, monsieur Amos.



M. William Amos (directeur, Clinique de droit de l'environnement de l'Université d'Ottawa et d'Ecojustice, Ecojustice Canada):

Merci, monsieur le président.

Je remercie le comité de nous avoir invités. C'est un grand privilège pour nous de nous exprimer au nom d'Ecojustice. L'étude que vous venez d'entreprendre revêt certainement une importance primordiale pour les Canadiens, ainsi que pour les membres du comité, même si la courbe d'apprentissage est encore assez raide pour le moment.

Quelques mots d'abord pour vous présenter Ecojustice, la première organisation canadienne d'intérêt public sur le droit de l'environnement. En bref, nous sommes les avocats du mouvement environnemental. Nous travaillons à titre gracieux. Nous n'acceptons pas de fonds du gouvernement canadien ni d'aucun autre. Nous avons des critères très rigoureux de financement corporatif. En fin de compte, nous sommes un organisme de bienfaisance qui choisit ses causes et ses projets de réforme du droit en fonction de leur importance stratégique pour la protection de l'environnement des Canadiens. Nous recevons beaucoup de demandes d'aide et de représentation concernant des projets de réforme du droit fédéral, provincial et territorial, et nous sommes très pointilleux dans nos choix. Ce dossier-ci est primordial à nos yeux. Le pétrole extracôtier est considéré comme une question très importante pour le mouvement écologiste, et nous investirons à cet égard.

Pour atteindre cet objectif, nous représenterons les groupes écologistes lors des audiences de l'Office national de l'énergie sur l'Arctique extracôtier. Nous ferons sentir notre présence là-bas, mais nous pensons que la question de la sécurité énergétique va au-delà de l'Arctique extracôtier. Comme l'a dit le témoin précédent, c'est une question qui touche également l'Atlantique, le golfe du Saint-Laurent et aussi, malgré le moratoire de fait, la côte ouest. C'est une question qui revêt donc des aspects multiples, et il me sera difficile d'en présenter les plus importants en sept minutes seulement.

Cela dit, commençons par la situation générale. Du point de vue d'Ecojustice — et je crois pouvoir dire, du mouvement écologiste dans son ensemble —, penser que la sécurité énergétique doit être envisagée uniquement en termes d'approvisionnements adéquats, sans se fixer d'objectifs de conservation ou tenir compte des risques à la sécurité culturelle, sociale et environnementale, serait insatisfaisant.

Je n'emploie pas ces mots à la légère. La sécurité culturelle revêt une importance capitale dans le contexte de l'étude de l'Arctique extracôtier par l'Office national de l'énergie. S'il devait y avoir un déversement à la BP dans l'Arctique, il y aurait une perte culturelle, c'est incontestable. De même, s'il devait y avoir un déversement catastrophique au large de la côte est, ou même dans le golfe, il y aurait une perte culturelle. Des collectivités qui vivent depuis fort longtemps du tourisme et de la pêche pourraient être décimées.

Donc, la sécurité énergétique englobe un vaste champ de préoccupation, et je conjure les membres du comité de l'envisager sous l'angle le plus large possible.

J'aimerais dire tout d'abord que la principale réponse du gouvernement fédéral à la question de la sécurité énergétique après BP a été l'étude de l'Arctique extracôtier par l'Office national de l'énergie. Quand des questions sont posées à la Chambre des communes, la réponse typique est que l'Office national de l'énergie s'en occupe.

Il est certainement louable que l'Office national de l'énergie se penche sur les questions de sécurité et de protection de l'environnement de l'Arctique extracôtier. Il n'y a rien de mal à cela. Toutefois, comme l'ont souvent dit des groupes de la société civile et des groupes des Premières nations, il importe d'examiner cette question d'un point de vue plus large. Je songe en particulier à l'activité en haute mer. Je me concentre avant tout sur l'activité en haute mer, et non pas sur les autres sources non conventionnelles, bien que celles-ci soient également importante pour Ecojustice. Nous faisons certainement beaucoup de travail dans le domaine des sables bitumineux, ou des sables pétrolifères, comme on dit parfois.

 (1125)

Permettez-moi d'exprimer quelques mises en garde. Tout d'abord, je crois pouvoir dire que de nombreux Canadiens sont de plus en plus familiers avec cette question d'énergie extracôtière et de plus en plus préoccupés par les niveaux de transparence des réactions du gouvernement fédéral après l'affaire BP. On commence seulement à découvrir qu'il y a des discussions entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et le gouvernement fédéral au sujet de la compétence partagée. Comme il s'agit là de questions d'importance nationale fondamentale, on devrait en débattre

publiquement, ce qui n'est pas le cas en ce moment, à notre avis.

Bien que la réponse semble être qu'il y a une audience de l'Office national de l'énergie, il y a aussi certainement des questions soulevées sur le caractère adéquat ou non du régime de réglementation actuel qui ne font l'objet d'aucun débat public. L'audience de l'Office national de l'énergie n'a pas pour mandat d'examiner toute la structure de réglementation de l'exploitation extracôtière. Son mandat est beaucoup plus restreint. Ce qu'il nous faut maintenant, c'est un examen approfondi du régime de réglementation de l'exploitation extracôtière dans tout le pays, pas seulement dans l'Arctique mais aussi sur la côte est. Le partage de compétence complique certes la situation, mais il y a d'excellentes raisons d'examiner cela d'un point de vue plus large que ne le fait l'Office national de l'énergie.

Beaucoup de travail a déjà été fait aux États-Unis sur l'analyse des lacunes, c'est-à-dire l'identification des faiblesses éventuelles de la réglementation, en la comparant à celle d'autres pays. Je ne suis pas certain que ça se fasse ici, au Canada, ce qui est très préoccupant.

Pour conclure, j'aimerais soulever deux questions-clés qui me semblent...

  (1130)



Le président:

Vous avez dépassé le temps prévu, monsieur Amos. Pouvez-vous conclure en 30 secondes?



M. William Amos:

Je vais essayer.



Le président:

Donnez-nous simplement les points saillants, les députés ne manqueront pas de vous interroger pour obtenir des détails.



M. William Amos:

Très bien, monsieur le président.

En conclusion, il se fait beaucoup de choses aux États-Unis, notamment en réaction à BP, ce qui est compréhensible. Pourquoi n'est-ce pas la même chose au Canada? Le Secrétaire à l'Intérieur des États-Unis, Ken Salazar, proposait hier la création d'un institut de sécurité de l'énergie océanique pour faciliter la recherche et le développement, la formation professionnelle et l'application des normes de sécurité et d'environnement. Je ne sais pas que quelqu'un ait proposé le même genre d'initiative ici, au Canada.

Finalement, la Commission canadienne des affaires polaires n'a pas de conseil d'administration en ce moment. L'un de ses mandats concerne l'exécution de recherches, notamment scientifiques, sur l'Arctique. C'est un travail qui doit se faire mais les institutions voulues, soit n'existent pas, soit n'en sont pas capables.

Nous avons donc de sérieux problèmes à prendre en considération.

Je vous remercie de votre attention.



Le président:

Merci beaucoup de votre exposé.

Nous passons maintenant à la période des questions, avec M. Coderre, pour sept minutes.

Allez-y, monsieur Coderre.



L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.):

Je vais partager mon temps de parole avec mon collègue, Scott Andrews.

Pour commencer, M. Cadigan, chaque fois que nous parlons de forage extracôtier, nous pensons évidemment à BP. Certes, nous pouvons parler de sécurité énergétique, de demande d'énergie et de tout le reste, mais que pensez-vous de la situation actuelle en matière d'intervention d'urgence? Il pourrait avoir beaucoup de dégâts collatéraux, surtout avec des forages en eau profonde. Comment travaillez-vous avec les autres parties concernées pour veiller à traiter de ces questions en même temps?

Dites moi aussi en passant ce que vous pensez du régime de réglementation. En êtes-vous satisfait?



M. Robert Cadigan:

Le but de la réunion d'aujourd'hui, si j'ai bien compris, monsieur Coderre, est de parler de sécurité énergétique. Les questions de protection de l'environnement ne relèvent pas de ma compétence. Cela dit, notre organisme de réglementation de l'activité extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador, et celui de la Nouvelle-Écosse, jouissent d'une excellente réputation. On considère internationalement qu'ils sont compétents dans ce qu'ils font.

Pour ce qui est du régime de réglementation, la majeure partie de la production et de l'activité dans la zone extracôtière du Canada se fait au large de Terre-Neuve-et-Labrador. Donc, selon moi, l'expérience canadienne de la gestion de ces questions est certainement robuste, et je pense que l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers a toute l'expérience voulue.



L'hon. Denis Coderre:

Avez-vous dû faire des changements depuis l'accident de BP?



M. Robert Cadigan:

Certainement. La réaction de l'office des hydrocarbures extracôtiers, l'instance de réglementation de Terre-Neuve-et-Labrador, a été d'établir des procédures supplémentaires de supervision. Nous avons un forage en eau profonde qui avait commencé peu après l'incident de Macondo, et les procédures de supervision ont consisté à mettre du personnel à bord pour faire cesser le travail à l'approche d'une zone contenant des hydrocarbures de façon à procéder à un cycle complet de mise à l'épreuve de l'équipement et des procédures avant de pénétrer réellement la zone.

À mon avis, l'office a adopté une attitude très prudente et responsable pour s'assurer qu'il n'y aurait pas d'événements similaires ici.



L'hon. Denis Coderre:

Monsieur Amos, je crois comme vous que ce n'est pas un menu à la carte. Il faut une démarche équilibrée. Il faut répondre aux besoins des Canadiens concernant leur sécurité énergétique, mais la sécurité des opérations est également importante car on ne veut pas de dommages collatéraux.

D'un point de vue technique, comment pouvez-vous concilier le fait que l'ONE détient un pouvoir de réglementation avec la nécessité de respecter les champs de compétence, puisqu'il s'agit ici d'une compétence des provinces et des territoires, sauf dans l'Arctique? Comment pouvez-vous penser que l'ONE peut être un chien de garde efficace dans le contexte des situations d'urgence que je mentionnais plus tôt?

(1135)



M. William Amos:

Si votre question porte sur la réaction à un déversement, je pense que c'est tout un défi. Je crois que l'ONE en est conscient et que c'est précisément pourquoi la question est au coeur même de l'audience sur l'Arctique extracôtier.

En particulier, l'ONE a indiqué qu'il se penchera, dans le contexte de cette étude, sur la question d'une réponse efficace en cas de dérapage, par exemple sur l'efficacité et la disponibilité d'options de confinement d'un déversement et de nettoyage dans le contexte de l'Arctique, sur le financement des opérations de nettoyage, sur

la restauration des lieux, sur l'indemnisation en cas de pertes ou de dommages, et sur l'état des connaissances concernant l'impact à long terme d'un déversement sur l'environnement.

Si je lis son mandat entre les lignes, j'estime qu'il y a beaucoup d'incertitudes au sujet de ce qui se passera en cas de déversement dans l'Arctique. Aura-t-on les moyens de réagir? On peut se le demander quand on voit combien de temps il a fallu pour maîtriser l'éruption de Macondo, et le nombre de navires qu'on a mobilisés. Il y en a eu plus de 700. Il est impensable qu'on envoie 700 navires dans l'Arctique.

Chaque déversement est différent. Il y en a des petits et il en a des grands, comme celui de BP. Voilà pourquoi l'ONE sollicite la contribution de la société civile, des entreprises, des Premières nations et des citoyens sur ces questions hypothétiques. C'est lui qui est chargé du régime de réglementation des forages dans le Nord, mais il est clair qu'il y a d'autres parties en jeu, comme la Garde côtière. Il y a en fait toute une autre série de parties qui seraient concernées, dont les gouvernements territoriaux. Il y a aussi les gouvernements des Premières nations, puisqu'il y a eu un règlement des revendications territoriales des Inuvialuits. Ça serait compliqué.

Le problème, au Canada, est il n'y a pas que l'Arctique. Il y a aussi ce qui se passe sur la côte est, avec une problématique complètement différente. Il y a les deux offices différents des hydrocarbures extracôtiers, qui détiennent des responsabilités différentes en cas de réaction à un déversement.

Je ne pense pas que les Canadiens se sentent rassurés quand ils voient qu'ils ne comprennent pas comment tout cela fonctionne. La réalité est que des gens très intelligents — et je présume que la grande majorité d'entre nous autour de cette table nous considérons comme des gens très intelligents — ne saisissent pas complètement comment tout cela fonctionnerait et ce qui se passerait s'il y avait un déversement. Je ne pense pas que ce soit acceptable.



L'hon. Denis Coderre:

J'ai laissé la parole à mon collègue pour la dernière question.



Le président:

Il vous reste 30 secondes.



M. Scott Andrews (Avalon, Lib.):

Je pose rapidement la question à M. Cadigan. Vers la fin de votre exposé, vous avez parlé de navires sismologiques et de certains obstacles à la prospection. Quand j'examine votre graphique, je vois qu'il y a eu beaucoup de prospection dans les années 1980 et 1990, mais beaucoup moins depuis 2000.

Évidemment, les relevés sismiques sont l'une des choses que vous faites. Vous avez dit qu'il y a des obstacles à l'envoi de navires pour faire cela. Pourriez-vous préciser?



M. Robert Cadigan:

Certainement. En ce qui concerne les navires entrant au Canada, la plupart des entrepreneurs internationaux de relevés sismiques sont étrangers. Ce qui se passe, c'est qu'une compagnie pétrolière envisageant de lancer un programme de relevés sismiques sur un secteur va s'efforcer de trouver l'entrepreneur le plus compétent dans ce domaine. Elle fixera un cahier des charges techniques déterminant quels navires et quelle technologie employer.

La réglementation adoptée au titre de la Loi sur le cabotage était destinée à réglementer le transport de marchandises sur des navires canadiens, en particulier, et à assurer l'activité commerciale des armateurs et constructeurs de navires canadiens. Ce qui se passe, c'est que cette réglementation touche également par inadvertance les navires sismologiques.

Le problème fondamental est le suivant : une fois qu'une compagnie pétrolière a fixé son programme de travail, elle trouve le meilleur entrepreneur international puis s'adresse à l'Office des transports du Canada pour obtenir une exemption afin que ce navire étranger puisse venir faire le travail au Canada. Or, en vertu de cette réglementation, n'importe quel armateur canadien peut protester, ce qui cause un retard. Nous avons vu certaines protestations qu'on ne peut qualifier que de frivoles qui ont entraîné des retards importants dans l'approbation des programmes.

Cet été encore, nous en avons eu un exemple avec un programme de relevés sismiques qui devait être réalisé au Labrador et au large de la côte sud-ouest de Terre-Neuve. Une société canadienne avait un navire désarmé en Louisiane, désarmé étant le mot utilisé par les sociétés de classification pour indiquer que le navire avait besoin d'être réparé avant de reprendre la mer. La société canadienne n'a pas de navire prêt à prendre la mer et est incapable de répondre aux exigences technologiques de la compagnie pétrolière dans ce cas précis, mais tout le processus peut être entravé du fait de son droit de protester devant l'OTC.

En 2009, l'Office des transports du Canada a tenu une consultation. La NOIA et plusieurs autres organisations ont demandé une exemption ou autre chose pour régler ce problème. La consultation n'a permis de trouver aucune solution. Notre souci...

  (1140)



Le président:

Merci, monsieur Cadigan. Je dois vous interrompre car trois autres députés souhaitent encore poser des questions et il nous reste peu de temps.

Je donne la parole à Mme Brunelle, pour sept minutes.

[Français]



Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BO):

Bonjour, monsieur Cadigan. C'est un plaisir de vous rencontrer.

Vous représentez l'industrie du gaz et du pétrole. Dans votre présentation, vous dites qu'il faut développer nos ressources de façon sécuritaire, en matière environnementale. Les déversements de pétrole qui ont eu lieu dans le golfe du Mexique ont vraiment beaucoup frappé les gens, partout dans le monde.

Quels changements concrets allez-vous apporter à vos techniques de forage? Votre industrie a-t-elle tiré une leçon de ce déversement?

[Traduction]



M. Robert Cadigan:

La NOIA représente le secteur de l'approvisionnement et des services, les entrepreneurs qui font la majeure partie du travail de prospection et de production pour les compagnies pétrolières.

Toute activité industrielle pose un risque, fondamentalement. Nous l'avons vu récemment avec l'effondrement d'un barrage en Hongrie, par exemple. Il y a toujours un risque dans l'activité industrielle.

Ce qui est important, c'est d'agir avec prudence. Nous avons à mon avis un bon régime de réglementation dans les deux juridictions du Canada atlantique. En ce qui concerne la réaction de l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures pétroliers après l'éruption de Macondo, nous avons vu qu'il a pris des mesures additionnelles et renforcé son principe de prudence.

Je pense que bien des leçons seront tirées de Macondo. Quand tous les rapports auront été publiés, je pense que nous devons examiner ce qui s'est passé — c'est-à-dire, dans ce cas, les défaillances — et ajuster notre propre régime de réglementation en conséquence, mais nous faisons pleinement confiance à notre organisme de réglementation.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Vous dites avoir l'intention de prendre des mesures additionnelles, mais quelles sont-elles? J'aurais aimé que

vous me répondiez de façon un peu plus concrète. Le problème est-il que vous ne connaissez pas les réponses, que vous ne disposez pas de rapports suffisamment précis sur ce qui s'est passé aux États-Unis?

[Traduction]



M. Robert Cadigan:

Comme je l'ai dit au début, notre domaine de spécialisation est le secteur de l'approvisionnement et des services. Nous ne sommes certainement pas des experts en matière de réaction à un déversement de pétrole ou de questions d'environnement. Cela relève plus de la responsabilité des compagnies pétrolières, du gouvernement du Canada et d'autres parties, mais nous avons un organisme de réglementation qui possède 20 années d'expérience. Notre région est celle qui a connu le plus d'activité de prospection et de production au Canada, et notre organisme de réglementation a beaucoup d'expérience. Il suffit de voir l'historique et la manière dont les choses ont marché jusqu'à maintenant.

Je ne peux pas vous proposer de nouvelles mesures concrètes mais je pense que la supervision renforcée de la part de l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures pétroliers, comprenant la mise à l'épreuve de l'équipement avant de pénétrer les zones contenant des hydrocarbures, est un signe d'extrême prudence. Il sera intéressant de voir comment a fonctionné le dispositif de réglementation américain dans le golfe et quelle a été l'efficacité de la supervision.

  (1145)

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Merci.

Bonjour, monsieur Amos.

Vous avez dit dans votre présentation que le pétrole extracôtier était un enjeu environnemental important. Je partage vraiment cet avis. J'aimerais qu'on parle un peu d'Old Harry. Vous savez sans doute que le Québec a imposé jusqu'en 2012 un moratoire sur toutes les exploitations pétrolières dans le golfe du Saint-Laurent, en l'occurrence jusqu'à ce que des études environnementales stratégiques soient terminées. Ce sont des écosystèmes très fragiles, comme vous le savez sûrement. Les gens de l'industrie de la pêche sont inquiets.

Que pensez-vous de l'imposition de ce moratoire? Est-ce que le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador ne devrait pas faire de même?



M. William Amos:

C'est une question vraiment très politique, et je l'apprécie. C'est aussi une question compliquée par le fait qu'à ce jour, la juridiction relative au golfe du Saint-Laurent n'est pas tout à fait claire. Nous attendons tous des informations de la part des gouvernements fédéral et québécois à propos des négociations et des conditions entourant l'éventuelle exploitation de ces ressources. Notre organisme n'a pas de position officielle sur les mesures prises à ce jour, mais il est certain que dans le cas du golfe, un moratoire est absolument nécessaire. Il est clair que les recherches scientifiques portant sur les effets possibles des tests de forage ou des déversements, qu'ils soient de petite ou de grande envergure, ne sont pas connues. Toutes les consultations qui devraient être faites auprès des communautés concernées n'ont pas été effectuées. Il s'agit de procéder lentement, démocratiquement, et d'assurer que le système de réglementation est à la fois bien établi et bien compris par les Canadiens et les Québécois.

J'aimerais répondre en partie à la question que vous avez posée plus tôt à M. Cadigan. Peu importe que ce soit à titre de Canadien ou de conseiller juridique en matière d'environnement, je ne suis pas rassuré par sa réponse. Comme Canadien, j'ai besoin de savoir que des mesures concrètes vont être prises. Le fait est qu'aucune mesure concrète d'importance n'a été prise. Les politiciens et ceux qui réglementent l'industrie nous disent d'attendre les rapports, que ce soit celui de l'Office national de l'énergie ou le rapport spécial qui a été commandé par le Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board. Ils conseillent d'attendre ces rapports, de les analyser et de voir quels seront les résultats de l'examen de l'Office national de l'énergie. On nous suggère aussi

d'attendre d'avoir reçu les résultats de la commission présidentielle américaine et, seulement à partir de ce moment, de commencer à discuter de ce qu'on devrait faire.

On ne parle pas ici d'une mesure prise avec beaucoup de précaution. On nous donne à penser que tout va bien, qu'il faut avoir confiance, que les choses avancent, et que les petits problèmes seront réglés plus tard. À mon avis, ce n'est pas acceptable pour les Canadiens, les Canadiennes et les Québécois. Comme je suis résident du Québec, je fais aussi partie de ce camp.

  (1150)

[Traduction]





Le président:

Merci, monsieur Amos.

Merci, madame Brunelle.

Nous passons maintenant à M. Cullen, pour sept minutes.





M. Nathan Cullen:

Merci, monsieur le président, et merci aux témoins.

Nous parlons beaucoup de sécurité énergétique et aussi de sécurité des opérations, mais cette étude est également censée porter sur le volet économique. Nous devons nous pencher sur la stratégie actuelle de sécurité énergétique du Canada. Nous savons que d'autres pays exportateurs d'énergie se sont dotés d'une forme ou une autre de stratégie de sécurité énergétique au palier national, et qu'ils accordent généralement la préférence à l'économie nationale en termes d'investissement, d'emplois, etc.

Monsieur Cadigan, savez-vous s'il existe actuellement une stratégie de sécurité énergétique pour le Canada?





Le président:

Allez-y, monsieur Cadigan.





M. Robert Cadigan:

Ce n'est pas ma spécialisation mais je pense que la sécurité énergétique du Canada est certainement renforcée lorsque nous avons une idée précise de nos réserves et de notre potentiel. La manière dont le gouvernement du Canada utilise ça du point de vue de la sécurité relève en réalité des élus du peuple.





M. Nathan Cullen:

Si nous avons une stratégie fondée sur la mesure des réserves existant sur la côte est ou je ne sais où, cela ajouterait-il un degré de certitude pour les compagnies pétrolières?





M. Robert Cadigan:

Oui, cela donnerait plus de certitude à l'industrie du point de vue de la durée des réserves, des retombées économiques envisageables et de la période durant laquelle nous pourrions en profiter, ainsi que du volume de production.





M. Nathan Cullen:

Jé sais que vous faites beaucoup d'analyses de l'offre dans le secteur du pétrole et du gaz naturel. Les membres de votre association s'occupent-ils également des blocs obturateurs de puits, des mesures de sécurité permettant de sceller un puits au moment d'une éruption?





M. Robert Cadigan:

Oui. Dans le Canada atlantique, la plupart des exploitants et fournisseurs de ce genre d'équipement sont membres de la NOIA.



M. Nathan Cullen:

Voici pourquoi je vous pose cette question. Nous avons entendu il y a quelques jours des représentants de l'office de Terre-Neuve. Dans les semaines qui ont suivi l'incident du golfe, et jusqu'à aujourd'hui, aucun rapport n'a été publié sur ce qui a fait défaut. Nous savons qu'il y a probablement eu des erreurs humaines ou des erreurs mécaniques, mais l'office de Terre-Neuve se sentait assez sûr de lui pour laisser continuer le forage de Chevron, qui est beaucoup plus profond et à des pressions différentes, sans savoir si cette société utilisait ou non un équipement qui avait été utilisé là-bas et qui aurait pu faire défaut à cette profondeur ou causer d'autres problèmes.

À l'heure actuelle, le Canada est un très petit acteur de l'industrie pétrolière en haute mer, comme vous l'avez dit. Comme nous ne savons pas pourquoi il y a eu un accident dans le golfe, n'y a-t-il pas eu certaines discussions entre les membres de votre industrie sur l'idée de suspendre au moins temporairement ce forage, pour des raisons de sécurité des plates-formes et de protection de l'environnement, jusqu'à ce qu'on ait obtenu des réponses des États-Unis?



M. Robert Cadigan:

D'un point de vue global, plus de 4 000 puits ont été forés en eau profonde dans le Golfe du Mexique. Dans le cas de Terre-Neuve-et-Labrador, il y avait un programme prêt pour effectuer le forage d'un puits à l'époque de l'accident de Macondo. Certaines des mesures que notre office des hydrocarbures extracôtiers a prises, c'est-à-dire la mise à l'épreuve de l'équipement et des procédures immédiatement avant de pénétrer la zone contenant les hydrocarbures, constituaient à mon avis des mesures très efficaces pour s'assurer que l'équipement fonctionnait correctement avant l'étape posant le plus de risque.



M. Nathan Cullen:

Donc, on n'a pas envisagé de suspension parmi vos membres.

Je m'adresse maintenant à M. Amos. Vous serez intéressé d'apprendre que nous avons accueilli l'autre jour le chef de l'ONE qui, je crois, a confirmé ce que vous avez dit ce matin sur le fait que l'étude en cours dans l'Arctique ne correspond pas à la motion adoptée à l'unanimité par la Chambre des communes au sujet de l'examen des sources non conventionnelles, malgré ce que prétend le gouvernement durant la Période des questions et ailleurs.

Quelle serait la conséquence sur la santé économique, environnementale et culturelle du Canada si le gouvernement entreprenait une étude aussi vaste et complète de ces sources non conventionnelles, dans lesquelles j'inclus les sources de l'Arctique, ce qui n'a pas encore nécessairement été fait? Cela nous serait-il utile et pourquoi faudrait-il le faire maintenant? Les autres pays le font-ils? Sommes-nous un cas à part à cet égard?



M. William Amos:

Il y a certainement une différence majeure entre ce qui est envisagé dans cette motion unanime concernant l'examen des sources de pétrole non conventionnelles et ce que fait maintenant l'Office national de l'énergie, qui est beaucoup moins exhaustif. Si vous me demandez quel serait l'idéal pour le Canada, ce qui me semble être l'objet de votre question, je ne pense pas que l'examen de l'ONE soit idéal. Sa portée n'est pas suffisante. Il ne porte pas sur la côte est, ni sur le golfe, ni sur l'octroi des concessions, question qui relève du ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Il ne m'appartient pas de dire s'il conviendrait d'élargir la portée de l'examen pour y inclure toutes les sources d'énergie non conventionnelles, car cela engloberait beaucoup de formes d'énergie différentes, dont le gaz de schiste et les sables bitumineux ou sables pétrolifères. Un tel examen aurait une portée très large.

Ce qu'il faudrait envisager, à mon avis — et je m'inspire ici du professeur Ratushny, de l'Université d'Ottawa, qui est un spécialiste des commissions d'enquête —, ce serait une commission d'enquête sur la prospection extracôtière et l'octroi des concessions dans l'ensemble du pays, que ce soit dans l'Atlantique, dans le golfe, dans

l'Arctique ou sur la côte ouest.

  (1155)



M. Nathan Cullen:

La question des concessions pétrolières est intéressante car c'est AINC qui les délivre au nord du 60^e parallèle, et Ressources naturelles Canada au sud. Dans l'Arctique, en particulier, nous essayons de comparer les régimes de concession entre les États-Unis et le Canada pour cerner les différences. Le gouvernement prétend avoir le régime le plus exigeant au monde mais, même nos voisins immédiats dans l'Arctique appliquent un processus très différent d'octroi des concessions. Quand le Canada accorde une concession, la compagnie n'est-elle pas obligée de faire des forages, au titre de son contrat? N'y a-t-il pas une sorte d'obligation de forer avant même toute évaluation environnementale?

Je signale que le premier ministre a annoncé il y a un certain temps la création d'un refuge de baleines bélugas dans l'Arctique sans préciser qu'il est en réalité entouré de concessions pétrolières et qu'il y a même aussi des concessions à l'intérieur. Le public a l'impression... Comment peut-on créer un refuge pour les baleines en plein milieu d'une série de plates-formes pétrolières et de puits, avec le risque de déversements sans aucun plan de rétablissement?

À mon avis, on a mis la charrue avant les boeufs. On s'engage à effectuer des forages avant d'avoir entrepris la moindre évaluation environnementale exhaustive. N'est-ce pas là une question qui mériterait un examen approfondi?

Vous dites que l'ONE ne se penche pas actuellement sur la question des concessions dans l'Arctique. Il est bien vrai que cela ne fait pas partie de son mandat, n'est-ce pas?



Le président:

Vous allez devoir répondre en 20 secondes car M. Cullen a largement dépassé son temps de parole.

Allez-y.



M. William Amos:

Très bien.

En 20 secondes ou moins, la question des concessions est un élément crucial de la sécurité énergétique, et aussi de la réglementation au large des côtes. Il est regrettable que l'audience de l'Office national de l'énergie n'englobe pas cet aspect, et il est regrettable qu'on n'examine pas attentivement l'octroi des concessions dans le golfe ou dans l'Atlantique. Il y a en réalité une vacance de la responsabilité publique et gouvernementale à cet égard. Nous avons besoin d'un examen plus vaste, et je pense qu'une commission d'enquête conjointe des provinces, des organismes de réglementation extracôtiers et du gouvernement fédéral serait une meilleure solution.



Le président:

Merci, monsieur Amos.

C'est maintenant au tour de M. Allen, pour cinq minutes, puis de Mme Gallant pour les deux dernières minutes.



M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC):

Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur contribution.

J'ai trois questions à poser, la première faisant suite à cette dernière intervention.

Monsieur Cadigan, M. Amos vient de parler d'une vacance de la législation et de la supervision. Partagez-vous son opinion?



M. Robert Cadigan:

En ce qui concerne Terre-Neuve-et-Labrador, par exemple, il y a eu un examen environnemental stratégique lors du dernier octroi de concessions au large du Labrador. Cet examen exhaustif comprenait la consultation des collectivités, la consultation du gouvernement Nunatsiavut du nord du Labrador, et la consultation de nombreux membres de la population des collectivités du Labrador.

Je pense que M. Amos a probablement besoin d'un inventaire complet de toutes les procédures appliquées par chacun des organismes de réglementation, et d'un historique en la matière, mais, dans le cas du dernier octroi de concessions au Labrador, il y a eu un examen environnemental stratégique exhaustif avant le début du travail. Certains relevés sismiques ont été effectués cet été, et il y en aura peut-être d'autres l'été prochain. Quant à savoir si l'on entreprendra des forages, personne ne peut le dire pour le moment.

(1200)



M. Mike Allen:

Vous avez parlé de la Loi sur le cabotage et des navires sismologiques. Je reviens sur ce que disait M. Andrews. Vous disiez que la loi actuelle ouvre la porte à des plaintes frivoles qui causent des retards dans l'exécution des relevés.

Pourriez-vous nous donner brièvement des exemples de ces retards? En outre, comment devrions-nous modifier la loi, à votre avis, pour rétablir l'équilibre?



M. Robert Cadigan:

En ce qui concerne la Loi sur le cabotage — vous trouverez cela aussi sur le site Web —, toutes les approbations sont accompagnées des motifs, et les plaignants sont identifiés, entre autres choses.

Je vous ai donné l'exemple de l'été dernier. Voici la partie 2. Dans la partie 1, l'opérateur primaire du programme de prospection au large des côtes du Labrador avait reçu l'approbation de l'OTC. Une deuxième société, plus petite, qui avait une concession adjacente, voulait participer à ce programme puisque le navire sismologique traverserait son secteur. Elle voulait donc que le navire effectue aussi des relevés sismiques dans son secteur. Même si l'approbation d'origine avait été accordée, avec les motifs, il y a également eu une protestation au sujet de ce deuxième secteur.

En règle générale, les protestations émanent d'une société canadienne, et elles sont généralement rejetées. Pratiquement chaque fois qu'il y a une demande de relevés sismiques au large, elle proteste.

La solution serait très simple, je crois, et nous l'avons proposée lors de consultations. Il s'agirait d'exempter les navires sismologiques de l'application de cette loi. Cela voudrait dire que pratiquement n'importe quel navire sismologique battant pavillon étranger pourrait entrer dans les eaux canadiennes pour faire ce travail et que les seuls facteurs pris en considération seraient d'ordre économique et non pas ces plaintes frivoles, selon nous.



M. Mike Allen:

Merci.

Avant de donner la parole à Mme Gallant, vous avez parlé de l'emploi direct de 4 500 personnes, sur la base de l'activité actuelle. Vous avez aussi parlé de 60 billions de pieds cubes de ressources disponibles. D'après vous, qu'est-ce qui a contribué au bien-être économique, social et culturel des collectivités rurales où vivent ces gens?



M. Robert Cadigan:

En ce qui concerne Terre-Neuve-et-Labrador, environ 30 p. 100 des recettes provinciales proviennent des redevances pétrolières et gazières. Notre province est géographiquement très dispersée. L'île de Terre-Neuve a plus de 10 000 km² de superficie à elle seule. Dispenser des services publics à cette population, pour les soins de

santé par exemple, et pour l'infrastructure, comme les routes, coûte très cher. Ces 30 p. 100 de recettes sont absolument critiques pour la collectivité d'affaires de Terre-Neuve-et-Labrador et, je pense, l'ensemble de la population.



M. Mike Allen:

Merci.

Je donne maintenant le reste de mon temps à Cheryl.



Le président:

Vous avez la parole, madame Gallant.



Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC):

Merci, monsieur le président.

Je m'adresse à M. Cadigan. Vous avez dit que 700 navires environ ont participé au nettoyage du déversement de BP. Vous avez aussi soulevé le refus par l'OTC de laisser les navires sismologiques venir dans les eaux canadiennes. S'il devait y avoir un déversement dans les eaux canadiennes, des navires étrangers envoyés pour participer au confinement se verraient-il aussi interdire l'entrée en vertu des lois existantes?



M. Robert Cadigan:

Je ne suis pas un expert du droit maritime mais, si un navire battant pavillon étranger doit passer par un processus d'approbation, je ne vois pas pourquoi ce serait différent dans le cas que vous évoquez. Évidemment, il y aurait moyen d'accélérer le processus mais le régime de réglementation étant ce qu'il est, un examen serait obligatoire.

(1205)



Mme Cheryl Gallant:

Merci.



Le président:

Merci beaucoup, M. Allen et Mme Gallant.

Je remercie à nouveau nos deux témoins de ce matin. Nous vous sommes très reconnaissants de votre contribution à notre travail.

Je vais suspendre la séance quelques minutes pour permettre aux nouveaux témoins de s'installer. J'invite les témoins du fond de la salle à prendre place rapidement de façon à ne pas perdre de temps pour la suite de la séance.

Merci encore. La séance est suspendue.



Le président:

Nous reprenons nos travaux avec nos nouveaux témoins.

Ce deuxième groupe de témoins comprend d'abord des représentants du ministère des Ressources naturelles, soit Mark Corey, sous-ministre adjoint, Secteur de l'énergie; Chantal Maheu, directrice générale, Direction de la politique énergétique; Eric Landry, directeur, Division de la gestion des régions pionnières, Division des ressources pétrolières; et Jeff Labonté, directeur général, Direction des ressources pétrolières.

En outre, nous accueillons aussi Earle McCurdy, président du syndicat des Fish, Food and Allied Workers. Bienvenue devant le comité.

Chaque groupe aura sept minutes pour un exposé liminaire, et nous commençons avec Ressources naturelles Canada.

Vous avez la parole pendant sept minutes.

  (1210)



M. Mark Corey (sous-ministre adjoint, Secteur de l'énergie, ministère des ressources naturelles):

Merci, monsieur le président.

Cette comparution est en fait la deuxième devant le comité. Nous étions ici au printemps dernier, également pour parler des zones extracôtières. Nous avons aussi comparu devant le comité sénatorial.

Le thème de votre étude suscite à l'évidence un intérêt considérable parmi les députés. C'est un domaine qui change beaucoup en ce moment, et qui est très important pour l'avenir de l'approvisionnement énergétique du Canada.

[Français]

Nous allons vous faire une très brève présentation de sept minutes. Notre objectif est de vous donner un aperçu du système énergétique canadien, d'examiner les prévisions en matière de pétrole et de gaz, de discuter des responsabilités fédérales et de faire le point sur l'exploitation extracôtière du pétrole et du gaz au Canada. Il y a trois régions différentes, qui connaissent des états d'avancement différents.

À la page 3, on peut voir que le Canada dispose de sources abondantes et variées d'énergie, notamment les hydrocarbures, l'hydroélectricité, l'énergie nucléaire, le gaz naturel et les énergies renouvelables. En effet, le Canada se classe cinquième au monde en matière de production globale d'énergie, troisième en matière de production de gaz et septième en matière de production de pétrole.

La situation du Canada est unique dans le contexte mondial. Il s'agit du seul pays de l'OCDE dont la production de pétrole augmente. Il est également un exportateur net d'énergie, mais il est aussi un grand consommateur.

[Traduction]

Les diapositives suivantes représentent des projections de la production future d'énergie.

La première vient de l'Agence internationale de l'énergie. Elle montre que le pétrole et le gaz resteront la source d'énergie dominante au niveau mondial pendant encore de nombreuses années, ce qui est donc l'un de nos postulats fondamentaux de planification.

Il vaut la peine de mentionner certaines constatations récentes de l'Agence internationale de l'énergie dans ses prévisions mondiales de 2009. Tout d'abord, elle prévoit une augmentation de l'énergie mondiale de 1,5 p. 100 par an environ jusqu'en 2030, ce qui représenterait une hausse globale de 40 p. 100 environ. Elle prévoit aussi que le pétrole, le gaz et le charbon resteront la source dominante d'énergie primaire au niveau mondial, et que le pétrole non conventionnel jouera un rôle croissant dans l'offre mondiale de pétrole jusqu'en 2035 environ. Ce sont là les prévisions de l'Agence internationale de l'énergie.

Voici maintenant, à la page 5, les projections au Canada de l'Office national de l'énergie, selon le scénario de référence de 2009. Il prévoit que le pétrole et le gaz non conventionnels deviendront plus importants dans notre économie. La croissance de la demande d'énergie devrait ralentir d'ici à 2020. La production de pétrole conventionnel devrait poursuivre son déclin historique, mais cela sera plus que compensé par l'augmentation de

la production non conventionnelle, ce qui est le thème de votre étude.

Dans l'Est du Canada, les trois principaux champs de production au large de Terre-Neuve-et-Labrador sont actuellement en déclin, mais ce phénomène sera bientôt ralenti par l'ajout de plusieurs champs satellites et par l'ajout du champ plus vaste de Hebron en 2017.

La sixième diapositive montre que l'industrie extracôtière est régie par plusieurs lois clés, notamment deux. La Loi fédérale sur les hydrocarbures confère au gouvernement fédéral le pouvoir d'octroyer des intérêts dans les terres pionnières de l'État. Elle régit l'attribution de concessions d'exploitation de pétrole et de gaz, ainsi que la protection de l'environnement. Les droits sous-marins dans les régions inexplorées sont attribués par appel d'offres, et la loi régit le paiement des redevances.

Du point de vue de la réglementation, la Loi sur les opérations pétrolières au Canada régit la prospection de pétrole et de gaz naturel, ainsi que les mesures de sécurité, la protection de l'environnement, la conservation de la ressource, les arrangements conjoints de production, et la création d'une infrastructure économiquement efficiente.

En ce qui concerne la diapositive 7, vous la connaissez bien puisque vous avez accueilli plus tôt cette semaine les dirigeants des trois offices. Au Canada atlantique, nous avons adopté le principe d'une gestion partagée de la ressource. Au titre de la Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve de 1987, et de la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers de 1988, nous avons instauré un système de cogestion avec les provinces. Les offices extracôtiers sont des organismes indépendants chargés de la gestion des concessions, de la protection de l'environnement, de la sécurité et des inspections, Ressources naturelles Canada assumant la responsabilité de la collecte, de la gestion et de l'administration des redevances.

L'Office national de l'énergie est un organisme fédéral indépendant de réglementation, comme vous le savez, qui applique la LOPC et réglemente l'activité pétrolière et gazière dans les secteurs ne relevant pas d'un accord, par exemple dans l'Arctique extracôtier.

Finalement, Ressources naturelles Canada et AINC sont chargés de la collecte, de la gestion et de l'administration des redevances et de la gestion des concessions au Canada.

Je passe rapidement sur la diapositive 8 car, lors de notre dernière comparution, nous étions accompagnés de la Garde côtière, d'Environnement Canada et aussi du ministère des Affaires indiennes et du Nord. Nous avons alors beaucoup parlé des diverses responsabilités fédérales, lesquelles sont résumées sur cette diapositive.

Avec la diapositive 9, nous parlons des trois régions particulières du Canada.

En Colombie-Britannique, il y a un moratoire sur la prospection de pétrole et de gaz naturel. Ce moratoire, existant depuis plusieurs décennies, est encore en vigueur.

Dans le Nord, aucune autorisation n'a encore été accordée pour forer des puits de pétrole et de gaz dans la mer de Beaufort ou ailleurs dans les eaux de l'Arctique canadien. Comme vous le savez, l'ONE a entrepris un examen exhaustif des exigences relatives à la sécurité et à la protection de l'environnement pour des forages extracôtiers dans l'Arctique. Le 10 juin, il a entamé un processus préliminaire de définition de la portée de l'examen et, le 20 septembre, a publié les détails de l'examen qui sera entrepris au sujet de la sécurité, de la protection de l'environnement, de l'intervention d'urgence, des leçons tirées, et des exigences futures. L'examen comprendra trois phases et nous nous attendons à ce qu'il s'achève l'an prochain.

La troisième région est le Canada atlantique où il y a de l'activité extracôtière depuis le début des années 1980. Comme vous pouvez le voir, cette activité a produit d'importantes retombées économiques pour la région. En 2009-2010, par exemple, les seuls paiements de transfert ont atteint 1,2 milliard de dollars pour Terre-Neuve-et-Labrador et 109 millions pour la Nouvelle-Écosse. Cela a créé beaucoup d'emplois et a produit de nombreuses retombées économiques pour la région et pour l'ensemble du Canada.

Plusieurs décisions ont été prises récemment en matière de réglementation, comme vous le savez, notamment pour renforcer les exigences de supervision déjà appliquées au projet de forage de Chevron dans le bassin Orphan, projet qui s'est achevé en toute sécurité en août 2010.

 (1215)

Comme vous le savez aussi, une évaluation indépendante des mesures de prévention et de réaction à un

déversement pétrolier au large de Terre-Neuve-et-Labrador est actuellement en cours. Le moratoire sur les activités pétrolières et gazières dans le Banc Georges a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2015. Cela a été décidé récemment. On a aussi constaté récemment un intérêt à l'égard du potentiel pétrolier et gazier dans le golfe du Saint-Laurent, à la fois du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador.

En résumé, dans le contexte de l'activité extracôtière, les besoins de pétrole du Canada sont satisfaits par des sources d'énergie diverses. Le pétrole et le gaz continueront de dominer notre approvisionnement, et le pétrole et le gaz non conventionnels prendront plus d'importance au cours des prochaines décennies. L'activité pétrolière au large des côtes du Canada est régie par des lois et règlements fédéraux, dans un contexte de cogestion avec les provinces dans les régions sujettes à un accord. Il n'y a actuellement aucun forage extracôtier en Colombie-Britannique, dans le Nord ou dans le golfe du Saint-Laurent, et il y a des activités extracôtières depuis les années 1980 à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse.



Le président:

Merci beaucoup de cet aperçu très concis de la situation, M. Corey, et merci d'avoir respecté la limite de temps.

Je donne maintenant la parole à Earle McCurdy, président du syndicat des Fish, Food and Allied Workers.

Bienvenue devant le comité, monsieur. Vous avez sept minutes pour faire votre exposé.



M. Earle McCurdy (président, Fish, Food and Allied Workers):

Merci. Je suis heureux de pouvoir m'adresser au comité.

C'est magnifique de venir d'une province « nantie », bien que certains d'entre nous attendions encore de savoir de quoi nous sommes nantis. Dans la région métropolitaine de St. John's, je pense qu'on a probablement la réponse : l'économie va bien, évidemment grâce à l'activité pétrolière.

Dans les régions rurales, par contre, où vit la plupart de nos membres, ce n'est pas aussi évident. En fait, la conjoncture économique y est bien mauvaise.

Comme personne ne m'a rien dit, je me demandais ce que je pouvais bien offrir à votre comité. J'ai supposé que vous attendiez de moi que je vous parle de l'impact sur l'industrie de la pêche, et c'est ce que je vais faire.

L'activité pétrolière signifie beaucoup de choses pour beaucoup de gens. Pour le secteur de l'immobilier, pour les fournisseurs et pour une foule d'autres personnes, c'est une source importante de croissance économique. Pour le secteur de la pêche, c'est essentiellement un risque. Ce sont les pêcheurs qui sont dans la ligne de feu.

Si vous examinez la catastrophe de l'*Exxon Valdez* en Alaska, la catastrophe du *Prestige* en Espagne et, plus récemment, la catastrophe du Golfe du Mexique, il est clair que ce sont les gens qui gagnent leur vie de la pêche qui sont le plus immédiatement touchés.

Comme le maire d'une petite ville du sud de la Louisiane le disait il y a quelques jours : « Le 20 avril, nos vies ont changé ». C'est très sérieux pour les gens.

La Norvège a adopté une politique en vertu de laquelle une partie du produit de l'exploitation des hydrocarbures, ressources non renouvelables, sert à renforcer et à stabiliser les industries renouvelables traditionnelles. S'il existe une politique similaire au Canada, je n'en ai pas connaissance. Je pense qu'il devrait y en avoir une.

Nous connaissons tous l'impact économique du pétrole et du gaz, et nous avons fait tout notre possible pour travailler et coexister avec ce secteur, en allant même jusqu'à créer un organisme de liaison appelé One Ocean, qui se réunit périodiquement. Il est animé par un conseil d'administration composé à égalité de représentants de l'industrie pétrolière et de l'industrie de la pêche, moi compris.

Il y a deux semaines, une délégation de One Ocean, dont j'ai fait partie, est allée dans les États du golfe pendant une semaine pour parler à des gens ayant une certaine connaissance et une certaine expérience des répercussions de la catastrophe récente, et je peux vous résumer brièvement ce que nous avons appris.

La délégation comprenait trois représentants de notre syndicat, deux représentants de l'industrie pétrolière, et un employé de One Ocean. Nous avons rencontré des pêcheurs, des transformateurs de poissons, des

organismes de marketing, des maires, des conseillers de paroisse, le directeur de la gestion côtière du cabinet du gouverneur, l'entrepreneur qui avait été engagé pour coordonner les navires d'opportunité, et les représentants d'associations de l'industrie du pétrole. À la fin de la visite, nous avons passé une demi-journée au centre de commandement de BP pour savoir ce que ses membres pensaient de ce qui était arrivé et de la manière dont ils avaient réagi.

Nous avons eu un programme très chargé lors de notre visite mais cela nous a permis d'en tirer quelques enseignements importants dont je voudrais vous parler.

Les habitants de ces régions et les gens travaillant dans la pêche croyaient qu'il y avait un système pour réagir à ce genre d'événements. Ils ont été tout aussi surpris et horrifiés que nous de constater qu'on ne semblait avoir rien prévu pour faire face à ce problème.

L'utilisation de produits dispersants était très controversée — et contagieuse, aussi. Le discrédit jeté sur le marché — c'est-à-dire la perception d'un problème — est devenu un problème en soi. Les fruits de mer de cette région sont probablement les mieux surveillés au monde. J'en ai consommé sans aucune hésitation, mais allez dire cela au juge! Selon une enquête de l'université du Minnesota, 44 p. 100 des Américains refuseraient de manger des fruits de mer du golfe par crainte des conséquences. C'est très grave.

L'autre leçon que nous avons apprise, à répétition, concerne l'importance de dresser un plan à l'avance. Nous avons parlé à un habitant de Seattle qui travaille pour une firme finlandaise et qui avait coordonné l'intervention des navires d'opportunité lors de la catastrophe de l'*Exxon Valdez* en Alaska. On l'avait fait venir dans le Golfe du Mexique pour faire la même chose.

  (1220)

Il nous a dit qu'il avait commencé avec une feuille blanche. Il ne savait pas qui étaient les pêcheurs, il ne savait pas qui possédait les navires pouvant être utilisés, il ne connaissait pas le contexte et il n'avait pas de plan. Il a dû tout faire à partir de zéro. À son avis, il aurait été largement préférable de dresser un plan à l'avance, « en temps de paix » comme il disait, c'est-à-dire avec moins de stress et avec plus de temps pour planifier comme il faut. L'absence de plan avait rendu son travail beaucoup plus difficile, nous a-t-il dit.

Les paroles lénifiantes ne nous sont d'aucune utilité. Je pense qu'il y en a eu beaucoup là-bas. Quand on y réfléchit, une fois que l'éruption avait commencé, ce qu'il fallait faire pour l'interrompre était d'atteindre avec précision un trou de huit pouces et demi de diamètre à un demi-mille de profondeur sous l'océan. Quand j'étais petit, lors de la régata — c'était un peu notre garden-party à nous —, il y avait lors de la foire annuelle un jeu consistant à lancer du pouce une pièce de 25 sous dans une petite coupe flottant dans un seau d'eau. Si l'on réussissait à atteindre la coupe, on gagnait un dollar. J'y ai joué assez souvent pour savoir que c'était un attrape-nigauds et que je ne gagnerais jamais mon dollar. Finalement, j'ai compris que je ferais mieux d'utiliser mes 25 sous pour acheter de la barbe à papa ou des bonbons. Croyez-moi, atteindre ce trou au fond de l'océan fut un exploit.

Une chose qui est ressortie très clairement de nos conversations là-bas, c'est qu'on n'a fait quasiment aucune recherche sur la technologie des barrières flottantes, d'écémage des nappes de pétrole, etc., depuis la catastrophe de l'*Exxon Valdez*, de 1978 je crois. On n'a fait de la recherche que sur le forage et sur l'exploitation du pétrole, pas sur ce genre de mesures d'urgence. Il est clair que c'est un domaine qui mérite toute notre attention.

Finalement, bien que je ne connaisse pas bien les questions de sécurité énergétique, j'espère certainement qu'on ne sacrifiera pas notre sécurité environnementale sur l'autel de la sécurité énergétique. Nous avons des industries renouvelables qui dépendent de l'océan et j'estime qu'il incombe au législateur et aux organismes de réglementation de faire tout ce qui est raisonnablement possible pour les protéger, et de dresser des plans d'urgence au cas où quelque chose irait mal.

Merci de votre attention.

  (1225)



Le président :

Merci beaucoup, M. McCurdy.

Nous passons maintenant à la période des questions, en commençant avec M. Tonks puis, s'il reste du temps, M. Andrews.

Allez-y, monsieur Tonks, vous avez sept minutes.



M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.):

Merci, monsieur le président.

Merci à tous nos témoins.

J'aimerais revenir sur ce que nous indique le dernier groupe de témoins au sujet de l'examen de la législation et des mesures d'urgence par l'Office national de l'énergie. Je suis particulièrement incité à le faire par cette culture de laxisme dont a parlé M. McCurdy, et par le souci d'intégrer l'environnement dans les préoccupations de chacun. Il a dit qu'il faudrait dresser des plans à l'avance.

Ma question porte sur le témoignage de M. Caron, de l'Office national de l'énergie, qui a déclaré ceci :

En matière de forages extracôtiers, l'article 6 du Règlement sur le forage et l'exploitation des puits de pétrole et de gaz au Canada exige expressément des sociétés qu'elles proposent un plan d'intervention en cas d'urgence, lequel est examiné en détail par l'Office avant toute autorisation de forage. En présence de lacunes,

J'insiste sur ce passage,

il incomberait à la société de les combler pour pouvoir obtenir l'autorisation de forer.

Puis il a ajouté :

[En vertu des] nouveaux règlements américains... l'industrie est tenue d'élaborer un système intégré de gestion des questions de sécurité et d'environnement. Encore une fois, au Canada, les exploitants sont déjà tenus de disposer de tels systèmes de gestion. En d'autres termes, les États-Unis se rapprochent de la position canadienne.

Le dernier témoin, M. Amos, d'Ecojustice, nous a dit qu'il faisait une analyse des lacunes aux États-Unis. Si l'on en croit le témoignage de l'ONE, celui-ci a la conviction d'avoir déjà fait cette analyse des lacunes pour le Canada.

Voici donc ma question, M. Corey : êtes-vous satisfait de la position prise par l'Office national de l'énergie? Est-ce que les agents de Ressources naturelles suivent l'évolution de cet examen, en ce qui concerne l'identification des lacunes, et est-ce que la législation est ajustée en conséquence? Surveillons-nous ces audiences et allons-nous faire un suivi, du point de vue du rôle de ce comité, ou de n'importe quel comité, pour fermer la boucle de redevabilité?



Le président:

Allez-y, monsieur Corey.



M. Mark Corey:

Merci, monsieur le président.

Je vais commencer et Jeff Labonté, notre directeur général de la Direction des ressources pétrolières, pourra ensuite vous donner plus de détails.

La réponse est oui. En fait, nous participons à l'examen de l'ONE, et nous le suivons de près. Nous allons collaborer avec lui. Dans son témoignage, M. Caron a clairement indiqué qu'il formulera des recommandations sur les règlements devant être modifiés. Il appartiendra ensuite au ministère de collaborer avec l'Office et de conseiller le ministre car, en dernière analyse, c'est le ministre qui adresse des recommandations pour le décret du conseil qui modifierait le règlement.

La réponse est donc, oui, nous allons collaborer avec l'Office et surveiller de près, mais nous soulignons toujours il s'agit d'un organisme de réglementation indépendant et que nous ne sommes que l'un des participants à ses côtés.

Jeff, voulez-vous ajouter quelque chose?



M. Jeff Labonté (directeur général, Direction des ressources pétrolières, ministère des Ressources naturelles):

Oui. Merci beaucoup de cette question.

Comme l'a dit Mark, RNCan participe à l'examen de l'ONE et, bien sûr, nous suivons de près sa mise en route.

En ce qui concerne les mesures de sécurité existant pour la préparation aux crises et le forage extracôtier, chacun des organismes de réglementation indépendants est actuellement tenu d'obliger les exploitants à mettre en place un certain nombre de mesures avant de commencer à forer. Ces mesures doivent être mises en place et être approuvées par l'organisme de réglementation avant que l'opérateur obtienne l'autorisation d'aller de l'avant avec une quelconque activité de forage.

Ces mesures comprennent un plan de sécurité, un plan de protection de l'environnement, un plan d'intervention d'urgence et un plan de secours. Chacun de ces aspects doit être documenté en grand détail à la satisfaction de l'organisme de réglementation pour pouvoir aller de l'avant.

La structure du Canada relativement aux mesures de sécurité est une assise importante du travail des organismes de réglementation, et ça doit être fait avant de délivrer des autorisations aux entreprises.

(1230)



M. Alan Tonks:

Mon espoir est que ce ne seront pas seulement les États-Unis qui examineront s'il y a des lacunes, et que nous irons beaucoup plus loin que cela. J'étais un peu troublé par le sous-entendu qu'il semblait y avoir, c'est-à-dire que nous sommes largement en avance. Je pense que nous devrions être très prudents à ce sujet.

Je laisse la parole à quelqu'un d'autre, s'il me reste du temps.



Le président:

Il reste environ deux minutes pour M. Andrews.



M. Scott Andrews:

Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai deux questions à vous poser, monsieur McCurdy.

Tout d'abord, en ce qui concerne les relevés sismiques et l'impact sur la pêche — les stocks de poissons de fond et les crustacés —, a-t-on fait des recherches sur cet impact? Vous-même ou votre organisation, êtes-vous préoccupés par les relevés sismiques du plancher océanique?

Ensuite, votre organisation s'est-elle jamais opposée à un projet quelconque de prospection ou d'exploitation de pétrole et de gaz ces dernières années?



M. Earle McCurdy:

En ce qui concerne les relevés sismiques, c'est leur impact à long terme qui reste inconnu. Je suis loin d'être un expert en la matière mais, intuitivement, je pense que ce n'est pas une partie de plaisir pour les espèces vivant au fond.

C'est un peu comme avoir un marteau piqueur en pleine action dans votre cuisine pendant la préparation du souper. C'est vraiment une intrusion, et qui sait l'impact que cela pourrait avoir sur la reproduction? Je ne sais pas...



M. Scott Andrews:

On n'a donc pas fait de recherche à ce sujet, à votre connaissance?



M. Earle McCurdy:

Je ne peux pas dire qu'on n'ait fait aucune recherche. Je ne suis pas un expert sur les recherches qui ont été faites. On a eu certaines indications de dispersion immédiate du poisson mais, sur une période relativement courte cet impact semble avoir baissé.

Je n'ai pas connaissance de recherches ayant porté sur les répercussions à long terme du point de vue de la reproduction, de la migration, du frai et de ce genre de choses. C'est une source d'inquiétude depuis un certain temps.

En ce qui concerne notre contribution aux divers projets, nous ne nous sommes opposés à aucun projet de pétrole en haute mer parce que, de toute façon, nous pensons ce ne serait pas très productif dans la mesure où ça ne donnerait aucun résultat, et parce que c'est une industrie importante pour notre économie. Cela dit, nous ne considérons pas que cela se fasse de manière à éviter pleinement les répercussions sur la pêche, ou à en tenir compte comme il le faudrait.

Nous avons réussi à faire apporter certaines modifications à des choses telles que la période d'exécution de certaines activités, comme les relevés sismiques, en tenant compte de la saison de pêche et de la saison de frai. Par suite de notre intervention, certaines activités sismologiques ont été reportées pour éviter le plus possible des effets négatifs.



M. Scott Andrews:

Donc, vous avez une relation de coopération?



M. Earle McCurdy:

Nous essayons de travailler avec l'industrie pétrolière parce que nous comprenons que ce sont des gens qui essaient aussi de gagner leur vie dans le même océan, mais nous nous attendons à ce qu'elle comprenne que nous sommes là depuis bien longtemps et que ces activités ne devraient pas nuire aux nôtres.



Le président:

Merci, monsieur Andrews, votre temps de parole est écoulé.

C'est maintenant au tour de M. Pomerleau, du Bloc québécois, pour sept minutes.

[Français]



M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ):

Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie aussi tous les témoins d'être venus nous rencontrer.

Comme vous l'avez constaté à la suite des présentation des premiers témoins — et cela a déjà été soulevé à de nombreuses occasions dans le passé — en général, les gens ne sont pas du tout rassurés face à la situation actuelle. C'est peut-être la raison pour laquelle, aux États-Unis, les gens ne veulent pas manger le poisson provenant du golfe. On a véritablement besoin d'une meilleure réglementation et elle doit être établie dans la transparence. Les citoyens ordinaires doivent éventuellement être mis au courant de cette réglementation. Il ne semble pas que ce soit le cas. À tout le moins, il ne semble pas que les citoyens aient le sentiment d'être informés.

J'aimerais connaître votre avis à ce sujet. J'aimerais que vous nous disiez ce qui se fait, présentement, afin que les gens éprouvent un sentiment de sécurité.

(1235)



M. Mark Corey:

Monsieur le président, je commencerai à répondre à la question et, par la suite, je demanderai à Eric Landry, notre directeur en ce domaine, de compléter ma réponse.

Pour nous, c'est une préoccupation, surtout depuis les événements survenus dans le golfe, en avril dernier. C'est quelque chose que nous sommes présentement en train de revoir. Si ma mémoire est bonne, un autre ministre qui faisait partie du *Committee of the Whole* a dit que nous allions tirer des leçons de ce qui s'est passé dans le golfe. Je vous assure que nous sommes en train d'étudier de très près les rapports et les événements pour voir s'il y a des choses que l'on peut apprendre.

Monsieur Landry, voulez-vous ajouter quelque chose?



M. Eric Landry (directeur, Division de la gestion des régions pionnières, Division des ressources pétrolières, ministère des Ressources naturelles):

Je ferai quelques petites clarifications. C'est la responsabilité des offices extracôtiers ou de l'Office national de l'énergie d'autoriser les différentes activités. Au préalable, une étude d'évaluation environnementale doit être faite. Le secteur privé doit aussi mener une étude d'évaluation environnementale. Typiquement, ces études incluent des consultations du public.

Dans le cas des offices, les documents sont remis et le public y a accès, afin qu'il puisse participer et soumettre des commentaires à propos des différents projets proposés.



M. Roger Pomerleau:

Il semble que c'est ce qui se fait actuellement, mais les gens ne se sentent pas plus en sécurité pour autant. C'est ça, la question que je soulève.

Que compte faire l'Office national de l'énergie à propos des changements apportés à la réglementation? Va-t-il surveiller ce qui va se passer, pour que les gens aient le sentiment que ce problème est réglé? On sait bien que l'on n'enlèvera jamais complètement le risque, mais il faut que le risque soit minimal. Il faut savoir que les gens en place ont pris toutes les mesures nécessaires pour régler ce problème.



M. Eric Landry:

Comme M. Corey l'a mentionné, on suit la revue de près. Les gens de mon groupe participeront à la revue des exigences en matière de forages extracôtiers dans l'Arctique. Mon groupe porte aussi une attention aux diverses études et aux examens en cours aux États-Unis pour en tirer des *lessons* et nous permettre d'améliorer le régime afin d'être en mesure, par la suite, de fournir des avis à nos gestionnaires supérieurs et à notre ministre en termes de...



M. Roger Pomerleau:

À quel moment sont attendus les rapports, aux États-Unis?



M. Eric Landry:

Les différents rapports comportent différents échéanciers, mais ce n'est pas attendu avant la fin de l'année. Le rapport de la commission...



M. Roger Pomerleau:

Vous voulez dire la fin de l'année 2010?



M. Mark Corey:

Oui.



M. Roger Pomerleau:

J'ai une autre question à poser.

Tout à l'heure, quelqu'un faisait remarquer avec beaucoup d'à-propos que les plans d'urgence se préparent en temps de paix. Une autre personne faisait remarquer juste avant qu'il ne semble pas y avoir, présentement, de gens compétents en train d'étudier la question du forage en Arctique. On est en temps de paix, il n'y a pas de forage. Donc, c'est le temps de le faire. Il semble qu'actuellement, aucun groupe de scientifiques n'étudie cela.

Est-ce vrai? Que pensez-vous faire à ce sujet?



M. Mark Corey:

Je vais répondre en partie. C'est vraiment le but de l'enquête de l'Office national de l'énergie. Il faut avoir plus d'information au sujet des aspects touchant la sécurité et les impacts environnementaux. On sait bien que, dans l'Arctique, l'environnement est très sensible ou du moins plus sensible que dans d'autres régions du Canada. C'est une bonne question. C'est quelque chose que nous étudions dans le moment. Nous avons beaucoup d'information, mais il faut en avoir plus.

Monsieur Labonté, voulez-vous ajouter quelque chose?

[Traduction]



Le président:

Vous avez la parole, monsieur Labonté.



M. Jeff Labonté:

Merci.

Nous nous attendons certainement à ce qu'un certain nombre de personnes et de groupes demandant à pouvoir témoigner devant l'ONE abordent cette question. Comme M. Caron vous l'a probablement dit plus tôt cette semaine, il y a quatre thèmes, dont l'un est la réaction en cas de problème. Cela présenterait un certain nombre d'approches différentes, et de méthodes et de niveaux de compréhension de la compétence quant à la manière dont on réagirait si quelque chose dérapait.

Pour l'heure, je crois pouvoir dire que c'est un domaine actif de discussion, de débat et d'intérêt, et j'examinerai avec attention certaine de ces constatations et informations.

[Français]



M. Roger Pomerleau:

Ai-je le temps de poser une autre question, monsieur Benoit?

Le président: Oui.

M. Roger Pomerleau: D'accord. Ma question sera pour vous, monsieur McCurdy. J'ai beaucoup aimé votre présentation, surtout les tournures de phrase que vous utilisez. Cela m'a paru très intéressant. Vous avez terminé — et cela résume bien votre point de vue, que je partage — en disant que la sécurité énergétique ne devrait pas se tenir aux dépens de la sécurité environnementale. Je pense que cela cerne bien le problème tel qu'il est et la solution que vous recherchez par rapport à cela.

Vous savez qu'actuellement, au Québec, dans le cas du gisement Old Harry, le gouvernement du Québec a ordonné un moratoire de quelques années pour bien étudier les conséquences possibles de forage dans ce secteur, étant donné qu'il n'est pas situé en haute mer. C'est un lieu d'exploitation très différent. On sait, par exemple, que s'il y avait une fuite de pétrole, il ne serait pas dispersé aussi facilement qu'en haute mer; il serait circonscrit et resterait là un certain temps. On sait aussi que la faune marine est très différente dans ce secteur

qu'en haute mer; elle est peut-être plus concentrée et plus complexe. Je crois que le gouvernement a pris une sage décision en ordonnant un moratoire, le temps de bien réfléchir à l'ensemble des problèmes qui pourraient surgir, surtout pour les gens des Îles-de-la-Madeleine.

Que pensez-vous de ce moratoire? Pensez-vous que c'est une décision intelligente de prendre un peu plus de temps pour y penser?

  (1240)

[Traduction]



Le président:

Pourriez-vous répondre assez brièvement, s'il vous plaît?



M. Earle McCurdy:

C'est difficile à régler une fois que le problème s'est posé. S'il y a une leçon à tirer du golfe... Le PDG d'Exxon a déclaré devant le comité du Congrès que la société ne s'était pas préparée un tel événement et, si vous ne vous êtes pas préparé à l'événement, l'activité devrait pas commencer. Il me semble prudent d'attendre pour avoir l'assurance raisonnable de ce que seront les conséquences.



Le président:

Merci beaucoup. Merci, monsieur Pomerleau.

Nous passons maintenant à M. Cullen, pour sept minutes.



M. Nathan Cullen:

Merci à tout le monde d'être ici.

Monsieur Corey, la sécurité énergétique englobe-t-elle les énergies renouvelables, selon sa définition par le gouvernement?



M. Mark Corey:

Monsieur le président, c'est une partie importante de notre stratégie énergétique globale. Si vous examinez la démarche du gouvernement en matière de développement énergétique, de sécurité d'approvisionnement et de politique de l'énergie, les énergies renouvelables jouent un rôle important. Je n'ai pas de chiffres avec moi mais le gouvernement a mis des milliards de dollars dans le secteur des énergies renouvelables au cours des dernières années, sous toutes leurs formes : éolienne, solaire, etc.



M. Nathan Cullen:

Une brève question à ce sujet : considérez-vous la capture du carbone comme une énergie renouvelable? Le gouvernement la considère-t-il comme telle?



M. Mark Corey:

Techniquement, je devrais vérifier...



M. Nathan Cullen:

Le pourriez-vous? Ça fait un certain temps que je me pose la question.



M. Mark Corey:

D'accord.



M. Nathan Cullen:

En ce qui concerne l'examen de l'ONE en cours, êtes-vous au courant de la motion adoptée par la Chambre des communes au printemps?



M. Mark Corey:

Oui.



M. Nathan Cullen:

On demandait au gouvernement d'entreprendre

...une révision exhaustive, au niveau fédéral, des lois, règlements et politiques qui régissent la mise en valeur des sources non conventionnelles de pétrole et de gaz...

et ça continue. Vous êtes au courant. Est-ce que fait l'ONE actuellement?



M. Mark Corey:

Monsieur le président, je demande à M. Labonté de répondre à cette question.



Le président:

Je vous en prie, monsieur Labonté.



M. Jeff Labonté:

Merci de cette question.

Je crois pouvoir dire que RNCan est déterminé à assurer la mise en valeur responsable, sûre et durable des ressources naturelles.

Le contexte de l'environnement de politique entourant cette motion particulière et cet élément comporte certainement beaucoup de considérants et de circonstances différents. C'est un domaine assez compliqué, avec un grand nombre d'aspects différents, et il faut certainement tenir compte des questions régionales, des questions relatives aux questions d'environnement dans le Nord, la côte est et la côte ouest, et certainement une reconnaissance et un respect de la compétence provinciale relativement à la mise en valeur des ressources naturelles.



M. Nathan Cullen:

Dois-je comprendre de votre réponse que vous effectuez cette révision?



M. Jeff Labonté:

Je crois pouvoir dire qu'un certain nombre d'éléments et aspects différents des différents examens en cours dans le pays porte sur un certain nombre de points importants. L'ONE se penche sur l'examen du forage extracôtier dans l'Arctique. Vous avez entendu dire plus tôt que Terre-Neuve-et-Labrador s'occupe d'une réponse et d'une révision du forage extracôtier sur la côte est...



M. Nathan Cullen:

Monsieur Labonté, ma question était très directe et très simple : est-ce que l'ONE procède à cette révision en

ce moment? Je sais ce qui se fait ailleurs. Le comité est au courant.

Êtes-vous en train d'effectuer cette révision?



M. Jeff Labonté:

Monsieur le président, pour revenir sur le sujet, c'est un domaine assez compliqué. Il y a un certain nombre d'aspects différents à l'environnement de politique, il y a certainement un certain nombre d'examens différents en cours dans le pays, tous consacrés au même aspect, qui est de s'assurer que nous avons un solide régime de réglementation pouvant assurer la mise en valeur sûre, responsable et durable des ressources naturelles.



M. Nathan Cullen:

Interrogé à ce sujet en Chambre, le ministre a dit en réponse à la motion adoptée à l'unanimité que l'ONE effectue cette révision. Je viens de vous demander à trois reprises si l'ONE effectue cette révision. La réponse de l'ONE est que non. Nous le lui avons demandé très explicitement.

C'est juste un oui ou un non. Je sais qu'il y a d'autres examens en cours. Est-ce que Ressources naturelles Canada procède actuellement à une révision exhaustive? Vous pouvez dire oui ou non mais ne me parlez pas de tous les autres examens. Je veux simplement savoir si vous, au ministère, vous faites ça. C'est tout ce que je demande. C'est simple, non?

(1245)



M. Jeff Labonté:

Je pense que si vous examinez tous les aspects de politique reliés à la motion, il y a un grand nombre d'éléments et de domaines différents reliés à cela. Ils impliquent beaucoup de complexité. Ils impliquent beaucoup de compétence fédérale-provinciale. Ils impliquent des variations régionales, des circonstances environnementales, et des circonstances qui sont différentes dans un pays très diversifié.

Considérant un certain nombre d'éléments différents, ils portent certainement, en termes d'un certain nombre d'examens... Il y en a, je pense, plus de 10 ou 12 environ en cours dans le pays.



M. Nathan Cullen:

Soyons clairs. Le ministre des Ressources naturelles, quand on lui a posé cette question très précise à la Chambre des communes, a dit que l'ONE le fait. Or, l'ONE ne le fait pas.

Je n'arrive pas à obtenir de réponse explicite aujourd'hui des représentants de Ressources naturelles, ce qui est décevant. Vous pourriez parfaitement dire non. Nous essayons simplement de savoir.

J'ai une question pour vous, monsieur Corey, au sujet des concessions dans l'Arctique. Dans le cadre d'une concession, l'entreprise est-elle tenue de faire des forages? Le contrat ne l'oblige-t-elle pas à effectuer certains forages de prospection quand elle obtient une concession?



M. Mark Corey:

La réponse est oui.



M. Nathan Cullen:

Bien. Excellent. Merci. Quel soulagement!

Il ne se fait aucun forage à l'heure actuelle mais nous nous attendons à ce qu'on en fasse dans les prochaines années, en vertu des concessions qui ont déjà été octroyées par le gouvernement.



M. Mark Corey:

C'est exact, et c'est AINC qui est responsable des concessions. C'est ce ministère qui les gère dans le Nord.



M. Nathan Cullen:

Vous avez parlé d'un moratoire sur la côte ouest. Différentes parties essayent depuis plusieurs années de voir le texte même de ce moratoire. En avez-vous un exemplaire? Existe-t-il?

Veillez m'excuser, je ne sais pas ce qui cause cet effet Larsen, monsieur le président.



Le président:

C'est votre personnalité magnétique.



M. Nathan Cullen:

Vraiment? C'est plutôt parce que j'en ai par-dessus la tête, je peux vous le dire.

Des voix: Oh!

M. Nathan Cullen: J'ai fait surchauffer les micros.



Le président:

Quoi qu'il en soit, continuez, s'il vous plaît.



M. Nathan Cullen:

Oh, c'est le système d'écoute clandestine du gouvernement. Veuillez m'excuser, il y a un effet Larsen.



Le président:

Veillez poursuivre, monsieur Cullen.



M. Nathan Cullen:

Existe-t-il quelque part un document annonçant un moratoire? Nous savons que le gouvernement a fait une déclaration à ce sujet dans les années 1970 mais nous n'avons jamais réussi à voir de document à ce sujet. En fait, le gouvernement de la Colombie-Britannique affirme qu'il n'y en a pas, ce qui prête à confusion, vous le comprendrez.



M. Mark Corey:

Monsieur le président, la réponse est qu'il y a un moratoire. Le moratoire continue d'être maintenu comme politique gouvernementale. Aucune activité ne peut être entreprise tant que le gouvernement n'en aura pas décidé autrement. Il existe et il y a une politique disant que ça ne se produira pas.



M. Nathan Cullen:

Monsieur McCurdy, vous avez parlé de la sécurité environnementale sacrifiée sur l'autel de la sécurité énergétique. Il y a cependant de nombreux pays, dont la Norvège, qui intègrent la sécurité environnementale à la sécurité énergétique. Ça devrait être une seule et même chose, et non pas l'une ou l'autre. Je comprends parfaitement votre argument.

Sur la côte ouest, la région que je représente et qui est peut-être très similaire à la vôtre, il y a une industrie du saumon sauvage de 140 millions de dollars. Il y a eu des propositions pour lever le moratoire de la côte ouest, comme le sait M. Corey, mais le risque serait totalement assumé par la communauté de la pêche, sans aucun bénéfice pour elle, quasiment. À moins qu'il n'y ait un déversement, auquel cas on aurait besoin de ses bateaux, je suppose.

Avez-vous parfois le sentiment que le pétrole et le gaz sont les géants du quartier, politiquement et économiquement, et qu'on vous a poussés de côté et quasiment expulsés de toute discussion concernant les intérêts de la communauté de la pêche dans la prise de ces décisions?



M. Earle McCurdy:

Voici ce que je peux dire. Je ne pense pas que l'ampleur du risque assumé par les gens qui travaillent dans l'industrie de la pêche, à cause de l'arrivée de l'industrie du pétrole et du gaz, a été comprise ou prise en compte, et le risque est grand.

Dans notre province, la pêche est une industrie d'exportation de 1 milliard de dollars par an, à peu près. C'est minuscule par rapport à l'industrie du pétrole et du gaz, mais c'est énorme pour les collectivités rurales de Terre-Neuve — province d'un demi-million d'habitants — du point de vue de leur préservation.

Nous sommes préoccupés par les répercussions et nous ne croyons pas qu'on ait adéquatement... Nous ne pensons pas que ce facteur ait été correctement mesuré et pris en compte. Normalement, quand vous demandez à quelqu'un d'accepter un risque, vous lui dites qu'il recevra quelque chose en retour. C'est une sorte de donnant-donnant. C'est ça que nous n'avons pas.



Le président:

Merci, monsieur Cullen. Votre temps de parole est écoulé.

Nous passons maintenant à M. Harris, pour sept minutes.



M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC):

Merci, monsieur le président.

Monsieur Labonté, je sais qu'il y a un certain nombre d'examen différents en cours à l'heure actuelle. Ils sont probablement encore plus minutieux depuis l'éruption du golfe. Nous souhaitons tous la même chose. Je ne sais pas combien il y a d'examen en cours mais je sais qu'il y en a plus d'un. Il y en a probablement trois ou quatre.

Ai-je raison de penser que, du fait de l'ampleur de la responsabilité et de la supervision exercées par l'ONE, qui effectue ces examens au Canada, vous, du ministère, êtes d'office impliqués? Avec le partage de l'information, vous avez certainement... Vous devez être dans le coup, à ce sujet, du fait de votre supervision, et vous devez certainement recevoir des informations sur les constatations et les résultats, n'est-ce pas?

Ai-je raison?

(1250)



M. Jeff Labonté:

Je pense que c'est une remarque tout à fait juste. Ressources naturelles Canada collabore étroitement avec l'ONE et les offices extracôtiers, et fixe leur cadre réglementaire, en partenariat avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse. Des aspects de la motion sont certainement inclus dans l'examen de l'ONE, mais il y a un certain nombre d'autres examens en cours. Il y a l'examen de Terre-Neuve.

Nous surveillons certainement tous les examens, y compris ceux en cours à l'extérieur du Canada. Aux États-Unis, il y en a deux ou trois qui ont commencé. Le Royaume-Uni en a entrepris un, et l'Australie aussi. Il y a tout un nombre d'aspects différents qu'on examine, qu'il s'agisse des aspects technologiques, des aspects réglementaires ou de la réponse de sécurité.

La somme de tous ces examens est un facteur important qui nous aide à surveiller et à comprendre quelles lacunes existent ou quelles opportunités il pourrait y avoir pour le Canada d'examiner son régime.



M. Richard Harris:

Oui. Considérant la portée des responsabilités de l'ONE, je suppose que vous êtes quasi automatiquement

intégrés, d'une manière ou d'une autre, à chaque examen qui est effectué dans votre domaine de responsabilité.



M. Jeff Labonté:

En effet.



M. Richard Harris:

Nous sommes tous des néophytes autour de cette table, sauf vous, et nous nous informons sur les déversements de pétrole en interrogeant les témoins et en lisant ce que nous pouvons.

Voici quelques questions élémentaires. Y a-t-il déjà eu un déversement extracôtier au Canada et, si oui, à quand remonte le dernier résultant d'une éruption ou d'une défaillance d'équipement?



M. Mark Corey:

La réponse est oui. Je pense que c'est à peu près la première question à laquelle nous avons répondu lors de notre comparution du printemps dernier. Il y en a eu deux, concernant les deux fois du gaz naturel au large du Canada atlantique.

Jeff, avez-vous les détails?



M. Richard Harris:

C'était quand?



M. Jeff Labonté:

Il y en a eu un au début des années 1980 sur la côte est, en Nouvelle-Écosse, puis un deuxième durant la même période, plus ou moins, et les deux ont été maîtrisés.



M. Richard Harris:

Très bien.

En ce qui concerne la prévention d'un déversement, d'une fuite ou d'une éruption, voici les trois choses que nous avons entendues de la part des témoins.

Premièrement, si l'on veut prévenir un déversement, il faut approfondir les connaissances scientifiques et techniques sur la manière dont on effectue les forages, sur ce qu'il y a là tout en bas, et sur comment on pénètre les différentes zones en toute sécurité. C'est la première chose.

Deuxièmement, il faut éliminer le risque d'erreur humaine, dans toute la mesure du possible, en intensifiant la formation professionnelle et les méthodes de sécurité.

Troisièmement, il faut faire des recherches pour mettre au point du matériel nouveau et plus sûr afin d'éliminer dans toute la mesure du possible le risque de défaillance.

Voilà ce que je retiens du point de vue de la prévention d'une éruption.

En ce qui concerne un cas de déversement, ce que je retiens, c'est que nous devons améliorer nos connaissances scientifiques. Il faut apprendre quoi faire du pétrole déversé dans l'eau et comment le disperser, il faut connaître les aspects techniques de son écrémage et de son confinement. En outre, il faut dresser à l'avance un plan de confinement et de rétablissement des lieux. Troisièmement, il faut avoir la logistique et l'infrastructure nécessaires pour l'activité concrète de nettoyage en cas d'accident.

À mon avis, tout cela semble se faire continuellement. Nous cherchons toujours à accroître nos connaissances scientifiques et techniques pour trouver des méthodes plus sûres d'agir et pour réduire les risques d'erreur humaine et de défaillance matérielle. Il y a ensuite la question du nettoyage.

Puis-je penser que nous avons des raisons d'avoir toutes ces choses de manière régulière pour essayer

d'améliorer, ou de minimiser le risque de déversement?

C'est une longue question, je m'en excuse.

 (1255)



M. Mark Corey:

Je pense que vous avez assez bien résumé beaucoup des problèmes que nous avons vus.

L'une des choses que nous avons vues jusqu'à présent, après la situation du Golfe du Mexique, c'est le premier rapport publié par BP. En fait, le ministère a accueilli des gens de BP qui sont venus nous informer. Dans leur rapport — je répète que c'est le point de vue de BP —, ils mentionnent huit choses qui se sont produites, et beaucoup concernent les choses dont vous venez de parler. Il y a eu défaillance de l'équipement. Il y a eu des gens qui ne comprenaient pas ce qui se passait et ce que disaient les divers instruments de mesure. Il y a eu des cas où ils sont tout simplement passés à côté des choses. Il y a eu selon eux une séquence de huit choses qui sont arrivées et qui auraient pu être réglées par un certain nombre des choses que vous avez mentionnées.

Ce que nous attendons vraiment, c'est le rapport de la commission présidentielle, qui doit sortir dans un ou deux mois, je crois, peut-être en janvier. Un certain nombre d'autres rapports sont en cours de préparation et vous pouvez être certains que les trois offices et le gouvernement du Canada les scruteront à la loupe pour voir quelles leçons on peut en tirer.

L'autre chose que je veux mentionner est que nous ne sommes pas seuls à ce sujet. Il y a le International Regulators' Forum. Les trois offices qui ont témoigné devant vous font partie de cette communauté internationale. Ils passent beaucoup de temps à parler des nouvelles tendances et des règlements, de l'amélioration des règlements, et de la manière de résoudre un certain nombre des points que vous avez soulevés. Je crois pouvoir dire qu'il se passera beaucoup de choses dans ce forum à mesure que les instances de réglementation prendront acte de ce que nous avons appris sur la manière de prévenir des choses comme celle-là à l'avenir.



M. Richard Harris:

Bien. Merci beaucoup.

Me reste-t-il du temps?



Le président:

Non, M. Harris.

Merci beaucoup.

Nous remercions beaucoup tous les témoins d'être venus contribuer à cette étude.

Je tiens à souhaiter à tous les membres du comité une bonne semaine de travail dans leurs circonscriptions. Je souligne en particulier nos cérémonies du Jour du souvenir, qui sont très importantes pour tout le monde. Bonne semaine.

Nous nous reverrons le mardi 16 novembre.

La séance est levée.





Publications - 18 novembre 2010

[Témoignages](#) | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour a la liste des réunions](#)

PROCÈS-VERBAL

Séance n° 32

Le jeudi 18 novembre 2010

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 3, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Leon Benoit, président.

Membres du Comité présents : Mike Allen, David Anderson, Leon Benoit, Paule Brunelle, l'hon. Denis Coderre, Nathan Cullen, Cheryl Gallant, Richard M. Harris, Roger Pomerleau, Devinder Shory et Alan Tonks.

Membres substitués présents : L'hon. Marlene Jennings remplace Scott Andrews.

Aussi présents : *Bibliothèque du Parlement* : Jean-Luc Bourdages, analyste; Mohamed Zakzouk, analyste.

Témoins : *Questerre Energy Corporation* : Michael Binnion, président et chef de la direction.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 7 octobre 2010, le Comité reprend son étude sur la sécurité énergétique au Canada.

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

À 12 h 12, la séance est suspendue.

À 12 h 15, le Comité déclare le huis clos.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mardi 16 mars 2010, le Comité reprend son étude sur l'état du réacteur NRU et l'approvisionnement en isotopes médicaux.

Il est convenu, — Que les motions adoptées le mardi 2 novembre 2010 concernant l'ébauche du rapport sur l'état du réacteur NRU et l'approvisionnement en isotopes médicaux soient révoquées et que l'ordre portant présentation du rapport à la Chambre par le président soit annulé.

Le Comité poursuit son étude d'une ébauche de rapport.

Il est convenu, — Que le projet de rapport, tel que modifié, soit adopté.

Il est convenu, — Que le rapport soit intitulé : « L'arrêt du réacteur National de Recherche Universel et l'avenir de la production d'isotopes médicaux et de la recherche au Canada ».

Il est convenu, — Que, dans la mesure où cela ne modifie pas le contenu du rapport, le président, le greffier et les analystes soient autorisés à apporter au rapport les modifications jugées nécessaires (erreurs de grammaire et de style).

Il est convenu, — Que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au rapport.

Il est convenu, — Que le Comité annexe à son rapport l'opinion dissidente du Parti conservateur du Canada à condition qu'elle ne dépasse pas deux pages et soit remise en version électronique au greffier du Comité, au plus tard à 17 heures, le vendredi 19 novembre 2010.

IL EST ORDONNÉ, — Que le président présente le rapport à la Chambre.

Le Comité entreprend l'examen de questions relatives aux travaux du Comité.

Il est convenu, — Que les membres présentent au greffier du Comité leurs listes supplémentaires de témoins par ordre de priorité pour l'étude sur la sécurité énergétique au Canada, au plus tard à 11 heures, le mardi 23 novembre 2010.

À 12 h 45, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation par la présidence.

Le greffier du Comité,

Andrew Lauzon

2010/11/19 11 h 42





Publications - 18 novembre 2010

Témoignages | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour à la liste des réunions](#)



40^e LÉGISLATURE, 3^e SESSION

Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 18 novembre 2010

1105



Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC))



M. Michael Binnion (président et chef de la direction, Questerre Energy Corporation)

1110



Le président



L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.)



M. Michael Binnion



L'hon. Denis Coderre



M. Michael Binnion



L'hon. Denis Coderre



M. Michael Binnion

1115



L'hon. Denis Coderre




M. Michael Binnion



L'hon. Denis Coderre



M. Michael Binnion

 *L'hon. Denis Coderre*


 *M. Michael Binnion*

1120

 *Le président*


 *Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ)*

 *M. Michael Binnion*

 *Mme Paule Brunelle*


 *M. Michael Binnion*

1125

 *Mme Paule Brunelle*


 *M. Michael Binnion*

 *Le président*


 *M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD)*

 *M. Michael Binnion*

1130

 *M. Nathan Cullen*

 *M. Michael Binnion*

 *M. Nathan Cullen*


 *M. Michael Binnion*

 *M. Nathan Cullen*

 *M. Michael Binnion*

 *M. Nathan Cullen*

 *M. Michael Binnion*

 *M. Nathan Cullen*

 *M. Michael Binnion*

1135

 *M. Nathan Cullen*

 *M. Michael Binnion*


 *M. Nathan Cullen*

 *M. Michael Binnion*

 *M. Nathan Cullen*

 *M. Michael Binnion*

 *Le président*

 *M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC)*





 *M. Michael Binnion*

 *M. Mike Allen*




1140

-  *M. Michael Binnion*
-  *M. Mike Allen*
-  *M. Michael Binnion*
-  *M. Mike Allen*
-  *M. Michael Binnion*
-  *M. Mike Allen*
-  *M. Michael Binnion*
-  *M. Mike Allen*
-  *M. Michael Binnion*
-  *M. Mike Allen*







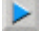


1145

-  *M. Michael Binnion*
-  *Le président*
-  *M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.)*
-  *M. Michael Binnion*
-  *M. Alan Tonks*
-  *M. Michael Binnion*

1150

-  *M. Alan Tonks*
-  *M. Michael Binnion*
-  *M. Alan Tonks*
-  *M. Michael Binnion*
-  *M. Alan Tonks*
-  *M. Michael Binnion*
-  *Le président*
-  *M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC)*






1155

-  *M. Michael Binnion*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Michael Binnion*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Michael Binnion*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Michael Binnion*
-  *Le président*
-  *M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ)*






1200

-  *M. Michael Binnion*

1205

-  *Le président*
-  *M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC)*
-  *M. Michael Binnion*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Michael Binnion*

1210

-  *M. Richard Harris*
-  *M. Michael Binnion*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Michael Binnion*
-  *Le président*



CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

NUMÉRO 032

• 3^e SESSION •


40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 18 novembre 2010

[Enregistrement électronique]

* * *

 (1105)

[Traduction]



Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)) :

Bonjour, tout le monde. Je suis heureux d'être de retour.

Au cours de la première heure, nous accueillerons un témoin et nous poursuivrons notre étude. Pendant la deuxième heure, nous traiterons des travaux futurs du comité. Nous avons commencé une discussion à ce sujet lors de la dernière séance; nous la poursuivrons à ce moment-là.

Nous accueillons aujourd'hui Michael Binnion, président de la Questerre Energy Corporation. Merci beaucoup de votre présence. Nous avons invité une longue liste de témoins à comparaître, mais ils ne pouvaient tout simplement pas être ici aujourd'hui. Nombre d'entre eux viendront plus tard. Nous sommes donc très heureux de vous compter parmi nous.

Si vous le voulez bien, nous allons commencer par votre déclaration, d'une durée maximale de 10 minutes, après quoi nous passerons aux questions et aux observations des membres du comité. Je sais que vous nous avez remis un mémoire, mais la déclaration est dans une langue et les autres renseignements, dans une autre. Nous devons donc les faire traduire avant de les distribuer. Le greffier nous les transmettra plus tard.

Allez-y, s'il vous plaît, monsieur Binnion. Vous avez 10 minutes.

[Français]



M. Michael Binnion (président et chef de la direction, Questerre Energy Corporation):

Je m'appelle Michael Binnion et je suis le président de Questerre Energy Corporation. Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, je vous remercie de m'avoir invité à vous adresser la parole aujourd'hui.

L'objectif principal de Questerre Energy Corporation est lié à notre découverte des shales de l'Utica dans les basses terres du Saint-Laurent, au Québec, où nous travaillons depuis 1998.

Il existe diverses estimations publiques des gisements de gaz de shale de l'Utica. Il semble que les gisements représentent de 25 à 50 trillions de pieds cubes de gaz, ce qui constitue une des 10 plus importantes découvertes de gaz naturel en Amérique du Nord.

[Traduction]

Je suis entrepreneur depuis plus de 20 ans et j'ai travaillé auprès d'entreprises du Canada et de partout dans le monde, des entreprises en démarrage et d'autres qui subissaient des transformations radicales, principalement dans le secteur de l'énergie. J'ai la perspective de quelqu'un qui a dirigé une opération de fracturation et qui s'est déjà trouvé sur une installation de forage, sur un site de compression, à une station de comptage; de quelqu'un qui s'y connaît par rapport à l'application pratique de l'ingénierie, de la géophysique et de la géologie; de quelqu'un qui mise son argent personnel sur les résultats.

J'ai aussi été président et fondateur de la première entreprise occidentale établie dans la République de Géorgie après la guerre civile; j'ai travaillé à leur première loi sur l'hydrocarbure et j'ai collaboré avec la Société financière internationale. Maintenant, je suis absorbé dans les politiques en matière de gaz de shale au Québec.

Aujourd'hui, j'espère combiner ces points de vue pour discuter de l'incidence du gaz de shale sur la sécurité énergétique, des retombées économiques régionales possibles et du rôle que le gouvernement fédéral peut jouer.

L'ère du gaz est lancée. Le gaz de shale a des répercussions énormes sur les marchés mondiaux. En 2008, l'Amérique du Nord manquait de gaz naturel, et le prix dépassait de beaucoup 10 \$ le millier de pieds cubes, ou 60 \$ le baril en termes d'équivalent énergétique; en outre, on prédisait qu'il augmenterait considérablement.

On prévoyait que l'Amérique du Nord ferait concurrence sur les marchés mondiaux pour obtenir des quantités importantes de gaz naturel liquéfié, ou de GNL. Plusieurs projets de terminaux d'importation de GNL en étaient aux étapes finales de l'approbation, dont trois au Canada: Rabaska, Cacouna et Kitimat. En Europe, les manchettes portaient sur la mainmise de la Russie sur le marché du gaz européen et sur ses répercussions politiques éventuelles. Pour sa part, la Chine signait des contrats à long terme visant à paralyser les réserves

mondiales de GNL.

Seulement deux ans plus tard, le prix du gaz est de moins de 4 \$ le millier de pieds cubes, ou de 25 \$ le baril en termes d'équivalent énergétique. Tous les projets de terminaux d'importation de GNL ont été annulés. Kitimat a été converti en terminal d'exportation pour les marchés asiatiques. En Europe, les manchettes parlent du fait que la Russie est inquiète au sujet de maintenir sa part de marché, et la Chine continue à paralyser les réserves mondiales de GNL.

Aujourd'hui, l'industrie produit près de 10 milliards de pieds cubes de gaz de shale par jour, qui servent à satisfaire la demande nord-américaine. Par conséquent, l'Amérique du Nord fait concurrence pour une quantité minimale de GNL sur les marchés internationaux. Les prix en Europe et en Asie commencent à être liés, puisqu'elles tentent d'accéder aux mêmes réserves de GNL. En Grande-Bretagne, actuellement, le prix est d'environ 7 \$ le millier de pieds cubes; en Asie, il est un peu plus élevé.

On doit conclure de tout cela que les consommateurs nord-américains de gaz de shale n'ont pas seulement l'avantage de savoir que leur approvisionnement est assuré, mais aussi de jouir d'un prix inférieur à celui offert sur les marchés internationaux, avec une différence d'au moins 3 \$ le millier de pieds cubes. Toutefois, il y a un avantage encore plus important par rapport aux marchés internationaux, quoiqu'il soit plus difficile à quantifier. En effet, on peut seulement émettre des hypothèses sur ce que serait le prix international si l'Amérique du Nord faisait concurrence pour importer jusqu'à 10 milliards de pieds cubes de GNL par jour, compte tenu que la capacité mondiale actuelle totalise seulement 27 milliards de pieds cubes par jour.

Pendant que le monde se préoccupait de la crise financière, le secteur du gaz naturel créait un nouveau modèle en matière d'énergie mondiale. À mon sens, l'incidence des innovations technologiques qui nous permettent d'extraire du gaz naturel de roches mères est tout aussi importante que la découverte par Rockefeller de la façon de raffiner le pétrole au début du siècle dernier.

Ce changement a causé un surplus de pétrole; ironiquement, pour cette raison, la Standard Oil a presque fait faillite à l'époque. Toutefois, il a mené à un siècle de croissance fondée sur une source d'énergie plus propre et plus abordable que celle qu'on utilisait auparavant, comme le charbon le siècle précédent. Le gaz de shale pourrait mener au même résultat pendant notre siècle; il pourrait permettre à des milliards de personnes de réaliser leurs aspirations à adopter un niveau de vie occidental, sans que la sécurité énergétique de l'Amérique du Nord s'en trouve menacée.

Quels sont les possibilités et les risques associés à l'émergence d'une ère du gaz naturel?

Parlons d'abord des possibilités. Premièrement, grâce à l'abondance de ses ressources gazières non conventionnelles, le Canada pourrait devenir un chef de file mondial dans une économie alimentée par le gaz naturel. Il serait possible d'accroître l'utilisation du gaz naturel, par exemple, en construisant une autoroute transcanadienne verte, en commençant par le corridor Québec-Windsor; en mettant en service des véhicules municipaux et du transport en commun fonctionnant au gaz naturel; en changeant de combustible pour le chauffage, les industries et l'énergie produite à partir de sources qui émettent beaucoup de carbone; et en établissant des terminaux d'exportation de GNL pour satisfaire les besoins de la planète en combustible abordable et propre. Puisqu'à l'heure actuelle, le gaz naturel coûte environ un tiers du prix du pétrole, on pourrait utiliser les économies d'énergie pour rembourser les capitaux requis; il s'agit donc d'une solution énergétique qui ne nécessite pas de subventions.

Deuxièmement, les nouveaux projets d'exploitation de gaz de shale dans l'Est du Canada pourraient permettre la création d'un secteur local de services côtiers. En ce moment, le secteur de services pour le pétrole et le gaz est concentré dans l'Ouest du Canada, et c'est là qu'on accomplit les avancées technologiques et qu'on trouve les emplois ainsi que les retombées économiques largement répandues et liées à l'industrie pétrolière et gazière. Un secteur des services basé dans l'Est du pays pourrait apporter les mêmes types d'avantages.

Nous vous avons remis un mémoire qui traite des retombées économiques que l'industrie pourrait produire au Québec.

Parlons maintenant des risques. Premièrement, de façon générale, la population n'est pas bien informée au sujet de l'exploitation du gaz de shale, et ce, surtout dans les provinces où l'on n'exploite pas depuis longtemps les hydrocarbures. Les techniques et les processus, y compris la fracturation hydraulique, sont utilisés actuellement dans presque tous les puits de gaz naturel de l'Amérique du Nord. Toutefois, c'est encore nouveau dans certaines régions où l'on vient de découvrir du gaz de shale. L'acceptabilité sociale dépend de la sensibilisation de l'ensemble de la population aux risques et aux avantages réels.

  (1110)

Deuxièmement, nous avons remarqué que jusqu'à maintenant, ce sont des lobbys politiques associés à d'autres sources d'énergie — comme le charbon et l'énergie subventionnée —, pour qui le gaz naturel représente une menace directe, qui mènent la discussion sur le gaz de shale. À cause des nouveaux médias, le débat politique américain a envahi la discussion canadienne. Concrètement, à notre avis, cela n'a pas aidé à sensibiliser la population à l'industrie du gaz naturel.

Troisièmement, les pionniers ont le désavantage de devoir financer la construction de la nouvelle infrastructure requise pour le gaz naturel. En effet, les installations et les pipelines communs devront être réglementés afin que de nombreuses parties puissent les utiliser. Or, les pionniers doivent subir une part disproportionnée des coûts et des risques, ce qui a pour résultat de retarder les investissements nécessaires pour promouvoir l'adoption de ce combustible plus propre.

Voici ce que nous recommandons au gouvernement fédéral.

Puisque les ressources des provinces ne relèvent pas du gouvernement fédéral, celui-ci pourrait jouer le rôle d'intermédiaire honnête; il pourrait effectuer des recherches et informer le public sur les risques techniques et les procédures liés au processus d'extraction du gaz de shale. La participation de Ressources naturelles Canada à la convention du Munk Centre au sujet de l'incidence du gaz de shale sur les ressources en eau représente un exemple réussi d'une telle approche.

Une autre recommandation par rapport au rôle du gouvernement fédéral dans le commerce interprovincial et international serait d'appuyer la construction d'infrastructures pour le gaz naturel. Il est peu probable que le secteur privé aura les moyens d'avancer seul des projets majeurs d'infrastructure publique.

Enfin, nous encourageons le gouvernement fédéral à tirer des leçons des événements qui se sont produits récemment aux États-Unis et à renoncer à l'idée du plafonnement et de l'échange. Comme nous l'avons vu en Europe, ce plan conduira à des décisions politiques au chapitre des crédits de pollution et favorisera inévitablement les industries bien établies, ce qui signifie celle du charbon dans le contexte nord-américain. Le marché a bien réussi à fournir aux consommateurs l'énergie qu'ils demandent, mais dans la mesure où la politique publique l'exige, une taxe sur les émissions carboniques constituera un moyen plus efficace et moins déformé d'encourager les consommateurs à faire des choix qui réduiront les émissions.

Encore une fois, je vous remercie de m'avoir permis de vous présenter mes observations. J'espère qu'elles vous seront utiles. Je serai ravi de répondre à vos questions.



Le président:

Merci beaucoup de votre excellente déclaration, qui nous a fourni, je crois, un bon aperçu de la question du gaz de shale et un bon point de départ.

Nous allons passer directement aux questions.

Monsieur Coderre, vous avez un maximum de sept minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]



L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.):

Merci, monsieur le président.

Monsieur Binnion, je vous remercie de vous prêter à cet exercice. Vous avez sûrement dû assister au Québec à certaines rencontres portant sur la question des gaz de shale. Une chose est certaine: on essaie de comprendre et on veut être respectueux des compétences. Je veux vous remercier de nous avoir donné certaines pistes. On pourra en discuter davantage.

J'aimerais d'abord savoir si vous connaissez assez bien le modèle de la Colombie-Britannique.

[Traduction]



M. Michael Binnion:

Le modèle britannique pour la réglementation ou pour les redevances...?



L'hon. Denis Coderre:

De la Colombie-Britannique.



M. Michael Binnion:

De la Colombie-Britannique, oui. Nous avons un projet dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique; nous suivons donc le modèle de cette province.

[Français]



L'hon. Denis Coderre:

D'accord. J'imagine que ces gens ont fait leurs devoirs sur le plan législatif, notamment. Y a-t-il des similitudes entre la législation québécoise et celle de la Colombie-Britannique? Au Québec, cette question est régie par la Loi sur les mines. Il n'y a pas de loi qui porte sur les hydrocarbures. Y en a-t-il une en Colombie-Britannique?

[Traduction]



M. Michael Binnion:

Oui. Si vous le permettez, je vais répondre en deux temps.

D'abord, il est vrai qu'au Québec, la Loi sur les hydrocarbures fait partie de la Loi sur les mines, mais la mesure législative comprend des dispositions distinctes et, si je ne m'abuse, environ 30 pages de règlements portant précisément sur le pétrole et le gaz.

Au Québec, le modèle a été mis au point en fonction de l'exploration, car on n'y a jamais vraiment fait de production. Le système est donc conçu uniquement pour l'exploration. À cette fin, il a été extrêmement efficace au Québec; la preuve, c'est qu'on explore dans cette province depuis environ 30 ans, et les gens ignoraient qu'on s'y trouvait.

En Colombie-Britannique, l'industrie est beaucoup plus développée. Le système employé là-bas, l'Oil and Gas Commission, a été constitué autour de 1980. L'industrie évolue donc depuis quelque temps, et le modèle est plus avancé parce qu'il a été conçu, bien sûr, en fonction de l'exploration et de la production. Je crois que ce serait un bon modèle à suivre pour le Québec.

  (1115)

[Français]



L'hon. Denis Coderre:

Je suis un député fédéral. Si j'étais un député provincial, vous et moi n'utiliserions peut-être pas le même ton, ce matin. Je vais néanmoins être respectueux à l'égard de la politique provinciale. Je trouve, malheureusement, que les explications entre l'industrie et la population ont été un échec lamentable. Des gestes disgracieux ont été posés. Je ne parle pas de vous, mais de certaines compagnies de forage, notamment. On peut spéculer sur les prix sur la scène internationale, mais je ne pense pas qu'on doive spéculer sur la qualité de vie des gens, même s'il y a des compensations. Mais c'est une autre histoire.

J'aimerais qu'on s'arrête davantage sur le rôle du gouvernement canadien. Je ne veux pas parler de financement. Le Québec a fait un choix de société, et il ne faudrait pas s'aventurer sur ce terrain. Il y a déjà

d'autres dossiers de cette nature. J'aimerais plutôt qu'on parle du rôle de l'Office national de l'énergie.

Je ne vous ai pas entendu parler des évaluations environnementales qui relèvent maintenant de l'office, entre autres. À votre connaissance, est-ce qu'il y a eu des évaluations environnementales sur l'impact des gaz de shale, notamment au Québec?

Au Nouveau-Brunswick, la situation est la même, présentement.

[Traduction]



M. Michael Binnion:

Je sais, par exemple, qu'au Munk Centre, le représentant de Ressources naturelles Canada a mentionné qu'on avait fait des études internes au sujet de l'incidence du gaz naturel sur les émissions de CO₂ par rapport au cycle de vie complet. Personnellement, c'est le seul exemple que je connais.

[Français]



L'hon. Denis Coderre:

J'ai regardé dimanche dernier l'émission *Découverte*, qui était assez troublante. On a toujours comme exemple la Pennsylvanie et la situation de la firme Talisman, entre autres.

Vous avez besoin d'énormément d'eau pour le fractionnement, afin de recueillir le gaz. Comment pouvez-vous nous assurer que l'exploitation des gaz de shale, notamment au Québec, ne va pas causer des dommages à notre nappe phréatique et contaminer l'eau? Il y a un impact en ce sens. Les gens ont besoin d'être rassurés, mais surtout de comprendre ce qui se passe.

[Traduction]



M. Michael Binnion:

Notre entreprise a publié une fiche de renseignements sur l'utilisation de l'eau dans les processus liés au gaz de shale au Québec. Elle se trouve sur notre site Web, Questerre.com.

Pour résumer brièvement, selon nous, si l'on exploitait environ 400 puits par année, nombre qui se situe près du haut de l'échelle des prédictions qui ont été faites par rapport à la pleine exploitation au Québec, nous serions un faible utilisateur industriel d'eau; en effet, nous utiliserions environ trois milliards de litres d'eau par année, ce qui serait moins que les lave-autos du Québec et ce qui représenterait peut-être 20 p. 100 de l'eau qui fuit des tuyaux de la ville de Québec. En outre, c'est moins de 1 p. 100 de ce que le secteur de l'agriculture utilise, et aussi que l'industrie des pâtes et papiers.

Je comprends que lorsqu'on parle aux gens et qu'on leur dit qu'on utilise 12 millions de litres d'eau, ils pensent que ce nombre est énorme. C'est difficile de saisir ce qu'il représente vraiment. Or, dans le contexte industriel, il s'agit en fait d'une petite quantité d'eau, qu'on remarquera à peine ou même pas du tout sur le plan de la nappe phréatique du Québec. D'ailleurs, le MDDEP a déjà adopté des règlements selon lesquels s'il y a des pénuries d'eau dans des zones locales, la quantité que nous pourrions prendre sera limitée. Je ne m'attends pas à ce que cela pose problème un jour dans les basses terres.

En outre, pour examiner la question sous un autre angle, nous avons calculé la quantité d'eau nécessaire pour exploiter un puits et nous l'avons comparée au nombre de maisons que le gaz extrait de ce puits permettrait de chauffer ou d'alimenter pendant un an, si l'on utilisait du gaz naturel. Le résultat est moins d'un litre d'eau par année par maison au Québec, comparativement à l'utilisation actuelle, qui est de 360 litres d'eau par maison.

[Français]



L'hon. Denis Coderre:

Vous devez recycler l'eau, la traiter. Or il y a deux possibilités: vous concluez une entente avec les

responsables des puits d'épuration... Quant aux infrastructures municipales existantes, c'est une autre histoire, et je ne suis pas certain que ce soit la bonne chose à faire.

Il ne faut pas s'affoler. On parle d'exploration et non d'exploitation. Votre compagnie a-t-elle l'intention de mettre sur pied sa propre infrastructure pour faire elle-même le traitement des eaux? Est-ce une situation que vous envisagez?

[Traduction]



M. Michael Binnion:

Selon nos prédictions, lorsqu'on procédera à la pleine exploitation, on recyclera presque 100 p. 100 de l'eau du Québec. Pour aider à mettre cela en contexte, je vous dirais que la minéralogie de chaque shale est différente, ce qui signifie que la composition minérale et chimique des eaux de reflux de chaque shale est aussi différente. Lorsqu'on lit au sujet des eaux de reflux en Amérique du Nord, il faut comprendre qu'il est toujours question des eaux liées aux shales qui se trouvent à l'endroit concerné.

Je sais que dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique, on étudie actuellement les installations de traitement, en raison du nombre de solides qui se retrouvent dans l'eau. Personnellement, je ne suis pas au fait du dossier; j'ai seulement lu certaines choses à ce sujet.

Au Québec, je suis personnellement au fait des analyses des eaux de reflux. L'une de ces analyses a été soumise dans le mémoire que l'Association pétrolière et gazière du Québec a présenté au BAPE, à titre d'exemple. Par ailleurs, elles sont toutes soumises aux installations de traitement et au MDDEP, mais au Québec, les eaux de reflux sont très propres en raison de la minéralogie des shales d'Utica. En fait, elles correspondraient aux normes relatives aux eaux pluviales si leur teneur en sel n'était pas aussi élevée. Ce facteur a pour résultat qu'elles sont très faciles à recycler, car le sel contribue à la protection des formations de shale.

Nous prévoyons tout à fait pouvoir recycler avec beaucoup de succès, mais je devrais mentionner qu'en ce moment, parce que nous n'en sommes qu'au stade de l'exploration, nous forons seulement un puits à la fois. Nous ne pouvons donc pas recycler les eaux et les utiliser pour le prochain puits, puisque nous n'en forons qu'un. Ma réponse se rapporte à ce qui se produira lorsque nous forerons plus qu'un puits à la fois.

  (1120)



Le président:

Merci, monsieur Coderre.

Nous allons maintenant passer à Mme Brunelle qui dispose de sept minutes.

Allez-y.

[Français]



Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BO):

Merci, monsieur le président. Bonjour, messieurs.

À quel endroit se trouve le siège social de Questerre Energy Corporation?

[Traduction]



M. Michael Binnion:

Il est situé à Calgary.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Je regardais où vous êtes présents au Québec. Si je ne m'abuse, votre plus grand bloc d'exploration est à Saint-Jean, car il compte 181 000 acres près de la frontière américaine. De plus, vous êtes partenaire de Gastem Inc. et votre participation se chiffre à 56 p. 100. Vous avez aussi une association dans la région de Yamaska et ailleurs avec Talisman Energy. On s'aperçoit que vous y croyez. En tous cas, vous êtes présents à de nombreux endroits.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une vaste opposition de la population du Québec. Vous êtes dans des territoires que je viens de nommer qui sont des régions densément peuplées. Ce sont des territoires agricoles pour la plupart et il y en a peu au Québec. Sauf erreur, ils représentent 2 p. 100 de la superficie.

Vous nous dites que ça créera des emplois, mais il nous semble que ce seront des emplois peu spécialisés et que les emplois spécialisés iront ailleurs au Canada. Vous savez que les besoins en gaz sont quand même peu élevés, et la population préfère vraiment les énergies vertes telles que l'hydroélectricité et l'énergie éolienne.

En outre, on parlé tout à l'heure de l'utilisation de l'eau. Nous croyons que cela causera des dommages à l'environnement.

La question que je me pose vient du fait que le prix du gaz naturel est bas. On nous dit que les stocks sont élevés en Amérique du Nord. Ils sont plus élevés de 8 p. 100 que la moyenne des dernières années. Quel est l'intérêt réel pour votre industrie de vous positionner pour l'exploitation de ces gaz? À première vue, il semble que vous désiriez les exporter.

[Traduction]



M. Michael Binnion:

J'ai foré mon premier puits au Québec en 1989. Nous n'avons pas réussi à cette époque et, comme je l'ai mentionné, c'est à ce moment-là que je me suis rendu en Géorgie. Je suis revenu en 1998 afin d'essayer à nouveau. Je caressais l'idée de découvrir des ressources non conventionnelles. Cela fait donc 12 ans que nous travaillons à ce projet au Québec. Durant cette période, nous avons traversé un certain nombre de différents cycles économiques et énergétiques.

Nous rêvions vraiment de découvrir une grande réserve de gaz au Québec et d'accomplir quelque chose qui aurait une incidence sur l'indépendance énergétique de la province.

Je mentionne que le Québec est le deuxième marché en importance pour la consommation de gaz naturel au Canada. C'est un très vaste marché, dépassé seulement par l'Ontario. Le marché local est bien assez important pour intéresser nos actionnaires. Bien entendu, ces derniers nous demandent toujours d'en faire davantage, alors il est possible que nous exportions du gaz. Je pense qu'il faudra au moins 10 ans avant que nous soyons en mesure d'exporter et, à mon avis, nous mettrons plusieurs années à satisfaire simplement les besoins du marché local.

Quant aux exploitations agricoles, ce qui est formidable à propos du secteur pétrolier et gazier de l'Ouest canadien, c'est la mesure dans laquelle il se mêle bien à l'agriculture en raison du peu d'espace qu'il occupe. Les gens continuent de cultiver. Ce n'est pas comme si nous transformions leur ferme en usine et finissions par leur faire perdre leur exploitation agricole. En fait, nous faisons exactement le contraire. Dans de nombreux cas, des gens ont été en mesure de conserver leur ferme familiale et de continuer à l'exploiter, parce qu'un exploitant pétrolier et gazier est venu s'établir chez eux et leur a offert un supplément de revenu.

Je pense que l'industrie a merveilleusement bien réussi non seulement à coexister avec l'agriculture, mais aussi à partager les avantages économiques tant avec Calgary qu'avec les régions. C'est pourquoi je pense que notre exploitation complétera bien l'utilisation actuelle des basses-terres.

J'admets que nous n'avons pas renseigné les gens sur les avantages potentiels de notre industrie et sur son intégration harmonieuse aussi bien que nous aurions pu le faire. Mais je peux vous dire que lorsque l'on examine les dizaines de différents types d'emplois que le secteur pétrolier et gazier offre, on constate que des Québécois seraient en mesure d'occuper ces postes dès aujourd'hui. Nous avons aussi communiqué avec le CEGEP de Thetford Mines au sujet des possibilités de formation pour les gens. Il y a beaucoup d'emplois que, dans très peu de temps, les habitants locaux pourront également exercer.

Parce que l'exploitation du gaz de shale entraîne des coûts d'investissement très élevés, je peux vous affirmer que nous devons employer du personnel local et recourir à des services locaux pour rentabiliser notre entreprise. Nous ne pourrions être concurrentiels si nous devons faire appel à des travailleurs de Calgary et payer leurs frais de déplacement toutes les deux semaines.

  (1125)

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Il est certain que le Québec recherche la sécurité énergétique, comme partout dans le monde. C'est ce qu'on vise. Toutefois, on ne veut pas faire les choses n'importe comment et on ne veut pas y aller trop rapidement. En effet, quand on parle de terres agricoles, on parle de l'eau. Vous disiez utiliser une faible quantité d'eau, mais il ne faut pas oublier qu'il y a des produits chimiques de différentes sortes utilisés pour fractionner le schiste. La population est inquiète. Comment va-t-on retrouver notre eau? On s'aperçoit qu'il y a de nombreuses stations d'épuration des eaux qui ne sont pas en mesure, au Québec, de traiter les eaux usées générées par l'industrie.

Face à ce problème, avez-vous l'intention de financer de futures usines de traitement ou de dédommager les collectivités de façon importante?

[Traduction]



M. Michael Binnion:

Je conviens qu'en ce moment, notre plus grande difficulté au Québec, sur le plan des relations publiques, consiste à dissiper cette notion de contamination de l'eau. J'ai passé beaucoup de temps sur la Rive-Sud. Mon objectif est de rencontrer tous les maires de la région et, jusqu'à maintenant, j'ai probablement parlé à peu près 50 p. 100 d'entre eux.

Au cours des six derniers mois, le discours a beaucoup changé. Nous avons publié des documents pour aborder la question des produits chimiques employés pour la fracturation. Nous avons fait preuve de transparence. Tous les journalistes du Québec ont enquêté sur cette question et ont découvert que nous utilisons un très petit nombre de produits chimiques pour extraire le gaz de shale, un nombre bien inférieur à celui nécessaire à la fracturation conventionnelle. Celle-ci requiert 300, 400 ou 500 produits chimiques. L'exploitation du gaz de shale est économique et concurrentielle précisément parce que nous utilisons si peu de produits chimiques, ce qui est ironique, car les gens sont plus préoccupés par elle que par la fracturation conventionnelle. Dernièrement, ces genres de questions ne semblent plus retenir l'attention du Québec. Ce qui inquiète les gens maintenant, c'est la contamination de l'eau découlant du forage et des déversements potentiels à la surface.

En ce qui concerne l'épuration de l'eau — étant donné que nous avons mené tous les tests et que nous avons déjà traité nos eaux usées dans plusieurs stations de traitement des eaux du Québec —, j'ai l'impression que c'est davantage une question de compétence municipale-provinciale. En choisissant de ne pas recycler l'eau, les municipalités gardent un certain contrôle à l'échelle locale. La question de compétence entre les municipalités et les provinces n'est pas nécessairement un argument que nous tenons tellement à débattre, mais nous pensons que l'enjeu du traitement des eaux est davantage lié à cela qu'aux eaux de reflux elles-mêmes.

[Français]



Le président:

Merci, madame Brunelle.

[Traduction]

Monsieur Cullen, vous disposez de sept minutes. Allez-y.



M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD):

Je vous remercie de votre présence.

Le comité a entamé un dialogue sur la sécurité énergétique. Tout d'abord, nous nous efforçons de comprendre ce que cela veut dire. L'expression est employée fréquemment sans être nécessairement bien comprise.

Pourriez-vous nous expliquer le plus brièvement possible à quel point, selon vous, la sécurité énergétique est cruciale pour le Canada et, deuxièmement, comment la définiriez-vous?



M. Michael Binnion:

J'aimerais bien poser les questions.

Je pense que le Canada fait partie de la solution au problème de sécurité énergétique nord-américaine, sinon mondiale. Compte tenu de ses ressources d'énergie hydraulique et de ses abondantes réserves de pétrole et de gaz naturel, je ne vois pas comment le Canada pourrait avoir un problème de sécurité énergétique. Il est difficile de se l'imaginer.

(1130)



M. Nathan Cullen:

Donc, nous ne sommes pas préoccupés par la sécurité énergétique mais, comme nous disposons d'abondantes sources d'énergie et que les États-Unis ont d'énormes besoins, nous sommes évidemment leur fournisseur et, selon vous, c'est le rôle que nous jouons lorsque nous discutons de sécurité énergétique.



M. Michael Binnion:

Je pense que l'Amérique du Nord a un problème de sécurité énergétique; autrement dit, les États-Unis en ont un et, à mon avis, le Canada apporte une solution à ce problème.



M. Nathan Cullen:

Parce que nous en avons déjà parlé dans le cadre de vos réponses, les facteurs de sécurité environnementale sont-ils également pris en considération dans tout cela?

Le mot « responsabilités » ne cesse de me venir à l'esprit. Votre entreprise assume constamment des responsabilités, et elle souscrit à des assurances pour couvrir certaines d'entre elles. Les préoccupations qui ont été soulevées au sujet des sources non conventionnelles de pétrole et de gaz, en particulier dans le cas du Québec, ont trait aux responsabilités endossées, non pas par l'entreprise, mais par le public. Lorsque vous jalonnez un terrain et que vous extrayez une ressource pour la vendre sur le marché, ce que vous laissez derrière vous n'est souvent...

Par exemple, lorsque vous établissez une exploitation et que vous forez une série de puits, êtes-vous cautionné? Devez-vous verser un cautionnement au cas où votre entreprise traverserait une période difficile et serait incapable de terminer le processus de nettoyage?



M. Michael Binnion:

En ce qui concerne la question plus vaste de la sécurité environnementale, je pense qu'aujourd'hui, c'est valable pour toute industrie. Certains jours, j'ai l'impression qu'elle ne s'applique qu'au secteur pétrolier et gazier, mais cette question est valable pour chaque industrie. Si nous voulons avoir une économie et un développement durable, il faudra que nos industries atténuent leurs répercussions sur l'environnement, et il n'y a pas d'industrie qui n'en a pas. Je pense que c'est la vérité. Lorsque nous examinons le secteur pétrolier, gazier et énergétique, nous devons déterminer ce qui est raisonnable en matière de répercussions et de mesures d'atténuation.

En ce qui a trait précisément à la responsabilité des personnes morales dans le domaine des enjeux environnementaux, je tiens d'abord à préciser qu'à ma connaissance, aucune administration au Canada ne limite

les responsabilités d'une entreprise, quelle qu'elle soit. L'entreprise est entièrement responsable de tout problème potentiel, que ce soit la perte de contrôle d'un puits, un déversement dans l'environnement, etc. Nous souscrivons à des assurances, comme l'exigent en général les règlements.



M. Nathan Cullen:

Surtout en ce qui concerne le cautionnement, j'essaie un peu de vous comparer à l'industrie minière. Le passé nous a appris que, même si les entreprises sont animées des meilleures intentions, toutes sortes de choses peuvent se produire. Par conséquent, aujourd'hui, avant d'entreprendre la plupart des grands travaux d'exploitation minière, les entreprises sont tenues de verser des cautionnements pour couvrir les imprévus... Ceux-ci peuvent être substantiels, mais je ne crois pas que les exploitations pétrolières ou gazières aient ce...



M. Michael Binnion:

Mais nous sommes tenus d'avoir des assurances, et nous versons également des dépôts de forage. La Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont également mis sur pied des programmes financés par l'industrie qui s'occupent des puits abandonnés inadéquatement. En fait, ce sont des programmes d'assurance globale financés par l'industrie. Si, financièrement, une entreprise n'est pas en mesure de remplir ses obligations, un programme prend la relève.



M. Nathan Cullen:

C'est pratique.

Au sujet de la question de la fracturation, vous avez mentionné que, pour forer des puits de méthane de manière traditionnelle, on ajoutait quelque 500 à 560 produits chimiques au fluide de fracturation même...



M. Michael Binnion:

Ce sont les produits chimiques qui sont à la disposition des ingénieurs de forage. Ils ne les utilisent pas nécessairement tous, mais on peut s'en servir à cet effet.



M. Nathan Cullen:

Certains d'entre eux sont très dangereux. Vous ne voudriez certainement pas qu'ils soient présents dans votre eau potable. Ils sont cancérigènes et ont toutes sortes d'effets néfastes. Vous dites que vous utilisez un nombre beaucoup moins élevé d'entre eux.

Ma question a deux volets. Premièrement, combien de produits chimiques ajoutez-vous en ce moment à votre fluide de fracturation? Certains d'entre eux sont-ils cancérigènes et les divulguez-vous au public? Rendez-vous publique la liste des produits chimiques?

C'est un problème, parce que certaines entreprises refusent de publier le nom des produits chimiques qu'elles utilisent, ce qui inquiète le public.



M. Michael Binnion:

En règle générale, nous utilisons à peu près 12 produits. Ils sont publiés dans notre site Web. D'autres entreprises les ont également rendus publics. Par exemple, ils sont énumérés dans les formulaires réglementaires que nous présentons au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. Ils sont divulgués aux organismes de réglementation. Si vous examinez le rapport du Ground Water Protection Council, vous constaterez que son personnel a consulté les registres des États pour les publier. Par conséquent, ces produits chimiques ne sont pas...

Même si certaines entreprises ne veulent pas les rendre publics pour préserver le secret commercial, les responsables de la réglementation les connaissent, et certaines sociétés, comme la nôtre, ne croient pas qu'ils font partie des secrets de fabrication, alors elles les publient.

En ce qui concerne les substances cancérigènes, j'ignore s'ils en font partie. Je sais que certaines personnes ont parlé de l'acrylamide, bien qu'en réalité, nous utilisions du polyacrylamide. Par contre, ce sont tous des

ingrédients qui sont présents dans vos produits ménagers, sous forme de nettoyeurs, de désinfectants...

Je n'entends pas par là qu'ils sont inoffensifs — à la maison, nous manipulons soigneusement les produits comme les désinfectants afin de nous assurer que les enfants n'y ont pas accès, etc. —, mais que ce sont des produits chimiques que les Canadiens sont capables d'employer dans leur maison de manière sécuritaire.

  (1135)



M. Nathan Cullen:

C'est à la fois vrai et faux. Ce qui inquiète les gens à propos des fluides de fracturation, c'est qu'au cours du processus, vous êtes loin de récupérer la totalité du fluide qui est injecté dans le puits. Il est impossible de le faire



M. Michael Binnion:

Eh bien, disons que nous en récupérons 50 p. 100.



M. Nathan Cullen:

Oui. Donc, la moitié demeure dans le puits, et cela peut représenter une importante quantité de produits chimiques. Je pense qu'il est injuste de dire qu'ils sont présents dans notre maison et nos désinfectants, parce que nous ne versons pas dans l'eau que nous buvons les produits chimiques qui se trouvent sous l'évier. Les gens sont inquiets parce que 50 p. 100 des produits chimiques sont laissés sous terre et parfois dans des sources d'eau potable. Le danger de contamination est réel, et je pense que vous le reconnaissez.

Je ne crois pas qu'il soit juste de dire que la contamination de l'eau potable est un problème dont seule l'industrie doit se préoccuper? C'est certainement le point de mire des propos du public.



M. Michael Binnion:

Mais pas de la façon dont vous le dites. En fait, je dirais que c'est plutôt le contraire de ce que vous venez de dire à propos de cette question très précise. Je ne vois aucune objection à parler des risques qui existent, mais vous parlez d'un domaine qui ne présente pas vraiment de risque.

Premièrement, la fracturation a lieu à un ou deux kilomètres sous terre. Nous extrayons un gaz qui est emprisonné là depuis quelques centaines de millions d'années, parce qu'il est couvert de couches rocheuses imperméables. Oui, l'eau coule au fond du puits et, oui, elle reste là, mais elle demeure à un endroit qui a été en mesure d'emprisonner du gaz naturel, un élément beaucoup moins dense que l'eau. Je pense que le Ground Water Protection Council a publié un rapport qui indique que la probabilité qu'une eau de ce genre atteigne la surface est moins d'un sur 200 000 000, ou quelque chose du genre.



M. Nathan Cullen:

Mais les tubages se brisent, et tous les produits chimiques n'arrivent pas au fond du puits. Certains d'entre eux se dissolvent, et des accidents peuvent se produire.



M. Michael Binnion:

Pour finir ce que j'étais en train de dire à propos des produits chimiques qui se trouvent dans votre maison, vous les versez littéralement dans les tuyaux qui mènent au système d'alimentation en eau. Donc, pour faire une comparaison, nous acheminons l'eau vers un endroit d'où elle ne peut s'échapper, alors qu'à la maison, les gens la versent dans les égouts qui alimentent les stations de traitement des eaux.

Quant aux risques, ils existent surtout à la surface où des déversements peuvent se produire. Lorsque l'eau refait surface, c'est habituellement parce qu'il y a une fuite dans les bassins ou les réservoirs qui relèvent de différentes administrations. La manipulation et le transport de l'eau qui arrive et qui repart sont également risqués. Il est aussi possible de contaminer l'eau souterraine en déversant accidentellement le fluide de fracturation.

En ce qui concerne le système même, si le tubage ne maintient pas la pression, le processus de fracturation est interrompu. Avant de commencer la fracturation, le tubage est testé au moyen d'un mécanisme d'autocontrôle parce que, si le tubage se trouve dans un système confiné soumis à une haute pression lorsque nous pompons le fluide, la pression est beaucoup moins élevée lorsque nous remontons, et cela nous permet de savoir que rien ne s'écoule du tubage en tant que tel.



Le président:

Merci, monsieur Cullen. Votre temps de parole est écoulé.

Monsieur Allen, vous disposez de sept minutes.



M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC):

Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Binnion, d'être ici aujourd'hui. Merci également de votre exposé.

Pour continuer un peu dans le même sens que Nathan, a-t-on établi des règlements ou une règle empirique à propos de la distance qu'il devrait y avoir entre l'endroit où vous forez et effectuez la fracturation et un aquifère?



M. Michael Binnion:

Oui. En Alberta, on a établi des règlements après l'incident qui s'est produit à Rosebud. Il semblerait que certaines fractures peu profondes dans le méthane houiller auraient interféré avec l'eau souterraine. La province a établi des règles qui limitent à quel point vous pouvez vous approcher de la surface lors des opérations de fracturation.

Pour faire les choses comme il se doit dans les champs pétrolifères, il faut faire intervenir différents calculs pour planifier la fracturation selon les règles de l'art en matière d'ingénierie, afin qu'elle se fasse là où vous le voulez.



M. Mike Allen:

Ces dernières années, les procédés de fracturation, la technologie et l'usage de produits chimiques ont-ils changé? Il me semble que passablement de changements sont intervenus dans l'usage de produits chimiques au cours des dernières années. Selon vous, la technologie s'est-elle améliorée? Avez-vous constaté une diminution de la quantité des produits chimiques utilisés dans la fracturation horizontale et verticale?

  (1140)



M. Michael Binnion:

La première chose qu'il faut savoir concernant les schistes de Barnett, qui représentent d'ailleurs la toute première tentative commerciale réussie avec les zones schisteuses, c'est que Mitchell Oil a mené des expériences pendant des années en utilisant différentes technologies de fracturation pour essayer de trouver une façon qui fonctionnerait. Ce qui est vraiment remarquable c'est qu'en fin de compte, la bonne façon de faire consistait à n'utiliser que de l'eau et pratiquement aucun additif. Soit dit en passant, il s'ensuit que l'opération est moins coûteuse et plus concurrentielle.

Lorsque nous disons que nous n'utilisons aucun produit chimique, il faut quand même préciser que nous utilisons les produits chimiques de base -- la liste est sur notre site Web. Un produit rompt la tension superficielle de l'eau pour qu'elle s'écoule mieux, et un autre -- qui est en fait un additif alimentaire en gel -- aide à retenir le sable. Nous utilisons donc surtout ces deux produits. En plus, nous ajoutons une petite quantité d'agent de contrôle du fer, et des biocides pour empêcher la croissance de bactéries -- ce genre de choses.



M. Mike Allen:

D'accord.



M. Michael Binnion:

Le reste de votre question portait sur ce qui avait changé de l'autre côté. Nos opérations de fracturation sont de plus en plus ambitieuses. Elles ont progressé par étapes; il y a 10 ou 20 ans, nos fracturations étaient de l'ordre de 30 tonnes. Aujourd'hui, elles atteignent 100 à 200 tonnes. Nous avons donc augmenté la taille des fracturations individuelles.

Nous avons ensuite fracturé plusieurs sections dans un même puits horizontal. Ce sont là les progrès réalisés.



M. Mike Allen:

D'accord.

Vous avez mentionné que le secteur des services était surtout localisé dans l'Ouest. Au Nouveau-Brunswick, nous commençons tout juste à faire comme vous, et certaines entreprises ont amorcé des travaux d'exploration - et je vois quelques obstacles dans le document que la Bibliothèque du Parlement nous a fourni.

Si on exploitait les gaz de schiste au maximum, est-ce qu'il existe une règle empirique en ce qui a trait aux répercussions d'un puits sur le PIB des provinces ou sur leurs recettes, par exemple au Québec et au Canada atlantique?



M. Michael Binnion:

Je dois dire qu'il n'y en a pas. Secor a mené une étude d'impact pour nous au Québec. Cependant, puisque qu'il n'y pas de données économiques au Québec, cette étude ne tenait pas vraiment compte des répercussions de la formation d'un secteur de services local. À mon avis, l'étude a donc plus ou moins manqué le bateau, puisque la plus grande partie du capital est dépensée dans ce secteur -- par le secteur des services de l'industrie pétrolière et gazière, toutes les entreprises à Calgary n'étant que la pointe de l'iceberg, puisqu'elles ont presque tout confié à des sous-traitants.



M. Mike Allen:

Est-ce qu'on a calculé le ratio entre le nombre d'employés dans le secteur des services et le nombre d'employés aux puits? Est-ce qu'il existe des données qui pourraient nous situer sur le plan de l'emploi?

Pour ajouter à la question, quelle serait la spécialité technologique la plus en demande?



M. Michael Binnion:

Un ratio a sûrement été calculé, mais je ne le connais pas. Je sais qu'il y a beaucoup plus d'employés dans le secteur des services que dans les entreprises d'exploration et de production, mais je devrai poser la question à quelqu'un qui sait exactement combien.

Pour ce qui est des types d'emplois, on peut dire qu'il y en a vraiment beaucoup. Il y en a en construction, puisque nous construisons nos puits; nous avons aussi besoin de gens pour accomplir toutes sortes de tâches sur l'appareil de forage comme tel; nous faisons appel à tellement de différents fournisseurs de services, que ce soit pour la cimentation, les opérations de diagraphie, le suivi du forage ou pour l'appareil de forage lui-même. Il y a un si grand nombre de services spécialisés requis sur le site d'un appareil de forage qu'on peut généralement y compter de 50 à 100 personnes qui y travaillent en même temps, les qualifications allant de manoeuvres à spécialistes.

C'est un peu ardu à faire comprendre, mais vous avez touché à ce qui représente mon défi actuel au Québec, c'est-à-dire faire comprendre exactement cela aux gens de la Rive-Sud.



M. Mike Allen:

Vous avez mentionné qu'il y avait de 50 à 100 personnes qui travaillent au puits. Ensuite, en réponse à une autre question, vous avez dit que votre empreinte écologique étant assez petite, c'était avantageux pour le milieu agricole dans l'Ouest.

Quelle est votre empreinte écologique?



M. Michael Binnion:

Notre empreinte serait probablement de l'ordre d'environ 100 mètres sur 100 mètres pendant nos travaux. Nous louons des concessions un peu plus grandes maintenant, car nous installons plusieurs puits par plateforme ou par rampe, ce qui veut dire que nous utilisons beaucoup moins de plateformes, mais elles sont un peu plus grandes. Elles peuvent aller jusqu'à 120 sur 120, et même 150 sur 120. L'important, c'est qu'une fois l'installation terminée, le puits de gaz de schiste est opérationnel pendant 10 à 50 ans à peu près, mais la centaine de travailleurs et tout l'équipement n'y sont plus. Cela facilite les choses pour les fermiers, et ils continuent de percevoir le loyer sur la durée de vie du puits.



M. Mike Allen:

Lorsque vous examinez le cadre de réglementation relatif aux gaz de schiste et comment il a évolué avec le temps, quels en sont les éléments qui, selon vous, ont fonctionné et qui ont contribué à développer l'industrie?



(1145)



M. Michael Binnion:

En Colombie-Britannique, quand Campbell a commencé la déréglementation, l'industrie du pétrole et du gaz, qui était quelque peu stagnante, a soudainement pris son essor. C'est sans contredit une chose qui a connu du succès. Nous avons vu les effets de la révision des redevances sur l'industrie en Alberta; voilà quelque chose qui a fait tout le contraire de stimuler l'activité économique.

J'ai travaillé dans de nombreux pays, dont les États-Unis et le Canada, mais aussi outre-mer. Au Canada, l'industrie est concentrée, en réalité, en Alberta, où l'on trouve beaucoup d'expertise à laquelle ont aussi recours la Colombie-Britannique et la Saskatchewan. Je dois dire que le Canada, comparativement aux autres pays, a un des meilleurs — sinon le meilleur — systèmes de réglementation au monde. Cela ne veut pas dire, pour ceux qui nous écoutent, qu'il ne peut pas être amélioré.



Le président:

Merci, monsieur Allen.

Nous passons maintenant à la deuxième série de questions. Nous avons jusqu'à 12 h 5, donc nous devrions être en mesure d'avoir des questions à cinq minutes.

Nous allons commencer avec M. Tonks.



M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.):

Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, monsieur Binnion, d'être ici. Le comité trouve toujours que c'est instructif d'accueillir quelqu'un qui est bel et bien sur le terrain et qui a votre expérience.

Mes questions portent sur l'argument stratégique que vous avez utilisé par rapport au rôle que la Chine et l'Europe ont joué relativement aux fluctuations et au monopole qui ont, pour ainsi dire, conduit à l'instabilité extrême du prix et ont probablement eu un effet sur les stratégies d'investissement, etc.

Premièrement, ma question est la suivante: qu'en est-il actuellement des investissements chinois? En fait, les Chinois sont-ils aussi engagés que vous nous l'avez souligné, dans le contexte nord-américain? Ont-ils un intérêt ou sont-ils engagés soit dans des stratégies d'investissement, soit dans la technologie et des stratégies de développement qui pourraient influencer sur le prix ou l'offre et la demande?



M. Michael Binnion:

Je vais vous donner des réponses fondées sur des observations empiriques. Je sais qu'il y a beaucoup d'investissements dans les infrastructures pour le gaz naturel en Chine continentale. Plus près de nous, deux investissements importants ont été faits dans le gaz de schiste de Horn River; je sais que la CNOOC en a fait un, et peut-être même les deux. La véritable nouvelle était que notre principal producteur de gaz, Encana, avait conclu une entente avec une société pétrolière chinoise afin qu'elle lui fournisse le capital pour investir dans le gaz de schiste au Canada. L'entente était liée à l'approvisionnement à long terme en gaz naturel qui pourrait potentiellement être exporté en Asie.

Je pense que la réponse à votre question est oui, mais ce sont deux exemples qui la confirment, en quelque sorte.



M. Alan Tonks:

Bien.

La deuxième question a un peu rapport à cela. Relativement à l'exploitation du gaz de schiste, vous avez affirmé que le système de plafonnement et échange n'est pas la voie à suivre, et qu'il faut avoir recours à la taxe sur le carbone.

En quoi cela influencerait-il les décisions en matière d'investissement? Pourriez-vous nous en parler un peu?

Relativement au gaz de schiste — et en fonction de leurs effets sur les investissements, la recherche et le reste —, quelle serait la différence entre un système de plafonnement et échange comparativement une taxe sur le carbone?



M. Michael Binnion:

Ce que je reproche aux systèmes de plafonnement et échange, c'est qu'ils sont déterminés par la certification de crédits de carbone et qu'ils dépendent du fait que le nombre de certificats est limité. L'exemple de l'Europe a démontré que des facteurs politiques entraîneront la modification du nombre de certificats. Cela signifie qu'il faut s'attendre à ce qu'on n'imprime pas d'autres certificats sous la pression politique.

En Amérique du Nord, il y a des discussions au sujet de l'industrie des centrales thermiques alimentées au charbon, ce qui représente 50 p. 100 de l'électricité produite aux États-Unis. On dit que nous devons donner des certificats à l'industrie pour que le système fonctionne. À mon avis, cela est contraire à l'idée même du programme. Comme je l'ai dit, la taxe sur le carbone est une façon de faire beaucoup plus neutre et moins dénaturée parce qu'elle permet aux consommateurs de prendre des décisions au sujet des émissions en fonction du prix, et non en permettant aux gens de prendre des décisions fondées sur le titulaire du certificat.

(1150)



M. Alan Tonks:

Exactement.



M. Michael Binnion:

Donc, pour ce qui est des investissements, je pense que la taxe sur le carbone créerait un milieu plus stable où investir que le ferait un système de plafonnement et échange où le nombre de certificats délivrés est régi et limité par le gouvernement.



M. Alan Tonks:

Participez-vous aux audiences qui ont lieu actuellement au Québec?



M. Michael Binnion:

Oui, par l'intermédiaire de l'Association pétrolière et gazière du Québec. Notre société a aussi présenté un mémoire distinct. Mais des membres de l'association elle-même font des présentations au BAPE en ce moment.



M. Alan Tonks:

Jé vois.

Relativement à la fracturation hydraulique — et des questions ont été soulevées par M. Cullen et d'autres —, la recherche satisfait-elle l'industrie et pouvez-vous nous assurer, au moyen d'une évaluation environnementale, que le risque peut être limité? Vous avez dit que les problèmes se situent au niveau des déversements en surface, des étangs, des fuites de réservoirs, etc. Mais vous avez plutôt évité de parler du processus de fracturation en soi.



M. Michael Binnion:

Les opposants au gaz naturel — les organismes comme ProPublica et les groupes de ce genre en particulier — sont tous financés par des comités d'action politique et des fondations associées au Nouveau Parti démocratique, qui a aussi des liens étroits avec l'industrie du charbon.

Le coup d'éclat en relations publiques que nos opposants ont réussi, c'était de lier les problèmes associés au forage conventionnel — qui existe depuis 100 ans et nous en améliorons constamment les techniques — à la fracturation hydraulique. Après avoir créé ce lien dans l'esprit des gens, ils ont pu pointer du doigt les problèmes du forage traditionnel et dire: « Oh, voyez-vous? La fracturation hydraulique est dangereuse. » Mais nous commençons à reprendre du terrain sur cette question. Il y a un nombre croissant d'études et de rapports indépendants qui démontrent que l'idée selon laquelle quelques camions qui pompent de l'eau en surface parviendraient à traverser un ou deux kilomètres de roche solide est — si on y réfléchit vraiment — à première vue tout simplement ridicule, mais pour le public, toutefois, il s'agit d'une préoccupation.

Dans les limites d'une profondeur sécuritaire, la possibilité que nous fracturions la surface ou dans des formations aquifères est négligeable, voire inexistante, ce qui est confirmé par le MIT et le Ground Water Protection Council. Worldwatch a fait une étude, tout comme Frac Attack. Plus récemment, le ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'État de New York a publié un rapport détaillé qui sera une étude de 1 220 ou 1 300 pages, je crois, et on conclut que le risque est négligeable. Enfin, l'étude de 2004 de l'EPA, une étude sur la fracturation pour l'extraction du méthane de houille, qui est beaucoup plus près de la surface, a aussi conclu que le risque était minime.

Je pense qu'il s'agit d'une question pour laquelle nous sommes sur des bases très solides, mais il a été souligné que le forage traditionnel peut, à l'occasion, déstabiliser les formations aquifères et que les erreurs humaines au cours des procédures en surface risquent parfois de causer la contamination des eaux souterraines, et c'est le problème que nous devons régler.



Le président:

Merci, monsieur Tonks.

Allez-y, monsieur Anderson, vous avez cinq minutes.



M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC):

Merci beaucoup, monsieur le président, et merci beaucoup, monsieur Binnion, de votre présence ici aujourd'hui.

Il y a des décennies un de nos premiers ministres a dit que nous allions laisser le pétrole dans le sol pour les résidents de la Saskatchewan. Je pense qu'il s'agissait peut-être de la pire décision à avoir jamais été prise dans notre province, parce qu'une fois que les choses ont été faites, nous nous sommes retrouvés des décennies en retard sur notre province voisine qui, elle, avait décidé d'entreprendre ce développement.

Je suis un peu préoccupé, parce que je pense entendre certains des mêmes arguments ou une partie de cette même discussion aujourd'hui. Cela nous a pratiquement détruits — eh bien, cela nous a détruits — en termes de croissance de la population. Nous étions la province la plus peuplée dans l'Ouest à cette époque et lorsque tout a été terminé, notre population était le tiers de celle de l'Alberta. Notre développement économique était en retard de nombreuses années. Nous avons passé des décennies à recevoir des paiements de péréquation du gouvernement fédéral avant que nous soyons finalement en mesure de nous éloigner de tout cela.

Nous avons vu du bon développement récemment, particulièrement dans ma région du sud-est de la Saskatchewan. Cela a fait une énorme différence pour l'économie locale. Ce matin, vous parliez de certains des effets de ce développement. Nos jeunes peuvent maintenant rester dans les collectivités. Je pense que c'est une préoccupation pour tous ceux d'entre nous qui comptent des régions rurales dans leur circonscription.

Vous avez parlé des emplois dans la construction. Nous avons beaucoup de gens qui travaillent avec des rétrocaveuses et des pelles mécaniques et des engins du genre, et cela a également fait en sorte qu'il est plus facile pour ceux qui vivent dans ces endroits d'avoir des services. J'ai parlé des emplois pour nos jeunes, et cela a certainement stimulé l'économie, tant au niveau local qu'en termes d'exportation.

Nous parlions un peu plus tôt des répercussions au Québec en particulier, et je vois dans le document qui a été préparé à notre intention par les analystes que les formations de shale les plus importantes du Canada comprennent le bassin de Horn River, dans le nord-est de la Colombie-Britannique, et le champ de gaz naturel des shales d'Utica au Québec, ce dont nous discutons.

Pouvez-vous me parler un peu de la contribution que le gaz de shale du champ d'Utica peut avoir pour l'économie du Québec?

  (1155)



M. Michael Binnion:

Je dois dire que ce que vous avez dit au sujet de l'expérience de la Saskatchewan est tellement évident pour des gens comme nous qui vivent dans l'Ouest du Canada.

Je pense avoir dit, à mon arrivée, que je venais d'une partie du pays où l'on enseignait les questions liées au pétrole et au gaz à l'école élémentaire et que j'ai fini par me retrouver dans un endroit où les gens ne savent absolument rien du pétrole et du gaz. De plus, ces gens n'ont pas grandi avec le genre de répercussions dont vous parlez dans un endroit où c'est tout simplement devenu une seconde nature. Il est très difficile de convaincre les gens que ce que nous savons, nous avons le nez collé dessus dans l'Ouest du Canada.

Les avantages dont vous avez parlé, c'est exactement cela. Ce serait extraordinairement positif pour les gens de la rive sud qui, je pense, ont un esprit d'entrepreneuriat raisonnable. Je suis sûr qu'ils vont sauter sur ces occasions une fois qu'ils les comprendront et une fois qu'elles seront devenues tangibles.

Je ne sais pas quoi d'autre ajouter. Une partie de notre effort de communication à l'heure actuelle sur la rive sud est d'essayer de montrer aux gens ce que c'est et pourquoi ils peuvent l'avoir.



M. David Anderson:

Je pense, en fait, que si ceux d'entre nous qui ont eu l'expérience de cette question pouvaient la communiquer, cela aidera probablement aussi. Mais cela a transformé mon coin de pays, qui était une région strictement agricole, où les petites villes étaient en train de mourir. Nous avons maintenant des jeunes qui restent chez nous. Nous avons une industrie des services — vous en avez parlé ce matin. Nous avons de bons emplois. Nous avons des emplois bien rémunérés, typiquement dans le secteur pétrolier et gazier, même les emplois qui ne sont pas considérés comme des occupations spécialisées. J'encourage les gens à examiner ces éléments lorsqu'ils réfléchissent pour savoir s'ils vont encourager ou non ce genre de développement.



M. Michael Binnion:

Nous avons en Alberta une diaspora de Québécois qui sont allés là-bas chercher du travail, et je connais un certain nombre de personnes qui viennent de Drummondville, ou d'ailleurs dans les régions du Québec, et qui disent que si jamais elles avaient l'occasion de retourner chez elles et de travailler dans un domaine où elles ont de l'expérience, de l'expertise, ce serait...

En fait, il y avait quelques-unes de ces personnes à notre dernière conférence — avec des kiosques à la conférence sur le pétrole et le gaz à Montréal — qui tentaient de vendre aux gens l'idée que s'ils voulaient démarrer une entreprise de boue, ou un autre genre d'entreprise, et s'ils voulaient la démarrer à Drummondville, ou à Trois-Rivières, ou dans un autre endroit comme ceux-là...



M. David Anderson:

Je suppose qu'il y a également des idées fausses au sujet des répercussions. Vous avez parlé des répercussions en surface et de leur importance, mais typiquement, aujourd'hui, il n'y a qu'une très petite installation qui reste sur la propriété. Chez nous, presque tout se fait par pipelines. C'est surtout du pétrole, mais cela se fait par pipelines et ce genre de choses, alors, il n'y a pas grand-chose de visible à la surface du sol, très peu de perturbation, et les gens sont très heureux d'avoir ce développement.



M. Michael Binnion:

Nous avons eu un tournoi de golf à Fairlight en Saskatchewan. Nous avons un champ de pétrole là-bas, dans la région d'Antler, et nous avons un tournoi de golf pour tous les propriétaires fonciers locaux. Ils nous demandaient tous quand nous allions forer d'autres puits, quand nous reviendrions.



M. David Anderson:

Ils viennent juste de commencer à exploiter le pétrole dans ma région et je sais que les gens espèrent avoir des puits sur leur propriété. Ils sont maintenant à trois milles de chez moi, alors, j'aimerais beaucoup en avoir quelques-uns.

Je voulais simplement enchaîner un peu. Vous avez parlé des besoins en infrastructure et vous avez dit que le gouvernement fédéral pourrait avoir une certaine responsabilité à cet égard. Quel genre de développement en infrastructure est nécessaire pour le gaz de shale? Cela varie probablement selon les différentes régions du pays.



M. Michael Binnion:

Je faisais davantage allusion à certaines infrastructures axées sur le consommateur. Par exemple, si nous allons avoir du camionnage à longue distance au gaz naturel, ce qui a eu beaucoup de succès dans d'autres endroits — il est certain que cela a été plus répandu dans d'autres pays qu'ici —, nous avons besoin d'une infrastructure: comment ce camion fera-t-il le plein de gaz naturel entre Québec et Windsor, par exemple, ou même à des distances plus longues? Cette infrastructure publique pour amener le gaz jusqu'au consommateur nécessite un effort d'infrastructure publique majeur, mais cela permettrait aux camions diesels de devenir des camions au gaz naturel. C'est un exemple. Il s'agira également, par définition, d'un pipeline interprovincial, ce qui signifie qu'il sera, par définition, réglementé par le gouvernement fédéral.



Le président:

Nous allons maintenant donner la parole à M. Pomerleau pour cinq minutes.

[Français]



M. Roger Pomerleau (Drummond, BO):

Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Binnion, je vous remercie également. Je suis natif de Drummondville et je sais que vous, ou quelqu'un de votre entreprise, avez rencontré un certain nombre de maires. Je vous remercie de l'avoir fait. Comme tous les gens au Québec, les gens de Drummondville sont assez suspicieux face à cette situation.

Je reprendrai l'argument de M. Anderson. Le Québec n'est pas la Saskatchewan. Le Québec va décider ce qu'il veut faire. Nous avons de multiples sources d'énergie et c'est à nous de décider si on veut utiliser l'électricité plutôt que le gaz naturel, le gaz ordinaire ou l'énergie éolienne. Cela va se faire au Québec. C'est à nous de décider si, dans 40 ans, nos automobiles vont fonctionner au gaz naturel ou à l'électricité. On possède tous les types d'énergie qui permettent de faire cela. Au Québec, les problèmes sont donc très différents.

Vous connaissez la situation au Québec, vu que vous participez aux audiences du BAPE. Avant de poser une ou deux questions brèves et plutôt techniques, j'aimerais simplement rappeler — parce que ce sera lu par d'autres personnes éventuellement — ce qui attire les entreprises au Québec. Il y a d'importantes réserves, qui sont démontrées par l'exemple d'Utica, les marchés à venir, au Québec ou en Ontario. Il n'y a pas de gaz de schiste en Ontario. Il y a aussi les marchés en émergence, dont la Chine et l'Inde, qui seront très énergivores

dans 15 ou 20 ans. On a une facilité étonnante de raccorder ce qu'on va découvrir au pipeline de gaz Métro, qui couvre exactement le territoire où se trouve Utica. Il y a aussi beaucoup d'eau pour les besoins des forages. On a du gaz très propre. C'est ce qu'on nous dit. Par conséquent, les coûts de raffinage sont probablement beaucoup moindres.

Le sous-sol n'appartient pas aux gens. C'est assez étonnant. J'ai appris cela récemment. Le sous-sol de mon terrain n'est pas à moi. Si le sous-sol n'appartient pas aux gens, cela avantage les entreprises qui n'ont qu'un seul client à satisfaire, le gouvernement du Québec. L'industrie a d'excellents liens ou contacts avec le gouvernement. Présentement, plusieurs personnes du gouvernement le quittent pour travailler dans l'industrie. C'est assez extraordinaire.

C'est ce qui attire les entreprises au Québec. C'est de bon aloi. D'un autre côté, ce sont des choses très objectives. Toutefois, il y a quelque chose de subjectif qui nuit considérablement à ce qui s'en vient. C'est l'idée que la population se fait de tout cela. On sait qu'actuellement le gouvernement du Québec est en perte de vitesse sur le plan de la crédibilité. Tous les jours, quelque chose de nouveau mine sa crédibilité. Des gens se demandent si ce gouvernement est encore bien solide. Je leur dis toujours que c'est aussi solide que le mur de Berlin, cinq minutes avant qu'il ne tombe. On en est rendu là.

Dès que le gouvernement prend la défense de l'industrie, il finit par lui nuire à cause de son manque de crédibilité. On fait face à cela actuellement. Je pense que les Québécois vont choisir d'attendre un an ou deux, afin d'obtenir d'abord les résultats des études qui vont se faire aux États-Unis qui seront complètement neutres par rapport à ce qui se passe ici. Si les Québécois décident qu'ils s'embarquent, ils vont le faire à fond de train.

Dans ce cadre, j'aimerais que l'on apporte plus d'éclairage sur une situation très mêlée, à cause du gouvernement. Est-il vrai qu'aux États-Unis, le sous-sol appartient aux gens à qui le terrain appartient, contrairement à ici? Est-il vrai qu'un prospecteur aux États-Unis peut offrir jusqu'à 28 000 \$ l'hectare pour creuser un puits? Si le puits donne des résultats, est-il vrai que les gens peuvent retirer de 12 p. 100 à 20 p. 100 de redevances de ce qui sort du puits?

  (1200)

[Traduction]



M. Michael Binnion:

Simplement pour répondre à votre dernière question, la propriété du sous-sol, comme vous dites, est distincte de la propriété de la surface du sol et cela est vrai partout: aux États-Unis, au Canada et au Québec également. Dans certains endroits, la même personne peut en être propriétaire et, dans certains cas, différentes personnes en sont les propriétaires. La majeure partie de l'Alberta est la propriété de la province de l'Alberta au nom des citoyens de l'Alberta. Au Québec, 100 p. 100 du sous-sol est la propriété de la province de Québec au nom des Québécois. Aux États-Unis, une plus grande proportion des terres est la propriété de particuliers, qui sont également propriétaires du sous-sol. Mais dans de nombreux cas, quelqu'un peut vendre. Cela a été vrai en Saskatchewan. Cela est vrai aux États-Unis: j'ai vendu le sous-sol, mais j'ai gardé la surface. Alors, vous pouvez tout de même avoir des propriétaires différents. Une grande partie de la superficie des États-Unis est constituée de terres fédérales, qui sont la propriété du gouvernement fédéral. Alors, ce n'est pas une situation où c'est tout l'un ou tout l'autre. Au Québec, c'est tout l'un: 100 p. 100 du sous-sol est la propriété de la province de Québec au nom des citoyens du Québec.

J'aimerais dire qu'en Alberta et, en fait, dans toutes les administrations où j'ai travaillé, où le sous-sol est la propriété du gouvernement, nous devons tout de même avoir une bonne relation de travail avec les gens qui sont propriétaires de la surface du sol, parce qu'évidemment, nous ne pouvons pas avoir accès à ce qui se trouve dans le sous-sol sans passer par la surface. Alors, nous devons avoir une relation à la fois avec les gens qui sont propriétaires de la surface et avec les gens qui sont propriétaires du sous-sol. Au Québec, cela signifie à la fois le ministère des Ressources naturelles et les personnes qui sont propriétaires de la surface du sol. C'est pourquoi, lorsque je parle d'une industrie qui travaille bien avec les agriculteurs, nous sommes obligés de bien travailler avec les agriculteurs au risque de perdre notre acceptabilité sociale.

Je suis heureux que vous ayez entendu dire que nous nous sommes rendus dans la MRC de Drummondville, parce que nous avons fait des efforts pour nous rendre dans toutes les MRC de la rive sud qui sont intéressées à nous rencontrer. Du point de vue politique au Québec, à l'heure actuelle, les gens dont l'appui est le plus important pour nous, ce sont les gens des régions. C'est vraiment là que nous avons concentré nos efforts. Je

suis d'accord pour dire que le propriétaire de la ressource au Québec est important, mais c'est vrai également des propriétaires de la surface du sol de la rive sud. Ils sont également très importants pour notre succès.

  (1205)



Le président:

Merci, monsieur Pomerleau.

Enfin, c'est au tour de M. Harris, pour cinq minutes.



M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC):

Merci, monsieur le président.

Monsieur Binnion, je veux vous remercier d'être venu ici aujourd'hui.

Je dois reconnaître que j'en savais très peu sur l'industrie du gaz de shale, et ce fut une véritable expérience pour moi. Je vous suis reconnaissant des réponses directes et complètes que vous avez données aux questions de tous les partis. Ce que je crois comprendre, c'est que nous avons ici une assez bonne nouvelle du point de vue de la sécurité énergétique, de la réduction des gaz à effet de serre et également des avantages économiques.

Je suppose que je ne suis pas étonné de voir avec quelle rapidité nos collègues du NPD et du Bloc tentent de s'esquiver devant cette bonne nouvelle. Vraiment, c'est une honte parce que cela aura un impact extraordinaire sur notre approvisionnement énergétique pendant des décennies. Alors, je vous remercie de la façon dont vous avez répondu à ces questions et, en particulier, à leurs préoccupations.

J'ai une ou deux questions. Pendant de nombreuses décennies, nous avons tiré du gaz naturel de sources conventionnelles. Lorsque nous passons des sources conventionnelle au gaz de shale, allons-nous voir une diminution spectaculaire du recours aux sources conventionnelles de gaz naturel? Est-ce que l'un remplacera l'autre ou y a-t-il une demande suffisante pour que les deux coexistent? Évidemment, l'un des deux — le gaz de shale — sera vraisemblablement un produit plus important que le gaz naturel conventionnel.



M. Michael Binnion:

Je pense que cette question touche en plein dans le mille, et c'est vraiment un point très important à comprendre au Québec également. D'où vient le gaz naturel? À l'heure actuelle, plus de 50 p. 100 du nouveau gaz provient du gaz de shale, et on s'attend à ce que cette situation se maintienne. Il s'agit de 10 milliards de pieds cubes par jour à l'heure actuelle. Je ne me souviens pas du chiffre exact, mais d'ici 2015, ce sera quelque chose comme 25 milliards de pieds cubes par jour.

Le véritable choix des Québécois, c'est: voulez-vous consommer du gaz de shale au Québec? Au Québec, la décision a déjà été prise. On en utilise déjà 200 milliards de pieds cubes par année. Je suis d'accord avec vous, ce sont les Québécois qui vont choisir, mais ils ont déjà fait leur choix; ils l'utilisent déjà. C'est pourquoi on voulait construire le terminal de Rabaska, pour approvisionner le Québec en gaz.

Maintenant, le choix pour le Québec, c'est: voulez-vous du gaz de shale en provenance de l'Ouest du Canada ou voulez-vous du gaz de shale en provenance du Québec, parce qu'il n'y a pas d'autres sources conventionnelles de gaz pour approvisionner le marché?



M. Richard Harris:

Merci.

Vous avez parlé de prix et je n'ai pas bien entendu: était-ce 3 \$ le...?



M. Michael Binnion:

Le gaz est vendu en milliers de pieds cubes. Alors, à l'heure actuelle, 1 000 pieds cubes de gaz se vendent un

peu moins de 4 \$ en Amérique du Nord, alors qu'en Angleterre, ils se vendent un peu plus de 7 \$. Si j'utilise mes mathématiques de serviette de restaurant, on peut déduire que cette différence de 3 \$ est une économie directe que font les Nord-Américains du fait que le gaz de shale se trouve en Amérique du Nord.

 (1210)





M. Richard Harris:

Est-ce que cela sera directement évident comme un avantage pour les consommateurs?





M. Michael Binnion:

Pour en venir à votre point très important, je pense qu'il est vraiment important que nous reconnaissons que nous sommes dans de nouvelles régions qui n'ont pas vu notre industrie à l'oeuvre, qui ne comprennent pas les répercussions de cette industrie et qui doivent maintenant faire des choix qu'ils n'ont jamais eu à faire auparavant concernant l'économie locale et l'approvisionnement énergétique local. Je pense que nous devons avoir beaucoup de respect pour cela.

Mais lorsque nous avons commencé à chercher du gaz naturel au Québec, on m'a rappelé que Jim Buckee, qui a fait l'acquisition de Bow Valley Energy, avait dit que cette entreprise était à ce point mal gérée qu'elle faisait de l'exploration gazière au Québec. Les gens riaient littéralement de notre entreprise parce qu'elle croyait pouvoir trouver une source de gaz économiquement viable au Québec. Maintenant que nous avons trouvé, nous pensions que cela pourrait réjouir certaines personnes.

Mais je comprends que nous devons faire preuve de respect; maintenant que nous avons découvert du gaz, les gens veulent savoir ce que cela signifie, et assurons-nous de comprendre ce que cela signifie avant d'aller de l'avant. Nous respectons cela, mais comme vous, je suis un peu étonné qu'il n'y ait pas eu...

Au BAPE, j'ai été étonné de voir qu'il y avait beaucoup plus de mémoires positifs à notre égard que ce à quoi je m'attendais. Alors, il y a des gens au Québec qui perçoivent les avantages.





M. Richard Harris:

Eh bien, je peux l'imaginer, monsieur Binnion, et je vous en remercie. Vous serez un grand porte-parole de l'industrie et j'aime la façon dont vous communiquez votre message.

Merci et je vous souhaite bonne chance.





M. Michael Binnion:

Merci.



Le président:

Merci, monsieur Harris.

Encore une fois, merci beaucoup, monsieur Binnion, d'être venu aujourd'hui et de nous avoir donné un excellent départ pour la partie de notre étude qui porte sur le gaz de shale. Nous vous en sommes très reconnaissants. Nous allons faire circuler l'information que vous nous avez communiquée une fois qu'elle aura été traduite; et nous espérons vous revoir.

Nous allons maintenant suspendre nos travaux pour quelques minutes et poursuivre à huis clos pour discuter des travaux futurs du comité.

[La séance se poursuit à huis clos.]





Publications - 23 novembre 2010

[Témoignages](#) | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour a la liste des réunions](#)

PROCÈS-VERBAL

Séance n° 33

Le mardi 23 novembre 2010

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 4 (vidéoconférence), dans la pièce 7-52 du 131 rue Queen, sous la présidence de Leon Benoit, président.

Membres du Comité présents : Mike Allen, David Anderson, Scott Andrews, Leon Benoit, Paule Brunelle, l'hon. Denis Coderre, Nathan Cullen, Cheryl Gallant, Richard M. Harris, Roger Pomerleau, Devinder Shory et Alan Tonks.

Membres substitués présents : Gerard Kennedy remplace Scott Andrews.

Aussi présents : *Bibliothèque du Parlement* : Jean-Luc Bourdages, analyste; Mohamed Zakzouk, analyste.

Témoins : *Talisman Energy inc.* : Reg Manhas, vice-président, Opérations de la compagnie; James Fraser, premier vice-président, Section du gaz de schiste, Opérations nord-Américaines. *Canadian Society for Unconventional Gas* : Kevin Heffernan, vice-président. *Corporation Encana* : Richard Dunn, vice-président, Section canadienne, réglementation et relations gouvernementales. *Ministère des Ressources naturelles* : David Boerner, sous-ministre adjoint par intérim, Secteur des sciences de la Terre ; Marc D'Iorio, directeur général, Bureau du directeur général; Denis Lavoie, Chercheur en géosciences, Secteur des sciences de la Terre - Géoressources et géologie régionale.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mardi 7 octobre 2010, le Comité reprend son étude sur la sécurité énergétique au Canada.

Reg Manhas, James Fraser et Kevin Heffernan font des déclarations et répondent aux questions.

À 12 h 7, la séance est suspendue.

À 12 h 11, la séance reprend.

Richard Dunn, par vidéoconférence de Calgary (Alberta), et Marc D'Iorio font des déclarations, et avec David Boerner et Denis Lavoie, répondent aux questions.

Le Comité entreprend l'examen de questions relatives aux travaux du Comité.

Nathan Cullen propose, — Que le Comité tienne au moins une séance pour examiner : l'envoi proposé de 1600

tonnes de générateurs à vapeur radioactives par Bruce Power; le cadre stratégique plus large régissant l'importation et l'exportation de déchets radioactifs à partir du territoire canadien; le transport de déchets radioactifs par l'intermédiaire des Grands Lacs; et le « recyclage » de métaux radioactifs en vue de leur libre remise sur le marché; que le Comité invite à témoigner le président de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), Michael Binder; des représentants de Bruce Power; le maire d'Amqui, au Québec, Gaëtan Ruest; David Ullrich, de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent; Patrick Madahbe, le chef du Grand conseil de l'Union of Ontario Indians; Gordon Edwards, du Regroupement pour la surveillance du nucléaire; et que le Comité fasse rapport de ses constatations à la Chambre des communes.

Il s'élève un débat.

Il est convenu, — Que le débat soit ajourné maintenant.

À 13 h 8, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation par la présidence.

Le greffier du Comité,

Andrew Lauzon

2010/11/29 8 h 59





Publications - 23 novembre 2010

Témoignages | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour a la liste des réunions](#)



40^e LÉGISLATURE, 3^e SESSION



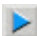
Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES



TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 23 novembre 2010

1105


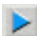



-  *Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC))*
-  *M. Reg Manhas (vice-président, opérations de la compagnie, Talisman Energy inc.)*
-  *M. James Fraser (premier vice-président, Section du gaz de schiste, Opérations nord-Américaines, Talisman Energy inc.)*

1110

-  *Le président*
-  *M. Kevin Heffernan (vice président, Canadian Society for Unconventional Gas)*

1115





1120

-  *Le président*
-  *M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.)*
-  *M. James Fraser*
-  *M. Alan Tonks*
-  *M. James Fraser*



1125

-  *M. Alan Tonks*
-  *M. James Fraser*
-  *M. Alan Tonks*
-  *Le président*
-  *M. Alan Tonks*
-  *M. Kevin Heffernan*
-  *Le président*
-  *Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ)*



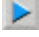

1130

-  *Le président*
-  *M. James Fraser*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *M. James Fraser*

1135

-  *Mme Paule Brunelle*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD)*
-  *Le président*
-  *M. James Fraser*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. James Fraser*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Kevin Heffernan*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Kevin Heffernan*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Kevin Heffernan*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Kevin Heffernan*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. James Fraser*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. James Fraser*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. James Fraser*
-  *M. Nathan Cullen*





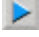


1140

-  *M. James Fraser*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. James Fraser*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Kevin Heffernan*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Kevin Heffernan*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Kevin Heffernan*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. James Fraser*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. James Fraser*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Kevin Heffernan*
-  *Le président*
-  *M. Devinder Shory (Calgary-Nord-Est, PCC)*
-  *Le président*
-  *M. James Fraser*
-  *M. Devinder Shory*
-  *M. James Fraser*

1145

-  *M. Devinder Shory*
-  *M. James Fraser*
-  *M. Devinder Shory*
-  *M. James Fraser*
-  *M. Devinder Shory*
-  *M. James Fraser*
-  *M. Devinder Shory*
-  *M. Kevin Heffernan*







1150

-  *Le président*
-  *L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.)*
-  *Le président*
-  *M. James Fraser*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. James Fraser*
-  *L'hon. Denis Coderre*



1155




-  *Le président*
-  *M. James Fraser*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. James Fraser*
-  *Le président*
-  *Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC)*
-  *M. Kevin Heffernan*
-  *Mme Cheryl Gallant*
-  *M. Kevin Heffernan*
-  *Mme Cheryl Gallant*
-  *M. Kevin Heffernan*
-  *Mme Cheryl Gallant*
-  *M. Kevin Heffernan*
-  *Mme Cheryl Gallant*
-  *M. Kevin Heffernan*
-  *Mme Cheryl Gallant*
-  *M. Kevin Heffernan*
-  *Mme Cheryl Gallant*
-  *M. Kevin Heffernan*
-  *Mme Cheryl Gallant*
-  *M. Kevin Heffernan*
-  *Mme Cheryl Gallant*
-  *Le président*

1200



-  *M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ)*
-  *M. James Fraser*
-  *M. Roger Pomerleau*
-  *M. James Fraser*
-  *M. Roger Pomerleau*
-  *M. James Fraser*
-  *M. Roger Pomerleau*
-  *M. James Fraser*
-  *M. Roger Pomerleau*
-  *Le président*
-  *M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC)*

1205

-  *M. James Fraser*
-  *M. Mike Allen*


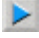
-  *M. Kevin Heffernan*
-  *M. Mike Allen*
-  *Le président*

1210

-  *Le président*
-  *M. Richard Dunn (vice-président, Section canadienne, réglementation et relations gouvernementales, Corporation Encana)*





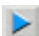
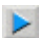







1215

1220








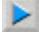
-  *Le président*
-  *M. Marc D'Iorio (directeur général, Bureau du directeur général, ministère des Ressources naturelles)*

1225

1230

-  *Le président*
-  *M. Denis Lavoie (chercheur en géosciences, Secteur des sciences de la Terre - Géoressources et géologie régional, ministère des Ressources naturelles)*
-  *Le président*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Marc D'Iorio*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Marc D'Iorio*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Marc D'Iorio*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Marc D'Iorio*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Marc D'Iorio*

1235

-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Marc D'Iorio*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Marc D'Iorio*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Gerard Kennedy (Parkdale—High Park, Lib.)*
-  *Le président*
-  *M. David Boerner (sous-ministre adjoint par intérim, Secteur des sciences de la Terre, ministère des Ressources naturelles)*
- M. Gerard Kennedy*



M. David Boerner



M. Gerard Kennedy



M. David Boerner



M. Gerard Kennedy



M. Denis Lavoie



1240



M. Gerard Kennedy



Le président



Mme Paule Brunelle



M. Denis Lavoie



Mme Paule Brunelle



M. Denis Lavoie



Mme Paule Brunelle

1245



M. Marc D'Iorio



Mme Paule Brunelle



M. Marc D'Iorio



Mme Paule Brunelle



M. Marc D'Iorio



Mme Paule Brunelle



Le président



Mme Paule Brunelle



M. Marc D'Iorio



Mme Paule Brunelle



M. Marc D'Iorio



Mme Paule Brunelle



Le président



M. Nathan Cullen



M. Richard Dunn



M. Nathan Cullen



M. Richard Dunn



M. Nathan Cullen



M. Richard Dunn



M. Nathan Cullen



M. Richard Dunn



M. Nathan Cullen









M. Richard Dunn



M. Nathan Cullen












1250

-  *M. David Boerner*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. David Boerner*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. David Boerner*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. David Boerner*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. David Boerner*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. David Boerner*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. David Boerner*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. David Boerner*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Richard Dunn*
-  *M. Nathan Cullen*

1255

-  *M. Richard Dunn*
-  *Le président*
-  *M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC)*
-  *M. Richard Dunn*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Richard Dunn*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Richard Dunn*

1300

-  *M. Richard Harris*
-  *Le président*
-  *M. Marc D'Iorio*
-  *M. Richard Harris*
-  *Le président*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Marc D'Iorio*
-  *M. Richard Harris*
-  *Le président*

- ▶ *M. Nathan Cullen*
- ▶ *Le président*
- ▶ *M. Nathan Cullen*
- ▶ *M. Nathan Cullen*

1305

- ▶ *Le président*
 - ▶ *M. Nathan Cullen*
 - ▶ *Le président*
 - ▶ *Mme Cheryl Gallant*
 - ▶ *M. Nathan Cullen*
 - ▶ *Le président*
 - ▶ *M. Nathan Cullen*
 - ▶ *Le président*
 - ▶ *M. Nathan Cullen*
 - ▶ *Le président*
 - ▶ *M. Nathan Cullen*
 - ▶ *Le président*
 - ▶ *M. Nathan Cullen*
 - ▶ *Le président*
 - ▶ *M. Nathan Cullen*
 - ▶ *Le président*
-



CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

NUMÉRO 033

• 3^e SESSION •


40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 23 novembre 2010

[Enregistrement électronique]

* * *

 (1105)

[Traduction]



Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)) :

Bonjour tout le monde. Bienvenue une nouvelle fois à cette séance durant laquelle nous poursuivrons, conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, l'étude sur la sécurité énergétique au Canada.

Nous accueillons deux groupes de témoins aujourd'hui. Habituellement, je donne la parole aux témoins dans l'ordre où ils figurent à l'ordre du jour, mais aujourd'hui nous essayons de régler certains petits problèmes techniques et nous commencerons donc par l'exposé qui ne devra pas dépasser sept minutes, de Talisman Energy. Nous accueillons James Fraser, premier vice-président, Section du gaz de schiste, Opérations nord-américaines et Reg Manhas, vice-président, Opérations de la compagnie.

Bienvenue.

Je vous invite à présenter votre exposé; puis nous passerons à M. Hefferman. J'espère que les problèmes techniques auront alors été réglés.

Vous avez la parole.



M. Reg Manhas (vice-président, opérations de la compagnie, Talisman Energy inc.) :

Très bien. Merci, monsieur le président.

Je tiens à vous remercier ainsi que tous les membres du comité de nous avoir invités aujourd'hui pour nous offrir l'occasion de vous parler de notre industrie. Nous sommes très heureux de partager avec vous l'expérience réussie de Talisman Energy et de répondre à vos questions sur le secteur de l'énergie en général.

Je m'appelle Reg Manhas et je suis le vice-président des opérations de la compagnie Talisman Energy. Je travaille à Calgary au Canada. Le collègue qui m'accompagne aujourd'hui, Jim Fraser, est le premier vice-président de la section du gaz de schiste, Opérations nord-américaines.

Avant d'aller plus loin j'aimerais vous signaler que je ne passerai pas en revue avec vous l'avis qui figure dans notre document. Vous pourrez le lire à loisir plus tard.

Avant de céder la parole à Jim qui vous parlera en plus amples détails du gaz de schiste, j'aimerais vous parler brièvement de l'empreinte internationale de Talisman et de notre engagement envers la responsabilité sociale des entreprises. Talisman Energy est une entreprise canadienne dont le siège social se trouve à Calgary; nous participons à des activités d'exploration en Amérique du Nord, en Amérique latine, en Asie, au Moyen-Orient et en Europe. Nous sommes très fiers d'être une entreprise canadienne qui s'est trouvée une place sur la scène internationale.

Talisman s'est engagée à mener ses activités en faisant preuve de la plus grande responsabilité aux plans éthique, social et environnemental. Talisman est reconnue comme étant un leader national et international dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises. J'ai personnellement été très fier de faire partie du Groupe consultatif national lors des tables rondes sur la responsabilité sociale des entreprises organisées il y a environ deux ans par le gouvernement du Canada.

Talisman est un producteur de pétrole et de gaz dans le monde entier, mais je dois signaler que nous ne participons pas à l'exploitation des sables bitumineux. En fait, au cours des quelque dernières années, Talisman a pris une décision stratégique et se concentre sur le gaz naturel en Amérique du Nord.

Je vais maintenant céder la parole à Jim Fraser qui vous donnera de plus amples détails sur notre exploitation

des gaz de schiste au Canada. Merci.



M. James Fraser (premier vice-président, Section du gaz de schiste, Opérations nord-Américaines, Talisman Energy inc.):

Merci, Reg.

Encore une fois, je suis très heureux moi aussi d'être des vôtres ce matin.

Je vous demanderais de passer à la carte du monde qui se trouve à la deuxième page du document. Comme nous l'avons mentionné un peu plus tôt, Talisman est une société indépendante de production de gaz et de pétrole et qui oeuvre à l'échelle internationale. Nous avons des activités en mer du Nord, en Asie du Sud-Est et en Amérique du Nord. C'est sur cette dernière région, soit notre portefeuille en Amérique du Nord, que portera le reste de mes commentaires.

Au cours des quelques dernières années, nous sommes passés du rôle d'exploitant classique de gaz et de pétrole à celui d'exploitant de gaz de schiste, en raison du potentiel de croissance et à long terme de cette ressource et du faible coût de production. Nous avons quatre centres d'exploitation du schiste en Amérique du Nord, chacun se trouvant à une étape différente. Je vous en parlerai en plus amples détails dans quelques instants.

La quatrième partie de notre portefeuille est notre exploration à l'échelle internationale.

Comme vous pouvez le voir à la page suivante, Talisman détient des concessions d'environ 1,8 million d'acres nettes de gaz de schiste en Amérique du Nord, ce qui regroupe nos quatre grands projets. Cette superficie comprend 238 billions de pieds cubes de gaz. Le diagramme à secteurs sur la partie droite de la page indique que nos ressources contingentes sont évaluées à quelque 57 billions de pieds cubes de gaz. Pour placer les choses dans leur contexte, j'aimerais signaler que le Canada consomme environ 3,5 billions de pieds cubes de gaz chaque année, ce qui veut dire qu'à elle seule cette ressource contingente qui appartient à Talisman pourrait subvenir aux besoins énergétiques du Canada pendant 16 ans.

Comme j'ai signalé un peu plus tôt, nous avons quatre sites. Le premier, qui est d'ailleurs le plus avancé, est le site de schiste Marcellus en Pennsylvanie. Lorsque nous avons commencé à l'exploiter nous n'avions aucune production et nous enregistrons aujourd'hui une production de gaz de plus de 270 millions de pieds cubes, et ce depuis déjà deux ans. C'est l'une des plus rentables exploitations de gaz de schiste en Amérique du Nord.

Le gisement de schiste Montney est la deuxième exploitation la plus avancée et se trouve dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique. Ce site est caractérisé par l'épaisseur de la couche de schiste. En effet, il y a près de 1 400 pieds de schiste comportant du gaz alors que Marcellus n'en a que 250. Le projet de la Colombie-Britannique a entre 12 et 18 mois de retard sur celui de Marcellus, mais jusqu'à présent les résultats ont été fort encourageants. En effet, nous n'avons à ce jour foré qu'environ 35 puits, et c'est justement ce qui est le plus important quand on veut exploiter ce genre de site. Cela nous permet de réduire nos coûts.

Le dernier venu de nos sites est celui d'Eagle Ford dans le Sud du Texas, en raison de la teneur en liquides du schiste.

La quatrième partie de notre portefeuille est la formation Utica au Québec d'une très grande superficie d'environ 760 000 acres nettes. Mais je dois vous rappeler, que l'exploration au Québec en est à ses balbutiements et que seule une poignée de puits ont été forés.

Vous voudrez peut-être savoir pourquoi le gaz de schiste?

Je veux parler des sept points énumérés dans la diapositive qui suit.

Premièrement, le gaz de schiste représente une base de ressources durables ou de longue vie en Amérique du Nord. Ces puits pourront être exploités pendant quelque 50 ans.

Deuxièmement, ces exploitations sont caractérisées par une capacité de croissance. Il s'agit d'accumulations très importantes, certaines d'entre elles font près de 100 milles de long. La production totale de gaz de schiste en Amérique du Nord en 2000 était pratiquement nulle. Elle est passé à 10 milliards de pieds cubes par jour en 2010, ou à 15 p. 100 de la production de gaz naturel en Amérique du Nord. Les experts s'attendent à ce que la production de gaz de schiste augmente pour passer à plus de 25 milliards de pieds cubes par jour d'ici 2015 et pourrait représenter près de 50 p. 100 de la production totale de gaz en Amérique du Nord d'ici 2020.

Troisièmement, le gaz de schiste est exploité au moyen de technologies prouvées, de forage horizontal et de stimulation de fracturation avancée.

Quatrièmement, ces ressources sont très prévisibles. Il y a très peu de fluctuations d'un puits à l'autre.

Cinquièmement, le gaz de schiste a une empreinte de carbone réduite par rapport aux autres combustibles. Ses émissions de gaz à effet de serre sont inférieures de 40 p. 100 à celles du charbon, 30 p. 100 inférieures à celles du mazout et 22 p. 100 inférieures à celles du gaz classique.

Sixièmement, les coûts d'exploitation du gaz de schiste sont inférieurs à ceux des autres sources d'énergie. Les coûts sont peu élevés parce qu'il y a moins de risques géologiques associés au forage des puits, et le fait que le processus de forage et d'exploitation est répété peut-être des milliers de fois, qui permet de rendre ces activités plus rentables.

Enfin, je dois mentionner le potentiel d'hydrocarbures liquides. La réussite des exploitations effectuées récemment dans les sites riches en liquides est la raison de leur développement pour profiter du prix élevé du produit sur les marchés.

La dernière diapositive fait état de certaines des pratiques exemplaires de Talisman utilisées dans le cadre de l'exploitation de cette ressource.

  (1110)

Tout d'abord, nous avons ce que nous appelons un programme de bon voisinage. C'est-à-dire que nous cernons d'entrée de jeu les impacts possibles de l'exploitation du gaz de schiste et nous établissons des paramètres de comportement pour notre personnel et nos sous-traitants.

Ensuite, nous avons une enceinte de confinement secondaire et un programme de protection environnementale. Nous recyclons entièrement 100 p. 100 de l'eau que nous utilisons dans les sites en exploitation comme Marcellus. De façon proactive, nous divulguons sur nos sites Internet la liste de tous les produits chimiques utilisés lors de la fracturation.

Le dernier point est en fait probablement le plus important. Nous accordons une attention particulière à la sécurité. Il s'agit là de la pierre angulaire de la philosophie de notre entreprise.

Bref, le gaz de schiste représente une occasion rêvée pour le Canada d'exploiter ses propres ressources naturelles de façon durable et responsable pour renforcer notre sécurité énergétique et rapporter des dividendes aux Canadiens.



Le président :

Merci beaucoup, monsieur Fraser et monsieur Manhas.

Nous passons maintenant à M. Heffernan qui disposera d'un maximum de sept minutes pour son exposé. Je vois que vous avez un diaporama à l'écran. Allez-y.



M. Kevin Heffernan (vice président, Canadian Society for Unconventional Gas) :

Merci, mesdames et messieurs. Je suis très heureux de pouvoir être des vôtres aujourd'hui.

La Canadian Society for Unconventional Gas est un organisme à but non lucratif mis sur pied en 2002 qui a pour but de mieux faire connaître à l'industrie, aux gouvernements, aux responsables de la réglementation et au public les ressources naturelles non classiques et les technologies qui permettront de les exploiter.

Le Canada possède de très importantes ressources en gaz naturel. Au cours de la dernière décennie, notre base des ressources est passée de 390 billions de pieds cubes — ce qui équivaut à 70 ans d'approvisionnement — à plus de 700 billions de pieds cubes.

Ces ressources en gaz naturel comprennent le gaz contenu dans les réservoirs classiques, principalement dans l'Ouest canadien; le gaz du Grand Nord canadien et au large des côtes; ainsi que dans les réservoirs non classiques: filons de charbon, grès compact et schistes. L'émergence de ressources de gaz non classiques en tant que réserve importante du portefeuille des ressources en gaz naturel du Canada est le principal changement qui

s'est produit ces 10 dernières années.

Bien que les ressources en gaz naturel du Canada diminuent et que les coûts d'exploration et d'exploitation augmentent, la technologie, en réponse à cette situation, a fait des avancées et s'est adaptée aux réservoirs non classiques. Avec des réserves de 128 à 343 billions de pieds cubes, les ressources en gaz de schiste du Canada joueront un rôle important dans l'approvisionnement en gaz naturel de demain.

La majorité des ressources en gaz de schiste identifiées se trouve dans l'Ouest du Canada, mais d'importantes ressources potentielles sont actuellement à l'étude en Ontario, au Québec, et dans les Maritimes. De plus, les possibilités géologiques en gaz de schiste de plusieurs régions du Canada sont encore mal définies ou mal comprises, et nous prévoyons qu'il y aura une croissance de la base de ressources dans plusieurs régions du pays.

La nouvelle technologie nous permet d'exploiter le potentiel de gaz non classique. Nous avons été témoins d'une évolution dramatique de la capacité de forage horizontal grâce au développement de systèmes de forage spécialisés et de technologies connexes, ce qui a permis de réduire considérablement les coûts de forage. Le forage de plusieurs puits à partir d'un seul site peut permettre de réduire la perturbation de la surface des deux tiers ou même plus comparativement aux anciennes techniques de forage d'un seul puits.

La fracturation hydraulique des réservoirs est utilisée depuis 60 ans. L'évolution de ces techniques nous permet maintenant de procéder à plusieurs forages horizontaux et verticaux et tout cela a mené à un meilleur rendement de l'industrie.

De plus, les techniques de surveillance microsismique permettent d'observer l'extension latérale et verticale de la fracturation.

Toutes les activités d'évaluation et d'exploitation du gaz de schiste sont assujetties à la réglementation provinciale. Rien ne relève du gouvernement fédéral. Même si les règlements peuvent varier d'une province à l'autre, les fonctions principales au plan de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement sont toujours visées par les règlements.

À certains endroits, la gestion de l'eau préoccupe un bon nombre d'intervenants. Il importe de reconnaître que par l'entremise de divers ministères dans toutes les provinces et territoires, l'utilisation et l'élimination de l'eau dans les sites d'exploitation de gaz naturel sont réglementées, y compris dans le secteur de l'exploitation du gaz de schiste.

Les pratiques reconnues pour la construction des puits sont conçues pour protéger l'eau souterraine. À une faible profondeur, là où on trouve l'eau potable dans la nappe phréatique, la première étape de construction d'un puits inclut l'installation d'un tubage en acier et l'injection de ciment entre le tubage et la formation de sorte à isoler les nappes phréatiques avant de forer à une plus grande profondeur. Après le forage du puits dans le schiste, un autre cuvelage en acier est installé, et encore une fois on injecte du ciment entre le cuvelage et la formation, de sorte à isoler le schiste producteur de toutes les formations ou unités de roches. Cette technique, l'isolation à la fois de la nappe phréatique et de la zone de production, est la méthode de production normale utilisée dans les puits partout au monde.

Après cette étape, les opérations de fracturation hydraulique commencent. Il faut rappeler que les opérations de fracturation susceptibles de compromettre l'intégrité du puits sont interdites.

La fracturation hydraulique vise à induire des fractures dans la formation gazéifère en injectant dans le puits vertical un fluide, souvent additionné de sable ou d'un autre agent de soutènement destiné à pénétrer une formation précise à un endroit prédéterminé. Le fluide crée des fissures ou des fractures et l'agent de soutènement les empêche de se refermer. Le procédé répété à plusieurs endroits d'un puits est appelé la fracturation en plusieurs étapes. Dans les puits horizontaux forés dans le schiste, le procédé est répété à plusieurs endroits dans la partie horizontale du puits.

 (1115)

Une grande variété de fluides peuvent être utilisés. Même si dans certains cas l'opération se fait sans eau, la fracturation par injection d'eau est largement répandue. C'est ce qu'on appelle la fracturation à base de « slick-water ».

Au sein du secteur, on reconnaît aujourd'hui que le processus de fracturation hydraulique nécessite de

grandes quantités d'eau. C'est ainsi que les exploitants et les intervenants du secteur tertiaire font tout leur possible pour réduire les quantités d'eau utilisées, faisant appel au recyclage et à une utilisation d'eau non potable ou impropre à la consommation.

Étant donné que le processus de fracturation hydraulique nécessite des mouvements d'eau et de sable à haute pression, à des kilomètres de profondeur jusque dans les formations de schiste, on se sert souvent d'additifs afin de mieux véhiculer les grains de sable, d'atténuer les réactions de l'eau au contact des minéraux d'argile, d'améliorer les caractéristiques découlant du fluide et d'éliminer les bactéries. L'emploi d'additifs est régi par des règlements et programmes du gouvernement fédéral surtout notamment en matière de formation des travailleurs et d'exigences de certification. Nous avons identifié dans notre document certains de ces textes, programmes et règlements.

Il est clair que les activités d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste suscitent des inquiétudes, surtout dans les régions qui n'ont jamais eu affaire à l'industrie des ressources pétrolières et gazières. Ça se comprend. L'évaluation et l'exploitation des gaz de schiste, comme toute autre activité industrielle, peut déranger. En effet, les opérations sont intenses en période d'évaluation des gisements et d'aménagement des puits d'exploitation, mais au stade de la production proprement dite, le niveau d'activité devient beaucoup plus faible.

Il faut savoir que l'exploitation des gaz de schiste s'accompagne d'activité et de croissance économiques. Dans son rapport de juillet 2009, le Canadian Energy Research Institute a estimé que chaque dollar investi par l'industrie pétrolière et gazière ajoutait 3 \$ au produit intérieur brut du Canada. L'impact le plus important se fait ressentir au niveau de l'activité économique. Ce sont tous les paliers de gouvernement, des municipalités au gouvernement fédéral, qui profitent du développement économique, de la création d'emplois, des ventes immobilières et des impôts sur le revenu.

En guise de conclusion, je dirais que le gaz de schiste formera une partie appréciable de nos sources d'approvisionnement énergétiques et nombreuses sont les régions du pays qui pourront profiter de l'exploitation de la ressource. La mise en valeur du gaz de schiste se déroule dans un cadre réglementaire exhaustif qui vise prioritairement la protection de la santé, la sécurité et la protection de l'environnement, y compris la protection des eaux souterraines et de surface. Bien qu'il est vrai que la mise en valeur du gaz de schiste exige, dans certains cas, de grandes quantités d'eau, l'industrie fait d'énormes efforts pour trouver une solution à ce problème.

Enfin, il est important de savoir que l'exploitation du gaz de schiste profitera à tous les paliers de gouvernement, notamment sur les plans du développement économique régional et de la création d'emplois.

Merci.

  (1120)



Le président:

Merci, monsieur Heffernan, de votre exposé.

Nous allons maintenant passer aux questions. Je demanderais aux membres du comité de nous faire signe s'ils désirent poser des questions. Ça facilitera la tâche du président et du greffier qui n'auront pas alors à vous solliciter.

C'est M. Tonks qui va commencer. Vous avez sept minutes.



M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.):

Merci, monsieur le président. Messieurs je vous remercie d'avoir accepté notre invitation.

De façon générale, les préoccupations des gens portent sur les impacts des technologies de fracturation. Vous-même avez mentionné les répercussions sur l'aquifère et les nappes phréatiques. Vous avez mentionné que lors des premiers contacts avec une collectivité, dans le cadre des études géologiques initiales, il y a nettement plus d'inquiétudes qui sont soulevées que dans le cadre d'autres technologies utilisées pour le gaz naturel liquéfié, le gaz naturel, etc.

Pourriez-vous nous parler du niveau d'activité et des préoccupations soulevées par les communautés ciblées?

Vous leur faites sûrement part des informations que vous nous avez données, notamment les conclusions de vos recherches sur les impacts de la fracturation. Comment les collectivités ont-elles réagi?



M. James Fraser:

Vous voulez savoir comment les communautés réagissent face aux impacts de nos activités dans leur région? Tout d'abord, nous reconnaissons que les impacts se font ressentir dans la vie quotidienne des citoyens. Donc, ce que nous essayons de faire, et nous l'avons fait de nombreuses fois, c'est d'expliquer à la population ce à quoi elle peut s'attendre. Après tout, il s'agit d'un processus industriel et nous faisons venir, par camions, des plateformes de forage et autres équipements industriels.

Nous organisons des séances de discussion ouverte où nous répondons aux inquiétudes des citoyens. Dans certains cas, on a même organisé des visites dans le cadre desquelles on leur explique comment fonctionne une plateforme de forage, ce qui permet, dans une certaine mesure, de démystifier le processus.

Dans notre secteur des hydrocarbures, cela fait 150 ans qu'on creuse des puits en Amérique du Nord. Certes, il s'agit d'un processus individuel qui s'accompagne de risques. Mais avec le temps, nous estimions que nous avons bien identifié ces risques et mis en place des pratiques qui nous permettent de les mitiger. Nous parlons franchement aux citoyens des collectivités visées et leur expliquons ce que nous faisons, pourquoi nous le faisons et comment nous procédons.



M. Alan Tonks:

Merci de votre réponse.

Sur l'une de vos diapositives, vous nous avez montré les techniques de revêtement d'acier et de cémentation et la fracturation horizontale. J'ai pensé alors que le processus d'exploitation du gaz de schiste devait coûter très cher. Comment vos coûts totaux d'exploration, d'extraction et de transformation jusqu'à la toute fin du processus où vous avez votre gaz, se comparent-ils avec ceux des secteurs du gaz naturel et du gaz naturel liquéfié.



M. James Fraser:

Le processus est entièrement différent de celui qui est utilisé pour le gaz naturel liquéfié. Plus précisément, dans une zone donnée, la première chose que nous faisons, c'est creuser des puits d'exploration. En général, cette première étape coûte des millions de dollars, de 8 à 10 millions, plus précisément. Ces sommes sont réparties entre le processus de forage à proprement parler et ce qui suit. Le gaz de schiste n'étant pas très fluide, il faut qu'on crée une voie naturelle pour qu'il puisse regagner la surface. Pour ce faire, nous utilisons la technique de stimulation de la fracturation dont a parlé mon collègue. C'est cette stimulation qui coûte le plus cher. Donc, du début à la fin, un puits d'exploration peut coûter jusqu'à 10 millions de dollars.

Par contre, nous savons qu'une fois le projet bien défini, les coûts diminuent toujours. Si on se fie à ce qui s'est passé antérieurement, les coûts vont chuter de moitié ou d'un tiers au cours des quelques prochaines années.

Un exemple que nous aimons utiliser, c'est le site de Marcellus. Nous y avons creusé notre premier puits en novembre 2008, au coût de 8 millions de dollars. Maintenant, nous sommes en mesure de creuser des puits, et de les finir, pour environ 4 millions de dollars, à savoir la moitié. De plus, les réserves ou la production de gaz ont augmenté avec le temps. C'est ce qui caractérise, entre autres, les sites de gaz de schiste. Les coûts diminuent au fur et à mesure que nous creusons de nouveaux puits, que nous approfondissons nos connaissances et que nous accroissons notre efficacité. Plus nous améliorons nos techniques de forage et de préparation des puits, plus la production augmente.

(1125)



M. Alan Tonks:

Vous en concluez donc qu'étant donné les recherches et les technologies qui permettent de mitiger les dangers et les effets néfastes sur l'aquifère et l'environnement, le gaz de schiste viendra remplacer, de façon concurrentielle, le gaz naturel, dont les réserves s'atrophient, etc.



M. James Fraser:

Vous avez entièrement raison. Au cours des dernières années, on a assisté en Amérique du Nord à un véritable virage des gaz conventionnels au gaz de schiste. C'est ce qu'on peut conclure de l'évolution des coûts d'exploration et de développement, à savoir les coûts par unité de production. Pour les ressources conventionnelles, qui diminuent, comme vous l'avez mentionné, les coûts d'exploration et de développement sont en général deux fois plus importants que ceux qui ont été enregistrés par le secteur du gaz de schiste au cours des dernières années. Nous sommes donc très concurrentiels, monsieur.



M. Alan Tonks:

Merci.

Me reste-t-il suffisamment de temps pour poser une dernière question?



Le président:

Il vous reste une minute, monsieur Tonks, donc allez-y.



M. Alan Tonks:

On dit que la production de méthane est problématique au plan de la pollution de l'environnement par rapport à une autre empreinte carbone. Comment, dans votre secteur, gérez-vous ce problème environnemental, cette question technologique?



M. Kevin Heffernan:

Sachez que le gaz de schiste n'est pas différent des autres ressources de gaz naturel. En effet, dans certaines régions, les émissions dépassent les taux moyens générés par le secteur énergétique traditionnel. Mais ailleurs, les émissions et le CO₂ contenus dans le gaz sont moins importants que dans le gaz traditionnel. C'est ainsi qu'on peut dire que le gaz de schiste ne diffère pas des autres sources de gaz naturel.

Il est vrai que le processus de production de gaz est plus intensif, mais gardons à l'esprit que le puits de gaz de schiste moyen peut bien produire de 10 à 20 fois plus de gaz qu'un puits traditionnel de l'Ouest du Canada. S'il est vrai qu'il y a beaucoup d'émissions au début du processus, associées au processus d'achèvement en particulier, les quantités de gaz remontées à la surface sont décuplées par rapport à la production des puits traditionnels.



Le président:

Merci, monsieur Tonks.

Madame Brunelle, allez-y, vous avez sept minutes.

[Français]



Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ):

Merci, monsieur le président.

Bonjour, messieurs.

Monsieur Fraser, Talisman Energy est une compagnie très présente au Québec. C'est certain que les audiences que tient le BAPE présentement nous amènent à voir une vaste opposition de la population du Québec à l'exploitation du gaz de schiste. Vous me corrigerez si j'ai tort, mais contrairement à la Colombie-Britannique, au Québec, l'exploitation se fait dans des régions densément peuplées et en territoire agricole, et nous craignons que cela crée peu d'emplois spécialisés. L'exploitation du gaz de schiste n'est pas nécessairement une priorité pour les Québécois, parce qu'on préfère exploiter des énergies plus vertes, et les besoins sont moins présents.

C'est certain que l'utilisation de l'eau et les dommages à l'environnement nous posent particulièrement problème. À cet effet, Talisman Energy a été en infraction, à la fin octobre, parce que l'entreprise a utilisé, cet été, quatre millions de litres d'eau pour effectuer une fracturation hydraulique à son puits de Gentilly. Sur ces quatre millions de litres, trois millions de litres d'eau usée n'ont pas été traités et se sont retrouvés dans des réservoirs à ciel ouvert. Cela a beaucoup inquiété la population. On dit qu'on a près d'une trentaine de puits, mais imaginez si on en avait 1 000, 10 000 ou 15 000. Ce serait vraiment inquiétant.

Avez-vous l'intention de faire de la recherche? Avez-vous l'intention de pouvoir mieux traiter ces eaux usées par la fracturation? Avez-vous l'intention de réduire les quantités d'eau? Que voulez vous faire pour rassurer la population?

  (1130)

[Traduction]



Le président:

Monsieur Fraser, désirez-vous répondre?



M. James Fraser:

Bien sûr, monsieur le président.

Tout d'abord, madame Brunelle, le processus du BAPE est en cours. En fait, Talisman y participe pleinement depuis environ un mois. Il faudra attendre le début du mois de février pour prendre connaissance des conclusions. On y traite de certaines des questions que vous avez soulevées.

En ce qui concerne l'eau, toutes nos activités sont réglementées, et de près, par les ministères des Ressources naturelles et de l'Environnement du Québec. Ce qui veut dire qu'avant de procéder à quoi que ce soit, nous devons obtenir un permis. Par exemple, nous nous sommes servis d'eau de surface pour stimuler la fracturation. Nous nous sommes procurés des permis pour extraire ces quantités d'eau. De plus, nous avons des permis émis par le MDDEP pour que l'eau usée soit acheminée à une usine de traitement municipal.

À long terme et à plus large échelle, si nous espérons vraiment exploiter la ressource, ce n'est pas ce que nous ferions de l'eau. Pour deux raisons. D'abord, nous tentons de réutiliser un maximum d'eau. Pour reprendre l'exemple que vous avez cité, nous allons réutiliser l'eau la prochaine fois que nous procédons à une stimulation de fracturation, c'est-à-dire l'an prochain. Par conséquent, nous la conservons dans un réservoir hors terre, comme vous l'avez mentionné, pour que l'eau n'ait pas de contacts avec la terre. Nous avons l'intention de réutiliser cette eau la prochaine fois que nous procédons à la fracturation d'un puits le printemps prochain. La réutilisation de l'eau fait donc partie intégrante de notre stratégie.

Les usines de traitement des eaux usées ne sont pas la réponse au problème de traitement des eaux à long terme au Québec. Dans les autres provinces où l'exploitation du gaz de schiste n'est pas très robuste, ce n'est pas ce qui se produit. Il existe aujourd'hui d'autres technologies, comme l'osmose inverse ou l'évaporation, qui permettent de traiter l'eau. Au Québec cette année, il y a seulement eu deux puits qui ont fait l'objet de stimulation de fracturation, et cela ne suffit pas pour faire appel aux solutions à long terme. C'est pourquoi notre eau s'est retrouvée dans une usine de traitement des eaux usées.

Mais j'aimerais insister sur le fait que toutes nos activités sont réglementées par le MDDEP. Nous avons des permis émis par le MDDEP qui nous permettent d'envoyer notre eau usée au site de traitement. L'usine de traitement des eaux usées doit également obtenir les autorisations nécessaires pour ses propres activités. Donc, dans tout ce que nous faisons, nous nous conformons au règlement actuel. Nous estimons d'ailleurs qu'il est important d'avoir un régime de réglementation robuste au Québec, ainsi que dans les autres régions où nous menons nos activités.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Je vous remercie pour une chose, entre autres, et je suis d'accord avec vous qu'il s'agit bien d'une

compétence provinciale. Je suis dans un mauvais fauteuil, aujourd'hui, pour vous en parler, mais maintenant que ce comité en débat, je m'interroge et je me préoccupe de la santé de mes concitoyens.

Ce qu'on voit dans vos réponses, c'est que le gouvernement du Québec n'est pas prêt. La Loi sur les mines devrait être revue, etc. Nous suggérons un moratoire, le temps de voir et revoir toutes les données environnementales.

Je sais que vous vous opposez à un moratoire. Pouvez-vous nous dire pourquoi?

[Traduction]



M. James Fraser:

Merci, monsieur le président.

Madame la députée, je vais vous expliquer pourquoi.

Vous avez raison. Mon entreprise ne veut pas qu'on impose un moratoire. Nous pensons que le Québec doit saisir cette occasion pour mieux comprendre les ressources dont il dispose. Le Québec d'aujourd'hui'hui consomme du gaz naturel. Cette source d'énergie qui provient de l'Ouest canadien et de l'Alberta en particulier, représente environ 10 p. 100 de la consommation énergétique du Québec. On a maintenant la possibilité de mettre fin aux importations de gaz. Au Québec, la première source d'énergie en importance, c'est le mazout. Nous pensons que le Québec pourrait remplacer le mazout par du gaz naturel propre, dont l'empreinte carbone est moins polluante.

Vous avez également posé une question sur la sécurité. Les répercussions sur l'environnement sont bien connues. On a mené des études partout en Amérique du Nord et dans d'autres pays pendant bien des années, et nous estimons que les technologies et les mesures d'atténuation des risques sont telles qu'une étude prolongée ne serait pas nécessaire. Ces études ont déjà été effectuées ailleurs.

  (1135)

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Merci.

[Traduction]



Le président:

Monsieur Cullen, à vous la parole pour sept minutes.



M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD):

Merci de votre présence aujourd'hui.

J'aurais une question à propos des droits des propriétaires. Vous travaillez en Alberta et en Colombie-Britannique. Si un propriétaire ne souhaite pas qu'on creuse un puits sur son terrain, a-t-il le droit de faire arrêter les travaux?



Le président:

Monsieur Fraser, souhaitez-vous y répondre?



M. James Fraser:

Oui, je vais y répondre.

Vous parlez de la Colombie-Britannique?



M. Nathan Cullen:

De l'Alberta aussi.



M. James Fraser:

En vertu de la loi, les minéraux appartiennent à la Couronne, pas aux propriétaires.



M. Nathan Cullen:

Il y a quelque temps j'étais dans le Sud de l'Alberta où j'ai parlé à des gens qui avaient des ennuis avec le méthane de houille. Je sais qu'on emploie différents termes pour décrire le processus d'extraction.

Exige-t-on de la part de votre entreprise que vous effectuiez une étude de référence sur la qualité de l'eau avant de commencer à creuser?



M. Kevin Heffernan:

En Alberta en particulier, en ce qui concerne l'exploitation du méthane de houille, le Energy Resources Conservation Board, l'autorité réglementaire pour le pétrole et le gaz, exige qu'on vérifie la qualité de l'eau. Il faut également composer avec certaines contraintes géographiques. À titre d'exemple, avant de creuser et de fragmenter le méthane de houille, dans un certain rayon du puits envisagé, il faut tester l'eau des puits existants.



M. Nathan Cullen:

Une autre brève question pour vous, monsieur.

Effectue-t-on à l'heure actuelle une étude nationale et exhaustive sur les nouvelles formes d'énergie pétrolière et gazière.



Le président:

Monsieur Heffernan, pouvez-vous y répondre?



M. Kevin Heffernan:

Non.



M. Nathan Cullen:

Monsieur le président, j'aimerais savoir si l'Office national de l'énergie mène une telle étude en ce moment?



M. Kevin Heffernan:

À ma connaissance, l'Office national de l'énergie examine à l'occasion les nouvelles sources d'énergie canadienne.

Pour votre gouverne, nous avons effectué au printemps 2010 une évaluation des nouvelles ressources gazières au Canada, et l'on peut trouver le rapport sur notre site Web.



M. Nathan Cullen:

Mon temps est presque écoulé, et j'aimerais aller droit au but.

Vous oeuvrez dans le secteur des nouvelles sources énergétiques. L'office effectue-t-elle à l'heure actuelle une

étude nationale sur ces sources d'énergie?



M. Kevin Heffernan:

Je l'ignore.



M. Nathan Cullen:

D'accord, s'il le faisait, je suppose que vous le sauriez.

J'aimerais vous poser une question sur les produits chimiques employés pour fragmenter le méthane. En vertu de la loi canadienne ou de la loi provinciale, votre entreprise est-elle tenue de divulguer les produits chimiques employés dans le processus de fragmentation?



M. James Fraser:

Monsieur le président, j'aimerais y répondre.

Non, la loi ne l'exige pas. Cependant, comme je vous l'ai dit plus tôt, notre entreprise, soucieuse d'être transparente, a décidé d'afficher le nom des produits chimiques sur son site Internet.



M. Nathan Cullen:

Si une modification à la loi exigeait de toutes les entreprises qu'elles fassent comme vous, ça vous serait donc égal?



M. James Fraser:

Oui, monsieur le président, cela nous serait égal. En fait, nous encourageons la divulgation publique des liquides de fracturation.



M. Nathan Cullen:

On se pose beaucoup de questions sur la qualité de l'eau. Au Québec en particulier, on laisse entendre que c'est une simple ignorance de votre secteur. Certains ont des préoccupations légitimes et connaissent votre secteur, à tous le moins par la recherche.

Selon certains témoignages, environ 50 p. 100 de l'eau injectée dans un puits n'est jamais récupérée. C'est de l'eau qui reste sous terre. Est-ce vrai?



M. James Fraser:

Oui, c'est vrai.



M. Nathan Cullen:

Si on mélange l'eau avec des produits chimiques, qu'on ne voudrait certainement pas consommer, on peut se demander si ces produits chimiques vont réintégrer l'alimentation en eau. Les volumes sont importants. Il est question de 12 à 32 millions de litres par puits. On jetterait donc des tonnes de produits chimiques, dont certains sont cancérigènes. On peut supposer que 50 p. 100 de ces produits chimiques vont se retrouver dans les systèmes aquifères dont les gens auront besoin pour leur eau potable et leur besoin quotidien.

(1140)



M. James Fraser:

Monsieur le président, nous injectons l'eau à plus de 1,6 kilomètre de profondeur, alors que les gens puisent leur eau potable dans les systèmes aquifères ou les systèmes d'eau douce. Comme vous l'avez dit, une fois que

l'eau est injectée, elle ne revient plus à la surface. Elle va y rester et ne se mélangera pas au système aquifère.



M. Nathan Cullen:

Je crois savoir qu'en Pennsylvanie les sources d'eau ont été contaminées. Les gouvernements des États-Unis et de la Pennsylvanie ne fournissent-ils à des résidants de l'eau qui a été contaminée.



M. James Fraser:

Monsieur le président, le député soulève deux questions différentes. En Amérique du Nord, on n'a jamais trouvé d'eau de fracturation dans les systèmes aquifères.



M. Nathan Cullen:

La contamination aurait donc lieu au moment de la production.

Doit-on craindre que le méthane se mélange à l'eau potable et contamine les sources d'eau?



M. Kevin Heffernan:

C'est préoccupant, mais j'aurais deux choses à vous dire. En Pennsylvanie, les gaz ont migré. Le gaz a migré du ciment en surface, entre le ciment et le tubage ou entre le ciment et la roche jusque dans le système aquifère. Ça n'a rien à voir avec les eaux de fracturation.



M. Nathan Cullen:

Le problème, c'est donc le processus. Si l'on n'avait pas creusé les puits, le tubage de béton ne serait pas dans le sol et les eaux n'auraient pas été contaminées.



M. Kevin Heffernan:

C'est vrai, mais sachez que nous avons creusé des milliers, voire des millions de puits...



M. Nathan Cullen:

D'accord.



M. Kevin Heffernan:

... en Amérique du Nord au cours des 50 dernières années, et c'est un problème ponctuel.

Je ne connais pas le régime réglementaire en Pennsylvanie, mais je peux vous assurer que ce n'est pas monnaie courante dans l'Ouest canadien, en Alberta et en Colombie-Britannique en particulier.



M. Nathan Cullen:

Votre entreprise a-t-elle déjà été sanctionnée pour avoir commis des infractions?



M. James Fraser:

En Pennsylvanie, nous avons été mis à l'amende trois fois au cours des trois dernières années pour un total de 21 000 \$. Les infractions n'avaient rien à voir avec la contamination d'eau de surface.



M. Nathan Cullen:

Avez-vous déjà été mis à l'amende au Canada?



M. James Fraser:

Vous savez, je ne saurais y répondre.



M. Nathan Cullen:

En clair, quand le méthane se mélange au système d'eau potable, cette eau est complètement impropre à la consommation. L'eau qui sortirait du robinet pourrait donc prendre feu.



M. Kevin Heffernan:

Cela dépend de la concentration de méthane dans le système aquifère. En fait, on dispose maintenant d'une technologie qui nous permet de séparer le méthane de l'eau. On s'en sert dans l'Ouest canadien et probablement même en Ontario, au Québec et dans les provinces maritimes. En clair, il s'agit d'un agent qui sépare le gaz de l'eau.



Le président:

Merci, monsieur Cullen. Votre temps est écoulé.

Devinder Shory, à vous la parole pour sept minutes.



M. Devinder Shory (Calgary-Nord-Est, PCC):

Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins de leur présence ce matin.

Premièrement, monsieur le président, je suis très heureux de voir que les témoins, tant ceux des dernières semaines que ceux d'aujourd'hui, nous offrent des réponses convergentes sur la question de la contamination. Les témoins d'aujourd'hui répondent de la même manière que ceux des dernières semaines.

Cet été, j'étais à Fort MacMurray et à Dawson Creek. On m'a dit qu'il coûtait environ 700 millions de dollars pour extraire la première goutte de pétrole.

Quiconque peut répondre à ma question.

Premièrement, l'extraction et la production de gaz de schiste demandent combien de temps? Il paraît que ça coûte 8 millions ou 20 millions de dollars. Les coûts de transport ont-ils une incidence sur le prix de vente?



Le président:

Qui aimerait bien ouvrir le bal?

D'abord M. Fraser, puis M. Heffernan, si vous le souhaitez.

Allez-y.



M. James Fraser:

Merci, monsieur le président et monsieur Shory.

Si je vous ai bien compris, vous souhaitez qu'on compare les gaz de schiste à d'autres sources d'énergie.



M. Devinder Shory:

En fait, je m'intéresse davantage au délai?



M. James Fraser:

On met en général de 30 à 60 jours pour creuser un puits, tout dépend de la profondeur. Dans certaines régions, 20 jours suffisent; dans d'autres, comme en Colombie-Britannique, on met 45 jours pour creuser un

puits. S'ensuit le processus de fracturation, qui prend en général deux semaines de plus.

Nous creusons des puits collectifs, c'est-à-dire que nous creusons de multiples puits dans un même endroit, ce qui réduit les perturbations superficielles. Bien entendu, les délais de construction sont cumulatifs. En général on met de 30 à 45 jours par puits.

Creuser les puits peut prendre de 90 à 120 jours et le processus de fragmentation, un mois de plus. Ensuite, on enlève l'équipement et on commence la production. Avec une simple tête de puits, qui ressemble à un arbre de Noël, le puits sera en opération pendant 50 ans. Après la phase initiale de la construction, les perturbations en surface sont minimales.

  (1145)



M. Devinder Shory:

Les coûts de transport du gaz de schiste au marché ont-ils des répercussions sur le prix de vente?



M. James Fraser:

Tout à fait. La production de gaz de schiste en Amérique du Nord dépend de l'offre et de la demande. Le prix du gaz est à la baisse compte tenu du succès du gaz de schiste en Amérique du Nord. Le consommateur profite des prix bon marché. Pour répondre à votre question, le prix est effectivement influencé par les coûts d'exploitation.



M. Devinder Shory:

Monsieur Fraser, vous avez dit que les gaz de schiste étaient plus propres que d'autres hydrocarbures comme le kérosène et le mazout. On dirait que les gaz de schiste ne posent pas d'inconvénient important sur le plan environnemental. On dirait que c'est une occasion à saisir.

Selon vous, que faudrait-il pour augmenter les niveaux de production?



M. James Fraser:

Monsieur le président, quelques facteurs peuvent augmenter la production. D'abord, vous avez raison, la composition chimique du gaz de schiste est en général la suivante: forte concentration de méthane, de CH₄, ce qui signifie que c'est une source d'énergie pure. Puisqu'il contient très peu de CO₂, il produit beaucoup moins d'émissions que les autres sources de carburant, comme le charbon, par exemple, ou le mazout.

À mon avis, nous avons besoin d'un environnement réglementaire robuste. Dans chaque domaine d'activités, nous devons être très ouverts et transparents en ce qui concerne le processus que nous choisissons. Nous estimons que cet aspect joue un grand rôle.

Puis, nous laissons les forces du marché agir. Notre secteur est axé sur l'offre et la demande, et notre but est de disposer d'une source de carburant que nous pouvons acheminer sur le continent nord-américain à un prix très concurrentiel. En tant que compagnie, notre but est de réduire nos coûts d'exploitation pour que nous puissions le faire de façon économique.



M. Devinder Shory:

Vous venez de mentionner des règlements. Nous savons tous qu'au Canada, les provinces réglementent l'exploitation des ressources naturelles principalement. Bien sûr, le gaz de schiste est une ressource relativement nouvelle.

À votre avis, est-ce qu'il y a une province qui est un modèle, une province vers qui nous tourner en ce qui concerne l'émission de permis ou de licence?



M. James Fraser:

Monsieur le président, à l'heure actuelle, les règlements que l'on trouve en Colombie-Britannique sont assez robustes. C'est là où l'exploitation du gaz de schiste est la plus évoluée au Canada.

L'Alberta la talonne de près. L'industrie pétrolière et gazière là-bas remonte à loin. Leurs règlements sont en place depuis longtemps et leurs environnements réglementaires, très robustes.

Donc, j'examinerais d'abord ce que fait la Colombie-Britannique, puis l'Alberta, principalement parce que l'exploitation du gaz de schiste est actuellement plus en avance en Colombie-Britannique qu'en Alberta.



M. Devinder Shory:

Vous avez évoqué la contamination de l'eau. Quel volume d'eau utilisez-vous pour localiser le gaz de schiste?



M. Kevin Heffernan:

Le volume d'eau nécessaire varie grandement d'un endroit à l'autre. Certaines exploitations de gaz de schiste n'utilisent pas d'eau. D'autres, et Horn River est un exemple que les gens connaissent probablement, nécessitent beaucoup d'eau. Cela dépend des minerais présents, de la géologie, de la profondeur, de la longueur du puits et du nombre de fracturations faites dans chaque puits. Il n'y a donc probablement pas de quantités typiques. En général, on estime que l'exploitation du gaz de schiste requiert entre 3 000 et 60 000 mètres cubes par puits. Tout dépend de la composition géologique et de la profondeur nécessaire.

(1150)



Le président:

Merci, monsieur Shory.

Nous allons entamer la deuxième série de questions. Vous avez trois minutes chacun. Nous allons commencer par M. Coderre.

Allez-y, s'il vous plaît, monsieur Coderre.

[Français]



L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.):

Bonjour, messieurs. Excusez mon retard; il se peut que je pose des questions que vous avez déjà entendues. Par contre, je pense qu'il est parfois important de répéter certaines questions, afin de voir si on obtient la même réponse.

Des voix: Ah, ah!

[Traduction]

L'hon. Denis Coderre: Non, je ne faisais que le mentionner.

Bien sûr, il y a un problème au Québec au niveau de nos communications ou de notre perception, parce qu'il s'agit d'un nouvel enjeu. Voilà ce que je propose. Je ne parle pas de Talisman ou d'une autre compagnie, mais manifestement, la façon dont l'industrie a tenté de convaincre les gens au début, avec M. Caillé et les autres, a été un désastre, n'est-ce pas?

Vous n'avez pas besoin de répondre à cette question, mais c'était un désastre. Vous rougissez; c'est un bon signe.

Ce qui m'inquiète, c'est la qualité de vie. Je suis certain que cela vous préoccupe aussi. Pour jouir d'une bonne qualité de vie, nous devons disposer d'une façon indépendante de surveiller les activités. Bien sûr, cela relève du champ de compétence des provinces, mais nous avons un rôle à jouer. L'étude que nous effectuons est sérieuse, et je pense que nous pouvons tous contribuer à la recherche d'une solution.

Je m'inquiète des faits scientifiques. Dimanche à l'émission *Découverte*, on a abordé la question du sel et de l'utilisation de l'eau, problème en Pennsylvanie. Bien sûr, les gens cherchent d'autres exemples. La Colombie-Britannique semble être un modèle; d'autres problèmes se posent dans d'autres régions.

Comment gérer cette question des faits scientifiques? Au bout du compte, nous pouvons parler d'argent, mais si nous parlons de richesse, je pense que les éléments les plus importants sont les faits scientifiques et le processus de surveillance. Nous devons aussi rassurer les gens, parce que c'est leur vie qui est en jeu.

En ce qui concerne la contamination possible de l'eau, dans le contexte de l'utilisation que vous en faites et de l'endroit où vous la renvoyez, disposez-vous d'études scientifiques qui montrent que ce que vous faites maintenant est bien? Et pour vous aider, serait-ce une bonne chose, par le biais de l'ONE, des experts ou des évaluations environnementales, de disposer d'un processus de surveillance indépendant au Canada dans le cadre duquel des études scientifiques pourraient être faites en collaboration avec des experts de l'extérieur, lesquels mèneraient à l'établissement d'un processus qui rassure tout le monde?



Le président:

Qui aimerait commencer?

Monsieur Fraser, allez-y, s'il vous plaît.



M. James Fraser:

Monsieur le président, cela fait beaucoup de questions.

Je répondrai d'abord à celle sur le Québec. Comme vous le savez, nous avons joué un rôle très actif dans le cadre des audiences du BAPE, qui sont en cours à l'heure actuelle. Pour répondre à nombre de vos questions, nous appuyons fermement la création d'un environnement réglementaire robuste. Vous avez raison, les choses ne sont pas vraiment avancées au Québec à l'heure actuelle. La Loi sur les mines y régit les activités. Nous savons que des organismes gouvernementaux oeuvrent à actualiser ces études pour que nous puissions exercer des activités à cette échelle.

Au chapitre des études que vous avez évoquées, on extrait le pétrole et le gaz en Amérique du Nord depuis 150 ans. Les processus que nous utilisons, soit le forage horizontal et la stimulation de fracturation, existent depuis des décennies. Les premiers travaux de fracturation ont eu lieu en 1947. Ces études existent et dans le cadre des audiences du BAPE, nous avons fourni beaucoup de données, beaucoup d'études que vous avez évoquées à la commission BAPE.



L'hon. Denis Coderre:

[*Note de la rédaction: inaudible*]... et en ce qui concerne les études indépendantes? Le problème n'est-il pas la toxicité?



M. James Fraser:

Monsieur le président, nous n'avons pas effectué ces études; elles ont été faites par des tierces parties indépendantes et aux États-Unis, l'EPA en était la principale. Elle a commencé à étudier la stimulation de fracturation en 1994. En 2004, elle a publié une étude, de même qu'en 2007. À l'heure actuelle, elle effectue une autre étude dont les résultats seront publiés dans quelques années.

Ces études existent. Nombre d'organismes réglementaires dans d'autres parties de l'Amérique du Nord, notamment au Colorado, ont aussi effectué des études, tout comme l'organisme de réglementation de la Pennsylvanie.



L'hon. Denis Coderre:

Monsieur Fraser, l'un des défis ici c'est de trouver une façon de réutiliser l'eau et la rendre potable. Si je ne m'abuse, l'État de Pennsylvanie a déterminé qu'il fallait disposer d'une infrastructure séparée et non pas utiliser l'infrastructure municipale.

Quelle est votre situation? Bien sûr, vous en êtes à l'étape de l'exploration à l'heure actuelle au Québec, vous

n'exploitez pas encore la ressource, mais comment collaborez-vous avec les municipalités? Votre programme comprend-il une disposition précisant que vous devrez construire vos propres infrastructures pour traiter l'eau?

  (1155)



Le président:

On a répondu à cette question un peu plus tôt.

Monsieur Fraser pourriez-vous nous fournir une réponse très brève?



M. James Fraser:

D'abord, en Pennsylvanie, on réutilise toute l'eau employée. On réutilise la totalité de l'eau, alors manifestement, le problème ne se pose pas.

J'ai répondu à une autre partie de votre question en disant qu'au Québec, nous en étions encore aux balbutiements. Nous avons fait des stimulations de fracturation dans quelques puits seulement. Dans d'autres parties de l'Amérique du Nord, où on exploite les ressources depuis plus longtemps et à plus large échelle, on emploie des méthodes scientifiques de traitement de l'eau réputées, comme l'osmose inverse, l'injection profonde et l'évaporation. Les installations d'égout municipales ne sont pas du tout utilisées.

Ce serait la solution à long terme au Québec. Cette année, dans cette province, on procédera à des stimulations de fracturation dans seulement trois puits. À cette échelle, nous ne pouvons utiliser ces procédés.

Avec un peu de chance, au Québec, si on décide d'exploiter les ressources... c'est aux citoyens du Québec qu'il revient...



L'hon. Denis Coderre:

Si une entreprise creuse un trou à environ 100 mètres de votre maison, ce ne serait pas votre problème au Québec.



M. James Fraser:

Non.



Le président:

Monsieur Coderre, vous n'avez plus de temps. Merci

Passons maintenant à Mme Gallant, qui dispose de trois minutes.



Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC):

Merci.

Mes questions sont plus fondamentales. Monsieur Heffernan, vous avez donné un très bon aperçu du processus.

Toutefois, je ne crois pas être la seule, alors aussi bien l'expliquer pour le bénéfice de tous. On installe le cuvelage et on injecte ensuite entre celui-ci et la formation du ciment.

Est-ce exact?



M. Kevin Heffernan:

Exact.



Mme Cheryl Gallant:

Le puits descend donc à la verticale, avant de bifurquer à l'horizontale. Y a-t-il des trous dans le revêtement d'où sorte le sable ou l'agent de soutènement?



M. Kevin Heffernan:

Oui. Nous avons recours à un procédé dit de perforation. On insert dans le puits un outil qui, à intervalles précis, fait exploser des petites charges qui perforent le cuvelage en acier et le ciment, ce qui permet aux fluides, et par conséquent à l'agent de soutènement, de pénétrer dans la formation de schiste.



Mme Cheryl Gallant:

Qu'en est-il de ces billes de verre? Sortent-elles des mêmes trous?



M. Kevin Heffernan:

Oui. Il s'agit de sable.



Mme Cheryl Gallant:

D'accord. Comment récupérez-vous le gaz? Est-ce une question de dynamique?



M. Kevin Heffernan:

Il coule. En gros, il cherche un environnement où la pression est plus faible que dans la formation de schiste, dans ce cas-ci, la surface. Le processus de fracturation crée un chemin entre le schiste et le puits, et les puits servent de passage entre le schiste et la surface. Le gaz coule de lui-même en raison de la différence de pression entre la surface et le réservoir dans le schiste.



Mme Cheryl Gallant:

Est-ce que vous y pompez de l'eau chaude, ou simplement...



M. Kevin Heffernan:

Non. Il ne s'agit que d'eau... disons à température normale, soit un peu plus élevée l'été qu'à l'automne. Dans certaines régions du Canada où les opérations de fracturation se font en hiver, ce qui n'est en généralement pas notre premier choix, l'eau doit être chauffée.



Mme Cheryl Gallant:

On crée ainsi une plus grande pression qui permet de faire sortir le gaz.



M. Kevin Heffernan:

Non, je ne crois pas.

Jim pourra mieux répondre que moi, mais je ne crois pas que ce soit le cas. Je ne pense pas que la température de l'eau y change quoi que ce soit. On ne la chauffe que pour éviter qu'elle ne gèle dans un réservoir ou une mèche.



Mme Cheryl Gallant:

Et vous procédez à son captage à son arrivée à la surface. Très bien.

L'injection de l'eau et du sable par les perforations se fait-elle à une profondeur suffisante pour qu'il n'y ait aucun risque que ces éléments remontent contaminer la nappe phréatique?



M. Kevin Heffernan:

L'eau et le sable ne remonteront pas. Ce qui ne revient pas à la surface restera dans le schiste.



Mme Cheryl Gallant:

La pression et les mouvements normaux de la croûte terrestre risquent-ils de créer des dolines suite à l'extraction du gaz?



M. Kevin Heffernan:

Non, parce que ce n'est pas ainsi que le gaz est entreposé dans le schiste. Les fractures créées ne sont pas plus épaisses qu'une feuille de papier.



Mme Cheryl Gallant:

Merci.



Le président:

Merci, madame Gallant.

Merci également de vos réponses.

Si vous pouviez voir un échantillon de la roche où devrait être extrait ce gaz, vous constateriez qu'il s'agit d'un matériel solide où on retrouve de très petites zones de porosité, si je puis m'exprimer ainsi. C'est fascinant. J'espère que notre comité pourra visiter certaines installations pour le voir de première main.

Passons à M. Pomerleau, qui dispose de trois minutes.

(1200)

[Français]



M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ):

Merci, monsieur le président.

Merci à vous tous d'être venus nous rencontrer.

Dans votre document, monsieur Fraser, vous laissez entendre que vous êtes de ceux qui font la divulgation complète des additifs utilisés dans les liquides de fracturation. Ce qu'on a lu dans les journaux ne dit pas cela. On dit que les compagnies gardent cela secret, que ce sont des secrets commerciaux.

Est-ce que vous voulez dire que vous ne rendez pas cette information publique, mais que vous la réservez à deux ou trois personnes qui décident de donner ou non des droits environnementaux? Est-ce rendu public?

[Traduction]



M. James Fraser:

Je ne peux parler qu'au nom de mon entreprise, Talisman Energy Inc. Nous avons affiché sur notre site Web, soit le site Web de Talisman USA, les composantes exactes de ce liquide de fracturation.

[Français]



M. Roger Pomerleau:

D'accord, c'était ma question.

Vous prétendez que vous respectez tous les règlements, tous les droits et que vous avez tous les permis pour creuser et entreposer l'eau. Vous prétendez avoir tous les permis qu'il faut pour effectuer le travail.

Pourquoi au juste êtes-vous en infraction, actuellement, si vous respectez tous les droits et règlements? C'est ce qu'on a rapporté dans les journaux.

[Traduction]



M. James Fraser:

Parlez-vous du Québec en particulier, monsieur?



M. Roger Pomerleau:

Oui.



M. James Fraser:

Oui, monsieur, nous avons commis deux infractions il y a deux semaines. Ces infractions étaient en fait des erreurs administratives lorsque nous déplacions l'eau. Nous avons un permis pour entreposer l'eau à un site, et parce que nous estimions qu'il serait plus efficace de déplacer une partie de cette eau d'un site à un autre, et que nous n'avions pas les bons documents, nous étions en infraction.

J'aimerais préciser qu'aucune quantité d'eau n'a été déversée dans le sol; nous l'avons simplement déplacée d'un endroit à un autre sans avoir les bons permis.

[Français]



M. Roger Pomerleau:

Ma troisième question est pour moi la plus importante. Vous laissez entendre — et à bon droit, toutes les autres compagnies semblent le dire aussi — que l'acceptabilité sociale au Québec, puisqu'on parle de cela, sera d'une grande importance pour la continuation des choses si vous reprenez les travaux au printemps.

Pour ma part, mon *feeling* personnel est que l'acceptabilité sociale, qui est déjà à peu près haute comme ça, ne va pas augmenter, elle va diminuer pour toutes sortes de raisons. La façon dont les choses ont été présentées, mon collègue en a parlé tout à l'heure, a donné un mauvais départ. Il y a eu mauvaise vente, mauvaise communication, etc. De plus, le gouvernement qui a actuellement cela dans les mains perd de plus en plus sa crédibilité, si bien que les gens le croient de moins en moins. Alors, d'après moi, l'acceptabilité sociale va baisser.

Qu'advient-il de vous si l'acceptabilité sociale au Québec pour la recherche du gaz de schiste n'arrive pas au niveau que vous voulez qu'elle atteigne?

[Traduction]



M. James Fraser:

Vous avez tout à fait raison. La décision finale concernant le développement de cette ressource devra être prise par les citoyens du Québec. Ils prendront cette décision, et nous la respecterons, quelle qu'elle soit.

J'aimerais souligner que dans le cadre de notre processus lorsque nous arrivons dans une région précise, nous rencontrons tous les intervenants de la région. Aux réunions récentes du BAPE, nous avons effectué une description détaillée d'un processus en 14 étapes que nous utilisons pour un puits donné, lorsque nous rencontrons les propriétaires de terrains, la municipalité et tous les syndicats, et nous avons obtenu neuf approbations différentes avant de creuser ce puits. Quinze mois se sont écoulés entre notre première rencontre et le commencement du forage. Nous respectons entièrement tous les intervenants dans les régions, et nous avons recours à ce processus partout où nous avons des exploitations.

Nous n'arrivons pas sans préavis; nous n'allons pas de l'avant sans permission. Comme je l'ai dit, au bout du compte, il incombe aux citoyens du Québec de décider si cette ressource sera exploitée ou non.

[Français]



M. Roger Pomerleau:

Merci.

[Traduction]



Le président:

Monsieur Allen, vous avez jusqu'à trois minutes.



M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC):

Je vous remercie, monsieur le président.

J'ai deux questions, rapidement. Je reviens à la question de M. Shory sur la différence entre l'exploitation et la fracturation du puits et l'exploitation pour une vision de cinq ans. Quelle est la différence au niveau de l'emploi lorsque vous arrivez et entamez le travail sur le terrain? Combien d'emplois peut-on générer comparativement aux emplois à long terme lorsque ces puits commencent à donner des résultats?

  (1205)



M. James Fraser:

La première partie du processus, soit le forage et l'achèvement, nécessite beaucoup d'employés. Mais même si cette tête de puits ou ces puits existent pendant de nombreuses années, on continue de créer des emplois à long terme.

Les études économiques effectuées à plusieurs endroits en Amérique du Nord, comme à Haynesville en Louisiane, là où 50 000 emplois ont été créés en un an et 6 milliards de dollars de richesse a été créé, et à Barnett, le projet de gaz de schiste le plus actif en Amérique du Nord et où 130 000 emplois ont été créés sur plusieurs années.

Il ne s'agit pas d'estimations; il s'agit de vraies études effectuées par des économistes. Je peux aussi vous parler de Marcellus en Pennsylvanie où plus de 57 000 emplois ont été créés au cours des deux dernières années d'exploitation du schiste. On parle d'emplois à long terme.



M. Mike Allen:

Monsieur Heffernan, lorsque vous dites que la majorité de ces puits utilisent de l'eau et que certains n'en utilisent pas, quel processus est utilisé à la place, et quels sont les défis qui y sont rattachés?



M. Kevin Heffernan:

La méthode utilisée — elle a été testée au Québec et aussi au Nouveau-Brunswick — a tendance à recourir au gaz de pétrole liquéfié; il s'agit en fait de fracturations au propane. Cette méthode offre de nombreux avantages pour ce qui est de la gestion du refoulement du fluide, en l'occurrence du propane. On peut soit le récupérer ou, selon la quantité refoulée, laisser dans le flux gazeux pour être récupéré à la raffinerie de gaz.

La sécurité est probablement l'enjeu clé entourant l'utilisation du propane, bien qu'il soit utilisé à de nombreux endroits. Il a été utilisé en Alberta pendant de nombreuses années et les procédures sont bien comprises. Mais contrairement à l'eau, le propane pose des risques supplémentaires.



M. Mike Allen:

Je vous remercie, monsieur le président.



Le président:

Merci beaucoup, monsieur Allen.

Nous vous remercions tous de vos exposés. Ils ont été très utiles à notre étude. Merci d'avoir répondu à nos questions. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Nous allons suspendre la séance pour deux minutes, alors que nous ferons place à notre prochain groupe de témoins et allons brancher le système de vidéoconférence. Nous reprendrons nos travaux ensuite.



(1210)



Le président:

Nous allons maintenant reprendre nos travaux en écoutant le deuxième groupe de témoins. J'aimerais dire, avant d'en présenter les membres, qui sont ici en personne ou qui comparaissent par vidéoconférence, que Timothy Egan, président et chef de la direction de l'Association canadienne du gaz, a annulé à la dernière minute pour des raisons familiales. Nous pourrions peut-être le faire comparaître plus tard. Nous allons certainement essayer.

Nous accueillons par vidéoconférence, de Calgary, représentant Corporation Encana, Richard Dunn, vice-président de la section canadienne, réglementation et relations gouvernementales.

Bienvenue, monsieur Dunn.

Nous accueillons, du ministère des Ressources naturelles, Marc D'Iorio, directeur général, Bureau du directeur général; Denis Lavoie, chercheur en géosciences, secteur des sciences de la terre, géoressources et géologie régionale; et David Boerner, sous-ministre adjoint par intérim, Ressources naturelles Canada. Bienvenus.

Nous allons commencer par M. Dunn par vidéoconférence.

Allez-y, vous avez jusqu'à sept minutes.



M. Richard Dunn (vice-président, Section canadienne, réglementation et relations gouvernementales, Corporation Encana):

Je vous remercie, monsieur le président.

Je tiens d'abord à vous remercier de cette occasion de vous faire un exposé par vidéoconférence. Il fait probablement plus beau à Ottawa: je crois qu'il faisait moins 28 ce matin à Calgary.

Comme vous l'avez dit, je m'appelle Richard Dunn et je suis le vice-président de la réglementation et des relations gouvernementales à Encana Corporation. Un aperçu rapide d'Encana: nous sommes le deuxième producteur de gaz naturel en Amérique du Nord, avec une production de quelque 3,3 milliards de pieds cubes par jour. Cela représente environ 5 p. 100 de la production nord-américaine totale. Nous sommes 100 p. 100 nord-américains — 40 p. 100 de notre production se fait au Canada et 60 p. 100 aux États-Unis — avec une capitalisation boursière d'environ 25 milliards de dollars canadiens.

L'industrie du gaz naturel en Amérique du Nord est en période de renaissance technologique; ce qui devrait changer la donne de façon sans précédente dans le domaine de l'énergie au Canada. Grâce à la technologie, nous avons accès à d'importantes nouvelles sources de gaz naturel, donnant lieu à une abondance que nous n'avons jamais vue dans notre carrière. Grâce aux nouvelles techniques de point dans la simulation et le forage

horizontal, les réserves nord-américaines de gaz naturel sont maintenant estimées à un approvisionnement de 100 à 150 ans aux niveaux de production actuels. Cette technologie nous permet d'exploiter des endroits de calibre internationale comme Horn River et Montney Bains dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique. Elle donne beaucoup d'espoir aux nouvelles régions productrices partout au pays, y compris au Québec et au Nouveau-Brunswick.

Je peux vous brosser un tableau de cette technologie. Je parle de multiples puits horizontaux à partir d'une seule zone en surface d'environ 200 mètres de côté. On y a accès à quelque 13 kilomètres carrés de réservoirs enfouis à des milliers de mètres en profondeur et à des dizaines de milliards de pieds cubes de gaz naturel. On peut avoir plusieurs exploitations de haute technologie en même temps. Dans un puits, on obtient un diagramme de forage de haute technologie; un autre puits est achevé, et jusqu'à 24 simulations séparées se font dans le puits de forage horizontal; et on prépare un autre puits à l'exploitation.

Nous avons hâte de montrer au comité une exploitation de haute technologie dans un avenir rapproché.

Le Canada est un leader de la renaissance de l'énergie. Le Canada est aussi un leader de la gestion environnementale et économique. Les collectivités n'ont pas à choisir entre les perspectives économiques importantes que présentent le gaz naturel et la protection de leur environnement. Qu'est-ce qui nous permet d'atteindre cet équilibre? D'abord, nous utilisons les meilleures pratiques d'ingénierie du contrôle de la qualité dans toutes nos exploitations. Ensuite, nous respectons les règlements rigoureux qui régissent tous les aspects de notre développement. Ces règlements portent sur divers domaines comme le forage, la gestion de l'eau, les émissions dans l'atmosphère, les conséquences sur la faune et sur la santé et la sécurité des travailleurs. La protection de l'eau souterraine est très réglementée à toutes les étapes de nos projets. Des règlements portent sur l'entreposage de l'eau saline, les distances de séparation entre les puits de production et les puits d'eau locaux et la protection des aquifères. Au plan de la conception, on nous a dit que les tubelages en acier entièrement cimentés à l'extérieur arrêtent de plus façons la migration des fluides des puits de forage jusqu'aux aquifères.

Au Canada, nous sommes favorables à la divulgation de plus d'information concernant la composition des liquides utilisés dans la fracturation hydraulique. Toutefois, nous allons plus loin. Nous veillons à utiliser, dans la mesure du possible, les pratiques de gestion des liquides et les liquides de fracturation hydraulique les plus respectueux de l'environnement. L'industrie dans son ensemble réduit son empreinte écologique en forant de nombreux puits — jusqu'à 16 à Horn River — à partir d'un seul endroit, en recyclant l'eau lorsque c'est possible, et en cherchant de nouvelles sources d'eau qui autrement ne seraient pas utilisées. Par exemple, avec notre partenaire Apache, nous avons récemment investi plus de 50 millions de dollars dans une usine qui offre un approvisionnement d'eau à partir d'aquifères salins profonds. Cette eau autrement inutilisable, parce qu'elle est aussi salée que l'eau de mer, est un substitut pour l'eau douce de surface qui aurait été utilisée pour la fracturation.

J'aimerais passer aux répercussions économiques de l'industrie et parler pendant quelques minutes des avantages économiques considérables de notre industrie pour l'ensemble du pays, y compris en matière d'emplois.

Selon des données de la American Natural Gas Alliance, en 2008, le secteur du gaz naturel comptait plus de 600 000 travailleurs au pays et contribuait plus de 100 milliards de dollars au PIB du Canada. Les études démontrent qu'il y a dans chaque province des emplois liés au gaz naturel et l'argent dépensé dans l'Ouest apporte des avantages considérables au reste du Canada. Environ 15 p. 100 des avantages économiques découlant de l'investissement dans le gaz naturel dans l'Ouest du Canada vont aux autres provinces, surtout l'Ontario et le Québec. Encana dépense des millions de dollars en Ontario et au Québec, chez des fournisseurs de haute technologie, des consultants, des fabricants, d'entreprises comme Hoerbiger, Quadra Chemicals et Tenaris Steel. Aussi, l'industrie offre, dans les régions où nous sommes actifs, des avantages considérables aux secteurs des services locaux. En Colombie-Britannique, par exemple, même si le secteur tertiaire est relativement peu important, plus de 50 p. 100 de nos dépenses vont à des fournisseurs de services locaux, y compris un montant considérable à des entreprises appartenant à des Autochtones.

 (1215)

Toutefois, avec l'augmentation marquée de la production de gaz de schiste en Amérique du Nord, le prix du gaz naturel a baissé, en réponse à l'offre et à la demande. Aussi, on s'attend à ce que le prix du gaz naturel soit bas dans un avenir prévisible. Les zones canadiennes de gaz de schiste devront faire face à de grands défis pour être concurrentielles sur les marchés du Nord-Est américain, qui étaient à une époque bien approvisionnés par

nous. Avec le développement des gaz de schiste en Amérique du Nord, les États-Unis n'ont pas besoin de nos produits comme auparavant. Bien que nous ayons des ressources exceptionnelles, nous devons aussi faire face à certains désavantages inhérents, comme l'augmentation des coûts d'exploitation dans un climat nordique et les longues distances à parcourir pour acheminer notre gaz au marché. Des approvisionnements importants de gaz de schiste sont exploités en Pennsylvanie et au Michigan, près de nos marchés de base traditionnels. En grande partie en raison de ces défis en matière de compétition, depuis 2008, la production canadienne a diminué de 20 p. 100, alors qu'au cours de la même période, la production américaine a augmenté de 20 p. 100.

Que faire relativement à ces défis? À court terme, l'industrie continue d'améliorer son efficacité. Les gouvernements provinciaux aussi ont fait un excellent travail pour créer un environnement concurrentiel. Pour nous aider grandement, le gouvernement provincial peut adopter la proposition de l'ACPP pour le budget fédéral, qui nous mettrait temporairement sur un pied d'égalité grâce à un traitement fiscal équivalent à celui accordé aux États-Unis aux exploitants de gaz naturel. Ce traitement fiscal est à peu près équivalent au traitement fiscal actuel accordé aux fabricants et aux transformateurs au Canada.

À plus long terme, la santé de l'industrie dépendra de la création de marchés nationaux et étrangers, et de l'utilisation du gaz naturel comme moyen de répondre aux demandes pressantes visant à réduire les émissions de carbone. Le gaz naturel est le combustible fossile le plus propre, et les avantages en matière de gaz à effet de serre sont considérables; le gaz naturel déplace les combustibles hydrocarbonés vers les industries comme le transport et la génération d'énergie, ce qui représente une réduction de 20 à 50 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre par unité d'énergie. L'utilisation accrue du gaz naturel créera des emplois et davantage de revenus pour le gouvernement par le truchement des impôts et des redevances.

Passons maintenant aux marchés étrangers. En devenant une société de classe moyenne, l'Asie représente l'autre principale occasion d'affaires pour le gaz naturel. En Chine, par exemple, on s'attend à quadrupler la consommation de gaz naturel d'ici à 2020. L'Asie injecte des milliards de dollars dans la croissance de notre industrie du gaz naturel pour répondre à ses propres besoins en énergie. Dans le cadre de cette initiative, des installations de gaz naturel liquéfié sur la côte Ouest et une infrastructure de pipelines connexes seront nécessaires pour accéder à ce marché.

En conclusion, l'industrie canadienne du gaz naturel est une industrie responsable, viable et bien réglementée qui contribue de façon importante à l'économie canadienne. Toutefois, cette industrie doit faire face à des défis considérables en matière de concurrence. Pour maintenir et augmenter son marché sur la scène nationale et internationale, elle doit avoir accès à des investissements étrangers et à des marchés d'exportation, à des programmes de soutien à l'infrastructure stratégique et à des politiques fiscales de transition pour veiller à ce que l'industrie ne soit pas davantage marginalisée.

Je vous remercie.

  (1220)



Le président :

Je vous remercie, monsieur Dunn.

Nous allons passer à notre dernier groupe de témoins. Qui va faire l'exposé aujourd'hui?

Monsieur D'Iorio, allez-y; vous avez sept minutes pour faire votre exposé.

[Français]



M. Marc D'Iorio (directeur général, Bureau du directeur général, ministère des Ressources naturelles):
Merci, monsieur le président.

Le but de notre présentation d'aujourd'hui est de vous fournir des renseignements, tel vous l'avez demandé, sur l'exploration et la production du gaz de shale en Amérique du Nord. On aimerait vous donner un aperçu des connaissances géoscientifiques qui sont utilisées pour déterminer le potentiel en hydrocarbures, ainsi qu'une évaluation préliminaire des ressources de gaz de shale au Canada.

[Traduction]

Comme vous l'avez probablement entendu souvent au cours des dernières séances ici, les gaz de schiste transforment le marché nord-américain de l'énergie. Si vous regardez le diagramme en haut de la page 3, il s'agit d'un scénario de référence de l'ONE de juillet 2009. On inclut maintenant au scénario les gaz de schiste; ils sont pris en compte dans les prévisions et les scénarios, et ce, depuis 2007— les gaz de schiste ne figuraient pas à ces diagrammes auparavant. Aussi, ce qui est peut-être plus surprenant, lorsque vous regardez l'approvisionnement nord-américain en gaz naturel, vous pouvez voir qu'il y a eu un sommet en 2000, après quoi l'approvisionnement du golfe du Mexique a commencé à diminuer; il y a eu regain à partir de 2005 grâce à la production de gaz de schiste aux États-Unis. Au Canada, le gaz de schiste devrait avoir des répercussions similaires.

[Français]

La production du gaz de shale en Amérique du Nord a commencé aux États-Unis il y a presque une vingtaine d'années, dans les shales de Barnett.

Depuis 1990, presque 12 000 puits ont été forés, et les réserves ultimes pour ces unités sont estimées à 30 billions de pieds cubes. Quand on parle d'un billion de pieds cubes, cela correspond, en anglais, à *trillion cubic feet*, d'où l'abréviation TCF.

Aux États-Unis, le gisement Marcellus est le prochain gisement en importance. Il est des plus prometteurs, car il y a une couche organique très riche dans les shales qui sont présents là-bas. Depuis 2 000, soit depuis 10 ans, 2 000 puits ont été forés, et les réserves ultimes récupérables du Marcellus sont en ce moment estimées à 49 billions de pieds cubes. Pour mettre cela en contexte, la demande nord-américaine annuelle est d'environ 25 billions de pieds cubes.

[Traduction]

Passons à la diapositive numéro 5, qui porte sur le contexte canadien. Vous avez entendu parler de Horn River. Depuis 2006, il s'agit de la région qui est explorée et exploitée. Pour ce qui est du potentiel des ressources disponibles, la Canadian Society for Unconventional Gas estime qu'environ 500 billions de pieds cubes pourraient être extraits du bassin de Horn River. Aussi, les bassins Utica et Lorraine sont examinés au Québec; ils ont un potentiel de 181 billions de pieds cubes. Un potentiel de gaz de schiste existe dans de nombreuses autres parties du pays également, pas juste dans les régions indiquées sur la carte— en Ontario, par exemple.

Encore une fois, pour mettre ces ressources possibles en contexte, la demande canadienne de gaz annuellement en 2008 était d'environ 2,5 billions de pieds cubes.

 (1225)

[Français]

Notre rôle est d'examiner le contexte géologique. Le travail fait par la Commission géologique du Canada et le travail scientifique produit par Ressources naturelles Canada est publié et financé à même les deniers publics. Tous les travaux faits par la Commission géologique sont publiés et disponibles dans des revues scientifiques ou dans des publications générées par Ressources naturelles Canada.

Les données et les publications sont utilisées par le secteur privé, quand il cherche des sites d'exploration, par le secteur public, par les gens responsables du cadre réglementaire et par les provinces qui sont propriétaires des ressources.

La plupart des shales qui font en ce moment l'objet d'exploitation ou d'exploration au Canada ont été étudiés par la Commission géologique du Canada, qui oeuvre depuis 1842.

La teneur minéralogique des schistes peut être très différente. Par exemple, la matière organique qui détermine vraiment son potentiel peut être différente, mais il y a aussi des différences dans la teneur en silice et en carbonate qui affecte notre habilité à fracturer la roche, quand il s'agit de produire du gaz naturel.

[Traduction]

Les principaux éléments pertinents dans le travail que fait la Commission géologique du Canada concernaient en réalité le système pétrolier et la production d'hydrocarbures. Pour avoir un système pétrolier qui fonctionne, il faut de la roche sédimentaire et, typiquement, plusieurs kilomètres de sédiments. Il faut une couche qui soit très riche en matière organique. C'est la roche-mère qui se compose typiquement d'argile et qui se transforme en schiste. Les schistes constituent généralement la roche-mère des systèmes pétroliers. Il faut ensuite que le système soit enfoui et exposé à de la chaleur — nous appelons ce processus la « cuisson » —, et le pétrole se crée ainsi. La cuisson finit par produire du gaz naturel. Si la cuisson se poursuit, tout se dissipe et disparaît.

Avec le temps, le pétrole et le gaz migrent vers un réservoir qui constitue un piège structural. Les pièges structuraux sont les réservoirs classiques. Grâce aux moyens technologiques modernes, qui permettent d'allier la capacité de fracturation et le forage horizontal, il est possible de se rendre jusqu'à la roche-mère qui est constituée de schiste.

La diapositive 7 porte sur l'étendue de l'évaluation préliminaire des ressources en gaz de schiste. La Commission géologique a évalué les ressources disponibles à la surface et dans les roches, les techniques de forage et toutes les données disponibles publiquement, ainsi que des données sismiques. Dans une coupe transversale typique, on cherche à repérer la roche-mère qui est indiquée en rouge dans la partie gauche du diagramme. C'est là le gaz naturel de schiste et il y a typiquement une couche imperméable au-dessus qui a piégé le gaz naturel là où il se trouve. Ces données sont obtenues en partie grâce au profil sismique, puis par l'analyse des roches et l'analyse géochimique qui permettent de comprendre le système, son évolution au fil des ans et le potentiel de la roche elle-même.

Le deuxième diagramme — qui a, je crois, déjà été montré aujourd'hui — illustre un forage type qui est amorcé à la verticale et qui passe ensuite à l'horizontale. Typiquement, au Canada, les zones qui produisent actuellement du gaz naturel ou celles où l'on fait la prospection de gaz naturel de schiste se trouvent à plusieurs kilomètres sous la surface. En règle générale, la nappe aquifère se situe dans les centaines de mètres près de la surface.

[Français]

À la planche 8, on traite des rôles et responsabilités des différents gouvernements et des agences réglementaires. La réglementation pour le forage et la production d'hydrocarbures terrestres, y compris les gaz de shale, relève principalement des provinces et du Yukon, sur le territoire du Yukon. Le rôle du gouvernement fédéral en matière de réglementation se limite aux terres au large des côtes, par l'intermédiaire des offices extracôtiers et, dans les Territoires-du-Nord-Ouest et au Nunavut, de l'Office national de l'énergie.

Le ministère des Ressources naturelles du Canada, par le truchement de la Commission géologique, joue un rôle clé dans la connaissance du potentiel des ressources, par ses programmes géoscientifiques et de géocartographie.

  (1230)

[Traduction]

La diapositive 9 est la dernière.

Dans le cadre des rôles et des responsabilités du gouvernement fédéral, d'autres ministères peuvent participer à la mise en valeur des gisements de gaz de schiste. Il s'agit principalement d'Environnement Canada qui veille à l'administration et à l'exécution de certaines dispositions de la Loi sur les espèces en péril ou de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs; Environnement Canada et Santé Canada administrent la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et le Plan de gestion des produits chimiques; Pêches et Océans Canada, aux termes de la Loi sur les pêches, est responsable de la protection des poissons et de leur habitat; et enfin, le ministère des Affaires indiennes et du Nord est responsable de l'attribution des droits relatifs aux hydrocarbures sur les terres et au large de la côte des Territoires, mais pas sur les terres du Yukon.

Merci, monsieur le président.



Le président :

Merci.

Avant de passer aux questions, j'aimerais savoir ce que les témoins précédents et vous-même entendez par « gaz de formation imperméable ». Pouvez-vous prendre une minute pour expliquer au comité ce que vous entendez par l'expression « gaz de formation imperméable »? Il y a le gaz classique, de formation imperméable, le méthane de houille, le gaz de schiste et les ressources des régions pionnières.

Monsieur Lavoie.



M. Denis Lavoie (chercheur en géosciences, Secteur des sciences de la Terre - Géoressources et géologie régional, ministère des Ressources naturelles):

Je vous remercie de votre question.

Le « gaz de formation imperméable » désigne un réservoir classique qui est caractérisé par une très faible perméabilité et porosité. Il faut donc fracturer ce réservoir classique parce qu'il est différent de la roche-mère... C'est ce qui fait la différence entre un réservoir classique et non classique. C'est donc un réservoir classique, mais caractérisé par une très faible perméabilité, et pour en extraire le gaz, il faut le fracturer, de là l'expression « gaz de formation imperméable ».



Le président:

Merci, et vous n'avez pris qu'une minute.

Nous pourrions peut-être passer maintenant aux questions, en commençant par M. Coderre, qui aura jusqu'à sept minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.



L'hon. Denis Coderre:

Du gaz de formation imperméable aux questions imperméables.

[Français]

Monsieur le président, je vais partager mon temps avec mon collègue Kennedy, qui est le critique en matière d'environnement.

Ressources naturelles Canada est un magnifique parapluie; il y a là beaucoup d'expertise, etc. Je me pose une question, notamment depuis le dernier budget, où on a enlevé les évaluations environnementales qui sont faites sous l'autorité de l'Office national de l'énergie. Vous n'en avez pas parlé.

Ne peut-on pas jouer aussi un rôle dans les évaluations environnementales? Un des problèmes des gaz de shale est que, évidemment, on utilise beaucoup d'eau. On entend pas mal d'études à gauche et à droite. Monsieur D'Iorio, vous avez vous-même l'expertise, à Ressources naturelles Canada. Ne peut-on pas envisager le fait que, sous votre ministère, à cause de la situation de l'eau... La nappe phréatique finit par atteindre le fleuve. Il doit donc y avoir une réalité ministérielle qui permettrait peut-être de jouer un rôle. J'aimerais que vous m'expliquiez si ce genre de rôle pourrait être joué par Ressources naturelles Canada.



M. Marc D'Iorio:

Je ne veux pas émettre d'hypothèse sur les rôles qu'on pourrait jouer. Ce que je peux vous dire, c'est que l'information qui est produite est disponible, publique et qu'elle profite à la fois aux agences réglementaires et aux provinces qui sont responsables des ressources.

De plus, quand une évaluation environnementale est commencée, les experts de la Commission géologique du Canada, dans plus de 60 cas par année, contribuent en apportant leur expertise à l'évaluation environnementale. Alors, il y a déjà un rôle pour le ministère: on fournit l'information scientifique.



L'hon. Denis Coderre:

Présentement, une évaluation environnementale est-elle faite, ou a-t-elle été faite, dans le contexte des gaz de shale du Québec? Quelque chose se passe là présentement. Vous voyez le monde. On a le pressentiment que,

de notre côté, le ministre dit que tout va bien, qu'on n'a rien entre les mains, mais sans vouloir vous mettre dans une situation difficile, j'aimerais savoir si, au niveau de la fonction publique, vous avez déjà procédé à une évaluation environnementale au Québec?



M. Marc D'Iorio:

À ma connaissance, non, aucune évaluation n'a été entreprise en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.



L'hon. Denis Coderre:

Il n'y en a pas eu parce qu'on vous a dit de ne pas en faire ou est-ce votre rôle d'en faire une de toute façon?



M. Marc D'Iorio:

En vertu de la loi, il y a des conditions spécifiques qui entraînent une évaluation environnementale. Ces conditions n'ont pas été remplies, jusqu'à maintenant.



L'hon. Denis Coderre:

Quelles sont-elles?



M. Marc D'Iorio:

Je ne suis pas un expert en la matière.

Peut-être que David peut répondre à la question.



L'hon. Denis Coderre:

David ne veut pas répondre. Allez-y.

[Traduction]



M. Marc D'Iorio:

Je vous ferai parler dans une seconde.

[Français]

Par exemple, dans la Loi sur les pêches, la protection des habitats marins est un *trigger* — excusez le terme anglais — qui pourrait faire débiter une évaluation environnementale.

  (1235)



L'hon. Denis Coderre:

D'accord. Il y a aussi la question des rejets de produits chimiques qui relève de Santé Canada. L'évaluation serait-elle faite par l'Office national de l'énergie?



M. Marc D'Iorio:

Pas au Québec, non.



L'hon. Denis Coderre:

Mais qu'en est-il au fédéral?



M. Marc D'Iorio:

Non. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale est responsable de cela.



L'hon. Denis Coderre:

D'accord.

Monsieur Kennedy.



M. Gerard Kennedy (Parkdale—High Park, Lib.):

Merci.

Merci pour votre aide, collègue.

[Traduction]

J'ai des questions semblables. On nous a dit plus tôt que cette fracturation — nous connaissons cette technologie, et le Canada l'a d'ailleurs utilisée énormément dans le secteur du pétrole — est employée depuis quelque temps déjà. Que savent les organismes gouvernementaux et l'industrie de ces nouvelles technologies? Nous entendons dire que ces nouvelles technologies rendent de nombreuses ressources beaucoup plus accessibles. Je crois que la réaction initiale des profanes, c'est qu'il s'agit de techniques violentes qui sont utilisées sous terre. Avons-nous des données issues d'études qui nous permettent de savoir quelle incidence aura l'injection de nouveaux produits chimiques et l'utilisation de l'eau? Si oui, comment trouve-t-on ces études?

On a parlé plus tôt de l'EPA. Les premières études ont été réalisées en 1994; cela me paraît très récent. Ce qui m'intéresse, ce sont les données recueillies par le gouvernement canadien notamment, parce que l'Office national de l'énergie a un rôle à jouer dans l'approbation de ces nouveaux projets. Je ne sais pas en quoi cela concerne le gaz, mais cela concerne certainement les sables bitumineux. Mais pour les projets dont nous parlons, avons-nous accès à des études? Et si oui, pouvez-vous nous dire comment les obtenir?



Le président:

Monsieur Boerner, allez-y.



M. David Boerner (sous-ministre adjoint par intérim, Secteur des sciences de la Terre, ministère des Ressources naturelles):

Merci, monsieur le président.

Nous sommes l'organe scientifique de Ressources naturelles Canada, de sorte que nous nous contentons de fournir les faits et de rendre les données publiques.



M. Gerard Kennedy:

C'est ce que nous voulons.



M. David Boerner:

Pour répondre à votre question, nous pouvons essayer de parler des connaissances géologiques que nous possédons.

Je donnerai la parole à M. Lavoie dans un instant pour qu'il parle de ce que nous savons des réservoirs qui se trouvent sous des couches imperméables. La structure géologique piège au fil des ans des matériaux très mobiles. Cela fait partie des connaissances que nous possédons qui nous permettent de déterminer combien de temps les liquides et les gaz ont été piégés sous la surface et très efficacement. Ainsi, au plan géologique, il y a...



M. Gerard Kennedy:

Mais, si vous me permettez d'intervenir avant que vous ne passiez la parole... Ce n'est pas une question abstraite. Il s'agit de sciences appliquées. Autrement dit, quand la fracturation se passe, en quoi contribue-t-elle à étayer les hypothèses formulées au sujet de formations géologiques? Si je vous ai bien compris, vous dites que ce que vous savez de la science, de la géologie, vous permet de dire que les liquides resteront contenus même après. Ainsi, pour ce qui est des produits chimiques — les 20 ou 40 p. 100 qui restent dans le sol —, nous avons de bonnes raisons de croire qu'il n'y aura pas d'échappement.

Mais je vous demande s'il existe des études précises qui confirment que c'est effectivement ce qui se produit en cas de fracturation ou dans le cas des autres procédés utilisés pour recouvrer le gaz de schiste. D'abord, ces études existent-elles et ensuite, que disent-elles?



M. David Boerner:

Nous ne sommes pas tout à fait les experts qui pourraient répondre clairement à votre question, mais je peux vous dire qu'il existe des exigences et des règlements auxquels doit se conformer l'industrie et qui servent à surveiller les procédés de fracturation. Par exemple, il faut installer des capteurs près du trou de forage pour mesurer le mouvement déclenché dans le sol en raison de la fracturation de la roche et ils peuvent dire aussi jusqu'où s'étendent les fractures. Nous avons donc — pas nous, mais les entreprises et les organismes de réglementation — des données directes provenant des capteurs qui indiquent quel mouvement se produit dans le sol.

Comme l'un des témoins l'a dit plus tôt, je pense que les fractures finissent par avoir l'épaisseur d'une feuille de papier et peuvent s'étendre sur environ 100 mètres. Elles se trouvent sous environ deux kilomètres de roche de sorte, ce qui exerce énormément de pression étant donné le poids.

Je réponds sans doute à la question à sa place.



M. Gerard Kennedy:

J'écouterai avec plaisir M. Lavoie.

Oui, allez-y.



M. Denis Lavoie:

Il y a deux volets à votre question. Le premier concerne l'intensité de la fracturation, son ampleur et son pouvoir destructeur.

Comme l'a dit M. Boerner, l'industrie installe des sismographes dans les puits adjacents pour mesurer le mouvement du sol au moment de la fracturation. Les sismographes enregistrent ces valeurs et les expriment selon l'échelle de Richter, comme tout autre type de séisme.

Vous ignorez peut-être qu'à l'échelle de Richter, il y a des valeurs négatives. Au moment où l'on a calibré l'échelle de Richter, le plus petit séisme que l'on pouvait enregistrer avait la valeur zéro, mais les instruments plus modernes peuvent même enregistrer les valeurs négatives de séismes de moindre puissance. Les intensités des activités de fracturation se situent entre -2 et -3 sur l'échelle de Richter, de sorte que même les plus petites secousses sismiques sont enregistrées.

Quant à la perméabilité ou au confinement de l'eau ou du gaz dans la roche, dans la plupart des roches contenant du gaz de schiste au Canada, le gaz a été produit il y a des centaines de millions d'années, et il est toujours piégé dans ces roches. Cela signifie que le système géologique était plutôt imperméable.

Nous avons d'autres exemples au Québec. Il y a un ancien gisement de gaz qui a été exploité près de la ville de Québec. Il s'agit du gisement gazier de Saint-Flavien. Le gaz a été produit par le schiste d'Utica et a été piégé dans ce réservoir classique, sous des couches de schiste d'Utica et de Lorraine. Le gaz y est piégé depuis 450 millions d'années. Ces systèmes géologiques sont très imperméables.



M. Gerard Kennedy:

J'en conclus...



Le président:

Merci, monsieur Kennedy. Votre temps est écoulé, et plus encore.

Nous passons à Mme Brunelle. Vous avez jusqu'à sept minutes. Allez-y.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Bonjour. Ma question s'adresse aux représentants de Ressources naturelles Canada.

La Commission géologique du Canada a fait une étude. Monsieur D'Iorio, vous nous avez dit qu'on peut obtenir des résultats, mais je n'y ai pas eu accès. Je me demandais surtout quels sont les sujets qui ont été traités. Est-ce l'ampleur de la ressource, où on peut la trouver, et combien on en a? Cela semble avoir été documenté, on a eu des cartes. Est-ce plutôt environnemental: la quantité d'eau potable utilisée — c'est ce qui inquiète les gens —, les produits chimiques dans l'eau, les dangers pour l'environnement? Quel a été le rôle de la Commission géologique du Canada?

[Traduction]



M. Denis Lavoie:

La Commission géologique du Canada est...

[Français]

Je suis désolé. La Commission géologique du Canada...



Mme Paule Brunelle:

Je me disais aussi, compte tenu de votre nom...



M. Denis Lavoie:

Je suis tout à fait désolé. Je visualisais la question.

Depuis la fondation de la Commission géologique du Canada en 1842, cet organisme scientifique a généré des données géologiques de base fondamentales pour la connaissance des bassins sédimentaires au Canada. Dans ces données fondamentales géologiques, l'évaluation du potentiel en hydrocarbures était l'un des thèmes abordés par la recherche. Dans le cadre de ces travaux, de nombreuses études ont été faites quant aux systèmes conventionnels. Il faut savoir que le gaz de shale est quelque chose de récent. Pendant de nombreuses années, la commission a travaillé sur les systèmes conventionnels et hydrocarbures. Dans ces systèmes, il existe un élément appelé la roche mère, qui est la roche à partir de laquelle les hydrocarbures sont produits. Ce sont les shales qui sont aujourd'hui la cible pour le gaz de shale. Ces shales ont produit des hydrocarbures. On les a étudiés de façon très détaillée: leur épaisseur, leur distribution géographique, leur teneur en matière organique, leur degré de maturation thermique, de cuisson, à savoir si ces shales de matière organique ont généré de l'huile ou du gaz. Il existe donc une série de données scientifiques, qui sont disponibles dans les diverses publications de la Commission géologique du Canada, sur les aspects géologiques des hydrocarbures conventionnels.

Lorsqu'on en arrive aux gaz de shale, la roche mère, la roche source d'hydrocarbures est également le réservoir. On cherche donc à produire à partir de cette roche source. Les données pertinentes à ce type de travail sont les mêmes que celles que l'on utilise dans l'évaluation des systèmes conventionnels. On cherche à savoir la

teneur de la matière organique, la quantité de gaz présent dans la roche. Il n'y a donc pas eu d'étude spécifique sur ces roches de gaz de shale, puisqu'on les avait déjà étudiées à titre de roches mères dans les systèmes conventionnels.

La Commission géologique a fait une synthèse, une évaluation préliminaire du potentiel de ces shales au Canada en 2006. C'est un rapport de Tony Hamblin, de la Commission géologique du Canada, disponible pour le public. Je n'ai pas le numéro en mémoire, mais je pourrais vous le faire suivre. Au cours des dernières années, ce rapport a été l'une des publications phares de la Commission géologique, le rapport qui a connu le plus grand succès en librairie, dirons-nous. Il a été téléchargé de très nombreuses fois. Il fait le tour des connaissances actuelles en matière de gaz de shale au Canada.



Mme Paule Brunelle:

La Commission géologique du Canada va-t-elle aussi loin que de suggérer, par exemple au gouvernement provincial dont c'est la compétence et à l'industrie, des façons de faire pour préserver la ressource et s'assurer que ce soit fait dans le respect de l'environnement? Est-ce votre mandat ou pas du tout?

(1245)



M. Marc D'Iorio:

Encore une fois, l'information que nous produisons est rendue publique. Au-delà de ça, M. Lavoie a aussi été un témoin devant le BAPE, au début du mois d'octobre. On fournit notre expertise de différentes façons, autant par l'intermédiaire de rapports qui sont rendus publics que par l'intermédiaire d'une fourniture d'expertise à la demande de différentes provinces ou de différentes juridictions.



Mme Paule Brunelle:

Je me pose des questions sur votre rôle au ministère des Ressources naturelles du Canada. Avez-vous un rôle de conseiller auprès du gouvernement? Le gaz et le pétrole, c'est bien, mais il y a d'autres formes d'énergie, dont certaines sont plus vertes. Vous consulte-t-on à savoir si on devrait plutôt essayer de développer l'énergie éolienne, l'hydroélectricité ou autre? Avez-vous un rôle à jouer à ce chapitre?



M. Marc D'Iorio:

En fait, je suis le directeur général du Bureau de recherche et de développement énergétiques. Les investissements du côté pétrolier constituent seulement une petite partie de notre portefeuille. On a aussi des investissements dans les démonstrations d'énergies renouvelables. Il y a aussi des recherches plus poussées en matière de contexte réglementaire ou de sécurité.



Mme Paule Brunelle:

Les efforts que l'on met dans la recherche dans différents secteurs relèvent-ils d'une décision politique?



M. Marc D'Iorio:

Le Programme de recherche et de développement énergétiques est en place depuis 1974, juste après la crise du pétrole de 1973. C'est un programme fédéral et les directions du programmes sont établies par les différents ministères fédéraux. Il y a 12 ministères fédéraux qui travaillent dans ce programme et qui font des recherches dans toutes sortes de domaines différents du côté énergétique.

Quant aux décisions du gouvernement, ce dernier prend des décisions par le truchement du processus budgétaire. Ces décisions sont ensuite mises en oeuvre par l'intermédiaire de la fonction publique. Alors, oui, il y a des programmes qui nous viennent du gouvernement, que ce soit les plans verts ou les programmes d'énergie propre.



Mme Paule Brunelle:

Me reste-t-il encore un peu de temps, monsieur le président?



Le président:

Une minute.



Mme Paule Brunelle:

Je me butte toujours aux responsabilités fédérales et provinciales. On sait que le Bloc québécois est jaloux des responsabilités provinciales.

Vous dites que la réglementation du forage et la production d'hydrocarbures terrestres relèvent principalement des provinces. Que veut dire le mot « principalement », selon vous?



M. Marc D'Orio:

« Principalement », ça veut dire que dans certains cas, comme pour les produits chimiques ou en vertu de la loi, dans les territoires de la Couronne gérés par le ministère des Affaires indiennes, il y a différents contextes où il pourrait y avoir un rôle d'un ministère fédéral.



Mme Paule Brunelle:

Vous vous inscrivez dans le « principalement ».



M. Marc D'Orio:

C'est ça, oui.



Mme Paule Brunelle:

Merci.



Le président:

Merci, madame Brunelle.

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. Cullen pour un maximum de sept minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.



M. Nathan Cullen:

Merci, monsieur le président.

Merci, messieurs, de vos témoignages.

Monsieur Dunn, j'aimerais que nous nous reportions à une conversation précédente. L'un de vos concurrents s'est engagé publiquement tout à l'heure à divulguer les noms des produits chimiques utilisés dans le processus de fracturation.

Est-ce quelque chose qu'Encana fait actuellement ou qu'elle serait prête à faire à l'avenir?



M. Richard Dunn:

Oui, nous le faisons maintenant.



M. Nathan Cullen:

Vous le faites maintenant.

Je veux m'assurer d'avoir bien compris parce que le comité doit rédiger un rapport et formuler des recommandations à l'intention du gouvernement pour qu'il modifie le règlement afin d'exiger des entreprises — de tous vos concurrents et d'Encana — qu'elles publient la liste des produits chimiques utilisés dans le processus de fracturation. J'imagine que vous n'y verriez aucun problème puisque cela favorise une plus grande confiance dans vos activités?



M. Richard Dunn:

Oui, absolument. Je souscris à vos commentaires sur la divulgation pleine et complète et l'accroissement de la confiance du public.

Par ailleurs, je note que les règlements pris récemment en Colombie-Britannique — en vertu de la Oil and Gas Activities Act mise en oeuvre au cours des derniers mois — exigent cette divulgation. Nous acceptons donc cette mesure et nous appuyons les règlements qui exigent cette divulgation.



M. Nathan Cullen:

Encana prétend qu'elle a mené les plus importantes opérations de fracturation à ce qu'on appelle le site 63-K. Est-ce exact?



M. Richard Dunn:

Je crois que c'était nos partenaires chez Apache. Ils ont dit cela il y a quelque temps, oui.



M. Nathan Cullen:

Désolé, ce sont vos associés. Vous êtes manifestement l'un des associés de ce projet.



M. Richard Dunn:

Oui, il s'agit d'une coentreprise à parts égales créée pour la mise en valeur des gisements dans le bassin de la rivière Horn au nord de Fort Nelson.



M. Nathan Cullen:

Vous n'avez peut-être pas ces données avec vous aujourd'hui, mais vous pourrez nous envoyer plus tard l'information sur la quantité d'eau et de produits chimiques qui sont utilisés pour cette fracturation.



M. Richard Dunn:

Oui.



M. Nathan Cullen:

Très bien. Je vous remercie infiniment.

Je m'adresse maintenant à nos amis de Ressources naturelles Canada. Le projet de recherche sur les aquifères qui est en cours depuis quelque temps doit examiner en priorité un total de 30 aquifères dans l'ensemble du pays. Est-ce qu'il y a des recoupements entre ces priorités et ces thèmes de gaz naturel, ou sont-ils indépendants?

(1250)



M. David Boerner:

Il y a des chevauchements à certains endroits, mais ailleurs, ils sont indépendants.



M. Nathan Cullen:

Oui, et plus précisément, lorsque cette étude a été lancée ou menée, on n'avait pas prévu qu'il y aurait en même temps des travaux de prospection de ce gaz naturel non classique, n'est-ce pas?



M. David Boerner:

Non, il y a quelques années, il y a eu un projet fédéral-provincial visant à découvrir les principaux aquifères et à leur assigner un ordre de priorité. Nous avons un peu modifié cette priorité. Par exemple, nous ne nous occupons pas d'un aquifère près des sables bitumineux parce qu'on craint qu'il y ait une interaction entre les deux.



M. Nathan Cullen:

Donc ce que nous savons pour le moment — je suppose que vous avez vu le rapport de la Munk School de l'Université de Toronto qui a soulevé certaines préoccupations —, c'est qu'il y a 30 aquifères prioritaires et qu'il y en a 12 de terminés à ce jour. Est-ce que ces chiffres sont toujours justes?



M. David Boerner:

Oui.

Nous travaillons encore aux autres, mais il y en a 12 de terminés.



M. Nathan Cullen:

Êtes-vous sûr d'avoir les fonds nécessaires pour terminer les 30?



M. David Boerner:

Oui.



M. Nathan Cullen:

Très bien.

Ce que je ne comprends pas en ce qui concerne l'effet d'une nouvelle industrie — et cette question touche aux aquifères —, c'est comment il se fait que l'on mène des études en même temps que l'on forge des centaines, voire des milliers de puits dans les mêmes régions que ces aquifères et même après coup, dans certains cas. Est-ce que vous comprenez ce qui me préoccupe?

L'une des préoccupations du public, c'est que sans ces recherches de base, à défaut d'une connaissance de base de ce qui existait avant la réalisation d'un projet industriel, il est impossible de déterminer les effets de ce projet puisque le promoteur peut dire: « Eh bien, ces conditions existaient déjà » ou « Il s'agit d'une contamination de source naturelle. » On n'a déjà entendu cela dans le cas des sables bitumineux, lorsqu'on nous disait: « Ces polluants se trouvaient déjà dans la rivière. Ce n'est pas le résultat des activités des sociétés pétrolières. »

Est-ce que vous voyez pourquoi le public ne comprend pas la raison pour laquelle le gouvernement fédéral mène cette étude après l'exploration de ces thèmes?



M. David Boerner:

Oui, je comprends certainement cette logique. Cependant, le point de vue scientifique n'est pas tout à fait le même.

Nous savons que certains aquifères peuvent être contaminés par du gaz, mais la science nous permet d'en déterminer la source. Par exemple, nous savons que la dégradation de matières organiques comme des bactéries

produit du méthane, et lorsque cela survient près de la surface, il y a en fait une signature sous forme d'isotopes, de carbone 14. Vous avez déjà entendu parler de la datation par le carbone 14, eh bien, c'est ainsi que cela fonctionne. Si le méthane contient du carbone 14, il faut qu'il ait été créé près de la surface. Il est impossible qu'il ait été produit très profondément, et on peut ensuite déterminer...



M. Nathan Cullen:

Très bien, ainsi vous êtes sûr de pouvoir prouver, après coup, qu'une contamination au méthane à tel endroit a été causée par des forages, mais qu'ailleurs le méthane est d'origine naturelle, tout simplement à partir de la source du méthane?



M. David Boerner:

C'est une question de logique. Nous ne pouvons absolument pas savoir ce qui s'est passé, car il aurait fallu tout étudier d'avance. Ce que je dis, c'est qu'il y a moyen de déterminer la source du méthane et dans certains cas qui ont été mentionnés, c'est-à-dire des cas de contamination éventuels près de projets pétroliers et gaziers, nous pouvons en fait démontrer que le méthane est d'origine biologique et qu'il a été créé près de la surface.



M. Nathan Cullen:

Il s'agit donc de méthane d'origine naturelle.



M. David Boerner:

C'est exact, ce n'est pas du méthane provenant des réservoirs.



M. Nathan Cullen:

Mais, en tant que gouvernement, nous sommes prêts à admettre que le processus industriel peut également causer une contamination. Je sais que les deux existent.



M. David Boerner:

C'est juste.



M. Nathan Cullen:

J'aimerais maintenant m'adresser à M. Dunn, pour un moment, au sujet des préoccupations que suscitent les projets d'Encana. Est-ce que la loi prévoit une évaluation des effets cumulatifs? Lorsqu'une telle évaluation est effectuée pour un seul puits, est-il possible que de nombreux puits soient creusés autour d'un aquifère ou d'un bassin hydrologique sans que l'organisme de réglementation ne comprenne les effets cumulatifs?



M. Richard Dunn:

Non, nous évaluons les puits ou les plates-formes d'exploitation individuellement. Lorsque nous faisons une évaluation des effets cumulatifs, par exemple, dans le bassin de Horn River, elle fait partie de la planification de l'utilisation des terres. Ainsi, la responsabilité de l'évaluation des effets cumulatifs n'est pas rattachée à un permis, mais elle est prise en compte lors de la planification de l'utilisation des terres.



M. Nathan Cullen:

Est-ce suffisant? J'ai participé à des efforts de planification d'utilisation des terres. Ils sont loin d'avoir l'aspect scientifique d'une évaluation environnementale.

Serait-il déraisonnable d'examiner un puits à la fois lorsqu'on essaie de comprendre les effets sur l'environnement de, admettons, la quantité d'eau retirée d'un système ou la quantité de produits chimiques introduits dans un bassin hydrologique?

Ne serait-il pas logique, du point de vue du public et du point de vue de votre industrie, de dire qu'il faut faire

une évaluation de chacun des 100 puits? Si nous creusons et louons encore 100 puits et que nous en ajoutons 100 autres, ils ne fonctionnent pas de manière indépendante. C'est insensé. Ils existent ensemble et ils ont un effet cumulatif.

N'est-ce pas vrai?

  (1255)



M. Richard Dunn:

C'est tout à fait juste. Cependant, monsieur, j'aimerais d'abord réfléchir à la nécessité pour l'industrie d'être concurrentielle si elle veut rester viable. Cela n'aurait aucun sens de faire une évaluation des effets cumulatifs.

Ce serait efficace de le faire pour chaque puits, mais ce que nous appuyons — que ce soit lors de la planification de l'utilisation des terres ou d'une quelconque évaluation des effets cumulatifs pour la région—, c'est de travailler avec le gouvernement pour comprendre les plans de l'industrie et de déterminer l'incidence de ces plans sur une évaluation des effets cumulatifs.

J'aimerais citer comme exemple les travaux que nous faisons dans le bassin de Horn River, pour lequel nous avons un plan de mise en oeuvre de 5 à 10 ans. Nous travaillons avec le gouvernement provincial pour voir de quelle manière ces plans peuvent intégrer les préoccupations concernant les espèces en péril. Les effets cumulatifs de ces plans seront pris en compte pour l'élaboration de mesures d'atténuation des effets sur les espèces en péril, y compris le caribou de la région.

C'est une manière très efficace de ne pas imposer un fardeau trop lourd aux projets individuels tout en respectant la nécessité d'évaluer les effets cumulatifs.



Le président:

Merci, messieurs Dunn et Cullen.

C'est maintenant le tour de monsieur Harris, pour sept minutes.



M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC) :

Merci, monsieur le président. Bienvenue, messieurs.

Ma première question s'adresse à M. Dunn. J'aimerais savoir ce qu'il en est du marché et de la compétitivité du gaz de schiste canadien comparativement à l'approvisionnement américain. Vous avez mentionné des facteurs comme le prix et la distribution. Quels secteurs de concurrence avec le gaz de schiste américain vous inquiéteraient en ce qui concerne, admettons, le traitement fiscal aux États-Unis que vous avez mentionné, comparativement à ce que le gouvernement fédéral offre? Qu'est-ce que vous espérez?

Vous avez parlé de régimes de réglementation robuste. Y a-t-il des mesures que nous pourrions prendre pour assurer la compétitivité de nos ressources canadiennes?



M. Richard Dunn:

Merci. J'apprécie la question.

En ce qui concerne les détails sur les taxes, aux États-Unis, les promoteurs ont droit de déduire immédiatement leurs dépenses...



M. Richard Harris:

S'agit-il d'une déduction pour amortissement, équipement, etc.?



M. Richard Dunn:

C'est exact. Il s'agit en effet d'une déduction pour amortissement. Ils ont droit à une radiation de 100 p. 100

dès la première année de revenu imposable.

Au Canada, aux fins des dépenses de mise en valeur, on applique un solde dégressif de 30 p. 100, donc cela peut prendre cinq à sept ans pour se retrouver au même niveau de radiation qu'aux États-Unis. Dans un secteur où les flux de trésorerie peuvent faire toute la différence, cette radiation de 100 p. 100 offre un avantage concurrentiel important aux schistes américains.

L'Association canadienne des producteurs pétroliers demande à peu près la même chose. En cette conjoncture, lorsque le secteur affronte des défis considérables en matière de concurrence, on demande le même traitement fiscal qui est offert aux fabricants au Canada depuis cinq ans, c'est-à-dire une radiation sur deux ans à raison de 50 p. 100 par année. Ce n'est pas tout à fait ce qu'offrent les États-Unis, mais cela représenterait quand même un avantage considérable sur ce qui est actuellement prévu dans la loi canadienne.



M. Richard Harris:

Lorsque votre entreprise s'est lancée dans le recouvrement du gaz de schiste, la conjoncture était-elle différente à l'époque, ou le succès de vos projets était-il déjà tributaire des incitatifs fiscaux et autres mesures du gouvernement, etc.?



M. Richard Dunn:

C'est une excellente question. Avec l'émergence du gaz de schiste depuis quelques années, le prix du gaz naturel est tombé de 50 à 60 p. 100. Lorsque nous avons lancé nos travaux dans le bassin de Horn River, par exemple, le gaz naturel se vendait à 7 ou 8 \$ par millier de pieds cubes, mcf. Aujourd'hui, le coût du gaz se situe à 3,50 \$ ou 4 \$ mcf, c'est-à-dire une réduction de moitié du coût de produit de base. Cette chute des coûts a mis la filière gazière canadienne dans une situation très difficile. Lorsque les coûts baissent, il n'y a pas de petites économies. Nous affrontons déjà un désavantage concurrentiel car nous devons mener nos exploitations dans un environnement froid, et nous devons transporter le gaz très loin pour arriver au marché, ce qui coûte assez cher, donc tout ce que nous pourrons faire pour aider le secteur industriel dans l'intérim est le bienvenu. C'est ce que l'on demande par cette mesure fiscale. Elle nous permettra de faire la soudure jusqu'à ce que la conjoncture s'améliore.

(1300)



M. Richard Harris:

Merci beaucoup, monsieur Dunn. J'apprécie vos observations.

Monsieur D'Iorio, j'aimerais obtenir un éclaircissement au sujet de la diapositive 8 de votre exposé. Au premier point, qui porte sur la réglementation du gaz et du pétrole produits à terre, vous dites que cela tombe sous compétence provinciale, et je comprends cette partie. Mais ensuite, vous nommez plusieurs ministères fédéraux qui joueraient un rôle, et il me semble que le mot « principalement » est mal employé. Quelle est l'importance du rôle de ces ministères fédéraux lorsqu'on parle de compétence provinciale?



Le président:

Monsieur D'Iorio, pourrions-nous avoir une réponse courte, s'il vous plaît?



M. Marc D'Iorio:

Oui.

Merci de la question. Très brièvement, il faut considérer le nombre de cas dans lesquels les dispositions de ces lois seraient déclenchées, et l'on constate qu'il y en a très peu. Par exemple, en vertu de la Loi sur les Pêches ou de la Loi sur la protection l'environnementale, il y a très peu de conditions qui déclencheraient ce genre de choses, donc elles ne sont pas déclenchées très souvent. Par exemple, les évaluations environnementales peuvent être déclenchées par la Loi sur les Pêches, et ensuite la Loi sur les espèces en péril et la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs peuvent entrer en jeu.



M. Richard Harris:

Bien. J'aimerais vous poser une question précise, si vous le voulez bien.



Le président:

Soyez très bref, monsieur Harris, je vous prie.



M. Richard Harris:

Dans une province qui aurait un moratoire sur le forage pétrolier et gazier, si un groupe des Premières nations avait le projet de faire de l'exploration pétrolière et gazière malgré le moratoire, le gouvernement fédéral devrait-il protéger les droits de ce groupe?



M. Marc D'Iorio:

Je ne suis vraiment pas un expert en la matière. Je ne peux pas vous répondre, mais si vous le voulez, je peux trouver la réponse.



M. Richard Harris:

Bien, merci.



Le président:

Merci.

Merci, monsieur Harris.

Les témoins peuvent partir. Je tiens à remercier M. Dunn d'avoir été avec nous par vidéoconférence, ainsi que les fonctionnaires du ministère, MM. Lavoie, Boerner et D'Iorio.

M. Cullen veut intervenir et il dit que cela ne prendra que deux minutes, et je lui ai promis ces deux minutes.

Vous avez la parole, monsieur Cullen.



M. Nathan Cullen:

Bien. Faut-il passer à huis clos? Je ne sais pas.



Le président:

Vous faudra-t-il deux minutes? Il nous faudrait plus de temps simplement pour passer à huis clos.



M. Nathan Cullen:

Bien. Les membres du comité ont reçu la motion. Elle se rapporte à l'exportation de vapeur produite par la centrale de Bruce Power. Nous avons présenté la motion dans les délais requis. Voici la question.

Nous présentons la motion maintenant parce que c'est une question de temps. Je crois que la CCSN a tenu deux audiences publiques — Cheryl nous le dira — sur le transport des déchets de la centrale de Bruce Power.

Une voix: C'était une séance en deux jours.



M. Nathan Cullen:

C'était une audience de deux jours, toutes mes excuses.

La décision sera rendue sous peu et notre comité n'a pas du tout étudié la question. Nous en saisissons le comité parce qu'il n'y a pas de cadre stratégique relatif au transport. Le Canada n'a jamais fait cela auparavant.

Les déchets doivent être transportés en passant par des endroits où vivent des millions de personnes, autour des Grands Lacs et le long du Saint-Laurent.

Je pense que cela démontre... Je crois que des représentants de la CCSN voudront comparaître devant notre comité, ainsi que d'autres personnes citées dans la motion. Une audience de deux jours ne suffit probablement pas lorsqu'il n'y a pas de cadre stratégique du tout au Canada. Il serait utile que le gouvernement en ait élaboré un, ou qu'il y travaille, mais je pense qu'il serait bon d'écouter les gens qui seront touchés par cette décision.

Je veux donc en saisir le comité. À moins d'un nouveau retard, la CCSN est censée rendre sa décision le 8 décembre et dire que le cadre stratégique existant, ou son absence, peut protéger la santé des Canadiens.

 (1305)



Le président:

Je pense que vous voulez simplement savoir quelles sont les intentions du comité.



M. Nathan Cullen:

Oui, si le comité veut s'en occuper, il faut aider le greffier pour qu'il ait suffisamment de temps pour faire les invitations selon notre procédure habituelle...



Le président:

Nous avons dépassé l'heure à laquelle la réunion du comité se termine, nous aurons donc un simple aperçu.

Allez-y, madame Gallant.



Mme Cheryl Gallant:

Je veux simplement confirmer. Vous êtes prêts à attendre que soit rendue la décision de la CCSN avant de faire les invitations.



M. Nathan Cullen:

Nous préférons le faire avant que la décision soit rendue, parce qu'une fois cette décision prise, le transport des déchets pourra se faire dans les Grands Lacs et le long du fleuve. C'est ce qui nous inquiète. À notre avis, la CCSN a tenu bien peu de consultations avant d'aller de l'avant. Les groupes intéressés ont écrit à tous les membres du comité ici, je pense, pour présenter leurs préoccupations sur le manque de participation du public dans cette décision très importante.



Le président:

Monsieur Cullen, voulez-vous qu'on en reparle à la prochaine séance du comité, brièvement?



M. Nathan Cullen:

Je voulais qu'on en parle aujourd'hui simplement parce que si le comité choisit de se pencher sur cette question, ce dont je suis à peu près certain, il serait utile de le savoir pour le greffier, afin qu'il puisse commencer à communiquer avec les témoins potentiels. Si nous attendons, et que des témoins ne peuvent pas venir, nous risquons de retarder cette séance au-delà du jour où sera rendue la décision de la CCSN, et notre travail sera beaucoup moins pertinent.



Le président:

Bien. Pouvons-nous attendre à jeudi, et nous traiterons de la question jeudi matin? Nous avons dépassé l'horaire prévu. Je sais que je vous ai promis deux minutes. Je pensais que ce serait réglé plus rapidement.



M. Nathan Cullen:

Parlons de la procédure, monsieur le président. La confusion tient au fait que nous avons présenté cette motion bien avant le délai de 48 heures, pour qu'elle soit inscrite aux travaux du comité. Il serait utile qu'elle figure à l'ordre du jour, manifestement.

J'ai l'impression que nous sommes coincés, mais nous avons suivi vos conseils sur les nouveaux sujets pour les travaux futurs.



Le président:

Je comprends, monsieur Cullen, mais souvent les membres du comité présentent une motion pour n'en reparler que des semaines ou des mois plus tard. Il incombe au membre du comité qui a présenté une motion de décider de l'inscrire à l'ordre du jour.



M. Nathan Cullen:

Je sais que mes collègues doivent partir, monsieur le président, mais je tiens à dire qu'au milieu de la séance, je vous ai dit que je souhaitais parler de cette motion. Nous avons dépassé l'horaire prévu. Je ne vois pas très bien ce que j'aurais dû faire, pour faire respecter le temps des membres du comité. J'ai fait tout ce que j'ai pu. J'ai déposé la motion, je vous ai avisé que je voulais en parler, et maintenant, on ne m'écoute pas.

Bien entendu, nous en reparlerons jeudi. Je souhaiterais toutefois que nos procédures soient plus claires, pour que soit respecté le temps de parole des membres du comité. Nous avons fait tout ce qu'on nous avait demandé de faire, et la discussion n'a pas lieu. C'est bien dommage.



Le président:

Nous en reparlerons jeudi. C'est un bon argument, monsieur Cullen.



M. Nathan Cullen:

Merci.



Le président:

Vous avez dit deux ou trois minutes. Je pensais que cela suffirait. Manifestement, il faudra plus de temps, nous en parlerons jeudi.

Merci à tous de votre participation au comité et de cette excellente séance.

La séance est levée.





Publications - 25 novembre 2010

[Témoignages](#) | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour a la liste des réunions](#)

PROCÈS-VERBAL

Séance n^o 34

Le jeudi 25 novembre 2010

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 3 (vidéoconférence), dans la pièce 7-52 du 131 rue Queen, sous la présidence de Leon Benoit, président.

Membres du Comité présents : Mike Allen, David Anderson, Scott Andrews, Leon Benoit, Paule Brunelle, l'hon. Denis Coderre, Nathan Cullen, Cheryl Gallant, Richard M. Harris, Roger Pomerleau, Devinder Shory et Alan Tonks.

Aussi présents : *Bibliothèque du Parlement* : Jean-Luc Bourdages, analyste; Mohamed Zakzouk, analyste.

Témoins : *Suncor Energy inc.* : Gordon Lambert, vice-président, Développement durable. *Petrobank Energy and Resources ltée* : John D. Wright, président-directeur général. *Association canadienne des producteurs pétroliers* : David Collyer, président. *Université de Calgary* : David Keith, professeur, Institut de l'énergie durable, de l'environnement et de l'économie. *Institut Pembina* : Simon Dyer, directeur des politiques. *Canadian Association of Energy and Pipeline Landowner Associations* : David Core, président et chef de la direction; John Goudy, conseiller en politiques.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mardi 7 octobre 2010, le Comité reprend son étude sur la sécurité énergétique au Canada.

Gordon Lambert, John D. Wright et David Collyer font des déclarations et répondent aux questions.

À 12 h 6, la séance est suspendue.

À 12 h 10, la séance reprend.

David Keith, par vidéoconférence de Calgary (Alberta), Simon Dyer et David Core font des déclarations et répondent aux questions.

À 12 h 57, la séance est suspendue.

À 12 h 58, le Comité déclare le huis clos.

Le Comité entreprend l'examen de questions relatives aux travaux du Comité.

À 13 h 4, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation par la présidence.

Le greffier du Comité,

Andrew Lauzon

2010/11/26 16 h 6





Publications - 25 novembre 2010

Témoignages | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour à la liste des réunions](#)



40^e LÉGISLATURE, 3^e SESSION

Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 25 novembre 2010

1105



Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC))



M. Gordon Lambert (vice-président, Développement durable, Suncor Energy inc.)

1110



Le président



M. John D. Wright (président-directeur général, Petrobank Energy and Resources Itée)

1115

1120



Le président



M. David Collyer (président, Association canadienne des producteurs pétroliers)

1125







Le président

1130





L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.)

-  *Le président*
-  *M. Gordon Lambert*
-  *Le président*
-  *M. David Collyer*


1135

-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *Le président*
-  *M. David Collyer*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Gordon Lambert*
-  *Le président*
-  *Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ)*

1140










-  *M. John D. Wright*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *Le président*
-  *M. David Collyer*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *Le président*
-  *M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC)*
-  *Le président*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *M. John D. Wright*

1145









-  *Mme Paule Brunelle*
-  *Le président*
-  *M. David Collyer*
-  *Le président*
-  *M. Gordon Lambert*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD)*
-  *Le président*

1150

-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Gordon Lambert*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Gordon Lambert*

-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Gordon Lambert*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Gordon Lambert*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. David Collyer*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. David Collyer*
-  *M. Nathan Cullen*






1155

-  *M. John D. Wright*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC)*
-  *Le président*
-  *M. David Collyer*
-  *Mme Cheryl Gallant*
-  *M. David Collyer*

1200


-  *Mme Cheryl Gallant*
-  *Le président*
-  *M. Gordon Lambert*
-  *Mme Cheryl Gallant*
-  *M. Gordon Lambert*
-  *Mme Cheryl Gallant*
-  *Le président*
-  *M. David Collyer*
-  *Mme Cheryl Gallant*
-  *Le président*
-  *M. Gordon Lambert*

1205

-  *Le président*
-  *M. Mike Allen*
-  *Le président*
-  *Mme Cheryl Gallant*
-  *Le président*

1210

-  *Le président*

 *M. David Keith (professeur, Institut de l'énergie durable, de l'environnement et de l'économie, Université de Calgary)*

1215


 *Le président*

 *M. Simon Dyer (directeur des politiques, Institut Pembina)*

1220

1225

 *Le président*


 *M. David Core (président et chef de la direction, Canadian Association of Energy and Pipeline Landowner Association)*

1230

 *Le président*

 *M. Nathan Cullen*

 *Le président*

 *M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.)*

1235

 *M. David Keith*

 *M. Alan Tonks*


 *Le président*

 *M. Simon Dyer*

 *Le président*


 *M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ)*


1240

 *Le président*

 *M. David Keith*


 *M. Roger Pomerleau*

 *Le président*

 *M. Simon Dyer*

1245

 *Le président*

 *M. Nathan Cullen*

 *M. Simon Dyer*









 *M. Nathan Cullen*

 *M. David Core*

 *M. Nathan Cullen*

 *M. David Core*

 *M. Nathan Cullen*

-  *M. David Core*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. David Core*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. David Core*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. David Keith*

1250

-  *Le président*
-  *M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC)*
-  *Le président*
-  *M. David Keith*
-  *M. David Anderson*
-  *Le président*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *Le président*
-  *M. David Anderson*
-  *M. David Keith*

1255

-  *M. David Anderson*
-  *M. David Keith*
-  *M. David Anderson*
-  *Le président*
-  *M. David Keith*
-  *Le président*



CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

NUMÉRO 034

3^e SESSION


40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 25 novembre 2010

[Enregistrement électronique]

* * *

 (1105)

[Traduction]



Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)) :

La séance est ouverte. Bonjour à tous.

On s'était entendu pour accorder une quinzaine de minutes à M. Cullen pour qu'il puisse présenter sa motion, entre 11 heures et 11 h 15, mais comme il n'est pas ici, et qu'il n'arrivera pas de si tôt, nous allons modifier l'ordre du jour et passer directement aux témoins. Je sais que nous voulons tous passer autant de temps que possible en leur compagnie.

Nous accueillons six témoins en tout, également répartis entre deux panels.

Dans le cadre du premier panel, nous accueillons M. Gordon Lambert, vice-président, Développement durable, Suncor Energy Inc., M. John D. Wright, président directeur général, Petrobank Energy and Resources Ltée et M. David Collyer, président, Association canadienne des producteurs pétroliers.

Merci beaucoup, messieurs, d'avoir accepté notre invitation. Nous apprécions le fait que vous soyez venus en dépit de votre horaire très chargé.

Nous allons accorder la parole aux témoins conformément à l'ordre du jour. Les exposés devraient durer entre cinq et sept minutes.

Nous allons commencer par le représentant de Suncor Energy, M. Gordon Lambert, vice-président du Développement durable. Je vous en prie.



M. Gordon Lambert (vice-président, Développement durable, Suncor Energy inc.):

Merci beaucoup, monsieur le président.

Je désire remercier les membres du comité d'avoir invité Suncor Energy à donner son opinion sur un sujet de la plus haute importance, soit la sécurité énergétique du Canada. De plus, je suis ravi d'être accompagné de MM. Dave Collyer et John Wright. Je vais vous parler, dans le cadre de nos discours, des importants défis que posent les sables bitumineux mais également de ce qu'ils apportent au Canada.

Je suis venu aujourd'hui discuter des sables bitumineux dans un contexte de sécurité énergétique. Je partagerais d'abord des observations préliminaires sur certains grands termes de votre étude, entre autres les retombées économiques des sables bitumineux au Canada, la nécessité d'améliorer sans cesse notre performance environnementale, la demande croissante mondiale en énergie ainsi que le besoin d'élaborer des stratégies énergétiques et de nouvelles technologies qui, nous le croyons, sont indispensables pour garantir l'exploitation responsable des sables bitumineux en tant que source sécuritaire d'énergie pour le Canada et pour les marchés extérieurs.

Si vous me le permettez, je dirai d'abord simplement ceci: le développement de l'industrie des sables bitumineux et, à toujours été, une question de science et de technologie. Durant les 40 premières années du développement de cette ressource, la recherche s'est axée sur le défi de rendre cette industrie viable économiquement. La ténacité et l'ampleur du travail d'innovation démontrées au cours de cette période devraient être une source de fierté et de courage pour les Canadiennes et Canadiens, au moment où nous nous attaquons à de futurs défis énergétiques.

Améliorer le rendement économique de cette industrie demeure une priorité élevée, mais de plus en plus, on réalise cet objectif grâce à un recours accru à la technologie, ce qui permet de réduire nos actions sur la ressource et, de ce fait, l'empreinte écologique qui y est associée. Et je tiens à être clair: ces deux objectifs sont compatibles. Si nous diminuons notre utilisation d'eau, d'énergie et de terres, les répercussions sur l'environnement sont moindres et nous réduisons nos frais d'exploitation.

Dans les faits, nous devons exploiter cette ressource canadienne de manière à tirer profit du capital intellectuel canadien et mondial en respectant les valeurs canadiennes et pour le bien des Canadiennes et des Canadiens. Et cela vaut pour le Canada et non seulement pour l'Alberta. Citons quelques-uns des avantages pour les Canadiennes et les Canadiens. Cette industrie représente le plus important investisseur du secteur privé au Canada, ses retombées sur le PIB pour les 25 années à venir se chiffrant à 1,7 billion de dollars. Elle rapportera près d'un demi billion de nouveaux revenus publics, en majorité pour le gouvernement fédéral, au cours de cette même période. C'est le moyen de subsistance d'un million de Canadiennes et de Canadiens, dont près de la moitié sont d'ailleurs que de l'Alberta. Enfin je voudrais mentionner que Suncor a dépensé plus d'un milliard de dollars en contrats commerciaux avec les Autochtones au cours de la dernière décennie, ce dont nous sommes particulièrement fiers.

Cela étant dit, je crois que nous pouvons mieux expliquer notre rôle au sein de l'économie canadienne ainsi que nos progrès aux Canadiennes et Canadiens en matière d'environnement et d'avancées technologiques. Permettez-moi de vous donner quelques exemples d'amélioration en matière de respect de l'air, des sols et de l'eau.

Suncor a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 53 p. 100 depuis 1990. À l'échelle de l'industrie, on a coupé 40 p. 100 des émissions pendant cette même période. Cela nous place dans le groupe de tête des industries au Canada en matière de réduction de l'intensité d'utilisation des ressources.

Des recherches actuelles indiquent que les émissions de dioxyde de carbone émanant d'un baril de sables bitumineux sont à peu près équivalentes, voire inférieures, à celles de certains bruts provenant d'endroits comme le Nigéria ou le Venezuela, ou encore la Californie.

Depuis 2004, Suncor a réduit de près d'un tiers son utilisation totale d'eau à ses installations de sables bitumineux, en termes absolus. Nos installations de raffinage d'Edmonton sont munies de systèmes de filtration de pointe nous permettant d'utiliser les eaux grises de la ville.

Quant à l'impact sur les sols, Suncor a récemment célébré la restauration de la surface de l'étang numéro 1 (Pond 1). Il s'agit du premier bassin de décantation ayant été décontaminé, mais ça ne sera certainement pas le dernier.

Ce genre de progrès n'est pas le fruit d'un seul pas de géant technologique. C'est plutôt le fait de plusieurs petits pas. Ça ne fait pas tourner les têtes, et c'est probablement pour cette raison qu'on y accorde que peu d'attention. Mais, c'est pratique, et ça donne des résultats tangibles.

Nos réalisations permettent également à l'occasion de changer la donne. Suncor s'apprête à faire un pas de géant. Nous avons récemment mis en place une nouvelle technologie en matière de résidus qui permettra de réduire de manière importante le recours aux étangs pour stocker nos résidus miniers; le temps de restauration de l'habitat naturel passera de 30 à 10 années environ.

L'argile fine dans les étangs de décantation prend de nombreuses années à se déposer. Cette nouvelle technologie peut assécher les résidus en quelques semaines plutôt que décennies. Nous avons l'intention de dépenser plus de 1,2 milliard de dollars pour la mise en oeuvre de cette technologie au cours des deux prochaines années. Nous croyons cependant que cet investissement rapportera à longue échéance, tant financièrement qu'écologiquement. Nous avons fait un bout de chemin, et nous savons qu'il en reste à faire.

Pour l'instant, considérons ces deux thèmes, les répercussions économiques de taille de l'exploitation des sables bitumineux et l'amélioration continue de notre performance environnementale grâce à la technologie, et ajoutons-y un troisième.

Le monde aura besoin de pétrole dans un avenir prévisible. D'ici 20 ans, la demande devrait croître et passer de 85 millions de barils par jour à plus de 100 millions. Cette hausse était en grande partie attribuable au marché de l'Inde et de la Chine, mais le Canada fera partie de cette demande en raison de sa population grandissante.

Conjugués, ces trois thèmes me portent à croire que nous avons tout intérêt à combler nos besoins avec du pétrole issu du Canada, un pétrole produit dans une société démocratique, dans un régime de réglementation transparent et fort, axé sur une technologie améliorée et qui profite aux Canadiennes et Canadiens. Car peu de ces caractéristiques, si aucune, sont présentes là où 80 p. 100 des réserves mondiales de pétrole se trouvent.

J'insiste sur ce point. L'exploitation des sables bitumineux et le travail en cours pour améliorer constamment notre performance environnementale sont le produit de deux libertés fondamentales.

D'abord, la liberté politique des citoyens et des partis intéressés d'interagir avec les gouvernements et les industries et de travailler à mettre au point des solutions, car d'une manière ou l'autre, nous devons tous rendre des comptes aux Canadiennes et aux Canadiens.

La deuxième et tout aussi importante liberté est la présence de marchés réglementés qui laissent une place à la libre entreprise. Ce n'est pas un hasard si les grandes avancées technologiques qui ont façonné notre monde sont issues d'économies de marché. L'innovation et l'entrepreneuriat sont des moteurs essentiels à la découverte de solutions pratiques aux défis auxquels nous faisons face.

En toute honnêteté, ces qualités devraient permettre de mettre le pétrole canadien dans une classe à part sur la scène internationale. Notre choix ne se résume pas à demander: sables bitumineux, oui ou non? Il faut se demander d'où nous voulons que notre pétrole soit extrait et ce que cela signifie pour le Canada et pour le reste du monde.

J'ai jusqu'ici concentré mon discours sur les sables bitumineux, parce qu'il s'agit actuellement du principal domaine d'activité de Suncor. Mais nous devons comprendre que la plupart des sociétés pétrolières sont en fait des sociétés d'énergie.

Suncor est un des plus importants intervenants au Canada en matière de biocarburants, et nous effectuons également parmi les plus importants investissements dans le secteur de l'énergie éolienne au pays. Nous nous sommes en partie engagés dans ces secteurs d'activité commerciale parce que nous savons que nous devons avoir une vision élargie de l'énergie. Et en tant qu'entreprise, nous voulons participer à un dialogue constructif sur l'énergie dans ce pays.

Cela inclut la place des sables bitumineux du Canada dans notre éventail de ressources énergétiques, en tant que source sûre d'approvisionnement pour notre économie et en tant que ressource dynamique et passerelle vers des technologies d'énergie pour l'avenir.

Nous pensons qu'il est important que les Canadiennes et Canadiens entreprennent un dialogue sur leur avenir énergétique collectif qui soit réaliste et se fonde sur des faits.

Nous pensons que le moment est venu de discuter d'une stratégie nationale en matière d'énergie durable qui respecte les compétences provinciales, mais qui laisse place à une vision élargie et intégrante sur l'énergie, l'environnement et l'économie.

Une stratégie en matière d'énergie durable doit dépasser la question de la simple production d'énergie. Nous devons examiner l'usage que nous faisons de l'énergie, y compris les automobiles que nous construisons, la façon dont nous planifions et bâtissons nos villes, la place du transport en commun et une éthique plus rigoureuse en matière de conservation de la part des entreprises et des consommateurs.

Nous devons évaluer nos probables besoins énergétiques pour les 10, 20 et 50 ans à venir. Il nous faut déterminer la combinaison de sources d'énergie connues et potentielles qui saura le mieux combler notre demande d'un point de vue économique et de développement durable. Nous devons trouver des façons de mettre sur pied une infrastructure qui nous permettra de fournir de l'énergie où et quand elle est nécessaire.

Il faut comprendre que l'avenir réside dans le fait de multiplier nos options énergétiques, et non de les restreindre, et que les cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre font partie de cette vision.

Les gouvernements devront faire la promotion des investissements en technologie, incluant le financement direct et la coopération économique, pour inviter de plus importants investissements de capitaux dans les nouvelles technologies.

De son côté, l'industrie doit intégrer davantage de recherches et de développement dans ces modèles opérationnels. Le degré d'investissement et de mise en oeuvre des nouvelles technologies devrait être un indicateur clé de notre réussite.

  (1110)

En tant que chef de file de l'énergie canadienne, nous sommes plus qu'enclins à prendre part à ce dialogue qui offrira un avenir énergétique sûr et prospère pour tous les Canadiennes et Canadiens.

Je vous remercie.



Le président :

Merci beaucoup de votre exposé.

Nous allons maintenant passer à John Wright, président-directeur général de Petrobank Energy and Resources Itée.

Allez-y, vous avez jusqu'à sept minutes.



M. John D. Wright (président-directeur général, Petrobank Energy and Resources Itée):

Merci beaucoup, monsieur le président.

Mesdames et messieurs, je suis ravi d'être ici aujourd'hui au nom de notre industrie, Petrobank Energy and Resources et tous nos actionnaires.

Je vous ai fourni une brève présentation PowerPoint que vous pourrez suivre avec moi.

Petrobank est une entreprise qui a vu le jour et qui a grandi au Canada. Nous oeuvrons purement dans le secteur en amont, ce qui veut dire que nous n'avons aucun intérêt dans les pipelines, les raffineries ou le marketing d'utilisation finale. Au cours des dix dernières années, nous nous sommes développés en trois entreprises qui exploitent actuellement les sables bitumineux par l'intermédiaire de la division Whitesands, et ce, à l'échelle internationale mais surtout en Amérique latine par l'intermédiaire de Petrominerales. Nous avons aussi une entreprise canadienne gazière et pétrolière par l'intermédiaire de Petrobakken.

Je soulignerai que bien que nous soyons ici pour parler de sables bitumineux et de technologie aujourd'hui, nous serions ravis de répondre aux questions concernant l'avenir international de l'industrie pétrolière et gazière ou l'utilisation de fracturation horizontale à plusieurs étapes pour développer le domaine des ressources canadien dans l'Ouest du Canada, domaine dans lequel Petrobakken est un chef de file.

Passons à la quatrième diapositive, qui vous donne un bref aperçu des actifs en sables bitumineux et des occasions dans l'Ouest du Canada; nous utilisons des chiffres impressionnants dans notre industrie. Nous parlons de billions, de milliards et de millions de barils. Pour mettre les choses en perspective, 1,7 billions de barils de pétrole lourd et de ressources de bitume ont été trouvés au Canada. On parle d'un potentiel total à l'échelle internationale de neuf billions de barils trouvés jusqu'à maintenant.

Il y a un fait qui est surprenant, et c'est que les technologies actuelles à la disposition de notre industrie ne permettent une récupération que d'environ 10 p. 100. Mais même avec le facteur de récupération de 10 p. 100 pour les sables bitumineux et le pétrole lourd de l'Alberta, le Canada est le deuxième détenteur de réserves dans le monde. La richesse du Canada est en grande partie attribuable à ce phénomène. Mais le potentiel d'augmenter le facteur de récupération, ne serait-ce que d'encore 10 p. 100, aurait des récupérations considérables sur la valeur à long terme de l'économie canadienne et les avantages à long terme pour tous les Canadiens.

Petrobank est une entreprise de technologie appliquée, et nous voulons mettre en oeuvre des technologies qui constitueront la prochaine étape, ou l'étape qui entraînera des perturbations, afin de mener les niveaux de récupération à un niveau jamais vu.

J'aimerais porter votre attention à la cinquième diapositive, qui donne un aperçu du procédé THAI. Le but ultime de Petrobank comme entreprise de technologie appliquée est de prendre les ressources actuelles et de trouver de nouvelles et meilleures façons d'extraire une valeur accrue. Par exemple, Petrobank est le propriétaire et le créateur de cette technologie canadienne, mais l'augmentation de la récupération des ressources

considérables accumulées en Alberta et en Saskatchewan aurait des répercussions considérables sur la richesse de notre nation. Avec la capacité d'augmenter les taux de récupération, voire peut-être doubler les taux actuels, nous pouvons créer des occasions de croissance importante, durable et à long terme dans notre industrie.

La technologie que nous appliquons, et qui, nous l'espérons, sera la prochaine étape appliquée dans le monde, nécessite des coûts en capital et des coûts d'exploitation inférieurs, et génère une rentrée nette supérieure pour chaque baril. On peut y arriver grâce à un processus que je vous expliquerai à l'aide du diagramme. Il est important de comprendre que cette technologie ne requiert pas d'eau, ne consomme pas de gaz naturel et a une empreinte à la surface très négligeable, alors les conséquences à la surface sont très minimes.

Du point de vue environnemental, la technologie nous permet aussi de réduire l'empreinte de carbone totale d'un baril de pétrole, parce qu'un baril valorisé nécessite moins de traitement à l'étape du raffinage. Nous avons déjà réduit nos émissions de gaz à effet de serre d'environ 50 p. 100 comparativement à d'autres technologies. Et s'il y a une technologie viable de capture de carbone CO₂ en place, nous sommes prêts à capturer le carbone.

J'aimerais porter votre attention au diagramme du procédé THAI et vous expliquer rapidement comment il fonctionne. Je veux que le comité comprenne que nous avons déjà deux usines de démonstration de cette technologie en place aujourd'hui, une en Alberta et une en Saskatchewan. Notre première exploitation commerciale est en construction en Saskatchewan. Et nous avons deux autres exploitations en attente de l'approbation réglementaire.

Le processus en soi est très simple. Tel qu'indiqué dans le diagramme, nous forons des puits horizontaux à la base du réservoir de pétrole lourd. Au lieu d'injecter de la vapeur et de générer de la vapeur en surface, on injecte de l'air dans le réservoir. L'air crée une réaction de combustion. La réaction de combustion est semblable à la réaction que vous obtiendriez avec des briquettes de charbon dans votre barbecue — plus vous soufflez, plus la chaleur augmente et plus de chaleur est générée.

 (1115)

La chaleur est assez intense pour faire fondre le pétrole en place. Elle brise en fait une partie des hydrocarbures plus légers dans le pétrole, laisse une partie des hydrocarbures plus lourds sous forme de coke se déposant dans le réservoir, et la production qui vient à la surface est partiellement valorisée.

La prochaine diapositive vous donne une idée de quoi aura l'air une exploitation commerciale. Il s'agit de nos installations Kerrobert en Saskatchewan. Je porte votre attention au fait qu'il n'y a pas de gigantesques générateurs de vapeur. Il n'y a pas d'étangs de décantation. Ce processus n'a pas recours à des quantités considérables d'eau. Évidemment, il s'agit d'une exploitation que nous pouvons intégrer aux opérations agricoles actuellement en place sur les terres là-bas aujourd'hui.

Finalement, passons à la diapositive qui montre le potentiel international du pétrole lourd. Il est important de noter que le pétrole lourd est une ressource mondiale. À l'extérieur du Canada, peu de ces ressources peuvent se comparer à nous en termes de réglementation, protection environnementale, transparence politique, droits de la personne ou liberté démocratique.

Il est très important pour le Canada d'être un chef de file dans le développement de la technologie du pétrole lourd, à la fois pour l'application chez nous, en tenant compte de notre vaste ressource, mais aussi comme leader pour montrer au reste du monde comment extraire efficacement la ressource et créer de la richesse.

En conclusion, bien que le développement des ressources soit typiquement une responsabilité provinciale, il y a trois initiatives fédérales que nous encourageons fortement.

D'abord, nous aimerions que vous fournissiez un environnement réglementaire simple, transparent et pratique pour permettre à notre industrie de croître et de prospérer, et ce, pour tous les Canadiens.

Deuxièmement, nous espérons que vous protégerez la propriété intellectuelle canadienne, à la fois chez nous et à l'étranger, et que vous fassiez la promotion de l'application de technologie canadienne à l'échelle mondiale.

Finalement, nous espérons que vous pourrez projeter une image de l'industrie énergétique canadienne, à la fois au Canada et partout dans le monde, la décrivant comme étant la mieux réglementée, la plus sécuritaire, la plus éthique, la plus transparente, démocratique et respectueuse de l'environnement dans le monde.

Merci beaucoup.

  (1120)



Le président :

Merci beaucoup de votre exposé.

Nous allons maintenant passer à David Collyer, président de l'Association canadienne des producteurs pétroliers.

Allez-y, veuillez faire votre exposé, vous avez jusqu'à sept minutes.



M. David Collyer (président, Association canadienne des producteurs pétroliers):

Bonjour, monsieur le président et membres du comité. Je vous remercie de me donner l'occasion de présenter les points de vue de l'Association canadienne des producteurs pétroliers sur ce qui est d'après moi une étude très importante et opportune sur la sécurité énergétique au Canada.

Je pense que vous avez eu une copie de mon mémoire, alors je ne vais parler que des points saillants. Je vais essayer de ne pas répéter ce qui a déjà été dit par d'autres témoins.

Toute discussion sur les futurs systèmes énergétiques du Canada, y compris le rôle des sables bitumineux, doit être mise dans un contexte global et doit être fondée sur certaines réalités.

Premièrement, comme M. Lambert l'a dit, la demande mondiale d'énergie augmente à un rythme rapide. De nombreuses prévisions parlent d'une augmentation allant jusqu'à 50 p. 100 d'ici 2030 ou 2035.

Deuxièmement, nous croyons fermement que nous aurons besoin de toutes les formes d'énergie développées de façon responsable pour répondre à la croissance prévue en demande d'énergie. Il ne fait aucun doute que les formes d'énergies renouvelables joueront un rôle de plus en plus important dans l'approvisionnement énergétique. Toutefois, il est aussi très clair que les combustibles fossiles, y compris le pétrole et le gaz, continueront à jouer un rôle essentiel pour l'approvisionnement énergétique pendant un certain temps.

Troisièmement, comme les sources conventionnelles de pétrole et de gaz sont à la baisse, les sources non conventionnelles, y compris les sables bitumineux et le gaz de schiste, deviendront une source de plus en plus importante pour répondre à la demande mondiale croissante en approvisionnement énergétique.

Dans ce contexte plus vaste, en se fondant sur ces faits, je pense que le Canada est fort bien placé pour développer ses très abondantes ressources naturelles, comme M. Wright l'a déjà mentionné, y compris le pétrole brut et le gaz naturel, de façon à favoriser la croissance économique et l'emploi, à contribuer à la sécurité et à la fiabilité énergétique mondiale, et pour offrir ce que nous considérons comme étant des performances environnementales et sociales responsables.

Je sais que la discussion de ce matin se concentre sur les sables bitumineux, mais je veux dire brièvement trois choses à propos du gaz naturel.

Tout d'abord, nous avons la certitude que le gaz de schiste peut changer la donne et que les perspectives d'approvisionnement seront très différentes, elles seront beaucoup plus fiables et abondantes, à l'avenir.

Deuxièmement, nous croyons fermement que les préoccupations d'ordre environnemental concernant le gaz de schiste peuvent et seront prises en considération.

Troisièmement, nous pensons qu'il y a des opportunités d'élargir l'utilisation du gaz naturel, surtout dans le transport, et ce qui est important, pour la production d'électricité en Amérique du Nord. Avec ces deux points, nous sommes convaincus que le gaz naturel devrait constituer une pierre angulaire d'un avenir énergétique plus propre pour l'Amérique du Nord.

Je vais maintenant me pencher sur les sables bitumineux. En termes de sécurité énergétique, il ne devrait y avoir aucun doute sur les ressources possibles en provenance des sables bitumineux. Les évaluations actuelles des réserves sont basées sur les technologies et la situation économique existante. Comme M. Wright l'a dit, il est fort possible que ces chiffres soient sous-estimés. Plus de 80 p. 100 des réserves de sables bitumineux du Canada peuvent faire l'objet de récupération sur place, et le reste peut faire l'objet d'exploitation minière. Les deux techniques seront importantes encore pour quelque temps, mais la récupération sur place prendra plus

d'importance.

Il ne faut pas oublier que le Canada détient environ la moitié des réserves de pétrole brut au monde qui sont accessibles aux investissements du secteur privé. C'est-à-dire qu'ils sont complètement disponibles pour que le secteur privé les exploite. C'est un point très important, et je pense qu'il souligne l'importance du rôle que jouera le Canada pour répondre à la demande mondiale en énergie à l'avenir. Cela explique également pourquoi autant d'entreprises de partout dans le monde sont intéressées à investir dans les sables bitumineux.

Deuxièmement, en termes de croissance économique, il ne fait aucun doute que le développement et l'exploitation des sables bitumineux sont d'une importance capitale pour le Canada. Elle profite aux actionnaires. Elle profite aux investisseurs. Elle profite aux entreprises de partout au pays. Et surtout, elle profite aux gens qui sont employés directement ou indirectement dans le secteur des sables bitumineux partout au pays, pas seulement en Alberta.

Enfin, je suis convaincu que notre industrie comprend bien que nous devons maintenir notre licence sociale pour fonctionner. Elle dépend de notre performance environnementale et sociale, et de la façon dont nous parlons de ces deux choses. Il est essentiel que nous fassions preuve d'efficacité dans ces deux domaines. Je crois que c'est ce que nous faisons. Nous allons continuer de le faire. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de possibilité d'amélioration. Nous le reconnaissons, et je pense que c'est un domaine sur lequel nous nous concentrons.

Nous avons un très bon bilan d'améliorations significatives concernant une vaste gamme de mesures, comme les opérations, la performance environnementale et la performance sociale. Nous avons des attentes claires en ce qui concerne la poursuite de ces améliorations. Nous croyons que c'est là ce qu'attendent les Canadiens de notre industrie. Nos sondages démontrent qu'environ 74 p. 100 des Canadiens appuient l'exploitation des sables bitumineux s'il y a des mesures pour améliorer la performance environnementale et sociale. Ce pourcentage ne varie pas beaucoup d'une province à l'autre, et honnêtement, d'après les résultats de nos sondages, cela ne varie pas beaucoup selon l'affiliation politique.

Il est également nécessaire de souligner que les Canadiens ne s'attendent pas à une solution magique dans le domaine de la performance environnementale et sociale. Ils s'attendent à ce que l'industrie et le gouvernement s'engagent à poursuivre les améliorations.

 (1125)

Je pense qu'il incombe à ceux d'entre nous dans l'industrie de continuer à améliorer notre performance. Il incombe également, je crois, aux gouvernements du Canada de faire en sorte qu'il y ait une politique environnementale qui permette le développement responsable.

Permettez-moi de présenter quelques points à ce sujet, et puis je conclurai.

Pour l'industrie, nous devons continuer d'investir activement dans le développement de la technologie, parce qu'il s'agit d'un levier essentiel en matière d'économie et de performance environnementale.

Nous devons collaborer de façon plus efficace entre nous, avec les gouvernements et les universitaires dans le domaine du développement de la technologie. Nous devons collaborer avec les gouvernements pour qu'il y ait des mesures et des systèmes de reddition de comptes à la fine pointe de la technologie.

Je pense que nous devons être aussi transparents que possible en ce qui concerne la performance de l'exploitation des sables bitumineux, et nos systèmes de reddition de comptes doivent être ouverts à de nouvelles sources crédibles d'information. Comme M. Lambert l'a dit, nous devons contribuer de façon constructive à la discussion sur la stratégie énergétique du Canada pour l'avenir.

Les gouvernements ont également un rôle à jouer pour profiter des opportunités qu'offriront à l'avenir les sables bitumineux. À ce sujet, je soulignerais les éléments principaux suivants.

Nous avons besoin d'une politique qui convient au Canada et qui tient compte de nos circonstances particulières dans le domaine de l'énergie.

Nous avons besoin de politiques qui mettent de l'avant en même temps les intérêts économiques, la performance environnementale, et la sécurité et fiabilité énergétiques. Il s'agit d'un défi tridimensionnel, ce qui explique en partie pourquoi il est si difficile.

Nous avons besoin de politiques qui maintiennent l'ouverture des frontières pour accéder au commerce et au

marché, aussi bien avec les États-Unis qu'avec le reste du monde.

Nous avons également besoin de politiques qui favorisent l'investissement ainsi que l'utilisation de la technologie et l'innovation. Comme je l'ai déjà dit, je crois que c'est essentiel pour améliorer notre performance.

Nous avons besoin de politiques qui visent à faire en sorte que nous ayons un environnement réglementaire et politique concurrentiel au Canada afin d'attirer les investissements et le capital intellectuel.

Je crois que nous avons besoin de politiques en matière d'énergie qui tiennent compte de l'ensemble du système énergétique. Nous avons besoin de solutions qui touchent le système en amont et le système de transmission au Canada et, surtout, la consommation qui se fait en aval.

Je dirais que nous avons besoin de politiques fondées sur une discussion franche, si vous me permettez cette expression, au sujet de l'énergie et de l'environnement. Nous devons être transparents au sujet des conséquences, autant des coûts et des avantages, et de l'effet de divers choix en matière d'énergie sur le système énergétique canadien.

Enfin, je dirais qu'une approche équilibrée de la politique est seulement efficace si nous avons un système réglementaire de classe mondiale — et je pense en fait que c'est en gros ce que nous avons.

Monsieur le président et membres du comité, je vous remercie de votre attention. Je suis impatient de répondre à vos questions.



Le président:

Merci beaucoup à tous pour vos exposés.

C'est tout simplement fascinant. J'ai grandi a beau milieu de l'industrie du pétrole et du gaz à la fin des années 1960 et au début des années 1970, et je dois dire qu'il y a eu des changements remarquables sur le plan de la technologie utilisée et des considérations environnementales. Merci de nous en avoir fait part aujourd'hui.

Nous allons débuté par l'opposition officielle et Monsieur Coderre, qui a jusqu'à sept minutes, s'il vous plaît.

  (1130)

[Français]



L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.):

Merci, monsieur le président.

Bonjour, messieurs.

Pour m'assurer qu'on ne parle pas strictement de perceptions, je précise que de mon côté, j'ai eu le plaisir de rencontrer des membres de plusieurs de vos organisations il y a quelques semaines en Alberta. J'ai aussi eu l'occasion de visiter les installations de Suncor. On a échangé de façon extrêmement franche et honnête avec les gens de la CAPP. On a aussi rencontré des environnementalistes ainsi que des leaders des Premières nations.

Dans votre approche, monsieur Lambert, il y a une chose que je trouve intéressante.

[Traduction]

Franchement, nous avons besoin d'un dialogue bien encadré. Si nous croyons, à juste titre, que les sables bitumineux constituent une ressource stratégique, leur exploitation ne devrait pas se faire aux dépens de notre qualité de vie et de notre environnement. Je pense que nous avons besoin d'une approche équilibrée, et c'est ce que j'ai compris de vos propos.

Il y a une personne très célèbre en Alberta, M. Schindler. Il publie maintenant des chiffres, y compris les taux de toxicité. Vous avez parlé de la liberté politique. J'ai l'impression qu'il y a des problèmes entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta, parce que vous n'avez pas l'impression... qui fait quoi; il semble y avoir un problème.

Ma première question — et je la poserai aux trois témoins — concerne le besoin de transparence pour être certain que tout ira bien. La transparence signifie avoir des chiffres scientifiques. Il y a des problèmes liés à l'eau, à la toxicité de l'air et aux bassins de résidus. Et nous avons maintenant une nouvelle technologie.

Qu'est-ce qui servirait le mieux les intérêts des Canadiens? Je pense à un processus de surveillance qui serait accepté et qui nous démontrerait deux choses: premièrement, que votre travail est réel et deuxièmement, que nous nous occupons... Je parle de perception ici. Cela donnerait, probablement d'un océan à l'autre à l'autre, une meilleure perspective, ou corrigerait certaines perceptions négatives que des gens ont des sables bitumineux.

Gordon, vous pourriez peut-être débiter.



Le président:

Monsieur Lambert, voudriez-vous débiter, s'il vous plaît?



M. Gordon Lambert:

Certainement. merci.

Je dirai pour commencer que la protection de la rivière Athabasca et l'assurance de la qualité du bassin de la rivière Athabasca est un intérêt partagé par tous les participants au dialogue — le gouvernement fédéral, le gouvernement de l'Alberta et l'industrie.

Je pense qu'il est important de lancer une discussion fondée sur les faits à ce sujet. Je pense que le comité commandité par le gouvernement de l'Alberta, qui réunira M. Schindler et d'autres scientifiques pour savoir vraiment ce que nous disent les données, constitue un premier pas important.

Je pense également que le dialogue en cours sur la création d'un programme de surveillance de classe mondiale pour la rivière Athabasca est utile. Parce que c'est une ressource mondiale, la barre doit être très haute pour les approches utilisées en matière d'intégrité de la science et de l'assurance qu'aura la population que la protection environnementale se fait au bon endroit.

J'ai l'impression que ce qui se fait actuellement est approprié. Nous espérons cependant qu'au bout du compte les deux comités, celui de l'Alberta et le comité fédéral, pourrait en venir à des constatations communes. C'est quelque chose que nous encourageons grandement. Nous ne voulons certainement pas des points de vue scientifiques opposés pour l'avenir.

Merci.



Le président:

C'est très bien.

Monsieur Collyer.



M. David Collyer:

Merci. J'aimerais faire deux observations.

Premièrement, l'industrie croit qu'elle a mis en place un système solide de surveillance. Cela dit, nous devons être ouverts, nous devrions l'être, à des améliorations. Nous avons dit très clairement qu'avec le processus d'examen en cours fait par un tiers parti — nous aurions préféré qu'il n'y ait qu'un examen plutôt que deux, mais il y a deux comités différents qui sont en place, s'ils nous indiquent qu'il y a possibilité d'amélioration, alors l'industrie devra évidemment s'en occuper.

Je crois que les données doivent être ouvertes et transparentes. Cela est évident. La notion d'un examen par un tiers parti et d'une validation par des scientifiques indépendants est logique, pour tout programme de surveillance. Nous ne devrions pas débattre des données de base. Je pense que nous devrions tous avoir confiance que nous avons des bonnes données qui nous assurent que nous mesurons correctement et constamment ce qui doit l'être et que les résultats sont transparents.

(1135)



L'hon. Denis Coderre:

L'une de nos questions touchait aux relations avec les Premières nations. Bien sûr, nous parlons du fait que vous fournissez beaucoup d'emplois. Vous avez des chiffres qui démontrent que vous embauchez des gens. Mais il semble que pour eux, parce que ce commentaire vient d'eux, des leaders qui n'ont pas l'impression de participer à part entière. Ce n'est pas inclusif. Être embauché par une entreprise et avoir sa part du gâteau sont deux choses différentes.

Que leur répondriez-vous? Quel genre de relations... ou quel genre d'accord — disons les choses de cette façon — permettrait de réunir de façon inclusive les Premières nations et l'industrie?



Le président:

Mr. Collyer, go ahead, please.



M. David Collyer:

Je ferai quelques observations à ce sujet.

Premièrement, l'industrie fait beaucoup d'efforts pour qu'il y ait une consultation efficace auprès des groupes autochtones, et une participation de leur part.

Ayant travaillé chez Shell pendant longtemps et ayant collaboré avec la Première nation de Fort McKay, je crois que la participation de ce groupe dépasse largement les simples emplois. Beaucoup d'efforts ont été faits pour développer les capacités, pour aider la Première nation de Fort McKay à développer des entreprises dans lesquelles elle détient du capital et ses membres participent plus directement à l'exploitation des sables bitumineux.

Cela dit, ce que peut faire l'industrie est limité. Il y a d'autres problèmes concernant la relation avec les gouvernements, entre autres, qui ont un effet sur ce dossier. Il est évident que la capacité de l'industrie à s'occuper de tous ces problèmes est limitée, et devrait l'être.

Nous devons collaborer avec certaines des autres Premières nations de la région de Fort McMurray, je pense, pour établir le même type de relations que nous avons à Fort McKay, qui est un modèle. Nous devons aussi être réalistes — M. Lambert aura peut-être quelque chose à dire à ce sujet — au sujet du temps que cela prendra. L'exploitation des sables bitumineux se fait depuis longtemps à Fort McKay, et les capacités de la Première nation de Fort McKay ont évolué sur une longue période de temps. Alors nous devons être réalistes, il me semble, quant à la rapidité avec laquelle cela pourra se faire avec les Premières nations de la région de Fort McMurray.



L'hon. Denis Coderre:

Monsieur Lambert, peut-être pourrais-je ajouter quelques observations.

Vous avez parlé de la liberté politique, et je pense que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer. Bien sûr, il y a un accord qui indique que c'est à la province de s'occuper des ressources. Est-ce que c'est le gouvernement fédéral qui devrait s'occuper du dossier des Premières nations? Nous avons parlé de surveillance. Quel devrait être le rôle du gouvernement fédéral?



M. Gordon Lambert:

Le gouvernement fédéral a certainement un rôle clé à jouer dans l'éducation pour les communautés des Premières nations et quant à l'incitation à la diplomation, en nombre plus élevé, d'étudiants du secondaire dans ses communautés. Il est plus difficile d'intervenir dans ces cas-là, mais c'est essentiel pour que l'on puisse profiter des possibilités du secteur.

David Collyer a donné l'exemple de Fort MacKay. C'était au départ une intervention en milieu scolaire qui nous a aidés à obtenir les résultats que nous avons maintenant.

Nous avons actuellement un projet pilote important dans la communauté de Janvier, destiné aux étudiants. Il

nécessite une collaboration entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et le secteur, pour encourager les élèves à terminer leur scolarité au primaire et au secondaire.

On pourrait se servir ailleurs de ce modèle. Les premiers résultats sont encourageants. Mais il faut aussi que les communautés veuillent de cette aide. C'est un réel partenariat.



Le président:

Merci, monsieur Coderre.

Nous passons maintenant à Mme Brunelle qui a sept minutes.

[Français]



Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ):

Bonjour, messieurs.

En septembre 2009, les dirigeants du G20 ont reconnu ce qui suit:

Les subventions inefficaces aux combustibles fossiles encouragent le gaspillage, réduisent notre sécurité énergétique, font obstacle à l'investissement dans des sources d'énergie propre et nuisent aux efforts visant à faire face à la menace posée par les changements climatiques.

À la suite de ça, le Canada s'est engagé à éliminer complètement les déductions fiscales relatives aux projets de sables bitumineux. On parlait de 300 millions de dollars par année. Or on apprend, selon une recherche de l'Institut international du développement durable, de Genève, que ces avantages fiscaux totaliseraient plutôt 1,3 milliard de dollars par année. Vous êtes donc conscients que le Canada devra s'engager davantage à réduire ses subsides.

À ce sujet, monsieur Wright, vous nous parlez de la nouvelle technologie THAI et vous nous dites que vos coûts d'exploitation seront inférieurs. Est-ce à dire que c'est une bonne nouvelle et que vous pourrez vous passer des avantages fiscaux consentis par le gouvernement du Canada?

  (1140)

[Traduction]



M. John D. Wright:

Pour commencer, je ne sais pas très bien quels avantages fiscaux le secteur pétrolier au Canada reçoit, que ne reçoivent pas d'autres secteurs. Je crois qu'il y a certainement des taux de déduction sur l'investissement différents, dans notre secteur, compte tenu de la durée utile des actifs, par exemple. Hormis cela, bien franchement, je ne peux pas vous dire quels avantages sont consentis à notre secteur.

Puisque j'ai travaillé à l'étranger, je peux vous dire que le régime fiscal canadien est très semblable à celui que nous avons vu en Amérique latine, par exemple. J'irai plus loin, en vous disant que le principal avantage que reçoit le gouvernement canadien, de toute incitation à l'investissement, ce sont les recettes en revenus imposables à long terme. C'est manifestement l'objectif de toute société ouverte, soit la capacité de donner des recettes à nos actionnaires, mais nous espérons aussi que notre technologie apportera au gouvernement des recettes fiscales substantielles.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

On désignait en effet certaines mesures, notamment pour déduire des impôts 100 p. 100 des dépenses d'exploitation ou 30 p. 100 des frais d'aménagement. Il était aussi question des actions accréditatives et des taux d'amortissement. Il y a donc un ensemble de mesures, mais il faut être conscient qu'en réponse aux pressions du G20, le gouvernement canadien va devoir...

Comme on parle de déductions de 1,3 milliard de dollars par année pour encourager les compagnies et qu'on est en voie de conclure des ententes économiques avec l'Europe, je pense que selon un principe d'équité, il va être nécessaire de voir à cela.

Monsieur Collyer, aimeriez-vous répondre?

[Traduction]



Le président :

Allez-y, monsieur Collyer.



M. David Collyer :

Merci pour cette occasion de répondre.

Nous sommes au courant de cette étude. À son sujet, nous avons observé qu'elle a été rédigée selon un certain point de vue, sans présenter une perspective équilibrée. On y trouve des erreurs très fondamentales, pour ce qui est par exemple de l'insistance sur les déductions fiscales qui paraissent exclusives aux secteurs pétrolier et gazier alors qu'elles s'appliquent aussi à d'autres secteurs. Ainsi, les déductions relatives aux dépenses d'exploitation sont la norme, fiscalement parlant, dans tous les secteurs.

Nous sommes donc en profond désaccord avec cette étude et ses conclusions. Consultez plutôt les travaux récents de l'AIE, au nom du G20, qui présentent un point de vue plus équilibré sur la question et qui permettent de voir les sables bitumineux sous un angle très différent de celui de l'étude de l'IIDD.

[Français]



Mme Paule Brunelle :

Très bien.

Monsieur Wright, vous nous dites que le gouvernement doit maintenant vous imposer un environnement réglementaire simple.

Pouvez-vous me dire ce que vous entendez par là?

[Traduction]



Le président :

M. Allen invoque le Règlement.



M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC) :

M. Collyer a parlé d'une étude de l'AIE. Le greffier pourrait-il nous en obtenir copie? Cela serait utile à la rédaction de notre rapport.



Le président :

Merci beaucoup, monsieur Allen. Nous nous en occupons. Je pense que tout le monde devrait recevoir une copie de cette étude.

Vous pouvez continuer, madame Brunelle.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

M. Wright nous a dit dans son exposé que le gouvernement devait faire en sorte que l'environnement réglementaire soit simple. J'aimerais savoir ce qu'il entendait par là.

[Traduction]



M. John D. Wright:

Merci.

Il importe de reconnaître que la réglementation canadienne est la meilleure au monde. Les modalités d'application de la réglementation et les approbations nécessaires pour qu'un projet soit lancé, que la production commence, sont une partie très importante des décisions prises par une entreprise pour avoir des activités dans une région donnée.

Ce que nous espérons, c'est que l'attitude soit la même au fédéral comme au provincial, pour que les règlements soient appliqués et que les approbations soient données d'une manière acceptable, sans dédoublement de paperasserie, de pouvoir décisionnel, dans le simple but de veiller à ce que les projets les mieux conçus et les mieux pensés, qui répondent à toutes les exigences des ordres de gouvernement soient approuvés d'une manière très simple.

  (1145)

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Quant aux dédoublements, il est certain que nous sommes vraiment d'accord. C'est une compétence provinciale, et l'intervention fédérale dans vos dossiers doit être maintenue au minimum.

Par ailleurs, les questions environnementales nous préoccupent sérieusement. Comme vous le savez, beaucoup de pressions sont exercées à l'égard de votre industrie. Vous avez beaucoup misé sur les projets de captage et de stockage du carbone, mais selon certains, ces technologies ne sont pas éprouvées.

Qu'avez-vous à nous dire à ce sujet? Est-ce vraiment la solution aux problèmes de pollution qui sont malheureusement générés par les activités de votre industrie?

[Traduction]



Le président:

Qui veut commencer?

Vous avez quelque chose à dire, monsieur Lambert?

Allez-y, monsieur Collyer.



M. David Collyer:

Je peux commencer, puis MM. Lambert et Wright termineront.

Je pense qu'il y a trois possibilités de réduction des émissions de GES produits par les sables bitumineux. M. Lambert a déjà parlé de la réduction de 40 p. 100 des GES par baril, depuis 1990. C'est important. Bien franchement, c'est bien plus que ce qui a été obtenu en aval, pour la même période.

Pour l'avenir, je crois que le captage et le stockage du carbone auront un rôle à jouer. Nous devons tous reconnaître que ces projets ne sont pas encore vraiment viables économiquement, mais qu'ils auront des applications.

Un projet actuellement opérationnel à Weyburn consiste à récupérer du pétrole brut supplémentaire et à partir

de la récupération et du transport du gaz carbonique. C'est une possibilité intéressante et je pense qu'on peut dire qu'il y aura des applications ciblées.

Deuxièmement, on peut améliorer l'efficacité de nos opérations de service. Jusqu'ici, c'est de là que sont venus une bonne partie des effets positifs.

Troisièmement, et ce qui est plus important à mon avis tant pour la combinaison de production future des sables bitumineux et l'augmentation de l'importance de l'extraction sur place, je pense qu'il y a d'excellentes possibilités d'augmenter l'efficacité de l'extraction elle-même. M. Wright en a donné un exemple et il y en a de nombreux autres, qui sont envisagés. Je pense qu'on sous-évalue les possibilités qu'offre une amélioration de l'efficacité de l'extraction in situ dans le secteur des sables bitumineux. Qu'il s'agisse du recours à des solvants, à de basses températures, à la vapeur ou à des procédés de récupération innovateurs comme ceux de Petrobank, je pense qu'il y a beaucoup de potentiel à ne pas négliger à l'avenir.



Le président:

Monsieur Lambert, voulez-vous donner une brève réponse? Nous avons déjà dépassé le temps dont disposait Mme Brunelle.

Allez-y.



M. Gordon Lambert:

J'en conviens certainement, il n'y pas de panacée, mais le captage et le stockage du carbone, c'est certainement une option intéressante. On en est au début du point de vue technologique, et c'est donc encore coûteux. Je signale toutefois la création de Carbon Management Canada, logé à l'Université de Calgary, mais financé par le gouvernement fédéral dans le cadre du programme des centres d'excellence. Ce groupe rassemble 22 universités dont les chercheurs veulent réduire le coût du captage et du stockage du carbone, en plus d'étudier d'autres options.

Comme l'a dit M. Collyer, d'autres innovations sont à l'étude, et sont prometteuses. L'été prochain, nous ferons sur place des essais de chaudière alimentée par oxygène pour le drainage par gravité au moyen de vapeur. On se sert d'oxygène plutôt que de l'air ambiant pour la combustion du gaz naturel. On obtient alors du gaz carbonique relativement pur et on élimine aussi les émissions de NOx.

Diverses possibilités sont donc à l'étude et plus il y en a, mieux c'est.

Merci.



Le président:

Merci.

Merci, madame Brunelle.

Je dois dire qu'il était bien plus facile de traiter de votre motion en votre absence.



M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD):

Je n'en doute pas.

Des voix: Oh, oh!



Le président:

Vous avez la parole, monsieur Cullen.

(1150)



M. Nathan Cullen:

C'est un rusé, ce président.

Merci, messieurs, pour vos exposés.

Monsieur Lambert, je ne sais pas ce que les propos de Suncor sur la nécessité d'un dialogue ont fait pour sa popularité auprès des producteurs d'énergie, mais je constate qu'encore une fois, vous dites qu'un dialogue sur une stratégie énergétique durable est nécessaire, au Canada.

Certains éléments de ce dialogue sont très importants pour l'étude sur la sécurité énergétique menée par le comité afin de déterminer si nous avons une stratégie nationale en matière de sécurité énergétique, ou une stratégie en matière d'énergie durable... Je pense que ces termes sont interchangeables et je parle d'énergie durable et de sécurité énergétique.

Est-ce que ce dialogue porterait aussi sur la propriété étrangère, par exemple? Sur l'exportation de matières premières? J'aimerais comprendre...

Il est en fait très difficile de définir la sécurité énergétique. Nous le savons. Mais est-ce que certains de ces éléments feraient partie du dialogue que vous envisagez, chez Suncor?



Le président:

Monsieur Lambert, vous pouvez répondre.



M. Gordon Lambert:

Pour sûr, la stratégie devrait porter sur des résultats, et certainement sur les résultats économiques, environnementaux et sociaux qui comptent pour les Canadiens. Il faut une perspective assez large, puisque l'énergie est associée à tant d'éléments de notre économie et de notre société.



M. Nathan Cullen:

Si ce sont là les trois piliers, ou les trois éléments que vous percevez, et je suis d'accord avec vous, la notion de passif environnemental, je vous le rappelle, est toujours évoquée quand on parle des sables bitumineux. Ce qui préoccupe le public, c'est un très long processus de récupération ou des coûts importants qui seraient à sa charge. Je suis convaincu que votre société le comprend, n'est-ce pas?



M. Gordon Lambert:

Oui.



M. Nathan Cullen:

Bien.

Au sujet de la remise en état du terrain, vous avez mentionné aujourd'hui que Suncor avait fait des investissements. Devrait-il y avoir une norme pour le secteur?

Quelle est actuellement la norme sectorielle pour la restauration des bassins de décantation? Quand doivent-ils être remis en état, dans leur état naturel, en vertu des lois canadiennes.



M. Gordon Lambert:

C'est une activité régie par les provinces. Nous présentons des plans d'assainissement, dans le cadre du processus d'approbation des projets des sables bitumineux. Ces plans prévoient des calendriers et des balises qui servent à évaluer l'évolution de nos travaux.



M. Nathan Cullen:

Je sais que c'est prévu dans les plans, mais y a-t-il une moyenne? Cela peut varier de 30 à 10 ans ou est-ce

40 ans? Y a-t-il une moyenne pour votre secteur? Est-ce fixé à l'interne? Est-ce que la province de l'Alberta vous demande de fixer des cibles moyennes, ou cela varie-t-il toujours en fonction du projet?



M. Gordon Lambert:

Jusqu'ici, les délais étaient en fonction de chaque projet, selon la planification de l'extraction et la nature des opérations pour chaque projet. Je signale toutefois au comité que l'ERCD et Environnement Alberta ont récemment déposé des précisions sur le traitement des résidus et l'assainissement qui constituent des éléments de cadre de travail pour nos opérations de gestion de l'extraction et de traitement des résidus.



M. Nathan Cullen:

On a parlé plus tôt des relations avec les Premières nations. On parle beaucoup d'accommodement et de consultation. Il s'agit de termes définis par la Cour suprême, pourtant, il n'y a pas de définition donnée par le gouvernement fédéral de la manière dont une société doit en pratique faire des accommodements et mener des consultations. Il semble que ce soit particulier à chaque projet et à chaque Première nation.

Est-ce qu'il serait utile qu'une définition de travail soit élaborée par le gouvernement du Canada, qui dirait par exemple: « Il faut passer par les étapes suivantes avant de cocher cette case » comme c'est le cas pour d'autres exigences relatives à vos projets?

Monsieur Collyer, cela serait-il utile à vos membres?



M. David Collyer:

Il existe actuellement des lignes directrices sur la consultation, comme vous le savez, je crois...



M. Nathan Cullen:

Oui, je suis désolé, je vais préciser ma question. Il faudrait que légalement, vous puissiez dire devant un tribunal, ou devant vos actionnaires, ou devant les sociétés que vous représentez: « Nous avons fait des accommodements et mené des consultations. Voici comment. C'est ce que le fédéral nous a demandé de faire, et que nous avons fait. »



M. David Collyer:

Je pense qu'il y a deux volets à cette question.

D'une part, nous convenons volontiers que les exigences en matière de consultation pourraient être claires, cela serait utile.

Deuxièmement, l'accommodement est une question plus complexe, vous vous en doutez certainement, qui fait entrer en jeu l'industrie et les gouvernements. Nous voudrions que soit défini plus clairement le rôle de l'industrie par rapport à celui du gouvernement.



M. Nathan Cullen:

Bien. C'est compréhensible.

Monsieur Wright, je n'ai pas très bien compris vos propos quand vous disiez qu'il n'y avait pas de régime fiscal particulier pour le secteur du pétrole et du gaz, particulièrement à la lumière des demandes faites dans le cadre des consultations prébudgétaires pour d'autres allègements fiscaux. Il y a diverses déductions visant à alléger le fardeau fiscal des sociétés pétrolières, des sociétés énergétiques et d'autres: sur les frais d'exploration au Canada, sur les frais d'aménagement au Canada, sur les frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz et la déduction pour amortissement et la déduction pour amortissement accéléré.

Voici ma question. En mai dernier, une fuite relative à une note budgétaire du ministère des Finances... On y disait que le Canada avait pris un engagement lors du G20, mon collègue vous a lu cela tantôt, relatif à l'élimination des subventions pour le secteur du pétrole et du gaz parce qu'il nuit à l'économie et à l'environnement. Si ces déductions spéciales n'existent pas, pourquoi une note interne du ministère des Finances

demandent-elles au gouvernement d'envisager leur élimination?

Comment peut-on éliminer ce qui n'existe pas, d'après vous?

  (1155)



M. John D. Wright:

Si vous me posez une question au sujet des rouages internes du gouvernement, cela dépasse ma compétence. Mais je peux vous dire ceci: la déduction pour frais de fonctionnement est chose courante dans tous les régimes fiscaux du monde, partout où j'ai fait affaire.

Pour le secteur du pétrole et du gaz, la déduction pour frais d'exploration au Canada se rapporte soit au forage sismique ou exploratoire, le forage de puits de reconnaissance là où il y a des puits secs ou abandonnés, qui sont inscrits comme des pertes totales pour l'entreprise, à un taux de 100 p. 100 par presque tous les gouvernements du monde, que je sache.

Pour ce qui est du taux de déduction pour toutes les autres dépenses, vous avez parlé des dépenses d'aménagement au Canada, qui sont déduites à un taux de 30 p. 100 d'amortissement dégressif, et la déduction pour amortissement, qui est habituellement à un taux dégressif de 25 p. 100. Ce sont des taux d'amortissement qui sont reconnus par bon nombre de régimes fiscaux.

Il y a des variantes quant à la façon de payer ces taxes. Par exemple, si vous forez un puits dans la mer du Nord, en Norvège, vous recevrez un paiement forfaitaire du gouvernement équivalent à 80 p. 100 des frais encourus, comme crédit sur votre versement de taxes. Le gouvernement canadien n'en fait pas autant.



M. Nathan Cullen:

Ne pensons pas trop à la Norvège puisque...



Le président:

Jé suis désolé, monsieur Cullen, votre temps est épuisé.

Nous passons à Mme Gallant qui a sept minutes.



Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC):

Merci, monsieur le président.

J'aimerais ramener les choses à l'échelle humaine. Ce qui compte pour le Canadien ordinaire, c'est ce que lui coûte un plein d'essence à la pompe. L'augmentation de l'inflation depuis le mois dernier est surtout attribuable à l'augmentation du prix des carburants.

Pourriez-vous me dire quelle est l'incidence des sables bitumineux sur le coût de l'essence, et quelle sera cette incidence à l'avenir, à la pompe, si nous cessons d'exploiter les sables bitumineux, si nous ralentissons ou accélérons l'extraction?

M. David Collyer: Je peux essayer de répondre.



Le président:

Allez-y, monsieur Collyer.



M. David Collyer:

Merci.

Le premier point qui est important, c'est que le prix du pétrole n'est pas clairement établi au Canada. Ça fait partie d'un marché mondial et le prix du pétrole est déterminé par des facteurs mondiaux.

Je dirais que si un plus grand approvisionnement est mis à la disposition des consommateurs, s'ils ont davantage de choix, plus il est alors probable que les prix resteront à un niveau plus abordable. Si on regarde le marché du gaz naturel, pour prendre un autre exemple à l'heure actuelle, nous sommes passés d'une période au cours de laquelle le prix du gaz naturel était de plus de 10 \$ par millier de pieds cubes, mais avec l'abondance du gaz de schiste sur le marché nord-américain, on parle maintenant d'un prix... Je ne voudrais pas faire de prévision sur le prix à long terme, mais on dit qu'à long terme le prix du gaz naturel pourrait se stabiliser autour de 5, 6 ou 7 \$ par millier de pieds cubes.

Je pense que l'on peut appliquer la même analogie aux sables bitumineux et dire que plus l'approvisionnement sera robuste et abondant, plus les consommateurs auront de choix, plus il sera probable que les prix resteront abordables. Je voudrais par ailleurs souligner encore une fois le fait que le prix du pétrole est établi sur les marchés mondiaux, non pas sur le marché canadien.



Mme Cheryl Gallant:

C'est exact.

Il y a quelque chose qui m'a plutôt surpris lors d'une réunion de l'association minière l'autre jour. Il y avait quelqu'un du secteur des sables bitumineux, et nous parlions des coûts futurs de carburant. Il a dit qu'il n'était pas dans l'intérêt des sables bitumineux de voir le prix du baril continuer d'augmenter de façon exponentielle, qu'on arrive à un moment donné à un point où le rendement est décroissant.

Pourriez-vous expliquer en termes économiques pourquoi les sociétés de sables bitumineux pourraient arriver à un point où elles ne voudraient pas voir le prix du baril grimper en flèche?



M. David Collyer:

Je ne peux faire d'observation sur ce point précis, car je ne connais pas le contexte dans lequel il a parlé de cette question.

Comme pour tout autre produit, je pense qu'il est important d'avoir un équilibre entre ce qui est attrayant pour le consommateur et ce qui est attrayant pour le producteur. Nous devons tenter de trouver un prix qui convient à l'un et à l'autre sur le marché.

(1200)



Mme Cheryl Gallant:

La sécurité énergétique est tout à fait au cœur des sujets abordés lors de nos réunions de l'Association parlementaire de l'OTAN. Lorsque nous parlons de l'énergie et de l'abondance de nos sables bitumineux, nos collègues de l'autre côté de l'océan préfèrent parler du pétrole provenant des sables bitumineux comme étant « du pétrole sale ». Lorsque je leur demande ce qu'ils veulent dire par du pétrole sale, ils disent, eh bien, il salit lorsqu'il brûle — il salit davantage que le pétrole provenant du Moyen-Orient ou d'ailleurs.

Existe-t-il une étude indépendante que nous pourrions citer pour montrer que les produits du sable bitumineux peuvent brûler sans polluer si on les compare à d'autres produits provenant d'autres régions du monde?



Le président:

Monsieur Lambert, puis monsieur Collyer.



M. Gordon Lambert:

Tout d'abord, je voudrais tout simplement souligner que le combustible qui est brûlé au Canada lorsque nous utilisons de l'essence est aussi propre que tout autre combustible en Amérique du Nord ou ailleurs dans le monde. Nous éliminons le soufre de ce combustible. Il y a un règlement à cet effet. Donc, la qualité du combustible que l'on retrouve dans les raffineries équivaut au meilleur combustible que l'on trouve partout ailleurs.

Pour ce qui est du cycle de vie des émissions de gaz à effet de serre, on est en train de faire beaucoup de travail afin de situer le Canada et le sable bitumineux canadien par rapport à ces autres sources de pétrole brut. Il semble que plus l'on recueille de données à cet égard, plus on s'aperçoit de l'équivalence entre les sables bitumineux et d'autres sources de combustible.

Simplement dit, nous considérons que le terme « pétrole sale » n'est absolument pas approprié.



Mme Cheryl Gallant:

Donc les émissions sont les mêmes ou moins élevées que pour les produits provenant d'autres régions du monde.



M. Gordon Lambert:

Par rapport au cycle de vie, oui, elles sont presque équivalentes.



Mme Cheryl Gallant:

Nos collègues ne sont pas véritablement certains de comprendre pourquoi l'on parle « pétrole sale ». Tous ce qu'ils savent, c'est qu'ils entendent systématiquement ce terme. Il s'agit habituellement du mantra des groupes écologiques.

Ces groupes demandent toujours à ce qu'il y ait des études indépendantes et se moquent de bon nombre d'études qui sont fondées, même partiellement, par l'industrie pétrolière. Mais, de leur côté, ils ne disent pas qui les financent ou comment les études qu'ils mènent sont financées.

Mais vous connaissez vos concurrents. Est-il possible que des compétiteurs, ou même des gouvernements étrangers financent des groupes pour brosser un sombre portrait de notre industrie des sables bitumineux?



Le président:

Monsieur Collyer, allez-y.



M. David Collyer:

J'ai deux observations.

J'aimerais revenir à votre question précédente. Je pense que Cambridge Energy a fait une excellente étude dernièrement et nous serions ravis de la transmettre au comité. Elle a été effectuée de manière indépendante par une entreprise de consultation indépendante et réputée. Elle permet de répondre à toutes les questions que vous avez posées au sujet des émissions de gaz à effet de serre.

Je ne sais pas s'il y a des gouvernements qui financent une partie de l'opposition que l'on retrouve. Je sais que d'autres gouvernements s'interposent dans le dialogue que l'on a avec le Canada en ce qui concerne la manière dont on devrait aborder les sables bitumineux et notre système énergétique. Je sais qu'une bonne partie de l'opposition aux sables bitumineux que l'on retrouve au Canada est financée soit par des groupes écologiques soit par des fondations qui proviennent de l'extérieur du pays, et je dirais que celles-ci n'ont pas l'intérêt supérieur des Canadiens à coeur.

Il y a clairement de l'opposition qui provient de l'extérieur du Canada, dont une partie semble fondée sur des points de vue à propos de l'équilibre convenable entre le développement énergétique et les initiatives politiques climatiques. Je dirais aussi que bon nombre de cette opposition représente des intérêts personnels sur ces enjeux.



Mme Cheryl Gallant:

On a lu dans le journal que des échantillons d'eau pris en aval d'un centre d'extraction du bitume ont un contenu de bitume plus élevé que les échantillons d'eau pris en amont de la rivière. Outre l'aspect évident, c'est-à-dire qu'il s'agit de résidus ou de quelque chose qui provient du processus d'extraction du bitume, pouvez-vous nous fournir d'autres explications à propos de cette teneur plus élevée de bitume en amont plutôt qu'en aval?



Le président:

Monsieur Lambert.



M. Gordon Lambert:

Le comité établi par le gouvernement de l'Alberta vise à réconcilier les points de vue divergents sur ces données. M. Schindler va s'asseoir avec d'autres scientifiques pour évaluer ce cas.

Il est important de souligner que la rivière de l'Athabasca a des hydrocarbures qui se trouvent sur ses rives. Cela veut dire que du bitume pénètre dans la rivière de l'Athabasca par l'entremise de la formation même de cette ressource de sables bitumineux. L'un des véritables défis à relever est de séparer les substances qui proviennent de ces sources naturelles de pétrole de celles qui proviennent des sables bitumineux.

(1205)



Le président:

Madame Gallant, il ne nous reste plus de temps.

Merci, monsieur Collyer, monsieur Wright et monsieur Lambert.

Vous invoquez le Règlement, monsieur Allen?



M. Mike Allen:

Non, c'est juste que le greffier m'a regardé nerveusement quand M. Collyer a parlé de l'autre étude qu'il voulait donner au comité. Je sais que le greffier va se précipiter pour l'obtenir aussi.



Le président:

Oui. Nous en avons pris bonne note. Merci beaucoup, monsieur Allen.

Vous invoquez le Règlement, madame Gallant?



Mme Cheryl Gallant:

J'invoque le Règlement. On vient de nous informer qu'il y a du bitume sur les rives et la banquise de la rivière Athabasca. J'aimerais que nos témoins ou nos analystes en prennent une photo. Si nous faisons un rapport là-dessus, j'aimerais bien voir de quoi on parle.



Le président:

Ce n'est pas un rappel au Règlement, mais nous...

M. Collyer s'est engagé à nous le fournir.

Merci beaucoup, monsieur Collyer.

Une fois de plus merci à tous d'être venus.

Nous suspendons la séance quelques instants le temps de faire venir les témoins suivants à la table.

  (1210)



Le président :

Nous reprenons notre réunion, avec notre deuxième panel de témoins.

Par vidéoconférence, de l'Université de Calgary, le professeur David Keith, de l'Institut de l'énergie durable, de l'environnement et de l'économie. Nous accompagnons également, de l'Institut Pembina, Simon Dyer, directeur des politiques. Et de la Canadian Association of Energy and Pipeline Landowner Association, David Core, président et chef de la direction, ainsi que John Goudy, conseiller en politiques.

Bienvenue à tous.

Nous commencerons par les exposés et par le professeur Keith.

Allez-y, s'il vous plaît.



M. David Keith (professeur, Institut de l'énergie durable, de l'environnement et de l'économie, Université de Calgary):

Merci beaucoup de l'invitation.

Je vais commencer en parlant brièvement de la sécurité énergétique et de la façon par laquelle ce sujet est en fait une question de sécurité énergétique, puis je passerai à la stratégie et aux tactiques liées aux questions climatiques et environnementales des sables bitumineux.

D'abord, en ce qui concerne la sécurité énergétique, il y a des préoccupations aussi sérieuses que graves partout au monde. Ces préoccupations vont de la concentration du pétrole facilement exploité au Moyen-Orient, le fait qu'il y a des armes nucléaires non contrôlées partout au monde, et le fait que l'Europe dépend fortement de l'Union soviétique pour son approvisionnement en gaz naturel. Mais je pense qu'au Canada, il n'y a pas vraiment de préoccupations en matière de sécurité énergétique qui valent la peine d'être mentionnées.

En fait, si nous sommes ici aujourd'hui, et si nous nous concentrons sur les sables bitumineux, ce n'est pas à cause de la sécurité énergétique. Les sables bitumineux et les questions connexes, qui incluent par exemple le charbon et les liquides sont des industries qui fournissent un approvisionnement presque illimité de carburant fossile au secteur du transport, et ce, pour des frais d'exploitation relativement faibles mais des coûts de capital extrêmement élevés. Autant d'éléments qui sont cruciaux à l'approvisionnement à long terme de carburant fossile mais qui n'ont que très peu à voir avec la sécurité énergétique, car il ne peut pas y avoir de grandes variations dans l'offre.

Maintenant, quelques mots sur les stratégies et tactiques, afin de vous aider à faire la part des choses concernant les allégations sur les sables bitumineux qui ont été faites pendant ces audiences ou celles de la session dernière.

La filière pétrolière affirme que les sables bitumineux ne sont pas particulièrement plus polluants que le pétrole conventionnel. Dans la dernière session, Gord Lambert a cité des études qui montraient qu'en effet, les sables bitumineux n'étaient ni meilleurs ni pires que le pétrole traditionnel si l'on tenait compte de l'ensemble des cycles de vie de production. Par contre, les environnementaux soulèvent de sérieuses préoccupations à cet égard.

Eh bien je pense qu'il y a une explication à cette contradiction. Je pense que certaines des affirmations de la filière pétrolière sont en fait exactes. Les sables bitumineux ne sont pas la pire catastrophe environnementale qui soit. En fait, selon plusieurs critères, ils ne sont qu'un peu plus polluants que le pétrole traditionnel. Par contre, ils produisent beaucoup plus d'émissions de gaz à effet de serre.

Petite parenthèse, j'ai lancé l'un des chantiers de recherche les plus sérieux sur les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie des sables bitumineux, ceci en collaboration avec des représentants du secteur industriel.

Je ne pense pas que les sables bitumineux sont à peu près au même niveau que le pétrole traditionnel; d'ailleurs, ma recherche n'appuie absolument pas cette allégation. Par contre, ils ne sont pas non plus dix fois pire que le pétrole traditionnel. Sur l'ensemble du cycle de vie, ou du puits à la pompe, les sables bitumineux

sont peut-être 20 p. 100 plus polluants que le pétrole traditionnel, et du point de vue point de production, ils sont peut-être deux fois pire.

Je crois également que d'autres préoccupations sont exagérées. Par exemple, prenez le problème de la contamination des eaux. Il y a certainement une certaine contamination, mais pour le moment elle ne semble pas être si grave.

Les problèmes au niveau du climat par contre sont très réels. Si les groupes environnementaux, y compris des groupes importants en dehors du Canada, ciblent les sables bitumineux, c'est qu'ils ont des raisons et des motifs justifiés de le faire qui, contrairement à ce qui vient d'être dit, sont tout à fait compatibles avec les intérêts des Canadiens.

En exploitant les sables bitumineux, on exploite l'un des stocks de carbone les plus importants au monde. Nous nous engageons par le fait à des émissions de carbone futures considérables. Vous voyez, le problème avec le carbone ce n'est pas les émissions de production, mais plutôt les émissions d'utilisation, et ces émissions sont très graves.

Je m'explique. Vous avez déjà entendu parler de modèles climatiques *ad nauseam* et vous êtes peut-être sceptiques, mais ces modèles climatiques ne sont pas la seule raison de s'inquiéter. Ces modèles remontent jusqu'il y a 100 ans, ils nous donnent une très bonne idée du genre de problème climatique que nous affrontons; de plus, ces modèles sont scientifiques. Mais comme je l'ai dit ces modèles ne sont pas la seule raison de s'inquiéter.

Il y a 55 millions d'années, il y a eu une conflagration naturelle de carbone pendant l'ère Paléocène-Éocène. Cette conflagration représentait à son zénith environ 1 000 gigatonnes de carbone, à peu près la même quantité que nous produirons ce centenaire. Les résultats ont été catastrophiques. Les archives fossilisées révèlent la plus grande extinction massive d'espèces de toute l'histoire de la planète. Les changements climatiques ont été tout simplement bouleversants. N'oubliez pas qu'il n'y avait pas de civilisation avancée à ce moment, il n'y avait pas de villes côtières. Il n'y avait pas de système agricole qui était au diapason du climat actuel. S'il y avait eu tout cela, les conséquences auraient été désastreuses.

Le montant de carbone stocké dans les sables bitumineux représente un quart de cette conflagration, c'est-à-dire quelque 250 gigatonnes de carbone. Quoi de plus naturel et de légitime et de stratégique que d'essayer d'interdire l'accès à cette ressource.

 (1215)

À mon avis, leur préoccupation stratégique n'est pas de faire assainir la production locale, car ce n'est pas là leur objectif fondamental — bien que, pour des raisons tactiques, c'est ce qu'ils vont avancer. Il y aura des poursuites judiciaires au sujet des canards, mais ils ne représentent pas un si gros problème. Bien sûr, nul ne veut faire mourir ces canards, mais ces canards morts dans les bassins de déchets ne sont pas un problème aussi grave que d'autres comme, par exemple, l'impact du changement de l'utilisation des terres sur la faune en général, où l'impact sur le changement climatique.

En effet, les changements climatiques à grande échelle liés à l'exploitation de cette source de carbone sont importants. Le point de vue des grands groupes environnementaux — et j'ai collaboré avec certains des groupes les plus importants aux États-Unis et ailleurs au monde — est qu'il est insensé d'exploiter cette ressource. C'est-à-dire qu'ils veulent l'arrêt de l'exploitation des sables bitumineux, et donc ils ne veulent pas nécessairement l'assainissement mais plutôt mettre un terme à l'exploitation. Il faut s'en rappeler.

Le Canada et l'Alberta ont des intérêts particuliers, il faut atteindre le juste équilibre entre tous ces intérêts. Je suis sensible au fait que mon salaire est payé en bout de ligne par les grandes pétrolières de cette province, et donc je ne prône pas la fermeture immédiate de cette filière. Par contre, il ne faut pas se leurrer non plus, et croire que l'on peut produire ce carbone pour toujours en jouissant d'un climat stable.

Si problème de sécurité il y a, il s'agit d'un problème de sécurité économique. En effet, nous courons des risques énormes si nous sautons à pieds joints dans une économie fondée uniquement sur l'extraction du pétrole des sables bitumineux. Tôt ou tard, au grand dam des Albertains, le gouvernement va réglementer beaucoup plus rigoureusement le secteur et alors des habitants de Calgary seront mis à la rue à moins que la province ait réussi à diversifier son économie auparavant.

Bref, nous affrontons un risque climatique tout à fait réel, ainsi qu'un risque économique issu d'une trop forte

dépendance de l'économie sur les sables bitumineux. Il faut d'ores et déjà réfléchir à la façon de gérer ces deux risques.

Merci.



Le président:

Merci beaucoup, professeur.

Nous passons maintenant à Simon Dyer, directeur des politiques, Institut Pembina.

Allez-y, vous avez sept minutes.



M. Simon Dyer (directeur des politiques, Institut Pembina):

Bon après-midi, monsieur le président, et bon après-midi à vous, mesdames messieurs les députés.

Je suis Simon Dyer, directeur des politiques à l'Institut Pembina de Calgary. Cet institut constitue un laboratoire d'idées sur l'énergie durable. Je concentre ma recherche stratégique sur l'exploitation des sables bitumineux.

Le sujet à l'étude aujourd'hui, c'est la sécurité énergétique dans le contexte des sables bitumineux. L'expression « sécurité énergétique » est de plus en plus galvaudée, surtout en ce qui a trait aux sables bitumineux. Or, il est très rare que les gens qui l'emploient se donnent la peine de la définir. En général, elle suppose la notion de disponibilité de l'énergie, mais cette interprétation est superficielle et inexacte.

J'aimerais attirer votre attention sur la définition proposée par l'Agence internationale de l'énergie: « disponibilité physique et continue de l'énergie à un coût abordable et dont l'exploitation tient compte des préoccupations à l'égard de l'environnement ». Manifestement, nous nous devons d'envisager les coûts économiques par rapport aux avantages et nous devons également tenir compte des effets environnementaux de la production et de la consommation dans le cadre de cette définition de sécurité énergétique.

Bien entendu, les sables bitumineux ont une très forte concentration de pétrole, ce qui fait en sorte que la disponibilité physique n'est pas un problème. Toutefois, les effets environnementaux et économiques réduisent tous deux la mesure dans laquelle nous pouvons affirmer que les sables bitumineux contribuent à la sécurité énergétique du Canada, de l'Amérique du Nord ou du monde entier.

Étant donné que le Canada a des ressources énergétiques abondantes et une population relativement peu nombreuse, lorsqu'il s'agit de la sécurité énergétique, nous ne devons pas envisager, à mon avis, la question sous l'angle de l'offre sur le marché intérieur et penser que notre sécurité est assurée par le fait que nous soyons un fournisseur d'énergie. Il faut donc nous demander comment nous allons assurer un approvisionnement en énergie de façon à respecter nos obligations internationales en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en protégeant les Canadiens des effets environnementaux au pays.

Le monde entier s'acharne à tenter de trouver des sources d'énergie plus propres. Nous ne pouvons pas tenir pour acquis que notre position historique à titre de fournisseur de combustible fossile sera maintenue dans l'avenir, car il devient surtout de plus en plus évident que le Canada ne fait pas sa part pour réduire la pollution attribuable aux gaz à effet de serre et n'assure pas un respect adéquat de la loi lorsqu'il est question de l'exploitation des sables bitumineux.

J'aimerais attirer l'attention du comité sur un éditorial paru cette semaine dans la revue *Nature*, qui est considérée comme étant l'une des publications scientifiques les plus prestigieuses au monde. L'éditorial portait sur les sables bitumineux. En voici un extrait:

Il serait irréaliste de s'attendre à pouvoir exploiter des combustibles fossiles ou des minéraux sans engendrer d'effet sur l'environnement. Il n'existe aucun type d'exploitation minière qui soit propre. Ainsi, le développement rapide du secteur des sables bitumineux, combiné à une faible réglementation et à l'absence d'organismes de surveillance efficaces ont fait de ce secteur industriel un véritable cauchemar pour les environmentalistes. [Traduction]

Ce ne sont pas des environmentalistes qui s'expriment ainsi; c'est la revue *Nature*. La réputation du Canada à titre de fournisseur responsable d'énergie dans le contexte des sables bitumineux a été entachée, non seulement parce que ce secteur a un problème de relations publiques, mais également parce que l'exploitation ne se déroule pas de façon responsable.

Si le Canada et l'Alberta continuent de mettre l'accent sur les relations publiques et de négliger leurs responsabilités qui consistent à faire appliquer les lois et règlements actuels, le gouvernement fédéral s'exposera à des poursuites, l'industrie prêtera le flanc à des restrictions environnementales plus musclées sur le marché et les Canadiens risqueront une incertitude économique et des difficultés en matière de compétitivité attribuables au fait que la valeur de notre dollar est tributaire des cours du pétrole.

En octobre, l'Institut Pembina, de concert avec les organismes environnementaux Environmental Defence et Équiterre, a rendu public le rapport intitulé « Les sables bitumineux du Canada: Les obligations du gouvernement fédéral ». J'aimerais souligner quelques constatations clés de ce rapport.

D'abord, le rapport établit que les calculs du gouvernement à l'égard des émissions de carbone générées par l'exploitation des sables bitumineux sont erronés. Si l'expansion de l'exploitation des sables bitumineux se poursuit comme prévu, ce secteur industriel à lui seul dépassera la part proportionnellement attribuée dans le budget carbone du Canada relatif à la cible établit actuellement par le gouvernement dans une marge de 3,5 fois plus élevée d'ici 2020 et de 40 fois plus élevée d'ici 2050. Ces données tiennent même compte d'une application optimiste des technologies de captage et de stockage du carbone. Le secteur des sables bitumineux doit faire sa part pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le respect des engagements du gouvernement fédéral.

Notre étude a également démontré que nous devons reconnaître et minimiser les répercussions économiques négatives des sables bitumineux ainsi qu'aborder la question de l'incidence des pétro-dollars sur le secteur manufacturier canadien. Nous devons protéger la qualité de l'eau en établissant et en faisant appliquer des limites environnementales qui respectent les exigences de la Loi sur les pêches. Nous devons protéger la faune en faisant appliquer la Loi sur les espèces en péril en ce qui a trait au caribou des bois et nous devons collaborer avec l'Alberta et la Saskatchewan pour établir un réseau régional de zones protégées. Enfin, nous devons établir sur une base obligatoire des plafonds à l'égard de la pollution de l'air en nous fondant sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Tant que le Canada n'interviendra pas dans ce domaine, nous ne pourrons pas assumer notre rôle à titre de fournisseur d'énergie responsable et sûr, ce qui ne manquera pas d'empêcher le Canada de bien exploiter ses ressources et d'en faire la promotion. Les gouvernements de l'Alberta et du Canada font trop de promesses qu'ils ne respectent pas à l'égard de la gestion environnementale rattachée aux sables bitumineux.

J'aimerais prendre quelques instants pour parler des prévisions sur les besoins mondiaux en pétrole. Ressources naturelles Canada a pris l'habitude, lorsqu'il est question des sables bitumineux, d'aborder l'exploitation de cette industrie dans le contexte de la demande mondiale future en énergie compte tenu de l'évaluation réalisée par l'Agence internationale de l'énergie. Des propos similaires ont été tenus ce matin par Suncor et l'Association canadienne des producteurs pétroliers.

  (1220)

Le ministère fait constamment un mauvais usage de l'analyse de l'AIE, y compris dans les témoignages récents de M. Mark Corey devant votre comité. M. Corey a indiqué que d'après l'agence, les besoins énergétiques mondiaux s'accroîtraient d'environ 1,5 p. 100 par année jusqu'en 2030, ce qui représente une hausse globale d'environ 40 p. 100. Or, tant Ressources naturelles Canada que M. Corey ont fondé leur prémisse sur un scénario de référence proposé dans le document de l'AIE intitulé « Perspectives énergétiques mondiales ». L'agence fait d'ailleurs remarquer sur son site Web qu'il ne s'agit pas d'une prévision, mais d'un tableau montrant l'évolution des marchés énergétiques mondiaux dans l'hypothèse où les gouvernements n'apporteraient aucun changement à leurs politiques et mesures actuelles.

De plus, l'agence indique que le scénario de référence est fondé sur une concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère de 1 000 particules par million et une hausse de la température de six degrés. Ces données mèneraient certainement à des changements climatiques profonds et à des dommages irréparables à la planète. En d'autres termes, il semble que Ressources naturelles Canada fonde ses données sur un monde sinistre et invivable où l'on aurait ignoré les changements climatiques et optimisé la production de bitume.

Non seulement Ressources naturelles Canada décrit le scénario de référence comme étant une projection qui, d'une façon ou d'une autre, se prête bien à l'exploitation des sables bitumineux, mais de plus, le ministère ne reconnaît pas le fait que le scénario de référence contredit directement les engagements du Canada en vertu de l'Accord de Copenhague, qui établit comme objectif de limiter la hausse de la température mondiale à deux degrés Celsius.

Je peux affirmer à juste titre qu'il est temps d'admettre une incohérence entre l'expansion projetée de l'exploitation des sables bitumineux et les engagements du Canada à réduire les gaz à effet de serre. Comme je l'ai dit auparavant, les calculs sont erronés, et fermer les yeux devant la réalité n'aide en rien à résoudre un problème qui pointe à l'horizon. Nous vivons dans un monde où il faut réduire la pollution causée par les gaz à effet de serre de façon draconienne et où la sécurité énergétique passe d'abord par la sécurité climatique.

Cependant, je dois admettre que je suis d'accord avec Suncor sur un point: on s'entend de plus en plus pour dire qu'il faut un dialogue national sur l'énergie et l'environnement. Les enjeux sont tout simplement trop élevés en matière d'exploitation des sables bitumineux, tant sur le plan économique qu'environnemental, pour laisser cette exploitation se dérouler à la pièce sans vision cohérente ni plan qui prouve comment les sables bitumineux peuvent s'inscrire dans une transition vers l'énergie propre.

La semaine dernière, un journaliste américain m'a dit — faisant référence au décalage entre les cibles adoptées par le Canada à Copenhague et ses émissions croissantes reliées aux sables bitumineux, sans compter l'insistance à minimiser l'importance des preuves indiquant la pollution causée par les sables bitumineux — qui lui semblait que les sables bitumineux à Fort McMurray défiaient la gravité.

Je crois que cela résume bien ce que nous devons faire pour nous attaquer à ces questions de façon cohérente.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de me faire entendre aujourd'hui, et c'est avec grand intérêt que je lirai le rapport du comité. Merci.

  (1225)



Le président:

Merci beaucoup, monsieur Dyer.

Passons maintenant à la Canadian Association of Energy and Pipeline Landowner Associations.

Lequel d'entre vous va présenter un exposé aujourd'hui?

Très bien, monsieur Core, vous disposez de sept minutes.



M. David Core (président et chef de la direction, Canadian Association of Energy and Pipeline Landowner Association):

Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier les membres du comité de m'avoir donné l'occasion de me faire entendre aujourd'hui. Nous comparaissons aujourd'hui au nom de la Canadian Association of Energy and Pipeline Landowner Associations, soit la CAEPLA.

Je suis David Core, le président et chef de la direction de la CAEPLA. Je suis accompagné de John Goudy. John habite et travaille sur son exploitation agricole familiale du sud-ouest de l'Ontario. Avocat en exercice, il est également membre du conseil consultatif stratégique de la CAEPLA.

J'aimerais d'abord commencer par établir que notre organisation est en faveur de l'exploitation des sables bitumineux. Nous comptons quelques dizaines d'associations régionales et provinciales affiliées, y compris quatre associations provinciales de propriétaires de pipelines qui, d'après ce que nous en savons, sont les seules associations provinciales de propriétaires de pipelines au Canada.

Les intervenants du milieu qui ont donné naissance à la CAEPLA sont des propriétaires fonciers qui en sont venus à comprendre que l'Office national de l'énergie n'est pas un organe de réglementation d'intérêt public dans le sens général du terme. En pratique, l'office s'acquitte de trois mandats: facilitateur auprès de l'industrie énergétique, organe de surveillance de la conformité à la réglementation et organisme quasi judiciaire. L'office agit à l'occasion à titre d'ombudsman qui, en apparence, est obligé de représenter les intérêts des entités touchées par ses propres politiques.

L'Office national de l'énergie s'acquitte très bien de son mandat de facilitateur auprès de l'industrie. Pour ce qui est de son rôle d'organisme de surveillance de la conformité à la réglementation, il l'assume en théorie et de

façon passive. Quant à la façon dont il s'acquitte de ses fonctions d'ombudsman, c'est-à-dire accorder l'attention nécessaire aux intérêts légitimes des propriétaires fonciers, c'est un véritable échec.

Pendant de nombreuses années, l'animosité n'a cessé de s'accroître chez les propriétaires à l'égard de l'office, au point tel que le ressentiment est maintenant exprimé ouvertement. Cela n'est pas tombé dans le domaine public parce que peu de propriétaires ont fait l'objet de mesures en vertu des dispositions réglementaires. L'Alberta régit environ 400 000 kilomètres de pipelines. Par comparaison, jusqu'à récemment, le portefeuille des pipelines de l'Office national de l'énergie ne correspondait qu'à environ un dixième de cette taille. Les sables bitumineux et autres facteurs liés à l'exploitation ont entraîné une explosion du nombre de pipelines.

La première expression publique et énergique de ressentiment à l'égard de l'Office national de l'énergie et de ses politiques à être connue du public s'est manifestée il y a quelques années. Deux couples d'agriculteurs du sud-ouest de l'Ontario ont hypothéqué leur exploitation pour tenter des poursuites. Ces agriculteurs étaient frustrés par tout ce qui se passait à ce moment-là et croyaient qu'il serait plus facile de régler les problèmes en poursuivant l'entreprise exploitant les pipelines, pourtant assujettie aux dispositions prévues dans la réglementation de l'Office national de l'énergie, plutôt que de s'en prendre au gouvernement fédéral, par conséquent représenté par l'office.

La bataille juridique portait sur la dégradation du sol et la réduction de la valeur des propriétés. Les propriétaires ont obtenu gain de cause, mais ce jugement n'a entraîné aucun changement dans la politique de l'Office national de l'énergie.

Depuis cette poursuite, sans consulter les propriétaires fonciers, l'office a modifié ses politiques de sorte que la responsabilité légale des pipelines abandonnés incombe maintenant aux propriétaires fonciers plutôt qu'aux entreprises exploitant des pipelines. L'office a établi des dispositions, une fois de plus sans consulter les propriétaires, conférant la mainmise sur ce qui équivaut aujourd'hui à un million d'acres de terrain aux sociétés exploitantes de pipelines que l'office appelle ouvertement et sans honte aucune ses partenaires.

L'Office national de l'énergie a ensuite établi des dispositions, toujours sans consulter les propriétaires, ce qui a fait en sorte que les propriétaires fonciers sont responsables des accidents causés par les pipelines déterrés par l'équipement agricole sur leurs propres terrains si ceux-ci omettent de demander d'abord la permission à l'office ou à la société exploitante du pipeline pour y utiliser la machinerie.

L'incident le plus récent qui a montré que l'Office national de l'énergie bafoue ouvertement les intérêts des propriétaires fonciers s'est produit en Alberta. L'office a, de façon unilatérale, privé des milliers de propriétaires fonciers de la protection législative et réglementaire dont ils avaient joui pendant des décennies lorsqu'il s'est accaparé la responsabilité de 24 000 kilomètres de pipelines qui auparavant étaient régis par la province. L'office a agi de la sorte même après que les propriétaires fonciers aient, à la suite de collectes de fonds, dépensé des centaines de milliers de dollars pour se faire entendre par l'Office national de l'énergie en vue de bien expliquer les vastes répercussions rattachées à ce type de politique, spécialistes à l'appui.

 (1230)

J'aimerais maintenant parler de l'Initiative de consultation relative aux questions foncières, soit l'ICQF, de l'Office national de l'énergie. Notre organisation et d'autres associations provinciales affiliées ont réussi à amasser plusieurs centaines de milliers de dollars pour participer à cette consultation. Notre objectif, c'était de s'assurer le concours de témoins experts pour présenter de façon exhaustive et juste notre cause auprès de l'office pour qu'il comprenne bien les répercussions de ses politiques sur les propriétaires fonciers.

Permettez-moi d'ouvrir une petite parenthèse: je précise que les sommes amassées proviennent des revenus nets des propriétaires fonciers touchés par les processus de l'Office national de l'énergie. Il s'agit de Canadiens qui n'ont aucun intérêt financier dans les processus de l'office ni dans les pipelines et qui, pourtant, voient leur vie bouleversée, car on leur impose ces pipelines et la valeur de leur propriété diminue.

Au tout début des consultations, l'une des conditions de participation établies par la CAEPLA ainsi que nos associations affiliées était l'assurance que les règles seraient modifiées de façon à ce que les propriétaires fonciers ne soient pas tenus responsables financièrement ou légalement des pipelines abandonnés. Après tout, ces propriétaires fonciers n'ont aucun intérêt financier dans ces pipelines et n'en sont pas propriétaires.

L'Office national de l'énergie nous avait accordé cette garantie. Or, au moment de comparaître dans le cadre des consultations, les propriétaires fonciers ont appris qu'ils seraient en partie responsables des pipelines abandonnés.

Par conséquent, la CAEPLA et ses associations affiliées se sont retirées du processus de consultation, sachant très bien que nous avons été trompés.

Aujourd'hui, nous comprenons qu'aucun organisme du gouvernement, quelles que soient les bonnes intentions qui le motivent ou peu importe à quel point il est bien financé, ne peut s'acquitter de mandats aussi contradictoires que ceux de l'Office national de l'énergie. Cet office ne peut agir à titre de facilitateur de l'industrie énergétique tout en assumant le rôle d'organisme de surveillance de la conformité à la réglementation et en étant en quelque sorte un ombudsman auprès des personnes dont les droits sont brimés par ses propres politiques. Cela dépend de la façon d'envisager les choses.

La mainmise de l'Office national de l'énergie sur la réglementation est bel et bien réelle. Nous constatons que cette mainmise n'est pas due à un vice inhérent dans la personnalité de ses gestionnaires. Elle est plutôt due à la nature contradictoire de son fonctionnement et aux mandats concurrents de l'office.

Merci.



Le président:

Merci beaucoup, monsieur Core.

Monsieur Cullen, avez-vous toujours l'intention de débattre de cette motion aujourd'hui?



M. Nathan Cullen:

Oui.



Le président:

D'accord.

Les tours de questions seront donc réduits à cinq minutes par intervenant pour se donner le temps de débattre de la motion de M. Cullen.

Monsieur Tonks, vous avez la parole.



M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.):

Merci, monsieur le président. Je comprends que nous n'avons pas beaucoup de temps.

Je remercie les témoins.

Monsieur Keith, j'ai trouvé votre exposé liminaire un peu satirique, pour ainsi dire. Vous avez donné un survol de la situation en expliquant si les sables bitumineux étaient sales ou non. Vous avez commencé par affirmer que les émissions de gaz à effet de serre étaient fortes, mais pas tant que cela en comparaison à d'autres émissions de gaz. En fait, c'est peut-être deux fois pire par rapport aux sources conventionnelles, et même 20 fois pire. Vous avez présenté vos réflexions en long et en large.

En ce qui a trait à l'eau, vous avez dit que cela ne semblait pas être un grave problème. Ensuite, vous en êtes arrivé au coeur de votre exposé, c'est-à-dire que votre emploi serait directement touché si l'on décidait de mettre fin à l'exploitation des sables bitumineux. Vous avez affirmé que ce sacrifice était trop lourd et que nous devrions nous rabattre sur une réglementation rigoureuse.

J'en conclus qu'une réglementation rigoureuse serait à l'avantage des gens comme vous qui sont établis dans l'Ouest... qui ne suivent pas la situation aux États-Unis.

J'ai une question au sujet de la possibilité d'une réglementation stricte. Je poserais en fait la même question à M. Dyer, car son exposé revient au même. Il a parlé de la qualité de l'eau, de la faune et d'un plafond à la pollution.

Comment nous y prenons-nous pour concilier notre capacité de production dans un contexte de développement durable avec ces aspects? Où en êtes-vous sur ce point?

  (1235)





M. David Keith:

D'abord, je vais citer quelques chiffres, puis je répondrai à vos questions plus stratégiques.

Sur la base du cycle du puits au plein, c'est-à-dire en comptant les émissions à la source et à l'utilisation, lorsque le pétrole est brûlé dans le réservoir des autos, les émissions des sables bitumineux sont peut-être supérieures de 20 p. 100, grosso modo. Par contre, il y a beaucoup d'incertitude en ce qui concerne le pétrole conventionnel. Par exemple, de quel type de pétrole conventionnel parlons-nous?

Mais voici ma réponse à votre question d'ordre stratégique. On ne peut tout simplement pas continuer d'extraire du carbone de la terre et de l'injecter dans l'atmosphère pour le siècle à venir sans s'attendre à des changements climatiques importants qui seront en fait très dangereux. Il faut donc légiférer sans complaisance pour freiner ce phénomène.

Bref, on ne peut pas régler le problème en assainissant la production des sables bitumineux, car c'est le produit même qui est à la source du problème. Même si nous réussissions à extraire le pétrole des sables bitumineux sans émission du tout, le problème resterait toujours au niveau du produit. En effet, c'est le transfert du carbone de la terre à l'atmosphère qui pose problème. À longue échéance, pour atteindre une stabilité climatique, et c'est ce qu'il nous faut, y compris pour nos petits-enfants, nous devons cesser d'injecter du carbone dans l'atmosphère, un point c'est tout. Il n'y a pas de solution technologique.

Par contre, le climat ne changera pas du jour au lendemain. Ce n'est pas demain la veille. Nul besoin de trouver une solution d'ici cinq ans. Nous avons environ 50 ans de répit, mais 50 ans, ce n'est pas trop dès que nous parlons de changements technologiques et de maintien de notre style de vie. Si nous voulons découvrir des technologies et des innovations qui nous permettront de retirer le carbone de la filière énergétique et de fournir des services énergétiques de façon écologique, il faut nous y mettre tout de suite. N'oubliez pas qu'il y a un milliard de personnes sur la planète, qui méritent toutes d'avoir accès à une source d'énergie moderne. Nous devons donc trouver un moyen d'approvisionner un milliard de personnes avec des émissions de carbone zéro d'ici quelques décennies — quatre ou cinq, comme vous voudrez.

Tout cela pour dire que le Canada doit s'engager dans des discussions sérieuses sur l'environnement, des discussions où il évite de s'empêtrer dans des sujets comme les canards morts, mais qui se concentrent plutôt sur une vision stratégique: quand allons-nous plafonner les émissions des sables bitumineux, quand allons-nous les abolir, comment allons-nous exploiter le talent d'ingénierie et de gestion présent ici à Calgary et ailleurs de façon à approvisionner le monde en énergie tout en ne rejetant pas de carbone dans l'atmosphère?





M. Alan Tonks:

Monsieur Keith, merci beaucoup.

Je voudrais donner à M. Dyer l'occasion de répondre à cette même question.





Le président:

Soyez très bref, monsieur Dyer. Malheureusement, le temps file.





M. Simon Dyer:

Absolument.

Je suis tout à fait d'accord avec M. Keith, à savoir qu'il faut établir des limites environnementales. Jusqu'ici, les discussions sur les sables bitumineux ont été très polarisées. Pour développer les sables bitumineux de façon responsable, encore faut-il savoir quel niveau de développement correspond aux résultats environnementaux que l'on cherche à atteindre, et personne au Canada ne parle encore de ce niveau de développement qui serait acceptable.

D'après le rapport de l'Agence internationale de l'énergie intitulé « World Energy Outlook », sous le scénario 450 — c'est-à-dire 450 parties par million —, les sables bitumineux ne pourraient produire que 3,3

millions de barils par jour. Actuellement, on propose d'en produire sept millions par jour.

Tant que nous n'envisagerons pas de limites, et tant que le gouvernement fédéral ne fera pas appliquer les lois sur le terrain, nous ne pourrons pas parler d'un développement responsable des sables bitumineux.



Le président:

Merci, monsieur Tonks.

Allez-y, monsieur Pomerleau; vous avez cinq minutes.

[Français]



M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ):

Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Merci à vous tous d'être venus nous rencontrer.

Ma première question sera pour vous, monsieur Keith. J'ai beaucoup aimé la présentation que vous avez faite et, même si je suis novice en la matière

[Traduction]

... je ne sais rien à ce sujet...

[Français]

j'ai tendance à penser que vous êtes celui qui a raison.

Vous nous invitez à réfléchir profondément à la situation que nous avons devant nous actuellement. D'un côté, je pense, comme vous, que nous nous acheminons vers une surchauffe de la planète, qui nous sera plus que préjudiciable. D'un autre côté, nous avons besoin d'énergie.

Comment voyez-vous la réflexion profonde et sérieuse que vous nous invitez à faire, et sur quelle base devrions-nous l'entreprendre? Vous nous dites qu'il faut être sérieux, d'une part, mais quelles sont les grandes lignes que nous pourrions étudier pour tenter de trouver une solution qui amalgame ces deux enjeux: le besoin d'énergie et la sécurité de la planète?

  (1240)

[Traduction]



Le président:

Allez-y, monsieur.



M. David Keith:

Nous n'y arriverons pas en utilisant moins d'énergie, ni même par choix du consommateur. Nous y arriverons en nous approvisionnant principalement auprès de sources qui n'utilisent pas de carbone.

Ne sous-estimons pas le succès qu'a connu le monde développé depuis la Deuxième Guerre mondiale en matière d'assainissement de l'environnement. Nous avons réduit les taux de mercure, de plomb, de pétrole, de pollution atmosphérique, de pollution des eaux — nous avons accompli des progrès importants dans tous ces domaines. Et là où nous avons eu le plus de succès, c'est parce que les gouvernements ont établi des objectifs clairs et l'industrie a trouvé des moyens novateurs d'atteindre ces objectifs.

C'est ce qu'il faut faire en l'occurrence. Il y a toutes sortes de moyens de produire une énergie abondante sans émissions de carbone, en passant par les grandes centrales nucléaires — une source d'énergie des plus

intéressantes —, aux installations éoliennes ou solaires dans certains endroits. Mais il faut prendre ce virage de façon intelligente. Et au Canada, nous devons investir judicieusement dans l'innovation, au niveau des universités et des entreprises, de façon à sortir gagnants de cette course vers la réduction du carbone.

Actuellement, les fonds consacrés à l'innovation énergétique au Canada sont risibles, et ce en fonction de nombreuses mesures internationales. Qui plus est, ces dépenses sont complètement désorganisées. On éparpille l'argent dans tous les secteurs technologiques imaginables et inimaginables, sans aucune stratégie ou vision.

J'ai collaboré avec Angus Bruneau à la Commission Bruneau il y a quelques années, et nous signalions déjà le problème. L'objectif est bipartite: comment réduire les émissions de carbone sur une longue échéance, tout en créant des emplois de qualité pour les Canadiens. Pour ce faire, il faut se limiter à quelques choix stratégiques en matière d'énergie propre.

Par exemple, tous les gouvernements jusqu'ici ont esquivé la question de l'avenir d'Énergie atomique du Canada limitée, et d'ailleurs je ne pense pas que les Canadiens comprennent réellement l'industrie nucléaire ni les choix stratégiques que nous devons faire. Mais il en va de même pour plein d'autres technologies. On cherche notamment à implanter l'énergie éolienne au Canada, sans vraiment se demander qui sont les poids lourds du secteur éolien. Il faut donc réfléchir beaucoup plus sérieusement à la politique industrielle et à la décarbonisation.

[Français]



M. Roger Pomerleau:

Merci beaucoup.

Ai-je le temps de poser une autre question? Oui, alors elle sera pour M. Dyer.

Monsieur, vous nous invitez, comme la compagnie qu'on a reçue ce matin, à entreprendre une réflexion publique sur plusieurs sujets, soit de penser aux automobiles que nous construisons, à la façon dont nous construisons, dont nous planifions nos villes, etc. C'est ce que cette compagnie nous disait qu'il fallait faire. Vous abondez en ce sens.

Si cette réflexion publique ne s'entreprind pas immédiatement, que proposez-vous de faire entretemps?

[Traduction]



Le président:

Monsieur Dyer, allez-y.



M. Simon Dyer:

Merci.

Il va de soi que le Canada doit tenir de vastes discussions sur sa stratégie environnementale et énergétique. Toutefois, en attendant les résultats de ces discussions, nous pouvons d'ores et déjà réduire la quantité de carbone que nous injectons dans l'atmosphère. Par exemple, le Canada n'a toujours pas de lois fédérales sur les gaz à effet de serre. Contrairement à ce que vous ont dit les représentants du secteur industriel ce matin, les émissions émanant des sables bitumineux ne cessent d'augmenter. Et elles continueront d'augmenter tant qu'il n'y aura pas de règlements qui stimuleront l'innovation. Il est naïf de croire que la réglementation n'est pas la mère de l'innovation.

Les gaz à effet de serre sont une question d'importance internationale. Mais en tant qu'Albertain, je peux vous dire qu'il ne faut pas faire abstraction non plus des problèmes régionaux: la qualité de l'air, de la terre et de l'eau. À cet égard, je suis plus pessimiste que M. Keith. Il y a de graves problèmes de pollution qui nuisent à la qualité de vie des Albertains et des Canadiens et qui les exposent à des responsabilités civiles à long terme. Dans notre rapport sur les responsabilités du gouvernement fédéral, nous proposons plusieurs domaines d'intervention fédérale.

M. Roger Pomerleau: Merci.

  (1245)



Le président:

Merci, monsieur Pomerleau.

Monsieur Cullen, vous avez cinq minutes. Allez-y, je vous prie.



M. Nathan Cullen:

Merci, monsieur le président.

J'aimerais remercier les témoins.

Il est intéressant de voir qu'on en est au début d'un « consensus », si c'est le mot juste, en ce qui concerne le besoin de tenir une discussion nationale sur la sécurité énergétique. D'après votre témoignage, cela inclut non seulement la production de l'énergie, mais également des notions économiques et environnementales.

J'aimerais vous poser une question très précise, monsieur Dyer. Nous venons d'entendre le témoignage des intervenants du secteur de l'énergie qui indiquent que nous devrions nous attendre à une augmentation de 40 p. 100. Nous allons avoir besoin de 40 p. 100 en plus de tout cela. Dans votre témoignage aujourd'hui, vous avez indiqué que l'AIE indique que ce scénario mènera à une augmentation de six degrés de la température mondiale.

Ai-je bien compris? Est-ce exact?



M. Simon Dyer:

Oui, c'est exact. L'AIE a indiqué clairement que ce scénario n'est pas le scénario le plus désirable et qu'il ne devrait pas être perçu comme une prévision. Il est ainsi fort irresponsable de dire que le monde entier aurait besoin d'une augmentation de 40 p. 100 de l'énergie, alors que l'AIE a fait clairement valoir que les gouvernements peuvent mettre en place bon nombre de politiques qui feront en sorte que cela ne soit pas nécessaire.

La différence entre le scénario où l'on ne fait rien et celui où l'on met sur pied des politiques énergétiques progressistes se chiffre à 20 millions de barils par jour. Il s'agit de la différence dans la consommation mondiale de pétrole.



M. Nathan Cullen:

J'aimerais maintenant poser une question à M. Core. Un des éléments de la discussion sur la sécurité énergétique porte également sur la sécurité environnementale pour représenter les propriétaires de terrains. Je crois que vous avez envoyé aux membres du comité votre demande d'accès à l'information. Est-ce exact?



M. David Core:

Oui.



M. Nathan Cullen:

Vous avez fait la demande auprès de l'agence de réglementation, l'Office national de l'énergie. Vous avez soulevé des préoccupations au sujet du rôle « conflictuel et concurrentiel » qu'il endosse et du fait que le gouvernement tend à s'asseoir sur ses lauriers lorsqu'on soulève ce conflit et à dire qu'il s'agit d'une agence de réglementation excellente et fantastique.

Dans la demande relative à l'AIPRP, je constate qu'il y a 343 pages vierges.



M. David Core:

C'est exact.



M. Nathan Cullen:

Alors dites-moi comment les citoyens, et les propriétaires de terrains que vous représentez, sont censés avoir confiance en une agence de réglementation qui, lorsqu'on lui demande de l'information, envoie des centaines et des centaines de pages vierges?



M. David Core:

Cela nous porte à croire que l'agence de réglementation n'est sans doute pas impartiale et transparente. Nous voulions savoir qui était dans la pièce lorsque les règlements ont été élaborés, des règlements qui nous ont imposé une responsabilité.



M. Nathan Cullen:

C'était donc votre demande — vous vouliez tout simplement savoir qui avait pris part au processus d'attribution de la responsabilité des pipelines abandonnés aux propriétaires de terrains. C'est la question liée à la sécurité à laquelle vous vouliez obtenir une réponse?



M. David Core:

C'est exact.



M. Nathan Cullen:

Et vous avez reçu...?



M. David Core:

Trois cents pages vierges.



M. Nathan Cullen:

Trois cents pages vierges.

Monsieur Keith, vous avez parlé de la sécurité climatique. Même s'il nous reste encore quelques décennies, cela est toujours inquiétant pour ceux d'entre nous qui essaient de modifier les politiques, parce que cela peut retarder les décisions. Qu'est-ce que le Canada fait en ce moment pour répondre au problème de sécurité climatique? Qu'en est-il des initiatives politiques gouvernementales et de ses investissements dans les sources d'énergie qui n'émettent pas de carbone? Comment le Canada se compare-t-il aux autres pays de l'OCDE, par exemple?



Le président:

Monsieur.



M. David Keith:

Cela va très bien. Dans l'ensemble, je dirais qu'au cours des dix dernières années — voire plus longtemps —, les parlementaires canadiens ont négligé de considérer cette question avec sérieux. Néanmoins, il y a du travail qui a été fait.

Il est facile de prétendre que les Européens s'en tirent beaucoup mieux que nous, mais en fait, en Europe, on construit encore des centrales thermiques au charbon. À certains égards, on parle plus qu'on agit là-bas également.

Cependant, je pense qu'il faut concentrer les efforts sur ce que nous devrions faire. Indéniablement, nous pourrions faire beaucoup plus sur le plan des investissements stratégiques dans des énergies propres et sur le plan d'une réglementation transparente.

Je vais vous dire une chose capitale. Notre génération à l'égard de ce dossier a une double fonction: commencer à effectuer des réductions et à faire ce que les économistes appellent la détermination des prix, c'est-à-dire essayer de comprendre ce que certaines mesures coûtent réellement, car l'essentiel des grosses réductions ne se produira qu'après notre génération. À cette fin, il faut pouvoir compter sur des politiques transparentes qui font en sorte que, dans la mesure du possible, les gouvernements annoncent clairement un prix et s'inclinent ensuite.

Il se produit tout à fait l'inverse. Nous devons nous accommoder d'une myriade de petites politiques indépendantes qui visent à stimuler la construction d'éoliennes à un endroit, l'utilisation de la biomasse à un autre endroit, le captage et l'enfouissement du carbone ailleurs, de sorte que ce n'est absolument pas transparent.

Dans ces conditions, si dans 15 ans nos enfants analysent ce qui s'est produit, ils découvriront qu'il est extrêmement difficile de calculer ce que les mesures ont produit réellement d'un point de vue coût-efficacité. Je pense que si on est tenant du pouvoir de solutions provenant du libre marché, que si on y croit — et cela ne signifie pas que le libre marché est totalement libre, car ce n'est pas le cas dans aucun secteur dans les démocraties modernes —, alors on devrait prévoir des mesures s'apparentant énormément à une taxe sur le carbone ou à des plafonds à l'égard de la pollution et au commerce écologique et ensuite laisser courir.

Actuellement, nous sommes en présence de toute une série de politiques qui font en sorte qu'il est essentiellement impossible de comprendre que munir les toits en Ontario de réflecteurs solaires coûtent plus de 1 000 \$ la tonne de carbone alors que doter l'Alberta d'éoliennes coûte peut-être 200 \$. Ainsi, il y a tant de mesures incitatives qu'il est impossible d'entendre le bon message.

  (1250)



Le président :

Merci.

Merci, monsieur Cullen.

Monsieur Anderson, vous disposez de cinq minutes.



M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC) :

Je voudrais poursuivre dans la même veine que votre dernière remarque.

Il y a un an ou deux, au comité, nous avons travaillé sur les énergies de remplacement. Par vidéoconférence, nous avons entendu le témoignage de quelqu'un en Allemagne qui nous a parlé du programme de tarifs de rachat. Nous avons découvert que si nous choisissons cette voie, le Canadien moyen ferait face à des coûts d'énergie 400, 500 ou 600 p. 100 plus élevés. Selon moi, ce n'est pas très pratique.

Avez-vous quelque chose à dire là-dessus? De tous les côtés, on constate que ces mesures sont réalisables sauf qu'il va en coûter fort cher aux consommateurs, et la plupart des gens sont réticents lorsqu'ils savent que les données scientifiques à l'appui ne sont pas solides.



Le président :

Monsieur Keith.



M. David Keith :

Merci.

Je dois dire qu'il y a deux choses auxquelles je m'oppose.

C'est certainement vrai que ce que les Allemands ont fait était extrêmement dispendieux et n'a guère donné de résultats visibles. Des dizaines de milliards de dollars ont été consacrés à la mise au point de technologies de cellules photovoltaïques solaires en Allemagne, ce qui a très peu contribué à réduire les émissions.

Peu importe la mesure choisie, c'était une façon singulièrement inefficace d'obtenir de l'énergie solaire bon marché. De nombreux observateurs de l'innovation énergétique considèrent que le programme allemand a été un véritable échec. D'ailleurs, l'Allemagne et d'autres pays font maintenant marche arrière.

Mais il est absolument faux de dire, en s'appuyant sur une quelconque estimation faite par les principales firmes d'ingénierie-construction ou par les grandes entreprises du secteur énergétique, qu'il faudrait quadrupler les coûts pour les consommateurs.

Les coûts de décarbonisation des sources d'électricité, si cela se faisait de façon rentable et simple, vont augmenter les coûts de la barre collectrice de moins d'un facteur de deux, et cela signifie une augmentation du coût payé par les consommateurs de l'ordre de 20 ou 30 p. 100. Si vous le faites lentement sur une période de 20 ou de 30 ans, l'effet est négligeable. C'est de l'ordre de 1 p. 100 du PIB comparativement aux coûts résultant de l'application de la Clean Air Act aux États-Unis, dont les bénéfices étaient bien supérieurs aux coûts.

Ainsi, si nous concentrons nos efforts sur des mesures qui sont rentables et simples, il ne serait pas du tout vrai de dire que nous devons accepter des augmentations énormes et inabordables des coûts de l'énergie pour régler le problème.



M. David Anderson:

Je m'inscris en faux contre ce que vous dites puisque les témoins que nous avons entendus nous disent l'un après l'autre que ces programmes ont pour conséquence d'augmenter massivement les prix pour les consommateurs.

Vous avez dit que l'Allemagne fait maintenant marche arrière, et cela m'amène à dire que notre gouvernement a tenté d'éviter de refaire certaines des erreurs commises par d'autres gouvernements. Je crois que...



Le président:

Vous invoquez le Règlement, madame Brunelle.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Je m'excuse d'interrompre la discussion, monsieur le président, mais on doit voter sur une motion. La réunion se termine à 13 heures, et je dois partir car je dois m'adresser à la Chambre.

Est-ce possible de remettre la discussion sur l'amendement, avec l'accord du proposeur, à mardi?

[Traduction]



Le président:

M. Anderson a encore deux minutes seulement pour poser des questions. Nous passerons ensuite à la motion. J'espère que nous pourrons passer au vote sans trop de discussion.

Retournons à M. Anderson.

Veuillez terminer votre question, s'il vous plaît.



M. David Anderson:

Je voulais tout simplement dire que nous avons tenté d'éviter les erreurs commises par d'autres pays. Dans notre programme des biocarburants, par exemple, nous avons tenté d'éviter les erreurs commises par les Américains dans les deux ou trois tentatives qu'ils ont faites pour promouvoir les biocarburants. Cela s'est avéré très coûteux pour le Trésor.

Je note avec intérêt que vous dites que les Allemands font marche arrière puisque quand nous en avons

entendu parler, ils donnaient l'impression que c'était une réussite.

J'aimerais passer à une autre question. D'après votre exposé et vos commentaires, vous devez essentiellement vous opposer à toutes les énergies à base de carbone par souci de cohérence. Nous dites-vous que l'énergie à base de carbone est à l'origine du problème? Cela semble être ce que vous nous avez dit aujourd'hui. Il n'y a pas que les sables bitumineux; vous dites que peu importe la technologie, il n'y a pas de solution.

Estimez-vous, monsieur Keith, que nous devons nous opposer à toutes les formes d'énergie à base de carbone?



M. David Keith:

Je ne crois pas que ce soit une question de position. C'est plutôt une question de physique de base et de conservation de masse. On ne peut pas envoyer des gigatonnes de carbone dans l'atmosphère et s'attendre à un climat stable, un point c'est tout.

Nous pourrions toujours utiliser des combustibles à base de carbone si le carbone était réinjecté dans le sol grâce à des programmes de captage et de stockage. On ne sait pas encore s'il faudrait le faire immédiatement. C'est un choix de valeur difficile entre notre bien-être à nous et celui de nos petits-enfants. Il n'y a pas de solution facile.

Nous ne pouvons pas continuer à transférer du carbone profondément enfoui dans la terre de la géosphère vers la biosphère. C'est un fait. Ce n'est pas une question d'opinion. C'est un fait qui est difficile à accepter et que beaucoup d'entre nous cherchent à éviter, et l'industrie dépense de l'argent pour tenter de brouiller les cartes, mais c'est un fait incontournable.

(1255)



M. David Anderson:

Nous pouvons être d'accord ou non.

Vous êtes donc un chaud partisan du captage et du stockage de carbone, c'est bien cela?



M. David Keith:

Je ne me considère pas comme un partisan de quoi que ce soit. C'est une des technologies qui pourraient s'avérer importantes. C'est l'une des rares technologies qui, avec les centrales alimentées au charbon, permettent de produire des gigawatts d'électricité acheminable — cela signifie qu'elle est accessible sur demande et qu'elle n'est pas variable —, une énergie à faible teneur en carbone.

Cette électricité et l'énergie nucléaire sont très importantes parce que les sociétés industrielles ont besoin d'énergie acheminable mesurée en gigawatts. Si vous excluez ces deux filières, il est beaucoup plus difficile de trouver une solution au problème.

Mais, vous savez, nous pouvons nous passer de chacune de ces technologies. Ce dont nous avons besoin, ce sont des mesures claires.



M. David Anderson:

Très rapidement, quel avenir entrevoyez-vous pour le nucléaire? Croyez-vous que nous devons construire de grandes centrales nucléaires comme dans le passé ou de plus petites centrales installées ici et là? Quel avenir entrevoyez-vous pour l'énergie nucléaire?



Le président:

Il faudra une très courte réponse, s'il vous plaît.



M. David Keith:

Je pense que c'est la Chine qui dominera. La Chine normalise rapidement le réacteur Westinghouse AP1000 et elle est très déterminée.

Je pense que le moment est venu pour le Canada de se réveiller et de réfléchir à ce qui se passe ailleurs dans le monde.



Le président:

Merci.

Merci beaucoup, monsieur Anderson.

Je remercie tous les témoins qui sont venus aujourd'hui. Nous vous sommes très reconnaissants de votre contribution à nos travaux.

Nous avons des questions à régler à huis clos. J'espère que cela se fera rapidement.

[La séance se poursuit à huis clos.]





Publications - 30 novembre 2010

[Témoignages](#) | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour a la liste des réunions](#)

PROCÈS-VERBAL

Séance n° 35

Le mardi 30 novembre 2010

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit à huit clos aujourd'hui à 11 h 6 (téléconférence), dans la pièce 7-52 du 131 rue Queen, sous la présidence de Leon Benoit, président.

Membres du Comité présents : Mike Allen, David Anderson, Scott Andrews, Leon Benoit, Paule Brunelle, l'hon. Denis Coderre, Nathan Cullen, Cheryl Gallant, Richard M. Harris, Roger Pomerleau, Devinder Shory et Alan Tonks.

Membres substitués présents : Christian Ouellet remplace Roger Pomerleau et Dave Van Kesteren remplace Richard M. Harris.

Aussi présents : *Bibliothèque du Parlement* : Jean-Luc Bourdages, analyste; Mohamed Zakzouk, analyste.

Témoins : *Syn crude* : Marcel R. Coutu, président. *Environmental Defence* : Gillian McEachern, directrice de programme, Climat et énergie. *Alberta Federation of Labour* : Gil McGowan, président.

Le Comité entreprend l'examen de questions relatives aux travaux du Comité.

Il est convenu, — Que le Comité tienne au moins une séance pour examiner : la décision de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) concernant l'envoi proposé de 1600 tonnes de générateurs à vapeur radioactifs par Bruce Power, le cadre stratégique plus large régissant l'importation et l'exportation de déchets radioactifs à partir du territoire canadien, le transport de déchets radioactifs par l'intermédiaire des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, et le « recyclage » de métaux radioactifs en vue de leur libre remise sur le marché; que le Comité invite à témoigner, notamment, le président de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, Michael Binder; des représentants de Bruce Power; le maire d'Amqui, au Québec, Gaëtan Ruest; David Ullrich, de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent; Patrick Madahbe, le chef du Grand conseil de l'Union of Ontario Indians; Gordon Edwards, du Regroupement pour la surveillance du nucléaire; et que le Comité fasse rapport de ses constatations à la Chambre des communes.

À 11 h 31, la séance est suspendue.

À 11 h 34, le Comité siège en public.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mardi 7 octobre 2010, le Comité reprend son étude sur la sécurité énergétique au Canada.

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

À 13 h 1, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation par la présidence.

Le greffier du Comité,

Andrew Lauzon

2010/12/01 10 h 26





Publications - 30 novembre 2010

Témoignages | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour a la liste des réunions](#)



40^e LÉGISLATURE, 3^e SESSION

Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 30 novembre 2010

1135



Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC))



M. Marcel R. Coutu (président, Syncrude)

1140



Le président

1145



Mme Gillian McEachern (directrice de programme, Climat et énergie, Environmental Defence)

1150



Le président



M. Gil McGowan (président, Alberta Federation of Labour)





1155

1200



1205



Le président

-  *M. Scott Andrews (Avalon, Lib.)*
-  *M. Marcel R. Coutu*
-  *M. Scott Andrews*
-  *Mme Gillian McEachern*
-  *M. Scott Andrews*




1210

-  *Mme Gillian McEachern*
-  *M. Scott Andrews*
-  *Mme Gillian McEachern*
-  *M. Scott Andrews*
-  *M. Gil McGowan*
-  *Le président*
-  *Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ)*





1215




-  *Le président*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *Le président*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *M. Marcel R. Coutu*
-  *Le président*
-  *M. Marcel R. Coutu*
-  *Le président*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *Le président*
-  *M. Marcel R. Coutu*

1220

-  *Mme Paule Brunelle*
-  *Mme Gillian McEachern*
-  *Le président*
-  *M. Marcel R. Coutu*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD)*
-  *M. Marcel R. Coutu*

1225


-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Marcel R. Coutu*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Marcel R. Coutu*

-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Marcel R. Coutu*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Gil McGowan*

1230

-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *Mme Gillian McEachern*
-  *Le président*
-  *M. Devinder Shory (Calgary-Nord-Est, PCC)*
-  *Le président*
-  *M. Marcel R. Coutu*
-  *M. Devinder Shory*






1235

-  *Le président*
-  *M. Marcel R. Coutu*
-  *M. Devinder Shory*
-  *M. Marcel R. Coutu*
-  *M. Devinder Shory*
-  *M. Marcel R. Coutu*

1240











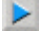
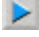
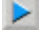
-  *Le président*
-  *M. Marcel R. Coutu*
-  *Le président*
-  *M. Marcel R. Coutu*
-  *Le président*
-  *M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.)*
-  *Mme Gillian McEachern*
-  *Le président*
-  *M. Scott Andrews*
-  *Le président*
-  *M. Gil McGowan*

1245









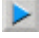

-  *Le président*
-  *M. Gil McGowan*
-  *Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC)*
-  *Le président*
-  *Mme Gillian McEachern*

-  *Le président*
-  *M. Gil McGowan*
-  *Mme Cheryl Gallant*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *Mme Gillian McEachern*
-  *Le président*
-  *Mme Cheryl Gallant*

1250

-  *L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.)*
-  *Mme Cheryl Gallant*
-  *Le président*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *Le président*
-  *Mme Cheryl Gallant*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *Le président*
-  *Mme Cheryl Gallant*
-  *Le président*
-  *M. Christian Ouellet (Brome—Missisquoi, BQ)*
-  *Le président*
-  *M. Gil McGowan*

1255

-  *Le président*
-  *Mme Gillian McEachern*
-  *Le président*
-  *M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC)*
-  *Mme Gillian McEachern*
-  *M. Mike Allen*
-  *Mme Gillian McEachern*
-  *M. Mike Allen*
-  *Mme Gillian McEachern*
-  *M. Mike Allen*

1300

-  *Le président*



Mme Gillian McEachern



Le président



CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

NUMÉRO 035

• 3^e SESSION •

40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 30 novembre 2010

[Enregistrement électronique]

* * *



(1135)

[Traduction]



Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)) :

Silence, s'il vous plaît.

Nous poursuivons notre étude sur la sécurité énergétique au Canada.

Nous accueillons aujourd'hui trois témoins, dont un par téléconférence — et non par vidéoconférence; vous ne pourrez pas le voir. Il s'agit de Marcel Coutu, président de Syncrude.

Nous recevons ici-même Gillian McEachern, directrice de programme, Climat et énergie, pour Environmental Defence; ainsi que Gil McGowan, président de l'Alberta Federation of Labour. Bienvenue à tous.

Conformément à notre ordre du jour, nous allons débiter avec Marcel Coutu de Syncrude.

Bienvenue, monsieur Coutu, nous vous écoutons.



M. Marcel R. Coutu (président, Syncrude):

Merci et bonjour à vous, monsieur le président ainsi qu'aux membres du comité. Je suis heureux d'avoir l'occasion de vous présenter mes points de vue dans le cadre de votre étude sur la sécurité énergétique au Canada, et plus précisément sur le rôle que peuvent jouer les sables bitumineux. Je suis désolé de n'avoir pas pu me rendre sur place, mais je me réjouis de pouvoir comparaître par téléconférence.

Canadian Oil Sands est le principal partenaire de la coentreprise Syncrude, un projet d'exploitation des sables bitumineux. Syncrude est l'un des pionniers de cette industrie et mène des activités dans la région depuis plus de 30 ans. Syncrude a actuellement la capacité de produire 350 000 barils de pétrole léger non sulfuré par jour.

Je vais partir de l'hypothèse que les membres du comité sont conscients de l'ampleur de cette ressource, de son importance potentielle pour la sécurité énergétique en Amérique du Nord et de ses retombées économiques favorables, tant au Canada qu'aux États-Unis. Tous ces éléments ont été maintes fois mis de l'avant par bien des gens, y compris moi-même. La plupart des Canadiens reconnaissent maintenant que les sables bitumineux constituent une ressource considérable qui est cruciale pour notre économie, particulièrement dans la conjoncture actuelle. Les sables bitumineux comptent pour 97 p. 100 de nos réserves en pétrole au Canada et pour 50 p. 100 de notre production pétrolière actuelle.

Sans eux, notre production pétrolière serait à la baisse et notre pays serait un importateur net qui devrait acheter son pétrole principalement de pays qui semblent moins se préoccuper des questions d'intendance environnementale, de responsabilité sociale ou de partage des avantages économiques. Il ne fait aucun doute que les sables bitumineux peuvent contribuer à la sécurité énergétique du Canada, et ils y contribuent effectivement. Je crois que vous cherchez à déterminer s'il devrait en être ainsi.

Il faut d'abord s'interroger au sujet de l'utilisation du pétrole. Il y a un groupe, restreint mais très actif, d'intervenants qui estiment, pour différents motifs environnementaux et sociaux, que le monde devrait se débarrasser complètement du pétrole. C'est un point de vue qui a ses mérites, même si je ne crois pas que cela soit réalisable.

Pour aborder la question de façon réaliste, il faut examiner le paysage énergétique mondial. L'Agence internationale de l'énergie estime que la demande mondiale en énergie connaîtra une hausse de 36 à 47 p. 100 d'ici 2035. Cette augmentation sera principalement attribuable à la croissance de la population et à l'expansion économique dans les pays en développement. Cette réalité concrète et inéluctable nous oblige à développer davantage toutes les formes d'énergie. Non seulement devons-nous exploiter dans une mesure beaucoup plus grande nos sources d'énergie renouvelable, mais nous avons aussi besoin d'un effort concerté pour accroître notre approvisionnement en carburants fossiles. Si nous voulons discuter en toute franchise de ces enjeux, nous devons nous dissocier des arguments avancés par les critiques du pétrole qui soutiennent que ce doit être l'un ou l'autre. En fait, nous avons besoin d'énergie en provenance de toutes les sources et en quantités toujours plus grandes.

Toutes les sources d'énergie doivent être exploitées de manière responsable, car nous devons reconnaître que tous les projets de génération d'énergie, y compris les énergies renouvelables, ont des conséquences tant sur l'environnement que l'économie. La plupart des gens ignorent que le pétrole, le gaz naturel et le charbon comptent aujourd'hui pour environ 80 p. 100 de l'apport énergétique planétaire et que, même suivant un scénario relativement conservateur, cette proportion se maintiendra entre 70 p. 100 et 80 p. 100 d'ici 2035. Parallèlement à cela, les chiffres publiés au sujet de la production pétrolière mondiale indiquent une diminution moyenne d'au moins 7 p. 100. Alors que les régions pétrolières arrivent difficilement à maintenir leur niveau de production, il n'est pas vraiment question qu'elles puissent l'accroître.

Pour ce qui est plus précisément de l'exploitation des sables bitumineux, nous sommes pleinement conscients des impacts de notre industrie sur l'environnement et les collectivités locales. Nous savons que pour demeurer prospères, nous devons pouvoir présenter sans cesse de meilleurs bilans en matière d'environnement et de responsabilité sociale.

Les représentants de l'Association canadienne des producteurs pétroliers ont déjà comparu devant votre comité au nom de l'industrie dans son ensemble en vous fournissant les compléments d'information requis. Dans ce contexte, je vais vous entretenir de quelques-uns des succès et des défis qui jalonnent le parcours de Syncrude.

Comme le reste de l'industrie, Syncrude a démontré sa capacité à améliorer ses modes de fonctionnement en même temps que son bilan environnemental et social. Pour ce qui est de l'utilisation des terres, Syncrude a remis

en état 22 p. 100 des terres endommagées et a planté cinq millions d'arbres tout en devenant le premier exploitant de sables bitumineux à obtenir une certification gouvernementale pour une terre récupérée, connue sous la dénomination de Gateway Hill.

La directive 074 adoptée en 2010 par le gouvernement de l'Alberta établit des exigences poussées qui abrègent considérablement les délais pour la remise en état des bassins de résidus. Syncrude a réagi en mettant en oeuvre toute une série de nouvelles technologies, y compris la centrifugation, pour gérer les résidus actuels et potentiellement réduire la nécessité de créer de nouveaux bassins. L'industrie continue d'explorer ces possibilités technologiques et de mettre en commun les pratiques qui font leurs preuves.

Syncrude a fait oeuvre de pionnier en menant une initiative qui a permis la création de nouvelles terres humides dans le cadre de ses efforts de remise en état des sols. Du côté de l'air, les émissions de gaz à effet de serre de Syncrude proviennent de son utilisation d'énergie, surtout de gaz naturel, pour la production de pétrole brut. Depuis 1982, Syncrude a toutefois réduit de 39 p. 100 la quantité d'énergie utilisée par baril de pétrole produit.

  (1140)

Syncrude a également diminué ses émissions de dioxyde de soufre par baril d'environ 60 p. 100 depuis le début des années 1980. En outre, Syncrude terminera en 2011 la construction d'une usine de réduction des émissions de soufre d'une valeur de 1,6 milliard de dollars, ce qui permettra d'abaisser d'encre 60 p. 100 ses émissions par rapport aux niveaux actuellement approuvés et de diminuer en outre de 50 p. 100 l'émission de particules, malgré l'accroissement de la production.

Par ailleurs, Syncrude recycle 85 p. 100 de l'eau utilisée par l'entreprise, le reste étant perdu par voie d'évaporation. Syncrude a réduit de plus de la moitié la demande en eau de ses processus par rapport aux niveaux de 1980. De concert avec d'autres entreprises, nous continuons de chercher de nouvelles méthodes d'extraction pour lesquelles l'eau ne serait pas nécessaire.

Du point de vue communautaire, Syncrude est l'une des entreprises qui emploient le plus d'Autochtones au Canada; ils comptent pour 8 p. 100 de notre main-d'oeuvre. En outre, Syncrude a eu des échanges commerciaux d'une valeur de plus de 1,2 milliard de dollars avec des entreprises autochtones locales depuis 1992, en plus de verser plus de 18 millions de dollars pour des projets communautaires depuis 2005.

Nous sommes également conscients que nous devons en faire davantage. Dans toute l'industrie des sables bitumineux, Syncrude est la seule entreprise à avoir une installation consacrée aux activités de recherche et développement. Nous dépensons actuellement plus de 50 millions de dollars par année à cette fin. C'est ainsi que nous avons été à l'origine de bon nombre des nouvelles technologies utilisées par l'industrie pour améliorer ses modes de fonctionnement et réduire ses impacts environnementaux. Nous allons d'ailleurs continuer d'investir d'importantes sommes dans de nouvelles technologies permettant de diminuer les répercussions environnementales de nos activités. C'est un engagement auquel Syncrude souscrit depuis plus de 30 ans et l'histoire nous a démontré que l'innovation est la clé de l'amélioration du rendement.

Nous devons nous assurer que les systèmes de mesure et contrôle sont efficaces et transparents, et qu'on les améliore sans cesse. Nous devons continuer de communiquer avec les parties intéressées et répondre aux critiques biaisées qui les induisent en erreur avec des renseignements incomplets. En outre, Canadian Oil Sands participe aux discussions en cours concernant une stratégie énergétique canadienne qui serait fondée sur des solutions applicables dans toute l'économie en mettant l'accent à parts égales sur l'industrie et les consommateurs, sur l'offre et la demande en matière énergétique.

Les gouvernements ont aussi un rôle à jouer. Ils doivent notamment assurer le maintien d'un système réglementaire de calibre mondial et faire valoir l'efficacité du Canada en matière de protection de l'environnement. Ils doivent accroître les investissements technologiques, élargir les marchés aux États-Unis comme ailleurs dans le monde, et offrir un cadre fiscal et réglementaire suffisamment concurrentiel pour attirer les investisseurs et le talent.

J'aimerais conclure en réitérant ma conviction que les sables bitumineux peuvent et devraient contribuer à la sécurité énergétique du Canada. En fait, c'est la meilleure possibilité qui s'offre à nous. Une grande partie des interventions au sujet de l'énergie et de l'environnement mettent l'accent sur la nécessité de renoncer graduellement à l'utilisation du pétrole en Amérique du Nord pour se convertir aux énergies renouvelables. Comme je l'ai déjà indiqué, les énergies renouvelables ont leur importance et je crois à leur développement. Mais le pétrole brut, surtout produit à partir des sables bitumineux, pourrait servir de pont vers un avenir où les

énergies renouvelables prendront une place beaucoup plus grande. Étant donné qu'au cours des prochaines décennies encore, de 70 p. 100 à 80 p. 100 des besoins énergétiques mondiaux seront satisfaits à partir du charbon, du gaz naturel et du pétrole, le Canada a la possibilité et, en fait, le devoir, de donner accès à cette source d'énergie et de le faire de façon responsable.

Le pétrole brut continuera de jouer un rôle essentiel dans l'économie planétaire et le Canada est donc très chanceux de pouvoir compter sur les sables bitumineux. Il ne faut pas se le cacher, c'est un trésor national.

Monsieur le président et membres du comité, je vous remercie pour le temps que vous m'avez consacré. Je vais m'efforcer de répondre à toutes vos questions.



Le président:

Merci, monsieur Coutu.

Nous allons maintenant entendre l'exposé préliminaire de sept minutes de Gillian McEachern, directrice de programme, Climat et énergie, pour Environmental Defence.

La parole est à vous, madame McEachern.

  (1145)



Mme Gillian McEachern (directrice de programme, Climat et énergie, Environmental Defence):

Merci.

Merci de m'avoir invitée à prendre la parole aujourd'hui.

Je m'appelle Gillian McEachern et je suis directrice de programme, Climat et énergie, pour Environmental Defence, une organisation nationale sans but lucratif qui oeuvre dans un large éventail de dossiers, y compris le climat et l'énergie, les produits toxiques et l'utilisation des terres.

On nous a demandé de vous parler de sécurité énergétique, plus particulièrement dans le contexte du rôle du gouvernement fédéral relativement aux sables bitumineux. Selon l'Agence internationale de l'énergie, la sécurité énergétique se définit comme étant la disponibilité physique ininterrompue d'énergie à un prix abordable, dans le respect des préoccupations environnementales. D'après l'AIE, la sécurité énergétique doit donc obligatoirement passer par la prise en compte des questions environnementales et économiques associées à la production et à la consommation d'énergie.

Nous ajouterions qu'en plus de tenir compte des impacts environnementaux locaux de la production énergétique, il faut intégrer la notion de sécurité climatique. Tout plan fédéral visant à répondre aux besoins en sécurité énergétique doit tenir compte des risques possibles d'un changement climatique. Il ne serait plus question de sécurité énergétique dans un scénario de bouleversement total des conditions climatiques. Nous utilisons donc une définition de travail de la sécurité énergétique qui englobe l'aspect sécurité climatique et traite des impacts économiques et environnementaux de la production d'énergie.

Les risques environnementaux associés à l'exploitation des sables bitumineux augmentent et ne sont pas limités à la seule région où l'exploitation a cours. Ils touchent également les Territoires du Nord-Ouest, la côte du Pacifique et d'importants bassins hydrographiques aux États-Unis.

Mon collègue, Simon Dyer, de l'Institut Pembina, est venu vous parler la semaine dernière d'un rapport que nous avons produit conjointement au sujet des obligations du gouvernement fédéral relativement aux sables bitumineux. Je ne vais pas répéter ce qu'il vous a déjà dit, mais je souhaiterais simplement faire écho à ses commentaires concernant les répercussions climatiques de l'expansion prévue dans l'exploitation des sables bitumineux — comment cette expansion, même dans un scénario optimiste de capture et stockage du carbone, fera exploser le budget carbone du gouvernement et obligera d'autres secteurs à faire davantage que leur part.

Je vais vous parler plus en détail de deux éléments soulevés dans notre rapport: le risque d'un déversement majeur de résidus; et les conséquences économiques de notre actuelle politique énergétique inavouée qui se traduit par un accroissement rapide de l'exploitation des sables bitumineux et des exportations en la matière.

Les immenses lacs de résidus formés dans le nord de l'Alberta constituent une menace pour la santé humaine,

l'environnement et l'économie, étant donné le risque de rupture des digues qui empêchent les résidus toxiques de se déverser dans les rivières avoisinantes. Ces lacs renferment actuellement près d'un milliard de mètres cubes de résidus toxiques. Ils couvrent plus de 130 kilomètres carrés, une superficie supérieure à celle de la ville de Vancouver.

Les résidus contiennent des produits chimiques nocifs pour les êtres humains et les organismes aquatiques, y compris des acides naphthéniques, des hydrocarbures aromatiques polycycliques, des métaux lourds et de l'arsenic. Ces produits contaminés sont contenus par des digues de terre sans revêtement pouvant atteindre 300 pieds de hauteur. À l'échelle planétaire, il a été établi que les risques de rupture étaient 10 fois plus élevés qu'avec les autres types de digues et il y a déjà eu des problèmes associés avec certains barrages de résidus des sables bitumineux.

Étant donné que les étangs sont situés à proximité de la rivière Saskatchewan en aval et des Territoires du Nord-Ouest, un déversement important aurait des impacts transfrontaliers, car les résidus de sables bitumineux se retrouveraient dans la rivière Athabasca pour se rendre jusqu'à son delta, un site du patrimoine mondial et une importante aire de nidification pour les oiseaux migratoires de tout le continent. Il y aurait également des répercussions sur le bassin du fleuve Mackenzie, qui draine environ le cinquième des réserves en eau du Canada en plus d'être le territoire traditionnel de dizaines de communautés autochtones.

Malgré ce risque potentiel, le gouvernement fédéral ne dispose actuellement d'aucun plan d'intervention d'urgence en cas de déversement majeur et ne s'occupe à peu près pas des mesures à prendre pour sécuriser les digues afin d'empêcher qu'un tel déversement se produise. Le gouvernement de l'Alberta indique que les entreprises ont des plans d'intervention d'urgence en cas de rupture des digues de résidus, mais aucun de ces plans ne peut faire l'objet d'une évaluation indépendante permettant de déterminer dans quelle mesure ils seraient efficaces s'il y avait effectivement rupture.

Nous avons pu constater les conséquences néfastes que peut avoir la rupture de digues semblables tout récemment en Hongrie et il y a quelques années au Tennessee. Tant que le gouvernement fédéral n'aura pas fait le nécessaire pour empêcher une catastrophe de ce genre, les résidus de l'exploitation des sables bitumineux posent des risques graves pour la sécurité des gens vivant en aval.

Aux impacts possibles d'un déversement d'importance, il faut bien sûr ajouter le phénomène de la fuite continue de résidus. On estime à 11 millions de litres la quantité de résidus qui s'échappent chaque jour des étangs.

À la lumière des risques encourus, il est difficile de parler d'une source d'énergie exploitable en toute sécurité.

Je vais maintenant vous entretenir de quelques-uns des impacts économiques associés à l'exploitation des sables bitumineux. Il ne fait aucun doute que cette industrie procure des avantages économiques sous forme d'emplois et de recettes gouvernementales; on ne le conteste pas. En revanche, on entend très rarement parler des répercussions économiques négatives qu'entraîne l'augmentation des exportations de pétrole sur les autres secteurs de l'économie canadienne. Il n'y a pas eu jusqu'à maintenant de véritables efforts de discussion, d'analyse et d'intervention à ce chapitre.

 (1150)

Jeff Rubin, l'ancien patron de Marchés mondiaux CIBC, se demandait récemment si le Canada pouvait se permettre l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta, étant donné que le dollar canadien est en train de devenir dans une large mesure une pétrodevise. La hausse des prix du pétrole et de la production à partir des sables bitumineux continuera de renforcer le dollar canadien ce qui, dans le contexte d'une économie américaine toujours en difficulté, aura un impact sur d'autres secteurs de l'économie canadienne, et surtout sur l'industrie manufacturière.

Si les sables bitumineux en viennent à occuper une place encore plus importante dans l'économie canadienne, nous risquons de succomber à ce qu'on appelle le syndrome hollandais, à savoir que l'exploitation accrue de nos ressources naturelles aura des répercussions sur notre devise, ce qui augmentera les coûts d'exportation de nos autres produits. De fait, on peut déjà observer au Canada certains symptômes associés au syndrome hollandais. Dans une étude publiée l'an dernier, Serge Coulombe de l'Université d'Ottawa a constaté qu'entre 2002 et 2007, 42 p. 100 des pertes d'emploi dans le secteur manufacturier au Canada qui étaient attribuables à la valorisation de notre devise résultaient du syndrome hollandais causé par nos exportations de pétrole. Cet impact se faisait surtout ressentir en Ontario et au Québec, les deux provinces où l'on retrouve les secteurs les plus touchés par le syndrome hollandais.

Comme le disait récemment Dan Trefler, qui dirige la chaire de recherche sur la compétitivité et la prospérité de l'École de gestion Rotman:

Le Canada régresse. Il est temps de prendre un peu de recul pour nous demander si c'est ce que nous voulons vraiment. À nous de choisir: Ou bien nous nous croisons les bras pendant que la demande mondiale risque de nous noyer dans nos propres résidus, ou bien nous réagissons de façon dynamique et stratégique.

La Norvège, troisième plus grand exportateur de pétrole au monde, est l'exemple d'un pays qui a su réagir de façon dynamique et stratégique à un boom dans son secteur des ressources. La Norvège a établi le fonds de pension du gouvernement, dont la valeur dépasse maintenant les 400 milliards de dollars. La vaste majorité des revenus provenant du pétrole sont investis à l'étranger afin d'éviter de faire grimper la valeur de la devise, et seulement 4 p. 100 de ses revenus sont dépensés à chaque année. Le PIB par habitant de la Norvège est presque le double de celui du Canada. Le secteur manufacturier est en pleine effervescence. Le revenu disponible des Norvégiens est parmi les plus élevés de la planète. Et lorsqu'on aura épuisé les réserves pétrolières, on pourra compter sur un fonds de fiducie très bien garni pour moduler l'avenir énergétique du pays.

C'est au gouvernement fédéral qu'il incombe d'examiner ces impacts, aussi bien positifs que négatifs, afin d'en tirer un plan équitable pour toutes les régions du pays. Cela n'a pas encore été fait.

Quelques décennies plus tard, le Canada ressent toujours les contrecoups du Programme énergétique national. Ce programme nous a empêchés de planifier notre avenir énergétique. En l'absence d'un plan ou d'une politique guidant les efforts en faveur de la sécurité énergétique au Canada, nous avons mis tous nos oeufs dans le même panier: celui des sables bitumineux. Le gouvernement fédéral permet à l'exploitation des sables bitumineux de croître rapidement en accordant son approbation pour de nouvelles mines et de nouveaux projets. Il permet également la mise en place d'imposantes nouvelles infrastructures pour le transport du pétrole produit vers les consommateurs, et un certain nombre d'emplois vont suivre le chemin tracé par ces nouveaux pipelines pour quitter le pays.

Alors que le gouvernement fédéral devra bientôt décider s'il approuve ces nouvelles installations d'exploitation et de transport ou s'il va autoriser la présence de pétroliers sur la côte nord de la Colombie-Britannique, il est temps de prendre du recul pour établir l'orientation de notre avenir énergétique, plutôt que de nous laisser piéger dans des décennies de production accrue de carburant fossile au moment même où les autres pays reconnaissent la nécessité de faire la transition du pétrole vers des énergies plus propres. Il nous faut déterminer le rythme et l'ampleur qui conviennent pour l'exploitation des sables bitumineux.

Le témoin qui m'a précédé a parlé d'un petit groupe d'intervenants qui préconisent l'abandon du pétrole. Je lui dirais que l'on retrouve dans ce petit groupe le président des États-Unis, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et des dirigeants de bien d'autres pays du monde.

Je vous remercie.



Le président:

Merci pour votre exposé, madame McEachern.

Nous allons maintenant écouter notre dernier témoin pour aujourd'hui, Gil McGown, président de l'Alberta Federation of Labour.

Vous avez la parole pour un maximum de sept minutes.



M. Gil McGowan (président, Alberta Federation of Labour):

Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité.

À titre de président de l'Alberta Federation of Labour, je représente beaucoup d'Albertains qui, depuis une dizaine d'années, travaillent grâce au levier économique incroyable que créent les sables bitumineux. Par exemple, nous représentons des milliers de travailleurs d'usines qui fabriquent les tuyaux et les modules utilisés dans les projets d'exploitation des sables bitumineux. Nous représentons des milliers de travailleurs qui transportent ces produits d'infrastructure par train et par camion jusqu'à divers endroits isolés du Nord de notre province. Nous représentons des milliers de fondeurs, de soudeurs, d'électriciens et d'autres travailleurs de la construction qui mettent ces pièces ensemble pour construire l'un des projets industriels les plus grands jamais vus au monde. Nous représentons aussi des milliers d'opérateurs et de préposés à l'entretien qui assurent le bon

fonctionnement des nouvelles et des anciennes installations. Nous représentons des milliers de travailleurs du secteur public dans des domaines comme la santé, l'éducation et les municipalités, dont le travail est financé au moins en partie par les produits du développement de la ressource. Enfin, nous représentons des milliers de travailleurs des secteurs des services et du détail qui bénéficient des retombées du secteur de l'énergie.

De loin, le géant économique que nous avons créé en Alberta est extrêmement impressionnant. Notre taux de chômage est bas. Notre PIB per capita est de 75 p. 100 supérieur à la moyenne canadienne, et nos salaires sont de 30 p. 100 supérieurs à la moyenne du reste du pays. Mais comme c'est souvent le cas de ce qu'on regarde de loin, si l'on y regarde d'un peu plus près, les fissures deviennent évidentes. Ainsi, les travailleurs de l'Alberta, les membres de notre fédération, y ont regardé de plus près et ont constaté des fissures assez troublantes.

J'aimerais vous en parler aujourd'hui. Compte tenu des limites de temps qui nous sont imposées, je vais me concentrer sur trois éléments: premièrement les emplois à valeur ajoutée; deuxièmement les redevances; troisièmement un ramassis d'autres enjeux que je vais englober sous l'appellation des conséquences involontaires. Je vais conclure en vous proposant brièvement quelques solutions.

Pour ce qui est des emplois dans le domaine des sables bitumineux, la grande inquiétude de notre fédération, c'est que le Canada en général et l'Alberta en particulier s'apprentent à perdre une chance historique de monter dans l'échelle de valeur. Jusqu'à tout récemment, plus des deux tiers du bitume extrait en Alberta étaient affinés dans la province, ce qui signifie qu'il était transformé en pétrole brut synthétique ou raffiné en produits à valeur ajoutée comme l'essence, le diesel ou le carburant aviation. Du coup, les usines de valorisation et de raffinage créées dans des endroits comme Fort McMurray, Fort Saskatchewan et Edmonton offraient des emplois très payants à des milliers de personnes soutiens de famille et soutiens de la collectivité.

Pour avoir une idée du nombre d'emplois créés, pensez aux deux premiers exploitants de sables bitumineux de l'Alberta, Suncor et Syncrude. Les deux ont des mines et des usines de valorisation dans la région de Fort McMurray, qui emploient chacune environ 5 000 personnes en opérations directes et des milliers de plus au moyen de contrats d'entretien, sans compter les retombées dans d'autres secteurs. Toutefois, depuis quelques années, le ratio entre la valorisation du bitume pour la production à valeur ajoutée et les exportations de produits bruts non transformés a commencé à chuter. Selon les chiffres et les prévisions publiés récemment par l'Alberta's Energy Resources Conservation Board, la proportion de bitume valorisée au Canada est déjà passée d'environ 70 à 63 p. 100, et l'on s'attend à ce que ce déclin se poursuive jusqu'à 48 p. 100 en 2019.

Malheureusement, c'est exactement ce que l'AFL a prédit lors de ses cinq comparutions devant l'Office national de l'énergie au cours des quatre dernières années, pour s'opposer à la construction de gigantesques nouveaux pipelines pour l'exportation du bitume. C'est également ce que nous avons prévu il y a un an et demi, quand nous avons publié une étude intitulée *Lost down the Pipeline*, dont je vais remettre une copie aux membres du comité. Dans cette étude, nous présentons 10 raffineries des États-Unis qui ont été équipées pour traiter le bitume extrait des sables bitumineux et ainsi créer une capacité de raffinage totale de 2,8 millions de barils par jour. Nous soulignons également que l'ONE a approuvé le projet de deux grands pipelines de bitume vers les États-Unis, plus particulièrement les pipelines de Keystone et d'Alberta Clipper, qui ont une capacité conjointe d'exportation de 1,4 million de barils de bitume brut par jour des raffineries de l'Alberta vers les États-Unis. Nous faisons état de six autres pipelines prévus, qui devraient nous donner une capacité d'exportation de 2,3 millions de barils de bitume brut de l'autre côté de la frontière chaque jour.

La taille et le nombre des raffineries américaines ainsi que la taille et le nombre des pipelines destinés au marché américain sont considérables, parce que cela signifie que les raffineries américaines vont avoir la capacité d'absorber toutes les hausses attendues dans l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta au cours des 10 prochaines années et probablement au-delà. Autrement dit, nous vous avons déjà mis en garde et nous continuons de le faire: si nous les laissons à elles-mêmes, les sociétés énergétiques pourraient décider qu'elles n'ont plus besoin de nouvelles usines de valorisation en Alberta, même lorsque l'économie mondiale sera rétablie et que les prix internationaux du pétrole auront rebondi.

 (1155)

C'est exactement le scénario que nous voyons se déployer en Alberta en ce moment. Presque tous les projets de valorisation qui étaient dans l'air avant la récession ont été mis au rancart ou abandonnés, même si les prix du pétrole sont remontés et que l'investissement dans les sables bitumineux commencent à reprendre.

Presque tous les nouveaux 250 000 barils de bitume extrait par jour en 2009 a été exporté de l'Alberta sous forme brute. Même des inconditionnels comme Suncor et Syncrude, qui valorisaient tout leur bitume en Alberta

avant, exportent des quantités de bitume brut de plus en plus importantes.

Un autre exemple sur lequel j'aimerais attirer votre attention fait les manchettes aujourd'hui, la première page de la section affaires du *Globe and Mail*. L'article porte sur Husky Energy, qui a décidé d'investir un autre milliard de dollars dans les sables bitumineux de l'Alberta. Il faut absolument souligner que le projet dont il est question dans l'article, le projet Sunrise, ne vise que l'extraction et qu'Husky va envoyer tout le bitume extrait de cette mine dans deux raffineries qu'elle a achetées en Ohio.

Si l'on n'augmente pas la valorisation effectuée en Alberta, le Canada va perdre des milliers de bons emplois en valorisation, en raffinage ainsi qu'en production pétrochimique en général. Nous allons perdre aussi des milliers d'emplois dans l'entretien des usines et les domaines connexes. Plutôt que de créer des emplois à long terme et à valeur ajoutée dans les endroits comme Fort McMurray, Fort Saskatchewan ou Edmonton, nous allons exporter ces emplois avec les pipelines jusqu'en Ohio et en Illinois, entre autres. Quand le pipeline Keystone XL sera prêt à entrer en fonction, beaucoup d'emplois vont migrer vers des endroits comme le Texas, le Mississippi et l'Alabama. C'est la première grande fissure dans l'économie de l'Alberta, et de notre point de vue, elle risque de devenir un immense gouffre.

La deuxième fissure dont je veux vous parler, c'est les redevances. Il faut d'abord et avant tout nous rappeler qui est propriétaire des ressources énergétiques de l'Alberta. Ce ne sont pas les sociétés qui les exploitent. Ce ne sont pas celles qui exploitent les pipelines. Malgré tout ce que le gouvernement américain peut affirmer avec ses stratégies continentales sur l'énergie, ce n'est pas lui. Nos ressources énergétiques appartiennent au public canadien. Le gaz, le pétrole et les sables bitumineux de l'Alberta appartiennent aux Albertains. Les redevances ne sont pas une chose que nous payons. Les redevances sont le prix que nous demandons aux entreprises pour exploiter et vendre les ressources. C'est extrêmement important. Les redevances ne sont pas une taxe. C'est un prix, un prix que nous recevons pour vendre une chose qui nous appartient, un prix que les entreprises exploitantes paient pour obtenir ce dont elles ont besoin pour faire des affaires.

Il faut aussi mentionner que ces entreprises ne paient de redevances qu'une fois qu'elles ont remboursé tous leurs coûts et qu'elles ont encaissé un profit normal d'environ 10 p. 100. Tout ce qui dépasse ce seuil correspond à ce qu'on appelle les bénéfices tirés des ressources. Le problème en Alberta, à notre avis, c'est que notre gouvernement provincial est trop laxiste dans ses mesures pour récolter des bénéfices auxquels il a droit à titre de propriétaires de la ressource.

À cet égard, j'aimerais porter à l'attention du comité une étude récente produite par le Parkland Institute, qui relève de la Faculté des arts de l'Université de l'Alberta. Dans son étude intitulée *Misplaced Generosity*, qui est sortie la semaine dernière, le Parkland Institute montre que le gouvernement de l'Alberta vise toujours à toucher entre 50 et 70 p. 100 de bénéfices tirés des ressources dans le secteur de l'énergie, mais qu'il n'atteint jamais ces objectifs.

Au cours des dernières années, il n'a jamais même atteint l'échelon inférieur de cette fourchette. Donc en moyenne, depuis 10 ans, le gouvernement albertain ne tire que 47 p. 100 des bénéfices qu'il pourrait tirer de ces ressources. Il en résulte qu'il laisse passer littéralement des milliards de dollars de recettes qu'il pourrait encaisser au nom des citoyens propriétaires de la ressource et qu'il pourrait épargner ou dépenser pour la prestation de services publics de qualité. Ces chiffres touchent l'industrie de l'énergie dans son ensemble.

La situation est encore pire pour ce qui est des sables bitumineux. En moyenne, depuis 10 ans, le gouvernement ne profite que de 14,6 p. 100 des bénéfices tirés des ressources.

Je vois que vous me faites signe de conclure, donc je vais laisser tomber la partie sur les conséquences involontaires, mais je vais encourager les membres du comité à me poser des questions à ce sujet en temps et lieu. Je vais plutôt vous présenter deux propositions de solutions et vous poser une question.

 (1200)

D'après nous, la première solution que les gouvernements provincial et fédéral devraient envisager serait de négocier la mise en place d'un plan national de l'énergie. Nous sommes parmi les rares pays producteurs d'énergie au monde qui n'ont pas de plan-cadre en matière d'énergie pour régir la création d'emplois, la construction d'installations, les incidences environnementales de l'exploitation et la création de débouchés pour l'énergie verte. Faute de plan, il y a des décisions qui se prennent, mais elles ne sont pas prises par les élus comme vous-mêmes, qui devez rendre des comptes au public; ce sont plutôt les dirigeants de l'industrie qui les prennent. Je serais porté à vous dire que ce qui est bon pour l'industrie n'est peut-être pas bon pour le public et que dans bien des cas, ce n'est pas bon pour lui.

La deuxième proposition que je voudrais vous faire est liée à la première: pour élaborer une politique de l'énergie qui protège l'intérêt public, les gouvernements provincial et fédéral devront cesser d'avoir peur de faire preuve d'interventionniste dans le domaine des sables bitumineux. En fait, je pense que le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement fédéral devraient tirer des leçons du bilan de l'ancien gouvernement albertain de Peter Lougheed. Il a bâti une industrie pétrochimique en Alberta alors qu'il n'y en avait jamais eu avant grâce aux leviers de la politique publique économique pour créer des conditions favorables à l'investissement.

Pour terminer, j'aimerais poser une question. Compte tenu du bilan du gouvernement albertain dans ce domaine, est-ce qu'on peut laisser ce gouvernement à lui seul prendre des décisions qui vont avoir des répercussions non seulement sur l'Alberta, mais sur tout le pays? Nous formons une petite économie, une petite population, et je suis d'avis que de bien des façons, notre gouvernement provincial est devenu captif de l'industrie; il ne peut pas de lui-même prendre des décisions en matière d'exploitation de la ressource dans le vaste intérêt public.

Je vais m'arrêter là, et je serai heureux de répondre à vos questions.

  (1205)



Le président:

Je vous remercie tous beaucoup de vos exposés.

Nous allons passer aux questions et aux observations.

J'aimerais mentionner que Marcel Coutu de Syncrude devra nous quitter à 12 h 30, donc si vous voulez lui poser des questions, pensez à le faire au premier tour de table.

Sans plus tarder, passons aux questions, à commencer par M. Andrews, qui a jusqu'à sept minutes.

La parole est à vous.



M. Scott Andrews (Avalon, Lib.):

Merci, monsieur le président.

Je remercie nos témoins d'être ici aujourd'hui.

Je vais poser ma première question à M. Coutu.

Au début de votre exposé, vous avez dit que si nous n'exploitions pas les sables bitumineux, nous devrions importer du pétrole. Comme nous effectuons une étude sur notre sécurité énergétique, j'aimerais que vous nous expliquiez un peu plus votre point de vue. Vous avez donné des chiffres et vous avez dit que si nous n'exploitions pas nos ressources, nous allons devoir importer du pétrole d'autres pays. Je pense que vous êtes probablement le premier témoin à ce jour à faire allusion à notre propre sécurité énergétique, donc j'aimerais que vous nous en parliez un peu.



M. Marcel R. Coutu:

Avec plaisir, et je vais vous donner quelques chiffres approximatifs. Le Canada produit environ 3 millions de barils de pétrole brut par jour, un peu plus si l'on inclut les liquides du gaz naturel. Nous exportons entre 1,5 et 2 millions de barils de pétrole chaque jour.

L'industrie des sables bitumineux produit environ 1,5 million de barils par jour, et le Canada en consomme 1,5 million, donc si vous faites le calcul, il manquerait au Canada jusqu'à 500 000 barils par jour. Ces chiffres sont très approximatifs, mais je pense que nous sommes en train de dépasser le seuil à partir duquel nous ne pouvons plus répondre à la demande des Canadiens seulement avec la production de pétrole classique. La production classique à elle seule ne suffit pas à approvisionner le Canada. Elle est en déclin, et ce, depuis environ 5 ans.

Sans les sables bitumineux, nous sommes un importateur net. Les données le montrent clairement.



M. Scott Andrews:

Merci.

Ma prochaine question s'adresse à Gillian.

Gillian, vous avez fait mention des bassins de décantation des résidus toxiques. Est-il déjà arrivé que les barrages d'un bassin de décantation brisent au Canada?



Mme Gillian McEachern:

Il y a l'exemple d'un des bassins de Suncor. L'un des murs du barrage s'était fissuré, mais il a été réparé depuis. Dans le monde, le type de barrage utilisé pour les bassins de décantation des résidus a dix fois plus de risque de briser qu'un barrage hydroélectrique classique, si l'on peut dire, donc il y a un risque général.

J'ai donné l'exemple du bris d'une digue de cendre de houille au Tennessee il y a deux ans. La cendre de houille est un déchet qu'on trouve aux États-Unis et qui vient de la production alimentée au charbon. La construction de cette digue ressemblait passablement à celle des bassins de décantation des résidus de sables bitumineux, dont le niveau monte sans cesse avec le temps. L'un des murs a cédé, et la boue toxique a fui dans la rivière Emory.



M. Scott Andrews:

Au Canada, il n'y a jamais eu de bris majeur des bassins de décantation des résidus.

(1210)



Mme Gillian McEachern:

Pas encore.



M. Scott Andrews:

Vous dites que ces bassins posent des problèmes au Canada. S'il y avait un bris, quels seraient les problèmes d'après vous?



Mme Gillian McEachern:

Il y a des rapports là-dessus. Je peux vous recommander une étude menée par l'Institut Pembina, qui a creusé des rapports d'ingénieurs sur les bassins de décantation existants et qui décrivaient des faiblesses dans leurs murs.



M. Scott Andrews:

Mes autres questions s'adressent à Gil, pour poursuivre notre conversation sur le raffinage au Canada.

Vous avez dit que votre organisme avait déploré à maintes reprises ces dernières années que le Canada n'arrive pas à raffiner ses propres ressources naturelles. Comment pouvons-nous inciter les entreprises à faire plus de raffinage ici? Comment pouvons-nous nous attaquer au noeud du problème, soit aux raisons pourquoi nous ne faisons pas plus de raffinage au Canada?



M. Gil McGowan:

Eh bien, je pense que tout cela se résume à une décision idéologique prise par le gouvernement de l'Alberta. Par le passé, d'autres gouvernements conservateurs de la province, en particulier celui de Peter Lougheed, ont recouru à une combinaison de règlements et même, dans certains cas, à une nationalisation pour promouvoir la production à valeur ajoutée dans le secteur de l'énergie.

Plus récemment, les gouvernements albertains ont fondamentalement laissé aux forces du marché les décisions concernant l'investissement. C'est donc le marché qui décide, et pour un certain nombre de raisons, on a opté pour la construction d'installations de valorisation aux États-Unis. D'abord, il est dans certains cas moins coûteux de simplement réoutiller les raffineries existantes dans des régions comme le midwest américain et la côte du golfe — deux foyers importants de la pétrochimie aux États-Unis —, que de construire de nouvelles installations au Canada. On a également pris ces décisions à cause des pressions exercées en faveur du développement de pipelines. Donc, jusqu'à tout récemment, la capacité pipelinère, spécialement en ce qui concerne l'exportation de bitume brut, était limitée, mais à la suite de récentes autorisations accordées par l'Office national de l'énergie, nous avons maintenant ce que nous qualifierions d'autoroutes pour le bitume, qui emportent les ressources.

L'intérêt des entreprises américaines envers une stratégie continentale et la construction d'installations aux États-Unis, conjugué au fait que nous avons construit des conduits leur permettant d'acheminer le bitume là-bas, a incité les sociétés à expédier la ressource de l'autre côté de la frontière.

Notre position est que, même si les entreprises ont toutes sortes de bonnes raisons d'effectuer leur valorisation et leur raffinage aux États-Unis, cette décision ne sert pas nécessairement les intérêts de la population canadienne et n'est pas nécessairement une initiative que nous devrions appuyer ici.

Nous devrions tirer des leçons de l'ère Lougheed, en particulier. Il y a un parallèle très étroit à établir, en fait, entre ce qui s'était produit dans les années 1970 avec le gaz naturel et les produits pétrochimiques, et ce qui arrive maintenant avec le bitume. À son arrivée au pouvoir, le gouvernement Lougheed avait fait face à un problème. Le gaz naturel était exporté à l'état brut et les liquides du gaz naturel, comme on les appelait, et surtout l'éthane, étaient expédiés aux États-Unis où ils servaient de matières premières pour des produits pétrochimiques, du plastique et autres choses du genre. Ce sont donc des usines de l'Est du Canada et des États-Unis qui obtenaient tous les emplois et qui en profitaient.

Peter Lougheed et son gouvernement avaient décidé que cela allait à l'encontre des intérêts de la population albertaine en général. Il avait donc recouru à un mélange de réglementation et d'investissements publics pour changer la situation. Par exemple, l'Alberta Energy Company Limited, qui est devenue Encana à la suite d'une privatisation, était une société publique mise sur pied par le gouvernement albertain pour utiliser ce précieux éthane et le transformer en produits pétrochimiques. On a donc créé une nouvelle industrie de plusieurs milliards de dollars.

La réponse brève à votre question, c'est que nous avons besoin qu'on considère ce qui n'est pas envisagé en ce moment, à savoir que le gouvernement joue un rôle actif pour répondre à notre besoin de réglementation et de contrôle public. Autrement, le marché continuera d'exporter littéralement des milliers et des milliers d'emplois à valeur ajoutée par le biais de ces pipelines.



Le président :

Merci, monsieur McGowan.

Merci, monsieur Andrews.

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Brunelle, du Bloc québécois, pour sept minutes maximum.

[Français]



Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ) :

Merci, monsieur le président.

Bonjour, monsieur Coutu.

On nous dit souvent que l'exploitation des sables bitumineux est vraiment un désastre pour l'environnement, pour la faune...

  (1215)

[Traduction]



Le président:

Madame Brunelle, pourriez-vous attendre quelques secondes, le temps que nous mettions des écouteurs en place pour nos témoins?

[Français]



Mme Paule Brunelle:

D'accord.

[Traduction]



Le président:

Continuez, je vous prie.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Monsieur Coutu, on voit de plus en plus que...

[Traduction]



M. Marcel R. Coutu:

Je n'ai pas entendu les propos de Mme Brunelle. J'ai entendu les deux premières phrases, puis plus rien. Je serai heureux de répondre aux questions posées, mais Mme Brunelle devra répéter ce qu'elle a dit.



Le président:

Elle va maintenant reprendre depuis le début.



M. Marcel R. Coutu:

Très bien. J'écoute, et je vous laisserai savoir si je n'arrive pas à entendre.



Le président:

D'accord.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Monsieur Coutu, on parle de plus en plus du désastre environnemental causé par l'exploitation des sables bitumineux. Il touche la faune, l'exploitation forestière et ainsi de suite. Je suis allée en Alberta à la fin de l'été. Une étude parlait d'un niveau élevé de métaux et de toxines rejetés dans la rivière Athabasca.

Quelle est votre réaction? Est-ce que Syncrude a l'intention de réagir, de faire quelque chose face à cette situation? Avez-vous amélioré vos procédés, vos façons de faire?

[Traduction]



Le président:

Monsieur Coutu.



M. Marcel R. Coutu:

Merci de votre question.

D'après ce que j'ai compris, votre question concerne l'impact sur la biodiversité des forêts, de la faune, etc., mais aussi les produits chimiques qui se retrouvent dans l'eau de la rivière et les procédés auxquels nous recourons.

Nous faisons de l'extraction à ciel ouvert, alors nous dépouillons toutes les forêts de leurs arbres. Nous préservons toute la terre végétale. Puis, nous faisons nos opérations d'exploitation minière, et lorsqu'elles sont terminées, nous remettons en place cette terre végétale et replantons des arbres. Ce processus prend de 20 à 40 ans. Nous avons prouvé que nous pouvions le faire. Ainsi que je l'ai dit plus tôt, nous menons nos activités depuis assez longtemps — depuis 30 ans —, pour avoir pleinement remis en état et restitué à la province des terres certifiées. Donc, je pense que ce cycle fonctionne très bien.

Quant à votre autre question sur la toxicité de la rivière, rappelez-vous que celle-ci traverse la formation de sables bitumineux de l'Athabasca, et il en est ainsi depuis qu'elle a commencé à couler dans cette région, il y a de nombreux millénaires. Donc, le niveau de toxicité témoigne de ce qu'il y a au fond de la rivière, si vous voulez, et nous n'avons rien à y voir. L'industrie de l'exploitation des sables bitumineux ne rejette aucune eau traitée dans la rivière. Il y a bien un certain retour d'eau assainie qui est réalisé, mais c'est la même chose que dans n'importe quelle municipalité: il s'agit d'eau traitée. Toute l'eau traitée est contenue dans nos bassins de décantation des résidus, et nous la recyclons dans le cadre de notre processus. Donc, nous ne changeons rien aux caractéristiques chimiques de la rivière et nous extrayons seulement, en moyenne, 1 p. 100 du débit de la rivière.

Je pense que nos procédés sont très bien éprouvés. Ils sont assujettis à un examen strict par le gouvernement de l'Alberta et sont surveillés par deux conseils des eaux indépendants.

Pendant que j'y suis, si vous me le permettez, monsieur le président, je formulerai des commentaires sur d'autres questions ayant trait à l'eau. À ce que je sache, il n'y a eu aucune brèche dans les barrages en terre chez Syncrude ou ailleurs. Et s'il y en a eu, elles étaient probablement très mineures, ce qui expliquerait pourquoi je n'en ai jamais entendu parler. Je travaille dans ce domaine depuis plus de 10 ans. Les barrages sont étroitement surveillés par des experts en géotechnique qui travaillent pour l'industrie, mais aussi pour des tiers indépendants. Des puits ont été creusés autour de l'ensemble des bassins de résidus pour que nous puissions détecter tout écoulement dans le sol. Grâce à ces puits et à des fossés de crête, nous recueillerons tout écoulement qui pourrait provenir de ces barrages et le renverrons par pompage dans le bassin de résidus. Donc, l'eau est maintenue là, et continue d'être recyclée. Bien sûr, lorsqu'elle s'évapore, elle retourne dans l'atmosphère de façon très propre.

À long terme — et Suncor l'a prouvé — ces bassins deviennent remplis de sable et de sédiments, et eux aussi finissent par être recouverts de terre végétale et remis en état.

Je m'en tiendrai là, mais si vous le voulez, je vous parlerai avec plaisir des installations de valorisation ainsi que de la création de richesses dans l'avenir grâce à ces vastes activités d'exploitation.

  (1220)

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Merci, monsieur Coutu.

Madame McEachern, vous avez abordé plusieurs questions intéressantes, entre autres l'incidence de l'exploitation des sables bitumineux sur l'économie. C'est une chose dont on entend peu parler. La hausse de la valeur du dollar due à l'exploitation des sables bitumineux fait en sorte que les exportations diminuent, sont de

plus en plus difficiles. Au Québec comme en Ontario, beaucoup d'entreprises manufacturières ont fermé leurs portes. Vous nous dites qu'il faudrait présenter un plan sur l'énergie qui serait juste pour tout le pays. Je pense que c'est une idée très intéressante.

Par ailleurs, on étudie la sécurité énergétique dans le cadre de ce comité, mais on ne parle jamais d'économie d'énergie. On veut assurer la sécurité énergétique, mais pourquoi ne fait-on pas plus d'efforts dans le sens de l'économie d'énergie? On parle peu d'énergie propre, d'énergie renouvelable. Peut-on s'attendre à ce que le plan sur l'énergie que vous suggérez traite des deux éléments dont je viens de vous parler?

[Traduction]



Mme Gillian McEachern:

Oui, j'estime que votre comité et n'importe quel genre de stratégie ou discussion nationale sur l'énergie ont tout à fait un rôle à jouer pour traiter des impacts économiques et des implications de notre sécurité énergétique. Nous voyons des provinces comme l'Ontario et le Québec investir massivement dans la transition vers des sources d'énergie propre — en Ontario, on délaisse le charbon, et le Québec a bien sûr l'hydroélectricité — et, chemin faisant, créer des emplois, ce qui leur permet d'en retirer des avantages économiques.

Je pense que tant que nous n'aurons pas eu de débat national sur la manière de gérer les impacts négatifs de la production accrue de sables bitumineux, nous aurons du mal à en arriver à une véritable stratégie énergétique nationale. Il nous faut voir de quelle manière nous pouvons nous inspirer d'exemples comme celui de la Norvège et nous y adapter. Puis, il faudra discuter franchement du rythme et de l'ampleur du développement énergétique au Canada, particulièrement en ce qui concerne les combustibles fossiles, à la lumière de la nécessité de s'attaquer aux changements climatiques.

Il y a une autre question liée à l'équité entre les régions dont je n'ai pas parlé au cours de mes remarques, tout à l'heure. Alors que nous cheminons vers un système fédéral destiné à réduire la pollution causant le réchauffement planétaire et les gaz à effet de serre, notre pays a une cible définie. En théorie, nous avons une limite ferme pour nos émissions de gaz à effet de serre. Si une industrie continue de croître très rapidement, cela risque de réduire d'autres secteurs de l'économie à une part de plus en plus petite du budget carbone. Certains intervenants de l'industrie pétrolière, dont M. Coutu, avaient dit, au cours d'une visite en Ontario l'an dernier, qu'ils trouvaient cela approprié et qu'on devrait le permettre. Mais du point de vue d'une aluminerie du Québec ou de l'industrie forestière de l'Ontario, ce n'est probablement pas si souhaitable.

Devrait-on permettre à un secteur particulier de croître au point de contraindre tous les autres à assumer des réductions plus importantes? Ou faudrait-il, en fait, fixer des limites absolues pour les industries polluantes comme celle des sables bitumineux?



Le président:

Merci, madame McEachern. Le temps est écoulé.

Avant de céder la parole à M. Cullen, monsieur Coutu, je vous informe que deux autres personnes interviendront pendant environ sept minutes chacune. S'il vous était possible de rester parmi nous quelques minutes passé 12 h 30, nous vous en serions bien reconnaissants.



M. Marcel R. Coutu:

Monsieur le président, je prolongerai avec plaisir ma participation à la séance. Je serai donc heureux d'échanger avec ces personnes dès que possible.



Le président:

Monsieur Cullen, vous avez la parole pour sept minutes au plus.



M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD):

Merci, monsieur le président.

Monsieur Coutu, comme vous le constatez, nous n'avons pas beaucoup de temps, alors je serai bref et je vous prierais d'en faire autant le plus possible.

Divers secteurs de l'économie canadienne ont réclamé une stratégie ou, à tout le moins, une discussion nationale en matière de sécurité énergétique. Syncrude serait-elle opposée à une telle discussion?



M. Marcel R. Coutu:

Non. En fait, je crois qu'on devrait reconnaître que nous comptons parmi ceux qui prônent une stratégie énergétique nationale, qui nous permettrait à tous de mieux planifier le développement des sables bitumineux.

(1225)



M. Nathan Cullen:

Merci.

Lorsqu'on parle de sécurité énergétique, on dit habituellement qu'un pays a besoin d'un avenir énergétique abordable, sécuritaire et durable. Est-ce là trois éléments essentiels dont vous tiendriez compte également dans le cadre de cette discussion?



M. Marcel R. Coutu:

Je pense que nous devons garantir notre sécurité énergétique. Mais souvenez-vous que, lorsqu'il s'agit de pétrole brut, nous sommes dans un marché mondial. En tant que pays, on ne doit pas agir unilatéralement, car on ne fera qu'isoler l'économie qu'on aura créée au moyen de subventions ou autre politique qu'on aura appliquée. Donc, il faut toujours traiter des questions pétrolières dans une perspective de marché libre et ouvert.

Je vous rappelle également qu'aux termes de notre accord de libre-échange, nous devons agir ainsi avec les États-Unis. Nous ne pouvons pas subventionner le secteur, ni retenir les exportations, et ainsi de suite. Donc, l'approche doit être globale.



M. Nathan Cullen:

Bien sûr; je vous remercie.

Pouvez-vous comprendre les inquiétudes de M. McGowan à l'égard de l'exportation de bitume brut et de l'exportation d'emplois qui y est associée? D'après les données, nous passerons d'une valorisation effectuée au Canada dans une proportion de 70 p. 100 à un pourcentage estimé à 48 p. 100 d'ici 2019 si la construction des pipelines a lieu comme prévu. Je sais que vous n'êtes pas une société pipelinère. Mais je suis certain que vous êtes un fier Canadien et Albertain, et que vous trouvez sans doute troublant que la moitié de la matière première soit valorisée à l'étranger.



M. Marcel R. Coutu:

Non seulement je comprends les inquiétudes de M. McGowan, mais je sympathise avec lui. Je suis tout aussi Canadien que n'importe qui d'autre, et j'aimerais beaucoup que davantage de produits que nous fabriquons dans ce pays soient valorisés au Canada.

Mais la triste réalité économique à laquelle nous sommes confrontés, c'est qu'une partie des installations de valorisation des États-Unis sera rendue disponible. D'après ce que j'ai compris, certaines de ces installations sont construites en tant que rallonges aux raffineries existantes, ce qui signifie que dans ces endroits, cela coûte bien moins cher. Mais une partie de cette capacité a été libérée sans qu'il en coûte rien, surtout parce que le Venezuela, le Mexique et même le Moyen-Orient ont réduit leur volume d'exportation de pétroles bruts lourds aux États-Unis, ce qui a rendu toute cette capacité de valorisation disponible à très faible coût et a fait grimper les prix aux enchères de cette matière première du Canada.

Cela fait en sorte que la construction d'installations de valorisation ici, à partir de rien, est extrêmement peu économique. Ce désavantage est aggravé par le fait que les salaires de la main-d'oeuvre, qui comptent probablement pour la moitié de toute opération, sont bien plus élevés ici qu'aux États-Unis.



M. Nathan Cullen:

Laissez-moi dire un mot là-dessus.



M. Marcel R. Coutu:

Eh bien, laissez-moi terminer.

C'est pour cela qu'aucune personne ayant des notions d'économie n'investira dans une installation de valorisation. Le seul moyen serait de financer cette construction par des subventions du gouvernement, ce qui reviendrait à brûler de l'argent. Voilà ce que je vous dirais.



M. Nathan Cullen:

Au cours de votre exposé, monsieur Coutu, vous avez parlé de la vitalité économique de l'industrie des sables bitumineux et de son importante contribution au Canada mais, du même souffle, vous avez dit que les réalités économiques en réduiraient l'impact avec les années.

Monsieur McGowan, M. Coutu affirme qu'en raison d'une simple loi de l'économie, compte tenu qu'une capacité de valorisation à meilleur marché a été rendue disponible aux États-Unis, nous devons continuer à permettre que davantage de bitume parte de l'Alberta et, par conséquent, qu'il y ait plus d'emplois qui quittent la province également. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux auraient-ils lieu de décréter que nous devons chercher, ainsi que l'a fait M. Lougheed, à créer davantage de richesses pour le Canada grâce aux ressources canadiennes?



M. Gil McGowan:

Je ne crois pas que les Canadiens devraient baisser les bras en se disant que les forces du marché ont tranché. En fin de compte, à notre avis, c'est un choix qu'ont fait nos dirigeants. Il est regrettable que ce choix ait été rendu encore plus difficile par la décision des gouvernements albertain et fédéral d'accorder, par l'entremise de l'ONE, l'autorisation de construire ces gigantesques pipelines de bitume qui relient l'Alberta aux raffineries désireuses de s'approvisionner en nouvelles sources pétrolifères. N'eût été de cette décision et de ces autorisations, nous aurions été plus à même de faire de la valorisation ici.

En fait, le gouvernement albertain savait qu'en construisant ces pipelines, on nuirait à l'avantage concurrentiel de l'industrie albertaine. Avant même la construction des pipelines Keystone et Alberta Clipper, les économistes du gouvernement lui avaient dit que l'un des grands avantages concurrentiels de l'Alberta était l'accès de ses raffineries à une matière première relativement bon marché sous forme de bitume. Le bitume était en quelque sorte une ressource délaissée. Il nécessitait plus de raffinage que les pétroles bruts traditionnels. En conséquence, il était moins cher. Nous aurions pu utiliser cette ressource peu coûteuse pour alimenter nos raffineries et créer une plus grande industrie du raffinage, mais nous avons nui à notre avantage concurrentiel en construisant ces pipelines.

Cela dit, ce qui est fait est fait. Maintenant, la seule possibilité qui s'offre à nous est une restriction à l'exportation, ce qui est exactement la mesure qu'avait prise Peter Lougheed à son époque. Il avait essentiellement déterminé que, dans le cas du gaz naturel, les sous-produits du gaz naturel, et en particulier l'éthane, devaient être mis à la disposition des entreprises canadiennes aux fins d'une production à valeur ajoutée, et ne pourraient être exportés avant que la demande canadienne ait été satisfaite.

(1230)



M. Nathan Cullen:

Permettez-moi de poser une question à Mme McEachern avant que le temps soit écoulé.

Nous avons parlé des bassins de décantation, et on a demandé si l'un des barrages s'était jamais rompu. Toutes les sociétés doivent présenter un plan de mesures d'urgence. Savez-vous si Syncrude ou d'autres sociétés ont rendu publics leurs plans de mesures d'urgence en cas de rupture d'un de leurs barrages?



Le président:

Vous avez 10 secondes pour répondre, madame McEachern.



Mme Gillian McEachern:

Non, elles ne l'ont pas fait. Les gens l'ont demandé au gouvernement albertain et aux sociétés, mais ils ont refusé.



Le président:

Merci.

Merci, monsieur Cullen.

La parole est maintenant à M. Shory, pour sept minutes au plus.



M. Devinder Shory (Calgary-Nord-Est, PCC):

Merci, monsieur le président, et merci également aux témoins d'être parmi nous cet après-midi.

Je suis submergé par les chiffres, monsieur le président. Il y a tellement de points de vue contradictoires, ici. D'un côté, nous nous penchons sur la sécurité énergétique. Je pense que nous saisissons tous que les besoins en énergie augmenteront à l'échelle mondiale dans les temps qui viennent. M. Coutu a émis un commentaire selon lequel toutes les formes d'énergie devraient être exploitées de façon responsable. D'après son exposé, il semble que le secteur des sables bitumineux améliore constamment la technologie et travaille de manière responsable.

J'ai deux questions à poser à M. Coutu. Il a dit que l'industrie des sables bitumineux était vitale sur le plan économique, non seulement pour l'Alberta, mais pour le Canada également. Premièrement, j'aimerais, monsieur Coutu, que vous élaboriez là-dessus.

Je poserai ensuite une autre question. Je voudrais que vous me disiez, en somme, si le développement de cette industrie a un impact pour les emplois canadiens ou albertains. Quelle incidence, directe ou indirecte, cela a-t-il sur les emplois?



Le président:

Allez-y, monsieur Coutu.



M. Marcel R. Coutu:

Je vais vous citer une statistique primordiale qui est à jour. Le Canadian Energy Research Institute a publié un rapport il y a moins d'un an. D'après ce rapport, au cours des 25 prochaines années, l'industrie des sables bitumineux contribuera à hauteur de 1,7 billion de dollars à l'économie canadienne. Cela fait un montant faramineux, avec beaucoup de zéros. Mais je peux traduire cela en termes du nombre d'emplois créés au pays, c'est-à-dire 500 000 postes pour les travailleurs canadiens, qui seront répartis dans toutes les provinces. Je ne vous donnerai pas les chiffres pour chacune des provinces. Évidemment, la plupart des emplois seraient en Alberta, mais un nombre important serait dans l'Est du Canada également, y compris en Ontario et au Québec.



M. Devinder Shory:

Au sujet de ces emplois, j'ai entendu le représentant de l'Alberta Federation of Labour, M. McGowan, mentionner que la quantité totale de bitume raffiné en Alberta avait chuté, en passant de 70 à 63 p. 100. Néanmoins, la quantité réelle de bitume raffiné a augmenté. À mon avis, la baisse du raffinage en général n'indique pas nécessairement une véritable perte d'emplois en Alberta.

Donc, monsieur Coutu, pourriez-vous nous dire ce que signifie l'expansion de l'exploitation des sables bitumineux du point de vue des gains d'emploi pour ma province de l'Alberta, et pour le Canada dans l'ensemble également?

  (1235)



Le président :

Monsieur Coutu.



M. Marcel R. Coutu:

Je ne suis pas certain d'avoir bien compris votre question, mais l'essentiel de votre argument est que, même si un pourcentage moins élevé de bitume est valorisé ici — vous avez raison — il y a davantage de bitume qui est valorisé. En fait, je vous parlerai seulement de Syncrude. Syncrude, qui est le plus grand projet minier, ne vend pas un seul baril de bitume. Nous valorisons tous les barils que nous vendons. La situation de Suncor est très semblable, tout comme celle de Canadian Natural ou de Shell. Donc, les projets miniers, dans l'ensemble, valorisent la majorité de leur production. Et quand je dis la majorité, il s'agit de 90 p. 100 ou plus, et certains de ces projets sont tout nouveaux. Donc, le pourcentage absolu par baril a augmenté.

Ainsi, alors que le volume d'exportation du bitume aux États-Unis et dans les usines de traitement américaines a augmenté, aucun emploi n'a été perdu dans la province. De fait, l'accroissement de l'ensemble de la production a augmenté le nombre d'emplois en général.

Je conviens que s'il y avait davantage de valorisation ici, il y aurait certainement plus d'emplois au Canada. Mais à mon avis, la dépense qui serait nécessaire pour créer ces emplois serait excessive par rapport aux avantages de verser un salaire aux travailleurs. Donc, j'estime qu'on prend la bonne décision économique, en cette période où l'écart de prix entre un baril de pétrole valorisé et un baril de bitume — qui est le vrai facteur déterminant dans tout cela — est assez mince.

Ainsi donc, il n'y a pas grand profit à réaliser grâce à la valorisation, et c'est pourquoi personne ne souhaite se lancer dans cette entreprise. Si l'écart de prix changeait et revenait au niveau historique, des installations de valorisation seraient de nouveau construites au Canada. C'est réellement ce qui motive ce choix économique.



M. Devinder Shory:

J'ai encore une petite question.

Monsieur Coutu, j'ai constaté, dernièrement, que l'exploitation des sables pétrolifères soulève un certain nombre d'inquiétudes pour l'environnement et je peux comprendre que Mme McEachern parle de sables bitumineux plutôt que de sables pétrolifères, même si, pour votre part, vous nous dites chanceux de posséder cette richesse au Canada. Ma question est comment l'industrie prévoit-elle de réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre dégagées par l'exploitation des sables pétrolifères?



M. Marcel R. Coutu:

Les gaz à effet de serre présentent un défi énorme pour nous tous. Sachons tous que les gaz à effet de serre proviennent de la consommation d'énergie sous toutes ses formes. Nous consommons principalement l'énergie du gaz naturel et, aussi, les gaz dégagés par la valorisation du combustible.

Grâce aux technologies nouvelles et à l'apport de capitaux, nous continuons d'améliorer le rapport de la consommation à la production de pétrole. Notre industrie a réduit cette empreinte de gaz à effet de serre de 40 p. 100 au cours des 20 dernières années. Je pense que ce résultat est trois ou quatre fois mieux que l'amélioration de la consommation de gaz naturel ou des émissions de gaz carbonique ou, encore, de la consommation d'essence au kilomètre, dans le secteur de l'automobile. Tout le monde donc cherche à rendre plus efficace la consommation d'énergie et à diminuer la production de gaz carbonique. Nos investissements et nos améliorations sont probablement supérieurs à ceux de toute autre industrie, et nous continuons de les accroître.



M. Devinder Shory:

La prochaine question est destinée à qui veut bien y répondre.

L'année dernière, je crois, j'ai entendu des personnes de la gent politique proposer ou préconiser l'arrêt total de l'expansion des sables pétrolifères. Cet arrêt aiderait-il économiquement le Canada, de quelque manière que ce soit?



M. Marcel R. Coutu:

Tout arrêt brusque serait une opération extrêmement complexe, en raison de la masse des investissements dans les sables pétrolifères qui n'ont pas abouti encore à une mise en production.

C'est comme un contrat. Nous avons attiré des capitaux au pays, et il continue d'en arriver. La production augmente. Pour arrêter l'exploitation des sables pétrolifères, il faudrait probablement attendre 20 ou 30 ans, si l'on veut honorer les contrats en vigueur.

Dans le secteur des sables pétrolifères, la croissance n'est pas phénoménale. On entend beaucoup de chiffres selon lesquels la production double à tous les 10 ou 15 ans. Je pense qu'il sera très difficile de maintenir ce rythme. Nous serons chanceux si nous y parvenons.

Par ailleurs, je pense que la croissance continue de se faire de façon de plus en plus responsable. La croissance, dans le secteur de l'extraction minière des sables pétrolifères, celui sur lequel l'attention est concentrée, parce qu'il heurte davantage le sens esthétique que l'industrie du forage classique... Mais la priorité, en matière de croissance, au cours des 20 à 30 prochaines années ira au forage, parce que 80 p. 100 des ressources ont besoin d'être extraites par des techniques de forage. Nous ne pouvons plus exploiter par des méthodes minières l'extérieur de l'enveloppe à l'intérieur de laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, parce que le réservoir est trop profond et non économique...

(1240)



Le président:

Monsieur Coutu...



M. Marcel R. Coutu:

Je pense donc que nous devrions laisser les mines aller jusqu'au bout de leur existence et surveiller comment l'industrie du forage continuera d'exploiter cette ressource, comme elle l'a fait pendant des années...



Le président:

Monsieur Coutu, je dois vous interrompre ici. M. Shory a utilisé davantage de temps que ce qui lui était accordé.

Je sais que vous devez partir. Je tiens à vous remercier très chaleureusement d'avoir bien voulu apporter votre témoignage par téléconférence. Merci.



M. Marcel R. Coutu:

Je vous en prie. Je suis heureux d'être ici.

Au revoir à tous.



Le président:

Nous entamons maintenant la deuxième série de questions, à raison de quatre minutes par intervenant, car c'est tout le temps dont nous pourrions disposer.

Nous commençons avec M. Tonks et, peut-être, M. Andrews, ensuite, si M. Tonks pose des questions brèves.



M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.):

Ce sera un défi à relever. Merci, monsieur le président.

Ma question concerne des commentaires de Mme McEachern. On nous a, pour ainsi dire, maintenus dans l'illusion que le problème des bassins de résidus concernait l'infiltration et la fuite, jusque dans la nappe phréatique, des substances toxiques qui se trouvent dans ces bassins. Mme McEachern a évoqué les événements survenus en Hongrie et, pour nous tous, c'est la représentation graphique du risque qui nous guette. Est-ce l'échelle de la catastrophe qui pourrait survenir dans la région où on exploite les sables pétrolifères?

Deuxièmement, existe-t-il l'équivalent d'un plan de mesures correctives? Je fais ici suite aux questions de M. Cullen. C'est-à-dire un plan qui permettrait de mesurer ce qui est fait, l'analyse et la nature du danger, la présentation obligatoire d'un plan responsable, documenté et chronologique.



Mme Gillian McEachern:

Pour répondre d'abord à votre dernière question, non, il n'y a pas de plan. Mais prenons un peu de recul. La question de la percolation des substances retenues dans les bassins de résidus est sans contredit un enjeu important, et je n'en ferai pas abstraction. Nous avons pris les données de l'industrie, ses estimations de l'ampleur quotidienne de la percolation, pour totaliser le phénomène, qui se chiffre à 11 millions de litres par jour. C'est d'après les estimations de l'industrie. C'est donc très préoccupant.

Quant à la possibilité d'une rupture, le volume de liquide retenu par les barrages des bassins de résidus de l'exploitation des sables bitumineux est beaucoup plus grand qu'en Hongrie. Actuellement, les divers bassins répartis dans le paysage retiennent près d'un milliard de mètres cubes de déchets toxiques.

Il est donc impossible de dire quel volume s'échapperait, mais certains de ces bassins ont 300 pieds de profondeur, de sorte qu'ils représentent un volume considérable de liquide. Comme des barrages analogues se sont rompus, dans d'autres parties du monde, il serait téméraire de nier que cela n'arrivera jamais ici.

Il n'existe ni plan fédéral ni plan provincial d'intervention d'urgence. C'est l'industrie qui est chargée d'en préparer. Elle n'en divulgue pas la teneur, qu'elle prétend être la propriété exclusive des entreprises. Donc le public, l'État fédéral, n'a aucun moyen d'évaluer l'état de préparation de chaque compagnie. C'est ce qui est inquiétant. Le rôle du gouvernement fédéral est clair, en raison du risque d'impacts outre frontière et de répercussions au sens de la Loi sur les pêches.



Le président:

Monsieur Andrews, vous avez un peu plus d'une minute.



M. Scott Andrews:

Ma question s'adresse à M. McGowan sur un sujet connexe, qui n'a pas été soulevé ici aujourd'hui.

Nous parlons de représenter l'Alberta Federation of Labour. Où en sommes-nous avec la formation, l'hébergement, les compétences dans le secteur des sables pétrolifères? Y a-t-il une insuffisance dans la formation? Je sais que beaucoup de travailleurs appartiennent à ce secteur, un peu partout au pays, et je ne sais pas si vous voulez aborder ce qui se passe en Alberta. À l'échelle du pays, forme-t-on des travailleurs qualifiés pour le secteur des sables pétrolifères?



Le président:

Monsieur McGowan, allez-y.



M. Gil McGowan:

La meilleure réponse se situe dans le contexte d'un paramètre tenu sous silence, mais que j'estime indispensable à la mise en valeur des sables pétrolifères, le rythme de réalisation des projets.

Jusqu'à maintenant, les projets se sont succédé au rythme des demandes faites par les sociétés d'exploitation de l'énergie qui les élaborent. Après l'acquisition de terrains, elles présentent leurs demandes de mise en valeur, lesquelles sont presque toujours approuvées. Le rythme des projets n'est pas régulé.

D'après notre ex-premier ministre Peter Lougheed, il serait peut-être plus logique, pour gérer la mise en valeur en tenant compte de l'environnement et de l'économie, de n'approuver qu'un seul grand projet à la fois. Cela reste à faire.

Le secteur se comporte presque comme Les Trois Stooges qui, dans leurs films, se retrouvent coincés dans l'embrasure d'une porte par laquelle ils ont essayé tous les trois de s'engouffrer en même temps.

  (1245)



Le président:

Merci, monsieur McGowan. Je suis désolé.

Madame Gallant, vous avez quatre minutes.



M. Gil McGowan:

J'en venais à la formation. C'est pour nous quelque chose de possible, si nous réglons la mise en valeur. C'est ce que je voulais dire.



Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC):

Merci, monsieur le président.

Je partagerai une partie de mon temps avec M. Allen, s'il en reste.

J'ai le dernier WikiLeaks. Nous pourrions le qualifier de fuite de Wikipédia. Selon Wikipédia, on appelle parfois « goudron » les dépôts naturels de bitume, appellation impropre, puisque le goudron résulte de la distillation destructive de matières organiques, habituellement le charbon. Le gaz naturel a presque complètement supplanté comme combustible le gaz de charbon. L'asphalte, produit pétrolier, a remplacé le goudron de houille, qui servait au goudronnage de la chaussée. Le bitume naturel ressemble donc davantage à l'asphalte qu'au goudron. L'expression « sables pétrolifères » tend à s'imposer dans les régions productrices parce que l'on en tire un pétrole synthétique.

Nous sommes un comité sérieux. Nous sommes un comité permanent de la Chambre des communes du Canada. À ce titre, nous voulons être précis. Donc, à moins d'essayer de lancer une calomnie puérile, je demande que nous parlions de sables pétrolifères.

Les témoins ont dit que leur but n'était pas lucratif. Grâce à vous, monsieur le président, j'aimerais savoir exactement d'où ils obtiennent leur financement.



Le président:

Je commence par Mme McEachern. Qui vous finance?



Mme Gillian McEachern:

Je dirais à Mme Gallant d'aller consulter notre rapport annuel sur notre site Web. Je pourrais envoyer un hyperlien au comité. On y trouve l'énumération de nos bailleurs de fonds.



Le président:

Monsieur McGowan.



M. Gil McGowan:

Monsieur le président, notre fédération est financée par les syndicats qui s'affilient de façon volontaire à notre organisation. Vingt-sept syndicats des secteurs public et privé représentent environ 140 000 travailleurs de l'Alberta. Ces travailleurs versent leurs cotisations à leurs syndicats, qui, à leur tour, nous versent des

contributions.



Mme Cheryl Gallant:

J'aimerais que la représentante d'Environmental Defence énumère, pour le compte rendu, si elle est en mesure de le faire, certaines des sources de financement pour les organismes sans but lucratif.



M. Nathan Cullen:

J'invoque le Règlement.



Le président:

Veillez m'excuser, madame Gallant.

Rappel au Règlement. Monsieur Cullen.



M. Nathan Cullen:

Je vois où veut en venir Mme Gallant avec ces questions, et je n'ai aucun doute que Mme McEachern peut y répondre, mais je pense que l'on tente de miner la crédibilité d'un témoin devant le comité.



Le président:

Monsieur Cullen, c'est discutable.



M. Nathan Cullen:

Une minute, monsieur le président. C'est comme lorsque nous avons tenté d'élucider les affiliations de différents groupes et que la présidence a décidé que la série de questions que nous posions n'était pas admissible, simplement parce que, aujourd'hui, nous essayons d'établir le dialogue sur la sécurité énergétique. Si Mme Gallant tient à éplucher les dossiers de chacun des témoins — je sais qu'elle ne l'a pas fait pour M. Coutu et qu'elle n'a pas voulu savoir d'où venait son financement — je ne suis pas sûr s'il est profitable pour le comité d'essayer de...



Le président:

Monsieur Cullen, cela n'est pas un rappel au Règlement.

Madame Gallant, la question est légitime.

Le témoin pourrait-il, s'il vous plaît, répondre à la question?



Mme Gillian McEachern:

Comme je l'ai mentionné, je peux déposer pour le compte rendu notre rapport annuel, dans lequel on énumère nos bailleurs de fonds. Je peux mentionner des exemples, mais je n'en vois pas actuellement l'utilité.



Le président:

Madame Gallant.



Mme Cheryl Gallant:

Merci, monsieur le président.

J'aimerais que la liste des bailleurs de fonds soit fournie à tous les membres du comité. Je n'ai pas visité le site Web. J'ignore sincèrement d'où viennent les fonds. Mais je sais que, pendant nos études, lorsque différentes études se présentent...

  (1250)

[Français]



L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.):

J'invoque le Règlement.

[Traduction]



Mme Cheryl Gallant:

... on allègue que...



Le président:

Un rappel au Règlement, par M. Coderre.

[Français]



L'hon. Denis Coderre:

Je vais m'exprimer en français. Je vais me retenir.

Je trouve totalement inacceptable qu'on utilise un comité pour insulter des gens crédibles qui viennent y témoigner de bonne foi. On peut poser des questions sur le fond, mais pour ce qui est de la forme, c'est autre chose. Quand on en vient même à questionner la provenance des fonds, à laisser entendre que ces gens ont peut-être des intentions reliées à je ne sais trop quoi, je pense que la présidence a la responsabilité de voir à ce que ces témoins soient protégés. Ils comparaissent devant nous de bonne foi. Ma démocratie ne comprend pas ce genre de questions.

[Traduction]



Le président:

Merci, monsieur Coderre. Ce n'était pas un rappel au Règlement.

Madame Gallant, veuillez poursuivre.



Mme Cheryl Gallant:

Lorsque l'on cite des études devant le comité...



L'hon. Denis Coderre:

Financées par la...



Le président:

Un peu de silence, s'il vous plaît.



Mme Cheryl Gallant:

... les membres veulent toujours savoir si les pétrolières n'en ont pas financé une partie ou la totalité. Si un côté a le droit de poser ces questions, je pense qu'il est juste que nous puissions le faire également.

Merci.



Le président:

Merci, madame Gallant.

M. Ouellet, pour quatre minutes. Allez-y, je vous en prie.

[Français]



M. Christian Ouellet (Brome—Missisquoi, BQ):

Merci, monsieur le président.

C'est un plaisir pour moi de vous revoir dans le cadre de ce comité. Je trouve malgré tout que depuis deux ans, les choses n'ont pas beaucoup évolué. On n'a toujours pas de plan sur la sécurité énergétique. Ma question s'adresse à M. McGowan, mais Mme McEachern pourra aussi y répondre.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'adopter un plan pancanadien. Il pourrait s'agir d'un plan régional. Quoi qu'il en soit, pensez-vous qu'il serait possible d'établir un plan de sécurité énergétique fondé uniquement sur les relations du marché? Autrement dit, on essaie d'obtenir la sécurité par le pétrole parce que son prix est élevé plutôt que de se concentrer, comme l'a dit ma collègue, sur l'efficacité énergétique. Il est essentiel, cependant, que cette efficacité nous amène à réduire notre consommation d'énergie.

Au Québec la semaine dernière, une scientifique a dit que la méthanisation artificielle nous permettrait, compte tenu de tout ce qui n'est pas utilisé au Québec, de répondre à 60 p. 100 de nos besoins en gaz, naturel ou artificiel.

Pouvez-vous nous suggérer des solutions pour remplacer le pétrole? Plutôt que de toujours revenir aux bassins de décantation, on les laisserait tels quels. On n'utiliserait pas davantage cette ressource. Pourriez-vous nous dire quelles solutions de remplacement un pays comme le Canada pourrait adopter dans le cadre d'un plan de sécurité énergétique équilibré?

[Traduction]



Le président:

Monsieur McGowan, pourriez-vous essayer de répondre en une minute, pour que Mme McEachern ait la chance de parler également?



M. Gil McGowan:

Il y a beaucoup de matière, mais j'aimerais répondre à la partie de la question concernant la possibilité, pour nous, de créer notre plan énergétique, plutôt que de nous le faire imposer par le gouvernement. Ma réponse est que nous avons déjà, dans les faits, un plan énergétique qui résulte des décisions du marché, et il ne rend pas bien service aux Canadiens. En fait, les compagnies se trouvent à dire essentiellement, par leurs investissements et leurs efforts de lobbying auprès du gouvernement, que nous devrions mettre en valeur la ressource aussi rapidement que possible et en exporter autant que possible et aussi rapidement que possible.

D'après nous, une véritable stratégie de sécurité énergétique devrait prendre en considération l'environnement, les emplois, la fourniture d'énergie aux Canadiens d'abord et au marché d'exportation ensuite, entre autres choses. Cela ne peut pas arriver dans un modèle tout à fait asservi au marché.

(1255)



Le président:

Merci beaucoup.

Madame McEachern.



Mme Gillian McEachern:

Je serais d'accord avec une grande partie des propos de M. McGowan. Je pense que vous vouliez nous faire remarquer que nous devons utiliser l'énergie efficacement, dans le cadre d'une véritable stratégie de sécurité énergétique visant à réduire notre utilisation globale de l'énergie.

Selon nous, cette stratégie nous amènerait graduellement vers les énergies renouvelables puis, obligatoirement, au besoin d'emplois dans le secteur énergétique. L'efficacité énergétique permet également de créer des emplois, comme nous l'avons vu avec le programme fédéral ÉcoÉNERGIE Rénovation pour les maisons, qui a été couronné d'un immense succès et qui a suscité 10 \$ d'investissement pour chaque dollar de financement fédéral consacré, notamment, à l'amélioration de l'efficacité énergétique des fenêtres et des portes, etc.

Les économies d'énergie peuvent créer des emplois également, et il faut que cela en fasse partie.



Le président:

Merci, monsieur Ouellet.

Enfin, c'est au tour de M. Allen, pour quatre minutes, s'il vous plaît.



M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC):

Merci beaucoup, monsieur le président.

Et merci aux témoins d'être présents.

Madame McEachern, je veux donner suite aux questions sur les fuites des bassins de résidus. M. Coutu a mentionné dans son témoignage que toutes les fuites étaient localisées. Ensuite, vous avez mentionné que, d'après les estimations de l'industrie, elles s'élevaient à 11 millions de litres par jour.

Quand elle vous a communiqué ce renseignement, l'industrie vous a-t-elle mentionné que ces liquides étaient recueillis? M. Coutu a semblé dire que c'était le cas et, en même temps, en réponse à une question de M. Andrews, il a également dit que nous n'avions pas subi de rupture grave de barrage au Canada.



Mme Gillian McEachern:

Les chiffres en question se fondent sur des estimations de l'industrie, après qu'elle a tenu compte des volumes qu'elle recueille. C'était donc son estimation des volumes qui s'échappent. Le chiffre résulte d'une compilation de toutes les évaluations de l'industrie, à partir de ses évaluations d'impact environnemental.



M. Mike Allen:

Jé ne vous ferai pas dire ce que vous n'avez pas dit, mais vous laissez entendre que M. Coutu a dit que tout était recueilli et que les rejets n'étaient en réalité que de l'eau potable et d'autres matières qui seront presque traitées comme de l'eau de ville... Vous laissez entendre que ce n'est pas bien.



Mme Gillian McEachern:

Comme c'est une compilation pour l'ensemble de l'industrie, je ne peux pas vous donner de chiffres précis pour Syncrude. Mais dans l'industrie, chaque entreprise évalue la quantité qui fuit en tenant compte de l'eau écoulée qui est pompée dans les bassins de résidus. Le chiffre que nous avons donné reposait là-dessus.

La question est préoccupante. Depuis la création de ces évaluations des impacts, la technologie pour recueillir l'eau a peut-être été améliorée, mais il n'existe aucun chiffre à ce sujet. Cela fait d'ailleurs partie du problème.



M. Mike Allen:

Très bien, voilà qui est utile.

M. Coutu a aussi parlé de la transition de l'extraction à ciel ouvert, ce que nous avons vu. Nous nous sommes rendus à Fort McMurray et nous avons vu cela. Mais il a dit que dans les prochaines années, nous utiliserons le forage au point où 80 p. 100 des réserves seront extraites sur place.

Avez-vous effectué des études sur la variation des émissions de gaz à effet de serre qui surviendrait en raison de ce changement?



Mme Gillian McEachern:

Oui, les émissions de gaz à effet de serre qu'entraîne l'extraction sur place sont supérieures à celles des mines à ciel ouvert, car il faut plus d'énergie pour pomper la vapeur sous terre et pour extraire le bitume. On prévoit qu'au fil du temps, l'intensité des émissions de gaz à effet de serre par baril va augmenter.

Nous entendons beaucoup parler de la réduction de l'intensité au cours des 20 dernières années — M. Coutu a parlé de 40 p. 100 —, mais il s'agit en fait de l'intensité par baril. La quantité absolue d'émissions continue d'augmenter. Une grande proportion de la réduction de l'intensité des émissions au cours des 20 dernières années a eu lieu lorsque l'industrie a remplacé le coke par le gaz naturel pour la combustion. C'est la seule fois où il y a eu une réduction et depuis, rien n'a changé.



M. Mike Allen:

Pourriez-vous nous parler un peu de l'avenir? Nous avons beaucoup entendu parler ici du gaz de shale, du gaz naturel et des ressources importantes dont nous disposons dans l'ensemble du pays. En fait, au Nouveau-Brunswick, ma province natale, des débouchés se créent actuellement en ce qui a trait au gaz de shale.

Que pensez-vous de l'estimation de l'Agence internationale de l'énergie concernant notre utilisation de l'énergie d'ici 2035? Compte tenu de nos ressources en gaz naturel, considérez-vous qu'il pourrait s'agir d'une approximation? L'accroissement de l'utilisation du gaz naturel pourrait-il avoir une réelle incidence sur notre consommation de pétrole et sur notre exploitation des sables bitumineux? Parce qu'il y a également une possibilité d'utiliser des véhicules au gaz naturel, par exemple.

Croyez-vous que ces estimations sont un peu hasardeuses, étant donné la quantité de gaz naturel qui pourrait être exploité?

(1300)



Le président:

La réponse devra être très brève.



Mme Gillian McEachern:

Oui, je pense que le gaz naturel sera sans aucun doute un important carburant de transition, mais nous devons également délaisser les combustibles fossiles avec le temps. De toute évidence, il faut des décennies pour y arriver. Le gaz naturel jouera donc un rôle important à cet égard.

L'AIE a estimé que si le monde prend des mesures pour lutter contre les changements climatiques, l'expansion des sables bitumineux ne sera pas aussi importante que le prédit actuellement l'industrie.



Le président:

Merci.

Merci, monsieur Allen, et merci à nos deux témoins d'aujourd'hui, Gillian McEachern, directrice de programme, Climat et énergie, Environmental Defence, et Gil McGowan, président, Alberta Federation of Labour.

Merci beaucoup.

La séance est levée.





PROCÈS-VERBAL

Séance n° 36

Le jeudi 2 décembre 2010

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 3 (vidéoconférence), dans la pièce 7-52 du 131 rue Queen, sous la présidence de Leon Benoit, président.

Membres du Comité présents : Mike Allen, David Anderson, Scott Andrews, Leon Benoit, Paule Brunelle, l'hon. Denis Coderre, Cheryl Gallant, Roger Pomerleau, Devinder Shory et Alan Tonks.

Membres substitués présents : Linda Duncan remplace Nathan Cullen, Martha Hall Findlay remplace Alan Tonks et Jack Harris remplace Nathan Cullen.

Aussi présents : *Bibliothèque du Parlement :* Jean-Luc Bourdages, analyste; Mohamed Zakzouk, analyste.

Témoins : *Gouvernement de l'Alberta :* Ronald Liepert, ministre de l'Énergie, ministère de l'Énergie. *À titre personnel :* Ben Parfitt. *Institut économique de Montréal :* Jasmin Guénette, vice-président; Vincent Geloso, économiste. *Conseil de la conservation du Nouveau-Brunswick inc. :* David Coon, directeur exécutif ; Stephanie Merrill, coordonnatrice du programme pour la protection de l'eau douce. *Atlantic Institute for Market Studies :* Barbara Pike, vice-présidente.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mardi 7 octobre 2010, le Comité reprend son étude sur la sécurité énergétique au Canada.

Ronald Liepert, Ben Parfitt, par vidéoconférence de Victoria (Colombie-Britannique), et Jasmin Guénette font des déclarations et, avec Vincent Geloso, répondent aux questions.

À 12 h 8, la séance est suspendue.

À 12 h 11, la séance reprend.

David Coon et Barbara Pike, par vidéoconférence de Halifax (Nouvelle-Écosse), font des déclarations et, avec Stephanie Merrill, répondent aux questions.

À 13 h 3, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation par la présidence.

Le greffier du Comité,

Andrew Lauzon

2010/12/02 16 h 32





Publications - 2 décembre 2010

Témoignages | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour à la liste des réunions](#)



40^e LÉGISLATURE, 3^e SESSION





Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 2 décembre 2010

1105





-  *Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC))*
-  *M. Ronald Liepert (ministre de l'Énergie, ministère de l'Énergie, Gouvernement de l'Alberta)*
-  *Le président*
-  *M. Ben Parfitt (à titre personnel)*

1110

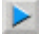


1115

-  *Le président*
-  *M. Jasmin Guénette (vice-président, Institut économique de Montréal)*

1120

-  *Le président*
-  *M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.)*
-  *Le président*
-  *M. Alan Tonks*

1125

-  *M. Ronald Liepert*
-  *M. Alan Tonks*
-  *M. Ronald Liepert*
-  *M. Alan Tonks*
-  *Le président*
-  *L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.)*





1130

-  *M. Ronald Liepert*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Ronald Liepert*
-  *Le président*
-  *Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ)*
-  *M. Jasmin Guénette*

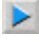



1135

-  *M. Vincent Geloso (économiste, Institut économique de Montréal)*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *M. Jasmin Guénette*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *M. Ben Parfitt*
-  *Le président*
-  *Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NPD)*





1140

-  *M. Ronald Liepert*
-  *Mme Linda Duncan*
-  *M. Ronald Liepert*
-  *Mme Linda Duncan*











1145

-  *M. Ronald Liepert*
-  *Mme Linda Duncan*
-  *Le président*
-  *Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC)*

1150

-  *Le président*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *Le président*
-  *Mme Cheryl Gallant*



1155

-  *Le président*
-  *M. Ronald Liepert*
-  *Mme Cheryl Gallant*
-  *M. Ronald Liepert*
-  *Le président*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Ronald Liepert*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Ronald Liepert*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Ronald Liepert*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Ronald Liepert*
-  *Le président*
-  *M. Devinder Shory (Calgary-Nord-Est, PCC)*

1200

-  *Le président*
-  *M. Jasmin Guénette*
-  *M. Vincent Geloso*
-  *Le président*
-  *M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ)*
-  *M. Jasmin Guénette*
-  *M. Roger Pomerleau*
-  *M. Jasmin Guénette*
-  *M. Roger Pomerleau*
-  *M. Jasmin Guénette*
-  *Le président*
-  *M. Devinder Shory*

1205

-  *M. Ronald Liepert*
-  *Le président*




1210

-  *Le président*
-  *M. David Coon (directeur exécutif, Conseil de la conservation du Nouveau-Brunswick inc.)*



1215

-  *Le président*






1220

-  *M. David Coon*
-  *Le président*
-  *Mme Barbara Pike (vice-présidente, Atlantic Institute for Market Studies)*

1225

-  *Le président*
-  *Mme Barbara Pike*





1230

-  *Le président*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *Mme Stephanie Merrill (coordonnatrice du programme pour la protection de l'eau douce, Conseil de la conservation du Nouveau-Brunswick inc.)*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *Mme Stephanie Merrill*

1235

-  *M. Scott Andrews (Avalon, Lib.)*
-  *Mme Barbara Pike*
-  *M. Scott Andrews*
-  *Mme Barbara Pike*
-  *M. Scott Andrews*
-  *Mme Barbara Pike*
-  *Le président*
-  *Mme Paule Brunelle*

1240

-  *M. David Coon*
-  *Mme Stephanie Merrill*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *Le président*

1245

-  *Mme Barbara Pike*
-  *Le président*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *Le président*
-  *M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD)*
-  *M. David Coon*
-  *M. Jack Harris*
-  *M. David Coon*
-  *M. Jack Harris*

1250

- ▶ *Le président*
- ▶ *Mme Barbara Pike*
- ▶ *M. Jack Harris*
- ▶ *Mme Barbara Pike*
- ▶ *Le président*
- ▶ *M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC)*
- ▶ *M. David Coon*
- ▶ *M. Mike Allen*

1255

- ▶ *M. David Coon*
- ▶ *M. Mike Allen*
- ▶ *Mme Barbara Pike*
- ▶ *M. Mike Allen*
- ▶ *Mme Barbara Pike*

1300

- ▶ *Le président*



CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

NUMÉRO 036

• 3^e SESSION •


40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 2 décembre 2010

[Enregistrement électronique]

* * *

 (1105)

[Traduction]



Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)) :

Bonjour à tous.

Nous sommes ici aujourd'hui pour poursuivre l'étude sur la sécurité énergétique au Canada.

Nous recevons aujourd'hui le ministre de l'Énergie, Ronald Liepert, du ministère de l'Énergie du gouvernement de l'Alberta. Nous avons, par vidéoconférence depuis Victoria, Ben Parfitt, qui témoigne à titre personnel. Bienvenue. Et nous avons, comme représentants de l'Institut économique de Montréal, Jasmin Guénette, vice-président, et Vincent Geloso, économiste.

Ce sont nos premiers invités pour la première heure de la séance. Les exposés seront présentés dans l'ordre qui figure dans l'ordre du jour.

Nous allons commencer avec Ronald Liepert, ministre de l'Énergie du gouvernement de l'Alberta. Monsieur, vous avez jusqu'à sept minutes.

Bienvenue, et allez-y je vous prie.



M. Ronald Liepert (ministre de l'Énergie, ministère de l'Énergie, Gouvernement de l'Alberta) :

Merci beaucoup, président Benoit.

Bonjour à tous.

Je vais faire mon possible pour ne pas dépasser le délai de cinq à sept minutes accordées pour l'exposé, mais vous connaissez les politiciens. Je tâcherai de faire de mon mieux.

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de comparaître devant le comité aujourd'hui. Depuis un an, le gouvernement de l'Alberta mène une campagne de promotion active tendant à une mise en valeur responsable des ressources en énergie, surtout dans la mesure où il s'agit des sables bitumineux de la province. J'y vois une occasion de plus de tenter de faire mieux comprendre aux Canadiens l'importance de cette ressource pour le pays.

Selon l'Agence internationale de l'énergie, la demande mondiale en énergie va augmenter de 40 p. 100 au cours des 20 prochaines années, et le pétrole demeurera le carburant le plus apte à satisfaire la majeure partie de cette demande. Les sables bitumineux recèlent 170 milliards de barils d'un pétrole qui est récupérable au moyen de la technologie actuelle. Toutefois, cette quantité ne représente que le dixième des gisements totaux. Si nous arrivons à doubler les réserves récupérables — et je crois que les nouvelles technologies nous le permettront sous peu —, les réserves prouvées de l'Alberta seront beaucoup plus importantes que celles de l'Arabie saoudite, chef de file mondial actuel au chapitre de réserves prouvées.

Un Albertain sur six tire directement ou indirectement sa subsistance du secteur de l'énergie. Mais les Albertains ne sont pas les seuls à en profiter. Dans notre immense pays, des dizaines de milliers d'emplois dépendent directement ou indirectement de la réussite de notre industrie. Quelque 28 000 travailleurs originaires de l'est de la frontière Manitoba-Ontario vivent dans des camps, dans le Nord de l'Alberta, et plus de la moitié d'entre eux font l'aller-retour depuis chez eux par avion à chaque semaine ou à toutes les deux semaines. L'industrie a besoin de milliards de dollars en pompes, soupapes, moteurs et autres pièces d'équipement qui sont fabriquées dans le Canada central. Ces travailleurs canadiens paient donc des impôts au gouvernement fédéral et à ceux des autres provinces — et non qu'au gouvernement albertain.

En 2009, on estime que les Albertains ont versé au gouvernement fédéral 40 milliards de dollars en impôts et sous d'autres formes, alors qu'ils n'ont reçu en retour que moins de la moitié de ce montant, soit 19 milliards de dollars, en services fédéraux. C'est donc une contribution nette de 21 milliards de dollars qui sert à financer les

programmes fédéraux hors de l'Alberta.

Une économie en santé donne également les moyens de procéder à des changements environnementaux qui requièrent une technologie avancée. Si nous pouvons nous permettre de faire de la recherche sur les énergies renouvelables, c'est uniquement parce que nous avons une économie florissante. Sans une économie florissante, nous ne pourrions pas nous permettre d'investir deux milliards de dollars dans une initiative de captage et de piégeage du carbone afin de nous conformer aux normes plus strictes de contrôle des émissions. Nous sommes le seul gouvernement d'Amérique du Nord à limiter les émissions de CO₂ des grands pollueurs. Les entreprises qui excèdent ce maximum doivent contribuer à un fonds qui a maintenant reçu près de 200 millions de dollars depuis sa création, en 2007, et ces contributions sont investies dans la mise au point de nouvelles technologies de protection de l'environnement.

Plus de 3,5 millions de personnes ont choisi d'élire domicile en Alberta. Elles aiment leurs forêts, leurs rivières et leurs vallées et elles ne permettront pas aux grandes entreprises d'exploiter les ressources de façon irresponsable. Les Albertains tiennent énormément à leur environnement et veulent que leur gouvernement s'engage à le protéger. La mise en valeur écologique des ressources pétrolières et gazières est donc une responsabilité provinciale que nous prenons très au sérieux. Les Albertains possèdent les ressources, veulent les exploiter d'une façon écologique et n'accepteront rien de moins.

La Commission chargée de l'économie des ressources énergétiques est l'organisme albertain qui réglemente l'exploitation de nos ressources pétrolières et gazières et est reconnue comme un chef de file mondial dans son domaine. Elle peut s'adapter à l'évolution des circonstances et ainsi réglementer l'exploitation de nouvelles sources d'énergie — comme les sables bitumineux et les gaz de schiste — et le forage horizontal.

L'Office national de l'énergie a compétence sur des choses comme la réglementation du transport transfrontalier, et la commission provinciale veille à ce que notre industrie se conforme aux lois, règlements et normes. La protection de l'environnement est plutôt un champ de compétence partagée où les organismes provinciaux et fédéraux de réglementation travaillent en étroite collaboration. La qualité de l'air est un bon exemple. Le conseil des ministres de l'environnement met actuellement au point un système de gestion globale de la qualité de l'air, ce qui témoigne bien du fait qu'au Canada, la qualité de l'air est une responsabilité partagée.

Les Canadiens peuvent dormir tranquilles: notre approvisionnement en énergie est propre et sûr. En tant que coprésidents de la réunion de l'année prochaine des ministres fédéral-provinciaux-territoriaux de l'Énergie, le ministre fédéral et moi sommes résolus à élaborer une stratégie nationale pour une énergie propre. Beaucoup d'organisations nous ont priés de prendre cet engagement, dont, tout récemment, le Conseil canadien des chefs d'entreprises.

L'Alberta, de concert avec Ressources naturelles Canada, veillera donc à ce que ce travail soit coordonné de manière à permettre d'établir un ensemble de buts et d'objectifs communs dont tous les ordres de gouvernements pourront convenir, et c'est comme ça qu'une stratégie pour une énergie propre va prendre forme. Voilà un autre exemple de la façon dont nous devons travailler ensemble en vue d'atteindre un but commun. Quand nos dirigeants politiques ne respectent pas leurs champs de compétence respectifs au sein de la confédération, personne n'y gagne. Nous pouvons travailler ensemble si nous nous faisons confiance, et cette confiance ne sera possible que si les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux respectent leurs compétences respectives. Armés de cette confiance, nous pourrions mettre en valeur et exploiter la diversité et la compétence incroyables que le pays possède dans le domaine de l'énergie.

Pour conclure, j'aimerais inviter le comité à venir visiter l'Alberta et les installations de sables bitumineux. Mais je vous conseillerais peut-être d'attendre le printemps prochain.



Le président:

Merci, monsieur le ministre, pour votre exposé et l'invitation. En fait, nous comptions y aller cet automne, mais nous avons dû l'annuler. J'espère bien que cela aura lieu au printemps. Cela en vaudrait la peine.

Passons maintenant au deuxième invité. Nous avons, par vidéoconférence depuis Victoria, en Colombie-Britannique, Ben Parfitt, qui témoigne à titre personnel.

Allez-y, vous avez entre cinq et sept minutes.



M. Ben Parfitt (à titre personnel):

Merci de me recevoir. Bonjour.

Je m'appelle Ben Parfitt et je travaille en tant que rédacteur et chercheur à Victoria, en Colombie-Britannique.

Récemment, aux fins du programme sur les problèmes liés aux eaux de l'École Munk des affaires internationales, j'ai rédigé un rapport intitulé *Points de rupture : L'eau du Canada sera-t-elle protégée face à l'engouement pour le gaz de shale?*. Le rapport a été déposé à la mi-octobre dans le cadre d'une conférence qui réunissait des représentants de Ressources naturelles Canada et de l'industrie du gaz naturel ainsi que des hydrologues et géologues professionnels. Je mène actuellement recherche en vue de produire un rapport — pour le bureau du Centre canadien de politiques alternatives de la Colombie-Britannique — qui portera sur la demande croissante en eau et les besoins énergétiques du secteur du gaz naturel, qui connaît une expansion en Colombie-Britannique.

Comme vous en avez tous entendu parler, il y a une importante croissance de la mise en valeur des ressources de gaz de schiste non conventionnel au Canada, et la Colombie-Britannique est en tête à ce chapitre. La province offre un avant-goût de ce qu'il y a dans les tuyaux — passez-moi l'expression — dans le reste du pays.

Comme vous le savez peut-être, la Colombie-Britannique compte deux grandes zones d'exploitation du gaz de schiste situées dans le Nord-Est de la province. La plus méridionale de ces zones est le bassin de Montney. Elle se trouve près des collectivités de Fort St. John et de Dawson Creek. Le bassin de Horn River se trouve plus au nord et entoure la localité de Fort Nelson.

La majorité des habitants de la province vivent à au moins 1 000 kilomètres de ces zones et ont peu de connaissances sur l'étendue des activités de l'industrie, y compris son utilisation de l'eau. Je devrais ajouter que cette situation diffère énormément de ce qui pourrait s'appliquer à la province de Québec, car le schiste d'Utica y est exploité.

La production de gaz de schiste est une activité très énergivore, et une grande part de cette consommation est étroitement liée au grand volume d'eaux injectées dans le sol pour fracturer des formations de schiste étanches ou pour créer des fissures dans celles-ci. Durant mes recherches, j'ai obtenu auprès de l'organe de réglementation de l'énergie de la Colombie-Britannique, la Commission du pétrole et du gaz, des renseignements sur les allocations d'eau à l'industrie du gaz naturel. Les renseignements ont révélé que, depuis avril 2010, la CPG avait accordé à des entreprises du secteur énergétique l'autorisation de dévier l'eau de 540 différents points liés à des ruisseaux, des rivières, des lacs et des réservoirs dans le Nord-Est de la province. Si le volume maximal d'eau alloué aux entreprises du secteur énergétique ou dans le cadre de ces permis était utilisé en une seule journée, ce volume serait deux fois plus élevé que la quantité d'eau utilisée quotidiennement par l'ensemble des résidents et des entreprises de Victoria. Toutefois, cela ne fait qu'effleurer la question de l'utilisation d'eau.

À l'heure actuelle, des entreprises comme Encana et Apache Canada pompent l'eau des aquifères salins profonds du bassin de Horn River aux fins des opérations de fracturation. D'autres entreprises exploitent des aquifères d'eau douce situés près de la surface. Certaines obtiennent de l'eau dans des puits ou dans des bancs d'emprunt appartenant à des propriétaires fonciers privés, tandis que d'autres construisent des bancs d'emprunt massifs, dont certains mesurent plus d'un demi-kilomètre de long sur 200 mètres de large sur 13 mètres de haut, qui visent à recueillir naturellement l'eau — située près de la surface — qui entoure les fondrières de mousse.

Nous ne trouvons nulle part ailleurs des renseignements accessibles au public sur l'ensemble des allocations et des prélèvements d'eau, ce qui arrive également dans d'autres provinces canadiennes. C'est inquiétant, car nous sommes encore au début de l'exploitation et de la mise en valeur du gaz de schiste. Pourtant, nous savons que l'industrie bat des records au chapitre de l'utilisation d'eau. De janvier à avril 2010, dans le cas d'un seul puits situé dans le secteur du lac Two Island, dans le bassin de Horn River, près de 900 000 mètres cubes d'eau douce ont été utilisés, ce qui a permis d'établir un record mondial au chapitre des opérations de fracturation sur une seule plate-forme d'exploration multipuits. En outre, je crois que les demandes de renseignements que le comité a présentées à Encana montreront que le record a été ensuite battu dans le bassin de Horn River.

Comme vous le savez peut-être aussi, la rivière de la Paix, ses principaux affluents et de nombreux autres cours d'eau qui recouvrent la ressource de gaz de schiste du bassin de Montney ont été frappés par une période de sécheresse cette année. Pourtant, selon les renseignements que j'ai obtenus auprès de la Commission du pétrole et du gaz, l'organe de réglementation de l'énergie a accordé à des entreprises de fracturation l'autorisation de prélever des quantités beaucoup plus importantes d'eau, malgré le faible niveau d'eau enregistré dans la région.

Il importe de souligner que la rivière de la Paix et ses affluents font partie d'un système d'eau qui traverse des frontières provinciales et territoriales et que le gouvernement fédéral pourrait et devrait donc jouer un rôle à ce chapitre.

  (1110)

Nous sommes très préoccupés par le fait que les renseignements que la Commission du pétrole et du gaz fournit au grand public minimisent les besoins croissants en eau de l'industrie. À au moins une occasion, l'organe de réglementation de l'énergie a omis de divulguer des renseignements sur des prélèvements d'eau importants par des entreprises de fracturation à une Première nation de la Colombie-Britannique qui avait présenté une demande officielle de renseignements sur les prélèvements d'eau sur son territoire, lequel est visé par le Traité n° 8.

J'avancerais donc que, comme l'exploitation et la mise en valeur du gaz de schiste s'intensifient, il y a un besoin urgent de s'assurer que les gouvernements fédéral et provinciaux traitent honorablement les Premières nations, car il s'agit d'un devoir légal. Or, un des éléments clés de ce devoir est de divulguer des renseignements, les renseignements que les gouvernements provinciaux détiennent ou devraient détenir sur les allocations et les prélèvements d'eau.

À la lumière d'entretiens avec des géologues et des hydrologues professionnels et des spécialistes du droit, j'ai conclu que les renseignements réunis sur les allocations d'eau et le pouvoir d'autoriser des prélèvements d'eau devraient demeurer entre les mains d'organismes provinciaux de réglementation de l'environnement — plutôt que d'organismes de réglementation du secteur de l'énergie — si l'objectif principal est d'assurer l'approvisionnement sécuritaire et renouvelable en eau et l'utilisation durable de l'eau. Mais les gouvernements ont-ils tous les renseignements qu'on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils soient en mesure de fournir?

Dans mon rapport *Points de rupture*, je souligne que Ressources naturelles Canada, par l'intermédiaire de la Commission géologique, procède actuellement à l'analyse et à la caractérisation de 30 aquifères clés — situés surtout dans le sud du Canada —, dont certains recouvrent des formations de schiste, mais ce travail accuse un retard important, comme des autorités scientifiques respectées — comme le Conseil des académies canadiennes — l'ont souligné. C'est pourquoi, dans le rapport *Points de rupture*, la première recommandation est la suivante: « les gouvernements fédéral et provinciaux devraient immédiatement, en collaboration avec l'industrie de la fracturation, financer des études indépendantes de tous les aquifères avant d'entreprendre des opérations d'exploration de gaz de schiste ou de fracturation hydraulique continue. »

Je me ferai un plaisir de répondre à des questions concernant d'autres recommandations du rapport qui portent sur d'autres aspects de l'utilisation de l'eau, du traitement et de l'élimination des eaux usées dans l'industrie de la fracturation. Merci beaucoup de m'avoir donné l'occasion de vous parler aujourd'hui.

  (1115)



Le président:

Merci beaucoup, monsieur Parfitt. Nous avons un autre groupe de témoins à entendre avant de passer aux questions. Il y a Jasmin Guénette, vice-président de l'Institut économique de Montréal, qui, à ma connaissance, s'occupera de l'exposé, et Vincent Geloso, économiste.

Allez-y, vous avez de cinq à sept minutes.

[Français]



M. Jasmin Guénette (vice-président, Institut économique de Montréal):

Merci beaucoup, monsieur le président, de nous avoir invités.

Je voudrais remercier également mon collègue Vincent d'avoir préparé avec moi cette présentation. Si des questions nous sont adressées, mon collègue ou moi répondrons à vos questions.

Je tiens à rappeler que l'Institut économique de Montréal est un centre de recherche en politiques

gouvernementales indépendant, donc non partisan, et que nous ne recevons aucun financement gouvernemental.

Ce qu'il faut pour assurer la sécurité énergétique du Canada, c'est développer nos ressources naturelles, que ce soit le gaz naturel ou encore le pétrole. Si ce développement a lieu en s'appuyant sur les principes de l'économie de marché, de la propriété privée et de l'entrepreneuriat, il sera possible de faire croître économiquement le Canada dans une perspective durable.

Le développement de l'industrie du gaz naturel est une excellente occasion de création d'emplois et de richesses pour le Canada. Le Canada est idéalement placé pour tirer profit de ses ressources puisque se trouvent sur son territoire les formations d'Utica au Québec et de Horton Bluff dans les Maritimes, de même que les gisements Horn River, Montney et Colorado dans l'Ouest canadien.

Au Québec, près de 600 puits ont déjà été forés et exploités entre les années 1960 et 1990. C'est donc dire que l'industrie a déjà acquis une expertise importante, surtout pour le forage horizontal. Ce potentiel est gigantesque et doit être développé davantage. Depuis 2007, au Québec, il y a eu 28 forages, incluant les forages pétroliers, qui ont représentés près de 200 millions de dollars d'investissements. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec estime que 200 puits horizontaux représentent 1 milliard de dollars en investissements, sans compter qu'il est question de milliers d'emplois et que les perspectives de profits pour les entreprises sont intéressantes.

Un potentiel économique de cette envergure ne peut être rejeté du revers de la main lorsqu'on évalue les coûts et les avantages liés au développement de cette ressource. Certes, il faut tenter de minimiser les risques environnementaux pour ce genre de projet. Par contre, il est important de dire que le risque zéro n'existe pas. C'est vrai pour le développement énergétique comme pour la plupart des activités humaines. La recherche d'un équilibre acceptable entre le risque et les avantages économiques n'est certes pas facile, mais cela doit guider l'action des décideurs. Si on se laisse paralyser par les risques de développement, on empêchera en fait tout progrès. Qu'on pense à l'automobile, à l'avion ou aux barrages hydroélectriques. Toutes ces choses font maintenant partie intégrante de nos vies et de notre bien-être, et à l'époque de leur développement, elles comportaient nécessairement une partie importante de risques.

Il est important également de mentionner que l'exploitation du gaz naturel comporte également des avantages environnementaux, puisque le gaz produit 31 p. 100 moins d'émissions de gaz à effet de serre que le mazout lourd, par exemple, et presque aucun contaminant atmosphérique pouvant nuire à la santé. C'est en exploitant le gaz que nous pourrions réduire nos émissions, et s'il est possible d'exploiter ces ressources sur notre propre territoire, l'approvisionnement n'en sera que plus stable et sécuritaire.

Maintenant, comment développer la ressource? À nos yeux, il est clair que le développement de nos ressources énergétiques est le meilleur moyen d'assurer une plus grande sécurité énergétique tout en favorisant le développement économique.

Il existe une avenue simple et légitime pour assurer le respect des personnes et des entreprises concernées dans le cadre de ce développement, soit le respect de la propriété privée. Le respect de cette propriété suppose que tous les ordres de gouvernement s'abstiennent d'adopter des entraves injustifiées à la libre négociation entre les divers acteurs. Donc, il y a deux choses: il faut éviter d'octroyer un pouvoir d'expropriation trop large et, deuxièmement, il ne faut pas avoir recours à des règlements spéciaux pour bloquer les entreprises qui veulent négocier avec les propriétaires terriens, tout comme il ne faut pas de règlement pour empêcher les individus de profiter et de disposer de leur propriété comme ils le veulent.

 (1120)

Que ce soit le gouvernement fédéral ou provincial ou les gouvernements municipaux, nul ne devrait intervenir ni pour forcer ni pour interdire le développement du gaz de schiste. Il faut simplement permettre les libres négociations entre les entreprises et les propriétaires terriens. Les entreprises qui veulent développer cette ressource doivent avoir le droit de négocier dans le but d'indemniser un individu pour l'utilisation de sa propriété, en tout ou en partie, que ce soit pour la louer ou l'acheter. Les individus, s'ils sont prêts à négocier avec les entreprises, doivent tout simplement avoir le droit de profiter de leurs propriétés de la façon qu'ils considèrent la plus rentable.

Ce genre de négociation peut se faire un à un, évidemment, à plusieurs ou selon le principe de l'enchère. Quoi qu'il en soit, il ne faut ni forcer les propriétaires terriens et les entreprises, au moyen des lois, à travailler ensemble, ni les en empêcher. Une telle négociation, qui se fonde sur le droit de propriété, permet d'évaluer plus efficacement les coûts réels de ces entreprises, diminue le risque de conflit, permet un arbitrage sain et permet

de déterminer les meilleurs emplacements pour ce genre d'entreprises et d'éviter le phénomène du « pas dans ma cour ».

Je terminerai ma présentation en disant qu'une approche respectueuse du droit de propriété peut faire en sorte que le développement économique de nos ressources soit mené à bien, avec la collaboration de tous. La sécurité énergétique passe inévitablement par le développement de nos ressources et par des lois qui favorisent les échanges économiques libres d'entraves injustifiées.

Je vous remercie beaucoup.

[Traduction]



Le président:

Merci, monsieur Guénette.

Passons maintenant aux questions. La première série de questions est accordée à l'opposition officielle, à commencer par M. Tonks. S'il reste du temps, ce sera au tour de M. Coderre.



M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.):

Puis nous pouvons passer à...



Le président:

S'il reste du temps — ce qui n'arrivera pas —, nous passerons à M. Andrews.



M. Alan Tonks:

Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie nos témoins de leur présence. Cela a été très informatif, et nous vous remercions de votre présence.

Monsieur le ministre, j'aimerais vous donner l'occasion d'expliquer, de votre point de vue, la réussite de ce que vous avez décrit comme — je crois — le fait de limiter les émissions de CO2 des grands pollueurs, et comment cela fonctionne au chapitre de la capacité du gouvernement de réinvestir dans des technologies vertes. En fait, cela permettrait d'apaiser certaines craintes que les gens ont à l'égard de l'exploitation responsable de nos ressources.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'imposition d'une taxe sur les émissions de carbone et l'établissement d'un système de plafonnement et d'échange suscitent actuellement un débat intense. L'expérience de la promesse de l'Alberta serait probablement très instructive pour savoir où nous irons avec le genre de régime que nous avons mis en place.

  (1125)



M. Ronald Liepert:

Comme je l'ai dit dans mon exposé, nous sommes la seule province qui impose actuellement une taxe sur les émissions de carbone. C'est 15 \$ la tonne. L'argent va dans un fonds autonome. Nous avons ce qu'on pourrait appeler — en quelque sorte — un conseil d'administration du secteur privé qui gère le fonds. Le conseil n'est pas lié au gouvernement.

Le fonds a presque atteint 200 millions de dollars, et cette entité cherche à obtenir des propositions. Il existe un cadre de référence décrivant ce qu'on attend des propositions, mais elles doivent comprendre un élément axé sur le renouvellement et la protection de l'environnement... Le conseil détermine ensuite comment répartir cet argent.

Le conseil est présidé par Eric Newell, ex-PDG de Syncrude, société qui travaille avec les collectivités

autochtones depuis longtemps. Je crois que cela va très bien fonctionner. Comme vous pouvez le constater, le fonds en est à ses débuts. Je crois que les premiers montants n'ont été consentis qu'au printemps dernier. Je suis convaincu que c'est un modèle dont d'autres administrations pourraient s'inspirer.



M. Alan Tonks:

Merci beaucoup.

Je n'ai qu'une autre petite question. Jeudi, nous avons eu un témoignage — et j'ai oublié le nom de la personne —, mais je voudrais seulement soulever cette question. Le témoignage portait sur les conséquences des étangs de résidus liés aux sables bitumineux. Le témoin a indiqué qu'il y avait non seulement un problème de lessivage — évidemment, nous craignons que cela atteigne les aquifères —, mais aussi la possibilité d'un déversement de résidus semblable à celui survenu en Hongrie, ce qui pourrait être très dévastateur.

On a demandé s'il y avait un régime responsable en place qui pourrait prévoir et analyser ce genre de tragédie environnementale, si vous me passez l'expression. Aimerez-vous faire un commentaire à ce sujet?



M. Ronald Liepert:

Tout d'abord, on avance beaucoup de choses sur les conséquences. Et ces affirmations ne sont pas nécessairement toujours appuyées par les faits.

Récemment, un reportage de la CBC diffusé à l'échelle nationale indiquait que des étangs de résidus de CNRL fuyaient. Nous assurons une surveillance stricte de cela. Nos responsables de la réglementation — dont j'ai fait mention — avaient effectué un contrôle deux semaines plus tôt. Rien ne laissait croire que cela se produisait.

Ils y sont retournés après la diffusion du reportage et ont revérifié. Nos collègues du secteur de l'environnement se sont rendus sur place et ont revérifié. Il n'y avait aucune fuite. Le ministère fédéral de l'Environnement a envoyé des gens d'Ottawa sur le site d'exploitation de sables bitumineux, et ils sont arrivés à la même conclusion.

On avance beaucoup de choses. Je crois qu'il importe de souligner que, lorsque ces projets sont approuvés par la Commission chargée de l'économie des ressources énergétiques et le ministère de l'Environnement, des plans complets sont mis en place au chapitre de la gestion en cas de catastrophe.

Beaucoup de ces documents sont fournis sur demande. Toutefois, vous comprendrez que, à l'instar de votre plan de défense, il y a certains renseignements exclusifs qui doivent demeurer...

Je dirais que, dans l'ensemble, nous sommes très confiants et très à l'aise avec cela, vu que bon nombre de ces étangs de résidus sont en place depuis plus de 30 ans, dans quelques cas. Alors, nos antécédents sont diablement bons.



M. Alan Tonks:

Merci.



Le président:

Monsieur Coderre.



L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.):

Monsieur le président, nous avons probablement une chose en commun. Je viens du Québec, et, vous, de l'Alberta. Nous sommes donc des rebelles avec une cause, et il est clair que nous respectons les champs de compétence.

En outre, nous avons un rôle commun à jouer. Il existe une convention entre le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta. Je suis heureux de vous dire que, comme vous le savez, je me suis rendu à Fort McMurray, à Edmonton et à Calgary pour rencontrer la plupart des intervenants.

Il y a des problèmes concernant la surveillance. Je me suis entretenu avec un de vos intervenants préférés,

David Schindler. Il y a un problème lié à la nécessité ou non d'exercer une surveillance indépendante. Comme d'autres personnes, j'estime que c'est une ressource stratégique et que nous devons avoir un équilibre.

Comment percevez-vous le rôle du gouvernement fédéral au chapitre de la surveillance? Croyez-vous que nous avons un rôle à jouer? Ou sommes-nous seulement présents pour offrir une certaine expertise parce que nous avons déjà conclu une entente? De votre point de vue, concernant la gouvernance, comment définiriez-vous notre rôle?

  (1130)



M. Ronald Liepert:

Au bout du compte, il n'y a qu'un contribuable. Alors, si nous allons déployer des efforts en double, je ne crois pas que cela soit très profitable pour le contribuable.

Je ne veux pas critiquer, mais, dans votre question, vous avez parlé de surveillance indépendante. Même si la Commission chargée de l'économie des ressources énergétiques rend des comptes par l'intermédiaire du ministère de l'Énergie, je peux vous assurer qu'elle est très indépendante. Une surveillance très stricte est assurée par les responsables de l'environnement, qui, bien franchement, ne se font pas beaucoup d'amis au gouvernement.

Je dirais que nous affichons un très bon rendement au chapitre de la surveillance — puisque vous parlez de M. Schindler. Il a mené une étude. Les résultats de son étude sur l'eau différaient des résultats qui se dégageaient de notre rapport de surveillance. Avec la collaboration de M. Schindler, nous avons créé un comité chargé de la vérification des données qui ont été utilisées par M. Schindler et par notre comité de surveillance. Peu importe ce que l'examen scientifique révélera, nous nous conformerons aux conclusions.

Mis à part les organismes de réglementation indépendants, il est possible de créer des comités spéciaux, comme dans le cas que je viens de mentionner.



L'hon. Denis Coderre:

Qu'attendez-vous du comité fédéral?



M. Ronald Liepert:

Je ne suis pas tout à fait certain. Je crois que les mandats sont quelque peu différents. Je crois que les délais sont très différents.

Je sais que les responsables du ministère de l'Environnement travaillent en collaboration étroite avec les responsables fédéraux. Au bout du compte, nous voulons tous que la même chose se produise. On n'échappe pas au fait que les Albertains vivent en Alberta et consomment l'eau. Les Albertains ne veulent pas d'eau contaminée.

Beaucoup de choses sont en jeu. Nous avons beaucoup plus à perdre que ceux qui ne vivent pas en Alberta.



Le président:

Merci, monsieur Coderre. Votre temps est plus qu'écoulé. Vous pourrez peut-être prendre part à une autre petite série de questions.

Madame Brunelle, allez-y. Vous avez jusqu'à sept minutes.

[Français]



Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ):

Merci, monsieur le président.

Bonjour, messieurs.

Monsieur Guénette, vous nous parlez de retombées économiques, d'investissements, d'emplois, et je pense que c'est à bon escient. Par contre, il est certain qu'au Québec, l'opinion publique est vraiment braquée contre l'exploitation des gaz de schiste. On nous parle de risques pour l'environnement. Je crois que la situation diffère de celle du reste du Canada notamment parce qu'il s'agit de lieux densément peuplés et de zones agricoles. Ça représente quand même des difficultés.

Le gouvernement du Québec n'a pas de cadre législatif qui couvre cela. C'est comme si les initiatives des entreprises nous avaient pris au dépourvu. Vous parlez d'appliquer des règles relatives au respect de la propriété privée, de ne pas octroyer un cadre d'expropriation trop large et de permettre une libre négociation entre les entreprises et les individus.

J'aimerais que vous me disiez deux choses. D'abord, comment peut-il y avoir une libre négociation entre les individus et les entreprises, compte tenu du fait que le sous-sol n'appartient pas aux personnes qui possèdent les propriétés? Ensuite, croyez-vous que le gouvernement du Québec doit adopter un cadre législatif, à tout le moins, pour gérer ne serait-ce que les mesures environnementales visant à protéger la population?



M. Jasmin Guénette:

Vous avez raison de dire que le sous-sol n'appartient pas aux propriétaires, mais il y a aussi le droit de surface. Pour forer un puits, les entreprises doivent avoir conclu les accords nécessaires avec les propriétaires.

En matière de développement, si on souhaite adopter une vision qui respecte les localités et les communautés touchées, l'avenue la plus sensée consiste à permettre la création de richesse, mais aussi un développement qui tient compte de l'esprit du développement durable. On inclut alors aux discussions le plus grand nombre possible de joueurs intéressés. De cette façon, on respecte la propriété individuelle, donc les propriétaires de terres, qu'il s'agisse de boisés ou de fermes. Le sous-sol appartient en effet au gouvernement, mais il reste que le droit de surface appartient aux propriétaires. Le développement ne peut se faire sans l'accord des personnes touchées.

Est-ce que tu souhaites ajouter quelque chose, Vincent?

(1135)



M. Vincent Geloso (économiste, Institut économique de Montréal):

Oui.

Il y a la question des droits de surface, mais parmi les mécanismes de négociation dont il est question, il y en a de très simples. Ceux-ci s'inspirent largement de ce qui a été développé en science économique, surtout dans le cadre des travaux de Leonid Hurwicz, qui a gagné le prix Nobel d'économie en 2007. Je parle ici du mécanisme des enchères. Le promoteur d'un développement peut, par exemple, indiquer quels terrains sont intéressants, rencontrer les propriétaires et faire une première offre. Si aucun des propriétaires n'est intéressé, une deuxième offre, plus généreuse, est faite, et ce, jusqu'à ce qu'il y ait un preneur. Cette méthode permet de créer un système pour les gens intéressés.

Par ailleurs, on voit qu'aux États-Unis, quand la réalisation d'un projet dérange les occupants d'une propriété voisine, des échanges se font et des sommes sont offertes pour dédommager les personnes dont la libre exploitation de la propriété est touchée. Il y a donc des mécanismes de ce genre qui fonctionnent.



Mme Paule Brunelle:

Ma question ne portait pas sur les mécanismes économiques. Oui, une réglementation peut être appliquée. Vous êtes en affaires, et vous êtes habitués de le faire. M. Liepert nous a dit que sur le plan environnemental, il y avait des règles, un cadre législatif à respecter. Or ça semble absent, au Québec.

Comme il est clair que vous ne pourrez jamais obtenir l'assentiment de la population du Québec afin d'y mener vos activités, ne croyez-vous pas qu'on doive adopter un cadre plus strict? Voilà le sens de ma question.



M. Jasmin Guénette:

Des règles claires et connues de tous sont souhaitables, justement pour permettre un développement plus équilibré, plus équitable, et qui englobe les membres de la communauté. Bien sûr, s'il y a un flou juridique et qu'on n'est pas certain de ce qu'on peut faire ou ne pas faire, il est difficile de faire des affaires.

Alors oui, l'adoption d'un cadre législatif bien connu de tous les acteurs, que ce soit les entreprises ou les individus, est souhaitable.



Mme Paule Brunelle:

Je vous remercie.

Bonjour, monsieur Parfitt.

Vous nous dites que la situation de la Colombie-Britannique est très différente de celle du Québec. Pouvez-vous nous indiquer où résident ces différences? S'agit-il des lieux d'extraction, des façons de faire? Vous nous dites également que les gouvernements devraient financer des études sur l'industrie du fractionnement. En quoi devraient consister ces études?

[Traduction]



M. Ben Parfitt:

Ce que j'essayais de dire, concernant le fait que la situation de la Colombie-Britannique diffère de celle du Québec, c'est que l'exploitation actuelle de ressources de gaz de schiste en Colombie-Britannique a lieu dans une région éloignée, où la population humaine est très petite, comparativement à ce qui pourrait arriver au Québec, entre Montréal et Québec et dans les basses terres, où la population et la densité de population sont évidemment beaucoup plus élevées.

La deuxième question que vous avez soulevée est importante. Je crois que nous les gouvernements fédéral et provinciaux devraient faire preuve de leadership et s'assurer que nous avons une très bonne connaissance des ressources en eau souterraines avant d'entreprendre des activités d'exploration et d'exploitation du gaz.

À ce chapitre, j'ajouterais que, si, par exemple, on remonte à 2002, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement a expressément recommandé que des études hydrologiques de base soient menées avant tout travail de forage relatif à des gaz non conventionnels afin qu'on puisse détecter tout risque de contamination des eaux souterraines. Jusqu'à maintenant, à ma connaissance, aucune province n'a honoré cette recommandation vitale.



Le président:

Merci, madame Brunelle.

Nous allons maintenant passer au NPD avec Mme Duncan. Vous avez jusqu'à sept minutes.



Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NPD):

Merci, monsieur le président.

Monsieur Liepert, nous nous sommes entretenus avec bon nombre de délégations qui sont venues à Ottawa et qui cherchaient à obtenir notre soutien à l'égard d'un débat public ouvert sur la stratégie énergétique canadienne. Je me demande si votre gouvernement appuie cette demande de tenir un débat public ouvert sur la stratégie énergétique canadienne afin d'assurer un approvisionnement durable dans l'intérêt du Canada.

  (1140)



M. Ronald Liepert:

Ma réponse est très simple: certainement.

J'ai participé pour la toute première fois à une réunion des ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux de

L'Énergie tenue en septembre dernier, à Montréal. Je n'étais pas du tout impressionné par le contenu de la réunion. Je me suis entretenu avec le ministre Paradis et je lui ai dit que, pour la conférence qui se tiendra l'année prochaine en Alberta, nous devons avoir un plan précis. Il faut avoir un but. Nous sommes nombreux à réclamer une stratégie énergétique nationale. Nous appuyons cela, alors, nous avons décidé que la conférence qui se tiendra l'automne prochain mettra l'accent sur cela.

Nous n'arriverons pas à une stratégie énergétique nationale du jour au lendemain, mais j'estime que nous pouvons nous entendre tous sur plusieurs objectifs communs qui peuvent certainement nous mener vers une stratégie énergétique nationale. Alors, vous avez certainement notre soutien.



Mme Linda Duncan:

Monsieur Liepert, vous avez parlé avec enthousiasme des organismes de réglementation en Alberta. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Nous avons de l'expérience, et la commission qui s'occupe des ressources énergétiques en Alberta a fait un travail remarquable au fil du temps en donnant l'occasion au public et aux collectivités touchées de prendre parole.

Vous êtes probablement au courant de la motion que j'ai déposée en mai dernier, qui a reçu le soutien unanime de la Chambre. La motion demandait la tenue d'un examen indépendant du caractère adéquat des règlements fédéraux sur la sécurité et la protection de l'environnement au chapitre des nouvelles ressources pétrolières et gazières, qui comprennent le gaz de schiste, le pétrole sous-marin et les sables bitumineux.

Appuieriez-vous l'idée d'un examen qui pourrait non seulement faire appel à l'ONE — qui est tenu par la loi de mener un tel examen —, mais aussi aux organismes de réglementation des provinciaux et territoriaux?



M. Ronald Liepert:

Dans une certaine mesure, c'était l'une des raisons pour lesquelles nous estimions qu'il importait de comparaître devant vous. Je crois comprendre que l'objet de l'étude actuel du comité est en quelque sorte une extension de cela.

Je vais revenir à mes premières observations. Il y a des secteurs de compétence clairs entre les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral, et il y a aussi des secteurs de compétence qui se chevauchent. Je crois que personne ne tire d'avantages du chevauchement des efforts. Nous avons une très bonne relation de travail avec le ministère fédéral de l'Environnement, comme je l'ai mentionné, et nous travaillons de concert sur plusieurs éléments. Le plus récent, comme je l'ai dit, portait sur l'étude de l'eau.

J'aimerais obtenir plus sur le contenu exact de la motion, mais, en Alberta, lorsqu'il est question du gaz de schiste, la Commission chargée de l'économie des ressources énergétiques, comme je l'ai mentionné, est en mesure de s'adapter. Nous avons apporté des changements importants pour intégrer les formations.

La fracturation existe depuis longtemps, surtout en Alberta. C'est simplement parce que nous parlons de différentes formations de schiste. Je crois savoir qu'au Québec en particulier — mais dans une certaine mesure en Colombie-Britannique —, bon nombre de ces activités sont nouvelles. J'ai offert au ministre — mon homologue québécois — de l'aider du mieux que nous pouvons pour que le Québec puisse élaborer le cadre législatif dont il a besoin et pour que le Québec puisse s'appuyer sur notre expérience — nous nous ferons un grand plaisir de collaborer avec lui.

Je crois que cela nous ramène vraiment à l'aspect particulier dont vous parliez, mais nous devons au Canada respecter les secteurs de compétence.



Mme Linda Duncan:

Après avoir été convaincu par la merveilleuse Dre Martha Kostuch, regrettée de tous, le gouvernement albertain a entamé une étude intensive de l'industrie des sables bitumineux sur une période de deux ans. L'étude intégrait la participation du gouvernement fédéral, et je crois qu'elle a pris fin aux alentours de 2006. Le comité sur les ressources naturelles a mené un examen sur l'industrie des sables bitumineux — je crois — en 2007. Mon comité — le Comité permanent de l'environnement et du développement durable du Parlement — a mené un examen biennal, et le Parti libéral et moi-même avons publié des rapports.

Voici ma question. Examen après examen, rapport après rapport, nous sommes arrivés aux mêmes recommandations: il faut combler les lacunes au chapitre de la surveillance et ne pas laisser l'industrie le pouvoir

discrétionnaire au chapitre de la surveillance, mais demander au gouvernement d'intervenir davantage; renforcer la réglementation de contaminants particuliers; prendre des mesures liées au bassin du Mackenzie. Dans le cadre de notre examen, le vice-premier ministre des Territoires du Nord-Ouest a parlé très fermement. Il était très déçu par le manque de détermination du gouvernement fédéral à prendre des mesures liées au bassin du Mackenzie.

Nous avons entendu beaucoup de témoins — y compris des personnes de l'industrie — qui ont affirmé qu'il y a des fuites dans les étangs. Vous dites que les résultats sont très bons. Les résultats fournis, par exemple, par M. Schindler révèlent que le confinement des contaminants en question — en particulier les contaminants aérogènes — n'est pas adéquat.

Alors, je me pose la question suivante: pourriez-vous nous indiquer ce qui peut être fait pour convaincre les gouvernements fédéral et provinciaux d'adopter ces recommandations — les mêmes recommandations qui continuent à être formulées à l'intention de ces gouvernements?

  (1145)



M. Ronald Liepert:

Je n'ai pas en main... Tout d'abord, je ne suis pas ministre de l'Environnement, mais nous pourrions passer beaucoup de temps ici, je pourrais débattre un paquet d'observations que vous avez présentées dans votre préambule, et je suis en désaccord avec vous sur pratiquement toutes les observations.

Nous avons d'excellents antécédents, et nous en sommes très fiers. L'une de vos observations portait sur le fait que la surveillance est assurée par l'industrie. Vous vous trompez. La surveillance n'est pas assurée par l'industrie. Elle est effectuée par des représentants du ministère de l'Environnement; elle est assurée par la Commission chargée de l'économie des ressources énergétiques. Lorsque votre ministère fédéral de l'Environnement s'en est mêlé et a mené un examen de ce que nous avons fait dans le cadre de l'examen des conséquences des fuites liées aux étangs de résidu, il n'a rien trouvé.

Je suis donc en désaccord avec vos propos. Je dirais que notre rendement n'est pas simplement bon, il est pas mal du tout.



Mme Linda Duncan:

Monsieur Liepert, ce n'est pas ce que je dis; ce sont les témoignages dont le comité est saisi. Je me ferai un plaisir de vous faire parvenir personnellement le rapport.

Dans le cadre d'un témoignage, des représentants du secteur des sables bitumineux ont mentionné qu'il y avait des fuites dans leurs étangs de résidu. Ce n'est pas moi qui le dis; je ne suis pas chargée de la surveillance.

Malheureusement, nous sommes désavantagés, car, malgré les invitations, nous n'avons pas réussi à entendre le témoignage de représentants du gouvernement albertain ni de la commission de l'énergie; nous devons nous en remettre à des témoins de l'industrie — et nous avons entendu des responsables fédéraux. Alors, dans le cadre des témoignages que nous avons entendus, on nous a dit qu'il y a bon nombre de problèmes, y compris ceux mentionnés dans le témoignage de M. Schindler et dans celui sur les problèmes possibles liés aux eaux souterraines.

Je me ferai un plaisir de vous transmettre mon rapport, et, bien sûr, vous participez à... Je crois que c'est le ministère de l'Énergie qui a subventionné l'étude sur les sables bitumineux. Et l'ancien sous-ministre de l'Environnement a présenté un document d'information qui indiquait que la cadence pourrait poser problème...



Le président:

Madame Duncan, votre temps est écoulé, alors, je dois vous interrompre. Désolé.

Madame Gallant, vous avez jusqu'à sept minutes. Allez-y.



Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC):

Merci, monsieur le président.

Le compte rendu de la dernière réunion du comité ne figure pas encore dans le hansard, alors les questions que je veux poser doivent être précédées d'une petite mise en contexte pour les témoins, monsieur le président.

D'entrée de jeu, je tiens à dire que je crois que les groupes écologistes jouent un rôle nécessaire, qu'ils accomplissent un travail très important, soit celui d'assurer la protection de notre environnement et de veiller à ce que les grandes entreprises qui exploitent nos ressources naturelles — dans l'air, dans le sol, etc. — le fassent dans le respect de l'environnement, sans causer de tort à quiconque.

L'autre jour, je suis restée perplexe, car, lorsque j'ai demandé très innocemment à l'un des témoins quels étaient les bailleurs de fonds de son organisme — Environmental Defence —, elle s'est mise sur la défensive et m'a suggéré de consulter le site Web de l'organisme. C'est ce que j'ai fait, et, pour comprendre comment fonctionnent les groupes voués à la protection de l'environnement et ce qui est réellement en jeu ici, même la raison pour laquelle nous considérons les sables bitumineux comme une source non traditionnelle d'énergie, cet aspect entre en ligne de compte.

Ce que j'ai appris, c'est que l'un des donateurs d'Environmental Defence est l'organisme Tides Canada. Je n'avais jamais entendu parler de cet organisme, alors je me suis un peu renseignée sur Tides Canada et j'ai découvert que cet organisme est en fait financé par la Tides Foundation, établie en Californie, et que son pendant canadien a financé à coup de millions de dollars au moins 36 campagnes environnementales. La Tides Foundation chapeaute d'autres organismes de bienfaisance en Californie et à New York, et, depuis 2003, la fondation a consacré 50 millions de dollars à des campagnes menées contre l'exploitation du pétrole de l'Alberta et contre la circulation des pétroliers et l'installation de pipelines en Colombie-Britannique.

Les motifs de ces subventions sont clairement énoncés dans les déclarations de revenus de ces organismes. Par exemple, Tides U.S. a reçu...

L'hon. Denis Coderre: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Mme Cheryl Gallant: Il s'agit d'une mise en contexte qui vise à fournir des renseignements très importants...

  (1150)



Le président:

Madame Gallant, silence, s'il vous plaît.

Monsieur Coderre, formulez votre rappel au Règlement.

[Français]



L'hon. Denis Coderre:

Monsieur le président, je n'ai pas d'objections à ce que l'on raconte sa vie, les recherches qu'on a faites, ce que l'on a trouvé hier soir en consultant Internet, mais ce qui est triste, c'est qu'il y a ici un ministre d'un gouvernement qui mérite du respect. Il me semble qu'il y a bien d'autres choses à faire que d'examiner le rapport de recherche d'un membre d'un parti politique quelconque.

Je ne sais pas si ce rappel au Règlement est recevable, mais je pense que cela n'a rien à voir avec les gens qui sont ici aujourd'hui.

[Traduction]



Le président:

Merci, monsieur Coderre.

Comme vous le savez, monsieur Coderre, les membres du comité sont libres de faire des commentaires sur le

sujet que nous étudions ou de poser des questions aux témoins, et l'intervention de Mme Gallant n'est certainement pas hors propos.

Vous pouvez continuer, madame Gallant. C'est certainement à vous de décider de la façon dont vous utiliserez votre temps.



Mme Cheryl Gallant:

J'essaie seulement de remonter à la source du financement pour que tout le monde puisse comprendre qui essaie de faire quoi et pourquoi.

En 2009, Tides U.S. a reçu 700 000 \$US de l'Oak Foundation de San Francisco pour attirer l'attention du public sur la question des « tar sands » — littéralement, les sables goudronneux — et pour freiner l'expansion de l'exploitation des sables bitumineux en bloquant l'implantation de nouvelles infrastructures.

Bon, je pourrais maintenant vous expliquer pourquoi l'expression « tar sands » est incorrecte pour décrire les sables bitumineux, mais je crois qu'à peu près tout le monde ici était présent la semaine dernière, alors je ne vais pas revenir sur ce détail.

L'Oak Foundation a été créée par le fondateur d'une boutique hors taxes, un Américain, qui, à son tour, a versé à Greenpeace Canada une somme d'argent non divulguée pour tirer parti de l'intérêt croissant des éleveurs et des propriétaires fonciers pour les initiatives visant à limiter l'exploration et la production pétrolières et gazières effrénées dans le Sud de l'Alberta. Apparemment, Greenpeace a aussi reçu des fonds pour mener un sondage d'opinion publique et une campagne médiatique et pour préparer des messages qui transmettront un maximum d'information aux Albertains.

Même le Fonds mondial pour la nature est intervenu. Le Fonds mondial pour la nature-Canada a reçu une somme non divulguée de l'Oak Foundation pour mener une campagne de mobilisation auprès des Canadiens et pour diffuser un message politique clair.

Les déclarations de revenus aux États-Unis de Tides U.S. et de Tides Canada révèlent que ces organismes ont consacré 4,3 millions de dollars à une campagne contre les « sables goudronneux ». Voici les principaux bénéficiaires: le Sierra Club, qui a reçu environ 909 000 \$US; Corporate Ethics International, qui s'est vu accorder 750 000 \$US; le Natural Resources Defense Council, qui s'est vu attribuer 500 000 \$US; et ForestEthics, qui a reçu 400 000 \$US.

Nombre des subventions qui ont été octroyées pour la campagne contre les sables bitumineux sont nettement supérieures aux subventions destinées à d'autres causes importantes. Par exemple, un projet d'intervention auprès de victimes de viol en Afrique sub-saharienne a reçu 9 000 \$, et un projet visant à soutenir les personnes atteintes du VIH en Indonésie — les responsables de ce projet sont d'ailleurs venus au Parlement, hier — a obtenu 9 098 \$. En comparaison, Greenpeace a reçu 186 000 \$US, et le Fonds mondial pour la nature a obtenu 160 000 \$.

Contrairement à nombre d'organismes de bienfaisance, Tides U.S. ne bénéficie pas d'une dotation très élevée. En pratique — et c'est ce qui est maintenant rapporté dans différents médias —, cet organisme ressemble plus à une entreprise de blanchiment d'argent qu'à une organisation caritative, car il reçoit de l'argent d'autres fondations et le dépense selon la volonté des donateurs.

Ce que cela signifie, c'est que nous nous retrouvons dans des situations où nous accueillons des représentants d'organismes, par exemple le témoin que nous avons entendu l'autre jour, qui parlait au nom d'Environmental Defence. Sur le site Web de cet organisme, Tides Canada Foundation et Tides Foundation figurent dans la liste de ses donateurs. De son côté, Tides Canada reçoit son financement — 56 millions de dollars depuis 2000 — de Tides U.S.

Lorsque Tides U.S. verse de l'argent à Tides Canada, il lui dit comment il doit dépenser cet argent. L'Oak Foundation donne de l'argent à Tides U.S., et nous ne savons pas qui sont les donateurs étrangers de l'Oak Foundation. Nous ignorons si les donateurs sont des entreprises concurrentes des sociétés pétrolières de l'Alberta, qu'il s'agisse d'entreprises étrangères, d'entreprises du Moyen-Orient ou d'autres groupes, mais, ce que nous savons, c'est que des gens mènent une campagne active et bien huilée contre l'industrie pétrolière au Canada, plus précisément en Alberta, et, à vrai dire, contre les Canadiens en général — une campagne contre les emplois au Canada.

Ma question, qui s'adresse à M. Liepert, est...

Une voix: Le temps est écoulé.

Mme Cheryl Gallant: Je veux juste un oui ou un non.

Avant de se voir accorder le statut d'organisme de bienfaisance, un organisme doit s'être constitué en personne morale en vertu d'une loi fédérale ou provinciale. Savez-vous s'il existe en Alberta des organismes de lutte contre les sables bitumineux qui sont constitués en personne morale sous le régime de la loi albertaine?

  (1155)



Le président:

Vous devez être bref, monsieur le ministre.



M. Ronald Liepert:

Je crois que cela dépend de ce que vous entendez par « organismes de lutte contre l'exploitation des sables bitumineux ». Il existe des organismes qui ont exprimé leurs inquiétudes à l'égard de l'exploitation des sables bitumineux, par exemple l'Institut Pembina, qui — si je ne me trompe pas — a son siège en Alberta.



Mme Cheryl Gallant:

Et il reçoit aussi de l'argent de Tides.



M. Ronald Liepert:

J'ignore si c'est le cas.



Le président:

Votre temps est écoulé, madame Gallant. Merci.

Pour la deuxième série de questions, vous disposerez chacun d'environ deux minutes, ce qui correspond, en gros, à une question et à une courte réponse.

Monsieur Coderre, allez-y, je vous prie.

[Français]



L'hon. Denis Coderre:

Je ne pensais jamais revivre le maccarthysme en 2010, monsieur le président. C'est intéressant. Je n'étais pas là à cette époque.

[Traduction]

Monsieur le ministre, j'ai une question importante à vous poser. Vous avez parlé d'une stratégie nationale. Évidemment, je ne crois pas qu'il existe de solution pouvant convenir à toutes les situations, car nous devons respecter la compétence de chaque province et territoire. Vous avez dit que vous aviez été déçu, à juste titre, des thèmes abordés lors de la dernière conférence.

Aux fins de notre étude, pourriez-vous nous dire comment vous concevez cette stratégie nationale? Nous travaillons tous ensemble.



M. Ronald Liepert:

Je vais faire un parallèle avec les soins de santé. Tout le monde s'entend pour dire que nous devons changer la façon dont nous fournissons les soins de santé, mais, lorsque vient le temps de mener des discussions

sérieuses sur les détails que nous devrions changer, nous commençons à nous heurter à des problèmes.

Je crois que nous pouvons tous convenir que nous avons besoin d'adopter une stratégie nationale en matière d'énergie au Canada. Ce qui nous donnera beaucoup de fil à retordre, c'est lorsque nous commencerons à enlever les pelures d'oignon, une à la fois, pour parler des détails. Je crois sincèrement qu'il y a des choses sur lesquelles nous pouvons nous entendre.



L'hon. Denis Coderre:

Quelle serait alors votre définition du mot « national »?



M. Ronald Liepert:

On peut mettre en place une stratégie nationale qui protège et respecte la compétence des provinces et des territoires en la matière. Cela peut facilement se faire.

Permettez-moi de soulever un dernier point. Je crois que nous devons en fait adopter une stratégie énergétique à l'échelle du continent, car il y a beaucoup de mesures prises aux États-Unis qui ont une incidence sur le Canada, mais ces mesures ne font pas partie d'une stratégie globale; ce sont des mesures ponctuelles. Si nous mettons en place une stratégie énergétique continentale, de telles choses n'arriveraient pas. Le problème, c'est que nous devons élaborer une stratégie nationale avant de nous doter d'une stratégie continentale.



L'hon. Denis Coderre:

Croyez-vous alors que notre partenariat devrait consister à investir davantage dans la recherche et développement et dans les technologies vertes? Serait-ce le type de relation à privilégier entre les gouvernements, l'industrie et les environnementalistes?



M. Ronald Liepert:

Je peux seulement vous parler de ce que nous faisons en Alberta. Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, le fonds que nous avons créé sert justement à financer ce type d'activités. Je crois que les Canadiens veulent que nous investissions plus d'argent dans la recherche et développement de nouvelles technologies. Je crois que ce fait est pour le moins incontestable.



L'hon. Denis Coderre:

À votre avis, de tels investissements seraient-ils préférables à des incitatifs fiscaux?



M. Ronald Liepert:

En un mot, oui.

[Français]



Le président:

Merci, monsieur Coderre.

[Traduction]

C'est maintenant au tour de M. Shory. Vous avez deux minutes.



M. Devinder Shory (Calgary-Nord-Est, PCC):

Merci, monsieur le président.

Je veux aussi parler des sables bitumineux et d'autres choses et des retombées économiques partout au

Canada de l'exploitation des ressources naturelles de l'Alberta. Je ne comprends pas pourquoi le NPD s'oppose à l'exploitation des ressources naturelles de l'Alberta. Je reviendrai plus tard sur cet aspect.

Ma première question s'adresse aux représentants de l'Institut économique de Montréal. C'est une question en trois volets.

Premièrement, quels seraient les avantages économiques pour le Québec s'il décidait d'exploiter le gaz de schiste? De plus, avez-vous des chiffres à cet égard? Enfin, le dernier volet de ma question, si le Québec décidait de ne pas exploiter cette ressource, quelles seraient les conséquences négatives, au chapitre tant de l'économie que de la réglementation?

  (1200)



Le président:

Qui voudrait répondre à cette question?

[Français]



M. Jasmin Guénette:

On peut le faire tous les deux, si c'est possible.

D'abord, en ce qui concerne les avantages économiques, comme je l'ai mentionné durant ma présentation, selon le gouvernement du Québec lui-même, l'exploitation de 250 puits représente des investissements de 1 milliard de dollars. On parle également de 10 000 emplois qui seraient liés à ce secteur, sans compter évidemment les profits que les entreprises pourraient en tirer, les impôts et les taxes qui seraient payés sur le territoire du Québec.

Voilà, en fait, des chiffres qui montrent que l'avantage économique de l'exploitation de cette ressource est important.

Vincent, veux-tu ajouter quelque chose?



M. Vincent Geloso:

Oui, je voudrais ajouter quelque chose.

[Traduction]

Il y a aussi le fait que, au Québec, on consomme beaucoup de combustibles lourds, comme le mazout lourd, et, d'ailleurs, le Québec est le plus grand producteur de mazout lourd au Canada. La consommation de mazout lourd au Québec représente 40 p. 100 de la consommation canadienne, et ce combustible est très polluant. Le mazout lourd cause beaucoup de smog. Et il peut être facilement remplacé par le gaz naturel, par exemple dans l'industrie du béton et dans l'industrie des combustibles.

L'utilisation de gaz naturel présente non seulement des avantages économiques pour la société en général, mais également des avantages environnementaux, dans la mesure où le recours au gaz naturel entraînera très probablement une diminution des émissions de gaz à effet de serre, car, par comparaison avec le mazout, le gaz naturel produit près de 30 p. 100 moins d'émissions de gaz à effet de serre et ne génère aucune des particules atmosphériques à l'origine du smog.



Le président:

Merci.

Merci, monsieur Shory.

C'est maintenant au tour du Bloc québécois; monsieur Pomerleau, vous avez deux minutes.

[Français]



M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ) :

Je vous remercie, monsieur le président.

Bonjour à vous tous, incluant la personne qui est avec nous par vidéoconférence, M. Parfitt.

Ma question s'adressera à vous, monsieur Guénette. Vous avez amplement parlé du respect de la propriété privée, du droit à la libre négociation, enfin des éléments qui reviennent assez souvent et qui sont de bons éléments. Le problème ici, comme ma collègue l'a fait remarquer, est que les entrepreneurs négocient avec les gens qui ont un terrain et non avec le propriétaire de la ressource. C'est le problème. Ils négocient avec la personne qui leur donnera un droit de passage, mais pour avoir accès à une ressource qui n'appartient pas au propriétaire du terrain. Le propriétaire de cette ressource est la population du Québec.

À quel moment, selon vous, les entreprises négocient-elles vraiment avec la population du Québec pour le droit d'accès à la ressource?



M. Jasmin Guénette:

S'il y a une confusion sur le plan juridique, il est d'abord à souhaiter que les partenaires s'assoient et qu'ils trouvent un terrain d'entente pour que les règles soient claires et connues de tous. C'est la première chose à faire, à mon avis.

Ensuite, lorsque vient le temps de forer, comme ce forage se fait évidemment sur le territoire d'un propriétaire, la négociation devrait être entamée à ce moment. Nous croyons que de procéder à ce forage avec l'accord du propriétaire quant à l'endroit où il sera fait rendra les transactions beaucoup plus « normales », je dirais. Les parties en cause seront donc toutes les deux d'accord puisque les...



M. Roger Pomerleau:

Êtes-vous quand même conscient que le propriétaire du terrain n'est pas propriétaire de cette ressource?



M. Jasmin Guénette:

Exactement. L'entreprise peut donc louer une partie du terrain pour cinq, sept ou dix ans, le temps de...



M. Roger Pomerleau:

Elle loue un droit de passage, c'est tout.



M. Jasmin Guénette:

Exactement, mais le droit de surface appartient toujours au propriétaire, et l'exploitation de cette ressource doit se faire en collaboration avec les propriétaires terriens. Quand vient le temps de forer, ceux-ci doivent être à la table de négociations avec l'entreprise, seul à seul ou en collectivité, pour pouvoir négocier des prix acceptables, tant pour le propriétaire terrien que pour l'entreprise.

Si l'entreprise est prête à offrir tel ou tel montant d'argent et que les gens l'acceptent, alors tout le monde est gagnant.

[Traduction]



Le président:

Merci, monsieur Pomerleau.

Pour terminer cette série de question, la parole revient à M. Shory, pour deux minutes.



M. Devinder Shory:

Monsieur le président, je vous remercie beaucoup de me donner la possibilité d'intervenir de nouveau.

Cette question s'adressera à M. Liepert.

Avant toute chose, je vous remercie tous d'être venus ici aujourd'hui.

Monsieur Liepert, dans votre allocution, vous dites que, dans l'avenir, les besoins énergétiques augmenteront. Vous avez aussi parlé de l'énergie, plus particulièrement des sables bitumineux et des avantages qu'ils procurent au reste du Canada, et vous avez fait le lien avec les emplois partout au Canada, tandis que, durant la campagne électorale de 2008, le chef du NPD voulait mettre un frein à toute expansion de cette industrie.

Ma question porte sur l'économie. Pourriez-vous nous donner plus de détails au sujet de la relation économique qui s'est établie entre l'Alberta et le reste du Canada en conséquence de l'essor de l'industrie pétrolière et gazière en Alberta?

  (1205)



M. Ronald Liepert:

D'abord, je voudrais juste faire un petit commentaire sur votre première remarque.

Je crois que certaines personnes ont dans l'idée que la demande mondiale de pétrole va en diminuant. Il y a environ deux jours, le département américain de l'Énergie a publié des statistiques qui révèlent que, l'an dernier — et gardez à l'esprit que nous sommes en récession —, la consommation de pétrole a augmenté de 936 000 barils par jour par rapport à l'année précédente. Nous pouvons donc constater que la demande mondiale de pétrole n'est pas en déclin.

Alors, comment peut-on faire face à cette situation? On peut s'approvisionner en pétrole à l'étranger ou on peut assurer sa propre sécurité énergétique.

Le pétrole canadien est un trésor national. C'est de cette façon que l'a décrit un sénateur américain: un trésor national. Cette ressource crée des emplois non seulement au Canada, mais également aux États-Unis. Je dis souvent: « Nous ne fabriquons aucun véhicule Caterpillar en Alberta, mais nous en utilisons certainement beaucoup. » Ces véhicules sont construits un peu partout en Amérique du Nord.

Je crois que les chiffres les plus éloquentes sont ceux que j'ai mentionnés dans mon allocution, à savoir le fait qu'il y a aujourd'hui 28 000 personnes qui travaillent sur les chantiers de construction dans le Nord de l'Alberta. La moitié de ces Canadiens font la navette en avion — chaque semaine, ou toutes les deux semaines — depuis l'est de la frontière entre le Manitoba et l'Ontario. Cela crée des emplois. Cela procure des retombées fiscales à ces collectivités. Et je vous dirai que tout le monde y trouve son compte, car les travailleurs peuvent rester dans leur collectivité — leurs familles peuvent rester dans leur collectivité, que ce soit au Québec ou à Terre-Neuve, et leurs enfants continuent de fréquenter la même école qu'auparavant —, et ils travaillent.

Je crois que c'est l'aspect de toute la discussion qui est négligé, soit le fait que cette ressource ne profite pas uniquement à l'Alberta. Il s'agit d'un trésor national dont nous devrions tous être très fiers.



Le président:

Merci, monsieur Shory. Votre temps est écoulé.

Je tiens à remercier tous les témoins que nous avons entendus aujourd'hui: le ministre Liepert, M. Guénette, M. Geloso et aussi M. Parfitt. Je vous remercie tous d'être venus. Vos réponses nous ont été très utiles.

Nous allons nous interrompre quelques minutes pour préparer la deuxième vidéoconférence et pour permettre au deuxième groupe de témoins de s'installer.



Le président :

Nous allons reprendre la séance, même si nous venons d'apprendre que l'entraîneur des Riders viendrait tout juste de donner sa démission. Je sais que cette nouvelle est traumatisante pour certains des membres assis autour de cette table.

Blague à part, accueillons maintenant le deuxième groupe de témoins et poursuivons notre étude sur la sécurité énergétique du Canada. Nous recevons David Coon, directeur général du Conseil de la conservation du Nouveau-Brunswick, et Stephanie Merrill, coordonnatrice du programme pour la protection de l'eau douce. Je vous remercie beaucoup d'être venus ici aujourd'hui. Et nous entendrons par vidéoconférence — depuis Halifax, en Nouvelle-Écosse — Barbara Pike, de l'Atlantic Institute for Market Studies.

Je vous remercie beaucoup de vous être déplacés. Les représentants de chacun des deux groupes feront chacun une déclaration d'au plus sept minutes, puis nous passerons aux questions. Nous suivrons l'ordre prévu sur l'avis de convocation. Nous commencerons donc par entendre le représentant du Conseil de la conservation du Nouveau-Brunswick; allez-y, s'il vous plaît.



M. David Coon (directeur exécutif, Conseil de la conservation du Nouveau-Brunswick inc.):

Je vous remercie beaucoup, monsieur le président, et bon après-midi à tous. Je vous remercie de me donner la possibilité de m'exprimer cet après-midi.

Je ferai le survol de la situation au Nouveau-Brunswick, un endroit différent du reste du Canada. Au Nouveau-Brunswick, plus de 1,4 million d'hectares sont visés par des permis d'exploitation du gaz de schiste, ce dont vous n'avez probablement pas beaucoup entendu parler. Nous travaillons avec les collectivités locales. Quelque 90 collectivités se situent à l'intérieur de la zone à bail visée par des permis; cette zone décrit un grand arc qui s'étend d'un bout à l'autre de la province, de Chebucto, sur la côte du Northumberland — où il y a de belles plages pour la baignade — jusqu'à la frontière avec le Maine, à proximité de McAdam et de St. Stephen, près d'où j'habite.

Nous travaillons avec nombre de ces collectivités. Elles se sont regroupées pour former une coalition appelée les citoyens pour l'exploitation responsable des ressources. Nous menons des discussions avec le gouvernement provincial concernant ce dossier depuis maintenant presque un an et nous menons des discussions avec l'industrie depuis son arrivée au Nouveau-Brunswick.

Dans ce dossier, c'est comme si nous tenions un tigre par la queue. Il ne s'agit pas du gaz naturel de notre enfance — nos collectivités sont en train de tirer sur le bout de la queue du tigre.

Je m'excuse auprès des interprètes; je vais essayer de ne pas trop m'écarter de mes notes.

Nous n'avons pas le cadre réglementaire nécessaire. Aujourd'hui, nous voulons essayer de définir clairement certains des rôles que doit assumer le gouvernement fédéral — car nous croyons que cela est important — et certains des besoins auxquels il pourrait répondre.

Lundi soir dernier, l'assemblée législative de l'État de New York a adopté, par une majorité écrasante, une loi prévoyant la suspension, jusqu'en mai de l'an prochain, de la délivrance de permis pour le forage de puits de gaz de schiste au moyen de la fracturation hydraulique et du forage horizontal. Il s'agit pourtant d'une ressource qui pourrait accroître la sécurité énergétique de cet État. Alors pourquoi l'assemblée a-t-elle pris cette décision? Aux États-Unis, l'Agence pour la protection de l'environnement — vénérable institution dont le travail est reconnu à l'échelle mondiale — a entrepris une vaste étude sur les effets du forage des puits de gaz de schiste et de la fracturation hydraulique; l'agence s'attend à terminer cette étude quelque part en 2012 et entend faire participer activement la population à cette démarche.

Pourquoi l'agence mène-t-elle cette étude? Parce que, aux États-Unis, l'expérience a montré que l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste présentent toute une gamme de risques pour la santé publique, l'environnement, les réserves d'eau potable et le tissu social des collectivités rurales, contrairement à

l'exploitation du gaz naturel classique. Nous parlons ici de quelque chose de très différent. Je dirais que c'est un tigre endormi, car, pour l'instant, le prix du gaz naturel est bas. Lorsque le prix grimpera, ce tigre se réveillera, et je m'attends à ce que nous assistions alors à un essor très rapide des activités d'exploitation dans des provinces comme le Nouveau-Brunswick et le Québec.

Quels sont les problèmes? D'une part, nous parlons de forer très profondément, jusqu'à deux kilomètres de profondeur. Des opérations qui se révèlent assez simples dans l'industrie du gaz naturel classique, comme la cimentation du tubage de puits pour protéger les aquifères, deviennent très difficiles lorsqu'on fore à cette profondeur. Or, la fracturation soulève des questions quant à la solidité du ciment du tubage, et on se demande si, à long terme, ce ciment protégera les aquifères.

Les procédés sont donc très différents. On doit puiser quelque chose comme quatre millions de litres d'eau d'une source quelconque pour chaque fracturation. Cela équivaut à la quantité d'eau contenue dans deux piscines olympiques. Au Nouveau-Brunswick, presque tous les cours d'eau se jettent dans l'océan et contiennent des poissons migrateurs. Le saumon de la baie de Fundy est une espèce protégée par la Loi sur les espèces en péril, car la population de saumon a grandement diminué. Alors, il y a lieu de se demander, par exemple, quel est le débit d'eau nécessaire pour maintenir l'habitat du saumon de l'Atlantique, qui est une espèce menacée. Cela dépend d'une grande quantité de facteurs pour lesquels nous n'avons pas de données. À l'évidence, le gouvernement fédéral a la responsabilité de s'occuper de cette situation.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous sommes préoccupés par les prélèvements d'eau.

Les millions de litres d'eau qui sont prélevés sont mélangés avec du sable et des produits chimiques. Ces produits chimiques sont pompés sous pression, comme il a été mentionné tout à l'heure, et de 40 à 50 p. 100 de ce mélange est laissé sous terre. Nous ignorons quel pourrait être le devenir à long terme de ce mélange. Et nous n'avons pas d'études géologiques ni de cartes hydrogéologiques pour nous aider à comprendre ce qui pourrait arriver si ce mélange s'infiltrait dans des fractures ou des fissures existantes — que nous n'aurions pas nécessairement répertoriées avant que cela se produise —, de façon à ne pas créer de risques environnementaux à long terme.

 (1215)

Donc, comme on pompe intentionnellement ce mélange profondément dans le sol, qu'on le laisse là, sous les aquifères, la question qu'il faut se poser est la suivante: quel pourrait être le devenir à long terme de ce mélange?

Puis, évidemment, ce mélange peut contenir des substances toxiques au sens de la LCPE, comme le benzène. Et, pour l'instant, les entreprises ne sont pas tenues de divulguer publiquement quelles sont les substances chimiques contenues dans leurs mélanges. Bien sûr, lorsque ce mélange remonte à la surface — environ 50 p. 100 du mélange —, on se retrouve avec un flux de déchets dangereux, un abondant flux de déchets dangereux qui présente d'ailleurs une consistance différente du mélange qui a été injecté parce qu'on a fait remonter d'autres contaminants, comme des métaux lourds, se trouvant naturellement dans les couches profondes.

Actuellement, au Nouveau-Brunswick, ce flux de déchets dangereux est transporté par camion jusqu'en Nouvelle-Écosse pour y être traité. Qu'arrivera-t-il lorsque l'exploitation va décoller? Comment traitera-t-on toute cette quantité de déchets? Il y aura probablement des milliers de puits de forage au Nouveau-Brunswick si ce secteur passe en vitesse supérieure. Qu'est-ce que cela implique? Comment gèrera-t-on les déchets dangereux?

Étant donné que le gaz de schiste est chargé d'humidité, on doit « l'assécher » lorsqu'il remonte à la surface, ce qui produit des composés organiques volatils, des émissions, dont certaines substances toxiques au sens de la LCPE.

En ce qui concerne les gaz à effet de serre, on a mené des travaux qui donnent à penser que, en fait, l'exploitation de ce type de gaz naturel pourrait laisser une empreinte carbone équivalente à celle de l'exploitation au charbon. Il s'agit donc d'un aspect important à prendre en considération lorsqu'on envisage cette question sous l'angle de la sécurité énergétique.

Le moratoire imposé dans l'État de New York a simplement pour but de donner à l'État et à ses résidents la possibilité de continuer à examiner et à analyser les effets de la fracturation hydraulique sur la qualité de l'eau et de l'air, sur l'environnement et sur la sécurité publique. Il en est autrement au Canada. On n'a pas prévu mener une enquête nationale sur les conséquences de l'exploitation du gaz de schiste, mais il faudrait qu'on le fasse.

Alors, permettez-moi d'exposer rapidement les mesures que devrait prendre le gouvernement fédéral dans ce dossier.

Au Nouveau-Brunswick, nous voyons...



Le président :

Monsieur Coon, vous devriez être très bref. Vous avez déjà dépassé le temps qui vous était alloué. Soyez donc très bref, s'il vous plaît.

(1220)



M. David Coon:

Pour ce qui est de la sécurité énergétique, à quelle fin utilisera-t-on ce gaz? Sera-t-il utilisé par des Néo-Brunswickois, par des Canadiens, ou sera-t-il simplement envoyé aux États-Unis? C'est un aspect important, surtout en raison des risques que présente l'exploitation de ce type de gaz, et on doit en tenir compte.

La Commission géologique du Canada et d'autres services du ministère des Ressources naturelles disposent de ressources importantes qui pourraient soutenir des provinces, comme le Nouveau-Brunswick, qui n'ont pas l'argent pour mener ce genre d'études préliminaires nécessaires pour protéger la population et l'environnement.

En ce qui a trait aux conséquences possibles de ces activités d'exploitation sur les pêches, le gouvernement fédéral a certainement un rôle important à jouer dans ce dossier.

Enfin, je crois que le gouvernement fédéral pourrait envisager la possibilité d'élaborer un cadre de réglementation modèle, car nous avons entendu le même genre de demande au Québec. Il n'existe pas de cadre semblable dans les provinces, et cela serait d'une grande utilité, particulièrement dans les provinces qui disposent de peu de ressources, car elles pourraient envisager d'adopter un cadre semblable.

Je vous remercie beaucoup de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer. Nous répondrons avec plaisir à vos questions.



Le président :

Je vous remercie de votre déclaration.

Nous allons maintenant entendre Barbara Pike, de l'Atlantic Institute for Market Studies. Allez-y, madame Pike, vous avez sept minutes.



Mme Barbara Pike (vice-présidente, Atlantic Institute for Market Studies):

Bon après-midi.

Je m'appelle Barbara Pike, et je suis vice-présidente de l'Atlantic Institute for Market Studies, appelé couramment ici l'AIMS. Je vous remercie de m'avoir invitée à témoigner devant le comité.

Pour vous mettre rapidement en contexte, l'AIMS est un groupe de réflexion indépendant et non partisan sur les politiques publiques. Nous comptons parmi les groupes de réflexions ayant reçu le plus de prix dans le monde. Nous venons tout juste de célébrer notre 15^e anniversaire. Nous sommes un organisme de bienfaisance enregistré au Canada et aux États-Unis. Nous n'acceptons aucun argent du gouvernement. Environ 70 p. 100 de notre financement provient de fondations caritatives, environ 20 p. 100 est versé par des entreprises, et le reste est reçu de particuliers.

Les études et les travaux de recherche que nous menons sont examinés par un comité de lecture, selon la méthode à double insu. En plus de cela, nous n'acceptons essentiellement aucun travail à contrat. Avant d'entreprendre tout projet, nous nous posons quelques questions, dont les suivantes: est-ce qu'un autre groupe mène un projet semblable? Est-ce que l'AIMS peut apporter une contribution dans ce domaine? Nous ajoutons parfois la question suivante: est-ce que ce projet sera plaisant?

Les autres groupes vous parleront des sables bitumineux. Ils vous parleront du gaz naturel, du gaz de schiste ou du forage en eau profonde.

Aujourd'hui, je veux me concentrer sur un sujet, l'électricité, et, plus précisément, le transport de l'électricité.

Dans les provinces atlantiques, nous nous trouvons à la toute fin du réseau, lequel n'est pas propice à la libre circulation de l'électricité. Le mois dernier, l'AIMS a publié un article, rédigé par l'expert-conseil en énergie Gordon Weil, qui était intitulé « Freeing the Flow: Proposals for Reform of Canadian Electric Industry Regulation ». Sa conclusion: il est grand temps que le Canada réforme la réglementation régissant l'industrie de l'électricité.

Dans son article, Gordon Weil examine les options qui permettraient d'améliorer la réglementation régissant l'industrie canadienne de l'électricité. Il précise que, bien qu'il ne soit pas nécessaire d'aller aussi loin que la création d'un organisme de réglementation national unique, il y a bel et bien place à l'amélioration, pour que toutes les provinces soient traitées de façon équitable. Il fait ressortir un certain nombre d'éléments essentiels d'une réforme du régime en vigueur.

Il ne fait aucun doute que la réglementation actuelle porte préjudice à Terre-Neuve-et-Labrador. Elle porte également préjudice à l'Île-du-Prince-Édouard, à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. La raison en est bien simple: le processus fédéral d'examen des transactions interprovinciales ne fonctionne pas et n'offre aucune protection réelle aux provinces. Comme en témoigne l'échec du protocole d'entente entre Énergie NB et Hydro-Québec, l'an dernier, il n'existe aucun régime de réglementation fédéral pour régir les transactions entre deux provinces séparées par une troisième ou le commerce de l'électricité avec les États-Unis.

Je n'irais pas jusqu'à dire qu'il devrait y avoir un mécanisme unique au Canada, comme la FERC aux États-Unis, mais nous devrions confier à l'Office national de l'énergie le mandat d'examiner les questions traitant du transport de l'électricité, comme nous le faisons dans le cas du pétrole ou du gaz, de façon à ce qu'une province ne puisse pas bloquer le transport de l'électricité vers un autre marché.

Depuis des années, l'AIMS soutient que nous devons éliminer les obstacles au commerce interprovincial dans le pays. Le libre transport de l'électricité doit figurer au sommet de la liste des priorités. Le libre transport de l'électricité est un élément important pour assurer la prospérité des provinces atlantiques.

Comme il n'existe aucun consensus régional relativement à la mise en place d'une réglementation commune et à l'ouverture des frontières, un organisme de réglementation fédéral pourrait examiner les transactions concernant le transport de l'électricité entre deux provinces séparées par une troisième. Compte tenu de notre situation géographique et de la conjoncture actuelle du marché nord-américain, cet organisme de réglementation serait appelé à intervenir principalement dans l'Est du Canada. Par exemple, si Hydro-Québec souhaitait vendre de l'électricité à la Nouvelle-Angleterre en faisant passer cette électricité par le Nouveau-Brunswick, la transaction pourrait être réglementée. Par conséquent, un organe impartial pourrait empêcher Hydro-Québec de monopoliser le réseau d'interconnexions de la Nouvelle-Angleterre, ou l'autoriser à le faire, ce qui encouragerait l'apparition de sources d'énergie verte dans les provinces atlantiques.

Imaginez si ce mécanisme avait été en place au moment du projet de Churchill Falls. Terre-Neuve-et-Labrador aurait pu vendre de l'électricité au marché américain plutôt que d'être contraint de la vendre à Hydro-Québec, et un organisme de réglementation, c'est-à-dire l'ONE, aurait pu fixer des tarifs raisonnables pour les deux parties. Hydro-Québec voudrait apparemment vendre de l'électricité à la Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard en passant par le réseau du Nouveau-Brunswick. Un organisme de réglementation ferait en sorte que la transaction soit équitable pour toutes les parties.

Pour ce qui est d'une transaction entre deux provinces voisines, un tel examen réglementaire serait optionnel. Les parties pourraient choisir de se soumettre à la réglementation fédérale ou de conclure la transaction sans la faire examiner par l'organisme de réglementation. L'organisme de réglementation serait également habilité à approuver la fusion d'entreprises n'offrant pas leurs services dans la même province. Cet organisme impartial pourrait assurer aux clients que la qualité des services resterait la même après la fusion.

Jetons un coup d'oeil aux avantages découlant de l'annonce, il y a deux semaines, du projet de Muskrat Falls, sur le cours inférieur du Churchill, au Labrador. L'entente entre Nalcor et Emera pourrait avoir des retombées positives pour le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. Les deux provinces y trouveront leur compte. Oui, il y a encore du travail à faire. Mais ce qui est le plus encourageant dans ce dossier, c'est de voir le degré de collaboration extraordinaire à l'échelle régionale, car on essaie de rendre la situation avantageuse pour tout le monde dans la région. Je ne suis pas en train de dire que l'esprit de clocher est chose du passé dans la région, mais cela prouve qu'on peut mettre de côté nos rivalités pour le bien commun.

Comme vous le savez, l'entente a été conclue entre Emera, société cotée en bourse, et Nalcor, société du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador est certes l'un des maîtres d'oeuvre du projet, mais le soutien et la participation du gouvernement de la Nouvelle-Écosse sont essentiels.

Qui plus est, les provinces ont clairement fait savoir que, bien que la participation d'Ottawa soit la bienvenue, ce n'est pas une condition préalable. Le premier ministre Dexter a été catégorique: le projet ira de l'avant avec ou sans la participation d'Ottawa.

C'est ce à quoi ressemblent les initiatives visant à assurer la sécurité énergétique du côté des provinces de l'Atlantique, et les choses semblent se dérouler à merveille ces jours-ci.

Je ne crois pas qu'il existe une source d'énergie plus sûre ou plus verte pour les provinces atlantiques — en fait, pour le Canada dans son ensemble — que l'hydroélectricité.

 (1225)

Le fait de libérer le flux, d'ouvrir des corridors de transport d'électricité et de permettre aux provinces de transporter l'électricité d'une province et d'une frontière à l'autre pourrait faire en sorte que, plutôt que d'avoir deux centrales nucléaires en Ontario pour combler les besoins énergétiques dans l'avenir, on pourrait générer de l'électricité à partir de Gull Island, au Labrador, pour alimenter les ménages à Toronto plutôt qu'à New York. C'est ce qu'on pourrait faire grâce au transport de l'électricité.

Dans le cas de l'entente actuelle, le fait qu'il existe des lignes de transport en Nouvelle-Angleterre et qu'Emera est un joueur à cet endroit simplifie les choses. Et ce n'est pas seulement le projet de Muskrat Falls du cours inférieur du Churchill qui en tire avantage ou la possibilité qu'un deuxième projet sur ce même cours d'eau — à Gull Island — en tirerait aussi avantage. Les producteurs indépendants d'énergie renouvelable dans les provinces atlantiques peuvent aussi en profiter. Cela comprend les entreprises de recherche et développement dans le domaine de l'énergie et des technologies éoliennes sur l'Île-du-Prince-Édouard. Cela inclut également les entreprises de recherche et développement dans le domaine de l'énergie marémotrice en Nouvelle-Écosse. Mais, comme je l'ai dit, le transport de l'énergie est la clé de ce développement et la clé de la sécurité énergétique.

En avril dernier, Emera, Nova Scotia Power, Énergie NB et les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont conclu un accord pour étendre les infrastructures de transport de l'électricité entre les deux provinces. Cette initiative est également un aspect essentiel de la discussion concernant le libre transport de l'électricité et de la question relative à la sécurité énergétique à l'échelle nationale.

Pour revenir à la position du premier ministre Dexter selon laquelle l'investissement du gouvernement fédéral serait bienvenu, mais non essentiel dans le cas du projet de Muskrat Falls, il a raison sur toute la ligne. En effet, l'expansion de la capacité de transport de l'électricité pour contribuer au renforcement du pays est l'objectif principal de l'investissement d'environ 375 millions de dollars consenti par PPP Canada pour financer la ligne permettant de transporter l'électricité de Muskrat Falls jusqu'aux Maritimes. Un tel investissement réalise précisément l'objectif du Fonds PPP, à savoir attirer des investisseurs du secteur privé au moyen d'une analyse de rentabilisation des infrastructures publiques nécessaires, ce qui est très loin de la largesse inutile des programmes classiques d'investissement et de relance du gouvernement fédéral, motivés par des intérêts politiques.

La volonté de ces fédéralistes — habitués à demander l'aumône — de faire cavalier seul en dit beaucoup sur le potentiel actuel et futur de ce projet. Cette nouvelle source d'énergie et l'infrastructure assurant son transport sont des bénédictions pour les provinces atlantiques.

Si la Nouvelle-Écosse ne veut plus dépendre de l'électricité générée par des combustibles fossiles, elle a besoin de l'hydroélectricité. L'énergie produite à partir de la biomasse est une option, mais elle n'est pas aussi verte que l'hydroélectricité. À l'exception de celle située à Tufts Cove, les centrales se trouvent trop loin du pipeline de gaz naturel pour constituer une option viable en Nouvelle-Écosse. De plus, Nova Scotia Power est un service public fondé sur le coût du service, alors, si le prix du pétrole est inférieur, il brûlera du pétrole plutôt que du gaz naturel.

En ce qui concerne l'énergie marémotrice, nous en parlons depuis des générations. L'Acadie travaille sur cette forme d'énergie depuis des décennies. Pour l'instant, il s'agit principalement d'un travail de recherche et développement, mais le potentiel est énorme. Le travail progresse dans la baie de Fundy. Le milieu est rude, et

la technologie en est à ses balbutiements, mais, si cette forme d'énergie peut être exploitée dans la baie de Fundy, elle peut l'être à peu près partout, et cela signifie que nous pourrions être des chefs de file dans le domaine de l'énergie marémotrice, qui peut d'ailleurs être exportée partout dans le monde.

Sans le libre transport de l'électricité dans cette région, de telles initiatives stagnent. Il ne fait aucun doute que la Nouvelle-Écosse dépend des centrales au charbon. Le charbon étranger représente un problème du point de vue tant des gaz à effet de serre que de la sécurité de l'approvisionnement. La dépendance excessive de la province au charbon est le résultat...



Le président:

Excusez-moi, madame Pike, mais pourriez-vous conclure très rapidement, s'il vous plaît? Vous avez déjà un peu dépassé le temps qui vous était alloué.

Merci.



Mme Barbara Pike:

D'accord.

Essentiellement, la dépendance au charbon de la Nouvelle-Écosse est le résultat de politiques en matière de sécurité énergétique et de développement économique fédérales et provinciales mises en place il y a des décennies, lorsque le charbon était roi au Cap Breton.

Sur l'île de Terre-Neuve, la centrale de Holyrood continue de brûler des combustibles fossiles; pourtant, cette province abrite le plus grand projet hydroélectrique qui existe actuellement en Amérique du Nord. Au Nouveau-Brunswick, les activités de la centrale de Point Lepreau ont été interrompues et continuent de l'être.

Le transport de l'électricité est la clé du développement, et on doit changer et promouvoir le mandat de l'Office national de l'énergie et modifier le régime de réglementation pour que les provinces atlantiques puissent saisir l'occasion qui leur est offerte d'assurer la circulation de l'électricité dans cette région.

  (1230)



Le président:

Nous allons maintenant passer aux questions et aux commentaires des membres, à commencer par les députés de l'opposition officielle.

Monsieur Coderre.

[Français]



L'hon. Denis Coderre:

Merci, monsieur le président. Je vais partager mon temps de parole avec mon collègue Scott Andrews.

Je suis député d'une circonscription du Québec, mais je sais que la sécurité énergétique est importante pour toutes les régions du pays. Sans nécessairement partager cette interprétation qu'on a faite de la situation québécoise, je comprends que l'important soit de s'assurer que deux provinces peuvent s'entendre. Évidemment, je suis sensible à ce que l'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec ont dit par rapport au choix de société qu'ils ont fait, à l'époque, en matière d'hydroélectricité.

J'aimerais poser des questions à nos amis du Nouveau-Brunswick. La situation que nous vivons est un peu la même, pour ce qui est des gaz de schiste.

[Traduction]

C'est une question de perception. Les gens ont peur parce que — je ne sais pas ce qu'il en est au Nouveau-Brunswick, mais, au Québec, la population a eu l'impression que, vu que l'industrie a d'abord commencé par...

Bien franchement, les représentants de l'industrie ont fait la leçon à la population plutôt que de l'informer.

Je représente une circonscription fédérale, et cette question relève de la compétence provinciale, mais j'aimerais juste comprendre comment se passent les choses au Nouveau-Brunswick. Dans quelle mesure le gouvernement travaille-t-il avec la population dans ce dossier? Beaucoup de personnes au Québec disent la même chose, c'est-à-dire qu'elles veulent qu'on impose un moratoire, pour toutes les mêmes raisons que vous avez évoquées. Ces personnes ont vu tous les documentaires sur le sujet, *Gasland* et tous les autres, mais, en même temps, il s'agit d'une ressource stratégique, et si elle est exploitée correctement et d'une façon respectueuse de l'environnement, cela pourrait être intéressant. Il faut aussi tenir compte de la relation avec les municipalités et de tout le reste.

Comment les choses se passent-elles vraiment? Existe-t-il un processus d'indemnisation? Comment cela fonctionne-t-il? Quelle est la relation avec les gens?

La deuxième question s'adresse à Mme Merrill et se rapporte à l'eau — l'eau en tant que telle, la façon dont elle est traitée et utilisée. Comment les choses se passent-elles dans votre province sur ce plan?

Le président: Madame Merrill, allez-y.



Mme Stephanie Merrill (coordonnatrice du programme pour la protection de l'eau douce, Conseil de la conservation du Nouveau-Brunswick inc.):

Nos administrations provinciales agissent d'un certain nombre de façons. Elles jouent le rôle de promoteur et d'organisme de réglementation et représentent la population du Nouveau-Brunswick. Je crois qu'un grand nombre de personnes estiment qu'il y a probablement des conflits d'intérêts dans ce dossier. Beaucoup de collectivités ont déjà l'impression de s'être fait rouler.

Certaines entreprises avaient un permis d'exploration depuis neuf ans lorsque des collectivités ont appris leur existence. Par conséquent, ces collectivités ont vraiment l'impression que le gouvernement provincial n'assume pas sa responsabilité de les informer de ce qui se passe et de ce qui se passera et n'agit pas dans l'intérêt de la population.

Ces collectivités ont vraiment le sentiment qu'elles sont laissées à elles-mêmes face à l'industrie. Nous avons entendu quelqu'un parler plus tôt des négociations entre les propriétaires fonciers et l'industrie. Les propriétaires fonciers n'ont pas les outils pour négocier avec l'industrie. L'industrie ne manque pas d'appuis, car elle peut compter sur des spécialistes des relations publiques qui savent comment amener les propriétaires fonciers à signer un bail. Les particuliers et les propriétaires fonciers n'ont parfois pas les outils qu'il faut pour savoir ce qui est dans leur intérêt.

Il y a donc beaucoup de citoyens à trouver que le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'assume pas sa responsabilité de les protéger.



L'hon. Denis Coderre:

Alors, vous n'avez pas quelque chose comme un mécanisme de surveillance de la toxicité ou d'un futur...?



Mme Stephanie Merrill:

Non. L'industrie en est à l'étape de l'exploration au Nouveau-Brunswick. Comme l'a dit David, il y a beaucoup de questions sans réponse. Les gens vivant dans des collectivités rurales s'interrogent sur ce qui se passera lorsqu'il y aura des dommages. L'industrie sera-t-elle tenue de nettoyer les dégâts? Où l'eau est-elle traitée? Où l'eau se retrouve-t-elle? Quel est le résultat? Où cette eau est-elle rejetée à la toute fin? Les procédés de traitement actuels permettent-ils d'éliminer toutes les substances toxiques présentes dans l'eau? Disposons-nous de cette technologie?

Il y a donc beaucoup de questions qui sont posées et très peu de réponses qui sont fournies. Le gouvernement provincial soutient que les lois provinciales pertinentes sont appliquées à toutes les étapes du processus, mais il ne précise pas quels sont les règlements qui protègent les Néo-Brunswickois.

L'hon. Denis Coderre: Merci.

Scott?

Le président: Monsieur Andrews, allez-y, s'il vous plaît.

  (1235)



M. Scott Andrews (Avalon, Lib.):

Je vous remercie beaucoup.

Mes questions s'adressent à Barbara, une ancienne voisine et une amie de longue date de Terre-Neuve.

Barbara, vous avez longuement parlé de l'accord qui vient tout juste d'être conclu entre les gouvernements de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse concernant le projet hydroélectrique du cours inférieur du Churchill. Vous avez dit que les deux premiers ministres avaient mentionné que le projet irait de l'avant avec ou sans la participation du gouvernement fédéral. Le projet s'élève à 6,2 milliards de dollars. Les deux provinces ont demandé au gouvernement fédéral d'investir 400 millions de dollars — une somme modeste — dans un projet d'énergie verte. Croyez-vous que le gouvernement fédéral devrait investir dans ce type d'énergie verte?

Ces provinces ont aussi demandé des garanties d'emprunt, comme cela se fait dans l'industrie de l'aérospatiale et dans l'industrie automobile. Je ne sais pas si vous souhaitez commenter cet aspect, Barb.

Le président: Madame Pike, vous pouvez répondre.



Mme Barbara Pike:

Bonjour, Scott. Je suis heureuse de vous voir.

S'il existe un projet PPP qui cadre avec le projet de loi, c'est bien celui-ci, car, comme vous le dites, il est vert. Comme il est doté d'un plan d'affaires de 6,2 milliards de dollars, c'est un projet gigantesque. En ce qui concerne les retombées de ce projet sur les provinces atlantiques, et, à plus long terme, sur l'ensemble du pays, il s'agit d'un très grand projet, même si la production en mégawatts est modeste.

Pour résumer, je crois que c'est là l'objectif du Fonds PPP. Alors, si on est pour consentir de l'argent, il vaut mieux financer un projet comme celui-là.



M. Scott Andrews:

Ensuite, à la fin de votre allocution, vous avez parlé des répercussions environnementales des activités de la centrale thermique de Holyrood et des centrales au charbon en général. Je ne sais pas si vous pourriez nous donner un peu plus de détails sur les avantages de ce projet pour l'environnement et l'énergie verte.



Mme Barbara Pike:

Grâce à ce projet, nous pourrions, dans un premier temps, fermer la centrale thermique de Holyrood, qui, si je ne me trompe pas, brûle actuellement du mazout lourd. Nous pourrions aussi diminuer d'environ 10 p. 100 la production actuelle d'énergie générée à partir du charbon en Nouvelle-Écosse... Une fois que ce projet sera mis en branle et que nous donnerons le coup d'envoi au projet suivant, nous pourrions dire que nous sommes complètement vert dans les provinces atlantiques.

Je crois que Terre-Neuve serait alors une province verte — probablement la seule province verte à part le Québec. Je crois que le gouvernement de Terre-Neuve a déclaré que pratiquement 98 ou 99 p. 100 de son énergie serait générée à partir de l'hydroélectricité. C'est énorme, mais, au bout du compte, cet approvisionnement en énergie offre la stabilité nécessaire pour assurer le développement économique. Le fait de pouvoir fournir à long terme une énergie propre et sûre à un prix stable — contrairement au prix fluctuant des combustibles fossiles — constitue un argument puissant pour attirer des entreprises dans la région.



M. Scott Andrews:

Que pensez-vous d'un réseau électrique qui traverserait le Canada d'est en ouest? En quoi cela serait-il avantageux pour l'ensemble du pays?



Mme Barbara Pike:

Comme je l'ai mentionné, si on regarde la sécurité de l'approvisionnement en énergie, le fait est que nous approvisionnons l'État de New York, alors que l'Ontario parle de construire de nouvelles centrales nucléaires. Ne devrions-nous pas plutôt envisager d'installer un réseau électrique d'est en ouest pour que l'hydroélectricité produite dans le pays serve à approvisionner le marché ontarien?



Le président:

Je vous remercie beaucoup, monsieur Andrews et monsieur Coderre.

C'est maintenant au tour du Bloc québécois. Madame Brunelle, vous avez sept minutes.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Merci, monsieur le président.

Monsieur Coon, madame Merrill, à ce jour au Québec, la sécurité énergétique passait beaucoup par le développement de l'hydroélectricité et de l'énergie éolienne. Nous faisons des pas considérables dans cette direction depuis de nombreuses années. Il est certain que nos règles environnementales sont plus sévères que celles appliquées ailleurs au Canada. Nous en sommes fiers, d'ailleurs.

Or, toute cette question de l'exploitation des gaz de schiste a vraiment pris la population par surprise. Les gens sont peu informés. Ça touche des endroits densément peuplés, notamment la vallée du Saint-Laurent où se trouvent nos terres agricoles les plus fertiles. On sent beaucoup d'inquiétude et de colère chez les citoyens. Je dirais cependant que c'est une colère désorganisée. Le BAPE tient des audiences. On en parle un peu, mais des citoyens se regroupent en grand nombre pour manifester.

Monsieur Coon, vous avez parlé du groupe Citizens for Responsible Resource Development. Qu'est-ce que c'est? Est-ce une organisation? On pourrait peut-être s'en inspirer, au Québec. Pouvez-vous me donner plus de détails à ce sujet?

  (1240)

[Traduction]



M. David Coon:

Stephanie travaille directement avec la coalition, alors je vais la laisser répondre à votre question.



Mme Stephanie Merrill:

La coalition vient tout juste d'être mise sur pied. Elle n'existe que depuis environ deux ou trois semaines. Essentiellement, la coalition a vu le jour parce que les membres d'un certain nombre de collectivités étaient préoccupés par la situation. Nous étions témoins de circonstances très similaires dans les collectivités où des activités d'exploration étaient sur le point d'être amorcées. Nous avons constaté que les municipalités ne savaient pas trop quoi faire. Elles devaient manifestement prendre des décisions qui étaient dans le meilleur intérêt des résidents, lesquels n'étaient pas très chauds à l'idée. Au Nouveau-Brunswick, il y a des collectivités rurales qui n'ont pas d'administration locale — c'est la province qui les représente —, alors elles ne disposaient d'aucun mécanisme officiel pour faire connaître leurs préoccupations.

Nous pouvions voir une tendance se dessiner à l'horizon pour ce qui est de la façon dont l'industrie et le gouvernement intervenaient auprès de ces collectivités. Donc, essentiellement, il s'agit d'un mouvement populaire regroupant différentes personnes et différents groupes communautaires, comme l'Association des résidents de Cornhill. Ces groupes se sont réunis et ont décidé de se parler pour savoir ce qui était arrivé dans chacune des collectivités. De cette façon, lorsque l'industrie passera à l'étape suivante, la population sera bien informée sur ce

qui s'en vient, par exemple sur les différentes choses que soutient l'industrie et sur la façon dont les choses vont se dérouler.

Ces groupes se sont simplement rendu compte qu'ils seraient plus efficaces s'ils mettaient en commun leurs connaissances. Ils ne sont pas forcément contre l'exploitation du gaz de schiste ou d'autres ressources. Leur mandat est très large. Mais ils estiment que, dans l'intérêt du public, on doit exploiter cette ressource de façon responsable. Et si l'exploitation de cette ressource procure des avantages économiques, alors ces avantages devraient aller aux Néo-Brunswickois et, plus précisément, aux collectivités où l'industrie extrait le gaz de schiste. Actuellement, au Nouveau-Brunswick, les collectivités situées sur le gisement de gaz naturel ne peuvent s'alimenter au gaz naturel. Elles trouvent cela injuste.

En général, la coalition s'est formée pour que les gens puissent apprendre les uns des autres. Ils croyaient que le gouvernement ne les informait pas autant qu'il aurait dû le faire, alors ils ont pris l'initiative de se renseigner par eux-mêmes.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Je vois que les situations se ressemblent d'un endroit à l'autre. C'est pour ça que l'idée d'un moratoire est de plus en plus partagée au Québec, au moins pour revoir nos lois, puisque cette question est gérée par une vieille loi québécoise sur l'exploitation des mines. C'est donc inadéquat. Il est temps qu'on puisse correctement s'informer et informer la population qui était déjà très inquiète en ce qui concerne l'eau potable. Merci.

Madame Pike, j'aimerais vous dire que je suis profondément en désaccord avec vous sur à peu près tout ce que vous dites.

Je vous rappellerai que les ressources naturelles sont de compétence provinciale, et que si on devait entamer des discussions, il faudrait peut-être rouvrir la Constitution. Je ne pense pas que ce soit vraiment le désir des députés autour de la table.

Si on a à établir une entente entre les provinces au sujet de la libre circulation de l'énergie, si c'est aussi périlleux que l'entente sur la main-d'oeuvre relative à la reconnaissance et aux qualifications, ça peut être difficile. Présentement, le Québec s'entend plus facilement avec la France en ce qui concerne les qualifications de la main-d'oeuvre. On a conclu près d'une centaine d'ententes sur des qualifications, beaucoup plus qu'au Canada. Par conséquent, si on prend l'exemple de ce dossier, le vôtre pourrait être assez pénible à gérer.

C'était un commentaire.

Merci.

[Traduction]



Le président:

Allez-y, madame Pike.

(1245)



Mme Barbara Pike:

Je n'ai pas compris la question, à l'exception du fait que vous vous opposez à tout ce que j'ai dit.



Le président:

Si vous ne souhaitez pas faire de commentaires, nous allons passer à la question suivante.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

C'était un commentaire; je ne voulais pas de réponse.

[Traduction]



Le président:

Madame Brunelle, avez-vous d'autres questions ou commentaires?

Nous allons donc passer au Nouveau Parti démocratique; monsieur Harris, vous avez la parole pour jusqu'à sept minutes.



M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD):

Merci, monsieur le président, et merci à tous les participants et témoins.

Tout d'abord, monsieur Coon, je me demande si vous pourriez nous dire s'il y a une caractéristique de l'exploitation des gaz de schiste qui est à l'origine de cette préoccupation, comme vous l'avez mentionné, concernant la détérioration du tissu social et le fait que cela suscite des inquiétudes? Lorsqu'on parle de 1 000 puits, cela ne fait-il pas beaucoup? Est-ce que cela est attribuable au fait que cette ressource est répartie sur un vaste territoire? Pourriez-vous nous fournir plus de détails à cet égard?

Pourriez-vous nous dire si vous êtes d'accord avec nous pour dire que, comme le fait actuellement l'Agence pour la protection de l'environnement aux États-Unis, on devrait réaliser un examen exhaustif à l'échelle nationale sur le gaz de schiste, entre autres, plutôt que de précipiter les choses?



M. David Coon:

Merci, monsieur Harris.

Oui, tout à fait. Comme au Québec, les zones où il y a du forage et de l'exploration gazière sont très semblables aux basses terres du Saint-Laurent. Au Nouveau-Brunswick, on peut assez difficilement lancer une pierre sans toucher une maison. Il y a des zones agricoles et des zones remplies de terrains boisés et de collectivités. La population est très dispersée. Donc, ce qui préoccupe les gens, c'est essentiellement l'industrialisation de leur région rurale.

Dans certaines régions des États-Unis, c'est certainement ce qui s'est passé en raison de l'exploration intensive du gaz de schiste. Si je dis cela, c'est parce que ce n'est pas seulement le pompage du gaz jusqu'à la surface qui est en cause; c'est aussi tout l'équipement secondaire — les compresseurs, les condensateurs, les pipelines, les camions, etc. —, qui sert à apporter l'eau et à éliminer les déchets, qui contribue énormément à l'industrialisation des collectivités. C'est ce qui est problématique.

En ce qui concerne la tenue d'une enquête, nous appuyons tout à fait cette idée et, de fait, nous croyons que la tenue d'une enquête est essentielle, car, comme l'a dit Mme Brunelle, les préoccupations sont très similaires d'une province à une autre. Nous croyons qu'une enquête permettrait de faire la lumière sur ce dossier au bénéfice de tous les Canadiens, et, de cette façon, nous pourrions tous travailler à partir d'un ensemble commun de renseignements et d'idées pour faire avancer ce dossier en veillant, d'une part, à l'intérêt de la population vivant dans les régions où on exploiterait cette ressource et, d'autre part, à la sécurité de la population et au respect de l'environnement.



M. Jack Harris:

Faudrait-il que les gouvernements fournissent un soutien, disons pour permettre aux intervenants de disposer de l'information technique dont ils auraient besoin pour y participer?



M. David Coon:

Oui, bien sûr. Il existe un principe bien établi selon lequel il est possible pour des intervenants d'obtenir du

financement aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Ce principe devrait être appliqué dans ce genre d'enquête pour qu'on puisse recueillir le témoignage d'experts.

Il n'y a pas si longtemps, nous avons joué le rôle d'intervenants dans l'étude d'une proposition pour la construction d'une nouvelle grande raffinerie de pétrole à Saint John; nous nous sommes prononcés sur le volet maritime de la proposition ou sur les éléments touchant le port qu'on prévoyait construire. Nous avons eu la possibilité d'accéder à cette information et d'apporter un avis d'experts qui a ajouté une valeur considérable au débat.

Alors, oui, je suis d'accord.



M. Jack Harris:

Merci.

Madame Pike, si je puis vous poser deux ou trois questions; comme je suis aussi originaire de Terre-Neuve-et-Labrador, je suis assez enthousiaste au sujet de l'entente — annoncée la semaine dernière — entre Emera et Nalcor Energy ainsi que les gouvernements de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, car, comme vous l'avez dit, ce projet permettra à Terre-Neuve-et-Labrador de générer 98 p. 100 de son électricité à partir d'une forme d'énergie renouvelable. Je crois qu'il y aura un petit nombre, peut-être une vingtaine, de centrales diesel éloignées qui resteront probablement en fonction, mais ce sera tout de même une réalisation remarquable. Et la centrale de 300 mégawatts qui brûle du mazout lourd, à Seal Cove — que nous critiquons depuis de nombreuses années — sera retirée du réseau, comme certaines des centrales au charbon du Nouveau-Brunswick.

Il s'agit d'un projet interprovincial, auquel participeront peut-être un jour les quatre provinces utilisant l'électricité qui sera générée et concluant ces accords pour mener à bien ce projet.

Vous avez mentionné que le projet pourrait se concrétiser sans l'aide du gouvernement fédéral, parce que la volonté est là, mais il s'agit pourtant d'un projet dont la portée est nationale. Mais êtes-vous d'accord pour que le gouvernement fédéral fournisse une certaine aide par l'intermédiaire du Fonds PPP ou peut-être par l'intermédiaire d'une forme ou d'une autre de garantie d'emprunt de façon à réduire le coût du projet?

Et, dans le contexte de la sécurité énergétique, pouvez-vous faire des commentaires sur le fait que Terre-Neuve utilise une partie des revenus qu'elle tire de l'exploitation pétrolière extracôtière, de l'exploitation de combustibles fossiles, pour investir dans la production d'énergie renouvelable? À votre avis, cela contribue-t-il à assurer la sécurité énergétique de la province, et percevez-vous cela comme un objectif?

  (1250)



Le président:

Madame Pike, la parole est à vous.



Mme Barbara Pike:

Merci.

Bonjour, Jack. Je voudrais aborder deux ou trois points.

D'abord, comme l'a mentionné Scott tout à l'heure, s'il y a un projet tout indiqué pour le Fonds PPP, c'est bien celui-ci. Je crois que l'argent devrait être investi à cet endroit.

En ce qui concerne les garanties d'emprunt, le plan d'affaires est en place. Cela pourrait en surprendre certains, mais ces entreprises et ce projet seront profitables. Ce n'est pas comme si le gouvernement devait payer la note.

Lorsqu'on parle de la sécurité énergétique, on parle de se débarrasser de la centrale de Holyrood ou de la centrale de Seal Cove. Je le répète: cet aspect est d'une importance absolue, et nous souhaiterions que cela arrive dans le reste des provinces atlantiques. Il faudra du temps avant que cela se produise. En Nouvelle-Écosse, il y a encore une grande partie de notre électricité qui provient du charbon. L'une des choses intéressantes qui s'est dégagée des discussions avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, c'est qu'il

aimerait raccorder au réseau sa production d'énergie éolienne de façon à pouvoir utiliser l'énergie éolienne. Et lorsque le vent ne soufflera pas, il pourra utiliser l'hydroélectricité.

Je suis désolée, mais j'ai oublié votre dernière question.



M. Jack Harris:

L'utilisation des revenus tirés de l'exploitation des combustibles fossiles pour ensuite investir cet argent dans la production d'énergie renouvelable et les conséquences de cette mesure. Bien entendu, l'autre aspect intéressant au sujet de la centrale de Holyrood, c'est que cela permet non seulement de produire de l'énergie plus propre, mais aussi de réduire la dépendance au pétrole importé — dans le cas présent, il s'agit probablement de pétrole importé du Moyen-Orient ou de l'Amérique du Sud — qui est brûlé ici. Il s'agit de mazout lourd, alors c'est polluant, mais cela contribue aussi à accroître la sécurité énergétique.



Mme Barbara Pike:

Pour ce qui est de l'utilisation des revenus tirés de l'exploitation de nos ressources non renouvelables, je crois qu'ils devraient servir à rembourser la dette. Mais, dans ce cas en particulier, le fait d'investir dans une ressource renouvelable — une ressource qui nous procurera des avantages pendant des décennies et des générations à venir — constitue une utilisation judicieuse de cet argent.



Le président:

Merci, monsieur Harris.

Nous laissons finalement la parole à M. Allen, pour sept minutes.



M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC):

Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui. Il est particulièrement plaisant de voir des compatriotes du Nouveau-Brunswick devant le comité. Nous ne sommes peut-être pas toujours d'accord, mais je suis heureux du débat que nous avons aujourd'hui et je suis heureux des perspectives que les représentants du Conseil de la conservation apportent au débat en cours.

Monsieur Coon, si je me fie à ce que j'ai lu dans les journaux locaux, vous n'avez pas vraiment laissé entendre que vous vous opposiez à l'exploitation des gaz de schiste, et je ne crois pas que le Conseil de la conservation ait pris une position semblable. Vous veillez plutôt à ce que des règlements adéquats soient en place. Je crois que c'est la position que vous avez prise. Est-ce exact?



M. David Coon:

Je peux clarifier un peu plus la situation. C'est la position que nous avons adoptée, mais, vu l'absence de progrès dans ce dossier — même pour ce qui est d'amener le gouvernement de la province à établir dans la réglementation sur l'évaluation environnementale un élément déclencheur qui s'appliquerait à cette forme d'exploration par fracturation hydraulique —, il y a environ deux semaines, notre conseil a adopté une résolution pour demander au personnel d'inciter le gouvernement à imposer un moratoire jusqu'à ce que nous accordions nos flûtes. Il faut qu'on impose un moratoire.

Alors, nous avons seulement changé un peu notre position pour dire, écoutez, nous ferions mieux d'imposer un moratoire, comme ils l'ont fait dans l'État de New York, jusqu'à ce que nous accordions nos flûtes, car, à l'évidence, les discussions qui ont été menées durant les 8 à 12 derniers mois n'ont pas mené bien loin.



M. Mike Allen:

Vous m'avez fait parvenir la lettre dans laquelle vous disiez vouloir comparaître devant le comité. Je présume que vous avez eu l'occasion de lire certaines des déclarations des personnes qui ont témoigné jusqu'à maintenant devant le comité. Il y a des personnes qui ont expliqué de façon assez convaincante que la quantité d'eau utilisée pour l'exploration gazière représentait un très petit pourcentage de la quantité d'eau utilisée dans le secteur

agricole.

Les technologie de forage et de cimentage, et la protection des aquifères, la réduction de la quantité de produits chimiques utilisés... Comme vous l'avez dit, ce n'est peut-être pas le gaz naturel d'autrefois, mais ce ne sont certainement pas non plus les procédés de fracturation d'autrefois. Je crois que nous devons tenir compte de cela, et l'empreinte de certaines de ces activités est en fait très petite de nos jours.

Cela dit, j'invite tout le monde, et j'invite les résidents du Nouveau-Brunswick, à lire les témoignages à ce sujet, car ils sont convaincants, et on fore effectivement beaucoup plus bas que les aquifères.

Je voudrais aborder deux ou trois points précis. Vous avez parlé d'un cadre de réglementation. Pourriez-vous nous dire quels types de cadres de réglementation ont fonctionné et encouragé l'exploitation responsable du gaz de schiste?

Y a-t-il des provinces qui ont mis en place un cadre de réglementation qui pourrait servir de modèle au Nouveau-Brunswick?

  (1255)



M. David Coon:

Eh bien, nous venons en fait tout juste d'entreprendre un examen de la réglementation en vigueur aux États-Unis. Trois États américains ont mis en place un cadre de réglementation assez impressionnant qui aborde différents aspects de cette situation sur lesquels nous nous penchons et que nous voulons présenter aux organismes de réglementation de notre province et faire connaître à d'autres groupes dans le pays.

Alors, il y a cela, et je présume que c'est ce qui m'a fait penser que le gouvernement fédéral pourrait jouer un rôle utile dans ce dossier et élaborer un cadre législatif modèle dont pourraient s'inspirer les provinces dans leurs discussions avec d'autres provinces. Nous le faisons déjà avec le Code national du bâtiment. Ce code n'a pas force de loi, mais les provinces peuvent s'en inspirer pour créer leur propre code provincial du bâtiment. Il me semble que ce serait une initiative très appropriée que pourrait mener, par exemple, le ministère des Ressources naturelles du Canada en conjonction avec le ministère de l'Environnement du Canada. Juste le fait de mener une initiative semblable nous aiderait déjà beaucoup. Les provinces ne sont pas toutes sur un pied d'égalité, et la nôtre en particulier manque beaucoup de ressources. Nous n'avons pas l'argent pour réaliser ce genre de travaux de recherche préliminaires qui sont nécessaires pour exécuter ces activités de façon sécuritaire, et le gouvernement fédéral a aussi un rôle à jouer dans ce dossier.

Il existe donc de très bons exemples de cadres de réglementation. C'est pour cette raison que l'État de New York a imposé un moratoire. Le gouvernement de cet État a déclaré qu'il voulait élaborer le meilleur cadre de réglementation qui soit et savoir s'il devrait interdire l'exploration gazière dans certaines zones où les risques sont trop élevés. Nous croyons qu'il s'agit d'une approche responsable. Il n'y a pas lieu de se précipiter pour exploiter ces réserves de gaz; le gaz n'ira nulle part. C'est pour nous une ressource stratégique qui devrait le rester pendant longtemps. Il n'y a aucune raison de ne pas faire les choses dans les règles de l'art sur les plans environnemental, social et économique, pour qu'on ne se retrouve pas dans une situation où ce sont les entreprises qui raflent tout. Nous ne voulons pas qu'une telle situation se produise.

Alors, nous voulons que le public y trouve son compte, que les provinces y trouvent leur compte et que le Canada y trouve son compte.



M. Mike Allen:

Je suppose que j'appuie la démarche du ministre Northrup, pas l'idée d'imposer un moratoire. En même temps, il existe une école de pensée qui dit que nous pouvons aussi manquer le bateau.

Barbara Pike, j'aimerais vous poser une question concernant l'AIMS. Je sais qu'il y en a beaucoup qui ont abordé la question de l'hydroélectricité, mais je souhaite plutôt me pencher sur la question de l'exploitation gazière. L'AIMS a-t-il mené des travaux de recherche ou tout autre type de travaux sur les avantages économiques qui pourraient découler de l'exploitation du gaz de schiste dans l'Est du Canada, et, plus précisément, de l'exploitation des réserves au Nouveau-Brunswick, qui, en fait, s'étendent jusqu'à l'Île-du-Prince-Édouard?



Mme Barbara Pike:

Malheureusement, nous n'avons rien fait dans ce domaine, et si nous avions eu plus de temps pour nous préparer, nous aurions été en mesure d'en faire plus à ce chapitre.

Cela dit, l'une des choses qu'il faut se rappeler, qu'on parle du gaz de schiste ou des sables bitumineux, c'est que la technologie dans ce secteur continue de s'améliorer de façon marquée en très peu de temps. Je continue d'entendre les histoires d'horreur au sujet des sables bitumineux, lorsqu'on a commencé à les exploiter il y a 20 ou 30 ans, et c'est la même chose du côté du gaz de schiste, lorsqu'on parle de la fracturation et d'autres procédés. La technologie dans ce secteur en est à ses balbutiements. Oui, la géologie de notre province semble taillée sur mesure pour ce genre d'activités, mais c'est ce qu'on avait dit aussi au sujet du milieu extracôtier de la Nouvelle-Écosse.

Alors, il y a encore beaucoup de travail à faire, mais, comme je l'ai dit, la technologie s'améliore à un rythme très rapide, de sorte que l'industrie n'est plus la même qu'elle était il y a cinq ans.



M. Mike Allen:

Grâce à l'accord qui a été conclu entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, c'est-à-dire le projet hydroélectrique d'environ 800 mégawatts à Terre-Neuve... Je crois qu'environ 40 p. 100 de cette électricité servira à approvisionner Terre-Neuve et peut-être ensuite la Nouvelle-Écosse, qui consomme beaucoup plus de combustibles fossiles que le Nouveau-Brunswick. On peut déjà penser aux quelque 1 500 mégawatts d'électricité générés à partir de combustibles fossiles dans le cas des centrales de Coleson Cove et de Belledune.

L'AIMS a-t-il réalisé des études concernant les prévisions énergétiques à long terme dans les provinces atlantiques? Et quel rôle jouerait dans notre économie un mélange de gaz de schiste et d'hydroélectricité comme sources d'énergie?



Mme Barbara Pike:

Non, nous n'avons rien fait à cet égard. Je suis désolée. Nous avons examiné longuement la situation d'Énergie NB lorsqu'il y a eu le protocole d'entente entre cette société et Hydro-Québec, et le Nouveau-Brunswick en soi fait face à un grave problème parce que les centrales du Nouveau-Brunswick qui produisent actuellement de l'électricité à partir de combustibles fossiles accusent leur âge. Elles doivent être remplacées; elles doivent être retirées du réseau, et cela se fera aux frais des contribuables du Nouveau-Brunswick. Par conséquent, le fait demeure que cette province peut être et sera probablement un grand client pour ce qui est de l'électricité excédentaire générée par la centrale de Muskrat Falls.

Nous avons entendu dire qu'il faudra attendre encore un an avant que les activités reprennent à la centrale de Point Lepreau, et on parle ici d'un autre milliard de dollars. On peut donc constater que le Nouveau-Brunswick fait face à un problème en ce qui concerne sa production d'électricité. Même si on exploite le gaz de schiste, le gaz naturel, la production énergétique continuera d'être un problème, comme en Nouvelle-Écosse. Actuellement, au Nouveau-Brunswick, la plupart des centrales qui génèrent de l'électricité à partir de combustibles fossiles ne sont pas situées à proximité du pipeline.

 (1300)



Le président:

Merci, monsieur Allen. Votre temps est écoulé.

Il me reste deux minutes. Il y a deux ou trois choses que je voudrais dire au comité.

Mais je vais d'abord prendre le temps de remercier tous les témoins — Barbara Pike, David Coon et Stephanie Merrill — de s'être joints à nous aujourd'hui. Vos commentaires nous ont été très utiles, et nous vous sommes très reconnaissants.

Avant de lever la séance, je tiens à vous rappeler que vous avez jusqu'à demain midi pour soumettre au greffier votre liste de témoins concernant l'étude des répercussions économiques régionales de l'exploitation pétrolière et gazière et du forage pétrolier et gazier au large de la côte Ouest du Canada. Vous pourriez peut-

être vous arranger pour soumettre la liste des témoins demain.

Deux autres choses. Nous essaierons de faire comparaître des témoins à la réunion du mardi 14 décembre — l'avant-dernier jour — et à la réunion du 16 décembre. Nous inviterons certainement des témoins qui se prononceront sur les répercussions économiques régionales de l'exploitation pétrolière et gazière extracôtière, mais la question est de savoir s'ils viendront en nombre suffisant.

Voulez-vous organiser une réunion le jeudi 16 décembre, soit le dernier jeudi avant le congé de Noël?

Des voix: Non.

Le président: D'accord, il n'y aura pas de réunion ce jour-là. Nous ne voulons pas inviter des témoins pour que ceux-ci se cognent le nez sur la porte. Nous avons décidé de ne pas inviter de témoins à cette réunion, alors nous ferons de notre mieux pour la réunion du 14 décembre. Nous avons déjà fixé en grande partie le programme des autres réunions.

Je vous remercie tous de votre participation.

La séance est levée.





Publications - 7 décembre 2010

[Témoignages](#) | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour à la liste des réunions](#)

PROCÈS-VERBAL

Séance n° 37

Le mardi 7 décembre 2010

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 2 (séance télévisée), dans la pièce C-110 du 1, rue Wellington, sous la présidence de Leon Benoit, président.

Membres du Comité présents : Mike Allen, David Anderson, Scott Andrews, Leon Benoit, Paule Brunelle, l'hon. Denis Coderre, Nathan Cullen, Cheryl Gallant, Richard M. Harris, Roger Pomerleau, Devinder Shory et Alan Tonks.

Aussi présents : *Bibliothèque du Parlement* : Jean-Luc Bourdages, analyste; Mohamed Zakzouk, analyste.

Témoins : *Oil Sands Developers Group* : Don Thompson, président. *Première nation Athabasca Chipewyan* : Lionel Lepine, coordonnateur pour le savoir traditionnel de l'environnement, Relations avec l'industrie. *À titre personnel* : Ezra Levant. *Alberta Innovates Technology Futures* : Ian Potter, chef de l'exploitation. *À titre personnel* : Vivian Krause. *HTC Pureenergy inc.* : Jessie Inman, directrice exécutive, Expansion de l'entreprise.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mardi 7 octobre 2010, le Comité reprend son étude sur la sécurité énergétique au Canada.

Don Thompson, par vidéoconférence d'Edmonton (Alberta), Lionel Lepine et Ezra Levant font des déclarations et répondent aux questions.

À 12 h 2, la séance est suspendue.

À 12 h 5, la séance reprend.

Ian Potter, Vivian Krause et Jessie Inman font des déclarations et répondent aux questions.

À 13 h 2, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation par la présidence.

Le greffier du Comité,

Andrew Lauzon

2010/12/08 9 h 46





Publications - 7 décembre 2010

Témoignages | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour à la liste des réunions](#)



40^e LÉGISLATURE, 3^e SESSION





Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES

TABLE DES MATIÈRES



Le mardi 7 décembre 2010

1105



-  *Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC))*
-  *M. Don Thompson (président, Oil Sands Developers Group)*
-  *Le président*
-  *M. Don Thompson*

1110

1115






-  *Le président*
-  *M. Lionel Lepine (coordonnateur pour le savoir traditionnel de l'environnement, Relations avec l'industrie, Première nation Athabasca Chipewyan)*

1120









-  *Le président*
-  *M. Ezra Levant (à titre personnel)*

1125








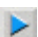



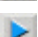
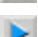











-  *Le président*






-  *L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.)*
-  *M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ)*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *Le président*
-  *M. Don Thompson*

1130




-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Don Thompson*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Lionel Lepine*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Lionel Lepine*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Lionel Lepine*

1135

-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD)*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *Le greffier du comité (M. Andrew Lauzon)*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC)*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ)*
-  *Le président*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *Le président*

-  *Mme Paule Brunelle*
-  *Le président*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *Le président*
-  *M. Lionel Lepine*






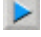

1140


-  *Mme Paule Brunelle*
-  *M. Lionel Lepine*
-  *Le président*

1145

-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Lionel Lepine*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Lionel Lepine*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Lionel Lepine*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Lionel Lepine*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Don Thompson*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Don Thompson*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Don Thompson*

1150


-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Don Thompson*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Don Thompson*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Don Thompson*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Don Thompson*
-  *Le président*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Lionel Lepine*
-  *M. David Anderson*

-  *M. Lionel Lepine*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Lionel Lepine*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Lionel Lepine*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Lionel Lepine*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Lionel Lepine*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Lionel Lepine*

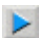

1155

-  *M. David Anderson*
-  *M. Lionel Lepine*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Ezra Levant*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Ezra Levant*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Ezra Levant*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Lionel Lepine*
-  *M. David Anderson*
-  *Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC)*
-  *M. Ezra Levant*

1200

-  *Le président*
-  *M. Lionel Lepine*
-  *Le président*
-  *M. Lionel Lepine*
-  *Le président*
-  *M. Lionel Lepine*
-  *Le président*
-  *Le président*
-  *M. Ian Potter (chef de l'exploitation, Alberta Innovates Technology Futures)*

1210

-  *Le président*
-  *Mme Vivian Krause (à titre personnel)*

1215

1220


 *Le président*

 *Mme Jessie Inman (directrice executive, Expansion de l'entreprise, HTC Pureenergy inc.)*

1225

1230

 *Le président*

 *M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.)*

 *M. Ian Potter*

 *M. Alan Tonks*

 *M. Ian Potter*

1235

 *M. Alan Tonks*

 *Le président*

 *Mme Vivian Krause*

 *Le président*

1240

 *M. Roger Pomerleau*

 *M. Ian Potter*

 *M. Roger Pomerleau*

 *Mme Vivian Krause*

 *M. Roger Pomerleau*

1245

 *Mme Vivian Krause*

 *M. Roger Pomerleau*

 *Mme Vivian Krause*

 *M. Roger Pomerleau*


 *Mme Vivian Krause*

 *M. Roger Pomerleau*


 *Le président*

 *M. Nathan Cullen*

 *Mme Jessie Inman*






 *M. Nathan Cullen*

 *M. Ian Potter*

 *M. Nathan Cullen*

 *M. Ian Potter*





 *Mme Jessie Inman*

-  *M. Nathan Cullen*
-  *Mme Jessie Inman*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Mme Jessie Inman*
-  *M. Nathan Cullen*


1250

-  *M. Ian Potter*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Ian Potter*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Mme Vivian Krause*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Mme Vivian Krause*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Mme Vivian Krause*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Mme Vivian Krause*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC)*
-  *Mme Jessie Inman*

1255

-  *M. Mike Allen*
-  *Mme Jessie Inman*
-  *M. Mike Allen*
-  *Mme Jessie Inman*
-  *M. Mike Allen*
-  *Mme Vivian Krause*
-  *M. Mike Allen*
-  *Mme Vivian Krause*

1300

-  *Le président*
-



CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

NUMÉRO 037

3^e SESSION


40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 7 décembre 2010

[Enregistrement électronique]

* * *

 (1105)

[Traduction]



Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)) :

Bonjour tout le monde.

Nous sommes ici aujourd'hui, bien sûr, pour reprendre notre étude sur la sécurité énergétique au Canada, et nous nous pencherons entre autres sur le rôle que pourrait jouer le gouvernement fédéral dans la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières non conventionnelles, notamment le forage en eau profonde, l'exploration du gaz de schiste et l'exploitation des sables bitumineux; les impacts économiques régionaux de l'exploitation pétrolière et gazière; et le rôle de l'Office national de l'énergie dans la mise en valeur et l'exploitation de ressources non conventionnelles. Nous allons donc poursuivre cette étude.

Nous recevons aujourd'hui deux groupes de témoins; la première table ronde aura lieu de 11 heures à midi, et la seconde, de midi à 13 heures.

Dans le premier groupe, nous entendrons d'abord, par vidéoconférence à partir d'Edmonton, en Alberta, M. Don Thompson, président de l'Oil Sands Developers Group. Bienvenue, monsieur Thompson.



M. Don Thompson (président, Oil Sands Developers Group) :

Merci de m'avoir invité.



Le président :

Nous recevons également M. Lionel Lepine, coordonnateur pour le savoir traditionnel de l'environnement, Relations avec l'industrie, qui représente la Première nation Athabasca Chipewyan. Bienvenue, monsieur Lepine.

Nous entendrons également, à titre personnel, M. Ezra Levant.

Nous entendrons les exposés dans l'ordre indiqué sur l'ordre du jour — les exposés ne devront pas dépasser sept minutes, si vous le voulez bien —, et nous commençons avec M. Thompson, de l'Oil Sands Developers Group.

Allez-y, je vous en prie, monsieur Thompson.



M. Don Thompson:

Merci, monsieur le président.

J'ose espérer que vous avez reçu les documents relatifs à mon exposé et que vous les avez sous les yeux. Je ne veux pas en faire la lecture, mais je vais vous présenter les faits saillants.

Parlons d'abord de l'Oil Sands Developers Group, qui a vu le jour en 1997. Vous voyez sur la première page notre structure de comités; nous nous intéressons principalement aux enjeux locaux qui ont une incidence sur les sables bitumineux, mais nous nous penchons également sur des enjeux qui touchent notre industrie ailleurs.

Je crois que la première chose que les gens devraient savoir, c'est que les besoins énergétiques sont stimulés par deux choses, que ce soit au Canada ou ailleurs: la population et le mode de vie. On constate à tous les égards une croissance. Je crois que j'aimerais que le mode de vie de tous les habitants de la terre, y compris les Canadiens, s'améliore.

Notre population continue à croître. La demande en énergie croît donc également, comme on le voit à la page 3. Vous pouvez constater que cette croissance est particulièrement forte dans les pays qui n'appartiennent pas à l'OCDE.

Même en tenant compte des sables bitumineux, il faudra trouver, d'ici 2030, une capacité additionnelle de 64 millions de barils environ, à l'échelle mondiale. Le taux mondial d'épuisement des réserves est d'environ quatre millions de barils par jour, chaque année. Or, on en découvre environ deux fois moins que cela.

Le bouquet énergétique mondial est dominé par le pétrole; il est quelque peu différent au Canada, surtout parce que l'énergie hydroélectrique, que nous sommes privilégiés d'avoir dans certaines régions du Canada, a supplanté le charbon. Vous remarquerez toutefois que nos besoins en pétrole sont comparables à ceux des autres pays; environ 32 p. 100 de notre énergie viennent du pétrole.

La septième diapositive est à mon avis instructive, puisqu'elle brosse le portrait des réserves par pays. Vous voyez que le Canada, dont les réserves de pétrole atteignent 178 milliards de barils, arrive au second rang. Vous noterez aussi que 95 p. 100 de ces réserves, soit 170 milliards de barils, sont, de fait, des sables bitumineux.

La question que l'on doit se poser est la suivante: si nous n'avions pas les sables bitumineux, où trouverions-nous notre pétrole? J'attire votre attention sur l'Arabie saoudite, l'Iran, l'Irak, le Koweït et le Venezuela. C'est avec ces pays que nous ferions affaire si nous n'avions pas les sables bitumineux.

Je vais laisser de côté certains sujets que M. Levant va sûrement aborder. J'aimerais que vous sachiez en outre que ces pays s'intéressent de plus en plus aux marchés qui ne font pas partie de l'OCDE, qui sont plus proches et qui génèrent un revenu net plus élevé. Il est intéressant de savoir que l'expédition de pétrole de l'Arabie saoudite en Amérique du Nord semble ralentir au profit de ces autres marchés. C'est certainement le cas pour le Venezuela.

J'aimerais attirer votre attention sur deux choses. Premièrement, seulement 20 p. 100 des ressources contenues dans les sables bitumineux peuvent être extraites. On parle des sables qui se trouvent à moins de 70 mètres de profondeur. C'est la première ressource que l'on a commencé à exploiter, car on avait accès à la technologie nécessaire. Cela fait seulement 12 ou 13 ans que le gros des réserves de sables bitumineux, celles qui sont traitées sur place — 80 p. 100 des réserves sont trop profondes pour être extraites —, ont commencé à être commercialisées.

Passons maintenant aux projets en cours et aux projets proposés. À l'heure actuelle, les projets de mise en valeur ont une capacité de production de 1,7 million de barils par jour. L'an dernier, ces projets ont produit 1,4 million de barils. Un certain nombre de projets étaient encore en phase de démarrage. On est en train de construire des installations qui permettront de produire 600 000 barils supplémentaires. Les installations qui ont été officiellement approuvées ou qui font l'objet d'un examen à cette fin porteront notre capacité à trois millions

et demi ou quatre millions de barils par jour.

Les sables bitumineux sont un moteur économique énorme pour le Canada. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de le rappeler. Essentiellement, selon le Canadian Energy Research Institute, ce secteur génère une part du PIB de l'ordre d'environ 1,7 billion de dollars et emploie 450 000 personnes, tous marchés confondus, au Canada.

Dans notre industrie, nous valorisons la création de bonnes relations d'affaires. Un de nos objectifs est d'augmenter la participation à l'échelle locale, et, à coup sûr, celle des entreprises autochtones. Quand nous avons formé notre groupe, nous avons réalisé un sondage — en 1997 — qui a révélé que nos membres faisaient affaire avec des entreprises autochtones pour environ 80 millions de dollars par année. Nous avons presque décuplé ce chiffre. L'an dernier, les marchés s'élevaient à 711 millions de dollars. Le nombre d'emplois a augmenté de la même manière; en 1998, les membres de mon groupe employaient 80 Autochtones déclarés. Aujourd'hui, les membres emploient directement plus de 1 600 Autochtones déclarés, et, bien sûr, le nombre d'employés des entreprises a également beaucoup grossi.

Notre industrie fait des dons substantiels à la collectivité, pour les hôpitaux, les loisirs et l'enseignement de la culture.

À la diapositive 13, vous voyez qu'au chapitre de la surveillance et de la gestion environnementales, notre industrie se compare avantageusement à celle des autres pays. Je ne connais pas de réseau de surveillance de la qualité de l'air plus important — par son champ d'application ou sa portée géographique —, que celui de la Wood Buffalo Environmental Association. Vous pouvez, sur son site Web, obtenir des données sur la qualité de l'air de n'importe quel secteur de la région.

Dans le même ordre d'idée, le Programme de surveillance aquatique consacre 4 millions de dollars par année à la surveillance des propriétés chimiques, physiques et biologiques des cours d'eau et de l'ensemble des effets cumulatifs; il élabore des cadres de gestion et présente des recommandations par le truchement de la Cumulative Environmental Management Association...

Selon les paramètres de Cambridge Energy Research Associates, cette industrie fait en outre l'objet de processus de réglementation de calibre mondial, ce qui comprend des organismes du gouvernement de l'Alberta, des organismes de réglementation quasi judiciaires de l'Alberta et des organismes du Canada.

Sur la diapositive 15, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que le développement de la technologie continuera d'être un important catalyseur de la croissance. Les réserves de 170 milliards de barils sont attestées par l'USSEC, ce qui veut dire que l'on pourra les exploiter de façon rentable avec les technologies d'aujourd'hui. Cela concerne environ 10 à 17 p. 100 de la ressource géologique. Pour ce qui concerne les ressources traitées sur place, mais aussi celles qui sont extraites, les nouvelles technologies sont abondantes. Pour ce qui est du traitement sur place, l'objectif est de diminuer le recours à l'énergie et à l'eau et d'augmenter le taux de récupération. Nous pourrions explorer un très vaste éventail de nouvelles technologies, mais nous ne pourrions pas le faire en sept minutes, alors je serais heureux de répondre à vos questions à ce sujet. En ce qui concerne l'extraction, la recherche s'attache surtout à l'utilisation des résidus — nous cherchons, bien sûr, à obtenir des déchets plus secs — et à la réduction du volume d'eau utilisé. Cela ne veut pas dire que la recherche ne vise pas d'autres buts.

Nous arrivons à la diapositive 16, nos recommandations et mes commentaires.

Premièrement, dans le but de faire progresser l'exploitation responsable des sables bitumineux, les membres de l'OSDG continueront à faire ce qu'ils font le mieux, c'est-à-dire solliciter et mettre en valeur l'investissement, puis exploiter nos installations de manière sûre, fiable et écologiquement responsable. Ce sera notre principale contribution à la sécurité énergétique et à la prospérité économique de notre province et de notre pays.

Deuxièmement, nous continuerons à communiquer avec tous les intervenants et à exercer notre responsabilité de consultation, en particulier avec les intervenants autochtones.

Troisièmement, nous allons continuer à mettre l'accent sur le développement technologique et l'innovation, principalement dans le but d'augmenter la proportion de la ressource que l'on pourra exploiter et d'améliorer notre rendement écologique. J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'au moins quatre de nos membres ont établi leurs propres priorités en matière de recherche et financent la recherche à hauteur de plus de 100 millions de dollars par année. Il existe aussi, sur place, des entreprises très dynamiques qui insistent très fortement sur la technologie.

Nous allons continuer à travailler avec les municipalités régionales et la province pour veiller à ce que l'infrastructure physique et sociale requise soit en place pour répondre aux besoins de notre industrie. À ce chapitre, nous nous attachons en particulier, à l'échelle locale, aux transports, à l'infrastructure, au logement, aux soins de santé, et j'en passe. C'est bien clair lorsqu'on regarde la structure de notre organisme.

Nous allons continuer à contribuer au développement constant des collectivités des régions où nous travaillons en faisant des dons et en offrant du soutien à nos employés ainsi qu'aux installations éducatives, récréatives et culturelles. Nous allons également contribuer au perfectionnement de la main-d'œuvre de l'avenir. Nous avons mis sur pied et nous soutenons de nombreux organismes à cette fin. J'aimerais parler en particulier de l'organisme CAREERS: The Next Generation. Nous soutenons également, par exemple, le Collège Keyano, le NAIT/SAIT — les instituts de technologie du Nord et du Sud de l'Alberta — et des programmes d'apprentissage. Nous allons continuer de veiller à ce que la surveillance et la présentation de rapports dans la région soient transparentes et respectent les normes les plus élevées.

Pour finir, nous allons continuer à contribuer de manière constructive au dialogue qui a cours au Canada sur l'énergie et la politique environnementale, en général, et sur les sables bitumineux en particulier.

  (1110)

Quant à savoir quels devraient être les objectifs clés des gouvernements pour l'avenir, je dirais qu'à mon avis, ce devrait être d'abord et avant tout de diriger et d'alimenter un débat honnête sur l'énergie et l'environnement. Le fait est que nous devons tous être prêts à faire preuve de transparence par rapport aux choix réels que nous avons et aux délais associés à chacun de ces choix. Nous devons veiller à ce que les gens comprennent bien les répercussions de ces différents choix stratégiques et leur incidence sur les consommateurs d'énergie de partout au Canada.

J'aimerais que l'environnement stratégique du Canada reconnaisse nos particularités sur les plans de la géographie et de l'énergie. Notre pays est fondé sur une économie d'exportation. Il ne fait pas chaud à Edmonton aujourd'hui, et j'ignore quel temps il fait à Ottawa. Notre pays présente également une faible densité de population et sa superficie est énorme. Nous avons besoin d'une politique énergétique propice à l'équilibre, à la croissance de trois dimensions clés: premièrement, nos intérêts économiques; deuxièmement, la sécurité énergétique et la fiabilité de l'approvisionnement; troisièmement, bien sûr, le rendement écologique.

Nous avons besoin de politiques qui favorisent le libre-échange avec les États-Unis, notre principal partenaire commercial, et avec les marchés d'outre-mer. Nous avons besoin de politiques fondées sur des solutions qui s'appliquent à l'ensemble de l'économie, favorisent la compétitivité et stimulent l'investissement, en particulier l'investissement destiné à la mise en valeur de la technologie et de l'innovation.

Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous remercie de m'avoir écouté. J'attends avec impatience vos questions.

  (1115)



Le président:

Merci beaucoup, monsieur Thompson.

Nous passons tout de suite à M. Lionel Lepine, de la Première nation Athabasca Chipewyan.

Allez-y, s'il vous plaît, vous avez sept minutes.



M. Lionel Lepine (coordonnateur pour le savoir traditionnel de l'environnement, Relations avec l'industrie, Première nation Athabasca Chipewyan):

Je vous remercie, Monsieur le président, de permettre à la Première nation Athabasca Chipewyan de s'adresser à votre comité au sujet de ce sujet important qui aujourd'hui préoccupe notre peuple. C'est un honneur pour moi d'être ici aujourd'hui et de vous parler de quelques-unes des grandes questions pouvant avoir des répercussions sur la sécurité énergétique au Canada.

Comme vous le savez peut-être, les terres traditionnelles de la Première nation Athabasca Chipewyan

englobent une grande partie des sables bitumineux, situés en surface ou en profondeur, de la région de l'Athabasca, dans le Nord de l'Alberta.

Lors de ses fameuses expéditions, Alexander Mackenzie, faisant comme ses guides dénés, a utilisé un peu de ces sables goudronneux, ramassés sur les rives de la rivière Athabasca, pour imperméabiliser ses canots.

Aujourd'hui, quelque 230 ans plus tard, la quantité de pétrole présente dans les sables bitumineux s'élèverait à des centaines de milliards de barils; ces réserves de pétrole arrivent au deuxième rang après celles de l'Arabie Saoudite. Bien que les estimations puissent varier, une chose est sûre: Il y a suffisamment de pétrole pour combler les besoins énergétiques à venir du Canada tout en exportant de grandes quantités de ce produit. Ces réserves exercent un tel attrait que des sociétés et des gouvernements de partout dans le monde se ruent vers l'Alberta, et en particulier vers les terres ancestrales de la Première nation Athabasca Chipewyan, pour s'emparer de leur part de ce butin pétrolier. Ce projet est considéré par certains comme étant le plus grand chantier industriel sur terre, et le plus destructeur. On peut même voir de l'espace, à l'œil nu, les terres qui ont été ainsi dévastées.

Vous pourriez donc penser que tout va bien dans le meilleur des mondes économiques, mais il n'en est rien. Malheureusement, la fièvre de l'or noir a changé dramatiquement le visage de la région, et, fait plus important encore, elle a bouleversé nos droits issus de traités et notre utilisation des terres ancestrales.

De nouvelles propositions visent à doubler, voire à tripler le nombre de projets d'exploitation des sables bitumineux dans la région, de sorte que les conséquences seront encore plus lourdes et qu'il nous sera impossible d'exercer comme bon nous semble les droits qui nous ont été concédés par traité il y a plus d'un siècle.

L'enjeu du débat aujourd'hui est différent; nous avons assez de pétrole pour combler nos besoins. Il faut cependant assurer une exploitation et une production sûres, appropriées et équitables des réserves pétrolières existantes. La question est de savoir quels seront pour les Canadiens les coûts environnementaux et humains de ce pétrole. Est-ce que la PNAC et les autres Premières nations du Canada devront payer plus que leur juste part de ces coûts?

Ne posez pas la question à nos gouvernements, ils n'ont tout simplement pas la réponse. Le gouvernement de l'Alberta se fait tout petit quand il est question de nos droits issus de traités qui devraient nous permettre d'utiliser en toute sécurité nos territoires ancestraux. Nos droits sont donc menacés, mais le gouvernement du Canada n'est pas intervenu et n'a rien fait pour les protéger.

Les consultations de vive voix avec le gouvernement au sujet des sables bitumineux sont inexistantes, et la PNAC n'a d'autre choix que de recourir aux tribunaux ou d'organiser des campagnes dans les médias.

Des rapports techniques tout récents ont révélé de graves lacunes dans les processus de surveillance de l'exposition à des substances chimiques, et on ne cherche aucune solution au problème des effets cumulatifs.

L'honneur de l'État est en jeu. Au lieu de se réfugier derrière des arguments juridiques absurdes, les représentants de l'État, au niveau tant fédéral que provincial, devraient consulter les représentants de la Première nation Athabasca Chipewyan, en personne, de manière appropriée, d'un gouvernement à un autre, et ces négociations devraient prévoir des mesures d'adaptation et d'atténuation des retombées environnementales et économiques.

Faute de consultations adéquates, les projets d'exploitation des sables bitumineux pourraient être menacés, tout comme la production pétrolière qui en découle. Faute de consultations adéquates, les effets négatifs sur l'environnement pourraient être irréversibles et dévastateurs pour les collectivités autochtones du Nord de l'Alberta et jusqu'aux Territoires du Nord-Ouest.

Si vous vous interrogez au sujet des enjeux liés aux sables bitumineux du Canada en ce qui concerne la sécurité énergétique, la réponse se trouve dans les retombées énormes de ces projets sur les droits des Autochtones et sur l'environnement.

À l'heure actuelle, le processus de soutien aux consultations risque l'éclatement. Le gouvernement provincial est arrivé à déléguer à l'industrie ses responsabilités en matière de consultation, et ce, même à l'égard des dossiers régionaux et de questions portant sur des répercussions allant au-delà de la région.

En dépit d'appels continus à cet effet auprès des deux ordres de gouvernement, il n'y a eu aucune consultation directe de la part de l'État. En raison de cette lacune au chapitre des consultations, les droits de la Première nation Athabasca Chipewyan s'érodent peu à peu, et notre capacité à utiliser nos terres est réduite à néant; les résultats des analyses d'échantillons d'eau de la rivière Athabasca ont été contestés en raison de

pratiques de surveillance douteuses; les retombées sur la santé humaine, surtout en ce qui a trait aux taux de cancers à Fort Chipewyan, constituent un problème majeur; et, en l'absence de toute mesure d'atténuation, les habitats et les sources de nourriture d'espèces menacées ainsi que d'autres habitats fauniques sont en danger.

L'absence de consultations miniera d'autres batailles juridiques, comme celle des Premières nations de West Moberly, dans la région du Traité n° 8, où un projet d'exploitation minière a été stoppé en raison d'un manque de consultation au sujet du caribou, une espèce menacée dans ce secteur. Le caribou des bois est maintenant menacé, et, dans le Nord de l'Alberta, il est en voie d'extinction. Cet animal est très important pour la PNAC des régions où sont exploités les sables bitumineux, car il fait partie de notre alimentation traditionnelle.

En résumé, la Première nation Athabasca Chipewyan affirme que la sécurité énergétique pétrolière consiste non pas à avoir suffisamment de pétrole, mais plutôt à exploiter de façon appropriée les immenses réserves pétrolières existantes.

  (1120)

La sécurité énergétique du Canada est menacée par l'incapacité de l'État à mener des consultations appropriées en ce qui a trait aux retombées massives du plus grand projet industriel du monde. Ce chantier se trouve dans notre cour; en ce qui concerne la Première nation Athabasca Chipewyan, le chantier n'est pas que dans la cour, puisque nous sommes dedans. Voilà le type d'exploitation intensive à laquelle la Cour suprême du Canada faisait allusion lorsqu'elle a tenu l'État de consulter de façon étendue les peuples autochtones.

Nous demandons aux gouvernements du Canada et de l'Alberta de s'acquitter de leurs responsabilités constitutionnelles et, ce faisant, de protéger la sécurité énergétique du Canada.

Je vous remercie de m'avoir donné la chance de m'exprimer.



Le président:

Merci beaucoup, monsieur Lepine, de cet exposé.

Nous sommes finalement rendus à M. Ezra Levant. Allez-y, s'il vous plaît, monsieur Levant.



M. Ezra Levant (à titre personnel):

Merci de m'avoir invité.

Nous allons peut-être, un jour, découvrir un combustible qui n'a aucun effet négatif sur l'environnement, qui est abordable et qui est commode; mais d'ici là, nous avons besoin de pétrole. Et pas seulement pour nous: il y a aussi les États-Unis, à qui nous vendons chaque jour 1,4 million de barils de pétrole extraits des sables bitumineux.

L'an dernier, pour la première fois, il s'est vendu plus d'automobiles en Chine qu'aux États-Unis. Les Chinois veulent eux aussi deux automobiles par famille. C'est la même chose en Inde et dans les autres pays en développement.

Nous ne pouvons pas choisir entre le pétrole extrait des sables bitumineux et un carburant de rêve. Nous devons choisir entre le pétrole extrait des sables bitumineux et le pétrole acheté d'autres pays, principalement les pays de l'OPEP. Je ne sais pas à quoi Dieu pensait lorsqu'Il a distribué les réserves de pétrole, mais Il les a toutes données aux salauds du monde entier — l'Arabie saoudite, l'Iran, le Venezuela et le Nigéria. Parmi les 10 pays qui possèdent les plus grandes réserves de pétrole, le Canada est la seule démocratie occidentale libérale.

Cela n'a pas d'importance pour ceux qui ne se préoccupent que de leur voiture; le pétrole brûle de la même façon, quelle que soit son origine. Mais qu'en est-il de l'éthique du pétrole? Dans mon livre, *Ethical Oil* — j'en donnerai avec plaisir un exemplaire à tout le monde, courtoisie de mon éditeur, après mon exposé —, je propose quatre valeurs libérales qui pourraient servir de paramètres de la moralité d'un baril de pétrole: le respect de l'environnement; la paix; un salaire équitable pour les travailleurs; les droits de la personne. Je compare le pétrole extrait des sables bitumineux au pétrole de l'OPEP en utilisant ces quatre paramètres. J'en arrive à la conclusion que les sables bitumineux sont le café équitable de l'industrie pétrolière mondiale.

Prenons l'environnement. Dans les images de propagande diffusées par Greenpeace, les sables bitumineux

ont l'apparence du Mordor du *Seigneur des anneaux*. Mais les sables bitumineux ne sont exploités de cette façon que sur 2 p. 100 seulement du territoire, là où l'on retrouve 20 p. 100 de la ressource. Pour exploiter le reste des ressources *in situ*, en profondeur, il faut utiliser d'autres méthodes, qui n'endommagent pas la surface. Ces méthodes n'utilisent pas l'eau des rivières; de toute façon, le territoire qui aura été creusé, cette superficie de 2 p. 100, doit être remis en état par la suite. Plus de 60 kilomètres carrés ont déjà été remis en état. Comparez la situation avec celle du Nigéria, où 2 000 sites de déversement de pétrole toxique ne seront jamais nettoyés.

Il y a ensuite la question du dioxyde de carbone. Selon le modèle d'analyse du puits à la pompe du gouvernement Obama, le pétrole extrait des sables bitumineux a une empreinte carbonique semblable à celle du pétrole en provenance du Nigéria ou de l'Irak, dont les pertes en gaz naturel sont énormes. Mais l'empreinte carbonique du pétrole canadien est moins importante que celle du pétrole que les États-Unis importent du Venezuela et beaucoup moins importante que celle du pétrole produit dans l'État de Nancy Pelosi; on ne parle pas du « pétrole lourd de la Californie » pour rien.

Donc, si vous vous préoccupez des émissions de carbone, ne pensez-vous pas qu'il faudrait remplacer le pétrole à teneur élevée en carbone du Venezuela et de la Californie par notre pétrole, extrait des sables bitumineux, dont la teneur en carbone est moindre? Depuis 1990, l'empreinte carbonique du baril de pétrole moyen extrait des sables bitumineux a diminué de 38 p. 100. J'ai hâte de voir où nous en serons dans 10 ans.

Mais l'environnement n'est pas la seule mesure de l'éthique. Qu'en est-il de la paix?

C'est le Canada qui a inventé les missions de maintien de la paix. L'Arabie saoudite a inventé les attentats du 11 septembre. L'Iran utilise les profits tirés de son pétrole pour fabriquer une bombe nucléaire. Le Soudan utilise les profits tirés de son pétrole pour acheter des armes et poursuivre le génocide au Darfour. Il y a eu au Darfour 300 000 meurtres. Si vous multipliez ce nombre par 185, le nombre d'onces de sang dans le corps humain, et si vous divisez ce produit par le nombre de barils de pétrole que le Soudan a exportés pendant cette période, vous arriverez au résultat suivant: il y a 6,5 millilitres de sang dans chaque maudit baril. C'est la contenance d'un tube de rouge à lèvres.

Qu'en est-il maintenant des salaires équitables? Fort McMurray est la ville la plus riche du Canada — et c'est aussi la plus généreuse, selon Centraide. Les travailleurs pauvres de cette ville, ceux qui se situent au quartile inférieur, ont un pouvoir d'achat supérieur de 77 p. 100 à celui des travailleurs pauvres d'autres villes, comme Edmonton. Comparez ces données à la situation en Arabie saoudite, qui emploie des immigrants à bas salaire et ne leur donne aucun droit civil; ou à la situation au Nigéria, où les dictateurs comme les bureaucrates ont volé au Trésor public plus de 300 milliards de dollars, faisant de ce pays l'un des plus pauvres du monde.

Il y a ensuite la question des droits de la personne. Le maire de Fort McMurray est une jeune femme, Melissa Blake. Combien y a-t-il de maïresses en Arabie saoudite? Il n'y en a pas. La loi l'interdit. En Iran, les femmes sont lapidées à mort, si elles sont accusées d'adultère. Ahmadinejad affirme qu'il n'y a pas d'homosexuels en Iran. Et vous savez quoi, il ne ment pas, puisqu'il tue tous ceux qu'il trouve.

Il faut ajouter que l'industrie des sables bitumineux est le principal employeur d'Autochtones au Canada. En plus de leur offrir 2 000 emplois directs, elle fait gagner des milliards de dollars aux entreprises appartenant à des intérêts Autochtones.

Si la moralité ne vous intéresse pas, achetez donc du pétrole de l'Iran ou du Soudan. Il est d'aussi bonne qualité que le pétrole canadien. Mais si vous croyez qu'il est possible de vivre dans un monde meilleur, la morale vous oblige à remplacer le pétrole sans éthique de l'OPEP par du pétrole canadien qui est écologique, qui n'est pas une source de conflit, qui assure un salaire équitable et qui respecte les droits de la personne.

Le chef de l'opposition dit qu'il est important de commercer davantage avec la Chine et l'Inde. Je suis d'accord. À l'heure actuelle, ces pays sont forcés d'acheter leur pétrole à des terroristes, à des dictateurs, au Darfour, car nous ne vendons notre pétrole qu'aux Américains, actuellement. J'aime nos voisins du sud, mais il est dangereux de n'avoir qu'un seul client pour nos produits. Nous sommes à la merci du protectionnisme et des taxes, et on nous tient parfois pour acquis. C'est pourquoi le pipeline de la côte Ouest a une si grande valeur stratégique. Il fait de nous un pays indépendant, qui peut exercer des choix.

Je trouve très irritant de constater qu'un si grand nombre de militants qui s'opposent aux sables bitumineux sont financés par des groupes de lobbyistes américains comme la Tides Foundation. Bien sûr, il est dans l'intérêt des Américains qu'aucun autre consommateur ne puisse acheter le pétrole canadien, mais il est dans l'intérêt du Canada de pouvoir le vendre à qui il veut, et, sous l'angle de l'éthique industrielle, c'est aussi dans l'intérêt du monde.

  (1125)

Bien des gens observent la façon dont le Canada agit dans le dossier des sables bitumineux — les Canadiens, mais également l'ambassadeur des États-Unis. Il espère que les pipelines cesseront d'être utilisés, de façon à pouvoir conserver le pétrole pour lui tout seul. L'ambassadeur de l'Arabie saoudite nous observe lui aussi. Il nous observe peut-être ensemble, je ne sais pas. Il espère également que le pipeline sera fermé, de façon à ne pas perdre de parts de marché en Asie, puisqu'il a déjà perdu des parts de marché aux États-Unis. Mais pour tous ceux qui aiment le Canada, une plus grande exploitation des sables bitumineux est une bonne chose pour notre pays et pour tous ceux qui pensent mondialement et agissent localement, car chaque baril de pétrole extrait des sables bitumineux que nous vendons en Asie ou aux États-Unis est un baril de moins vendu aux terroristes et dictateurs du monde entier.

Merci.



Le président:

Merci de votre exposé, monsieur Levant.

Nous avons entendu tous les exposés. Nous passons directement aux questions et commentaires.

Monsieur Coderre.



L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.):

J'aime le Canada, alors je vais construire un pipeline. D'accord.

[Français]



M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ):

C'est à peu près ça. Ah, ah!

[Traduction]



L'hon. Denis Coderre:

Oui.

Je vais rester poli, car vous pourriez dire de mauvaises choses à mon sujet, comme vous l'avez fait à Julian Assange dans le *Toronto Sun*. On pourrait mettre ma tête à prix.

Monsieur Thompson, c'est un enjeu grave, c'est une ressource stratégique. Avant de poser des questions, j'ai jugé bon d'aller à Fort McMurray. J'ai parlé à la plupart des intervenants, y compris des représentants des Premières nations. Tout est une question de perception. L'inclusivité n'est pas au rendez-vous, ou, comme le croient certaines personnes, il manque de surveillance. J'ai vu tous vos chiffres. J'ai entendu parler de vos chiffres.

Pourquoi pensez-vous que, selon certaines personnes, vos chiffres concernant la toxicité et tout cela ne sont pas justes? Auriez-vous dû faire quelque chose de plus? J'ai parlé à des représentants des Premières nations qui m'ont dit qu'ils n'avaient pas été consultés. Les représentants de votre groupe m'ont répondu qu'ils embauchaient davantage d'Autochtones et que ces derniers participent. Ils ont aussi parlé de Fort McKay, entre autres.

Il est évident qu'il s'agit d'une ressource stratégique, mais on ne peut pas l'exploiter à tout prix. L'environnement est important également. Ce n'est pas un menu à la carte; il faut tenir compte de tous les aspects. À votre avis, aux fins de notre étude, qu'est-ce que l'industrie devrait améliorer si elle veut s'assurer que, partout au pays, les gens croient que l'expansion est importante?



Le président:

Monsieur Thompson, allez-y.



M. Don Thompson:

La première chose à faire, à mon avis, est de diffuser plus largement le message. Il est juste de dire que, pendant que nous mettions au point de nouvelles technologies, pendant que nous nous assurons de leur robustesse et de leur intérêt pour les investisseurs, nous n'avons pas consacré beaucoup de temps à communiquer avec nos intervenants, en particulier les intervenants de l'extérieur de Fort McMurray. Les autres ont profité de cette lacune. Je vais continuer de travailler personnellement sur ce dossier. J'ai prononcé plus d'une centaine de discours en Amérique du Nord, l'an dernier, sur la réputation des sables bitumineux, pour renseigner les gens sur ce que nous faisons. Quand ils apprennent l'existence, par exemple, de la Wood Buffalo Environmental Association, les gens sont impressionnés.

Je peux me féliciter de cela; j'ai mis sur pied la Wood Buffalo Environmental Association il y a bien des années, avec un de mes collègues de Suncor, et nous nous sommes appuyés sur des aspects primordiaux. Premièrement, nous voulions combiner les deux réseaux de surveillance de la qualité de l'air qui existaient à l'époque: moi, à Syncrude, et lui, à Suncor. Deuxièmement, nous voulions que le régime soit beaucoup plus englobant et transparent. Nous avons donc créé une association et invité divers intervenants à y participer. À cette époque, tout comme aujourd'hui, les intervenants de toute la région, y compris les Premières nations, pouvaient participer. On peut dire la même chose du Programme de surveillance aquatique régionale. En effet, les Premières nations peuvent participer aux programmes de surveillance aquatique de la région.

Ces deux organismes sont donc très inclusifs, tout comme l'est la Cumulative Environmental Management Association: les Premières nations en sont toujours membres. Quand on parle d'influer sur des programmes, c'est également vrai.

Je crois qu'au bout du compte, les gens, soit ne désirent pas s'informer, soit ne comprennent pas ce qui se passe. Je ne connais pas d'endroit en Amérique du Nord où on peut trouver un trio semblable d'organismes de gestion et de surveillance plus étendus.

(1130)



L'hon. Denis Coderre:

Monsieur Thompson, il subsiste quelques problèmes, cependant. Certains sont de nature scientifique. Je crois que l'industrie aurait intérêt à s'y attaquer. J'essaie de comprendre. M. Schindler a présenté d'autres chiffres, et certains experts ne sont pas d'accord avec vous. Croyez-vous que nous avons besoin d'une meilleure surveillance? Il y a la question de la toxicité, mais aussi la question de l'eau. Vous dites que vous vous en êtes occupés. Comment percevez-vous le rôle du gouvernement fédéral? Le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta ont déjà signé une convention qui prévoit des programmes de surveillance. Croyez-vous que nous devrions avoir un plus grand rôle à jouer? Que devrions-nous faire, en tant que gouvernement?



M. Don Thompson:

Le gouvernement fédéral participe au Programme de surveillance aquatique régionale depuis le premier jour et il a toujours exercé son influence sur la portée et sur l'objet de celui-ci. D'un autre côté, nous avons un article de M. Schindler, dont la portée chronologique et géographique est limitée. De notre côté, nous avons 13 années de travail, 2,5 millions de points de données et un Programme de surveillance aquatique régionale d'une portée beaucoup plus large.

Nous avons également deux comités qui étudient cette question en ce moment même. Si nous devons apporter quelque changement que ce soit pour suivre les recommandations de ces comités, nous le ferons.



L'hon. Denis Coderre:

Monsieur Lepine, je voulais bien sûr lui poser cette question d'abord de façon que vous puissiez y réagir, car c'est une question importante. L'inclusivité et la transparence exigent que les Premières nations soient également des acteurs. Aujourd'hui, certains représentants de l'industrie disent faire ce qu'il faut. Vous dites le contraire. Comment réagissez-vous aux commentaires de M. Thompson?



M. Lionel Lepine:

Il a parlé du PSAR, le Programme de surveillance aquatique régionale de la Cumulative Environmental Management Association. La Première nation Athabasca Chipewyan a déjà fait partie de ces organisations, mais nous nous sommes retirés, car, à notre avis, les résultats que l'on nous présentait n'étaient pas adéquats.

Là d'où je viens, les Aînés vivent en communion avec la nature, et ils ont vu des changements. Les poissons des lacs et de la rivière ont des malformations. Les animaux tombent malades. Les plantes médicinales tombent malades. Notre mode de vie traditionnel en entier devient plutôt...



L'hon. Denis Coderre:

Il ne me reste plus beaucoup de temps, mais j'aimerais dire que la question du cancer me préoccupe particulièrement.



M. Lionel Lepine:

Oui, c'est un grave problème.



L'hon. Denis Coderre:

Nous disons qu'il y a davantage de cas de cancer. Est-ce que nous faisons un suivi quelconque? Est-ce que nous avons des chiffres pour le prouver?



M. Lionel Lepine:

À l'heure actuelle, les seules preuves que nous avons, outre les données du PSAR, sont celles du rapport de David Schindler. Son étude est à mon avis l'une des plus fouillées qui aient été réalisées. Je crois que nous avons besoin d'autres études de ce type. Pour le moment, nous ne pouvons pas montrer du doigt les exploitants des sables bitumineux ni qui que ce soit. À l'heure actuelle, comme le taux de cancer a tellement augmenté au cours des 20 dernières années, la seule réponse évidente, c'est que le problème nous vient directement du sud, là où on exploite les sables bitumineux.

(1135)



Le président:

Merci, monsieur Lepine. Merci, monsieur Coderre.

Nous cédon maintenant la parole à madame...



M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD):

J'invoque le Règlement, monsieur le président.



Le président:

À propos d'un rappel au Règlement, monsieur Cullen.



M. Nathan Cullen:

Pour le bénéfice du comité, et parce que je cherche à comprendre comment notre comité fonctionne, j'aimerais souligner que nous avons demandé à plusieurs reprises que les autres séances soient télévisées. C'est un enjeu national si important, qui touche des millions de Canadiens. Pourtant, aujourd'hui — et je ne veux pas porter d'accusations injustes, monsieur le président —, la séance est télévisée, je comprends mal pourquoi. Il y a ici aujourd'hui un ancien candidat et un ancien employé du Parti conservateur; les autres jours, nous avons demandé que la séance soit télévisée afin que les Canadiens puissent suivre nos débats, en vain.

Ce que j'aimerais savoir, pour assurer la bonne marche du comité, c'est par quel processus nous en sommes arrivés là, puisque la situation — vous me comprenez — peut me sembler douteuse et peut-être semble-t-elle douteuse aux yeux d'autres membres du comité et des Canadiens qui nous regardent.



Le président :

Merçi, monsieur Cullen.

En fait, le processus est très simple. Si un membre du comité demande qu'une séance soit télévisée, elle le sera, dans la mesure où nous pouvons trouver une salle dotée d'installations appropriées. Le greffier fait de son mieux, chaque fois qu'on le lui demande. C'est aussi simple que cela, en réalité.

C'est aussi la première fois que l'on demande qu'une séance sur ce sujet soit télévisée.



M. Nathan Cullen :

C'est aussi un coup de chance, car on a demandé à plusieurs reprises que les séances de notre comité soient télévisées, et toutes ces demandes ont été refusées. C'est vraiment par chance que cette salle-ci ait été disponible?



Le président :

Est-ce que l'on a présenté des demandes à l'égard d'autres réunions?



Le greffier du comité (M. Andrew Lauzon) :

Je n'ai reçu aucune demande officielle.



Le président :

Nous n'avons reçu aucune demande.



M. Nathan Cullen :

Dans le cadre de cette étude en particulier, certes, mais nous avons déjà présenté des demandes, auparavant, de toute évidence.



Le président :

Merçi, monsieur Cullen.

Monsieur Anderson.



M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC) :

Monsieur le président, je ne vois pas vraiment pourquoi M. Cullen... Je crois que nous avons déjà parlé de cela. Il sait très bien que, s'il demande à passer à la télévision, nous essaierons de le satisfaire. Je me demande s'il ne cherche pas à faire de l'obstruction; nous devrions revenir à nos témoins.



M. Nathan Cullen :

Ce serait l'obstruction la plus courte de toute l'histoire du Parlement.



Le président :

Monsieur Cullen, veuillez tout simplement présenter au greffier vos demandes si vous voulez qu'une séance soit télévisée. S'il peut trouver une salle qui convient, la séance pourra être télévisée.



M. Nathan Cullen:

Comme je l'ai déjà dit, monsieur le président, et je le dis également à l'intention du greffier — je ne veux pas porter des accusations injustes, car il fait bien sûr du bon travail —, je voulais tout simplement m'informer au sujet de notre processus.



Le président:

Il fait de son mieux.



M. Nathan Cullen:

Il fait vraiment de son mieux.



Le président:

Je suis certain qu'il essaiera de trouver une salle où la séance pourra être télévisée, si une demande est présentée.



M. Nathan Cullen:

Merci.



Le président:

Allez-y, je vous en prie, madame Brunelle; vous avez sept minutes.

[Français]



Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ):

Merci, monsieur le président.

Monsieur Lépine, bonjour. Je suis troublée par ce que vous nous dites aujourd'hui. Vraiment, on sait...

[Traduction]



Le président:

Un instant, s'il vous plaît.

Entendez-vous la traduction?

Bien.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Donc, on recommence.

[Traduction]



Le président:

Excellent.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Bonjour à tous les gens qui nous voient à la télévision. Ah, ah!

Des voix: Ah, ah!

[Traduction]



Le président:

Poursuivez, madame Brunelle.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Bonjour, monsieur Lépine. Ce que vous nous dites concernant les Premières nations me trouble beaucoup.

On a entendu parler, évidemment, des recherches de M. Schindler sur la rivière Athabasca. Il y en a eu des échos jusqu'au Québec. J'aimerais que vous nous disiez à quel point cette rivière est polluée et de quelle manière vous vous en servez.

Il y a autre chose que j'aimerais savoir. Vous nous dites dans votre présentation que « les droits de la Première nation Athabasca Chipewyan s'érodent peu à peu » et que votre « capacité à utiliser vos terres est réduite à néant. »

J'aimerais comprendre. Est-ce que vous aviez une entente avec le gouvernement fédéral sur l'utilisation des terres? Elle date de quand? Et qu'est-ce que vous voulez dire par là? On ne respecte pas vos droits?

[Traduction]



Le président:

Monsieur Lepine, c'est votre tour.



M. Lionel Lepine:

C'est une bonne question.

Nous avons signé le Traité n° 8 en 1899. Il nous donnait le droit de chasser, de pêcher et de trapper. Aujourd'hui, il est à peu près impossible d'aller dans les régions où nous allions il y a 40 ans. Des lacs qui existaient encore il y a 20 ans ont disparu. Il y a des signes de contamination le long des berges, qui sont couvertes d'une drôle de substance mousseuse, pour laquelle les Aînés n'ont pas de nom, car ils n'avaient jamais vu cela auparavant.

Le chenal principal qui se rend jusqu'au lac Athabasca laisse une trace argentée. Le delta des rivières de la Paix et Athabasca reçoit plusieurs affluents; c'est l'un des plus importants deltas d'eau douce du monde. Nous utilisons beaucoup de ces affluents pour aller dans des régions qui aujourd'hui sont rendues inaccessibles par le manque d'eau.

L'industrie a besoin de quatre barils d'eau pour extraire un baril de pétrole du sol. Si on fait le calcul, je crois qu'en une seule journée, des millions de barils d'eau sont extraits de la rivière. Si l'Athabasca disparaît... C'est l'un des principaux cours d'eau, et nous l'utilisons depuis des siècles. Je vois déjà le jour où cette rivière ne sera plus qu'un tout petit ruisseau; on l'appellera le ruisseau Athabasca. Si l'exploitation minière se poursuit à ce taux infernal, je suis convaincu que la rivière Athabasca se transformera en ruisseau et que l'eau deviendra introuvable.

L'industrie utilise maintenant l'eau des nappes souterraines. Ils affirment qu'ils ne contamineront pas l'eau souterraine, mais, s'ils y touchent, il y aura une incidence sur les cours d'eau souterrains et, au bout du compte, sur la rivière Athabasca. Des affluents et des lacs qui existaient il y a 30 ou 40 ans ont aujourd'hui disparu. Des aînés pourraient vous amener à divers endroits; vous verrez des prairies là où il y avait des lacs. Vous pouvez aujourd'hui traverser à pied les lieux où il y avait autrefois de l'eau.

Le taux de cancer à Fort Chipewyan a quadruplé au cours de la dernière décennie. En un mois, nous avons enterré sept personnes, mortes d'un cancer très rare. Si rare, dans un cas, qu'il ne touche qu'une personne sur 100 000. La population de Fort Chipewyan, où j'habite, n'est que de 1 200 personnes. Alors, expliquez-moi pourquoi, en une seule année, deux personnes sont mortes de cette forme rare de cancer. D'où vient-il? Voilà les questions que l'on pose. La seule réponse que l'on ait trouvée, c'est que cela vient des méthodes utilisées aujourd'hui pour extraire le pétrole du sol.

  (1140)

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Mais comme vous n'avez plus la possibilité de consulter, comment allez-vous vous y prendre? Si vous attendez d'être entendus par les tribunaux, tout le monde va être mort! Et vraiment, les dégâts à la faune et à la flore vont être irréparables.

Est-ce que vous pensez qu'on peut suggérer des choses au gouvernement? Faudrait-il un type de table de concertation permanente entre les Premières nations et les différents paliers du gouvernement, qui auraient l'obligation de se réunir, l'obligation d'agir surtout et l'obligation de résultats. Je crains que si on laisse les choses aller comme ça, ça va prendre des dizaines d'années et il n'y aura absolument rien de réglé.

[Traduction]



M. Lionel Lepine:

Oui, parfaitement. En ce qui concerne le processus de consultation, comme je l'ai dit plus tôt, l'État ne fait aucune consultation. À mon avis, si je ne me trompe pas, le Canada a le devoir de consulter les Autochtones, les Premières nations, avant de lancer un projet de mise en valeur, avant de commencer à planifier. Mais il ne le fait pas.

Cela se passe de la façon suivante: les représentants de l'industrie viennent chez nous, à Fort Chipewyan, et nous consultent. Ils nous parlent de leurs plans. Ils nous parlent de leurs projets. Il n'y a aucun représentant du gouvernement. Nous adorerions que des représentants du gouvernement nous proposent des méthodes plus sûres et plus adéquates pour l'extraction de ce type de pétrole, des méthodes qui assureraient la sécurité non seulement de mes enfants, mais celle de vos enfants également. Et de tous nos arrières-petits-enfants, ceux qui ne sont pas encore nés, seront touchés si l'exploitation continue à ce rythme. Tout ce que nous demandons, c'est une consultation adéquate.

À mon avis, le processus actuel est imparfait. Nous n'avons pas pu discuter de façon appropriée avec des représentants du gouvernement. Nous ne discutons jamais qu'avec des représentants de l'industrie. Ce sont toujours des gens de l'industrie ou de l'ERCB. Nous adorerions pouvoir discuter — chaque mois, peut-être — avec des représentants du gouvernement fédéral. Chaque fois qu'un projet est proposé, nous aimerions pouvoir nous asseoir avec des représentants du gouvernement et discuter.

Il y a aussi des gens de l'étranger, des investisseurs étrangers qui viennent ici, et ces gens-là ne savent même pas qui nous sommes, les peuples autochtones. Nous aimerions beaucoup qu'ils le sachent.

C'est tout le processus de consultation qu'il faut repenser.



Le président:

Merci, madame Brunelle.

Nous passons maintenant à M. Cullen, qui aura sept minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

  (1145)



M. Nathan Cullen:

Merci, monsieur le président.

Merci, messieurs, de vous être présentés ici aujourd'hui.

Vous venez tout juste, monsieur Lepine, de parler de du besoin de consultations. On dit souvent que les Premières nations s'opposent au développement, que, sur le plan idéologique, ils s'opposent à l'exploitation des sables bitumineux. Dans votre dernière phrase, vous ne m'avez pas semblé vous opposer au développement; vous me semblez plutôt vouloir que l'on vous consulte avant que des permis soient délivrés.



M. Lionel Lepine:

C'est exactement cela.



M. Nathan Cullen:

Nous avons entendu M. Thompson et d'autres intervenants de l'industrie nous dire que les relations entre l'industrie, le gouvernement et les Premières nations étaient plutôt bonnes. L'industrie emploie beaucoup d'Autochtones — c'est le principal employeur de l'Alberta —, les choses vont bien, vous faites de l'argent. Il y a peut-être quelques problèmes environnementaux, quoique l'industrie de l'énergie dise le contraire.

Je crois que l'on ne peut reprocher aux Canadiens d'être dérouterés. Selon une des versions, les relations entre les Premières nations et l'industrie pétrolière dans le Nord de l'Alberta sont merveilleuses. Selon votre version, les choses ne se passent pas comme cela.



M. Lionel Lepine:

Vous savez, le Canada veut toujours soutenir industrie et promouvoir l'emploi. Comme je l'ai dit, notre collectivité ne compte que 1 200 personnes. Elle veut promouvoir l'emploi. Elle veut encourager l'exploitation des sables bitumineux et la production de pétrole. Mais ce qu'elle ne sait pas, et ce que le gouvernement du Canada semble vouloir taire, c'est que, en plus du taux de cancer à Fort Chipewyan — j'aimerais pouvoir aller dans le bois et chasser. J'aimerais pouvoir aller à la chasse et tuer un orignal, mais aujourd'hui, il nous faut toujours aller de plus en plus loin.



M. Nathan Cullen:

Vous avez dit quelque chose, dans votre exposé, au sujet des effets cumulatifs des projets de mise en valeur qui n'arrêtent de se succéder. On dirait que l'on examine chacun des projets isolément, comme s'ils se déroulaient dans une autre partie du monde.



M. Lionel Lepine:

Exactement.



M. Nathan Cullen:

Notre comité essaie de se renseigner sur la sécurité énergétique; or, la sécurité énergétique, au Canada, comprend également la sécurité de l'environnement; nous devons nous assurer de pouvoir continuer à le protéger dans un avenir prévisible.

Êtes-vous en train de dire que les effets cumulatifs sont une des clés qui permettront de comprendre la composante environnementale de la sécurité énergétique?



M. Lionel Lepine:

C'est crucial.



M. Nathan Cullen:

Je vais poser la question à M. Thompson. Des représentants de l'IPAC de même que des représentants de Syncrude, de Suncor et de bon nombre des grandes entreprises pétrolières en Alberta disent que le Canada a besoin d'un programme de sécurité énergétique. Est-ce que les membres de votre groupe sont de cet avis, ou êtes-vous en désaccord avec cette proposition?



M. Don Thompson:

En fait, à ce sujet, je crois que l'un des problèmes auxquels notre pays fait face, c'est la nécessité de s'assurer que toutes les formes d'énergie sont bien comprises et qu'elles contribuent à notre sécurité énergétique à long terme. Pour cette raison, nous ne serions pas contre l'établissement d'un programme énergétique stratégique.



M. Nathan Cullen:

Dans le même ordre d'idées, alors, et compte tenu de ma conversation avec M. Lepine, on sent une certaine frustration qui vient du fait que, lorsque le gouvernement évalue les projets qu'on lui propose, il ne tient jamais compte des effets cumulatifs de l'ensemble des projets sur le bassin hydrographique. Chaque projet est étudié en vase clos. L'ex-premier ministre Lougheed l'a déjà dit: il n'y a jamais eu de programme, et nous avons besoin d'un programme.

Ne répétons-nous pas les erreurs du passé? Laissez-moi préciser une chose, car je crois que c'est important pour les Canadiens — les fiers Canadiens, comme on l'a déjà dit. L'on approuve maintenant des projets qui visent explicitement à exporter du bitume brut par pipeline vers d'autres endroits afin de le traiter et de le raffiner. C'est bien cela?



M. Don Thompson:

Pour commencer, allons-y de façon ordonnée.

En ce qui concerne les effets cumulatifs, tous les processus de réglementation qui ont été effectués, d'aussi loin que je me souviens, en remontant jusqu'aux années 1970, ont exigé une évaluation des effets cumulatifs dans le cadre de l'évaluation des impacts environnementaux. C'est une exigence fondamentale. Si vous examinez les évaluations des impacts environnementaux ou tout processus réglementaire touchant des projets d'exploitation des sables bitumineux, vous constaterez qu'ils sont complets.

Deuxièmement, en Alberta, la mise en oeuvre du plan régional de la basse Athabasca est commencée. Il s'agit justement d'un plan régional d'envergure qui porte sur les effets cumulatifs. Quant au territoire, à titre d'exemple, si vous comptez le parc national Wood Buffalo et le secteur du Nord-Est de l'Alberta, qui compte pour 20 p. 100 de la région, pour laquelle la province de l'Alberta a demandé des plans, vous avez au total à peu près 40 p. 100 du territoire du Nord-Est de l'Alberta qui est laissé de côté, libre de tout projet d'exploitation. Je ne sais pas combien de pays dans le monde peuvent dire la même chose.

En ce qui concerne...



M. Nathan Cullen:

Je voudrais aussi des précisions sur les exportations de brut. On dit souvent que la sécurité énergétique est abordable et durable. Selon les estimations actuelles, chaque fois que l'on exporte par pipeline 525 000 barils de bitume brut, on entraîne la perte d'environ 15 000 emplois dans le domaine du raffinage et dans des domaines connexes de cette industrie. Est-ce que ce plan va protéger la sécurité énergétique du Canada?



M. Don Thompson:

Le Canada est un marché et une économie d'exportation. Cela veut dire que nous devons exporter du bitume parce que la demande, sur le marché canadien, est insuffisante. Il y a également de nombreuses installations...

  (1150)





M. Nathan Cullen:

Je m'excuse, puis-je vous interrompre? Je ne crois pas que ce que vous venez de dire soit nécessairement pertinent.





Le président:

Monsieur Cullen, veuillez le laisser terminer sa réponse.





M. Nathan Cullen:

Je crois qu'il n'a pas bien compris ma question, monsieur le président, je voudrais donc simplement clarifier la question.

Je ne voulais pas dire que tout le pétrole produit au Canada doit être utilisé au Canada. Ma question porte plus précisément sur le fait que l'on perd des emplois dans ce même pipeline. Si on avait prévu que l'industrie assurerait le raffinage du pétrole en Alberta, en particulier, cela veut dire que, si l'on perd ces milliers d'emplois, la sécurité énergétique du Canada et la possibilité de tirer le maximum de nos ressources naturelles en sont diminuées, n'est-ce pas?





M. Don Thompson:

Voici ce qui se passe, en ce qui concerne notre marché aux États-Unis. Certaines grandes raffineries de pétrole lourd ne sont plus approvisionnées par le Venezuela, le Mexique et les autres États producteurs de pétrole lourd. Il s'est donc créé un marché pour le pétrole lourd canadien dans le sud, et voilà la situation. Le pétrole est exporté là où le marché le demande.

Pour le moment, la différence de prix entre le bitume et le pétrole brut enrichi ne justifie pas l'établissement d'installations de traitement. On ne parle donc pas d'exporter des emplois; on parle de répondre à la demande du marché.





M. Nathan Cullen:

J'ai une question. Vous avez parlé, dans votre exposé, de l'aperçu sur l'énergie, préparé par l'Agence internationale de l'énergie. N'est-ce pas?





M. Don Thompson:

Oui.





M. Nathan Cullen:

Je me demande pourquoi vous avez évité de parler, à propos de cette augmentation de 40 p. 100, de la seconde proposition de l'AEI selon laquelle les gouvernements ne prennent aucune mesure. C'est ce qui explique cette augmentation de 40 p. 100. Cela entraînerait également, selon l'AEI, une augmentation de six degrés de la température du globe. Vous en avez parlé aujourd'hui. Je sais bien que vous avez dit qu'il faisait froid aujourd'hui en Alberta, mais j'espère que vous ne dites pas que cette augmentation prévue de six degrés, dans un scénario qui fait du gouvernement un complice, serait une bonne chose pour la sécurité énergétique du Canada.





M. Don Thompson:

Le gouvernement du Canada a établi sa politique en matière de changements climatiques, et nous attendrons de voir comment elle est mise en oeuvre...





M. Nathan Cullen:

Nous le ferons tous.



M. Don Thompson:

Nous allons y réagir, mais, pour l'instant, comme je l'ai déjà dit, notre travail consiste à répondre à la demande du marché, à produire l'énergie dont le Canada a besoin et à assurer le bien-être économique des citoyens canadiens.



Le président:

Merci, monsieur Cullen.

Nous passons finalement à M. Anderson, qui dispose de sept minutes.



M. David Anderson:

Voudriez-vous me faire signe lorsqu'il me restera une minute? J'aimerais laisser une minute ou une minute et demie, environ, à Mme Gallant.

Je vais poser rapidement mes questions. J'en ai un certain nombre, et je vais peut-être devoir interrompre certaines personnes.

Monsieur Lepine, je crois que la PNAC compte environ 920 membres. Est-ce que vous représentez le regroupement des gens d'affaires de la PNAC?



M. Lionel Lepine:

Je ne représente pas le regroupement des gens d'affaires de la PNAC.



M. David Anderson:

À qui devons-nous nous adresser si nous voulons inviter un représentant de ce regroupement? Savez-vous qui serait cette personne?



M. Lionel Lepine:

Oui, c'est quelqu'un du nom de Garry Flett. C'est le PDG.



M. David Anderson:

J'ai remarqué que le regroupement des gens d'affaires de la PNAC chapeaute plusieurs entreprises de la Première nation Athabasca Chipewyan et qu'elle emploie plus de 1 400 personnes. Il existe donc une autre façon de voir comment les choses se passent, dans votre collectivité, au chapitre des débouchés d'emplois qui y sont offerts.



M. Lionel Lepine:

De ces 1 400 personnes, je crois qu'une vingtaine ou une trentaine de membres de la PNAC travaillent là.



M. David Anderson:

Pourriez-vous me dire pourquoi les entreprises de votre propre collectivité ne les embauchent pas?



M. Lionel Lepine:

Parce que bien des gens aimeraient habiter à Fort Chipewyan. Ils aimeraient rester chez eux. Il arrive un moment où ils n'ont d'autre choix que de partir de chez eux et d'aller travailler dans le sud. Des représentants de l'industrie viennent dans nos écoles et font un lavage de cerveau à nos enfants en leur disant de ne pas

poursuivre leurs études et d'apprendre plutôt le métier de soudeur ou de tuyauteur. Allez à Fort Chipewyan et demandez aux enfants ce qu'ils veulent faire lorsqu'ils seront grands; ils vous répondront qu'ils veulent être soudeurs ou tuyauteurs.



M. David Anderson:

Vous me choquez au plus haut point. Mon fils vient d'obtenir son titre de compagnon charpentier, et je ne considère pas que son éducation est limitée. Je crois que c'est un jeune homme qui a fait preuve d'une très grande initiative en faisant cela. Je crois que la plupart d'entre nous pensent la même chose. Les débouchés existent. Ce que vous voulez dire, peut-être, c'est que les gens n'en profitent pas.



M. Lionel Lepine:

Oui.



M. David Anderson:

D'accord.

M. Levant a parlé du financement provenant de l'extérieur. Qui finance votre organisation et votre travail?



M. Lionel Lepine:

Moi?



M. David Anderson:

Oui.



M. Lionel Lepine:

Dans mon domaine, le financement vient directement de l'industrie. Je participe au processus de gestion de l'information sur l'énergie. J'étais chargé de m'assurer de la diffusion du savoir traditionnel touchant l'environnement. Je devais interviewer les aînés et discuter avec eux avant le début d'un projet. L'industrie veut que nous faisons une étude des impacts environnementaux, que nous arrivions, en nous appuyant sur le savoir traditionnel...

  (1155)



M. David Anderson:

Donc, l'industrie vous consulte. Elle vous paie un salaire pour que vous lui donniez des informations?



M. Lionel Lepine:

Oui.



M. David Anderson:

Monsieur Levant, dans votre livre, parlez-vous de la question des taux de cancer?



M. Ezra Levant:

Oui, j'en parle.

C'est un médecin originaire de la Nouvelle-Écosse, John O'Connor, qui a été le premier à sonner l'alarme, et il n'y est pas allé de main morte. Il a affirmé avoir vu six cas d'un cancer rare, le cancer du canal cholédoque, que

l'on appelle un cholangiocarcinome. Dès qu'il en a parlé aux médias, le ministère de la Santé de l'Alberta a décidé d'étudier le dossier, et l'Alberta Cancer Board lui a demandé les dossiers de ses patients. Surprise, il a refusé. L'infirmière en chef lui a expliqué qu'il devait remettre les dossiers relatifs à ces cancers, que la loi l'exigeait. Il n'a jamais accepté. Le Collège des médecins et chirurgiens a donc lancé une enquête déontologique. Ce n'était pas des politiciens ni des administrateurs. Il s'agissait de ses collègues médecins.

Le Dr O'Connor avait parlé de cas effarants, de six cas de cancer rares, d'une personne de 33 ans qui a succombé au cancer. Il en a parlé pendant deux ans. Finalement, lorsque le rapport déontologique du Collège des médecins et chirurgiens a été publié, il indiquait que cela était inexact, que le Dr O'Connor avait signalé des cas qui n'existaient pas: deux cas sur six, seulement, de cholangiocarcinome existaient. Personne n'a pu retrouver la trace de cette personne de 33 ans qui aurait prétendument succombé au cancer. Plutôt que de punir le médecin, le Collège a voulu rendre public un exposé des faits sur lequel ils pouvaient tous s'entendre, car le médecin avait causé tout un émoi à Fort Chip. Étonnamment, le Dr O'Connor a refusé de publier un exposé des faits avec le Collège. Je le répète, il ne s'agit pas là de politiciens ni d'administrateurs; il s'agit de collègues médecins, qui ont rendu leur décision: le Dr O'Connor avait agi de façon contraire à l'éthique.

J'ai rencontré le Dr O'Connor il y a quelques semaines, à Calgary, et je lui ai demandé s'il allait interjeter appel de cette décision; on l'avait traité de menteur. Il a dit que non, il n'allait pas interjeter appel, et je crois que cela veut tout dire.



M. David Anderson:

J'ai une autre question à vous poser.

Vous avez parlé de la Tides Foundation, je crois, quand il a été question de financement de l'extérieur. La fondation Rockefeller fait partie des groupes organisateurs. Steven Rockefeller a participé à la rédaction de la Charte de la Terre. Dans ce document, on déplore le fait que les modèles dominants de production et de consommation entraînent la dévastation de l'environnement, l'épuisement des ressources et l'extinction massive d'espèces.

Avez-vous un commentaire à faire sur ce type de financement qui provient de l'extérieur du Canada? Je dirais que c'est un geste anticanadien. Quels en sont les motifs?



M. Ezra Levant:

Vivian Krause, qui a déjà témoigné, si j'ai bien compris, a fait des recherches sur toute cette question. Il reste que des groupes de lobbyistes des États-Unis ont dépensé 190 millions de dollars au Canada afin d'avoir une incidence sur notre politique intérieure. J'aime les Américains, mais je ne veux pas qu'ils nous disent comment rédiger nos lois. Ils sont de bons voisins, mais ils ne sont pas nos patrons. Mais ils ne sont pas les seuls. Greenpeace, qui était au départ un groupe de pression canadien, est aujourd'hui une multinationale dotée d'un budget d'un quart de milliard de dollars par année, et son siège social est en Europe.

Je ne veux surtout pas que des lobbyistes de l'étranger viennent nous dire quelles décisions prendre. Nous devons prendre nos décisions en nous fondant sur les valeurs du Canada. Quand des Américains nous disent de ne pas exporter notre pétrole vers la Chine, que nous devrions rester entièrement dépendants d'eux et de leur marché, est-ce qu'il est dans notre intérêt de le faire? J'ai l'habitude de dire qu'il faut aller là où se trouve l'argent. Qui se réjouirait de la réduction de l'exploitation des sables bitumineux? L'ambassadeur de l'Arabie saoudite.



M. David Anderson:

Cela ne concerne pas seulement des enjeux environnementaux.



M. Ezra Levant:

Tout à fait.

Il y a un programme idéologique. Il y a un programme en matière politique étrangère. J'aimerais que tout le monde, de Greenpeace à la Tides Foundation, en passant par la Fondation Suzuki, qui a accepté 10 millions de dollars de ces gens, soit tenu de s'enregistrer comme lobbyiste étranger, puisqu'ils acceptent de l'argent étranger.



M. David Anderson:

J'aimerais laisser la parole à Mme Gallant.

Je remarque cependant, monsieur Lepine, que vous semblez d'accord avec M. Levant.



M. Lionel Lepine:

Oui.



M. David Anderson:

Merci.



Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC):

Monsieur le président, nos collègues de l'opposition soutiennent que les compagnies minières canadiennes ne respectent pas les normes d'emploi dans les autres pays, mais qu'ils jugent tout à fait acceptable que les pétrolières étrangères oppriment leurs travailleurs au profit du pétrole canadien. Ici même, aujourd'hui, nous avons entendu des insultes puériles, des gens qui parlent de « sables goudronneux » plutôt que de sable bitumineux.

Monsieur Levant, qu'est-ce qui se cache derrière cette contradiction? Se peut-il que des entités extérieures ou étrangères influencent d'une manière ou d'une autre nos législateurs?



M. Ezra Levant:

C'est en partie à cause du syndrome « pas dans ma cour ». Je crois qu'il y a des gens qui ne veulent pas qu'il y ait des effets sur l'environnement au Canada, mais qui restent indifférents au fait que le Nigéria compte 2 000 sites d'enfouissement de déchets toxiques. Ils restent tout à fait indifférents à l'oppression des femmes de l'Arabie saoudite parce que cela ne se fait pas sous leurs yeux.

Il y a quelques semaines, 230 canards ont péri parce qu'ils se sont posés sur nos bassins de résidus. *Mea culpa*, c'est terrible. Mais je ne vais pas parler ici de tragédie, parce que le pétrole de la guerre est une réalité — on parle de 300 000 personnes, au Darfour. Peut-être que si ces 300 000 personnes avaient été des canards, la Tides Foundation s'en serait occupée, mais elle ne s'en préoccupe pas du tout. Savez-vous quoi? Je crois que nous devrions constamment nous améliorer, au Canada. À franchement parler, je suis en partie d'accord avec ce que M. Cullen a dit au sujet d'une amélioration constante et d'une autocritique constante. Et je crois que je suis en fait d'accord avec M. Lepine sur ce point.

Mais au contraire, plutôt que de viser l'amélioration, c'est le syndrome « pas dans ma cour »... Des gens disent qu'ils préféreraient acheter le pétrole de l'Arabie saoudite, un pays misogyne et terroriste, ou encore le pétrole des Russes — la dictature militaire, l'invasion de la Géorgie —, plutôt que de prendre le pétrole d'ici... Savez-vous quoi? J'ai appris tout cela après avoir écrit mon livre; je ne l'ai su qu'après. La moitié du Canada importe son pétrole. Nous exportons du pétrole de l'Ouest, mais les gens des provinces atlantiques, et même ceux de Montréal... Des navires pétroliers de l'OPEP naviguent sur les eaux canadiennes. Je parie que la plupart des Montréalais ne se rendent même pas compte du fait que, lorsqu'ils font démarrer leur voiture, ils brûlent du pétrole de l'Arabie saoudite, un pays où les femmes n'ont pas le droit de vote.

J'aimerais que l'on prenne un peu de recul afin de penser mondialement et d'agir localement. Si cela ne vous fait rien d'acheter le pétrole de la guerre au Soudan, allez-y. Mais, je veux tout simplement...

(1200)



Le président:

Je suis désolé, monsieur Levant, votre temps est écoulé. Et malheureusement, c'est tout le temps dont notre comité dispose pour cette table ronde.

Merci beaucoup d'avoir présenté des exposés et d'avoir répondu aux questions. C'était une table ronde très informative.

Nous allons suspendre la séance pour deux minutes, pour accueillir les intervenants de la prochaine table ronde. Nous allons le faire le plus vite possible.

Monsieur Lepine, vous avez un bref commentaire à faire?



M. Lionel Lepine:

Je voulais seulement poser une question.



Le président:

Bien sûr.



M. Lionel Lepine:

On m'a prié de vous demander si votre comité allait présenter des recommandations solides pour assurer la sécurité des bisons et des caribous des forêts, aujourd'hui menacés de disparition, et celle des autres animaux, et pour réduire au minimum toute destruction supplémentaire de la région.



Le président:

Les membres du comité doivent discuter entre eux avant de présenter leur rapport. Je ne saurais vous répondre avec certitude. Mais les membres du comité ont certainement entendu votre prière.



M. Lionel Lepine:

Merci.



Le président:

Merci beaucoup, tout le monde.

Nous allons suspendre la séance quelques minutes, puis nous reprendrons les travaux avec le second groupe d'intervenants.

(1200)

(1205)



Le président:

Bon après-midi, mesdames et messieurs.

Nous en sommes à la seconde table ronde et nous allons poursuivre notre étude sur la sécurité énergétique au Canada.

Pour notre seconde table ronde, nous accueillons Ian Potter, chef de l'exploitation, Alberta Innovates Technology Futures. Bienvenue. Nous accueillons aussi Mme Vivian Krause, à titre personnel. Bienvenue. Nous accueillons également Mme Jessie Inman, directrice exécutive, Expansion de l'entreprise, de HTC Pureenergy Inc. Bienvenue.

Nous allons entendre les exposés dans l'ordre indiqué sur l'ordre du jour. Nous commençons par Ian Potter, d'Alberta Innovates Technology Futures. Allez-y, vous avez sept minutes.



M. Ian Potter (chef de l'exploitation, Alberta Innovates Technology Futures):

Merci, monsieur le président.

C'est un plaisir de représenter Alberta Innovates Technology Futures ici aujourd'hui. J'aimerais préciser à l'intention de ceux qui ne nous connaissent pas que nous nous appelions à l'origine l'Alberta Research Council. Il y a eu une restructuration, le 1^{er} janvier 2010, dans le cadre de la restructuration provinciale du système d'innovation.

Ce domaine est très vaste et très complexe. Dans mon esprit, je suis un gars tout simple. Mon épouse dit de moi que je suis un gars très simple. Je vais donc m'en tenir à des faits très simples. La question de la sécurité énergétique est très vaste; on peut même avoir de la difficulté à la définir. Vous allez trouver de nombreuses définitions. Je suis convaincu que vous en avez entendu plusieurs pendant vos travaux. Mais, en termes simples, les Canadiens moyens veulent avoir de l'électricité lorsqu'ils actionnent un commutateur, ils veulent de l'eau chaude lorsqu'ils tournent le robinet, et ils veulent de l'essence lorsqu'ils vont à la station-service. Malheureusement, ils veulent tout cela à un prix raisonnable, peu importe ce que cela veut dire aujourd'hui. Ils veulent aussi que les méthodes de production d'énergie soient respectueuses de l'environnement — dans la mesure où cela ne coûte pas plus cher.

La réalité de la sécurité énergétique du Canada est très complexe. Nous importons et nous exportons de l'énergie sous toutes ses formes. Il s'agit parfois de matières brutes comme le pétrole, le charbon ou l'uranium. Mais nous avons aussi l'électricité, un vecteur énergétique qui nous permet de transmettre de l'énergie aux États-Unis et à d'autres provinces. Nous vivons dans un pays immense et peu peuplé où la température atteint des extrêmes extraordinaires. La construction de l'infrastructure nécessaire pour exploiter les ressources et fournir de l'énergie aux Canadiens a été l'un des projets les plus ambitieux et les plus complexes, sur le plan technique, de tous les temps. À mon avis, nous avons été très chanceux de pouvoir compter sur des gens qui ont relevé le défi et qui ont trouvé en eux l'énergie nécessaire pour agir.

Envisageons la sécurité énergétique dans son ensemble. Je suis d'accord avec les résultats présentés dans le rapport du séminaire Capstone de 2009-2010, publié par l'École supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa, où l'on dit que huit facteurs interdépendants influent sur la sécurité énergétique du Canada: la diversité du bouquet énergétique du Canada, le degré de transparence du marché, l'investissement, le libre marché dans le secteur énergétique canadien, l'infrastructure énergétique, l'intensité énergétique, l'environnement et les considérations géopolitiques.

Mais à mon avis, d'autres aspects plus complexes viennent brouiller les cartes de la sécurité énergétique et le rôle de soutien que les gouvernements doivent jouer. Tout d'abord, la gestion du risque. Notre rôle, en tant que gouvernement, consiste à gérer les risques et à les comprendre. Nous ne maîtrisons peut-être pas parfaitement la matière, mais nous pouvons gérer le niveau d'incertitude et atténuer les risques dans le cadre d'un processus continu.

Deuxièmement, la souveraineté. Prenons par exemple l'Arctique — la souveraineté sur les territoires de l'Arctique est contestée. À qui appartiennent-ils? À quel pays? Où est la ligne de démarcation?

Troisièmement, et j'en suis convaincu, nous devons devenir le chef de file mondial de la gouvernance énergétique et environnementale. Le Canada est-il une superpuissance énergétique ou un simple commerçant? Quelles mesures devons-nous prendre pour être reconnus comme une superpuissance énergétique plutôt que de nous contenter d'affirmer que nous le sommes?

Quatrièmement, il y a le problème des liens de cause à effet. Dans bien des cas, les pays qui produisent de l'énergie le font à grande échelle. Les conséquences sur l'environnement sont également énormes. Mais d'autres défis ont pour enjeu le bien-être social et économique des collectivités.

Pour terminer, l'innovation. On croit naïvement qu'on pourrait comprendre et gérer tous ces enjeux en innovant dans des secteurs comme le développement technologique, les cadres stratégiques et la gestion des services de santé. À mon avis, une stratégie en matière d'innovation est la clé de la sécurité énergétique. Les récents travaux du Conseil canadien des chefs d'entreprise donnent des exemples des possibilités d'un programme d'innovation. Il y aura toujours des conférenciers qui, en parlant d'innovation, affirmeront que les programmes d'innovation antérieurs ont échoué. Lorsque Herb Dhaliwal était ministre des Ressources naturelles, je me souviens l'avoir entendu dire que des lacunes au chapitre du transfert de connaissances minaient le débat sur l'innovation. Le gouvernement innove et l'industrie aussi. Mais que faut-il faire pour qu'ils innovent de concert?

Pourquoi avons-nous échoué? Premièrement, je crois que les gens qui ont conçu les programmes scientifiques et technologiques qui ont été mis en oeuvre n'avaient pas bien compris ni intégré la vue à long terme que l'innovation suppose. Deuxièmement, je crois que nous ne posons pas les bonnes questions. Qu'est-ce que l'innovation? Qu'essayons-nous de faire grâce à l'innovation? Est-ce qu'elle concerne l'environnement? Est-ce qu'elle concerne l'économie? Quelle est sa nature? Par quels moyens essayons-nous de comprendre cet aspect important?

 (1210)

Un troisième élément — peut-être le plus important dans le cadre de tout programme stratégique — est le leadership ou l'absence de celui-ci. Nous avons besoin d'un champion pour faire avancer ce programme. Cela n'arrivera pas du jour au lendemain — et probablement pas au cours des prochaines périodes électorales —, mais nous avons besoin d'un engagement à long terme pour veiller à ce qu'un programme d'innovation appuyant un programme de sécurité énergétique puisse être mis à exécution.

En Alberta, de nombreuses recommandations présentées récemment par le CCCE, comme le soutien offert aux entreprises en démarrage, l'amélioration des relations entre les entreprises et les universitaires, la création de bassins d'employés hautement qualifiés et la restructuration de cadres stratégiques en contribuant au développement de nouvelles entreprises, sont actuellement mises en oeuvre. Le nouveau nom de mon entreprise découle de la restructuration du système d'innovation — ma collaboration avec trois organisations soeurs des secteurs de la santé, de la bioindustrie et de l'énergie.

En ce qui concerne l'innovation sur le plan fédéral, la capacité d'orienter le programme est primordiale. La complexité du programme limite peut-être la capacité des organes chargés d'élaborer des politiques fédérales de tirer des leçons de programmes scientifiques et technologiques et de faire des progrès au défi de la sécurité énergétique.

Nous devons nous poser les questions de base: que faut-il faire? Qui doit le faire? Quand faut-il le faire? Quelles sont les ressources dont ils ont besoin pour mettre cela à exécution? Comment pouvons-nous les tenir responsables?

Même s'il est complexe, le long cycle naturel d'innovation a besoin de la contribution des universités et de groupes comme le Conseil national de recherches — où de grands projets scientifiques peuvent se réaliser dans le cadre d'un objectif national —, mais il suppose également une collaboration où les cadres régionaux établissent des liens avec diverses entités provinciales de recherche, comme le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick, le Conseil de la recherche de la Saskatchewan, le Centre de technologie industrielle du Manitoba, le CRIQ à Québec et mon propre groupe Alberta Innovates Technology Futures. Nous comprenons les avantages de la compétence en matière d'énergie et lorsqu'il est question de l'environnement, et nous pouvons non seulement appuyer directement les entreprises pour stimuler l'économie, mais aussi comprendre et favoriser le bien-être de tous les Canadiens dans nos sphères de compétence provinciales.

Je suis optimiste et je crois fermement que les difficultés que nos ancêtres ont surmontées au tout début de la croissance énergétique au Canada constituent la force et la résolution dont nous avons besoin pour aplanir les difficultés d'aujourd'hui et les transformer en débouchés pour demain. Les ressources énergétiques canadiennes sont au coeur du développement du pays, mais elles viennent avec des responsabilités.

Les gouvernements au Canada doivent assurer une bonne gestion et un bon leadership en élaborant des cadres stratégiques et financiers qui permettent de déterminer quand ou si ces ressources devraient être exploitées et sous quelles conditions. À mon avis, le système de réglementation au Canada est robuste, approprié et responsable, mais il peut être amélioré. Nous devrions toujours chercher à améliorer nos systèmes, toujours nous demander si nous faisons la bonne chose pour les bonnes raisons et nous améliorer constamment.

Cela dit, je crois qu'au chapitre de la sécurité énergétique, le rôle fondamental du gouvernement est de faire preuve de leadership à l'échelle provinciale, nationale et internationale. Cela ne veut pas toujours dire qu'il joue un rôle de premier plan, mais cela suppose qu'il comprenne les risques et les gère; qu'il offre, au besoin, un soutien au chapitre des finances et des politiques; qu'il communique efficacement avec les intervenants pour comprendre leurs préoccupations au lieu de simplement leur transmettre un message; qu'il fasse avancer l'élaboration de politiques futures fondées sur de solides connaissances au chapitre de la science et de l'ingénierie; et qu'il sache à quel moment confier ce leadership à autrui; et qu'il fasse preuve d'innovation pour tirer avantage de mesures futures et d'une bonne gestion. Mais, tout comme nous tenons les politiciens responsables en votant pour eux, vous devez nous tenir responsables — en tant que représentants de l'industrie

et groupes de recherche — de nos actions et de notre inaction.

Merci encore une fois, monsieur le président, de m'avoir donné l'occasion de témoigner. J'ai hâte de répondre à vos questions.



Le président:

Merci beaucoup pour votre exposé, monsieur Potter, d'Alberta Innovates Technology Futures.

Nous allons maintenant passer au deuxième témoin, Vivian Krause, qui témoigne à titre personnel. Allez-y, je vous prie. Vous avez jusqu'à sept minutes.



Mme Vivian Krause (à titre personnel):

Merci.

Je réside à Vancouver-Nord. Je suis titulaire d'une maîtrise en sciences de la nutrition et j'ai passé une bonne partie de ma vie à travailler pour le Fonds des Nations Unies pour l'enfance: six ans au Guatemala, et cinq en Indonésie.

Par souci de brièveté, je ne m'attarderai pas sur la façon dont je suis passée de l'UNICEF à la salmoniculture à l'examen approfondi de plus de 6 000 pages de déclarations de revenus aux États-Unis produites par des fondations de bienfaisance qui financent une campagne contre l'exploitation des sables bitumineux en Alberta. Mais je tiens à dire, d'entrée de jeu, que je ne reçois aucun financement et que je ne fais partie d'aucune industrie ni d'aucun parti politique.

J'aimerais également remercier la contribution grandement appréciée de mon collègue, Rob Scagel.

Mes observations mettront l'accent sur le financement étranger — provenant de fondations de bienfaisance américaines — de ce que j'appelle le « démarketing » du pétrole de l'Alberta. J'entends par démarketing la publicité dissuasive qui réduit ou détourne la demande pour un produit donné. Nous n'entendons pas beaucoup parler du démarketing, car le marketing vise surtout à vendre non pas moins, mais davantage. Mais, lorsqu'il est question du pétrole de l'Alberta, la publicité dissuasive est précisément ce que font les organismes environnementaux canadiens avec l'argent des fondations de bienfaisance américaines.

Le pétrole albertain n'est ni le seul ni le premier produit d'exportation canadien d'importance à faire l'objet d'une publicité dissuasive dans le cadre de campagnes financées par des millions de dollars américains. Le même sort a été réservé aux produits forestiers et à la salmoniculture au Canada. Si toutes les choses négatives qu'on a dites sur le pétrole de l'Alberta étaient vraies, je conviendrais qu'il faudrait faire du démarketing. Toutefois, comme nous l'avons entendu au cours de la séance précédente, certains propos sont de toute évidence faux.

Alors, je crois donc que la question suivante s'impose: y a-t-il des principes scientifiques de base fiables ou des arguments judicieux en faveur du démarketing du pétrole de l'Alberta? Si non, pourquoi fait-il l'objet d'une publicité dissuasive?

Selon mon analyse des déclarations de revenus aux États-Unis, des fondations de bienfaisance américaines ont accordé au moins 18 millions de dollars de dons expressément pour salir le pétrole albertain et pour contrecarrer l'industrie pétrolière canadienne. En passant, ce montant représente une hausse d'environ trois millions de dollars par rapport aux 15 millions de dollars dont j'avais parlé dans un article publié dans la page éditoriale du *Financial Post* en octobre. Certaines sommes visaient particulièrement à contrecarrer l'industrie pétrolière et gazière canadienne. À titre d'exemple, en 2006, le Rockefeller Brothers Fund a versé 200 000 \$ à la Pembina Foundation et à West Coast Environmental Law « pour empêcher le développement d'un pipeline et d'un port pour pétroliers... », entre autres choses.

En 2009, la Bullitt Foundation a versé des fonds à la Tides Foundation pour la Dogwood Initiative « pour élargir la campagne de sensibilisation pour mobiliser les électeurs urbains en faveur d'une interdiction fédérale des pétroliers caboteurs... » Et la Brainerd Foundation — une autre fondation américaine — a financé la Dogwood Initiative « pour aider à accroître l'opposition publique afin de contrer le projet de pipeline d'Enbridge... ». Elles mènent des activités pour lesquelles elles ont été payées.

Le Rockefeller Brothers Fund a consenti au moins 105 000 \$ précisément pour les Premières nations situées à l'embouchure du chenal marin de Douglas, où des pétroliers devront effectuer leur chargement aux fins d'exportation en Asie. Cette somme comprenait 70 000 \$ versés pour la célébration d'un anniversaire en 2004 et

35 000 \$ pour la tenue d'une cérémonie en 2006. Alors, parmi tous les Autochtones et tous les endroits du monde, pourquoi le Rockefeller Brothers Fund a choisi de verser plus de 100 000 \$ aux Premières nations du village de Kitimat qui se trouve à l'embouchure du chenal marin de Douglas?

Je peux voir que ce qu'ils font, c'est protéger l'environnement. Je peux aussi voir que ce qu'ils font, c'est du protectionnisme au nom de l'environnement. Je crois qu'il importe d'envisager la campagne contre le pétrole albertain dans le contexte plus large des activités de financement de fondations américaines dans notre pays.

Selon mon analyse et mes calculs préliminaires, au cours de la dernière décennie, des fondations américaines ont dépensé près de 300 millions de dollars pour appuyer des initiatives canadiennes de conservation et de soi-disant réforme de nos industries d'exploitation des ressources naturelles — les industries forestière, minière, pétrolière et gazière et aquacole. Environ 50 millions de dollars sont allés directement aux Premières nations — plus particulièrement, celles vivant sur la côte de la Colombie-Britannique —, y compris, par exemple, un don de 27,3 millions de dollars. C'était un seul don.

Plus ou moins 80 p. 100 des 209 millions de dollars provenaient de cinq fondations: la Hewlett Foundation, la Packard Foundation, la Gordon and Betty Moore Foundation, les Pew Charitable Trusts et le Rockefeller Brothers Fund. Ce sont les fondations que je considère comme « Le club des cinq ». Elles possèdent 22 milliards de dollars d'actifs. Elles donnent chaque année 1,2 milliard de dollars. Leurs PDG respectifs gagnent de 600 000 à 700 000 \$ par année. Les cadres supérieurs chargés de l'étude de l'environnement touchent une rémunération dans les 300 000 \$. Certains de ces environnementalistes professionnels gagnent plus que le premier ministre du Canada.

 (1215)

Pour le reste de mon exposé, j'aimerais vous faire part des trois grandes conclusions que j'ai tirées de ma recherche et de mon analyse.

Tout d'abord, il n'y a aucun doute que les environnementalistes se soucient énormément de l'environnement, mais il y a beaucoup plus que cela. Certaines des fondations qui financent le démarketing du pétrole albertain ont octroyé du financement visant précisément à réduire la dépendance aux combustibles fossiles pour des raisons de sécurité nationale. Alors, de toute évidence, il ne s'agit pas que de l'environnement; d'autres intérêts sont en jeu.

Aux alentours de la même période où la Hewlett Foundation et la Packard Foundation — deux fondations distinctes — ont versé 83 millions de dollars à des initiatives environnementales au Canada, elles ont également versé plus d'un demi milliard de dollars à la ClimateWorks Foundation et à l'Energy Foundation.

L'Energy Foundation a un programme clair de « création d'un marché de l'énergie solaire robuste ». Depuis 2009, l'Energy Foundation a effectué au moins 33 dons qui visaient la réduction des obstacles à l'accès au marché pour la mise en valeur de l'énergie solaire, la promotion de l'énergie solaire à l'échelle des services publics, la conception de politiques sur l'énergie solaire et le soutien aux interventions réglementaires, à la planification de corridors de transmission à long terme et à l'élaboration de modèles de financement de l'énergie solaire.

Il faut plus que du soleil pour mettre sur pied un secteur de l'énergie solaire. Il faut aussi enlever des capitaux de placement à des industries concurrentes, surtout l'industrie pétrolière. La ressource solaire est peut-être infinie, mais ce n'est pas le cas des capitaux, et le fait de faire peur aux consommateurs, aux électeurs et aux investisseurs — ce qui est l'objectif des campagnes — est une façon d'influencer les investisseurs et d'attirer leurs capitaux.

Alors, la Hewlett Foundation finance l'Energy Foundation pour créer un marché de l'énergie solaire robuste et pour contrecarrer l'industrie du charbon tout en finançant la Tides Foundation et Tides Canada pour salir le pétrole albertain et contrecarrer l'industrie pétrolière et gazière canadienne.

De mon point de vue, le démarketing du pétrole albertain fait partie intégrante de la vaste et coûteuse initiative de Hewlett pour détourner le marché énergétique des combustibles fossiles et pour le diriger vers les ressources renouvelables.

Le problème du démarketing, c'est que vous vous retrouvez coincé, car, si vous avancez que vos produits et services sont meilleurs que ceux des concurrents — qui sont mauvais — et que vous commencez soudainement à changer vos propos sur vos concurrents, cela change non seulement ce que le marché pense des concurrents,

mais aussi ce qu'on dit sur vous. Vous devez donc maintenir votre position, et c'est à ce moment-là que vous vous retrouvez coincé, car, même si vos concurrents procèdent à une réforme et apportent des améliorations, vous n'avez d'autre choix que de continuer à les attaquer et à les salir — c'est ce que nous constatons.

Deuxièmement, le militantisme environnemental n'est plus ce qu'il était. Le nouveau facteur, c'est l'argent — des millions et des millions de dollars. Tant que les organismes environnementaux sont payés pour mener des campagnes qui coûtent plusieurs millions de dollars, je crois qu'il est déraisonnable d'espérer qu'ils ne le feront pas.

Je vais terminer par une suggestion. Vu que des fondations américaines ont dépensé plus de 300 millions de dollars au Canada — plus particulièrement, 120 millions de dollars dans le cadre de l'initiative de la forêt tropicale de Great Bear et de l'initiative de la forêt boréale —, elles prennent visiblement au sérieux ce qu'elles font. J'espère donc que les dirigeants du gouvernement et de l'industrie vont s'entretenir directement avec les PDG de ces fondations.

L'exploitation du pétrole albertain est une possibilité qui vaut des milliards de dollars, et j'espère que nous allons profiter au maximum de cette possibilité en réduisant les risques à un niveau acceptable pour les Canadiens. Tant au pays qu'à l'étranger, nous pourrions faire beaucoup de choses à cet égard, de même qu'au chapitre de la sécurité énergétique. J'espère que nous réussirons.

Merci, monsieur le président.

  (1220)



Le président:

Merci beaucoup, madame Krause, de votre exposé.

Nous allons terminer par Jessie Inman, directrice exécutive, Expansion de l'entreprise, HTC Pureenergy Inc.

Merci beaucoup de votre présence. Nous vous écoutons; vous avez jusqu'à sept minutes.



Mme Jessie Inman (directrice exécutive, Expansion de l'entreprise, HTC Pureenergy inc.):

Mesdames et messieurs les membres du comité des ressources naturelles de la Chambre des communes, monsieur le président, merci beaucoup de me donner l'occasion de témoigner aujourd'hui.

J'ai présenté un mémoire avant la tenue de la séance, et il est trop long pour que je puisse le lire en sept minutes, alors, je vais relever les points saillants du mémoire. J'espère que vous aurez l'occasion de le lire plus tard.

Les Canadiens sont très choyés. Nous possédons un très grand territoire qui regorge de ressources naturelles, et notre population est relativement petite pour une si grande masse terrestre. À l'heure actuelle, nous utilisons 2,3 milliards de barils d'équivalent pétrole par année, et cette quantité augmentera de 34 millions de barils d'équivalent pétrole d'ici 2025, ce qui veut dire que nous aurons besoin de 2,9 milliards de barils d'ici 2025.

Nous avons un niveau de vie incroyable parce que nous sommes un pays choyé. Cela tient au fait que nous avons des ressources pour nous et que nous en avons suffisamment pour les exporter chez nos voisins. Le Canada est donc un pays très choyé, mais cela ne veut pas dire que nous pouvons nous reposer sur nos lauriers et dire: « C'est parfait, nous avons un très bel avenir qui nous attend. » Nous ne pouvons pas faire cela.

Nous devons faire exactement ce que le comité fait actuellement, c'est-à-dire essayer de comprendre et de prévoir et de gérer une combinaison raisonnable et durable au chapitre de notre approvisionnement énergétique futur. Actuellement, nous utilisons environ 30 p. 100 de pétrole, 27 p. 100 de gaz naturel, 8 p. 100 de charbon, 6,5 p. 100 d'énergie nucléaire et 28 p. 100 d'hydroélectricité. À la lumière de ces chiffres, vous pouvez constater que 65 p. 100 de notre énergie provient de combustibles fossiles.

Le fond du problème, c'est que, pour rendre cet approvisionnement durable, nous devons miser davantage sur nos ressources renouvelables. Nous sommes très chanceux de pouvoir produire de l'hydroélectricité, mais nous avons peu de capacités d'accroître la production d'hydroélectricité. Nous travaillons très dur sur la production d'énergie solaire, mais, à l'heure actuelle, la puissance installée pour la production d'énergie solaire n'est que de 120 mégawatts. Même au chapitre de la production d'énergie éolienne — sur laquelle nous travaillons très dur —,

nous avons une production de 3 320 mégawatts. Cela ne représente que 0,2 p. 100 des besoins énergétiques du Canada. C'est très modeste. Nous produisons aussi de l'éthanol à titre d'énergie de remplacement, à raison de 5,8 millions de barils, ce qui représente 0,27 p. 100.

Si vous prenez la production totale d'énergie éolienne, d'énergie solaire et d'éthanol et que vous dites que vous allez simplement les adapter à la demande croissante jusqu'en 2025, il faudrait que vous augmentiez la production annuelle de ces secteurs de 300 p. 100 d'ici 2025. C'est un investissement incroyable que nous devons faire au chapitre des énergies renouvelables du Canada. De toute évidence, nous devons prendre des mesures à l'égard des combustibles fossiles au fur et à mesure que nous nous dirigeons vers une société axée sur des ressources renouvelables.

Je crois que l'examen des sources non conventionnelles d'approvisionnement est très important. Nous avons bien sûr le méthane de houille, qui est une source non conventionnelle, et nous avons tous entendu parler du gaz de schiste, en vogue sur tout le continent. Et nous sommes très conscients du fait que nous avons 160 milliards de barils de pétrole et que près de 20 p. 100 de cette production seront récupérables. Nous faisons face à toutes sortes de problèmes pour que cela se réalise, et nous avons recours à de nouvelles méthodes de fracturation et d'autres façons d'exploiter cette ressource.

Je suis ici aujourd'hui pour vous dire qu'à mon avis, nous avons la chance incroyable au Canada de jouir d'une sécurité tant énergétique qu'environnementale; nous pouvons utiliser cette ressource non conventionnelle qu'on appelle le dioxyde de carbone pour accroître notre production énergétique. Je crois que nous avons comme atout le dioxyde de carbone que nous émettons dans l'atmosphère pour absolument aucune raison. Cela mine notre image; nous donnons l'impression de produire du pétrole sale, et je conviens que nous ne méritons pas cette réputation, mais, malheureusement, nous l'avons déjà. Le problème peut être facilement réglé si on extrait le dioxyde de carbone des sables bitumineux. Voici ma stratégie pour l'Alberta: extraire le dioxyde de carbone des chaudières de DGMV et l'utiliser pour accroître la récupération du pétrole provenant d'installations de pétrole conventionnel et lourd dans le centre et dans le Sud de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Nous avons 170 milliards de barils de pétrole provenant des sables bitumineux. La production aura lieu, comme tout le monde ici présent l'a dit aujourd'hui — nous avons tous convenu que la production aura lieu. D'ici 2025, nous allons émettre plus de 60 millions tonnes de dioxyde de carbone en raison de l'ensemble de cette production. Pourquoi laisserions-nous cet atout s'envoler dans l'atmosphère lorsque nous pouvons nous en servir?

 (1225)

Nous savons tous que 80 p. 100 des sables bitumineux seront traités in situ — ce n'est pas une exploitation à ciel ouvert —, que la production in situ exige l'injection de vapeur dans un des puits horizontaux et que nous utilisons des générateurs de vapeur à passage direct pour produire de la vapeur. Ces générateurs produisent du dioxyde de carbone. Ce sont ces émissions dont je vous parle.

Pourquoi ne pas recourir au dioxyde de carbone pour la production non conventionnelle, que j'appelle la récupération assistée des hydrocarbures? Certaines personnes de l'industrie appellent cela une injection de fluides miscibles ou immiscibles. Il s'agit simplement de modifier la viscosité du pétrole; son volume augmentera, et vous pourrez le récupérer.

Concernant la production de pétrole conventionnel en Alberta, nous estimons que nous pourrions augmenter notre production de 3,5 milliards de barils de pétrole.

Je dois vous avouer qu'à la page 4 du mémoire que je vous ai présenté, je parle de « millions » plutôt que de « milliards ». Dans cette industrie, vous devez toujours vous assurer d'avoir la bonne unité parce que cela donne des chiffres très différents.

Alors, si nous misons sur cet atout — à savoir le dioxyde de carbone — que nous laissons partir dans l'atmosphère, ce sont 3,5 milliards de barils supplémentaires. Pourquoi ferions-nous cela? C'est insensé. Nous devons le capter et l'utiliser.

Le même principe s'applique au pétrole lourd que nous retrouvons au centre de l'Alberta et, en particulier, en Saskatchewan. C'est un autre milliard de barils de pétrole que nous pouvons produire grâce au dioxyde de carbone si nous l'injectons dans les champs de pétrole en question.

Nous avons donc une occasion unique, et l'une des choses sur lesquelles j'aimerais attirer votre attention — et j'ai réussi —, c'est le centre d'excellence pour le dioxyde de carbone qui se trouve à Regina. Il compte parmi les

quelques centres d'excellence du monde entier. Je crois que nous devons en être très fiers. Notre entreprise utilise cette technologie. Elle peut être exploitée en Saskatchewan et en Alberta pour qu'on puisse récupérer le dioxyde de carbone des générateurs de vapeur à passage direct et extraire une quantité supplémentaire de pétrole que le Canada peut utiliser pour assurer sa sécurité.

Nous devons miser sur les ressources renouvelables et augmenter nos capacités nucléaires, je suis tout à fait d'accord. Mais, nous n'avons absolument aucune raison de ne pas produire une énergie propre à partir de combustibles fossiles. Cela est possible grâce à l'extraction du dioxyde de carbone des sables bitumineux. Cela a des répercussions importantes sur la prospérité du Canada.

J'aimerais inviter les membres du comité à venir à Regina, à jeter un coup d'œil au centre d'excellence que nous avons pour le dioxyde de carbone et à songer à la façon dont nous pouvons faire en sorte que le Canada gagne sur tous les tableaux.

Merci beaucoup de m'avoir donné l'occasion de témoigner aujourd'hui. Je suis ouverte à vos questions.

  (1230)



Le président:

Merci, madame Inman de HTC Pureenergy Incorporated.

Passons directement aux questions; vous avez jusqu'à sept minutes.

Monsieur Tonks allez-y, je vous prie.



M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.):

Je ne sais vraiment pas par où commencer. Nous avons certainement été très bien informés grâce à la qualité des témoignages que nous avons entendus. Il n'y a certainement aucune exception; nous avons eu des exposés formidables aujourd'hui.

Monsieur Potter, je tiens à dire que vous êtes loin d'être un homme simple. Si j'étais aussi simple que vous, je n'aurais aucune difficulté à rentrer chez moi et à le déclarer. Vous avez décrit la nature de l'interdépendance stratégique avec le sujet que vous avez abordé: tirer des possibilités futures des difficultés actuelles. Vous parlez d'une collaboration avec le Conseil national de recherches et les filiales provinciales afin d'établir une entité ou un régime visant à élaborer des politiques stratégiques dans les administrations.

Vous avez entendu Mme Krause décrire ce à quoi je fais allusion — et c'est mon allusion personnelle — à savoir un complot qui en quelque sorte donnerait à penser que nous sommes incapables de réagir aux critiques éclairées qui sont financées par des entités légitimes et que ce complot va en fait nous mener plus loin de ce que vous, monsieur Potter, avez décrit comme une possibilité. Vous nous avez fourni une analyse clinique et un pronostic indiquant les mesures à prendre.

Ma question s'adresse à vous, monsieur Potter. Vous avez entendu Mme Inman, qui a aussi parlé de la technologie visant à exploiter le dioxyde de carbone et à l'utiliser pour trouver une solution technologique aux problèmes qui touchent la santé et qui soulèvent des préoccupations pour les Canadiens. Je vais maintenant vous laisser la parole. Qu'en pensez-vous? Êtes-vous toujours optimiste à l'égard du renforcement des capacités qui est nécessaire pour obtenir les solutions qui ont été mentionnées par d'autres?



M. Ian Potter:

Je vous remercie de la question.

Encore une fois, je vais essayer de rester bref.



M. Alan Tonks:

Plus bref que la question.



M. Ian Potter:

Permettez-moi de vous présenter rapidement mes antécédents.

J'ai quitté le nid familial à 16 ans pour aller travailler sur la flotte marchande de Shell Oil avant de rejoindre les rangs de la Marine royale en tant qu'officier de la mécanique navale, puis je suis entré à l'université et j'ai obtenu mon doctorat en génie mécanique, qui met l'accent sur la conception de systèmes d'alimentation et de sous-marins. La conception de sous-marins dans la région des Prairies est plutôt particulière, sauf si vous vivez dans le West Edmonton Mall.

Au cours de la dernière décennie, j'ai concentré mes efforts sur les changements climatiques. J'étais le gestionnaire principal du groupe chargé des changements climatiques de l'Alberta Research Council. Je suis passé au développement durable, dans un cadre plus large où je m'occupais, entre autres choses, de la remise en état du terrain, de l'amendement des sols et de la production d'énergie à partir du fumier. Durant cinq ans, j'ai été vice-président — principalement — du groupe sur les hydrocarbures, jusqu'à ce que je prenne mon poste actuel en tant que chef de l'exploitation.

Je crois avoir participé à toutes les feuilles de route que le Canada a élaborées au cours de la dernière décennie au chapitre de l'hydrogène, des sables bitumineux, du pétrole et des ressources renouvelables. La capacité qu'ont les Canadiens à se mobiliser autour d'une feuille de route est incroyable. Leur capacité d'aller au-delà de cette feuille de route et de passer à l'action manque de leadership.

Je crois qu'il y a un désir de faire quelque chose. Je crois qu'il y a une soif, un esprit d'entreprise chez les Canadiens, et le désir de faire ce qu'il faut pour les bonnes raisons. Alors, selon moi, il y a une énorme impulsion qui n'attend qu'à se manifester pour régler ces problèmes.

Une seule technologie sera-t-elle le remède miracle? Non. Notre pays, notre environnement et nos sources énergétiques sont si diversifiés que nous aurons besoin de toute une série de technologies. Nous devons passer par diverses séquences de développement, passant du laboratoire à l'entreprise, à la mise en œuvre sur le terrain, au lancement de projets pilotes et à la démonstration sur une échelle qui permettra de réduire le risque d'investissement.

Le risque d'investissement constitue un élément crucial. Le fait d'avoir un cadre stratégique qui appuie ce risque d'investissement est crucial.

Alors, il y a beaucoup d'éléments interdépendants, mais je crois qu'au bout du compte, les Canadiens aiment le défi. J'aime le défi. C'est en fait ce qui me motive quotidiennement à aller travailler.

  (1235)



M. Alan Tonks:

Merci, monsieur Potter.

Ma question s'adresse à Mme Krause.

J'espère que vous n'êtes pas offusquée de la notion de complot, car, dans votre mémoire, vous avez également fait remarquer que des organismes et des fondations investissent aussi dans des activités qui sont considérées comme faisant partie intégrante des stratégies visant à réagir aux préoccupations concernant les combustibles fossiles, comme l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie marémotrice, etc. Les mêmes organismes font des investissements à ce chapitre.

Cela ne permet-il pas en quelque sorte de renforcer votre argument selon lequel la balance penche tellement en faveur de l'exploitation des sables bitumineux qu'elle joue, en fait, contre l'ensemble des objectifs de développement économique et durable qui ont, dans le passé, orienté les politiques canadiennes sur l'environnement, car on reconnaît qu'il y a énormément de problèmes liés aux étangs de résidus, à l'utilisation de l'eau, au lessivage dans les aquifères et à toutes ces choses?

Compte tenu de ce que vous avez entendu et de votre expérience au sein de différents organismes qui tentent actuellement de faire partie de l'équation du développement durable — et cette équation compte de nombreuses variables —, cela ne permet-il pas en quelque sorte de renforcer votre argument selon lequel il s'agit de la recherche d'un équilibre plutôt que d'un complot, que le cheminement est très démocratique et axé sur les objectifs et que les militants et tous les autres ont un rôle à jouer?



Le président:

Madame Krause, vous avez environ une minute pour répondre à cela. Allez-y.



Mme Vivian Krause:

Je conviens que les militants ont un rôle à jouer. Ils veillent à ce que le gouvernement et l'industrie restent sur leurs gardes, et ils le font bien. J'ai plus de 10 ans d'expérience de travail aux Nations Unies et à l'égard du financement d'organismes militants. J'ai moi-même été une militante.

Par contre, je crois qu'aux yeux de toutes les parties de l'équation — le gouvernement, l'industrie et les militants —, l'éthique est vraiment importante. Le militantisme doit être fondé sur la transparence et la vérité. Je crois parfois que, lorsque des critiques sont formulées à l'endroit de nos industries, et lorsqu'elles sont légitimes et vraies, nous devons le dire. Nous devons également réagir lorsque des déclarations sont fausses.

Je ne crois pas que nous devrions soulever des problèmes qui cachent d'autres problèmes. Dans le cas qui nous occupe, je crois que nous constatons qu'il y a plusieurs problèmes. Plus d'un intérêt est en jeu.

Il est très simple de soulever des préoccupations à l'égard de la pêche au saumon sauvage ou de problèmes environnementaux, mais nous devons nous rendre compte qu'il y a beaucoup plus d'éléments en jeu. À mon avis, notre réflexion doit aller au-delà des frontières et porter sur les conséquences à l'échelle mondiale.

L'interdiction d'exportations au nom de la conservation marine ne passera pas inaperçue. S'il s'agit d'une question de conservation marine, il y a de nombreux endroits dans le monde où l'argent pourrait être dépensé. À mes yeux, le fait qu'on dépense des centaines de millions de dollars au Canada et que des sommes beaucoup plus modestes sont dépensées dans d'autres parties du monde soulève des questions.



Le président:

Merci.

Merci, monsieur Tonks.

Nous passons maintenant au Bloc québécois. Monsieur Pomerleau, vous avez jusqu'à sept minutes.

  (1240)

[Français]



M. Roger Pomerleau:

Merci, monsieur le président.

Merci à vous tous. J'abonde dans le même sens que mon collègue. On a entendu aujourd'hui d'excellentes présentations de la part de personnes venant de milieux très différents.

Monsieur Potter, vous avez souligné que le temps était venu de se poser de bonnes questions concernant l'innovation. D'ailleurs, j'aime beaucoup le nom de l'organisme que vous représentez, Alberta Innovates - Technology Futures. En fait, on est en plein dans quelque chose d'extraordinaire, du moins en ce qui concerne le nom. Vous parlez du long terme, vous dites qu'il faut éviter de penser à la prochaine élection, qu'il faut penser à plusieurs élections à venir si on veut vraiment considérer toute la question de la sécurité énergétique du Canada.

On a beaucoup parlé de pétrole sous toutes ses formes, depuis qu'on est ici, avec raison d'ailleurs puisqu'on dispose de beaucoup de ressources, mais il y a d'autres énergies comme l'éolienne, la marée, la géothermie, qui est utilisée abondamment en Islande, l'énergie solaire. Je suis allé à Gibraltar récemment où il y a des champs couverts de systèmes d'énergie solaire qui sont utilisés pour les maisons. Donc, il y a d'autres formes d'énergie.

N'avez-vous pas le sentiment qu'à part en ce qui concerne l'énergie produite par le pétrole, on ne fait pas énormément de recherche actuellement sur les autres formes d'énergie qui pourraient être utilisées également — comme le CO₂, par exemple?

[Traduction]



M. Ian Potter:

Je vous remercie de la question.

Je suis en Alberta. Je travaille évidemment dans l'industrie des sables bitumineux. J'évolue dans le secteur pétrolier, mais je m'intéresse beaucoup aux ressources renouvelables. À mon avis, la source n'est pas nécessairement importante. J'ai besoin d'un produit fini. J'ai besoin d'électricité. J'ai besoin de quelque chose pour faire fonctionner ma voiture. Où puis-je l'obtenir? Où suis-je? Je suis en faveur d'un investissement dans toutes sortes de formes d'énergie, selon l'endroit où vous vous trouvez et ce dont vous avez réellement besoin.

Je crois que le vent est une très bonne source. Il y a des contraintes liées au moment où le vent souffle. À titre d'exemple, dans la province de l'Alberta, le vent est fort dans le Sud-Ouest. Il n'est donc pas pratique de subir des pertes durant le transport de l'énergie dans un long réseau pour, par exemple, que l'énergie éolienne se rende dans les installations d'exploitation des sables bitumineux, car il y a des fluctuations. Le réseau et la façon dont le réseau est géré et dont les harmoniques sont injectés dans le réseau posent problème.

Si je considère le Canada dans son ensemble, je ne vois aucune forme d'énergie que nous ne pourrions pas utiliser efficacement. Je suis donc d'accord. Je me suis penché sur les statistiques de l'Agence internationale de l'énergie sur les investissements énergétiques réalisés par les gouvernements canadiens — à l'échelon fédéral et provincial —, et j'ai constaté à quel point ils ont changé au cours des 30 dernières années. Vous pouvez voir les fluctuations. Différents groupes ont différentes raisons. Ils diront qu'il faut parler de la bioénergie aujourd'hui et du pétrole demain, et vous pouvez voir les fluctuations. L'énergie nucléaire y figure également.

Je crains seulement que la recherche soit fondée sur ce que j'appellerais la « saveur du mois ». La recherche a normalement une vue à long terme. Si je tiens compte du cheminement intégral, soit de la naissance d'une idée dans une université à la mise en œuvre sur le terrain — dans l'exploitation des sables bitumineux, si vous voulez —, il faut 15 ans. Vous avez besoin de ce programme à long terme. Si je m'interromps tous les trois ans, je ne vais jamais réaliser la mission réelle ni récolter le fruit de mes efforts. Il faut une continuité.

Je reviens donc à des groupes provinciaux. Je reviens à des groupes comme le Conseil national de recherches qui peuvent supporter les changements de régime dans les gouvernements et prendre des bonnes décisions à long terme et de façon durable.

Mais, je suis en faveur de toutes les formes d'énergie, tant que ce sont pour les bonnes raisons et aux bons endroits.

[Français]



M. Roger Pomerleau:

Un peu dans la même veine, madame Krause, il y a des choses que j'ai un peu de difficulté à comprendre dans votre rapport. Vous savez que les Américains ont besoin de notre pétrole. Il y a des compagnies américaines qui viennent investir ici et il y a des Américains qui dénigrent l'utilisation de ce pétrole pour d'autres raisons. Je pense qu'ils ont le droit de le faire.

Vous avez dit, à un certain moment, que ces gens finissent par « se peindre dans le coin ». N'avez-vous pas l'impression que si les compagnies de pétrole mettaient énormément de capitaux de risque à améliorer leur technique, à faire un peu de recherche, à trouver de nouveaux procédés, etc... À un certain moment, il y a tellement d'argent d'investi là-dedans que ces compagnies sont elles-mêmes « peinturées dans le coin », qu'elles ne peuvent plus penser à d'autres formes d'énergie à développer. Ce n'est pas leur rôle non plus, mais les gouvernements sont attachés à cela. Donc, à un certain moment, tout le monde est « peinturé dans le coin » et il n'y a plus rien qui bouge.



Mme Vivian Krause:

Je suis tout à fait d'accord.

[Traduction]



M. Roger Pomerleau:

C'est une bonne réponse.



(1245)

[Français]



Mme Vivian Krause:

Si je vous comprends bien, l'industrie s'améliore — et c'est ce qu'on veut —, mais les activistes continuent à protester. S'il y a une bonne raison pour continuer à « démarketer » le pétrole, allons-y. Mais s'il n'y a pas de bonne raison, il faut s'arrêter là.



M. Roger Pomerleau:

C'est votre opinion.



Mme Vivian Krause:

Oui, c'est ça.



M. Roger Pomerleau:

Vous êtes appelée à vous présenter dans des endroits comme ici, pour dénoncer ce qui, d'après vous, n'est pas une bonne raison. En ce sens, c'est bien.



Mme Vivian Krause:

J'ai soulevé la question et j'ai essayé d'identifier... La question clé, c'est de savoir s'il y a une bonne raison, une justification, pour le *demarketing*. Il y a-t-il une *sound scientific basis* pour tenir ces campagnes? Si oui, il faut songer à améliorer l'industrie. S'il n'y a pas un bon fondement, il faut se poser des questions pour savoir pourquoi ils tiennent ces campagnes.

L'objectif qu'il faut atteindre, c'est la vérité. Y a-t-il de bonnes raisons? Je ne suis pas la personne... Je ne pense pas que ce soit une question à laquelle une seule personne puisse répondre. C'est une question de sciences et d'expertise technique. C'est ce sur quoi il faut se pencher.



M. Roger Pomerleau:

D'accord.

C'est tout, monsieur le président.

[Traduction]



Le président:

Nous allons maintenant passer à M. Cullen. Vous avez jusqu'à sept minutes.



M. Nathan Cullen:

Merci, et merci à nos témoins.

Tout d'abord, ma question s'adresse à Mme Inman. Lorsque nous tentons de comprendre la sécurité énergétique, l'une des questions soulevées est la suivante: quel est le rôle du gouvernement fédéral? Et vous

pouvez parfois vous retrouver dans l'eau chaude si vous prononcez ces mots en Alberta. Quel est le rôle du gouvernement fédéral au chapitre de l'énergie? On devient vraiment nerveux dans certains milieux.

Pourtant, nous entendons constamment des entreprises pétrolières, dont beaucoup sont installées en Alberta, dire: « Il faut que le gouvernement fédéral joue un rôle », et certaines laissent entendre que le gouvernement devrait jouer un plus grand rôle au chapitre de la sécurité énergétique.

Votre groupe et l'industrie que vous représentez s'intéressent à la séquestration du carbone. L'absence d'un prix du carbone est-il un facteur dans les décisions prises dans votre industrie — le fait que le Canada n'a actuellement mis aucun prix sur le carbone? Nous attendons en quelque sorte après le Congrès américain. C'est ce que le ministre actuel nous dit. Quelle est l'incertitude qui découle de cela dans votre industrie?



Mme Jessie Inman:

L'absence d'un prix du carbone est la première raison pour laquelle nous ne faisons pas actuellement le captage du dioxyde de carbone, alors, oui, tout à fait. En Alberta, le prix est établi à 15 \$ la tonne, mais cela est loin de créer des mesures qui visent à inciter les entreprises à effectuer la captage du dioxyde de carbone.



M. Nathan Cullen:

Le rôle des gouvernements fédéral et provinciaux était complet lorsqu'ils ont créé des mesures incitatives au tout début de l'exploitation des sables bitumineux dans le Nord de l'Alberta. Il y avait des incitatifs fiscaux. Toutes sortes de groupes ont été créés en collaboration avec les gouvernements pour permettre à l'industrie d'exister, car, jusqu'à ce moment-là, il était simplement trop coûteux d'exploiter les sables bitumineux pour produire du pétrole. C'était la barrière technologique.

Monsieur Potter, cela est-il vrai?



M. Ian Potter:

Oui.



M. Nathan Cullen:

Alors, j'avancerais que le rôle que le gouvernement fédéral jouait à ce moment-là au chapitre de l'énergie en Alberta était important pour contribuer à la création de l'industrie, telle qu'elle existe aujourd'hui.

Cela est-il exact, monsieur Potter?



M. Ian Potter:

C'est exact.



Mme Jessie Inman:

J'ai un commentaire à cet égard, qui est vraiment important. Si nous remontons plus loin dans le temps et examinons le rôle que le gouvernement fédéral a joué lorsque nous avons mis en place l'infrastructure de l'industrie gazière et pétrolière existante en Alberta, cette dernière a été mise en place par le gouvernement fédéral. Pourquoi le gouvernement fédéral ne nous aiderait-il pas à mettre en place certaines des infrastructures nécessaires pour capter le dioxyde de carbone et le faire circuler?



M. Nathan Cullen:

Jé comprends votre point sur cet argument. Le pétrole est encore aujourd'hui de 90 \$ le baril. Au chapitre du prix — même compte tenu du captage du carbone —, le public canadien se demandera pourquoi ce coût ne serait pas simplement internalisé.

Je reviens sur mon point concernant le prix du carbone. Shell a déjà commencé à internaliser le prix du carbone. L'entreprise a indiqué qu'elle fixera le prix à 40 \$ la tonne dans ses projets futurs. Pourquoi le public devrait-il subir le coût lié au captage du carbone au profit des entreprises pétrolières qui, à tous égards, s'en

tirent très bien actuellement, et ce, depuis assez longtemps?



Mme Jessie Inman:

De mon point de vue, je ne crois pas que notre entreprise demande au gouvernement de s'engager à long terme à subventionner le captage du dioxyde de carbone, mais nous constatons un écart pour le moment. Même si nous utilisons ce dioxyde de carbone pour la récupération assistée des hydrocarbures, il y a un écart de 1 \$ entre le coût du captage et celui de la production au moyen de la récupération assistée des hydrocarbures, car la récupération assistée n'est pas tout à fait simple. Comme les réservoirs ne conviennent pas tous à la récupération, on procède par tâtonnements.



M. Nathan Cullen:

Les débuts sont chers.



Mme Jessie Inman:

Les débuts sont très, très chers.



M. Nathan Cullen:

Je vais devoir vous interrompre parce que je vais manquer de temps, et je veux m'adresser à M. Potter pour un instant.

Monsieur Potter, en avril dernier, le gouvernement fédéral a résisté à l'offre de Sinopec d'acheter une part des marchés des sables bitumineux, plus particulièrement au chapitre de l'exportation de bitume brut vers une région dont les normes sont moins élevées aux fins du raffinage. Le premier ministre s'est engagé en 2006, puis en 2008, à ne pas exporter de bitume brut dans des administrations qui affichaient des normes environnementales moins élevées que les nôtres.

Vous avez dit que le marché libre et la géopolitique constituaient deux facteurs de l'environnement lié à la sécurité énergétique. Est-ce que c'est ce que le premier ministre a fait en se conformant aux principes du marché libre pour résister à une offre de marché libre qui permettrait à Sinopec de venir au Canada et d'acheter une grosse part du marché des sables bitumineux?

(1250)



M. Ian Potter:

Je ne suis pas un spécialiste du marché, alors, je ne vais probablement pas m'attirer des ennuis en essayant de répondre directement à la question.



M. Nathan Cullen:

C'est tout de même intéressant, non? Sinopec veut acheter ConocoPhillips. Des milliards de dollars en prétendus investissements étrangers sont en jeu, et le gouvernement dit non. Le gouvernement affirme que c'est en raison des faibles normes chinoises, plus particulièrement, au chapitre de l'amélioration des normes liées aux émissions de GES.



M. Ian Potter:

C'est une réalité géopolitique très importante. C'est pourquoi vous avez d'autres groupes qui possèdent l'expertise — et ce n'est pas mon cas — et qui peuvent vous conseiller de façon appropriée. Je pourrai vous conseiller sur la technologie et les besoins en recherche, mais ce qui concerne le marché va au-delà de mes compétences, pour dire les choses simplement.



M. Nathan Cullen:

Cela nous ramène donc à ce que le comité tente d'examiner, soit les notions liées à la sécurité énergétique. Si je suis dans le secteur pétrolier, cela représente un élément d'incertitude à l'égard des personnes à qui je suis en droit de vendre, selon l'endroit d'où elles viennent. Il s'agissait d'une entreprise de la Chine. Si elle avait son siège social en Allemagne, en France ou en Australie, la vente aurait peut-être eu lieu. Qui sait? Cela nous ramène encore une fois au rôle du gouvernement fédéral.

Madame Krause, je vais m'adresser à vous pour un instant. J'ai pris connaissance de votre article publié dans le *Post*, et je crois que vous avez dû mettre la pédale douce en ce qui concerne les relations entre Tides Canada et Tides aux États-Unis, mais peut-être pas. Vous avancez que l'influence extérieure — autrement dit, les fonds extérieurs — se fait sentir et touche les politiques canadiennes et la vie des Canadiens. Cela est-il exact? Est-ce la préoccupation que vous soulevez dans l'article que j'ai lu?



Mme Vivian Krause:

Je crains qu'il y ait un mélange d'intérêts. Ce n'est pas strictement lié à l'environnement. Je peux voir que ce qu'ils font permettrait de protéger l'environnement, mais je vois aussi d'autres fins à l'égard d'autres...



M. Nathan Cullen:

La notion des fonds provenant des États-Unis... Si les fonds avaient été amassés à Toronto ou à Calgary ou encore à Vancouver pour mener la même lutte, vous auriez moins de préoccupations. Dans votre article, vous répétez sans cesse à quel point l'argent est...



Mme Vivian Krause:

Non.



M. Nathan Cullen:

Non, c'est vraiment le cas. Ce sont vos propres mots.

Ma question est la suivante. Il y a actuellement une proposition en cours liée au pipeline d'Enbridge — et je suis sûr que tous les témoins sont au courant de cela. Des représentants d'Enbridge ont dit au public et à moi-même qu'ils ont amassé 100 millions de dollars — 10 millions de dollars provenant de 10 différentes entreprises — pour promouvoir leur projet. Certaines de ces entreprises sont à l'étranger, et elles achètent de l'influence, si elles le peuvent. Elles financent des événements tenus dans le village de Kitimat, comme ce que vous avez mentionné plus tôt. Elles financent des célébrations. Elles paient pour de nouveaux planchodromes. Elles dépensent de l'argent qui provient de l'étranger, ce qui touche le cœur et l'esprit des Canadiens. Pourquoi n'avez-vous pas enquêté sur cela?



Mme Vivian Krause:

Permettez-moi de clarifier un point. Je crois que les organismes de bienfaisance devraient exercer des activités de bienfaisance. Je serais simplement déçue si des fondations de bienfaisance canadiennes finançaient une cause qui n'était pas exclusivement de nature caritative. Il se trouve que les fondations de bienfaisance qui financent cela sont américaines. Je les dénoncerais, peu importe leur pays d'origine...



M. Nathan Cullen:

Ne sont-elles pas également canadiennes?



Mme Vivian Krause:

... y compris celles qui seraient du Canada.

Oui, il y a un financement provenant d'organismes de bienfaisance, mais c'est très, très peu comparativement à ce qui provient d'autres sources.



M. Nathan Cullen:

Vous n'avez donc aucune préoccupation à l'endroit d'Enbridge. C'est surprenant.



Le président:

Votre temps est écoulé, monsieur Cullen.



M. Nathan Cullen:

La question à laquelle elle n'a pas répondu, monsieur le président, portait sur le fait qu'Enbridge a amassé un montant comparable de dizaines de millions de dollars, mais aucune préoccupation n'a été soulevée.



Le président:

Eh bien, votre temps est écoulé. Elle pourrait décider d'y répondre lorsqu'elle répondra aux questions de M. Allen, qui a maintenant la parole.

Monsieur Allen, allez-y, je vous prie.



M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC):

Merci, monsieur le président.

Je remercie nos témoins d'être ici aujourd'hui.

Madame Inman, j'aimerais commencer par vous et revenir sur une des observations que M. Cullen a commencé à présenter concernant le fait de fixer le prix à 40 \$ la tonne. Puis, vous avez parlé de 15 \$ la tonne en Alberta. Quelles seraient les répercussions? Nous savons tous que le prix sera refilé au consommateur. Quelles seraient les répercussions de cela sur le consommateur? Avez-vous une estimation du prix à la tonne?



Mme Jessie Inman:

Pour le moment, en ce qui concerne l'écart entre le coût du captage, le coût du transport et le coût d'injection dans un réservoir qui pourrait donner lieu à une production considérable de pétrole, je crois que le coût est aux alentours de 70 à 100 \$. À l'heure actuelle, la taxe en Alberta est de 15 \$ la tonne, alors, nous sommes loin d'être en mesure de couvrir ces coûts. Lorsque je parlais des producteurs qui effectuent la récupération assistée des hydrocarbures, ces derniers disent: « Eh bien, peut-être que 40 \$ la tonne est un prix que nous aimerions payer. » Vous pouvez donc voir que l'écart est énorme, et c'est pourquoi — pour lancer l'industrie dans cette voie — il nous faut l'aide du gouvernement pour mettre notre technologie en place — qui, selon moi, est une technologie totalement prouvée à une très petite échelle — dans le secteur commercial. Nous aimerions qu'elle démarre avec l'aide du gouvernement.

Cela répond-il à votre question?

(1255)



M. Mike Allen:

Oui. Quoi qu'il en soit, nous allons créer, à mon avis, un faux marché, car...



Mme Jessie Inman:

Pas au fil du temps.



M. Mike Allen:

... le gouvernement a offert des subventions, ou les consommateurs vont finir par payer.



Mme Jessie Inman:

Mais, seulement au début.

Monsieur Allen, je n'ai pas les chiffres exacts en main, mais je peux vous les fournir. Si vous tenez compte du grand nombre de consommateurs qui se trouvent partout au pays, c'est une hausse très, très minime au chapitre du coût de l'énergie que nous consommons quotidiennement à la maison et dans nos voitures. C'est beaucoup plus minime que ce que nous croyons.

Récemment — au cours des dernières années —, le prix de l'essence a triplé. Les gens ont-ils cessé d'utiliser leur voiture? Non. Alors, je ne crois pas qu'au bout du compte, le coût du captage du carbone touchera grandement les consommateurs. Mais nous avons besoin de la contribution du gouvernement pour que nous puissions commencer. Au bout du compte, les consommateurs seront disposés à payer pour cela.



M. Mike Allen:

D'accord. Eh bien, je pourrais débattre ce point avec vous.

Madame Krause, concernant l'une de vos observations sur le fait que le militantisme n'est plus ce que c'était, oui, j'en dirais autant. Je veux dire... je me penche sur le salaire de certains chefs des placements qui figure sur l'une des diapositives — 1,6 million de dollars, 1,5 million de dollars sont versés annuellement aux PDG à titre de rémunération. Ces montants sont très importants; ils sont presque comparables à ceux versés dans les principales banques.

Dans le cadre de certaines de vos recherches, vous avez mentionné que des montants de 300 millions de dollars ont été versés au cours de la dernière décennie. Par contre, vous avez souligné que cela concernait trois industries: l'industrie pétrolière et gazière, l'industrie forestière et ce genre de truc. Vous avez ajouté que, cette année, les sommes sont passées de 15 à 18 millions de dollars à la suite d'activités de lobbying auprès de l'industrie pétrolière et gazière.

Le montant a-t-il baissé au cours de la décennie? Ou avez-vous vu une croissance liée à l'exploitation pétrolière et gazière? Avez-vous constaté une croissance de ces montants au cours de la dernière décennie ou même au cours des deux ou trois dernières années?



Mme Vivian Krause:

Une augmentation énorme, oui.

La première observation que je voudrais faire porte sur la principale raison pour laquelle j'ai dit que l'écoactivisme n'est plus ce que c'était, car, si vous remontez à 10 ans auparavant — vers la fin des années 1990 —, les dons moyens étaient peut-être de 50 000 \$. Vous voyiez beaucoup de dons de 10 000 \$ ou de 12 000 \$ ou même de moins de 10 000 \$. Au milieu des années 1990, des dons d'un demi-million de dollars n'étaient pas du tout inhabituels. À présent, il n'est pas du tout inhabituel de voir des millions de dollars ou plusieurs millions de dollars pour un seul don. Nous sommes donc passés de dons à cinq ou six chiffres à des dons de sept chiffres. C'est ce que je constate.

Prenons le cas d'une fondation — la Tides Canada Foundation — qui, en 2001, avait des actifs équivalant à 1 million de dollars. À présent, ses actifs sont de 33 millions de dollars. Comment est-elle passée de 1 à 33 millions de dollars d'actifs? Vous pouvez en faire beaucoup avec ce que génèrent 33 millions de dollars.

Prenons l'exemple de la Hewlett Foundation qui, en 2004, a versé 70 000 \$ à Tides Canada pour élaborer — et je cite — « un plan stratégique pour traiter le développement du pétrole et du gaz en C.-B. ». J'aimerais savoir quel était ce plan stratégique. Depuis, au cours des quatre dernières années... Après 70 000 \$ en 2004, il y a eu un don de 250 000 \$, puis 1,5 million de dollars en 2007, et, pour l'année suivante, les dons sont passés de 1,5 à 3 millions de dollars, puis, au cours des deux dernières années, 2 millions de dollars, et 2,4 millions de dollars cette année.

Alors, oui, nous constatons une augmentation très importante au chapitre du financement.



M. Mike Allen:

Pouvez-vous fournir des commentaires sur l'une des diapositives de votre mémoire? C'est celle où vous dites

que 56 millions de dollars américains ont été versés à Tides Canada et que:

« depuis que Tides Canada a obtenu le statut d'équivalence aux États-Unis en 2003, Tides Canada peut ré-octroyer des fonds des États-Unis au nom de Tides Canada ».


Comment fonctionne le processus au chapitre des fonds qui sont ré-octroyés?



Mme Vivian Krause:

À ma connaissance — si je ne m'abuse —, Tides Canada compte essentiellement deux entités. Au Canada, il y a deux organismes de bienfaisance enregistrés; l'un s'appelle la Tides Canada Foundation, et l'autre, Tides Canada Initiative Society. La Tides Canada Foundation a un statut d'équivalence aux États-Unis. Elle produit des déclarations de revenus à l'IRS. Des fondations de bienfaisance américaines peuvent donc verser des dons à la Tides Canada Foundation. Elle peut ensuite ré-octroyer une partie de cet argent à sa fondation — la Tides Canada Initiative Society. Alors, lorsque la Tides Canada Foundation fait des dons au Canada, ils sont faits au nom de Tides Canada. Mais vous ne savez pas, par exemple, la provenance des dons.

Je crois qu'il importe vraiment d'examiner la portée réelle de certains dons. À titre d'exemple, 700 000 \$ ont été versés — et je cite — « pour ralentir l'expansion de la production des sables bitumineux en stoppant le développement de nouvelles infrastructures ». J'aimerais savoir... Prenons par exemple la recherche sur la qualité de l'eau qui a été menée à l'égard des répercussions que l'exploitation des sables bitumineux avait sur la rivière d'Athabasca: elle a été menée par la même université, elle a été financée par le même organisme — Tides —, elle a été publiée dans la même revue et elle a été annoncée dans la même revue qu'une autre série de recherches a servi à contrecarrer l'industrie de la salmoniculture. Il importe de savoir: le financement de cette recherche fait-il partie intégrante d'une campagne de démarketing?

 (1300)



Le président:

Désolé, monsieur Allen, votre temps est écoulé.

J'aimerais vous remercier tous les trois d'être venus aujourd'hui. Les renseignements que vous nous avez fournis sont effectivement très utiles. Jessie Inman, Ian Potter et Vivian Krause, merci.

Nous nous arrêtons ici pour aujourd'hui.

La séance est levée.





Publications - 9 décembre 2010

[Témoignages](#) | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour a la liste des réunions](#)

PROCÈS-VERBAL

Séance n° 38

Le jeudi 9 décembre 2010

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 3 (vidéoconférence), dans la pièce 7-52 du 131, rue Queen, sous la présidence de Leon Benoit, président.

Membres du Comité présents : Mike Allen, David Anderson, Scott Andrews, Leon Benoit, l'hon. Denis Coderre, Nathan Cullen, Cheryl Gallant, Richard M. Harris, Roger Pomerleau, Devinder Shory et Alan Tonks.

Membres substitués présents : André Bellavance remplace Paule Brunelle, Blaine Calkins remplace Richard M. Harris, l'hon. Laurie Hawn remplace Cheryl Gallant et Yves Lessard remplace Paule Brunelle.

Aussi présents : *Bibliothèque du Parlement* : Jean-Luc Bourdages, analyste; Mohamed Zakzouk, analyste.

Témoins : *Northern Gateway Alliance* : Colin Kinsley, président. *Coastal First Nations* : Art Sterritt, directeur exécutif, Great Bear Initiative. *United Fishermen and Allied Workers' Union - Travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile* : Arnold Nagy, président, Section locale 31. *Association canadienne de pipelines d'énergie* : Brenda Kenny, présidente et première dirigeante. *International Ship-Owners Alliance of Canada inc.* : Kaity Arsoniadis-Stein, présidente et secrétaire générale.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 7 octobre 2010, le Comité reprend son étude sur la sécurité énergétique au Canada.

Colin Kinsley et Art Sterritt, par vidéoconférence de Vancouver (Colombie-Britannique), font des déclarations et répondent aux questions.

À 11 h 55, la séance est suspendue.

À 12 h 3, la séance reprend.

Arnold Nagy, par vidéoconférence de Prince Rupert (Colombie-Britannique), Brenda Kenny, par vidéoconférence de Calgary (Alberta), et Kaity Arsoniadis-Stein, par vidéoconférence de Vancouver (Colombie-Britannique), font des déclarations et répondent aux questions.

À 13 h 6, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation par la présidence.

Le greffier du Comité,

Andrew Lauzon

2010/12/13 10 h 7





Publications - 9 décembre 2010

Témoignages | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour à la liste des réunions](#)



40^e LÉGISLATURE, 3^e SESSION

Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 9 décembre 2010

1105



Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC))



M. Colin Kinsley (président, Northern Gateway Alliance)

1110



Le président



M. Art Sterritt (directeur exécutif, Great Bear Initiative, Coastal First Nations)

1115

1120



Le président



M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.)



Le président



M. Art Sterritt

1125




M. Alan Tonks




M. Art Sterritt

 *M. Alan Tonks*


 *M. Colin Kinsley*

1130

 *M. Alan Tonks*


 *Le président*

 *M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ)*


 *M. Colin Kinsley*


 *M. Roger Pomerleau*


 *Le président*


 *M. Colin Kinsley*


1135

 *Le président*


 *M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD)*


 *M. Colin Kinsley*


 *M. Nathan Cullen*


 *M. Colin Kinsley*


1140


 *M. Nathan Cullen*


 *M. Colin Kinsley*


 *M. Nathan Cullen*

 *M. Colin Kinsley*

 *M. Nathan Cullen*

 *M. Colin Kinsley*

 *M. Nathan Cullen*

 *M. Colin Kinsley*


 *M. Nathan Cullen*

 *M. Colin Kinsley*

 *M. Nathan Cullen*

 *M. Colin Kinsley*


 *M. Nathan Cullen*

 *M. Colin Kinsley*

 *M. Nathan Cullen*


 *M. Colin Kinsley*


 *M. Nathan Cullen*







 *M. Colin Kinsley*

 *M. Nathan Cullen*


 *M. Colin Kinsley*

 *M. Nathan Cullen*

 *M. Colin Kinsley*

-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Colin Kinsley*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Colin Kinsley*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Colin Kinsley*
-  *M. Nathan Cullen*



1145

-  *M. Art Sterritt*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC)*
-  *M. Colin Kinsley*

1150

-  *M. Richard Harris*
-  *M. Colin Kinsley*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Colin Kinsley*
-  *Le président*







1200

-  *Le président*
-  *M. Arnold Nagy (président, Section locale 31, United Fishermen and Allied Workers' Union - Travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile)*



1205

1210

1215






-  *Le président*
-  *Mme Brenda Kenny (présidente et première dirigeante, Association canadienne de pipelines d'énergie)*
-  *Le président*
-  *Mme Brenda Kenny*
-  *Le président*
-  *Mme Brenda Kenny*

1220

-  *Le président*
-  *Mme Kaity Arsoniadis-Stein (présidente et secrétaire générale, International Ship-owners Alliance of Canada inc.)*

1225

1230

-  *Le président*
-  *L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.)*
-  *Mme Kaity Arsoniadis-Stein*
-  *Mme Kaity Arsoniadis-Stein*
-  *L'hon. Denis Coderre*

1235

-  *Mme Kaity Arsoniadis-Stein*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *Mme Kaity Arsoniadis-Stein*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *Mme Kaity Arsoniadis-Stein*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *Mme Kaity Arsoniadis-Stein*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *Mme Kaity Arsoniadis-Stein*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *Mme Kaity Arsoniadis-Stein*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *Mme Kaity Arsoniadis-Stein*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *Mme Kaity Arsoniadis Stein*
-  *Le président*
-  *Mme Kaity Arsoniadis-Stein*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *Mme Brenda Kenny*

1240

-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *Le président*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Scott Andrews (Avalon, Lib.)*
-  *Mme Kaity Arsoniadis-Stein*
-  *Le président*
-  *M. Roger Pomerleau*



Le président



Mme Brenda Kenny

1245



M. Roger Pomerleau



Le président



Mme Brenda Kenny



Le président



M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ)



Le président



M. Arnold Nagy



M. André Bellavance



Le président



M. Roger Pomerleau



M. André Bellavance



Le président



M. André Bellavance



Le président



M. Arnold Nagy

1250



Le président



M. Arnold Nagy



Le président



M. Nathan Cullen



Mme Kaity Arsoniadis-Stein



M. Nathan Cullen



Mme Kaity Arsoniadis-Stein



M. Nathan Cullen



Mme Kaity Arsoniadis-Stein



M. Nathan Cullen



Mme Kaity Arsoniadis-Stein



M. Nathan Cullen



Mme Brenda Kenny



M. Nathan Cullen



Mme Brenda Kenny



M. Nathan Cullen













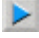


1255

















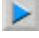







Le président



Mme Brenda Kenny

-  *M. Nathan Cullen*
-  *Mme Brenda Kenny*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Mme Brenda Kenny*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Mme Brenda Kenny*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Mme Brenda Kenny*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Mme Brenda Kenny*
-  *Le président*
-  *M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC)*
-  *Mme Brenda Kenny*
-  *M. David Anderson*
-  *Mme Brenda Kenny*

1300

-  *M. David Anderson*
 -  *Mme Kaity Arsoniadis-Stein*
 -  *M. David Anderson*
 -  *Mme Kaity Arsoniadis-Stein*
 -  *M. David Anderson*
 -  *Mme Kaity Arsoniadis-Stein*
 -  *L'hon. Denis Coderre*
 -  *Mme Kaity Arsoniadis Stein*
 -  *L'hon. Denis Coderre*
 -  *Le président*
 -  *M. David Anderson*
 -  *M. Arnold Nagy*
 -  *M. David Anderson*
 -  *M. Arnold Nagy*
 -  *M. David Anderson*
 -  *M. Arnold Nagy*
 -  *M. David Anderson*
 -  *M. Arnold Nagy*
 -  *L'hon. Denis Coderre*
 -  *Le président*
 -  *M. David Anderson*
 -  *Le président*
-



CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

NUMÉRO 038

• 3^e SESSION •


40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 9 décembre 2010

[Enregistrement électronique]

* * *

 (1105)

[Traduction]



Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)) :

Bonjour, tout le monde.

Comme vous le savez, nous sommes ici pour poursuivre notre étude de la sécurité énergétique au Canada. Aujourd'hui, nous avons deux groupes de témoins. Dans le premier, nous accueillons M. Colin Kinsley, président de la Northern Gateway Alliance et, des Coastal First Nations, M. Art Sterritt, directeur exécutif de la Great Bear Initiative.

Bienvenue à vous deux.

Dans le deuxième groupe, nous entendrons trois témoins par vidéoconférence. Ce sera intéressant. Nous n'avons jamais essayé cela avant, alors il me tarde de voir comment les choses se dérouleront.

Commençons avec le premier groupe. Nous entendrons les exposés dans l'ordre prévu à l'ordre du jour.

Nous allons commencer par la Northern Gateway Alliance.

Monsieur Kinsley, allez-y, s'il vous plaît. Vous avez jusqu'à sept minutes.



M. Colin Kinsley (président, Northern Gateway Alliance):

Merci, monsieur le président.

Messieurs, je suis ravi d'être ici ce matin pour prendre la parole au nom de la Northern Gateway Alliance d'Enbridge. En deux mots, il s'agit d'un groupe de chefs de file communautaires — des élus, des maires, des présidents de district et d'autres, des leaders de chambres de commerce et certains groupes de travailleurs — dont le but principal est de se faire la voix de leurs membres et de les informer des projets qui sont soumis au groupe d'examen conjoint.

D'abord, j'aimerais vous dire qu'Enbridge est une entreprise de transport d'énergie, l'une des plus importantes en Amérique du Nord. Elle dessert l'industrie, des commerces et des détaillants au Canada et aux États-Unis. Elle exploite le plus long réseau de pipelines pour pétrole brut du monde, soit environ 15 000 kilomètres de tuyaux qui vont des Territoires du Nord-Ouest, au Canada, jusqu'en Oklahoma, en passant par le Nord de l'Alberta et le Midwest américain. Ces pipelines sont aussi utilisés pour transporter du gaz naturel. Elle possède un réseau étendu et croissant d'installations de production d'énergie verte au Canada et aux États-Unis.

L'objectif du projet de pipeline Northern Gateway d'Enbridge est d'assurer un accès stratégique à la côte Ouest du Canada. Les données de 2009 de l'Office national de l'énergie nous montrent que moins de 1 p. 100 des exportations de pétrole du Canada sont envoyées dans d'autres pays que les États-Unis, et pourtant, à un peu plus de 1 000 kilomètres à l'ouest de nous se trouve une région côtière qui dispose des plus importantes ressources pour l'industrie au monde et qui est parfaitement positionnée, stratégiquement et géographiquement, pour acheminer le pétrole canadien vers les marchés asiatiques et, ainsi, répondre à cette demande croissante.

À l'heure actuelle, peu de pétrole est envoyé vers l'Ouest, vers ces marchés. Le projet Northern Gateway changera la donne et aura une incidence stratégique énorme sur le Canada. J'aimerais souligner le fait qu'il s'agit des ressources du Canada, non pas celles de l'Alberta ni celles de la Colombie-Britannique, mais bien celles du Canada. Et ce sont les ressources du Canada qui, à mon avis, paient pour le système de soins de santé dont nous sommes si fiers, pour notre système d'éducation et nombre de services que demandent les citoyens canadiens de leurs chefs.

Northern Gateway constitue une option attendue depuis très longtemps pour le transport d'importantes quantités d'énergie produite au Canada vers le Pacifique, ce qui inclut la côte Ouest des États-Unis et l'Est de l'Asie. À l'heure actuelle, le seul marché qui nous est accessible, ce sont les États-Unis. Par conséquent, nous n'établissons pas les prix; nous les acceptons. Les Américains décident pratiquement de ce que vaut notre énergie et nous n'avons pas d'autre choix que d'accepter leur prix. En ayant accès à ce que l'on appelle la classe moyenne qui connaît la plus rapide expansion du monde, la classe moyenne chinoise, où les besoins en matière d'énergie sont grands...

De temps à autre, on évoque un argument, à savoir que le pétrole canadien envoyé en Asie augmenterait en fait les émissions de gaz à effet de serre. J'estime que cet argument est invoqué par ceux qui ne sont jamais allés en Chine. Si vous voyiez comment les Chinois génèrent la plus grande partie de leur énergie, l'énergie hydroélectrique en particulier... D'après mon expérience, et je suis allé en Chine plus d'une dizaine de fois, les Chinois produisent de l'électricité et de l'énergie avec du charbon maigre pour toutes les régions de la Chine, y compris le Nord, la province de Heilongjiang, à Harbin. L'incidence sur l'environnement est dévastatrice. Je suis un fier habitant du Nord canadien, et je n'avais jamais vu de neige grise avant de me rendre dans le Nord de la Chine.

En ce qui concerne la demande en Amérique et en Asie, j'aimerais vous renvoyer à un document rédigé par David Emerson. David Emerson est un ancien ministre fédéral du Commerce international et des Affaires étrangères. Il a noté que de tous les pays du G8, le Canada est celui qui dépend le plus du commerce, et que de tableur sur les États-Unis seulement, qui à l'heure actuelle ont du mal à se sortir de ce que certains ont appelé la « grande récession », ne constitue pas une approche prudente qui nous permettra de maintenir notre prospérité à long terme.

Si nous dépendons du commerce, alors utilisons nos forces et favorisons la diversification de nos partenaires commerciaux mondiaux. Cessons de nous axer seulement sur les marchés nord-américains. Cela contribuera à protéger notre nation des défis économiques qui se posent lorsqu'un pays dépend d'un seul marché.

Je viens de Prince George, l'une des capitales mondiales de l'industrie du bois, à mon avis. Nous savons quels ravages peuvent être causés lorsque nous dépendons d'un seul marché pour vendre nos produits de bois d'oeuvre. Lorsque le marché de l'habitation américain s'est effondré, notre industrie forestière a pratiquement connu le même sort.

De plus, il y a un fait géographique concernant la côte Ouest et la côte pacifique du Canada: les ports de la côte Ouest du Canada permettent aux entreprises de gagner deux jours lors de l'envoi de marchandises vers l'Extrême-Orient comparativement aux autres ports d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud. C'est une considération importante dans un monde où la compétitivité de notre chaîne d'approvisionnement définit notre succès. Le Pacifique constitue un avantage manifeste pour notre nation.

Nous avons aussi un autre avantage: notre énergie de classe mondiale. Le pipeline Northern Gateway est l'occasion de marier ces deux avantages concurrentiels mondiaux essentiels pour le bien à long terme de la nation, aux points de vue stratégique et économique. En deux mots, voilà l'avantage stratégique du Northern Gateway.

Maintenant, j'aimerais vous brosser un tableau rapide de certains aspects du projet, qui comprend deux pipelines parallèles de 1 172 kilomètres qui vont d'Edmonton, en Alberta, à un terminal marin à Kitimat, en Colombie-Britannique. Le coût du projet en dollars de 2010 se chiffre à 5,5 milliards.

Cet oléoduc de 36 pouces qui va vers l'ouest pourra transporter 525 000 barils par jour d'Edmonton à Kitimat. Un oléoduc parallèle de 20 pouces se dirigeant vers l'est acheminera le condensat. Le condensat est un produit utilisé pour distiller le pétrole afin qu'il circule plus librement. Le condensat remplit à peu près les mêmes fonctions qu'un diluant pour peinture. Ce pipeline permettra d'acheminer 193 000 barils de condensat de Kitimat aux entreprises d'Edmonton. À l'heure actuelle, ce condensat vient de différents pays. C'est un produit dérivé du gaz naturel. Il est envoyé à Kitimat dans des pétroliers depuis 25 ans. On le met dans des wagons, puis on l'envoie de Kitimat à Edmonton, où il sera utilisé par l'industrie.

Maintenant, abordons rapidement le processus d'examen réglementaire. Un groupe d'examen conjoint a été créé en consultation avec l'Office national de l'énergie et Enbridge. Ce groupe d'examen conjoint a été choisi parce qu'il permet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale de participer au processus, afin qu'il y ait une discussion parallèle sur les intérêts nationaux et les préoccupations environnementales qui seront soulevées.

Les documents initiaux ont été rédigés et le groupe d'examen conjoint a été créé. Des audiences préliminaires quant à la façon de procéder ont été tenues. Nous attendons de voir quand les audiences publiques auront lieu, et à quel endroit. On prévoit qu'elles auront lieu au cours de la prochaine année. Le processus d'examen complet devrait prendre de 18 à 36 mois, selon le type de renseignements supplémentaires nécessaires.

Les documents soumis comptent 17 500 pages et abordent des questions géotechniques et géophysiques, de même que des enjeux liés aux Premières nations, des us et coutumes aux médicaments traditionnels, etc. Dans le cadre de ce processus d'examen, Enbridge recevra probablement d'autres demandes pour recueillir et transmettre des renseignements.

Si l'autorisation est octroyée, la construction s'échelonnera sur environ trois ans. Ce projet aura une incidence sur toutes les collectivités d'Edmonton à Kitimat en raison des marchés publics locaux, des marchés publics liés aux Premières nations et d'autres débouchés.

Les occasions sont nombreuses et les enjeux, élevés. C'est une question canadienne. Je suis ravi d'être ici aujourd'hui parce que c'est une question qui doit intéresser les Canadiens.

Merci, monsieur le président, et merci, messieurs.

  (1110)



Le président:

Merci beaucoup, monsieur Kinsley, de votre exposé. Je suis convaincu qu'on vous posera des questions un peu plus tard.

Nous allons maintenant passer à M. Art Sterritt, directeur exécutif de la Great Bear Initiative, des Coastal First Nations, qui est avec nous par vidéoconférence.

Allez-y, vous avez jusqu'à sept minutes.



M. Art Sterritt (directeur exécutif, Great Bear Initiative, Coastal First Nations):

Bonjour, messieurs, et merci de m'avoir invité à prendre la parole aujourd'hui.

Comme vous l'avez dit, je suis le directeur exécutif des Coastal First Nations. Nous sommes un groupe de 10 Premières nations constitué de 20 000 membres, dont la grande majorité vient de la région de Rivers Inlet, sur la côte centrale, à la frontière entre la Colombie-Britannique et l'Alaska.

Aujourd'hui, je voulais vous exprimer nos préoccupations liées à l'exploitation des ressources énergétiques au Canada et leur incidence sur nous. D'autres personnes vous ont parlé de leurs inquiétudes par rapport aux menaces que présentent pour elles le forage du pétrole, l'exploitation du gaz de shale et les sables bitumineux. Nous partageons aussi ces préoccupations.

Les ressources marines que nous exploitons assurent la survie de nos collectivités et de notre culture. Elles définissent notre identité. Notre futur dépend de ces eaux côtières. Nous sommes ceux qui font face à tous les risques, mais qui obtiennent peu d'avantages de l'exploitation de ces ressources.

Nous ne sommes pas des tenants du « pas dans ma cour ». Nos droits ancestraux et issus de traités sont protégés par la Constitution. Ils seraient sérieusement menacés par le forage extracôtier et la circulation de pétroliers dans les eaux au large des côtes centrales et nordiques de la Colombie-Britannique.

Permettez-moi d'être clair. Les Coastal First Nations ne sont pas contre l'exploitation des ressources naturelles. Nous en faisons la promotion. Au cours des huit dernières années, les Coastal First Nations ont réuni l'industrie, la communauté environnementale et les différents ordres de gouvernement, municipal comme provincial, afin de créer une économie durable sur la côte centrale et la côte Nord, de même qu'à Haida Gwaii. Nous l'avons fait pour redonner un nouveau souffle à notre économie, à nos droits et à notre titre.

Nous avons recueilli et investi plus de 300 millions de dollars dans cette région afin de créer, par exemple, une industrie des mollusques. Nous avons conclu un partenariat avec la Chine. Je me suis rendu en Chine à maintes reprises et j'ai appris à connaître son industrie. Dans le cadre de notre initiative pour protéger ces eaux, nous bénéficions de l'appui des Chinois.

Ces initiatives économiques, de même que nos droits et le titre de chaque nation, sont menacées par les déversements de pétrole. Voilà pourquoi nous sommes fermement opposés au forage extracôtier et à la circulation de pétroliers, comme le propose Enbridge. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que les accidents qui menacent l'environnement marin se produisent. Je me suis rendu dans le golfe du Mexique cet été.

Ces accidents se produisent malgré la surveillance gouvernementale et les règlements en place, et malgré les promesses et les engagements des propriétaires et des promoteurs. En d'autres mots, nous, les Coastal First Nations, devons assumer tous les risques.

Dans le golfe du Mexique, j'ai constaté une situation très troublante. Environ la moitié du pétrole qui s'est répandu pendant ces nombreux mois dans le golfe serait transporté par les pétroliers qui naviguent les eaux du chenal marin de Douglas et de notre côte. Les conséquences d'un déversement de pétrole catastrophique pour notre peuple ne peuvent pas être estimées ni être contrées par quelque indemnisation que ce soit.

J'aimerais vous rappeler que, tout comme dans l'Arctique, les effets d'un déversement de pétrole et les difficultés associées au nettoyage sont problématiques sur la côte Nord. Les marées y sont beaucoup plus hautes et le clapotis l'hiver y est beaucoup plus important que dans le golfe. De plus, nous ne disposons pas d'une flotte de nettoyage ou de micro-organismes qui absorbent le pétrole dans le golfe du Mexique.

Retenons simplement que la technologie, la gestion, les régimes réglementaires, les accords intergouvernementaux et les capacités d'intervention en cas de déversement de pétrole ne nous permettent pas de contrer les déversements de pétrole sur la côte centrale et la côte Nord de la Colombie-Britannique, de même qu'à Haida Gwaii. Nous ne serions d'aucune façon capables de nettoyer un déversement de pétrole. La technologie dont on dispose dans le golfe, où toutes les technologies du monde étaient utilisées pour récupérer le pétrole, remonte aux années 1960. Aucun progrès n'a été accompli dans ce domaine au cours des quatre ou cinq dernières décennies.

Voilà ce que craignent les Coastal First Nations. Voilà pourquoi nous sommes opposés au forage extracôtier et à la circulation des pétroliers dans nos eaux. Par respect pour nos droits et notre titre, le moratoire actuel sur le forage extracôtier devrait être maintenu, et l'interdiction informelle s'appliquant à la circulation des pétroliers près de la côte Nord de la Colombie-Britannique devrait être légiférée, comme l'ont indiqué une majorité de parlementaires il y a quelques jours à Ottawa.

Tant que les Premières nations ne sont pas convaincues que l'exploitation peut se faire d'une façon qui ne pose pas de risque inacceptable pour elles, l'Office national de l'énergie ne devrait pas approuver des projets qui

donneront lieu à la circulation des pétroliers sur la côte Nord et la côte centrale de la Colombie-Britannique, comme le projet Northern Gateway d'Enbridge.

  (1115)

L'exploitation poussée des ressources devrait nécessairement être associée à une évaluation environnementale stratégique de la région, comme l'a signalé le président de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, qui a affirmé que ces évaluations sont effectuées avant même que l'on envisage d'approuver des projets de forage ou d'exploration. Ce genre de projet nécessite aussi une évaluation des risques régionaux et le type d'enquête que l'Office national de l'énergie a lancé dans le cadre du forage dans l'Arctique. On a aussi proposé de créer une commission d'enquête qui se pencherait sur les pétroliers, l'exploration des ressources pétrolières extracôtiers, l'octroi de permis et les mesures d'intervention en cas de déversement de pétrole.

Enfin, aucun pétrolier ne devrait circuler le long de la côte Nord et de la côte centrale de la Colombie-Britannique, et le moratoire sur le forage extracôtier devrait être maintenu jusqu'à ce que l'Office national de l'énergie, Transports Canada et le gouvernement du Canada nous convainquent qu'un processus acceptable de consultations avec les Premières nations est en place en vue d'approuver et de gérer ces projets, et que les organismes gouvernementaux disposent des ressources humaines et financières nécessaires pour faire face à des déversements de pétrole catastrophiques. Je sais qu'un peu plus tôt cette semaine, un témoin a affirmé que nous ne disposons pas de ces capacités à l'heure actuelle.

Une étude régionale exhaustive doit être effectuée pour la côte Ouest de la Colombie-Britannique, qui porterait sur les conséquences pour les Premières nations en cas de déversement de pétrole catastrophique, y compris les pires scénarios. L'Office national de l'énergie et Transports Canada doivent consulter les Premières nations quant aux normes réglementaires connexes utilisées dans les soi-disant régimes réglementaires axés sur les objectifs.

Et assurément, il faut se pencher sur les responsabilités adéquates en matière de nettoyage lors de déversement de pétrole qui reviendraient aux propriétaires de pétroliers afin que les contribuables canadiens n'aient pas à assumer les coûts du nettoyage et que les gens désirant obtenir une indemnisation n'aient pas à se tourner vers les tribunaux, où les grandes pétrolières peuvent les saigner pendant des décennies. Les accidents qui peuvent causer un tort irréparable aux droits des Premières nations protégés par la Constitution peuvent se produire, et ils se produiront. Cela ne peut pas être dans l'intérêt du pays.

C'est nous, les habitants de la côte, qui faisons face aux risques et qui devons être convaincus qu'ils en valent la peine. Tant que ce n'est pas le cas, le forage extracôtier et la circulation des pétroliers sur la côte Nord et la côte centrale de la Colombie-Britannique, entamés en douce dans le cadre d'un projet qui recevrait une approbation particulière, comme celui d'Enbridge, sont répréhensibles et totalement inacceptables. Tout ce que nous voulons, c'est être capables, comme vous, de protéger notre famille si quelque chose qui la menaçait, comme une raffinerie de pétrole ou une fumerie de crack, pouvait s'établir dans son voisinage.

Je me suis rendu en Chine à maintes reprises et je n'accepte pas l'idée selon laquelle nous avons besoin d'une raison pour envoyer du pétrole en Chine seulement pour en augmenter le prix. Aux dernières nouvelles, l'industrie la plus lucrative de la planète était l'industrie pétrolière. Celle-ci n'a pas besoin d'aide pour faire plus d'argent aux dépens des autres.

Enbridge, au cours de la dernière décennie, a déversé des millions et des millions de litres de pétrole en Amérique du Nord. Les Coastal First Nations trouvent inacceptable qu'elle propose de le faire dans notre région et les Premières nations de l'intérieur des terres de la Colombie-Britannique trouvent inacceptable qu'il propose de le faire là-bas.

Merci. Je serai heureux de répondre à vos questions.

  (1120)



Le président :

Merci beaucoup, monsieur Sterritt.

Nous passerons maintenant à la période des questions, et nous commencerons par les représentants de l'opposition officielle.

Monsieur Tonks, vous disposez d'un maximum de sept minutes. Vous avez la parole.



M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.):

Merci beaucoup.

Je tiens à remercier nos témoins de leurs exposés.

Ma question s'adresse à M. Sterritt. Vous avez entendu M. Kinsley parler de l'évaluation environnementale, ainsi que des questions liées à un pipeline parallèle pour le transport du condensat, nécessaire à la production du bitume. Comme vous l'avez entendu, il a dit qu'actuellement le condensat est transporté par pétrolier, et nous nous préoccupons de ce que vous avez dit en ce qui a trait à l'intervention d'urgence en cas de déversement.

Pourriez-vous dire au comité si vous êtes satisfait du mandat du groupe qui a procédé à l'évaluation environnementale? Après tout, cette question semble vous inquiéter vivement, au nom des Premières nations. Êtes-vous satisfait du mandat accordé? M. Kinsley a dit qu'il y aurait des milliers de pages de données techniques et des choses de ce genre. Avez-vous été invité à participer aux discussions préliminaires sur le mandat de l'évaluation environnementale? Avez-vous eu l'occasion de déterminer quelle serait votre participation? Avez-vous reçu une forme de financement quelconque pour participer au processus?



Le président:

Monsieur Sterritt.



M. Art Sterritt:

Oui. Nous avons demandé et reçu une aide financière pour participer au processus d'examen. Nous avons rédigé des mémoires présentés à la commission dans lesquels nous faisons ressortir les nombreuses lacunes qui sont clairement présentes dans le rapport. Pour ce qui est de l'oléoduc, le condensat et tout le reste, le groupe Coastal First Nations s'inquiète du pétrole brut, non traité, lorsque nous parlons du pétrole brut extrait des sables bitumineux.

On ne cherche pas à mettre fin à l'exploitation des sables bitumineux. Ce qui nous inquiète, c'est qu'on autorise la circulation du pétrole brut le long de notre côte d'une façon qui mettrait en péril les ressources qui existent actuellement. Coastal First Nations et d'autres intervenants comptent de 17 000 à 20 000 emplois qui dépendent directement d'un littoral sain. Cet examen ne nous convaincra certainement pas que le Canada ou la Colombie-Britannique ou toute société pétrolière est en mesure de vraiment procéder au nettoyage en cas de déversement de pétrole brut.

Pour ce qui est de la différence entre le pétrole brut et le condensat qui est actuellement transporté, je dois avouer que nous ne sommes pas du tout heureux que le condensat soit actuellement acheminé; cependant, ce produit peut être nettoyé dans une certaine mesure. Pour le pétrole brut, ce serait impossible, certainement pas avec les technologies qui existent aujourd'hui.

J'espère que j'ai répondu à votre question.

(1125)



M. Alan Tonks:

Très bien. Merci, monsieur Sterritt.

J'aimerais poursuivre dans la même veine. Vous avez parlé des technologies des années 1960 en ce qui a trait aux interventions en cas de déversement et de l'incidence que cela pourrait avoir, par exemple, sur la production de mollusques et crustacés. La production de ces ressources halieutiques représente une valeur très importante pour les Premières nations que vous représentez. Est-ce que la commission conjointe a également abordé ces questions dans le cadre de son mandat pour l'évaluation environnementale?



M. Art Sterritt:

À notre avis, ils n'ont pas procédé à une évaluation des risques pour tout ce qui pourrait se produire en cas de déversement. Ils essaient simplement de nous prouver qu'il existe une technologie particulière et que le Canada est prêt à intervenir en cas de déversement. En fait, le rapport qui a été rendu public à Ottawa un peu plus tôt cette semaine démontre clairement, à mon avis, que ce genre de technologie n'existe pas.

Lorsque j'ai visité le golfe du Mexique, je me suis rendu dans la zone sinistrée avec le président de la Louisiana Shrimp Association, un homme qui a travaillé dans le secteur pétrolier pendant des décennies. Nous nous sommes rendus dans la zone en question et nous avons vu un très grand nombre de bateaux, qui valaient des milliards et des milliards de dollars, qui étaient amarrés. Nous nous déplaçons à bord d'un skiff de 18 pieds et le clapotis atteignait deux pieds. Ces bateaux étaient amarrés parce qu'ils ne pouvaient pas prélever la couche de pétrole en raison de ce clapotis de deux pieds.

Dans le golfe du Mexique, les marées n'atteignent que deux pieds. Dans le chenal marin de Douglas, nous avons des marées de 24 pieds, et c'est là que nous proposons de transporter ce matériel. Par une journée ensoleillée de beau temps, une journée calme, les vagues peuvent être plus hautes que dans le golfe. Ainsi, s'il y avait déversement de pétrole, toute la côte de la Colombie-Britannique en très peu de temps se retrouverait couverte de pétrole. C'est là notre principale préoccupation, car la technologie n'existe pas.

L'industrie pétrolière peut faire beaucoup de choses, acheminer le pétrole très rapidement et plus loin que jamais auparavant, creuser à de grandes profondeurs pour obtenir le pétrole, mais elle n'a pas investi les ressources nécessaires pour mettre au point de nouvelles technologies pour nettoyer lorsqu'il y a déversement. Et des déversements surviennent, comme on a pu le constater au cours des six ou huit derniers mois.



M. Alan Tonks:

Merci, monsieur Sterritt.

J'aimerais poser une question à M. Kinsley.

Monsieur Kinsley, pour ce qui est des travaux préliminaires entourant l'évaluation environnementale, vous avez pris note des préoccupations de M. Sterritt, et vous avez entendu dire que son groupe ne s'oppose pas à la valeur ajoutée du produit. Comment répondez-vous aux préoccupations qu'il a soulevées, plus particulièrement en ce qui a trait aux techniques utilisées en cas de déversement?



M. Colin Kinsley:

Je ne suis pas expert technique dans ces domaines. J'ai écouté avec beaucoup de respect les commentaires de M. Sterritt, et je comprends sa position. En fait, le chenal marin de Douglas est en quelque sorte ma résidence secondaire depuis 30 ans en raison des plaisirs qu'on y trouve, la pêche, la pêche au crabe et aux crevettes. Je connais très bien la région.

J'ai lu nombre de documents sur ce projet, et d'après les renseignements que j'ai obtenus, et d'après ce que je connais du secteur, je dois avouer que les techniques d'intervention en cas de déversement ne sont pas encore à la hauteur. En fait, M. Sterritt sera probablement d'accord avec moi lorsque je dis que depuis que le traversier a sombré après être entré en collision avec Gil Island, les interventions en cas d'urgence n'ont pas changé sur la côte Nord-Ouest de la Colombie-Britannique. L'intervention en cas de déversement est faite à partir de Kitimat.

Enbridge propose que les services de préparation en cas d'urgence et d'intervention de la côte entière soient élargis, et l'entreprise prévoit faire appel aux Premières nations le long du chenal pour qu'elles interviennent en cas d'urgence. Cela permettra donc d'améliorer les services qui existent actuellement, parce qu'on transporte déjà du pétrole, quoique pas à la même échelle, même dans l'archipel Haida Gwaii. Quelques millions de gallons de diesel sont acheminés chaque année pour alimenter les centrales de production d'électricité et même certains villages côtiers le long du littoral de la Colombie-Britannique parce qu'ils ne sont pas rattachés au service de distribution électrique.

Ce genre d'activité se déroule toujours dans la région, et cette proposition permettra d'améliorer les services offerts, et non pas simplement au niveau des interventions en cas de déversement. Comme vous le savez, dans le domaine de la santé, par exemple, rester en santé est plus beaucoup important qu'essayer de recouvrer la

santé après avoir été malade. C'est pourquoi, je le répète, cette proposition rendra le littoral plus sécuritaire puisque des services de radar seront offerts. Il y aura de plus une meilleure surveillance des conditions atmosphériques et de meilleures bouées. On modifiera les vitesses de navigation. Les conditions météorologiques entreront en ligne de compte. On a démontré que les remorqueurs qui seront construits en Colombie-Britannique pour être rattachés à ces pétroliers peuvent en fait arrêter un pétrolier ou le guider s'il y avait des problèmes de commande de direction ou s'ils tombaient en panne.

Je ne peux pas nier que ce que dit M. Sterritt sur les techniques qui existent actuellement est vrai, mais je peux cependant signaler qu'un projet comme celui qui a été proposé permettra d'améliorer non seulement les systèmes qui existent actuellement, mais également d'en créer de nouveaux. Lorsque vous parlez de ce qui se passe actuellement, il faut rappeler qu'il existe une zone d'exclusion de 50 kilomètres au large de l'archipel Haida Gwaii, de l'Alaska à Cherry Point, dans l'État de Washington. Environ 350 pétroliers par année circulent dans cette zone, et ce depuis plusieurs années.

La zone d'exclusion de 50 kilomètres existe parce qu'il n'y a pas de remorqueurs dans cette zone, et que si un pétrolier éprouvait des problèmes au large de la Colombie-Britannique, à Haida Gwaii ou ailleurs, le remorqueur devrait venir de l'Alaska ou de l'État de Washington. Conformément au plan proposé, des remorqueurs seront disponibles à proximité et seront fournis par les résidents de la localité. C'est absolument extraordinaire tout ce qu'on va changer.

  (1130)



M. Alan Tonks:

Merci.



Le président:

Merci beaucoup, monsieur Tonks.

J'aimerais signaler aux témoins que les prochaines questions seront posées en français. Si vous avez besoin du service d'interprétation, veuillez vous munir de votre écouteur.

Monsieur Pomerleau, vous disposez d'un maximum de sept minutes.

[Français]



M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ):

Good point! Merci, monsieur le président.

Des voix: Ah, ah!

[Traduction]



M. Colin Kinsley:

Monsieur Pomerleau, je peux comprendre si vous parlez très lentement. J'ai appris pendant plusieurs années le français à l'école secondaire.

[Français]



M. Roger Pomerleau:

Merci à vous deux de vous présenter ici, aujourd'hui, pour étayer les études qu'on est en train de faire.

Monsieur Kinsley, la plupart des arguments que vous avez développés aujourd'hui sont à caractère économique et ont du bon sens. Vous prétendez qu'on devrait se tourner vers l'Asie afin d'avoir un autre

débouché pour le pétrole de l'Ouest, et que ce n'est pas une bonne chose de n'avoir qu'un seul client. Car à ce moment-là, on est à sa merci pour ce qui est de la question des prix qu'il veut bien payer, tandis que si on a une opposition parce qu'on a plusieurs clients, on a une tendance à avoir un bien meilleur prix.

Je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est vrai. C'est un argument économique et je pense que d'autres arguments peuvent être invoqués dans l'étude qu'on fait actuellement. Entre autres, il y a l'argument soulevé par M. Sterritt concernant les droits des Autochtones, sur les terres desquels on va passer. Bien sûr, les ressources naturelles relèvent des provinces, mais les droits autochtones relèvent d'Ottawa. C'est de cette façon que je voudrais aborder le problème.

Vous savez qu'au Québec on a eu le même problème que vous allez ou pourriez avoir. On a voulu développer l'hydroélectricité du Nord du Québec en territoire autochtone. Sur les territoires des Cris, des Naskapis, des Inuits, on est allés construire des centrales. On ne peut pas, sur le plan du droit, construire des choses sur le terrain de son voisin sans d'abord s'entendre avec lui pour être absolument certain qu'il nous donne le droit de le faire. C'est pour ça qu'au Québec, on a conclu une entente avec les Autochtones — qu'il a été long de négocier —, qui s'appelle la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. On y a impliqué le Canada, le fédéral, bien sûr, parce qu'il est fiduciaire des droits autochtones. On a donc fait un effort très précis, qui a duré très longtemps, pour répondre aux besoins des Autochtones, pour répondre aux besoins de ceux qui voulaient construire les centrales et pour répondre à ceux du fédéral qui était fiduciaire des droits autochtones à long terme. On a fini par signer une entente qui a été reconnue comme extraordinaire —, l'une des premières grandes ententes qu'on a signées avec les Autochtones.

Pour passer du pétrole par pipeline en territoire autochtone, quel type d'entente à long terme, profonde et réfléchie, avez-vous fait ou pensez-vous faire avec les Autochtones qui sont concernés?

[Traduction]



Le président:

Allez-y, monsieur Kinsley.



M. Colin Kinsley:

Merci, monsieur Pomerleau.

Les discussions avec les Premières nations — et nous en comptons une cinquantaine, y compris les Autochtones et les Métis le long du corridor proposé — se déroulent déjà depuis plusieurs années. Des protocoles d'entente ont été signés avec 30 des 50 groupes autochtones, et des discussions se poursuivent avec d'autres groupes. Bon nombre d'autres groupes signeront peut-être des protocoles d'entente parce que nous avons décidé d'abord de communiquer avec des experts des Premières nations pour recueillir des connaissances traditionnelles, comme l'utilisation du territoire, les sites cérémoniels, la médecine traditionnelle et ce genre de choses, ainsi que d'autres utilisations traditionnelles du corridor.

Permettez-moi de vous décrire rapidement ce corridor; il fait un kilomètre de largeur pour les études géotechniques et pour l'identification. La construction du tracé fera 50 mètres de largeur. À la fin du tracé, la zone fera 25 mètres de largeur. Tout sera remis à son état naturel, à l'exception des 25 derniers mètres.

Nous avons discuté de la participation dans les capitaux propres avec les Autochtones. Les Premières nations auront 40 parts, financées par Enbridge, ce qui correspond à environ 10 p. 100 de la valeur du pipeline. Cela représente des millions de dollars. Le financement sera accordé par Enbridge pour les Premières nations parce que, comme vous le savez probablement, nombre de Premières nations n'ont pas la capacité financière nécessaire pour investir. Tout cet argent sera remboursé par l'entremise de leur part des revenus provenant du pipeline.

De plus, les Autochtones pourront jouer un rôle dans le domaine de l'approvisionnement, de la prestation des services et de la formation. Un plan est en place. Les discussions sont en cours depuis déjà deux ans avec le Northwest Community College de Terrace, qui se trouve à environ 150 milles au nord-ouest du site proposé, avec le College of New Caledonia à Prince George, avec le Northern Lights College à Dawson Creek, et avec la University of Northern British Columbia, à son campus principal de Prince George.

Ces discussions visent à nous permettre de cerner quels seront les besoins des employeurs: le type d'employé

et le type de formation qu'ils rechercheront. Nous avons offert aux Premières nations l'occasion de participer à toutes ces discussions. Les chefs et les conseils des Premières nations ont été consultés à cet égard depuis déjà un bon moment. Évidemment, tous ne sont pas d'accord, et certains ont en fait décidé de ne pas participer aux consultations.

Enbridge et l'équipe chargée du développement doivent se mériter la confiance des Premières nations, obtenir également la compréhension de la collectivité et son approbation pour traverser les territoires traditionnels. J'ai été le maire de Prince George pendant 12 ans et le président du district régional — ce qui englobe une bonne partie de la région rurale — pendant plusieurs années, et nous entretenons d'excellentes relations avec nos voisins des Premières nations.

Trois des chefs que j'ai consultés sont très réceptifs à l'idée de participer au projet. Plus on se dirige vers l'Ouest, plus l'opposition s'intensifie. Nous sommes parfaitement conscients du fait que l'industrie du pipeline est chose nouvelle à l'ouest de Prince George. Il y a trois tracés qui viennent du nord-ouest de la Colombie-Britannique, qui passent par Prince George pour desservir la côte Sud, Vancouver et la vallée du Bas-Fraser. Il n'y a qu'un petit gazoduc qui va de Prince George, à l'ouest, jusqu'à Kitimat. Il s'agit de Pacific Northern Gas, qui assure l'approvisionnement en gaz naturel.

C'est nouveau, et c'est tout un défi, mais il reste que nous jugeons que les perspectives économiques, les possibilités en matière d'éducation et les débouchés à long terme pour les Premières nations existent; nous créons actuellement des partenariats. Je crois qu'ils seront établis au cours des six prochains mois et que nous pourrions à ce moment-là obtenir le consentement de la collectivité.

  (1135)



Le président:

Monsieur Pomerleau, il ne vous reste plus de temps.

Monsieur Cullen, vous disposez d'un maximum de sept minutes.



M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD):

Merci.

Je tiens à vous remercier, messieurs, d'être venus nous rencontrer aujourd'hui.

Monsieur Kinsley, nous étudions la sécurité énergétique. Votre groupe a-t-il cherché à comprendre le risque de pertes d'emploi si le bitume non transformé était acheminé à l'extérieur de l'Alberta par le pipeline d'Enbridge?



M. Colin Kinsley:

Je m'excuse, parlez-vous des problèmes associés au fait qu'il ne sera pas valorisé en Alberta? Non, parce que si j'ai bien saisi... Encore une fois, je suis président de l'alliance, un groupe qui veut s'assurer que le processus plutôt que le projet sera... J'ai parlé avec le maire Mandel d'Edmonton et avec d'autres intervenants qui m'ont posé la même question sur la valorisation, et le marché n'existe pas vraiment, c'est pourquoi il faut chercher à vendre notre produit sur d'autres marchés.



M. Nathan Cullen:

La prochaine question a déjà été posée à d'autres témoins. Qui finance la Northern Gateway Alliance?



M. Colin Kinsley:

La Northern Gateway Alliance est financée par Enbridge. J'ai une petite société de consultants et on m'a embauché à temps partiel pour assurer la présidence de l'alliance. Je suis la seule personne qui est rémunérée à ce titre. Pour tout dire, je reçois une aide administrative du bureau régional de Calgary et du bureau local d'Edmonton.

  (1140)





M. Nathan Cullen:

Le maire actuel, votre successeur, le maire Rogers, a dit et je cite: « Je pense que tout le monde comprend bien qu'il s'agit d'un organisme qui relève d'Enbridge. Il n'y aura pas de surprise. C'est une stratégie de relations publiques ».

Approuvez-vous ce qu'a dit le maire de Prince George?





M. Colin Kinsley:

Eh bien, oui et non. Il faut comprendre que le maire Rogers a fait partie de mon conseil municipal pendant neuf ans. À mon avis, il ne s'agit pas d'un effort de relations publiques. Je pense qu'il s'agit plutôt d'un effort d'information du public pour que les maires comme le maire Rodgers, le maire de Dawson Creek et le maire de Prince Rupert puissent être mis au courant des renseignements les plus pertinents.





M. Nathan Cullen:

Le maire de Terrace a décidé de ne plus faire partie du comité consultatif communautaire puisqu'à son avis, il y avait beaucoup de conflits d'intérêts et il ne pouvait pas participer à ses travaux. Plus récemment, un maire de Kitimat, la communauté qui, semble-t-il, serait la plus avantagée par ce projet a dit, et je cite encore:

Pendant toute cette période, le groupe a changé, les postes vacants ont été comblés, de nouvelles personnes ont pris place autour de la table, mais pas un seul citoyen de Kitimat, seulement des représentants des entreprises qui devaient faire des profits. Le conseil consultatif communautaire est, à toutes fins pratiques, composé aujourd'hui de gens qui appuient le projet, des gens de la vallée du Bas-Fraser, de Terrace, quelques-uns de Kitimat, y compris notre responsable du développement économique, et les autres membres seront des employés d'Enbridge.

De plus, je ne sais pas comment vous pouvez appeler ce groupe un « conseil consultatif communautaire » lorsque la majorité des membres viennent de l'extérieur de la ville ou de la région.

C'est Enbridge qui a mis sur pied ces conseils consultatifs communautaires, n'est-ce pas?





M. Colin Kinsley:

Ces conseils existent — et je crois qu'il y en a sept — depuis environ un an et demi. Je dois vous reprendre, monsieur Cullen; ce n'était pas le maire de Kitimat qui a tenu ces propos. La mairesse est Joanne Monaghan. Ces commentaires viennent de...





M. Nathan Cullen:

Ah, non, je ne citais pas le maire de Kitimat.





M. Colin Kinsley:

Je pensais que vous aviez dit que c'était le maire.





M. Nathan Cullen:

Le maire de Terrace a décidé de ne plus participer aux travaux du conseil consultatif communautaire...

M. Colin Kinsley: Oui, j'ai entendu cela, mais...

M. Nathan Cullen: ... et un conseiller de Kitimat...





M. Colin Kinsley:

... Je croyais que vous aviez dit le maire de Kitimat. C'est Randy Halyk. Il faisait partie du conseil. C'est sa décision personnelle de ne plus siéger au conseil... et ce sont là ses opinions.



M. Nathan Cullen:

Oui.

Je veux simplement avoir quelques précisions sur une chose que vous avez mentionnée plus tôt. Avez-vous bien dit que les Américains décident du prix de nos ressources énergétiques?



M. Colin Kinsley:

Pour notre pétrole, c'est notre seul marché; 99 p. 100 de notre pétrole est expédié aux États-Unis.



M. Nathan Cullen:

C'est étrange puisque nous discutons de sécurité énergétique et que des représentants de pétrolières ont comparu devant le comité et nous ont dit qu'il s'agissait d'un produit vendu dans le monde entier et que les Américains ne contrôlaient pas le prix, mais que c'était le marché qui contrôlait le prix.

Vous avez dit dans une lettre ouverte destinée aux députés, que vous avez signée ici et qui a été publiée dans nombre de journaux nationaux... Je suppose qu'Enbridge a payé pour cela aussi.



M. Colin Kinsley:

C'est exact.



M. Nathan Cullen:

Vous avez dit, « Ne vous laissez pas tromper par un battage ». Parlez-vous de quelqu'un en particulier lorsque vous parliez des mensonges?



M. Colin Kinsley:

Non, c'est un thème général qu'on m'a signalé — parce que j'ai en fait une adresse de courriel à titre de président de l'alliance — dans certaines des déclarations et des choses de ce genre qui, à mon avis, ne sont pas exactes.



M. Nathan Cullen:

Enbridge a dit dans sa demande qu'il ne peut pas être responsable des problèmes entourant le transport. Est-ce exact?



M. Colin Kinsley:

Je pense que lorsque le produit, peu importe le produit, est placé à bord d'un bateau, il devient la responsabilité de l'expéditeur.



M. Nathan Cullen:

Enbridge est une entreprise de pipelines.



M. Colin Kinsley:

C'est exact.



M. Nathan Cullen:

Les billes de bois brutes...



M. Colin Kinsley:

Mais aux termes de la proposition, Enbridge évaluera qui sont ces transporteurs. Ils devront respecter les normes établies par le Canada et par Enbridge avant que le produit ne soit transféré à bord des bateaux.



M. Nathan Cullen:

Vous vous déplacez beaucoup sur l'autoroute 16.



M. Colin Kinsley:

Oui.



M. Nathan Cullen:

Vous avez vu ce qui s'est passé dans le secteur forestier, avec les moulins qui ferment leurs portes et les communautés qui sont durement ébranlées.



M. Colin Kinsley:

Certainement.



M. Nathan Cullen:

Les exportations de billes de bois non transformées ont-elles aidé ou pas l'industrie de la valeur ajoutée de deuxième transformation en Colombie-Britannique tout particulièrement?



M. Colin Kinsley:

Eh bien, j'ai des amis qui travaillent dans le secteur forestier dans la région de Terrace. Aucun moulin n'est ouvert, et même le moulin de Rupert a fermé ses portes. Je pense que les exportations de billes non traitées ont aidé, parce qu'il est peut être vrai que les travailleurs de moulin ne travaillent pas, mais les bûcherons eux travaillent. Préférez-vous que personne n'ait d'emploi?



M. Nathan Cullen:

C'est une idée intéressante.

Nous avons invité Enbridge à comparaître devant le comité. L'entreprise a décidé de ne pas être des nôtres aujourd'hui. Nous avons demandé des précisions. Les représentants d'Enbridge ont dit publiquement et m'ont dit personnellement — et à vous aussi probablement — qu'ils ont pu obtenir 100 millions de dollars pour la promotion du projet de pipeline Northern Gateway d'Enbridge, mais ils ne sont pas disposés à nous dire d'où vient cet argent.

Savez-vous d'où vient cet argent?



M. Colin Kinsley:

Non. Il y a des participants à cette proposition, et comme toute personne juste le saurait, ils ne divulgueront pas ceux qui financent le processus d'examen, ou un projet, si je peux m'exprimer ainsi. Il n'y a pas de permis, et plus de 100 millions de dollars seront consacrés à la préparation de la demande.



M. Nathan Cullen:

Monsieur Sterritt, en Colombie-Britannique, pouvons-nous attribuer une partie des déclarations officielles et publiques faites par les Premières nations à l'égard de l'exportation de 500 000 barils de bitume brut par jour par le pipeline d'Enbridge à Kitimat?

  (1145)



M. Art Sterritt:

D'après nous, environ 100 p. 100 des Premières nations s'opposent à ce projet actuellement. L'Union des chefs autochtones de la Colombie-Britannique, le Sommet des Premières nations, le groupe des tribus du Fraser, et les tribus de la côte ont toutes déclaré qu'elles s'opposaient au projet.

Il faut bien comprendre que ce n'est pas parce qu'Enbridge a conclu ou non des protocoles d'entente avec certaines Premières nations qu'il s'agit là d'un geste d'appui. Les protocoles sont un mécanisme que les promoteurs sont encouragés à signer avec les Premières nations afin de créer des liens plus étroits avec elles. En fait, il y a cinq ans, le groupe Coastal First Nations a conclu un protocole avec Enbridge, et pourtant, nous nous opposons au projet.

Je sais personnellement qu'aucune Première nation de la Colombie-Britannique n'appuie le projet Northern Gateway d'Enbridge.

Je ne sais pas si cela répond à votre question, Nathan.



M. Nathan Cullen:

Oui.

Monsieur Sterritt, je veux m'assurer que je comprends bien...



Le président:

Monsieur Cullen, je regrette, mais vous n'avez plus de temps.



M. Nathan Cullen:

Merci.



Le président:

En passant, j'aimerais signaler, monsieur Cullen, que je crois que vous avez dit qu'Enbridge avait refusé de venir. Ce n'est pas exact. On a invité le représentant d'Enbridge. Il ne nous a pas encore répondu. Si nous décidons de prolonger notre étude, ce dont j'aimerais discuter pendant 15 minutes à la fin de la réunion de mardi, il se pourrait fort bien, si nous leur accordons plus de temps, que les représentants d'Enbridge décident de venir rencontrer le comité. Nous le saurons à ce moment-là.



M. Nathan Cullen:

Ce serait une très bonne idée. Je vous remercie de cette précision, monsieur le président.



Le président:

Je voulais simplement remettre les pendules à l'heure.

Nous passons maintenant à M. Harris, qui dispose d'un maximum de sept minutes.



M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC):

Merci, monsieur le président.

Je suis convaincu qu'il s'agissait simplement d'un oubli de la part de M. Cullen.

Monsieur Kinsley, nous sommes très heureux de vous accueillir aujourd'hui.

J'aimerais me concentrer sur une question particulière pour voir si j'ai bien compris le processus d'examen environnemental exhaustif qui doit être fait sur le projet avant même qu'on ne songe à commencer les travaux

pour le pipeline.

De plus, si j'ai bien compris, les pétroliers dont nous parlons sont des bateaux très modernes qui ont tout le matériel pour la sécurité, qui sont munis de double ou triple coque, qui sont compartimentés, et qui sont construits pour éviter tout déversement important en cas de collision avec un rocher ou quelque chose de ce genre. Si on ajoute la technologie GPS, domaine dans lequel je ne suis pas un expert non plus, je crois que l'on peut trouver l'emplacement d'un bateau de 400 à 500 pieds à quelques pouces près. Puis il y a les remorqueurs, qui seront obligatoires et qui auront pour mission de guider les bateaux dans les chenaux; de plus, Enbridge s'est engagée à accroître les mécanismes d'intervention en cas de déversement et à tenir ses promesses également.

Un jour, il y aura la fin du monde, mais dans le cas qui nous occupe, je crois que le danger d'un incident — quelque chose qui pourrait se produire — est étudié dès maintenant et si, malheureusement, quelque chose devait se produire, et il se pourrait fort bien que rien ne se produise, les dispositions auraient déjà été prises pour...

Mais MM. Cullen et Sterritt ne semblent pas vouloir tenir compte de ces précautions, de ces processus, de ces règlements, de ces engagements qui existeront avant même que l'on commence les travaux de construction, avant même qu'une seule goutte de pétrole ait été acheminée... Qu'en pensez-vous?

Je m'excuse, mon intervention était trop longue.



M. Colin Kinsley:

Monsieur le président, si vous le permettez, je pourrais formuler des observations sur l'industrie, parce que dans ma vie antérieure, je travaillais dans l'industrie du pipeline et j'ai été surintendant de la construction pour le Nord de la Colombie-Britannique chez BC Gas.

Tout a changé. En ce qui a trait à l'intégrité de la canalisation, à partir des usines à Regina à l'heure actuelle, il s'agit d'un nouveau processus de fabrication de l'acier et de la canalisation. Autrefois, on entourait la canalisation avec du papier goudronné pour combattre la corrosion. Maintenant, on applique cette résine d'époxy protectrice directement sur la canalisation. C'est la même chose... J'aimerais en parler brièvement. Il y a près de 22 ans, le désastre de l'*Exxon Valdez* dans le golfe du Prince William constituait un désastre environnemental catastrophique, cela ne fait aucun doute. Mais une telle catastrophe ne s'est pas reproduit depuis, parce que les règlements ont changé dès le lendemain.

Une des bonnes choses de l'être humain, c'est qu'il apprend de ses erreurs. Près de 90 p. 100 du pétrole mondial est acheminé au moyen de pétroliers. Et le pétrole est transporté aux pétroliers au moyen de pipeline. J'espère que nos spécialistes pourront vous fournir des données techniques relativement aux statistiques. Sur les tableaux, la courbe des volumes de pétrole va croissant, tandis que celle des accidents décroît, parce que nous avons retenu des leçons. Le monde a changé.

Un rapport a été produit. Malheureusement, je n'ai pas eu le temps de l'examiner en détail parce qu'il est assez volumineux. Les possibilités d'un déversement de pétrole sont de l'ordre de un tous les 200 ans ou quelque chose comme cela. M. Sterritt a parlé des scénarios de la pire éventualité, et je pense qu'il s'agissait du scénario de la tempête parfaite et dans ce cas, l'occurrence était d'environ un sur 2 000. Le comité a accès à ces données techniques dans la soumission qu'Enbridge a déjà présentée à JRP.

  (1150)



M. Richard Harris:

M. Cullen parle de choses qu'il faut faire avant que les pétroliers ne commencent à circuler et que le pipeline ne soit construit. Si je comprends bien, il y a un engagement à cet égard non seulement de la part des organismes de réglementation, mais également de la part des partisans: ils doivent comprendre que c'est une obligation à respecter avant de faire quoi que ce soit.



M. Colin Kinsley:

Tout à fait. Enbridge est une compagnie de transport. Il faut l'imaginer comme étant une entreprise de camionnage sans les roues et les pneus. C'est un pipeline. Elle doit acheminer le produit pour lequel elle a

soumissionné du producteur au client. Chaque goutte doit se rendre à destination. Voilà comment on accroît la valeur pour les actionnaires; voilà comment les profits sont générés. Cette entreprise n'aura pas recours à des raccourcis pour atteindre ses objectifs. Le tout se fera dans le respect des normes de calibre mondial du Canada ainsi que selon les lignes directrices opérationnelles de renommée internationale d'Enbridge.



M. Richard Harris:

Soyons clairs: il ne s'agit pas simplement d'un projet qui sera profitable pour l'Alberta, certaines zones de la Colombie-Britannique et la côte Ouest. En fait, ce projet fait partie de l'économie canadienne. Il contribuera en impôt au trésor fédéral, ainsi qu'au trésor provincial, et il contribuera à payer pour chacun des programmes de dépense que nous avons, y compris tous les programmes sociaux, les programmes d'aide à l'emploi, les programmes d'éducation et les programmes de santé. Or, si un programme est financé par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux, sa seule source de financement demeure les recettes fiscales.

Tandis que les gens comme M. Cullen veulent que leur partie de la province demeure victime de la récession mondiale, tandis que le reste du Canada commence à s'en sortir, j'ose espérer que les possibilités d'emploi et les avantages économiques qui pourraient profiter aux collectivités le long du trajet de ce pipeline pourraient être très intéressants, et je pense que certaines personnes n'y prêtent pas suffisamment attention.



M. Colin Kinsley:

Il s'agit de nombres faramineux, mais ce qui me tient le plus à coeur a trait aux administrations locales. Il s'agit autrement dit de la fiscalité des administrations locales, soit les taxes municipales qui permettent de payer pour des services municipaux comme la gestion de déchets solides, le service 911, les parcs régionaux et toutes ces choses dont profiteront les collectivités au cours des 30 années du cycle de vie économique du pipeline et dont la valeur s'élève à près d'un milliard de dollars. Les petites et les grandes collectivités de Bruderheim, en Alberta, à Kitimat, en Colombie-Britannique, pourront tirer profit de ces avantages économiques.

M. Richard Harris: Merci.



Le président:

Merci, monsieur Harris.

Nous avons trois témoins par vidéoconférence dans la deuxième partie de notre séance. Étant donné qu'il faut un peu plus de temps pour nous installer, nous allons nous arrêter un peu plus tôt dans ce volet.

Merci, monsieur Kinsley, et merci beaucoup, monsieur Sterritt, de comparaître devant notre comité aujourd'hui. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes, le temps de nous installer pour recevoir le deuxième groupe de témoins.



(1200)



Le président:

Nous allons maintenant reprendre notre séance sur la sécurité énergétique.

Le deuxième groupe est composé de trois témoins, qui seront des nôtres par vidéoconférence. Le premier vient de Prince Rupert, en Colombie-Britannique, et il représente la United Fishermen et Allied Workers' Union des travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile. Il s'agit d'Arnold Nagy, président de la Section locale n° 31.

Allez-y, je vous prie, monsieur Nagy; vous avez jusqu'à sept minutes.



M. Arnold Nagy (président, Section locale 31, United Fishermen and Allied Workers' Union - Travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile):

Merci, monsieur le président, et merci aux membres du comité de me permettre de m'adresser à eux aujourd'hui.

Je m'appelle Arnold Nagy et je représente la United Fishermen and Allied Workers' Union des travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile.

Je travaille dans l'industrie de la pêche depuis 32 ans. Et je suis le président de la Section locale n° 31 de notre syndicat et je préside également le comité de l'environnement. Tout le travail effectué par notre comité d'environnement est fait sur une base volontaire. Tous les frais connexes sont entièrement remboursés par nos membres à partir des cotisations syndicales que nous percevons.

  (1205)

L'industrie de la pêche a été une constante économique sur la côte Nord depuis plus de 100 ans; elle a fourni de l'emploi à toute une série de générations de travailleurs à terre et de pêcheurs. Ces travailleurs et ces pêcheurs ne viennent pas uniquement de la collectivité de Prince Rupert où j'habite. Bon nombre d'entre eux proviennent aussi de la collectivité des Premières nations environnante et de collectivités non autochtones, y compris celles situées à une centaine de milles sur la rivière Skeena.

En moyenne, l'industrie de la pêche fournit 135 millions de dollars aux économies de ces régions. Avec l'effondrement de l'industrie forestière en Colombie-Britannique, l'industrie de la pêche est maintenant le plus important employeur privé de la côte Nord et centrale de la Colombie-Britannique.

Notre syndicat défend depuis bon nombre d'années l'environnement d'eau douce et l'environnement marin sur lesquels reposent les pêches. Qu'il s'agisse de l'épandage de pesticide, des pratiques forestières, de l'exploration du pétrole et du gaz marin, du forage du méthane de houille ou de barrages sur des rivières importantes, nous nous sommes battus pour préserver l'environnement de nos ressources halieutiques sur lesquelles nous comptons pour gagner notre vie. C'est pourquoi nous vous faisons part de nos préoccupations aujourd'hui.

Encore une fois, je me vois obligé de vous présenter notre position afin de garantir que nos préoccupations sont entendues. Nous sommes les témoins d'une façon de penser sans précédent digne de la ruée vers l'or dans le Nord, qui menace l'avenir de l'industrie de la pêche, des nombreuses communautés côtières qui en dépendent et des personnes qui travaillent dans ce secteur.

Au fil des ans, nous avons été les témoins de nombreuses propositions qui posent des risques à la rivière Skeena et au milieu environnant, qui pourraient menacer la migration des saumons pour toujours. Chaque fois que nous avons présenté nos préoccupations, on nous a accusés d'être des oiseaux de malheur ou bien de diffuser de l'information erronée. Je dirais plutôt que nous devons protéger notre gagne-pain et l'environnement duquel nous dépendons et que c'est la façon responsable d'agir si nous voulons préserver cette industrie pour les générations à venir.

Shell a récemment fait des propositions pour forer pour du méthane de houille au confluent des rivières Nass, Stikine et Skeena, qui est également connu sous le nom de Klappan ou Sacred Headwaters. Un accident dans ce projet proposé éliminerait trois rivières à saumon d'importance et ruinerait le gagne-pain de tous ceux et celles qui dépendent de ces rivières pour assurer leur subsistance. L'industrie du tourisme, les guides et l'ensemble de l'industrie de la pêche commerciale dans le Nord — tout cela serait détruit.

Aujourd'hui, encore une fois, la question des pipelines et des pétroliers refait surface, et l'on ne tient pas compte des économies régionales ni des industries qui seraient touchées s'il survenait un accident. Le fait est que l'on veut construire deux pipelines afin de transporter du bitume à Kitimat afin qu'il puisse être chargé sur des pétroliers avec le condensat et exporté en Alberta.

Je trouve cela intéressant, mais je ne suis pas surpris d'entendre que ceux qui veulent construire un port pétrolier à Kitimat essaient de nous rassurer sur la sécurité de ces propositions, au même moment où M. Scott Vaughan, le commissaire à l'environnement et au développement durable, sonne l'alarme en déclarant que le Canada ne peut pas faire face à un important déversement de pétrole provenant d'un pétrolier. Il a été troublé par le manque de préparation du gouvernement, étant donné qu'un déversement pétrolier est rapporté à la

Garde côtière canadienne quotidiennement.

 (1210)

Monsieur le président, ces emplois de l'industrie de la pêche sont des emplois permanents et bien rémunérés qui offrent du travail à des milliers de résidents de la Colombie-Britannique. Le pipeline créera des emplois à court terme dans le secteur de la construction, mais une fois la construction terminée, ce genre de projet ne permettra pas de créer de nombreux emplois à temps plein.

Est-il vraiment logique de ne pas nous pencher sérieusement sur la façon dont nous nous sommes emballés par cette mentalité de ruée vers l'or visant à maximiser les profits, peu importe les coûts? Je pense que non. Nous devons être prêts à examiner ces questions avec tout le bon sens nécessaire pour protéger notre environnement et les nombreuses collectivités qui seront touchées par les décisions qui seront prises. Nous aurons payé un prix économique très élevé pour reconstruire notre ressource salmonicole et les autres ressources halieutiques dans le Nord, et nos collectivités ne peuvent pas se permettre d'affronter un autre soubresaut économique si la pêche commerciale était endommagée.

En tant que membre de la Nation haïda, je peux vous dire que l'industrie de la pêche a été une partie importante de l'histoire de ma famille pour plus de 100 ans, et les ressources halieutiques pour plus de 10 000 ans. Je vous le mentionne, parce que la question de la compensation fait toujours surface comme étant une façon d'alléger les craintes de déversement ou de dommages à l'environnement lorsque survient un accident. J'ai passé bien des nuits blanches à réfléchir à cette question et à essayer de trouver une réponse que personne n'est prêt à donner.

Voici la question qu'il faut se poser, monsieur le président, lorsque survient un accident: comment de l'argent pourra-t-il compenser la destruction de la culture des peuples des Premières nations vieille de plus de 10 000 ans? Comme je vous l'ai dit, je n'arrive pas à trouver de réponse, et je n'arrive pas à trouver quelqu'un qui serait prêt à me répondre.

Deuxièmement, nous qui faisons partie de l'industrie de la pêche ne voulons pas vivre grâce à des paiements d'indemnité. Nous voulons pêcher. Nous voulons transformer le poisson dans nos usines. C'est ce que nous faisons de mieux, et c'est pour cette raison que nous sommes parmi les meilleurs au monde. Le saumon en conserve canadien est considéré à juste titre comme étant le meilleur au monde. Le saumon rouge de la rivière Skeena est le seul saumon en conserve qui possède son propre code d'identité. La boîte indique qu'il s'agit d'un poisson qui a été capturé dans la rivière Skeena en raison de la qualité extrême de ce produit qui est mis en conserve.

Nous voulons continuer de travailler dans l'industrie de la pêche pendant de nombreuses générations à venir, et nous voulons pouvoir passer le relais aux générations futures. Aujourd'hui, nous avons la possibilité d'aider à vous renseigner sur nos préoccupations afin que vous puissiez nous aider à protéger notre gagne-pain et comprendre nos inquiétudes à cet égard.

En tant que Canadiens, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser libre cours à cette mentalité de ruée vers l'or dont nous sommes tous témoins. Nous devons être en mesure de reprendre le contrôle, de prendre du recul et de veiller à ce que nos collectivités futures et nos moyens de subsistance ne soient pas à risque afin d'accroître la marge de profit des actionnaires et des grandes sociétés.

Par le passé, j'ai été accusé, monsieur le président, de servir de prête-nom pour faire avancer les intérêts américains qui veulent accéder à notre pétrole en travaillant pour bannir la circulation de pétroliers et contre le projet de pipeline d'Enbridge. Je puis assurer le comité que cela n'a rien à voir avec mes objectifs. Je veux tout simplement défendre les collectivités et l'industrie qui me permet de gagner ma vie, je veux défendre l'environnement, un environnement sain duquel découle ces possibilités économiques dans la collectivité où j'habite.

J'aimerais faire savoir au comité que je travaille également comme débardeur au port de Prince Rupert. Nous dépendons de l'industrie du transport pour ce travail. J'aimerais que vous sachiez que je n'ai reçu que des bons commentaires de la part de mes collègues de travail à Maher Terminals relativement aux efforts réalisés par notre syndicat pour faire connaître les préoccupations de nos collectivités côtières et pour les protéger, ainsi que leur économie et l'environnement duquel nous dépendons tous beaucoup ici dans le Nord.

Monsieur le président, les Premières nations disent que l'on ne peut pas séparer le poisson des gens. Le bien-être de nos collectivités et de la mer sont inséparables. Les pêcheurs disent que la mer fait partie de leur âme.

Les pêcheurs commerciaux sont optimistes et pensent que la logique prévaudra et que nos collectivités continueront de profiter d'un habitat marin intact, de stocks de poissons abondants et de pêches en santé pour de nombreuses générations à venir.

  (1215)

En terminant, monsieur le président, j'aimerais vous remercier de m'avoir permis de vous parler de cette question.



Le président:

Merci, monsieur Nagy, de votre exposé, et merci d'avoir pris le temps d'être avec nous aujourd'hui.

Notre second témoin comparait également par vidéoconférence. De Calgary, en Alberta, représentant l'Association canadienne de pipelines d'énergie, nous recevons Mme Brenda Kenny, présidente et première dirigeante. Dès que nous vous recevrons par vidéo, nous vous demanderons de commencer, madame Kenny.



Mme Brenda Kenny (présidente et première dirigeante, Association canadienne de pipelines d'énergie):

Merci.



Le président:

Très bien. Nous vous recevons maintenant. Vous pouvez commencer votre déclaration liminaire.



Mme Brenda Kenny:

Merci beaucoup.



Le président:

Excusez-moi. Avant que nous puissions vous permettre de prendre la parole, vous allez devoir enlever ce logo des Flames de Calgary, parce que je ne peux tout simplement pas en supporter la vue.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Allez-y, je vous prie.

Une voix: Je serai le premier à poser des questions par la suite et je viens de Montréal, si vous voulez vous amuser.



Mme Brenda Kenny:

C'est la première fois que je suis dans cette pièce...

Des voix: Oh, oh!

Mme Brenda Kenny:... et dès que j'y suis entrée ce matin, je me suis dit, eh bien, j'espère qu'il n'y a pas de fans des Sénateurs ou des Leafs dans la salle de comité.

De toute façon, je suis ici pour représenter le secteur des pipelines. Et je vais vous présenter quelques perspectives du point de vue de ce secteur.

Bien sûr, les membres que je représente au sein de l'Association canadienne de pipelines d'énergie comprennent toutes les principales compagnies de transmission d'hydrocarbure par pipeline au Canada. Je pense que vous disposez de quelques diapositives que je vous ai transmises. J'espère que vous les avez bien reçues. Ce document contient des cartes et des photographies qui pourraient vous être utiles.

Si nous pensons au mouvement de l'énergie, nous sommes les autoroutes. Au moyen d'un réseau de plus de 100 000 kilomètres de vastes pipelines, nous assurons le transport de presque tout le pétrole et le gaz naturel

qui est produit et utilisé au Canada. Les pipelines constituent de loin le moyen de transport le plus sûr pour de grandes quantités d'énergie.

Nous jouons un rôle essentiel pour ce qui est de garantir que le Canada a une place dans l'économie mondiale en évolution. En vérité, les intérêts des compagnies membres de notre association contribuent de façon cruciale aux intérêts du grand public. L'énergie que nous livrons est essentielle à notre survie, qu'il s'agisse de chauffer ou d'alimenter les maisons, les industries, les hôpitaux ou les écoles. Cela permet de transporter la nourriture que nous consommons. C'est ce qui fait que nous avons de l'eau potable dans nos robinets tous les jours. C'est grâce à cette énergie que nous pouvons transporter des personnes, des biens et de l'information et ce qui fait en sorte que nous pouvons avoir une qualité de vie incomparable d'un bout à l'autre du Canada.

Mes observations aujourd'hui présentent la perspective d'un des plus grands secteurs énergétiques, et je veux vous dire qu'elles découlent d'un sens aigu du devoir. Nous devons permettre au pays de répondre à ces besoins énergétiques tout en favorisant le commerce, et il nous incombe par-dessus tout de répondre à ces besoins tout en assumant des responsabilités claires pour la sécurité et la protection de l'environnement. Nous avons également le devoir de prendre la parole lorsque nous voyons des signes de danger qui touchent les intérêts publics du Canada. Mes observations aujourd'hui vous présenteront le point de vue des entreprises de pipelines et je mettrai l'accent sur le commerce, la sécurité et la réglementation.

D'abord, pour ce qui est du marché et du commerce, le Canada est et a toujours été une nation commerçante, et ce, dès le début de notre nation. En effet, de tous les pays membres du G8, nous sommes celui qui dépend le plus du commerce. Cela signifie qu'une grande part de ce qui crée la qualité de vie des Canadiens est liée au commerce.

Dans l'Ouest, l'importance stratégique de la porte d'entrée du Pacifique est bien comprise par les gouvernements de tous les niveaux, et elle est intimement liée à notre prospérité passée, présente et future. Les produits énergétiques ne sont pas une nouvelle composante de ce portrait.

La situation du Canada du point de vue de l'énergie à l'échelle mondiale est unique en son genre. Notre pays a des possibilités inégalées. Les sables bitumineux, par exemple, renferment 170 milliards de barils de pétrole. Cela représente la moitié de toutes les ressources accessibles du monde. Le secteur énergétique représente environ le quart de toute la valeur des actions à la Bourse de Toronto.

Il faut se rappeler qu'il ne s'agit pas seulement de grandes entreprises. Cela concerne également les gens, les retraités et les parents qui font des économies pour l'éducation de leurs enfants. Il s'agit de capitaux à investir pour notre avenir. Au cours des 25 prochaines années, les investissements dans les sables bitumineux devraient stimuler la création d'environ 500 000 emplois et représenter environ 491 milliards de dollars de recettes pour le gouvernement.

Du point de vue de la côte Ouest, les pipelines représentent la possibilité de faire en sorte que les ressources du Canada puissent être exportées dans le monde tout en contribuant à la prospérité locale et régionale. Les économies en expansion du côté ouest de l'océan Pacifique — y compris la Chine, le Japon et l'Inde — ont besoin d'énergie, et le Canada doit concurrencer avec d'autres fournisseurs d'énergie. En veillant à ce que ces marchés soient accessibles au Canada, nous pourrions assurer la diversité essentielle à notre économie axée sur le commerce. Cela permettra également de créer et de renforcer d'importantes nouvelles relations commerciales qui accroîtront le pouvoir et l'influence du Canada à l'échelle de la communauté internationale. Si l'on pense à l'avenir au cours des 20 prochaines années, on constate que les secteurs des pipelines comptent investir 80 milliards de dollars.

Lorsque nous tenons compte de l'énergie du point de vue de la sécurité et de la durabilité, nous devons reconnaître que les intérêts à long terme du Canada traversent bien des décennies et peut-être même des siècles. Mais essayez d'imaginer aujourd'hui un monde où il n'y a pas de livraison d'énergie.

 (1220)

À titre de comparaison en termes d'infrastructure cruciale, imaginez si nous n'avions pas construit le chemin de fer Canadien Pacifique. Je pense que la carte du Canada serait indéniablement différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Ou bien imaginez la Voie maritime du Saint-Laurent et les répercussions qu'elle a eues au fil des ans. La mise en place d'une bonne infrastructure a des répercussions profondes non seulement pour le temps présent, mais pour bien des années à venir.

La sécurité est la première priorité, et elle représente un devoir essentiel et un intérêt primordial pour les

entreprises de pipelines. Dans nos activités quotidiennes, rien n'est plus important, et nous n'obtenons aucun avantage compétitif à faire des économies en matière de sécurité et d'environnement. En effet, nous dépensons plus de 1,6 milliard de dollars annuellement pour promouvoir la sécurité.

Notre système figure parmi les plus perfectionnés au monde. La conception et l'installation des pipelines ont une faible incidence, et les pipelines, contrairement aux autoroutes et aux chemins de fer, permettent de restaurer l'environnement pour que les habitats redeviennent productifs pour les animaux sauvages une fois la construction terminée. Pour ce qui est de nos opérations maritimes et de nos pipelines, nos compagnies membres s'emploient constamment à mettre à jour et à perfectionner les normes de sécurité et les normes environnementales.

Nous avons également agi de façon proactive dans la mise au point de nouvelles technologies, comme les technologies de pointe de surveillance 24 heures par jour sept jours par semaine, qui comprennent des centres de contrôle, des centres éloignés et des dispositifs d'arrêt automatique. Il en va de même pour la planification en cas d'urgence et les inspections internes qui nous permettent de recueillir de nouvelles données essentielles pour assurer le maintien de ces systèmes en toute sécurité. Ces avancées technologiques combinées se traduisent par une amélioration considérable de la sécurité au cours des 20 dernières années. Toutefois, nous ne pouvons pas nous asseoir sur nos lauriers, et ce n'est pas ce que nous ferons. Nous comprenons notre devoir et notre responsabilité à l'égard de la protection de l'environnement et du grand public, et nous sommes résolus à continuer à apporter des améliorations.

De toute évidence, le Canada veut de l'énergie et des échanges commerciaux et il en a besoin. Lorsque des projets sont nécessaires pour assurer la livraison de l'énergie, les règlements ont une incidence sur l'activité économique. Ils protègent le public et l'environnement et permettent d'agir sans toutefois imposer de restrictions absolues.

La prise de décision intégrée, la participation des intervenants et les consultations des peuples autochtones sont les principales composantes du développement durable. Les projets portant sur les ressources naturelles ne font pas exception. Notre mosaïque historique de lois et d'interdictions peut créer un faux sens de sécurité et saper la capacité de maximiser les résultats et d'ajuster les concepts lorsque c'est nécessaire.

Si un projet est dans l'intérêt du public, il doit être intégré, et nous croyons que, idéalement, avec le temps la réglementation sera améliorée au Canada, ce qui donnera lieu à un projet, à une évaluation et à un véritable regroupement des dispositifs de sécurité et de protection environnementale. Les examens de longue haleine ne sont pas forcément les meilleurs.

Des consultations efficaces et des examens en temps voulu axés sur les enjeux stratégiques doivent comporter les éléments suivants: les décisions doivent être transparentes, il faut assurer un bon suivi et une bonne surveillance. Les mesures de suivi doivent avoir lieu après que l'on a déterminé si oui ou non un projet devrait voir le jour en fonction des intérêts publics. Les intérêts de tous les Canadiens et les devoirs des entreprises de pipelines sont liés à ces conditions. Il faut mettre sur pied un meilleur système de réglementation au fil des ans afin que nous puissions mettre l'accent sur ce qui est le plus important.

En attendant, l'industrie du pipeline a des responsabilités envers les Canadiens. Non seulement nous devons offrir les autoroutes nécessaires pour répondre aux besoins de consommation de la population et pour faciliter le commerce, mais nous devons également agir rapidement et de façon continue en ce qui a trait à la sécurité et à l'état de l'environnement.

Merci de votre attention.



Le président:

Merci beaucoup de votre exposé.

Nous allons maintenant passer à notre troisième témoin. Mme Kaity Arsoniadis Stein, présidente et secrétaire générale de l'International Ship-owners Alliance of Canada.

Allez-y, je vous prie. Vous avez jusqu'à sept minutes.



Mme Kaity Arsoniadis-Stein (présidente et secrétaire générale, International Ship-owners Alliance of Canada inc.):

Merci et bonjour.

Je m'appelle Kaity Arsoniadis Stein et je suis la présidente et secrétaire générale de l'International Ship-Owners Alliance of Canada. Je suis aussi la directrice du Centre maritime international et vice-présidente de la Vancouver Maritime Arbitrators Association et fiduciaire de Insurance Dispute Resolution Services of British Columbia.

Je comparais devant vous aujourd'hui au nom de l'International Ship-Owners Alliance of Canada. Ce groupe représente des armateurs, des gestionnaires et des exploitants de navires locaux et internationaux qui contrôlent une flotte de plus de 500 navires océaniques et emploient plus de 10 000 travailleurs dans ses bâtiments et ses installations côtières.

Leurs entreprises canadiennes de Vancouver emploient directement plus de 340 cadres. Parmi les membres de l'alliance figurent un traversier canadien, un remorqueur côtier et une barge, ainsi que des sociétés internationales installées au Canada et employant des travailleurs canadiens depuis 1991.

À titre de membre de l'ISAC, je profite de ce qu'un des membres fondateurs de cet organisme est un fournisseur de services maritimes complets aux entreprises d'extraction pétrolière et gazière, qui transportent plus de 10 p. 100 du pétrole transporté par mer dans le monde. Outre ce membre de l'ISAC, il y en a plusieurs autres qui fournissent des services semblables, quoique à plus petite échelle.

Les membres de l'ISAC sont des sociétés canadiennes socialement responsables. Et elles ont acquis cette réputation à l'échelle internationale et s'efforcent d'inciter les entreprises maritimes à s'attaquer à la pollution atmosphérique en optant pour des carburants plus propres. Les organismes de réglementation nationaux, comme Environnement Canada, connaissent la contribution de l'ISAC à cet égard. L'ISAC garde le contact avec les autorités réglementaires canadiennes et souhaite poursuivre ces opérations dans le respect des objectifs de société du Canada.

Certains proposent d'interdire la navigation de pétroliers sur la côte Ouest du pays, mais aucune contrainte ou préoccupation semblable n'a été évoquée pour la côte Est. Il y a lieu de s'interroger sur l'authenticité des motifs de ceux qui proposent l'interdiction de pétroliers sur la côte Ouest. Les exigences sont les mêmes pour les exploitants de navires sur la côte Est et sur la côte Ouest, et pourtant seule la côte Ouest est visée par les préoccupations environnementales qu'apparemment personne ne soulève pour la côte Est. Cette dichotomie nous porte à nous interroger sur les causes de cet état de choses.

D'après les observations récentes de certains journalistes, les inquiétudes environnementales exprimées ne seraient qu'un prétexte et l'interdiction proposée serait motivée par d'autres raisons d'ordre stratégique et économique. Je vous renvoie à l'article signé par Vivian Krause dans le *Financial Post* du 14 octobre dernier. Elle signale que les fondations américaines ont du mal à réaliser leur programme et financent des groupes environnementaux canadiens et autres pour faire avancer les intérêts américains de leurs contributeurs américains.

Ce qui nous amène à nous demander: pourquoi? Quelle est la stratégie du Canada? Certains de nos membres sont des experts du transport de pétrole dans le monde mais ils ne comprennent pas ce qui se passe au Canada et pourquoi cela se passe. S'agirait-il d'un complot des États-Unis pour s'assurer que le pétrole canadien ne puisse être exporté qu'au marché américain?

Nous estimons que le transport sûr et responsable des ressources canadiennes vers le marché international pourrait et devrait être une source de création d'emplois pour les collectivités côtières. La chaîne logistique d'extraction des ressources comprend l'exploration, la production et le transport des produits.

Permettez-moi de citer un extrait de l'ouvrage *Ethical Oil* de Ezra Levant. Les sables bitumineux de l'Alberta:

... constitueraient le plus important gisement de réserves de pétrole de la planète. D'après certaines estimations, ils renfermeraient de 1,7 billion à 2,5 billions de barils de pétrole. Le pétrole récupérable dans le Nord de l'Alberta pourrait approvisionner le monde en pétrole de façon stable pendant 100 ans.

On pourrait peut-être résoudre le dilemme engendré par l'interdiction des pétroliers en faisant valoir la création d'emplois durables pour les parties prenantes, qu'elles soient autochtones ou non. Le transport de ces produits pourrait créer des emplois durables si on créait et utilisait une flotte de pétroliers canadiens de capacité internationale, dont le siège social serait au Canada, qui emploierait des travailleurs canadiens et transporterait des ressources canadiennes. Une flotte canadienne avec des équipages canadiens respecterait nos normes environnementales et s'efforcerait de répondre aux besoins du Canada.

  (1225)

On pourrait instaurer d'autres garanties, qui créeraient d'autres emplois, pour rassurer les villages côtiers, les industries liées à la pêche et le gouvernement avant même d'envisager d'interdire les pétroliers.

On pourrait, par exemple, augmenter le nombre de remorqueurs d'escorte, de pilotes et de routes de navigation spécifiées; on pourrait aussi conférer à certaines entreprises le statut de compagnie socialement responsable. Par ailleurs, ce qui est en rapport avec un dossier d'actualité, on pourrait maintenir en exploitation des stations de phare tenues par des gardiens qui assureraient la surveillance des côtes, ce qui permettrait de bâtir une solide infrastructure côtière tout en créant de nombreux emplois pour les groupes intéressés, autochtones ou non, le long de la côte Ouest.

Les secteurs de l'extraction et de l'exploration des ressources sont des employeurs majeurs, mais si on limite notre capacité de transporter ces ressources, cela ne fera que réduire les possibilités d'emploi dans ces domaines.

Nous estimons que la diversification du commerce est plus souhaitable que la dépendance à l'égard d'un seul marché. Si le Canada ne pouvait exporter ses produits à partir de la côte Ouest vers les régions du monde où il y a de la demande, comme l'Asie et l'Inde, cela réduirait forcément les marchés pour nos produits, les emplois que nous pourrions créer et les prix que nous pourrions demander.

L'interdiction des pétroliers sur la côte Ouest ne limiterait-elle pas les débouchés d'emploi dans le secteur pétrolier et gazier? Tant qu'on ne peut pas vendre un produit international, on ne peut pas exiger un prix international. Par conséquent, nous devrions inévitablement vendre nos produits à rabais. Est-ce là le but recherché par les États-Unis et acceptons-nous de participer à ce complot?

Sur la côte Est, les entreprises ont le choix de vendre leur pétrole aux États-Unis. En revanche, sur la côte Ouest, si on interdit la navigation de pétroliers, le pétrole extrait des sables bitumineux ne pourra plus être vendu sur le marché asiatique ou ailleurs. Par voie de conséquence, nous serons limités au seul marché américain.

Et, ce qui est ironique, c'est que les pétroliers américains continueront à faire la navette entre l'Alaska et l'État de Washington le long de la côte Ouest du Canada. D'après des statistiques récentes, il y aurait plus de 500 trajets de ce genre par année. En vertu de la Loi Jones, les navires battant pavillon américain peuvent aller d'un port américain à un autre port d'escale américain. Il sera bon de savoir pourquoi on achemine le pétrole le long des côtes au lieu de l'envoyer par pipeline.

La réponse est évidente: il s'agit de la sécurité d'approvisionnement des Américains. Ils ne veulent pas que leur pétrole entre au Canada par un pipeline, mais ils sont tout à fait prêts à recevoir par pipeline le pétrole canadien. Cela nous amène à nous demander encore une fois pourquoi? Le choix arbitraire de refuser au Canada l'accès aux marchés étrangers semble aller à l'encontre des principes de développement économique de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, de même que de leurs collectivités autochtones et non autochtones.

Le Canada a les plus longues côtes du monde. Étant une nation commerçante, il doit poursuivre ses échanges commerciaux avec les pays du monde. Certes, il faut préserver les règles de protection de l'environnement du Canada, mais les concilier avec la nécessité de poursuivre le commerce mondial.

Pensez à la Norvège, un pays beaucoup plus petit que le Canada, qui affiche un PIB nominal de 88 000 \$ par habitant, alors que le nôtre s'établit à 40 000 \$ par habitant. L'exploitation pétrolière et gazière est l'épine dorsale de l'économie de la Norvège. Le ministre du pétrole et de l'énergie a récemment indiqué que le gouvernement de la Norvège visait à ce que le pays demeure longtemps un fournisseur important de pétrole et de gaz aux marchés mondiaux. Les Norvégiens soutiennent cette industrie avec enthousiasme.

Nous invitons le Parlement et le comité à chercher un équilibre des exportations de toutes les ressources naturelles à partir de la côte Ouest. Nous vous encourageons aussi à reconnaître le bien-fondé de permettre aux producteurs de ressources naturelles canadiennes de prendre part aux échanges commerciaux mondiaux.

Merci de votre attention.

  (1230)



Le président:

Merci beaucoup, madame Arsoniadis Stein.

Je vais donner la parole immédiatement à M. Coderre, pour sept minutes.

[Français]



L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.):

Monsieur le président, depuis deux jours, j'entends tellement la théorie de la conspiration que l'on devrait appeler Mel Gibson pour faire la suite du film.

[Traduction]

Kalispera, madame Arsoniadis Stein. Comment allez-vous?

Je vous vois sourire. C'est déjà bon signe.



Mme Kaity Arsoniadis-Stein:

Très bien...

Des voix: Oh, oh!



Mme Kaity Arsoniadis-Stein:

Votre connaissance du grec m'impressionne.

L'hon. Denis Coderre: C'est parce que je mange trop de souvlaki. J'essaie de me corriger.

Mme Kaity Arsoniadis Stein: Très bien, monsieur, et merci bien.



L'hon. Denis Coderre:

Yasou.

Cela veut dire « salut », n'est-ce pas?

À vous entendre, on croirait que ce sont les Américains qui fixent le prix du pétrole en ce moment. Je croyais que c'était...

  (1235)



Mme Kaity Arsoniadis-Stein:

Je crois que la question...



L'hon. Denis Coderre:

Vous disiez que les Américains faisaient grimper le prix du pétrole. N'est-ce pas ce que vous disiez?



Mme Kaity Arsoniadis-Stein:

Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. Je dis que si le Canada n'exporte ses ressources qu'à un seul marché...

L'hon. Denis Coderre: Très bien.

Mme Kaity Arsoniadis Stein: Il ne pourra obtenir qu'un seul prix sur le marché. Nous ne pourrons pas

vendre nos produits à l'échelle internationale.



L'hon. Denis Coderre:

Très bien. Vous aimez bien l'approche norvégienne. Pensez-vous que nous devrions imiter la Norvège?



Mme Kaity Arsoniadis-Stein:

Je pense que nous pourrions nous inspirer d'exemples en Norvège.



L'hon. Denis Coderre:

Voulez-vous nationaliser le pétrole?



Mme Kaity Arsoniadis-Stein:

Là, c'est un autre sujet. Vous orientez cet échange vers un sujet complètement différent.



L'hon. Denis Coderre:

Très bien. Je voulais simplement vérifier.

Êtes-vous membre du Parti conservateur?



Mme Kaity Arsoniadis-Stein:

Je vous demande pardon?



L'hon. Denis Coderre:

Êtes-vous membre du Parti conservateur?



Mme Kaity Arsoniadis-Stein:

Je n'ai pas d'allégeance particulière, pour le moment.



L'hon. Denis Coderre:

Bon, c'est un bon départ. Je voulais simplement vérifier.

Une voix: [Note de la rédaction: inaudible]

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Denis Coderre: Je vais peut-être parler des Flames de Calgary un peu plus tard.

Il y a d'autres solutions, puisqu'il y a un pipeline au port de Vancouver. N'êtes-vous pas de cet avis? Voyez-vous, nous sommes en faveur de l'interdiction. À votre avis, l'expansion du pipeline qui existe déjà au port de Vancouver serait-elle une bonne solution de rechange?



Mme Kaity Arsoniadis-Stein:

Ce qui est étrange au sujet de l'interdiction, si on s'y arrête un peu...

L'hon. Denis Coderre: Je vous ai posé une question précise, madame.

Mme Kaity Arsoniadis Stein: Si on songe à l'interdiction, c'est...



L'hon. Denis Coderre:

Ma question portait spécifiquement sur l'expansion du pipeline.



Mme Kaity Arsoniadis Stein:

Oui, j'y arrive. Nous ciblons...



Le président:

Monsieur Coderre, vous avez posé votre question. Je vous prie de laisser madame répondre.

Allez-y, madame.



Mme Kaity Arsoniadis-Stein:

Bon. L'interdiction vise une zone précise du nord de nos côtes. Il interdit de partir de la côte ou d'y arriver, alors qu'en même temps — et c'est tout à fait ironique — des pétroliers naviguent de l'Alaska jusqu'à Cherry Point, dans l'État de Washington et Long Beach, le long de nos côtes, en toute liberté, grâce à ce qu'on appelle un droit de passage inoffensif. On interdit la circulation de nos navires près de nos côtes, mais on permet la navigation des navires américains dans les zones d'exclusion des pétroliers. C'est assez étrange...



L'hon. Denis Coderre:

Merci. Je suis désolé, mais j'ai peu de temps.

J'adresse la même question à Mme Kenny. De plus, ce que vous avez dit au sujet du processus réglementaire m'a beaucoup intéressé. Qui en serait responsable?

Ma première question porte sur l'expansion du pipeline qui existe déjà au lieu d'en construire un autre.



Mme Brenda Kenny:

Au sujet de l'expansion, je pense que vous avez raison de souligner le fait que l'infrastructure existe. Depuis plus de 50 ans, une partie du commerce se fait par le port de Vancouver, et cela se poursuit. Le système Kinder Morgan peut être agrandi, et même aujourd'hui on me dit que pour 10 barils envoyés à partir de là, environ un est à destination de l'Asie.

Je pense qu'il est important que les politiques publiques ne limitent pas les options du marché. Que le bon choix soit d'agrandir progressivement le système Kinder ou de mettre en place un nouveau système, il est essentiel que les décisions puissent être prises en fonction de l'échelle du développement du marché, de l'opportunité et du type d'investissement. Je ne suis pas convaincue qu'il faille choisir l'un ou l'autre.

Quant à la prise de décision réglementaire, là où je voulais en venir, c'est que du point de vue du développement durable, il est très important de tenir compte de ce qui fonctionne pour la société, les collectivités sociales et l'économie. La prise de décision intégrée est l'un des principes de Rio, tout comme la participation publique.

Vous avez parlé aujourd'hui de la surveillance. Pour tout pipeline international ou transprovincial, il y a la Loi sur l'Office national de l'énergie. Elle régit les grands pipelines qui traversent les frontières, et je crois que cela est très logique, parce qu'ils sont liés au vaste réseau de pipelines de l'Amérique du Nord.

Il est également important de faire en sorte que les exigences de l'ACEE soient respectées. Depuis cette année, souvent cela peut être fait par un processus substitut afin de n'avoir qu'à faire une évaluation par projet.

Je demeure inquiète que l'émission de certains permis peut faire dérailler des gens très tard. Dans vos documents, il y a certaines photos de permis exigés qui ne sont évidemment pas très importants. Ils sont nécessaires lors de la conception de la construction finale mais ne sont pas particulièrement pertinents à la prise de décision générale d'intérêt public. Voilà le type de simplification qui nous permettra de consolider les décisions un peu mieux qu'aujourd'hui.

(1240)



L'hon. Denis Coderre:

Merci.



Le président:

Posez une question brève pour obtenir une réponse brève, monsieur Coderre.



L'hon. Denis Coderre:

Je cède la parole à mon collègue, Scott Andrews.



M. Scott Andrews (Avalon, Lib.):

Ma question s'adresse à Kaity.

Hier, le Bureau du vérificateur général a publié un rapport dévastateur sur la capacité de la Garde côtière de répondre à un déversement pétrolier. Puisqu'elle est l'agence responsable, il est inquiétant qu'elle attend des sociétés de transport maritime qu'elles soient les premières à intervenir.

Si l'agence responsable du Canada n'a pas la capacité de nettoyer un déversement, comment pouvons-nous avoir confiance que les sociétés de transport maritime et leurs sous-traitants aient de l'équipement à jour et soient capables de nettoyer les déversements qui se produisent?



Mme Kaity Arsoniadis-Stein:

Merci.

Je pense qu'il faudra analyser plus en détail le rapport, mais je peux vous dire qu'il y a un système en cascade pour répondre au déversement de pétrole au Canada. En d'autres mots, la Garde côtière est le premier point d'intervention, mais en plus, et pas à un degré moindre... En fait, je dirais que le rôle principal revient au sous-traitant. Sur la côte Ouest, il y a Burrard Clean, qui, d'après moi, est l'organisation responsable du nettoyage. Alors je pense que les deux situations sont un peu différentes.

La Garde côtière a reçu le rapport du commissaire à l'environnement qui contient des recommandations. Excellent. Nous devons examiner ces recommandations et faire tous les efforts possibles pour les mettre en oeuvre et répondre à ce rapport.

[Français]



Le président:

Merci, monsieur Coderre.

[Traduction]

Monsieur Pomerleau, vous avez un maximum de sept minutes.

[Français]



M. Roger Pomerleau:

Merci, monsieur le président.

Peut-être que mon collègue, à la fin, posera également une question.

Premièrement, j'aimerais faire une remarque qui me semble évidente. Le sujet de notre étude porte sur la

sécurité énergétique au Canada. D'après tout ce que j'ai entendu depuis ce matin — on a parlé de commerce, de prix, de clientèle, de livraisons plus efficaces —, je pense qu'on devrait appeler notre étude « La sécurité du commerce au Canada ». Ce serait plus approprié.

Cela étant dit, ma question sera pour Mme Kenny.

Madame Kenny, on parle de construire un pipeline jusqu'à la côte ouest. On sait que, parce qu'on nous l'a expliqué, il pourrait y avoir des problèmes d'entente avec les Autochtones, d'une part. Il y a certainement des risques environnementaux qu'on n'est absolument pas certain, si des accidents arrivent, de pouvoir traiter adéquatement.

Que penseriez-vous si, au lieu de dépenser 5 ou 6 milliards de dollars dans la construction d'un pipeline, quelqu'un, quelque part, se disait que ça vaut peut-être la peine de lancer une industrie de transformation ici?

C'est-à-dire qu'on continue à envoyer notre essence par pipeline aux États-Unis, on s'installe ici, on dépense notre argent, on l'investit en capital de risque dans la transformation des produits et on enverra des matières plastiques ou autres n'importe où dans le monde, mais là où il n'y aura pas les problèmes environnementaux ou les problèmes avec les Autochtones qu'on pense avoir en raison de la construction d'un pipeline.

Que pensez-vous de ça?

[Traduction]



Le président:

Madame Kenny, allez-y, s'il vous plaît.



Mme Brenda Kenny:

Cette question touche plusieurs points. Je vais essayer d'y répondre.

Premièrement, au sujet de la sécurité énergétique au Canada, je crois qu'il est important de garder à l'esprit que le développement économique peut constituer un outil qui serve à améliorer d'autres sortes de sécurité énergétique. Tourner le dos à la possibilité d'un revenu de 500 milliards de dollars pour le gouvernement sur 20 ans limitera la possibilité d'effectuer des avancées dans les énergies renouvelables, les investissements technologiques, les incitatifs à d'autres systèmes énergétiques, l'argent pour les municipalités afin de construire de meilleurs immeubles, etc.

Alors il faut penser à un système énergétique plutôt que de se concentrer seulement sur l'inconvénient éventuel de la vente d'un baril de brut pour l'avenir, parce que nous avons clairement un approvisionnement suffisant pour l'avenir prévisible et même au-delà.

Vous avez également posé une question sur l'intervention en cas de déversement. Je crois que l'examen réglementaire permettra de mieux faire connaître les faits à ce sujet. Les facteurs de risque, la réponse, les exigences et les investissements supplémentaires pour améliorer la surveillance de la navigation. Bien sûr, au sujet des pipelines, je pourrais vous donner plus de détails sur ce type de facteurs dont je m'occupe régulièrement, et je suis confiante qu'ils puissent être réglés.

Enfin, au sujet du raffinage brut au Canada plutôt qu'à l'étranger, il y a différentes façons d'encourager des réponses du marché qui répondront aux besoins canadiens tout en optimisant la valeur pour les Canadiens. Présentement, les signaux du marché nous mènent à transférer ces activités à l'étranger. C'est approprié, et je ne crois pas qu'il s'agisse d'une situation de tout ou rien. On peut mettre en place de bons échanges pour un produit. Gardez à l'esprit qu'un tuyau en acier peut servir à différents produits, alors si à l'avenir on pouvait valoriser les produits au Canada, on exporterait peut-être de l'essence.

L'essentiel est d'avoir la bonne infrastructure en place afin d'être concurrentiel sur le plan mondial. Est-ce que l'on s'occupe bien des problèmes de sécurité et d'environnement et est-ce que l'on songe à réinvestir pour la sécurité à long terme du Canada?

(1245)

[Français]



M. Roger Pomerleau:

Madame Kenny, n'avez-vous pas l'impression que, si l'on investit des milliards de dollars dans la construction d'un pipeline, on construit en fait tous les éléments qui font en sorte qu'on n'investisse pas après coup des milliards supplémentaires dans la transformation, ce qui irait à l'encontre de la construction de ce pipeline? Autrement dit, le choix que l'on ferait serait un choix définitif en raison des efforts que l'on va consentir et de l'argent que l'on va y investir.

[Traduction]



Le président:

Madame Kenny, allez-y.



Mme Brenda Kenny:

Je pense qu'il est important de mettre les 5,5 milliards de dollars en contexte et de penser à l'ampleur. Je ne veux pas me concentrer sur Gateway, parce que l'on pourrait dire la même chose de l'expansion de Kinder Morgan. De toute façon, les investissements en infrastructure permettant un choix d'exportation n'enlèvent rien aux options économiques concernant le bitume au Canada, tout comme construire une nouvelle autoroute ne détermine pas si on transportera des oranges ou du jus d'orange.

Il faut la bonne infrastructure en place pour créer des options commerciales. Je ne suis pas une experte du revenu net, mais je dirais qu'il y a un escompte important sur le brut canadien présentement parce qu'il n'y a qu'un seul marché. Si on avait plusieurs marchés, l'écart de prix et les revenus du gouvernement qui y sont liés créeraient des possibilités économiques énormes de réinvestir comme vous le voulez.



Le président:

Monsieur Bellavance, allez-y. Vous n'avez qu'une minute pour la question et la réponse.

[Français]



M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ) :

Merci, monsieur le président. Une minute, c'est suffisant pour moi.

Monsieur Nagy, combien de pêcheurs représentez-vous? J'aimerais que vous nous donniez un peu plus de détails sur la zone de pêche qui serait touchée par le passage du pipeline. Car on sait qu'il existe sûrement des ruisseaux, des rivières qui vont être traversées par ce pipeline.

[Traduction]



Le président:

Avez-vous entendu l'interprète, monsieur Nagy?



M. Arnold Nagy:

Je représente de 4 000 à 6 000 membres selon le type de pêche qui se fait.

[Français]



M. André Bellavance:

Attendez un peu, monsieur Nagy.

[Traduction]



Le président:

Jé crois que la question s'adressait à Mme Kenny.

M. André Bellavance: Non.

Le président: Ah, allez-y, monsieur Nagy. Je me suis trompé.



M. Roger Pomerleau:

La réponse n'était pas complète.

[Français]



M. André Bellavance:

Non, je n'avais pas encore fini. Attendez un instant.

[Traduction]



Le président:

M. Bellavance peut reposer sa question.

[Français]



M. André Bellavance:

Ce ne sera pas long, monsieur Nagy. Nos collègues éprouvaient un petit problème de traduction.

Vous avez bien compris la question de savoir combien de pêcheurs vous représentiez. Je voulais également que vous nous parliez de la zone de pêche en Colombie-Britannique qui allait être touchée par le passage du pipeline parce que celui-ci traverse sûrement des ruisseaux et des rivières.

À quel point ce pipeline va-t-il perturber vos zones de pêche? Il n'y a pas seulement le pipeline. On sait que ce pipeline a une fin en soi, celle d'arriver aux pétroliers. Il va donc y avoir une multitude de pétroliers en mer. Ça va faire en sorte que certains de vos membres vont être touchés par le fait qu'il va y avoir de plus en plus de pétroliers qui vont se promener dans les zones de pêche.

J'aimerais connaître votre opinion à ce sujet.

[Traduction]



Le président:

Monsieur Nagy, allez-y.



M. Arnold Nagy:

Je représente entre 4 000 et 6 000 personnes de l'industrie de la pêche commerciale en Colombie-Britannique. Dans le Nord, je représente environ 3 000 membres.

Il est prévu que le pipeline passe par la rivière Skeena et ses affluents. Un déversement là-haut ou un accident le long du pipeline envierait cette eau...

  (1250)



Le président:

Monsieur Nagy, pourriez-vous attendre un instant? Nous n'entendons plus la traduction vers le français. Voyons si l'on peut corriger la situation.

Essayez encore, monsieur Nagy.



M. Arnold Nagy:

Je représente de 4 000 à 6 000 membres de la région. Dans le Nord, je représente environ 3 000 membres. Le projet de Enbridge amenuiserait des pipelines en amont, traverserait certains des affluents et cours d'eau le long de la rivière Skeena, et la circulation de pétroliers qui viendraient de Kitimat menace notre industrie des deux côtés.

Un accident dans la région du pipeline se répandrait jusqu'au tronçon principal de la rivière Skeena, mettant fin à une industrie qui s'est reconstruite sur plusieurs générations afin d'être durable et qui emploie un grand nombre de gens. Un accident sur la route suivie par les pétroliers se situerait dans la même région de l'île Gil où s'est échoué le *Queen of the North*. Au cours de la dernière année environ, un autre pétrolier passant par le canal Douglas s'est échoué sur la plage. Le risque posé par ces deux projets à notre région et à notre industrie de la pêche est inacceptable.



Le président:

Merci monsieur Nagy. Je suis obligé de vous interrompre. Il nous reste peu de temps et deux autres personnes veulent poser des questions.

Monsieur Cullen, allez-y, s'il vous plaît, jusqu'à sept minutes.



M. Nathan Cullen:

Merci, monsieur le président.

Merci à nos témoins.

Je vais mal prononcer votre nom, mais je vais quand même tenter de ne pas le faire. Madame Arsoniadis Stein, êtes-vous au courant des régimes de responsabilité pour les pétroliers au Canada? Connaissez-vous cette loi?



Mme Kaity Arsoniadis-Stein:

Oui, je la connais.



M. Nathan Cullen:

Je vais lire un extrait de la loi. Il y a une limite de la responsabilité de 30 millions de dollars « dans le cas d'une zone assujettie à la loi et pour laquelle aucune autre limite n'est fixée par le présent règlement ». Est-ce exact, d'après vous?



Mme Kaity Arsoniadis-Stein:

Je pense qu'il faut regarder l'ensemble du régime. Nous avons au Canada la caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causés par les navires, puis il y a le Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures. C'est un fonds international.

Je n'ai pas les chiffres devant moi, mais il y a des milliards disponibles pour n'importe quelle sorte de déversement. Je pourrais vous transmettre plus tard l'analyse de la situation. Je ne l'ai pas en tête.



M. Nathan Cullen:

Ça va.



Mme Kaity Arsoniadis-Stein:

Cela dépasse largement 30 millions de dollars, très largement.



M. Nathan Cullen:

Mais selon la loi actuellement, les limites à la responsabilité existent à moins que l'on prouve qu'il y a eu négligence. Est-ce exact?



Mme Kaity Arsoniadis-Stein:

La responsabilité s'applique quel que soit le type d'accident. Je ne vois pas où vous voulez en venir.



M. Nathan Cullen:

Bien. C'est intéressant. Les régimes de responsabilité qui existent au Canada, même à l'exclusion des deux fonds que vous avez mentionnés, prévoient que la limite de responsabilité pour un déversement pétrolier dans l'océan sur la côte Ouest est de 30 millions de dollars jusqu'à ce que la responsabilité soit prouvée — que la négligence soit prouvée — devant un tribunal.

J'ai une question pour notre ami de Calgary. J'examine le rapport de l'Alberta Energy and Utilities Board, « *Pipeline Performance in Alberta, 1990-2005* ». Connaissez-vous ce rapport, madame Kenny?



Mme Brenda Kenny:

Vaguement, parce qu'il couvre un grand nombre de pipelines qui sont plutôt reliés à la collecte et aux petits pipelines, et pas aux grands systèmes de transmission.



M. Nathan Cullen:

Bien sûr. Je suis un peu surpris, parce que c'est l'un des rapports les plus importants et complets faits par le gouvernement de l'Alberta au sujet des pipelines en général. Votre association, l'Association canadienne de pipelines d'énergie, dans ce rapport...



Mme Brenda Kenny:

Mais qu'est-ce que...

M. Nathan Cullen: Permettez-moi de...

Mme Brenda Kenny:... je dois souligner, monsieur... Bien.



M. Nathan Cullen:

Permettez-moi de présenter ce que dit le rapport, et je cite encore une fois: « De 1990 à 2005, 12 848 incidents touchant à des pipelines ont été signalés à l'EUB (excluant les pannes lors de test). Il n'y a pas eu d'émissions pour 657 de ces incidents, donc il y a eu des émissions des pipelines pour 12 191 incidents ». C'est le terme de l'industrie pour parler de « déversement pétrolier ». Le rapport dit que pour tous ces incidents, « 93,8 p. 100 étaient des fuites, et les autres 6,2 p. 100 étaient des bris ».

Est-ce que cela devrait inquiéter les gens du Nord de la Colombie-Britannique et qui font face à la perspective d'un autre pipeline?

  (1255)



Le président:

Allez-y, madame Kenny.



Mme Brenda Kenny:

Pas du tout. J'attirerais votre attention sur les diapos que je vous ai fournies. Les données concernant les pipelines à haut débit, telles que fournies par l'Office national de l'énergie, se trouvent au septième tableau. On y voit clairement que le nombre de ruptures des grands pipelines est beaucoup moins élevé et décline rapidement. Cela revient à ce que j'ai dit dans ma déclaration préliminaire sur les inspections internes.

Les chiffres que vous mentionnez sont liés au développement en amont. Ce n'est pas lié aux grands pipelines. Cela équivaldrait à dire que la conception d'une autoroute est très différente de celle d'une route en gravier, par exemple. Les exigences de sécurité pour le faible débit sont assez différentes de celles pour le haut débit. Alors les résultats que je vous présente sont beaucoup plus pertinents.



M. Nathan Cullen:

Merci.

Êtes-vous au courant de l'accord récent de Sinopec en mai de cette année pour racheter au coût de 4,6 milliards de dollars une partie des activités de Syncrude en Alberta? En avez-vous entendu parler?



Mme Brenda Kenny:

Oui, un peu.



M. Nathan Cullen:

Vous savez que le gouvernement, le Cabinet du Premier ministre, a décidé d'annuler cet accord avant qu'il y ait tout progrès. Est-ce exact?



Mme Brenda Kenny:

Je ne peux pas parler de la validité de cette affirmation directement, mais je sais qu'il y a eu des exigences clarifiées au cours des deux dernières années concernant les investissements directs étrangers. On voulait s'assurer que l'argent qui entrerait au Canada serait réglementé par le même genre de classification des entreprises privées ici: la transparence, la bonne gouvernance, et clairement non manipulées par des États étrangers.



M. Nathan Cullen:

C'est intéressant, parce que ce n'est pas la raison donnée par le gouvernement du Canada. Le porte-parole de M. Harper, Andrew MacDougall, a dit, « Le gouvernement s'engage à mettre en oeuvre sa promesse électorale » de ne pas envoyer du bitume brut à des endroits où les normes environnementales sont moins élevées. Êtes-vous au courant de cet engagement de M. Harper?



Mme Brenda Kenny:

Je connais cet engagement, oui, et...



M. Nathan Cullen:

La confusion soulevée par ces projets, surtout le projet d'Enbridge, est qu'ils sont conçus, comme vous et vos amis de l'Association du transport maritime l'ont dit, pour envoyer du bitume brut en Asie afin de « diversifier » nos marchés.



Mme Brenda Kenny:

Oui.



M. Nathan Cullen:

Ce bitume brut dans des pays avec des normes environnementales moins élevées qu'au Canada. N'est-ce pas exact?



Mme Brenda Kenny:

Je ne crois pas que cela soit vrai. Il est important de garder à l'esprit que lorsque ces pipelines... S'ils étaient considérés comme étant dans l'intérêt public, ce que l'on verrait à l'étranger est un développement important de toute nouvelle technologie, tout comme il y a un certain nombre de mises à niveau en cours dans nos propres raffineries aujourd'hui, et les technologies actuelles et nouvelles sont au moins compatibles aux normes canadiennes.

Je crois que lorsque l'on pense à l'intérêt public canadien, surtout sur des questions d'intérêt mondial comme la qualité de l'air et les changements climatiques, il faut comprendre le système énergétique sur le plan mondial. Au cours des six à sept prochaines années, je pense que vous verriez des améliorations considérables avec ces nouvelles installations.



Le président:

Merci, monsieur Cullen.

Nous allons enfin passer à M. Anderson qui dispose d'environ six minutes.



M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC):

Oh, monsieur le président...

Des voix: Oh, oh!

M. David Anderson: Pour en revenir à Mme Kenny, vous avez parlé du document qui nous a été distribué sur les ruptures de pipelines par le passé. Devons-nous en déduire qu'entre 2003 et 2009 il n'y avait eu que deux ruptures des grands pipelines?



Mme Brenda Kenny:

Oui, je crois que 2008 est la dernière date présentée sur ce graphique. L'Office national de l'énergie a présenté des données là-dessus, oui, c'est exact.



M. David Anderson:

Ainsi, d'après votre organisation, qu'est-ce qui explique la diminution du nombre d'incidents au fil des ans? Parce qu'il s'agit d'une diminution quand même assez importante.



Mme Brenda Kenny:

C'est exact. Je pense que ce qui a changé vraiment c'est que les inspections internes sont beaucoup plus efficaces. De nos jours les inspections internes pour ces pipelines de diamètre important sont question de routine, un peu comme les nouvelles technologies médicales ont évolué de façon dramatique dans le domaine de l'imagerie on peut maintenant voir directement à l'intérieur de votre coeur par exemple. Vous pouvez déterminer sans le voir de vos propres yeux s'il y a un problème ou pas, ce que vous devez surveiller de plus près par exemple.

De plus, ces données sont utilisées dans des systèmes beaucoup plus perfectionnés de gestion de l'intégrité, ce qui nous a permis de mettre sur pied un système très perfectionné. Il y aura à l'occasion des erreurs, mais la tendance, qui se maintiendra, est fort positive.

 (1300)





M. David Anderson:

Madame Stein, ce matin un témoin nous a dit que rien n'avait vraiment changé en 40 ans en matière de technologie et de sécurité pour le transport maritime. Je me demande si vous avez des commentaires à ajouter ou quelque chose à nous dire sur l'évolution de la construction navale.





Mme Kaity Arsoniadis-Stein:

Oh, c'est toute une erreur de dire cela! En fait, si vous étudiez les statistiques des 40 dernières années et que vous comparez les quantités de pétrole transportées à l'époque et aujourd'hui, évidemment vous constaterez qu'il y a eu une augmentation dramatique des quantités, et une diminution dramatique du nombre d'incidents. En fait, en 2009, il n'y a pas eu de déversement de plus de 700 tonnes de pétrole. Cela s'explique par de meilleurs pratiques et de meilleures technologies. Je crois que tout le monde sait que nous sommes passés d'une coque simple à une coque double pour tous les bâtiments. D'ici 2015, aucun bâtiment à coque unique ne naviguera dans nos eaux.

De plus, je peux vous dire que lorsqu'un incident se produit, nombre d'organisations internationales et de compagnies maritimes analysent les incidents et leurs causes et on apporte sans cesse des améliorations. Puis, si vous y ajoutez la réglementation internationale de l'industrie du transport maritime par l'Organisation maritime internationale grâce à laquelle des centaines de conventions ont été établies et acceptées. De plus, il y a...





M. David Anderson:

Puis-je vous interrompre?





Mme Kaity Arsoniadis-Stein:

... d'autres couches de protection.





M. David Anderson:

J'aimerais vous interrompre un instant. M. Coderre n'est pas à l'écran et vous ne pouvez donc pas le voir, mais je pense qu'il se demandait quelle était la différence entre coque simple et coque double. Je me demande si vous pourriez nous expliquer la différence et dans quelle mesure cela a un impact sur la sécurité maritime.





Mme Kaity Arsoniadis-Stein:

Une coque unique, c'est simplement la coque du bateau. Une coque double inclut une deuxième couche, et s'il y avait échouage et que la première coque du navire était percée, on aura quand même la deuxième couche.

Je vois les gens qui rigolent, mais de toute façon...





L'hon. Denis Coderre:

Je ne comprends pas l'anglais de toute façon, alors je ne...





Mme Kaity Arsoniadis Stein:

De toute façon, une double coque offre une deuxième couche de sécurité au bateau, une deuxième couche de protection.





L'hon. Denis Coderre:

Un rappel au Règlement, monsieur le président. Je pensais qu'on voulait dire le *single malt*.

Des voix: Oh, oh!



Le président:

Je suis convaincu qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, monsieur Coderre.



M. David Anderson:

Nous sommes en train d'apprendre si M. Coderre a l'épiderme sensible, je crois.

Je n'ai que le temps de poser une dernière question.

Monsieur Nagy, un peu plus tôt dans votre exposé vous avez dit vers la fin de votre intervention qu'on vous avait accusé de représenter des intérêts américains. Pouvez-vous m'en dire un peu plus long sur ces accusations? De quoi vous-a-t-on accusé?



M. Arnold Nagy:

Il a été dit que j'étais manipulé par les Américains au niveau du projet dont je fais la promotion pour protéger le littoral et parce que je suis contre la circulation de pétroliers de long de notre côte dans le Nord. C'est une déclaration que j'ai...



M. David Anderson:

La question du financement a été soulevée à plusieurs reprises. Je me demande simplement...



M. Arnold Nagy:

C'était une question...



M. David Anderson:

Pouvez-vous me dire si vous recevez quelque forme de financement de l'extérieur du pays pour les activités de votre syndicat ou de votre organisation?



M. Arnold Nagy:

Les activités de mon syndicat ici à Prince Rupert sont pleinement financées par l'entremise des cotisations de nos membres car nous avons le mandat de représenter les travailleurs de...



M. David Anderson:

Ainsi votre activisme écologique dans votre région est entièrement financé par vos syndicalistes locaux? Aucun financement ne provient de syndicats à l'extérieur du Canada?



M. Arnold Nagy:

Je n'ai pas obtenu un seul sou pour tout le travail que je fais depuis les 32 dernières années. Je fais beaucoup de travail bénévole, et en fait ça m'a coûté des milliers de dollars au fil des ans sous forme de salaires que je refuse d'accepter pour représenter nos membres. Personnellement, il s'agit du principe de la protection de mon industrie...

Le président: Un rappel au Règlement, monsieur Coderre?

[Français]



L'hon. Denis Coderre:

Je veux vous dire que je trouve désolant que mon collègue M. Anderson questionne la crédibilité de notre

témoin. Dès le début, il a dit que tout était en effet financé par son *membership*. Je trouve que cette campagne d'allégations et de salissage est très désolante.

[Traduction]



Le président:

Très bien, monsieur Coderre. Évidemment ce n'est pas un rappel au Règlement, et ces questions sont parfaitement appropriées.

Monsieur Anderson, vous devez mettre fin à vos interventions assez rapidement si vous voulez bien.



M. David Anderson:

Oui, bien, pour répondre à M. Coderre j'ai seulement posé cette question parce que très souvent ces syndicats sont financés par des cotisations provenant de l'autre côté de la frontière. Cela serait un aspect important des discussions et du débat que nous avons eu au cours des deux dernières semaines.

Merci.



Le président:

Très bien.

J'aimerais remercier tous nos témoins. Ces échanges ont été fort utiles. Nous vous sommes reconnaissants du temps, des efforts et des coûts que vous avez assumés pour participer à la discussion.

Cela met fin à nos travaux pour aujourd'hui. Nous nous réunirons à nouveau mardi prochain à 11 heures.

La séance est levée.





Publications - 14 décembre 2010

[Témoignages](#) | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour a la liste des réunions](#)

PROCÈS-VERBAL

Séance n° 39

Le mardi 14 décembre 2010

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 11 h 4 (vidéoconférence), dans la pièce 7-52 du 131, rue Queen, sous la présidence de Leon Benoit, président.

Membres du Comité présents : Mike Allen, David Anderson, Scott Andrews, Leon Benoit, Paule Brunelle, l'hon. Denis Coderre, Nathan Cullen, Cheryl Gallant, Richard M. Harris, Roger Pomerleau, Devinder Shory et Alan Tonks.

Aussi présents : *Bibliothèque du Parlement* : Jean-Luc Bourdages, analyste; Mohamed Zakzouk, analyste.

Témoins : *BC Oil and Gas Commission* : Eric Alexander Ferguson, commissaire et chef de la direction. *Alberta's Industrial Heartland Association* : Neil Shelly, directeur exécutif; Jana Tolmie-Thompson, agente de développement économique. *Université d'Ottawa* : Serge Coulombe, professeur titulaire, Département de science économique. *Canadian Energy Research Institute* : Peter Howard, président et chef de la direction.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 7 octobre 2010, le Comité reprend son étude sur la sécurité énergétique au Canada.

Neil Shelly et Jana Tolmie-Thompson, par vidéoconférence d'Edmonton (Alberta), et Eric Alexander Ferguson font des déclarations et répondent aux questions.

À 11 h 55, la séance est suspendue.

À 11 h 57, la séance reprend.

Peter Howard, par vidéoconférence de Calgary (Alberta), et Serge Coulombe font des déclarations et répondent aux questions.

À 12 h 49, la séance est suspendue.

À 12 h 49, le Comité déclare le huis clos.

Il est convenu, — Que, dans le cadre de son étude sur la sécurité énergétique au Canada, le Comité tienne d'autres séances concernant l'énergie nucléaire, les biocarburants et l'énergie renouvelable; et que les membres présentent au

greffier leurs listes supplémentaires de témoins, établies par ordre de priorité.

À 13 h 3, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation par la présidence.

Le greffier du Comité,

Andrew Lauzon

2011/01/25 15 h 36





Publications - 14 décembre 2010

Témoignages | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour à la liste des réunions](#)



40^e LÉGISLATURE, 3^e SESSION



Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES

TABLE DES MATIÈRES




Le mardi 14 décembre 2010

1105

-  *Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC))*
-  *M. Eric Alexander Ferguson (commissaire et chef de la direction, BC Oil and Gas Commission)*

1110




1115





-  *Le président*
-  *M. Neil Shelly (directeur exécutif, Alberta's Industrial Heartland Association)*
-  *Mme Jana Tolmie-Thompson (agente de développement économique, Alberta's Industrial Heartland Association)*

1120








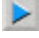
-  *M. Neil Shelly*

1125


-  *Le président*
-  *L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.)*
-  *Le président*

-  *M. Eric Alexander Ferguson*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Eric Alexander Ferguson*
-  *L'hon. Denis Coderre*










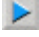
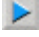





1130

-  *M. Eric Alexander Ferguson*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Eric Alexander Ferguson*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Eric Alexander Ferguson*
-  *Le président*
-  *Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ)*
-  *M. Eric Alexander Ferguson*

1135

-  *Mme Paule Brunelle*
-  *M. Eric Alexander Ferguson*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *M. Eric Alexander Ferguson*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *M. Eric Alexander Ferguson*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *M. Eric Alexander Ferguson*

1140

-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD)*
-  *M. Eric Alexander Ferguson*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Eric Alexander Ferguson*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Eric Alexander Ferguson*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Eric Alexander Ferguson*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Eric Alexander Ferguson*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Eric Alexander Ferguson*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Eric Alexander Ferguson*
-  *M. Nathan Cullen*


 *M. Eric Alexander Ferguson*


 *M. Nathan Cullen*

 *M. Neil Shelly*

1145


 *M. Nathan Cullen*

 *M. Neil Shelly*

 *M. Nathan Cullen*

 *M. Neil Shelly*

 *Le président*

 *M. Devinder Shory (Calgary-Nord-Est, PCC)*


 *M. Eric Alexander Ferguson*

1150

 *M. Devinder Shory*

 *M. Eric Alexander Ferguson*

 *Le président*

 *M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC)*

 *M. Eric Alexander Ferguson*

 *M. David Anderson*

 *M. Eric Alexander Ferguson*


 *M. David Anderson*

 *M. Eric Alexander Ferguson*


1155

 *Le président*

 *Le président*

 *L'hon. Denis Coderre*


 *Le président*

 *M. Serge Coulombe (professeur titulaire, Département de science économique, Université d'Ottawa)*


1200

1205


 *Le président*

 *M. Peter Howard (président et chef de la direction, Canadian Energy Research Institute)*





1210

 *L'hon. Denis Coderre*





 *Le président*

 *L'hon. Denis Coderre*

 *Le président*

-  *M. Peter Howard*
-  *Le président*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Peter Howard*




1215

-  *Le président*
-  *M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.)*
-  *Le président*
-  *M. Serge Coulombe*





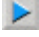
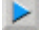
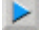

1220

-  *M. Alan Tonks*
-  *Le président*
-  *M. Peter Howard*
-  *Le président*
-  *M. Alan Tonks*
-  *M. Scott Andrews (Avalon, Lib.)*
-  *Le président*
-  *M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ)*


1225

-  *M. Serge Coulombe*
-  *M. Roger Pomerleau*
-  *M. Serge Coulombe*
-  *M. Roger Pomerleau*
-  *M. Serge Coulombe*
-  *M. Roger Pomerleau*
-  *M. Serge Coulombe*
-  *M. Roger Pomerleau*
-  *M. Serge Coulombe*
-  *M. Roger Pomerleau*







1230

-  *M. Serge Coulombe*
-  *M. Roger Pomerleau*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Serge Coulombe*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Serge Coulombe*
-  *M. Nathan Cullen*




1235

-  *M. Peter Howard*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Peter Howard*
-  *Le président*
-  *M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC)*

1240

-  *M. Serge Coulombe*
-  *M. Mike Allen*
-  *M. Serge Coulombe*
-  *M. Mike Allen*
-  *M. Peter Howard*
-  *M. Mike Allen*

1245

-  *M. Peter Howard*
 -  *M. Mike Allen*
 -  *Le président*
-



CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

NUMÉRO 039

• 3^e SESSION •


40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 14 décembre 2010

[Enregistrement électronique]

* * *

 (1105)

[Traduction]



Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)) :

Bonjour à tous. Nous poursuivons aujourd'hui notre étude sur la sécurité énergétique au Canada.

Nous traitons aujourd'hui de la partie de la motion que nous avons adoptée visant à donner un cadre à cette étude. Au programme: les incidences régionales de l'exploitation pétrolière et gazière.

Nous entendrons aujourd'hui deux groupes de témoins.

Le premier groupe comprend Eric Alexander Ferguson, commissaire et chef de la direction de la BC Oil and Gas Commission. Bienvenue, monsieur Ferguson.

Il y a aussi, par vidéoconférence, deux représentants de l'Alberta's Industrial Heartland Association: Neil Shelly, directeur exécutif, et Jana Tolmie-Thompson, agente de développement économique, qui sont à Edmonton, en Alberta. Bienvenue à tous les deux. La région dont vous allez nous parler aujourd'hui couvre en partie la circonscription que je représente; je suis donc particulièrement heureux de vous accueillir aujourd'hui.

Sans plus tarder, passons aux exposés dans l'ordre prévu à l'ordre du jour.

Monsieur Alexander, vous avez la parole pour un maximum de sept minutes.



M. Eric Alexander Ferguson (commissaire et chef de la direction, BC Oil and Gas Commission):

Merci.

Bonjour, je me nomme Alex Ferguson, commissaire et premier dirigeant de la BC Oil and Gas Commission.

Certains témoins entendus par le Comité jusqu'à maintenant ont fait ressortir dans leurs mémoires le fait que le gaz non classique, plus particulièrement le gaz de schiste, transforme le paysage énergétique du Canada et cela n'est nulle part ailleurs aussi évident qu'en Colombie-Britannique.

Dans le présent mémoire, je vous entretiendrai du rôle de notre organisme de réglementation en Colombie-Britannique, de l'ampleur des ressources de gaz naturel de la province et de notre vision de l'avenir.

L'exploration et la production du gaz naturel sont devenues un volet essentiel de l'économie de la Colombie-Britannique et, de la sorte, sa mise en valeur sécuritaire et responsable est désormais une priorité pour les intervenants et les citoyens. Cette ressource est abondante sur notre territoire et les progrès accomplis dans les technologies de forage horizontal ont permis de parvenir à une plus grande efficacité au niveau de la récupération. Toutefois, disposer de riches gisements de gaz naturel n'était pas, en soi, suffisant pour faire de la Colombie-Britannique une province de premier plan pour la mise en valeur de cette ressource; c'est plutôt la compétitivité des redevances, une structure réglementaire progressiste et la priorité accordée à l'intendance environnementale et sociale qui ont fait de nous les meneurs d'aujourd'hui.

Notre organisme est une société d'État née en 1998 par la promulgation d'une loi provinciale. Notre siège social est à Fort St. John, l'épicentre de l'exploitation pétrolière et gazière de la province. Nous avons aussi un bureau de direction à Victoria et des bureaux satellites à Fort Nelson et Dawson Creek. Nous sommes une agence de réglementation indépendant dont les responsabilités sont de superviser l'exploitation du pétrole et du gaz en Colombie-Britannique, soit l'exploration, la mise en valeur et le transport par pipelines jusqu'à la remise en état des terres. Bref, nous agissons comme un guichet unique pour la réglementation du secteur.

Essentiellement, cela signifie qu'il y a une séparation entre les politiques gouvernementales et le secteur de la

réglementation. Le gouvernement provincial vend le mode d'occupation du sol, qui donne aux entreprises le droit d'exploiter les ressources, et élabore les politiques, tandis que la Commission assume les responsabilités de réglementation, soit l'application des politiques. Notre conception en guichet unique non seulement rassemble toutes les exigences de l'industrie, mais autorise un processus décisionnel plus coordonné, plus réceptif, éclairé par toute une gamme d'intérêts, notamment les préoccupations touchant l'environnement, les Premières nations et le public.

Le rôle fondamental de la Commission en tant qu'agence de réglementation comprend l'examen et l'évaluation des demandes d'activité de l'industrie, la consultation avec les Premières nations pour chaque demande, la coopération avec les agences partenaires et les mesures visant à garantir que l'industrie respecte les lois. Nous ne travaillons pas en vase clos. En effet, l'interprétation des politiques exige énormément d'interactions avec diverses agences gouvernementales. L'intérêt du public est protégé grâce aux objectifs établis: assurer la sécurité du public — ce qui est primordial pour nous —, protéger l'environnement, garantir la conservation des ressources pétrolières et veiller à une participation équitable de tous les intervenants dans la production.

Comme je l'ai dit, nous sommes une société d'État financée par les droits d'examen des demandes et les cotisations sur la production. Notre seul actionnaire est la Province de la Colombie-Britannique et notre organe de régie est un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le Cabinet. L'autorité décisionnelle en matière réglementaire est dévolue au commissaire — c'est-à-dire à moi, en l'occurrence. J'occupe également le poste de directeur général de la société d'État chargée des opérations.

Le pouvoir décisionnel est sous-délégué — j'ai le pouvoir de déléguer des pouvoirs — à trois divisions opérationnelles dirigées par des sous-commissaires: Évaluation de projet et garantie de la conformité; Ingénierie, une de nos grandes forces; et Affaires réglementaires et intendance. Évidemment, ces divisions bénéficient de l'appui de divers services administratifs.

Les réserves de gaz naturel de la Colombie-Britannique sont importantes et ne cessent d'augmenter. Compte tenu du prix du gaz naturel par les temps qui courent, essayer de déterminer à quoi la ressource va servir exactement nous donne quelques maux de tête. Cela dit, il s'agit d'une occasion à saisir pour la Colombie-Britannique, puisque les réserves augmentent depuis neuf années de suite. C'est l'un des seuls territoires où les stocks de gaz naturel augmentent constamment d'année en année, depuis avant la découverte des sources non conventionnelles jusqu'à aujourd'hui.

 (1110)

Nous comptons certainement sur les bassins de gaz naturel les plus abondants et les plus définis au Canada. Ces bassins rivalisent avec ceux des États-Unis: le bassin Horn River est l'un des plus notables, sans oublier le Montney dans la partie sud de la Peace, l'enfoncement Cordova et le bassin Liard. Ce sont des bassins de gaz naturel ou de gaz de schiste de catégorie mondiale qui ne demandent qu'à être exploités.

Selon des relevés estimatifs, le bassin Horn River pourrait contenir entre 500 et 1 000 billions de pieds cubes. Pour mettre ce volume en perspective, il suffit de mentionner que la Colombie-Britannique produit actuellement environ un billion de pieds cubes par an. Comme un seul de ces bassins contient plus de 1 000 billions de pieds cubes, c'est clairement une chance inestimable qui s'offre à nous. Ces quantités s'ajoutent évidemment à environ 90 billions de pieds cubes de réserves avérées restantes en tant que ressources de gaz naturel non classiques, soit celles qui peuvent être extraites avec les technologies actuelles.

Les ventes de terrains pour le pétrole et le gaz naturel sont un indicateur clé des investissements de l'industrie en Colombie-Britannique. L'année 2008 a été une année record, générant plus de 2 milliards de dollars de ventes; on a atteint en 2009 893 millions de dollars et on prévoit pour 2010 dépasser le montant établi en 2009. En juin dernier avait lieu la cinquième vente la plus élevée de l'histoire de la province, à plus de 400 millions de dollars. Ce sont là des recettes directes pour l'État. Les redevances, d'après les prévisions, devraient augmenter de 1,25 milliard de dollars en raison de la production de gaz naturel entre 2009 et 2013 et cette tendance, d'après les prévisions, se poursuivrait à long terme.

La Commission est un chef de file reconnu en matière de réglementation. Nous collaborons avec d'autres territoires de compétences, notamment l'Alberta, notre province voisine. Notre expérience a été mise à profit par d'autres compétences où l'intérêt pour le gaz non classique augmente, comme le Québec, le Canada Atlantique et même, tout récemment, la Pologne. La Commission fait également partie de l'Interstate Oil and Gas Compact Commission, agence américaine réunissant les organismes de réglementation dans le but de partager les pratiques exemplaires. Nous entretenons des liens depuis longtemps avec tous les territoires de compétences de

l'Amérique du Nord pour ce qui est de la compréhension des pressions de réglementation.

La Commission a conclu un certain nombre d'accords et de protocoles d'entente avec différents organismes de réglementation de la province. C'est notre façon d'interpréter correctement les politiques et les textes législatifs. Ces accords vont dans le sens des pouvoirs de la Commission concernant le maintien des valeurs associées aux mandats des organismes partenaires. Nous nous adaptons à leurs directives et politiques.

Les employés de la Commission veillent à ce que les ressources soient récupérées de la façon la plus sûre et la plus efficace possible et que le passif généré par ces activités soit assumé par les exploitants. À ce titre, la Commission interagit périodiquement avec l'industrie, les Premières nations, les propriétaires fonciers, le public, les autres organismes gouvernementaux, et bien sûr les sociétés d'État homologues dans d'autres provinces ou territoires.

Le passage au gaz non classique en Colombie-Britannique a été prévu dans le cadre de réglementation de la province. La nouvelle loi intitulée *Oil and Gas Activities Act* est entrée en vigueur le 4 octobre 2010. Cette loi rend compte d'une réorientation vers l'avenir des activités pétrolières et gazières en Colombie-Britannique. L'objectif est de faire en sorte que nous ayons la capacité d'intégrer les progrès technologiques, de satisfaire l'intérêt pour les réserves de gaz non classique et les attentes sociales et environnementales — nous avons établi la norme en matière de réponse aux préoccupations des propriétaires fonciers et du grand public — et d'avoir la souplesse nécessaire pour pousser l'industrie vers l'avant.

Ce cadre législatif est le fruit de consultations exhaustives menées sur une période de quatre ans auprès des Premières nations, des groupes environnementaux et de l'industrie. Nous sommes d'avis que nous avons ainsi établi des mesures législatives améliorées et simplifiées reflétant les besoins des gens, de l'environnement, de l'industrie et du gouvernement.

Et qu'est-ce que cela donne sur le terrain? Nous n'exploitons pas ces ressources depuis très longtemps, mais la Colombie-Britannique est déjà l'une des principales productrices de gaz de schiste du Canada. En 2009-2010, on a foré 557 puits, ce qui n'est pas énorme, mais nous n'en sommes qu'aux premières étapes.

On a construit environ 1 100 kilomètres de pipelines en Colombie-Britannique pendant la même période.

  (1115)

Dans la même période, la Commission a délivré quelque 2 700 approbations pour divers aspects de l'exploitation pétrolière et gazière dans la province et procédé à 4 300 inspections de sites.

En terminant, j'aimerais insister sur le fait que notre succès dans l'exploitation de cette ressource dépend de quatre éléments clés. Le premier, c'est la ressource elle-même. Nos réserves de gaz de schiste sont bien réelles et elles sont de calibre mondial. Le deuxième, c'est un cadre réglementaire efficace et efficient, que nous commençons lentement mais sûrement à appliquer. Le troisième élément est un climat fiscal et politique concurrentiel, ce qui dépasse le mandat d'un organisme de réglementation comme le nôtre, mais je crois que notre province est en très bonne position sur ce plan. Et évidemment, le quatrième élément, c'est une exécution parfaite sur toute la ligne.

Nous croyons que nous sommes en bonne voie d'établir un cadre responsable et de catégorie mondiale pour l'exploitation des gaz de schiste.

Merci beaucoup.



Le président:

Merci beaucoup, monsieur Ferguson, pour votre exposé.

Je laisse maintenant la parole aux représentants de l'Alberta's Industrial Heartland Association, M. Shelly et Mme Tolmie-Thompson. Allez-y, vous avez jusqu'à sept minutes vous aussi.



M. Neil Shelly (directeur exécutif, Alberta's Industrial Heartland Association):

Excellent, je vous remercie.

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de comparaître devant le comité.

Nous aimerions vous parler aujourd'hui d'un aspect très important de l'exploitation des ressources naturelles, c'est-à-dire la valorisation. Au Canada, nous disposons de ressources naturelles exceptionnelles, mais la tendance est à l'exportation de nos ressources en format brut, ce qui fait rater au Canada des occasions économiques.

Mme Thompson va vous présenter un survol de ce qui se passe dans le domaine et j'enchaînerai avec quelques données pertinentes sur ce à quoi on peut s'attendre pour l'avenir.



Mme Jana Tolmie-Thompson (agente de développement économique, Alberta's Industrial Heartland Association):

Merci.

Je voulais vous donner un bref aperçu de l'Alberta's Industrial Heartland Association et de sa mise sur pied. Nous avons été incorporés en mai 1998 et avons commencé nos opérations en janvier 1999. Il faut noter qu'avant cette date, entre 1993 et 1998, nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'industrie. En fait, la création de notre organisation est une initiative lancée par l'industrie, qui souhaitait que les municipalités établissent des lignes directrices et des règlements communs pour faciliter la vie des entreprises.

Nous regroupons cinq municipalités. À l'époque, chacune possédait son propre plan de développement, d'infrastructure, etc. et ses propres règlements. C'était donc compliqué sur le plan réglementaire pour les entreprises présentes dans une municipalité, mais dont les pipelines étaient situés sur le territoire d'une autre municipalité. Faire en sorte que les entreprises locales se regroupent — et on parle de gros joueurs, comme Dow, Shell et Sherritt — et que les municipalités établissent des règles communes a eu un énorme impact.

Je vous ai fait parvenir une carte, je ne sais pas si vous l'avez reçue, mais je vais présumer que vous l'avez. Cette carte montre un aperçu du secteur que nous représentons. Il s'agit d'une zone principalement industrielle de 582 kilomètres carrés, avec évidemment des secteurs protégés et des zones tampon.

Il y a actuellement 48 industries dans le secteur, qui emploient plus de 7 500 personnes, à temps plein et à contrat. La majorité de ces emplois sont hautement spécialisés — gestionnaires, opérateurs, chercheurs, etc. Avec l'effet multiplicateur de un à quatre, c'est l'équivalent d'environ 30 000 emplois directs et indirects que ces industries créent, sans compter les ingénieurs responsables des PGE, les personnes chargées de l'entretien, les remplacements, etc.

En fait de création d'emplois et de création de richesse, c'est primordial pour l'Alberta et, évidemment, pour la région d'Edmonton.

Sur la carte, on peut également voir les 20 propriétés qui ont été achetées en 2003 et 2008. Suncor, Petro-Canada et les autres veulent bâtir leurs usines de valorisation. Nombre de ces projets sont actuellement en attente. On espère que quelque chose va se passer dans le dossier de l'achat des terres, parce qu'il y aurait la possibilité de créer encore 2 000 à 4 000 emplois de plus, sans compter ceux liés à la construction.

Nous collaborons étroitement avec notre gouvernement provincial, avec les ministères de l'Énergie, des Finances et de l'Entreprise, de l'Environnement et des Relations intergouvernementales.

Je laisse la parole à Neil.

  (1120)



M. Neil Shelly:

Merci, Jana.

Voilà qui vous donne un bon aperçu. Dans notre région se trouvent, en plus de Sarnia, certains des principaux centres de transformation d'hydrocarbures. L'exploitation des sables pétrolifères et son avenir au Canada alimentent beaucoup les discussions dernièrement, mais l'extraction de la ressource du sol n'est qu'une partie de l'équation.

Le bitume extrait des sables pétrolifères est un des pétroles bruts les plus lourds du monde et, contrairement au pétrole conventionnel, il doit être valorisé pour être utilisé en raffinerie. Le procédé de valorisation transforme ce pétrole brut extrêmement lourd en ce qu'on appelle le « brut synthétique », dont les propriétés sont aussi

bonnes, sinon meilleures, que celles du brut léger non sulfuré et qui peut être utilisé dans n'importe quelle raffinerie du monde. Les usines de valorisation coûtent très cher à faire fonctionner et entraînent d'énormes retombées économiques sur le plan de la construction et des emplois d'exploitation dans la région où elle sont bâties.

Toutefois, la valorisation du bitume en brut synthétique n'est que la première étape du processus. La valorisation présente d'autres avantages qui ouvrent d'autres possibilités. Un des produits dérivés est très riche en matières premières utilisées par l'industrie pétrochimique.

Nous nous sommes penchés sur ces possibilités et sur les façons de progresser dans la chaîne de valeur. Des études que nous avons menées, en collaboration avec le gouvernement de l'Alberta et avec l'appui du gouvernement fédéral, ont permis de cibler de nombreuses possibilités de transformer nos ressources brutes en produits mieux adaptés au marché de la consommation.

Notre analyse a permis de conclure qu'au moins les deux tiers de la valeur des sables pétrolifères résident dans la transformation de la matière brute, et c'est la région où se fera cette transformation qui profitera le plus des retombées et de la diversité économiques qui en découleront.

Cette tendance à l'exportation des matières brutes sans les transformer au Canada ressort clairement de l'étude de la situation du raffinage dans l'Ouest canadien. En 2000, l'Ouest canadien en tant que région était un exportateur net de produits raffinés. En 2008, c'était devenu un importateur net de produits raffinés. Une récente étude menée par le gouvernement de l'Alberta montre que, si nous n'augmentons pas notre capacité de transformation, l'Ouest canadien à lui seul pourrait devoir importer 200 000 barils de produits raffinés par jour pour répondre à ses besoins.

Pendant que l'Ouest est en train de devenir ce qu'on considère comme une superpuissance de l'énergie, la tendance est à l'exportation de la matière brute et à laisser à quelqu'un d'autre le soin de la transformer et de la valoriser. Nous rachetons ensuite le produit fini. En plus de nous priver d'une possibilité économique, cette situation a entraîné des pénuries de carburant dans l'Ouest canadien. Cela semble se produire chaque année maintenant, au fur et à mesure que les chaînes d'approvisionnement s'étirent pour acheminer le diésel à nos fermes, nos mines et nos exploitations forestières.

Comme nous l'avons dit, bien que le secteur de l'extraction semble être en pleine effervescence ces jours-ci, on ne peut en dire de même pour celui de la valorisation. Un rapport publié récemment par le Energy Resources Conservation Board de l'Alberta prédit que notre part du marché de la transformation du bitume passera de son niveau actuel, soit environ 64 p. 100, à environ 44 p. 100 d'ici 2020 si on ne fait rien. Cela signifie que la majorité de nos ressources seront exportées sous forme de brut et que d'autres pays jouiront des retombées et de la diversité économiques découlant de la transformation de nos matières premières en produits de consommation.

L'exportation de ces matières entraîne un manque à gagner assez ahurissant. Selon les analyses que nous avons faites à partir de cinq projets auxquels on pourrait ou non donner le feu vert dans notre région, les retombées économiques se chiffrent à 40 milliards de dollars en investissements de capitaux, 50 000 années-personnes d'emplois dans le domaine de la construction, 10 000 années-personnes d'emplois dans le domaine de la conception technique et près d'un milliard de dollars en revenu d'impôt fédéral et provincial des sociétés.

Un autre aspect dont il faut tenir compte, en plus des intérêts environnementaux associés à la valorisation, c'est que les caractéristiques géologiques de notre région se prêtent particulièrement bien à la capture et au stockage du carbone. Il y a même trois projets qui ont été lancés dans la région à cet égard, avec l'appui des gouvernements provincial et fédéral.

En conjuguant la transformation du bitume et les projets de capture et de stockage du carbone, on peut réduire l'empreinte carbone associée à l'exploitation de nos sables pétrolifères à un niveau comparable à ce qui est considéré acceptable en Californie pour ce qui est de l'intensité des émissions. Quand on pense à la sécurité énergétique du Canada, en transformant nos matières premières ici et en utilisant les technologies de capture et de stockage du carbone, on peut limiter les facteurs environnementaux et contribuer à établir un véritable programme dans ce domaine.

Alors, qu'est-ce qui peut et devrait être fait? En fait, la situation est pour le moins complexe. Nous sommes en discussions avec le gouvernement provincial, mais nous croyons aussi que le fédéral doit en tenir compte dans ses politiques et procédures, parce qu'il s'agit d'un élément essentiel de la sécurité énergétique du Canada et de la maximisation des possibilités économiques.

  (1125)

Merci.



Le président:

Merci à vous deux pour vos exposés.

Nous passons directement aux questions et observations, en commençant par monsieur Coderre, qui dispose d'un maximum de sept minutes.

Vous avez la parole.

[Français]



L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.):

Merci, monsieur le président.

[Traduction]

M. Ferguson, c'est très intéressant de vous recevoir, parce que le dossier des gaz de schiste fait couler beaucoup d'encre dans ma province, le Québec.

Il faut évidemment respecter les champs de compétence. Vous représentez un organisme de réglementation provincial, et les ressources naturelles font partie des compétences des provinces. Néanmoins, je crois que le gouvernement fédéral pourrait avoir un rôle à jouer sur le plan de la surveillance.

Je vais vous poser quelques questions pour bien comprendre comment tout cela fonctionne, car manifestement, ce qu'on entend depuis le début et chaque fois qu'il est question de l'exploitation des gaz de schiste et de la réglementation, c'est que la Colombie-Britannique est le modèle à suivre. J'aimerais en savoir plus.

[Français]

Dans un premier temps, je veux savoir comment fonctionne votre organisme. Quand on parle de gaz de shale, on parle de percer des trous, évidemment, ce qui peut entraîner une situation par rapport à une population.

Que prévoit votre organisme en matière de rapports entre les individus et l'industrie? Spécifiquement, quel est votre rôle? Vous avez parlé de protéger les individus et l'environnement, mais par rapport à l'individu, quel est votre rôle pour protéger la population?

[Traduction]



Le président:

Allez-y, M. Ferguson.



M. Eric Alexander Ferguson:

Merci pour la question.

Nous faisons évidemment la distinction entre les terres publiques et les terres privées, parce que nous permettons que certaines activités aient lieu sur des terres privées à certaines conditions, comme le droit d'entrée. Nous jouons un rôle important de médiation, qui est inscrit dans la loi depuis 12 ans, lors de notre mise sur pied, pour veiller à ce que les propriétaires fonciers soient traités correctement et équitablement, sur le plan de l'indemnisation ou des pratiques opérationnelles. Beaucoup de nos employés sont affectés dans le Nord, même si la population est loin d'être aussi importante qu'ailleurs, comme au Québec, par exemple.

Nous consacrons une bonne partie de nos ressources aux communications avec les propriétaires des terres. De la qualité de vie dépendent pas mal les autres problèmes qui peuvent survenir, qu'ils soient liés ou non à la sécurité, alors nous nous préoccupons avant tout de ce qui affecte la qualité de vie. Il y a par exemple la poussière des routes causées par la circulation. Nous vérifions quelles normes de remise en état s'applique aux sites une fois qu'ils sont fermés. Il y a la construction...



L'hon. Denis Coderre:

J'imagine que vous travaillez de près avec les organismes environnementaux, étant donné les problèmes liés à l'eau. Est-ce que la protection de l'eau et le reste fait partie de vos responsabilités, parce que tout cela est causé par...



M. Eric Alexander Ferguson:

Il y a deux niveaux. En ce qui concerne l'eau en tant que telle, notre mandat nous vient du ministère de l'Environnement, qui nous donne le pouvoir de délivrer des permis d'utilisation de l'eau à court terme seulement, une année à la fois. Le ministère de l'Environnement régit les permis à plus long terme; ceux que nous délivrons sont habituellement de courte durée.

Maintenant que l'industrie prend de l'ampleur, on commence à se demander comment concilier le mandat et les directives du ministère de l'Environnement avec l'accroissement prévu de nos activités et la demande accrue de permis d'utilisation de l'eau à court terme.



L'hon. Denis Coderre:

Je crois comprendre que la situation au Québec est très différente, car le gaz de schiste se trouve dans la vallée du Saint-Laurent, où habitent les deux tiers de la population. Ce n'est donc pas la même chose qu'en Colombie-Britannique. Évidemment, vous devez collaborer avec les Premières nations. Comment percevez-vous votre rôle? Il ne repose pas uniquement sur la réglementation; il faut aussi appliquer les règlements et savoir s'adapter pour demeurer conforme à la réalité. Comment procédez-vous en Colombie-Britannique?

  (1130)



M. Eric Alexander Ferguson:

En ce qui concerne les Premières nations, nous avons des ententes contractuelles avec chaque bande du Nord-Est de la province. Ces ententes établissent les genres de demandes, les périodes de consultations, les exigences opérationnelles ainsi que nos façons d'interagir. Elles sont donc assez exhaustives et précises. En plus de cela, nous consacrons beaucoup de ressources à établir et maintenir de bonnes relations au-delà de nos relations contractuelles.

Je crois que, peu importe le domaine, les ententes contractuelles sont aussi bonnes que les relations qui les sous-tendent. Nous veillons donc à faire preuve de diligence raisonnable pour que ceux qui sont mécontents du processus contractuel puissent se faire entendre et pour essayer d'améliorer les choses au besoin.



L'hon. Denis Coderre:

Vous avez aussi dit que vous utilisiez la médiation et la résolution de différends. Avez-vous une sorte de mécanisme d'appel, ou est-ce que les décisions sont finales? Comment cela fonctionne-t-il?



M. Eric Alexander Ferguson:

Nous avons plusieurs mécanismes d'appel. Nous nous efforçons d'avoir recours à la médiation et d'aborder de front les préoccupations des propriétaires fonciers relativement à l'industrie. Si cela ne fonctionne pas et que nous devons rendre une décision, l'intervenant a le droit d'interjeter appel auprès d'un nouveau tribunal d'appel créé en vertu de la nouvelle loi que j'ai mentionnée.



L'hon. Denis Coderre:

Vous voyez-vous comme un organisme de surveillance indépendant? Une des choses qui nous préoccupent, c'est le respect des compétences provinciales. Le gouvernement du Canada a-t-il un rôle à jouer? La façon dont vous vous définissez est importante, puisque nous jouons un rôle dans l'évaluation environnementale. Peut-être que nous envisagerons un jour d'établir une sorte de stratégie nationale sans empiéter sur les champs de compétence, si le ministre de l'Alberta, par exemple, le souhaite. L'Ouest canadien y tient mordicus. Comment définissez-vous votre rôle de surveillance?



M. Eric Alexander Ferguson:

En tant qu'organisme de réglementation, nous nous employons chaque jour à garder une certaine indépendance de l'organe législatif. Il est très important de maintenir un degré d'indépendance semblable à ce qui se fait que États-Unis. Nous avons une excellente relation de travail avec l'Office national de l'énergie, notamment pour la formation et pour l'intervention de première ligne, parce que nous avons plus de gens disponibles sur certains de ces sites dans la province. Notre indépendance nous permet de tisser ce genre de liens. Mais à la base, nous sommes un organisme de réglementation en amont sur le terrain, et nous essayons de garder notre indépendance dans cette optique.



Le président:

Merci, monsieur Ferguson.

Merci, monsieur Coderre.

Madame Brunelle, c'est à vous. Vous avez sept minutes.

[Français]



Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ):

Merci, monsieur le président.

Bonjour, monsieur Ferguson.

Je suis aussi du Québec, donc, évidemment, les préoccupations que j'ai sont traduites par la population et ressemblent beaucoup à celles de M. Coderre.

À quelle distance des lieux de forage se trouvent les habitations, chez vous, en Colombie-Britannique? On sait qu'au Québec, c'est la vallée du Saint Laurent, qui est densément peuplée. Ce sont aussi des terres agricoles. La question de l'eau potable se pose. Chez vous, il me semble que c'est loin des lieux d'habitation. À quelle distance est-ce?

[Traduction]



M. Eric Alexander Ferguson:

Merci beaucoup.

Il y a des exigences réglementaires. On parle de marge de reculement entre les puits et les habitations, dont la distance varie en fonction de la teneur en sulfure d'hydrogène du gaz. Ces exigences ont été établies d'après les résultats de longues analyses sur les questions de sécurité associées à chaque distance. Il y a aussi ce qu'on pourrait appeler la marge de reculement de commodité, qui n'est pas de nature réglementaire. Je crois que le puits situé le plus près d'une habitation à l'heure actuelle est à environ 300 mètres de distance. Les distances sont surtout fonction du bruit et de la lumière qui découlent du forage. C'est cela surtout qui détermine la distance, et non les questions de sécurité liées à la présence de sulfure d'hydrogène.

(1135)

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Cela me semble quand même assez proche, 300 mètres, mais je comprends mieux la situation.

Dans votre présentation, vous nous dites que la vente des terrains pour le pétrole et le gaz s'est beaucoup accrue. À qui ces terrains appartiennent-ils? Le sous-sol, la ressource, devrait normalement appartenir à la province. Les terrains sont-ils vendus aux propriétaires qui sont sur les lieux? À qui appartiennent les terrains?

[Traduction]



M. Eric Alexander Ferguson:

Comme dans la plupart des régions du Canada, la Colombie-Britannique utilise un modèle de propriété partagée, ce qui signifie que les ressources minérales souterraines appartiennent à l'État. La vente du mode d'occupation du sol par le gouvernement consiste essentiellement à céder certains droits sur les ressources souterraines. Notre travail vise à faciliter l'accès en surface et l'extraction des ressources.

Lorsqu'il est question de terres privées, les entreprises signent habituellement une convention de bail d'une certaine durée avec le propriétaire pour obtenir l'accès au terrain pour y creuser un puits, bâtir une route, installer un pipeline et ainsi de suite. Nous avons un processus distinct pour l'exécution et la gestion de ces baux, qui ressemble plutôt à une entente contractuelle entre le propriétaire foncier et l'exploitant.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

La valeur de ce bail est-elle en fonction du marché, de la quantité de gaz? Est-ce que vous intervenez dans la relation entre le propriétaire du terrain et la compagnie?

[Traduction]



M. Eric Alexander Ferguson:

Il n'est pas de mon ressort de faire de la médiation entre le détenteur du bail et l'entreprise pétrolière ou gazière pour ce qui est des litiges commerciaux. Je crois comprendre que l'approche est axée sur le libre marché. Les propriétaires fonciers — dans ma région du moins, et j'ai déjà habité dans ce coin-là — se rencontrent et partagent l'information sur la valeur des baux et les autres types d'indemnisation.

Je sais que la Colombie-Britannique finance un bureau spécial dans le Nord-Est pour aider les propriétaires fonciers à obtenir des montants équitables dans ce genre de transactions, mais je ne crois pas que les montants soient vraiment liés à la valeur des ressources souterraines, mais plutôt à l'intérêt de l'entreprise à conclure une entente.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Vous nous dites que les membres de votre commission du pétrole et du gaz, la BC Oil and Gas Commission, sont nommés par le cabinet. Est-ce que le public est représenté à cette commission? Est-ce que la population y a un siège?

[Traduction]



M. Eric Alexander Ferguson:

Comme pour tout bon modèle de gouvernance, j'ai tendance à croire que les nominations au Cabinet vont

dans le sens de l'intérêt du public. La commission, comme tous les autres organismes de ce genre, a une responsabilité envers tous les intervenants du Canada, et non envers un actionnaire unique. Je pense que comprendre cela est un défi constant pour toute organisation qui fonctionne de cette façon.

Le public a de nombreuses autres façons de prendre part au processus. Nous sommes principalement régis par une loi et tous ses règlements afférents, à propos desquels le public et les intervenants sont largement consultés. Nous avons aussi la capacité de former des comités consultatifs pour conseiller la commission au sujet de toute question d'intérêt public portant sur le fonctionnement de la commission, mais c'est la commission elle-même qui gère ses opérations avant tout, et non les décideurs.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Si je suis propriétaire d'un terrain, que j'ai signé un bail avec une compagnie, que je ne suis pas satisfaite pour différentes raisons et que j'ai des craintes, à qui puis-je m'adresser pour me plaindre?

[Traduction]



M. Eric Alexander Ferguson:

En ce qui concerne les ententes contractuelles, la meilleure façon pour les propriétaires de faire valoir leurs droits est de s'adresser à un tribunal, car il s'agit d'une entente avec une tierce partie. S'il y a des différends entre l'entreprise et le propriétaire foncier, nous offrons des services de médiation, ce qui nous occupe beaucoup. S'il y a un bris d'entente qui nous cause un problème sur le plan réglementaire, nous tentons de le régler directement, mais si c'est lié au versement incorrect d'une indemnisation, par exemple, selon notre relation avec le propriétaire et l'exploitant, nous jouons alors un rôle de médiateur officieux. Nous avons donc une influence certaine sur l'industrie à cet égard.

  (1140)



Le président:

Merci, madame Brunelle.

Monsieur Shelly et madame Tolmie-Thompson, nous ne vous avons pas oubliés. Je suis sûr que quelqu'un aura des questions pour vous.

Je laisse maintenant la parole à M. Cullen, et je crois qu'il brisera la glace en ce qui vous concerne.

Allez-y, monsieur Cullen.



M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD):

J'allais commencer par poser quelques questions à M. Ferguson. Votre tour viendra, chers Albertains.

M. Ferguson, à la toute fin de son exposé, M. Shelly nous a parlé de maximiser les possibilités économiques offertes par les ressources de l'Alberta. Est-ce que cela fait aussi partie du mandat de la B.C. Oil and Gas Commission? Dans la loi qui vous guide et qui régit la façon dont vous rédigez les baux et ce que vous approuvez et rejetez, y a-t-il quoi que ce soit qui vous donne le mandat de maximiser les possibilités économiques pour la Colombie-Britannique?



M. Eric Alexander Ferguson:

Merci.

À mon avis, c'est exprimé de manière floue et indirecte ayant trait à l'optimisation, étant donné tous les autres dossiers dont nous sommes saisis.



M. Nathan Cullen:

J'imagine qu'il y a toujours des intérêts concurrents lorsqu'on siège à une commission.



M. Eric Alexander Ferguson:

C'est exact.



M. Nathan Cullen:

Je voudrais revenir à vos chiffres. Vous avez parlé de baux totalisant 2 milliards de dollars environ en 2008, c'est bien cela?



M. Eric Alexander Ferguson:

De ventes de terrains.



M. Nathan Cullen:

De ventes de terrains, donc, puis de 893 millions de dollars en 2009?



M. Eric Alexander Ferguson:

Oui.



M. Nathan Cullen:

C'est tout un écart. Est-ce simplement à cause des prix?



M. Eric Alexander Ferguson:

Certainement, cette année, les bassins de gaz de schiste qui se trouvent là-haut ont suscité beaucoup d'intérêt. Je tiens à préciser que, maintenant, c'est le ministère de l'Énergie qui vend ces terres, non pas la commission.



M. Nathan Cullen:

Certains conseils sont constitués de manière à ce que ceux qui y siègent représentent un certain point de vue. Ils représentent l'industrie et défendent ses intérêts. Cependant, la BC Oil and Gas Commission n'est pas constituée de cette manière. Vos membres sont nommés et sont censés représenter toutes les parties concernées, est-ce bien ça?



M. Eric Alexander Ferguson:

Ce n'est pas...



M. Nathan Cullen:

Je veux dire, aucun de vos membres ne dit « Je représente les Premières nations pour que, pendant nos réunions, nous défendions leurs intérêts », aucun de vos membres n'est chargé de veiller à la protection de l'environnement — rien de ce genre, c'est ça?



M. Eric Alexander Ferguson:

Pas à ce que je sache, quoi qu'un des membres de la commission est un cadre à la retraite d'une entreprise de forage. Je ne sais pas s'il défend particulièrement les intérêts de l'industrie. En tout cas, je peux dire que je

ne l'ai jamais vu mettre l'accent là-dessus.



M. Nathan Cullen:

La Colombie-Britannique a-t-elle élaboré une stratégie de sécurité énergétique? Est-ce que cela a fait l'objet de discussions en Colombie-Britannique? Est-ce que l'élaboration d'une telle stratégie fait partie de votre mandat? Avez-vous un plan?



M. Eric Alexander Ferguson:

À titre d'organisme de réglementation, non, nous n'avons pas de plan.



M. Nathan Cullen:

Passons maintenant aux témoins de l'Alberta.

M. Shelley, en passant, il s'agit d'une présentation très intéressante sur la valeur réelle du bitume au moment de son extraction des mines et la valeur ajoutée grâce à la valorisation du bitume.

Revenons aux chiffres que vous avez présentés. Pour une production de deux millions de barils par jour, vous dites que le bitume extrait des mines engendre un PIB de 25 milliards de dollars tandis que le pétrole brut synthétique engendrerait le double de ce montant et les produits pétrochimiques, le triple. Est-ce exact? Ai-je bien compris?



M. Neil Shelly:

C'est exact.

Une des différences entre le bitume et le pétrole brut synthétique est ce qu'on appelle l'écart entre le pétrole léger et le pétrole lourd. En réalité, cet écart fluctue beaucoup en fonction des facteurs du marché. Les chiffres que vous voyez remontent à environ 2008 et sont fondés sur les prix du marché. Depuis ce temps, l'écart a diminué, mais il est en train de s'accroître de nouveau alors ces chiffres dépendent de facteurs du marché qui fluctuent. On a estimé que la production de pétrole brut synthétique générerait le double de celle du bitume en s'appuyant sur un écart de prix d'environ 50 p. 100 entre le pétrole lourd et le pétrole léger. En ce moment, l'écart de prix est d'environ 30 p. 100, alors c'est là où il faudrait en tenir compte.

Le montant de 25 milliards de dollars généré par les produits pétrochimiques est fondé sur trois études que nous avons réalisées en collaboration avec le gouvernement de l'Alberta. Ce dernier voulait déterminer quelle serait l'avantage net de faire monter les sous-produits dans la chaîne de valeur. On a identifié plusieurs options, dont celle de miser sur les matières de base. Les consultants estiment que ces produits pétrochimiques généreraient 25 milliards de dollars par année.

(1145)



M. Nathan Cullen:

Nous avons investi de l'argent des contribuables dans ces études, notamment celle dont vous avez parlé, qui avait été parrainée par les gouvernements provincial et fédéral. L'objectif de ces études était de voir s'il serait avantageux de valoriser le bitume. Or ces mêmes gouvernements semblent promouvoir l'exportation du bitume avant qu'il n'ait été valorisé, avant que cela soit avantageux pour les Albertains et les Canadiens.

À première vue, il semble contradictoire que le gouvernement parraine des études qui font ressortir tous les profits que nous pourrions tirer de la valorisation du bitume et que, du même coup, le gouvernement dise que nous tenons tout de même à exporter le bitume brut.



M. Neil Shelly:

La carte présentée par Mme Tolmie-Thompson, montrant toutes les propriétés, date de ce que nous appelons l'époque de la ruée vers l'or dans notre région, quand nous étions avantagés à l'égard des coûts et que tous ces

projets étaient au calendrier. Dû à un certain nombre de facteurs, notamment l'appréciation du dollar et l'inflation, beaucoup d'entreprises ont l'intention de s'installer aux États-Unis. Pour beaucoup de gens, il va presque de soi qu'il faudrait valoriser ces produits.

La question est de savoir comment procéder à l'heure actuelle. Il faut trouver un équilibre et éviter d'effrayer ceux qui investissent dans l'extraction du bitume, tout en rendant le Canada plus compétitif. Nous avons participé à des missions d'établissement des faits en Louisiane et à Houston pour voir quelles mesures incitatives sont en place. Aux États-Unis, la déduction pour amortissement accéléré pour la valorisation en raffinerie leur accorde un avantage. Là-bas, beaucoup d'infrastructures sont considérées publiques, ce qui aide directement l'industrie.

Comme je l'ai dit, j'aimerais qu'il existe une solution magique pour valoriser le bitume. Maintenant que nous avons établi la cible à atteindre, la prochaine étape consiste à voir, dans la pratique, quelles stratégies peuvent être mises en oeuvre pour nous assurer de le valoriser au maximum.



M. Nathan Cullen:

Dans le cadre de notre étude sur la sécurité énergétique au pays, nous demandons notamment aux divers représentants de l'industrie et à d'autres intervenants s'ils pensent que le Canada devrait élaborer une stratégie de sécurité énergétique. Quand on parle de sécurité énergétique, il est question d'abordabilité, de retombées économiques et d'un plan à long terme. L'ancien premier ministre Lougheed et d'autres ont déjà envisagé une telle stratégie pour l'Alberta.

Est-ce que votre groupe considère qu'il faudrait élaborer une forme quelconque de stratégie de sécurité énergétique pour résoudre certains des problèmes que vous avez soulevés ici aujourd'hui?



M. Neil Shelly:

Nous croyons qu'il faut avoir une vision à long terme. Comme nous l'avons dit plus tôt, nous avons hérité d'un immense avantage au Canada, plus particulièrement dans l'Ouest.

La sécurité énergétique comporte plusieurs aspects. Comme nous l'avons déjà dit, dans l'Ouest canadien, la capacité de raffinage laisse à désirer. Nous sommes confrontés à des pénuries de diesel parce que nous sous-utilisons notre capacité de raffinerie ou que cette capacité est trop limitée.

Qu'il s'agisse d'une stratégie nationale ou seulement d'une vision, il faut comprendre que l'exploitation des ressources a plusieurs facettes. Il faudra se pencher sur beaucoup de facteurs, pas seulement celui de l'extraction du sol, au moment d'élaborer des stratégies.



Le président:

Merci.

Merci, Monsieur Cullen.

M. Shory a maintenant la parole, pendant un maximum de sept minutes.



M. Devinder Shory (Calgary-Nord-Est, PCC):

Merci, monsieur le président.

Jé remercie les témoins d'être venus nous aider à étudier la sécurité énergétique au Canada.

Ma question s'adresse à M. Ferguson.

Monsieur Ferguson, au début de votre présentation, vous avez dit que le gaz de schiste transforme le paysage de l'industrie énergétique et que la Colombie-Britannique fait figure de modèle en ce qui a trait à l'exploitation du gaz de schiste. Vous avez aussi dit que la Colombie-Britannique a un modèle de réglementation efficace et efficient et que la B.C. Oil and Gas Commission est un chef de file reconnu en matière de réglementation.

Nous savons tous que les ressources naturelles relèvent de la compétence des provinces. De plus, nous savons que le gouvernement fédéral fait preuve de leadership et mène aussi beaucoup de projets de recherche et de cartographie dans le domaine. D'après ce que je comprends, dernièrement, d'autres gouvernements et

entités étrangères consultent des spécialistes canadiens concernant le développement de leur exploitation gazière et pétrolière et l'élaboration de leurs cadres de réglementation.

J'aimerais savoir si vous savez de quels pays il s'agit. Si oui, quelle est, à votre avis, l'expertise que le Canada peut apporter, tant sur le plan de l'établissement d'un cadre de réglementation approprié que sur celui des débouchés économiques possibles.



M. Eric Alexander Ferguson:

Merci.

En règle générale, les organismes de réglementation d'un bout à l'autre du Canada et des États-Unis partagent beaucoup de renseignements. Nous comprenons donc bien les difficultés et les défis auxquels toutes les régions sont confrontées. Du moins, nous essayons de partager ces renseignements.

Par exemple, il y a trois ou quatre semaines, des représentants de l'Alberta, en tant qu'autorité en matière de réglementation, et moi-même nous sommes rendus en Pologne. En plus de nous avoir demandé de participer à de nombreuses réunions pendant trois ou quatre jours, le gouvernement de la Pologne nous a demandé de lui expliquer quels modèles de réglementation conviendraient le mieux à ce pays, qui, honnêtement, n'en possède pas encore. Bien sûr, il s'agit d'une région très peuplée. Trente-neuf millions de personnes vivent sur une superficie équivalant au tiers de celle de la Colombie-Britannique. Les Polonais possèdent d'importantes ressources en gaz de schiste; ils ont donc de bonnes raisons de viser l'exploitation de cette ressource en suivant un modèle de sécurité très bien défini et de comprendre les répercussions que de telles activités auraient sur l'équilibre énergétique du pays.

Je pense que tous les problèmes dans ces régions, notamment en Pologne, sont similaires à ceux qu'on trouve au Canada, au Québec, en Alberta, en Saskatchewan, dans les maritimes ou certainement en Colombie-Britannique. D'après ce que je peux voir aujourd'hui, la diversité des problèmes posés dans toutes ces provinces nous permettent d'acquérir de l'expérience et les outils qui peuvent être appliqués ailleurs. Je pense que le Canada a une belle occasion de faire preuve de leadership en fournissant de notre expertise au-delà de nos frontières.



(1150)



M. Devinder Shory:

Cela concerne le cadre de réglementation.

À votre connaissance, a-t-on réalisé des études comparatives sur l'ensemble des répercussions économiques du développement énergétique au Canada et dans d'autres pays, comme la Norvège?



M. Eric Alexander Ferguson:

Je me concentre beaucoup sur les systèmes réglementaires et pas vraiment sur les questions économiques et politiques gouvernementales de plus vaste portée. Je sais que l'Australie a déjà déployé beaucoup d'efforts pour essayer de comprendre et d'analyser la compétitivité de leur modèle de réglementation en amont. Je crois que cette étude a été achevée il y a environ un an. Il s'agissait d'un travail assez exhaustif. Je pense que l'étude établissait également une comparaison avec d'autres pays.

Je crois que notre province voisine, l'Alberta, fait une étude exhaustive pour voir comment améliorer son modèle de réglementation afin d'accroître la compétitivité. Cette étude contient probablement beaucoup de renseignements intéressants.



Le président:

Monsieur Anderson, vous avez la parole.



M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC):

Monsieur Ferguson, vous avez parlé de l'Interstate Oil and Gas Compact Commission. Pourriez-vous nous en

parler? Quel est son rôle? Je présume qu'il s'agit d'une commission internationale.



M. Eric Alexander Ferguson:

D'une certaine façon, elle est internationale. Cependant elle est basée aux États-Unis et elle est axée sur ce qui se passe dans ce pays. Elle réunit officiellement tous les organismes de réglementation des États, qui en nomment les membres. Nous, ainsi que plusieurs provinces du Canada, en sommes des membres associés, mais certainement pas des membres à part entière. Toutefois, cela permet à ces États et à nous, en tant que membres associés, de collaborer ensemble et de partager des renseignements.

Nous nous intéressons probablement surtout aux travaux soutenus de la commission pour améliorer les outils de réglementation. Il s'agit d'une occasion exceptionnelle de réseauter et de rester au courant de ce qui se fait.



M. David Anderson:

S'agit-il principalement d'une commission consultative? A-t-elle des pouvoirs législatifs?



M. Eric Alexander Ferguson:

Non.



M. David Anderson:

Mais il s'agit d'une bonne façon d'obtenir des renseignements.

M. Cullen a parlé de la vente de terrains et je sais que, dans ma province, la vente de terrains a diminué de façon radicale en 2009. Vous dites que, d'après les prévisions, les redevances devraient augmenter de 1,25 milliard de dollars en raison de la production de gaz naturel. Souhaitez-vous parler davantage des avantages à long terme de la production de gaz naturel? Pouvez-vous nous parler plus précisément des répercussions que cette production aura sur l'économie?



M. Eric Alexander Ferguson:

Je m'excuse, mais, en tant que représentant d'un organisme de réglementation, je dois vous renvoyer au ministère de l'Énergie de notre province pour ce genre de prévisions à long terme en matière de retombées économiques. J'ai seulement cité les chiffres que le ministère publie sur ses sites Web.

Quant aux répercussions à long terme pour la Couronne, tout ce que je sais, c'est que les chiffres représentent seulement les recettes directes. Ils ne comprennent pas les recettes indirectes découlant des emplois et les autres retombées indirectes de cette production dans l'ensemble de l'industrie.

(1155)



Le président:

Merci, monsieur Anderson. Notre temps est écoulé.

Avant d'ajourner pour mettre en place le deuxième groupe de témoins, je tiens à vraiment remercier tous les témoins, soit M. Ferguson ainsi que M. Shelly et Mme Tolmie-Thompson de l'Alberta. Merci beaucoup d'être venus aujourd'hui. Vous avez beaucoup contribué à notre étude.

Je suspends les travaux, pour quelques minutes, le temps de changer de groupe de témoins.

(1155)

(1155)



Le président:

Reprenons, avec notre deuxième groupe de témoins de la journée.

Nous accueillons M. Serge Coulombe, professeur titulaire, Département de science économique de l'Université d'Ottawa et, en vidéoconférence de Calgary, en Alberta, M. Peter Howard, président et chef de la direction du Canadian Energy Research Institute.

Nous allons entendre les témoins selon l'ordre dans lequel ils apparaissent dans l'ordre du jour. Nous allons donc commencer aujourd'hui avec le professeur Coulombe, du Département de science économique.



L'hon. Denis Coderre:

Répétez après moi: Coulombe.



Le président:

Entendu. Merci. J'apprécie votre aide, monsieur Coderre.

Vous pouvez commencer, professeur.

[Français]



M. Serge Coulombe (professeur titulaire, Département de science économique, Université d'Ottawa):

Je vous remercie.

La communauté économique canadienne anglaise a mis une dizaine d'années pour apprendre à bien prononcer mon nom. C'était un peu délicat.

Durant les quelques minutes qui me sont accordées, je vais traiter de deux sujets. Le premier, c'est la question du mal hollandais, le *Dutch disease*, dans le contexte canadien. Le second sujet sera la relation entre l'exploitation pétrolière et gazière et la croissance de la productivité au niveau régional.

En ce qui concerne le mal hollandais, le nom vient d'un article publié dans la revue *The Economist*, dans les années 1960, qui traitait du cas de la Hollande, qui avait vu son secteur manufacturier fortement baisser à la suite de la découverte de pétrole et de gaz naturel dans la mer du Nord. Plusieurs études théoriques et empiriques ont été menées par la suite. Pour rendre les choses extrêmement simples, le mal hollandais découle de l'interaction entre un boom des ressources naturelles dans un secteur de l'économie et le secteur manufacturier.

Le boom des ressources naturelles entraînerait des hausses de coûts de production et une appréciation de la monnaie nationale. C'est ce qu'on avait observé pour la Hollande et c'est ce qu'on observe pour de nombreux pays, comme l'Australie, la Norvège et le Canada. Cette augmentation de la valeur du taux de change entraînerait une baisse de la compétitivité du secteur manufacturier.

Au Canada, le mal hollandais a un aspect régional très particulier puisque, généralement, le boom des ressources se retrouve en Alberta et en Saskatchewan. Le secteur secondaire, le secteur manufacturier, lui, se trouve en Ontario et au Québec. On a également un problème relativement similaire en Australie.

À titre d'exemple, durant l'expansion du secteur primaire, entre 2002 et 2007, le Canada a perdu environ 275 000 emplois manufacturiers. Dans une étude que j'ai faite avec des collègues européens, nous avons estimé qu'environ la moitié de ces pertes d'emplois dans le secteur manufacturier est imputable à l'influence du boom des ressources naturelles sur la valeur du dollar canadien.

Évidemment, la question qu'on doit se poser est la suivante. Est-ce que ce mal hollandais est vraiment un mal ou ne serait-ce pas plutôt simplement un rajustement du marché du travail? Lorsqu'il y a un boom dans un secteur, il doit y avoir des emplois qui viennent d'ailleurs.

Je vais citer le prix Nobel d'économie 2008, M. Krugman. Alors qu'il était encore économiste, et non journaliste, il disait: « Ce que l'on semble craindre, c'est qu'une fois les ressources épuisées, les emplois du

secteur manufacturier ne reviennent pas. »

Dans le cas du Canada, il est assez évident que les ressources pétrolières et gazières sont loin d'être épuisées. Une façon d'aborder le même problème serait de concevoir une baisse importante du prix du pétrole, par exemple, à moyen et à long terme. Cela pourrait également causer un mal tel que le définit Krugman.

Il est à noter que le secteur manufacturier n'a pas toujours été déprimé, au Canada, par le secteur des ressources. Avant 2002, durant une période d'environ six ans, on a observé l'effet contraire. Avec la baisse du cours des matières premières et la dévaluation du dollar canadien, on a eu une forte création d'emplois dans le secteur manufacturier au Canada.

Le problème essentiel de la relation entre les ressources et le secteur manufacturier au Canada est qu'il semble y avoir une volatilité excessive dans le secteur de la production manufacturière. Cette volatilité excessive découle de l'effet des ressources naturelles sur la valeur de la monnaie canadienne. Il semble donc assez évident que l'Ontario et le Québec bénéficieraient d'une monnaie plus stable, qui ne dépende pas des aléas du secteur primaire, donc une monnaie comme l'euro ou le dollar américain.

Le deuxième point porte sur certains faits d'une étude que je suis en train de préparer pour le C.D. Howe Institute sur la relation entre le secteur des ressources au Canada et la productivité régionale.

  (1200)

J'ai fait un parallèle, dans cette étude, entre la forte croissance des ressources à Terre-Neuve à la suite d'Hibernia, donc Terra Nova et White Rose, et la croissance en Alberta.

Notez que la productivité à Terre-Neuve a connu l'amélioration la plus spectaculaire au Canada au cours des 25 dernières années, et cela est essentiellement dû au changement de la structure de l'économie. Je synthétise, je simplifie, mais on est passé d'une ressource, le poisson, qui était à très faible productivité à une nouvelle ressource qui était à haute productivité.

Cependant, la productivité en Alberta a eu un taux de croissance parmi les plus faibles au Canada. Depuis 2002, la croissance de la productivité est relativement faible au Canada. Notez que le niveau de la productivité est encore très élevé, mais la croissance a été très faible. Cela découle essentiellement du fait qu'on est passé d'une situation où on produisait du pétrole avec des moyens standards où la productivité était assez élevée. Or, cette production est maintenant épuisée en partie et on est allé vers la production du pétrole à partir des sables bitumineux, ce qui exige beaucoup de main-d'oeuvre et entraîne des coûts de production très élevés.

J'ai d'ailleurs fourni un graphique pour les deux mesures de la productivité. On voit sur ce graphique que le boom pétrolier a entraîné une croissance extraordinaire de la productivité à Terre-Neuve, mais une croissance même négative de la productivité en Alberta.

Lorsqu'on regarde ce qui se passe dans l'ensemble de l'économie, on a encore une fois l'effet opposé. C'est peut-être un peu étonnant, mais on se rend compte qu'en Alberta, la croissance de la productivité a été extrêmement forte dans les secteurs autres que les ressources naturelles, depuis 2002. Donc, il semble que le boom pétrolier albertain ait entraîné une forte croissance de l'efficacité et de la productivité du reste de l'économie albertaine, tandis qu'on n'a pas observé cela du tout à Terre-Neuve.

Donc, c'est un peu ma deuxième conclusion ici, devant vous, ce matin. Il ne faut pas penser que l'exploitation pétrolière et gazière va toujours avoir le même effet sur les économies régionales. Cela dépend essentiellement du type de ressource.

Merci.

  (1205)

[Traduction]



Le président :

Merci, professeur Coulombe. Nous vous sommes reconnaissants de votre présentation.

Passons maintenant à la vidéoconférence de M. Peter Howard, président et chef de la direction du Canadian Energy Research Institute.

Vous pouvez commencer, pour un maximum de sept minutes.



M. Peter Howard (président et chef de la direction, Canadian Energy Research Institute):

Merci.

Bonjour. Je m'appelle Peter Howard et, comme le président l'a indiqué, je suis président et chef de la direction du Canadian Energy Research Institute.

Le Canadian Energy Research Institute, ou CERI, qui a été fondé en 1975, est un établissement de recherche indépendant sans but lucratif qui se spécialise dans l'analyse de l'économie dans le secteur énergétique et des enjeux stratégiques connexes dans les domaines de la production, du transport et de la consommation de l'énergie. L'institut a pour mission d'effectuer des recherches économiques pertinentes, indépendantes et objectives.

Le gouvernement du Canada, le gouvernement de l'Alberta, l'Université de Calgary, l'Association canadienne des producteurs pétroliers et la Small Explorers and Producers Association of Canada comptent parmi les membres de l'institut.

Le segment pétrolier et gazier de l'économie canadienne est depuis toujours axé sur la production des hydrocarbures, l'établissement des prix, les redevances et les taxes. En règle générale, la réussite ou l'échec se mesure au moyen de la production, de la rentabilité des entreprises d'exploration et de production, ou E et P, des hydrocarbures et des niveaux des redevances et des taxes gouvernementales. La myriade d'entreprises et les dizaines de milliers de travailleurs qui soutiennent les efforts du secteur E et P, notamment ceux du secteur des services pétroliers et gaziers, ou SPG, sont souvent absentes du débat.

Ce matin, mon exposé sera axé sur les impacts économiques du secteur des services pétroliers et gaziers et ses relations avec l'économie canadienne.

Toutefois, avant de commencer, j'aimerais revoir quelques définitions. Les producteurs pétroliers et gaziers sont des entités constituées dont le secteur d'activité est l'exploration et l'exploitation des ressources en hydrocarbures sous la forme de pétrole, de sables bitumineux, de gaz naturel — y compris le gaz classique, le gaz de réservoir étanche et le gaz de schiste — et de gaz naturel provenant du charbon, plus communément appelé méthane de houille.

Les exploitants des sables bitumineux sont un sous-groupe des producteurs pétroliers et gaziers qui font l'exploration et le développement des « sables bitumineux ». Parmi ces entreprises, certaines prennent part à des activités d'exploitation des ressources pétrolières et gazières classiques.

L'industrie du gaz naturel est un sous-groupe de l'industrie pétrolière et gazière qui regroupe toutes les activités liées à l'exploration, au développement et au transport du gaz naturel depuis les bassins de ressources jusqu'aux stations de comptage au point de livraison. Ces activités incluent l'exploration, le forage, la production, la collecte, le traitement et le transport par pipeline. Le rapport produit par l'America's Natural Gas Alliance en 2008, selon lequel les activités liées au gaz naturel soutiennent plus de 600 000 emplois et contribuent à hauteur de 100 milliards de dollars au PIB du Canada, traite de ce segment de l'industrie pétrolière et gazière.

Le secteur des services pétroliers et gaziers regroupe les entreprises qui offrent des produits et des services utilisés directement à l'appui des activités d'exploration et de production des producteurs pétroliers et gaziers. Ces activités sont l'exploration, le forage, la complétion, la production, la construction, le traitement, le transport, la logistique, l'activité manufacturière, l'entretien et la fabrication. Ce secteur englobe toutes les activités liées aux hydrocarbures classiques, notamment le pétrole, le gaz et le méthane de houille, toutes les activités liées aux produits non classiques, notamment le gaz de réservoir étanche et le gaz de schiste, et toutes les activités d'exploitation des sables bitumineux, mais n'inclut pas les activités de transport de gaz par pipeline.

Dans le secteur des services pétroliers et gaziers, les puits forés, les taux de production, les revenus, les redevances et les taxes sont remplacés par des termes comme gainage, colonnes de production, tubing, trépan, têtes de puits, déménagement d'appareil de forage, jours de forage, désinstallation des appareils de forage, conditionneurs, colmatage, fracturation, cimentation, carottage, essai et abandon. Les ingénieurs, les agents fonciers, les géologues et les géophysiciens sont remplacés par les arpenteurs, l'équipe de forage, le superviseur du forage, le camionneur, l'opérateur de chargeuse, l'opérateur de géophone, le boueux, le préposé au curage

sous pression, le préposé à l'appareil d'essai de puits, le maître sondeur, le géologue à l'emplacement du puits et le superviseur de la sécurité.

  (1210)



L'hon. Denis Coderre:

J'invoque le Règlement.



Le président:

Monsieur Coderre, pour un rappel au Règlement.



L'hon. Denis Coderre:

Je vois l'interprète et la fumée qui lui sort par les oreilles. Je demanderais au témoin de ralentir un peu. Il s'agit d'une autre forme d'émanation gazeuse, mais vous ne voulez pas vous aventurer dans cette direction.



Le président:

Pourriez-vous ralentir un peu le débit de votre présentation? Les interprètes ont du mal à suivre.



M. Peter Howard:

Toutes mes excuses. J'essayais...



Le président:

Certains de ces termes ne sont probablement pas faciles à traduire non plus. Je vous invite à continuer.



L'hon. Denis Coderre:

De ces formes d'énergie, vous voulez dire.



M. Peter Howard:

De nombreux autres termes et emplois servent à décrire les industries manufacturières qui fabriquent les produits utilisés par le secteur des SPG pour la construction des milliers d'installations de champ qui parsèment le paysage dans l'Ouest canadien. Lorsque la vie économique d'une installation de champ est terminée, le terme final est « abandon ». Le secteur des SPG inclut les entreprises chargées de sceller les installations, d'enlever le matériel et de rétablir les terres perturbées pour les remettre dans leur état initial.

Afin d'évaluer les apports économiques du secteur des SPG, nous avons examiné les données préliminaires de 2006 de Statistique Canada, soit les prix de base modifiés des tableaux entrées-sorties au niveau d'agrégation « W ». Il y a 38 industries qui se consacrent entièrement aux services pétroliers et gaziers ou qui s'y consacrent en partie, à différents degrés. Ces 38 industries prennent part à la fabrication ou à l'utilisation de 225 produits qui sont utilisés par le secteur des SPG.

On trouve parmi les nombreux participants au secteur des SPG les entreprises qui fournissent le gravier pour les routes d'accès aux sites de forage et celles qui fournissent le sable utilisé pour la fracturation; les ingénieurs, les concepteurs, les soudeurs, les charpentiers et les électriciens qui fabriquent des éléments modulaires pour les installations sur le champ, la tige de forage, le ciment, les produits chimiques, les chaudières, les réservoirs, les appareils de chauffage et les compresseurs; de même que les camionneurs et les services postaux qui soutiennent les activités du secteur des SPG. Sont également inclus les ateliers d'usinage locaux, les postes de soudure mobiles, les entrepôts, les installations de transport, les systèmes de communication, les boulons, les écrous et les câbles qui soutiennent indirectement le secteur des SPG. Depuis les usines de fabrication de Leduc, en Alberta, jusqu'aux installations de fabrication de tuyau à Regina, en Saskatchewan, en passant par les industries manufacturières du sud de l'Ontario et du Québec, le secteur des SPG englobe des milliers

d'entreprises qui emploient des milliers de personnes dans pratiquement chaque province et territoire du Canada.

Voici les résultats de l'examen effectué:

Il a été établi que le PIB du Canada, suivant les prix de base, pendant l'année 2006 s'élevait à 1,35 billion de dollars.

Au Canada, le secteur des services pétroliers et gaziers a généré 65 milliards de dollars, soit 4,8 p. 100 du PIB canadien.

En 2006, les gouvernements fédéral et provinciaux ont touché 225 milliards de dollars en recettes gouvernementales qui s'ajoutent aux redevances pétrolières et gazières.

Au Canada, le secteur des services pétroliers et gaziers a versé 9 milliards de dollars sous forme de taxes, soit 4,1 p. 100 des taxes versées aux gouvernements fédéral et provinciaux.

En 2006, les producteurs pétroliers et gaziers ont versé 12 milliards de dollars en redevances sur les ressources conventionnelles et 2,1 milliards de plus sur les sables bitumineux, pour un total de 15 milliards de dollars.

Au Canada, l'économie canadienne employait 16 500 000 travailleurs tandis que le secteur des services pétroliers et gaziers en employait 800 000, soit 4,8 p. 100 de la main d'oeuvre totale.

Si nous comparons ces chiffres à ceux des autres industries, les producteurs pétroliers et gaziers génèrent 87 milliards de dollars du PIB; le secteur de l'automobile, 25 milliards; le secteur agriculture, 26 milliards; le secteur minier, 18 milliards; le secteur forestier, 29 milliards; la construction résidentielle, 34 milliards; et la construction non résidentielle, 15 milliards.

Pour ce qui est des apports au PIB du secteur des SPG par type d'industrie, nous sommes arrivés à la conclusion que 48 p. 100 du secteur des SPG entre dans la catégorie des « impacts directs » et englobe le forage, la complétion, la collecte et le traitement dans la province où les activités ont lieu; que 25 p. 100 entre dans la catégorie « activités manufacturières indirectes » et englobe les industries qui fabriquent des biens utilisés par le secteur des services pétroliers et gaziers; et que les 27 p. 100 qui restent, soit « les autres industries » se composent de services — notamment le transport par camion, les technologies des communications, l'entreposage, les ateliers d'usinage et les ateliers de réparation — fournis un peu partout au Canada.

Les industries directes sont expressément liées aux endroits où les activités pétrolières et gazières ont lieu, soit principalement l'Ouest canadien, tandis que les autres industries sont situées un peu partout au Canada. Si nous ventilons les données par région, nous constatons que les industries situées en Alberta génèrent 67 p. 100 de l'impact total des SPG sur le PIB, que les industries situées en Saskatchewan et en Colombie-Britannique en génèrent 20 p. 100, que les industries situées en Ontario et au Québec en génèrent 12 p. 100 et que le Manitoba et les provinces de l'Atlantique génèrent le 1 p. 100 qui reste.

J'aimerais ajouter que les fabricants de tuyaux de la Saskatchewan utilisent de la tôle d'acier qui provient de l'Ontario.

 (1215)

En 2009, les revenus de source internationale d'un groupe choisi d'entreprises de SPG ayant leur siège social au Canada et contrôlées par des intérêts canadiens se sont élevés à 12,8 milliards de dollars. Parmi ce groupe, on compte huit entreprises de forage et d'entretien des puits, 25 entreprises d'équipements et de services pétroliers et gaziers et trois entreprises dans les secteurs des pipelines, des infrastructures et du traitement. Ces sociétés ont leur siège social au Canada, sont financées par des intérêts canadiens et produisent des déclarations de revenu fédérales et provinciales, mais exercent des activités commerciales à l'extérieur du pays.

En résumé, l'industrie des services pétroliers et gaziers contribue à hauteur de 65 milliards de dollars à l'économie canadienne, emploie 800 000 travailleurs et verse 9 milliards de dollars par an à l'État sous forme d'impôt sur le revenu et d'impôt des sociétés. Sous une forme ou sous une autre, ce secteur est présent dans pratiquement chaque province du Canada et les échanges entre les provinces font de cette industrie ce qu'elle est aujourd'hui.

Merci beaucoup.



Le président:

Merci beaucoup, monsieur Howard.

Nous passons directement aux questions, en commençant par M. Tonks, et ensuite, s'il reste du temps, M. Andrews.

Vous avez la parole, monsieur Tonks.



M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.):

Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie le professeur Coulombe et monsieur Peter Howard d'être parmi nous.

Il est intéressant de juxtaposer la théorie à la pratique. J'aimerais donner suite à certaines des questions posées par M. Cullen.

Professeur Coulombe, en ce qui concerne le mal hollandais, comment pouvons-nous comparer les répercussions régionales, plutôt isolées, de l'exploitation de ressources dans la mer du Nord en 1960, à ce qui se passe en 2010? En effet, la circulation de capitaux et d'investissements est une composante importante de l'effet multiplicateur, dont dépend l'avenir des Canadiens, comme M. Howard vient de le dire.

Selon votre thèse sur le mal hollandais, dans une économie mondial, comment pouvons-nous modérer les répercussions dont vous avez parlé, qui, je le reconnais, ont eu lieu dans les années 1960? Comment pouvons-nous appliquer ces expériences et ces leçons à notre situation en 2010 de façon à ce que notre stratégie énergétique ait des retombées à l'échelle du pays, non seulement dans certaines régions limitées, comme vous l'avez souligné à juste titre?



Le président:

Vous avez la parole, professeur.



M. Serge Coulombe:

Comme vous l'avez souligné, la grande différence entre 1960 et maintenant, c'est que beaucoup plus de capitaux circulent aujourd'hui. Toutefois, les capitaux ne jouent pas un rôle important dans le mécanisme du mal hollandais. Le mécanisme fonctionnait probablement au XVI^e siècle, il y a 50 ans, il fonctionne aujourd'hui et il fonctionnera encore dans le futur.

En termes simples, quand on exploite une ressource très profitable, cela fait remonter le cours du dollar canadien, ce qui a des répercussions sur d'autres secteurs de l'économie, qui exportent à l'étranger. Je ne parle pas du même secteur dont l'autre personne a parlé; je parle des entreprises qui exportent des biens et services à l'étranger. Qu'il s'agisse de circulation des capitaux ou de circulation de la main d'oeuvre, le mécanisme fonctionne.

Je ne dis pas que c'est mauvais pour le Canada; je dis que c'est mauvais pour le secteur de l'économie qui exporte des biens dans les autres pays du monde.

(1220)



M. Alan Tonks:

D'accord. Merci d'avoir apporté cette clarification.

Monsieur Howard, quand vous avez parlé des répercussions, des retombées économiques très variées, allant de 67 p. 100 en Alberta à 12 p. 100 en Ontario, ces statistiques semblent appuyer la théorie du professeur, selon laquelle les retombées économiques ne sont pas distribuées de façon égale d'un bout à l'autre du pays.

Je voudrais citer une observation de l'Alberta's Industrial Heartland Association. Je ne sais pas si vous avez

entendu la présentation de ses représentants, mais ils ont parlé avant vous. Ils ont dit que pour accroître les retombées économiques, créer des emplois et réaliser l'équité, il est crucial que notre stratégie nationale accorde plus de priorité à la transformation, à la valorisation et au raffinage du bitume au Canada au lieu de dépendre notamment de l'exportation du produit brut par pipeline dans l'ensemble des États-Unis.

Qu'en pensez-vous? Premièrement, pensez-vous que les retombées économiques du secteur pétrolier et gazier continueront d'être distribuées de façon inéquitable? Deuxièmement, pensez-vous qu'il soit justifié de dire que nous devrions valoriser et raffiner une plus grande quantité de notre bitume afin de profiter des retombées indirectes? Pensez-vous que cela devrait faire partie de notre stratégie nationale?



Le président:

Monsieur Howard, vous avez la parole.



M. Peter Howard:

Si vous compariez aujourd'hui le prix du WTI et le prix du bitume produit à Edmonton, vous vous rendriez compte que ce n'est pas une très bonne idée de proposer de raffiner avant tout parce que la différence de prix n'est pas suffisante pour justifier cette procédure.

Historiquement parlant, cependant, il y avait 15 à 20 \$ de différence par baril. Si cette tendance se maintenait à l'avenir, elle justifierait en soi le raffinage des produits pétroliers en Alberta et le transport des produits raffinés vers les États-Unis.

Cela constituerait certainement un plus dans une stratégie nationale en faveur de l'emploi. Et on ne parle pas seulement de l'emploi en Alberta. Étant donné que les usines de traitement et les raffineries utilisent des composants qui proviennent de l'Ontario et du Québec, cela contribuerait certainement à améliorer les affaires de ces provinces. Ensuite, il y a d'autres produits utilisés dans la construction: soit, l'acier, les poutres utilisées dans la construction et d'autres produits encore dont l'utilisation aurait des répercussions directes et indirectes sur l'emploi en Ontario et au Québec.

Ce sont les entreprises de raffinage du Nord des États-Unis qui pourraient représenter une source d'inquiétudes, selon moi. En l'absence de bitume canadien, elles iraient chercher des charges d'alimentation dans le golfe du Mexique, ce qui mettrait les produits pétroliers raffinés dans le Nord des États-Unis en concurrence directe, et je ne sais pas trop ce qu'il en ressortirait.



Le président:

Il vous reste 15 secondes.



M. Alan Tonks:

J'en ai terminé.



M. Scott Andrews (Avalon, Lib.):

S'il reste 15 secondes, j'aimerais faire un commentaire vite fait.

Monsieur Coulombe, je suis heureux de vous entendre dire que, selon vous, ce sont les Terre-Neuviens qui sont les plus productifs. Nous faisons notre possible pour convaincre un grand nombre d'entre eux d'aller travailler en Alberta et stimuler aussi la productivité de l'Alberta.



Le président:

Nous le comprenons.

Monsieur Pomerleau, vous avez la parole.

[Français]



M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ):

Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Coulombe. J'ai beaucoup aimé votre présentation. Je la trouve extrêmement scientifique.

D'abord, j'aimerais savoir si c'est dans le cadre de votre étude que vous avez établi que 275 000 emplois ont été perdus dans le secteur manufacturier. Vu que les emplois manufacturiers sont concentrés en Ontario et au Québec, j'imagine que c'est là qu'on en a perdu le plus.

  (1225)



M. Serge Coulombe:

Environ 90 p. 100 des pertes d'emplois survenues durant cette période ont été enregistrées en Ontario et au Québec, la répartition étant à peu près de deux tiers en Ontario et d'un tiers au Québec.



M. Roger Pomerleau:

Donc, quand on nous dit que le secteur primaire du gaz nous paie des redevances, il nous fait aussi perdre des emplois. C'est l'argument qu'on invoque souvent. On nous dit de mettre beaucoup d'argent dans le pétrole parce que ça paie nos péréquations. On est rendus pauvres parce que le gaz est là et qu'il nous enlève nos emplois.



M. Serge Coulombe:

Vous avez raison. La péréquation a redistribué une partie des recettes excédentaires qui ont touché le gouvernement fédéral avec le boom pétrolier et gazier, mais il y a également eu des pertes d'emplois dans le secteur manufacturier, pertes qui sont concentrées en Ontario et au Québec, c'est clair.



M. Roger Pomerleau:

Jé ne suis pas économiste. Pouvez-vous m'expliquer plus précisément comment l'exploitation du secteur primaire sur une grande échelle a un effet à la hausse sur le taux de change? Pouvez-vous m'expliquer comment ça se passe?



M. Serge Coulombe:

Oui. Le Canada est une économie qui exporte plus de ressources naturelles qu'elle n'en importe. Donc, lorsqu'il y a un boom des ressources naturelles ou une augmentation du prix des ressources naturelles, cela augmente la valeur de nos exportations, ce qui fait automatiquement augmenter la valeur du dollar canadien sur le marché d'échange.

Notez que cette hausse de la valeur du dollar canadien contribue à stabiliser le secteur des ressources, puisque lorsque le prix du pétrole augmente de 60 \$ à 80 \$ et que le dollar canadien augmente en même temps, les revenus pétroliers, en dollars canadiens au Canada, sont stabilisés. Donc, les fluctuations du dollar canadien stabilisent le secteur des ressources naturelles, parce qu'elles suivent le cours des matières premières, mais elles déstabilisent le secteur manufacturier qui exporte des produits.



M. Roger Pomerleau:

Et qui a besoin d'un prix bas.



M. Serge Coulombe:

Qui aurait besoin d'un dollar beaucoup plus stable.



M. Roger Pomerleau:

Exactement.

Comme j'ai entendu cet argument et que j'ai un économiste devant moi, je pose une autre question. À cause du débat qui entoure le gaz de schiste, on a abondamment invoqué toutes sortes d'arguments. L'un de ceux que j'ai entendus contre l'utilisation du gaz de schiste est qu'on n'avait pas évalué quel effet cela aurait sur la vente d'électricité. Est-ce possible, si le prix du gaz monte ou fait monter la monnaie, qu'on ait de la difficulté à vendre de l'électricité et que, par conséquent, on perde d'un côté ce que l'on prétendrait gagner de l'autre.



M. Serge Coulombe:

Je ne crois pas que la production de gaz de schiste au Canada va entraîner une augmentation de la valeur du dollar canadien de la même manière que la production pétrolière. La raison à cela est que la rente, l'excédent du prix sur les coûts de production, est beaucoup plus faible en ce qui concerne le gaz de schiste. Il s'agit donc d'une activité qui va avoir un effet somme toute relativement minime sur le dollar canadien. Cela se compare à peu près au bois d'oeuvre ou à d'autres productions de matière première. Les productions de matière première qui sont susceptibles d'entraîner une évaluation de la monnaie sont celles où le prix de vente et les coûts de production affichent une forte différence. On parle du pétrole, de la potasse et d'activités de ce type.



M. Roger Pomerleau:

D'accord.

Ma question suivante concerne cette déclaration de M. Krugman: « Ce que l'on semble craindre, c'est qu'une fois les ressources épuisées, les emplois du secteur manufacturier ne reviennent pas. »

Sans être un économiste, j'ai abondamment utilisé cet argument. C'est peut-être à coté de la « *track* », mais il me semble que si on abandonne notre industrie manufacturière pour quelque raison que ce soit, à tous les ans, les 600 000 Chinois qui sortent des écoles d'ingénierie sont prêts à nous la ravir, et elle ne reviendra jamais ici. C'est mon impression. Et l'Inde va faire la même chose très bientôt. Si on laisse mourir trop vite le secteur manufacturier, j'ai l'impression qu'il ne reviendra pas.

Est-ce là ce que M. Krugman veut dire?

(1230)



M. Serge Coulombe:

Oui, exactement. Ce que M. Krugman veut dire, c'est que pour avoir un secteur manufacturier dans un pays, il faut déjà avoir comblé un ensemble de coûts fixes. On doit faire de la recherche et du développement, on doit développer un marché international. Une fois que ce secteur a rapetissé, a perdu de sa taille à cause de l'appréciation de la monnaie nationale, il est possible que ça soit parti pour toujours. Il y a eu plusieurs cas historiques où on s'est aperçu qu'un boom des ressources a entraîné l'élimination de la productivité et de la compétitivité dans de nombreux autres secteurs. De fait, c'est extrêmement difficile d'avoir une base manufacturière très compétitive dans une économie où il existe un fort secteur manufacturier; on fait cette observation partout dans le monde. Les pays qui ont une forte base manufacturière ne sont pas, généralement, des exportateurs nets de matières premières.



M. Roger Pomerleau:

Exactement.



Le président:

Merci, monsieur Pomerleau.

[Traduction]

Monsieur Cullen, vous avez sept minutes.



M. Nathan Cullen:

Merci, messieurs, pour vos commentaires.

J'aurais une question rapide à vous poser, monsieur le professeur Coulombe. Sur le plan mondial, d'autres économistes et d'autres pays pensent-ils que le dollar canadien est un pétrodollar aujourd'hui? Les fluctuations de notre dollar sont-elles directement liées aux fluctuations du prix du pétrole et du gaz ou ce lien est trop peu évident pour qu'on puisse véritablement parler de pétrodollars?



M. Serge Coulombe:

Non, il y a une véritable corrélation entre les deux. Selon ma propre estimation, les fluctuations du dollar canadien s'expliquent pour moitié environ par les fluctuations du prix des ressources naturelles, le pétrole surtout et les autres ressources énergétiques. C'est communément admis, même par la Banque du Canada en fait.



M. Nathan Cullen:

Le FMI, *The Economist* et d'autres encore l'ont dit. Maintenant, ils déclarent presque d'emblée: « Le dollar canadien a fait cela aujourd'hui parce que le prix de l'énergie a aussi fait cela. »

La question est de savoir quelles répercussions directes le soi-disant syndrome hollandais a sur le secteur manufacturier au Canada. Certains ont dit que les répercussions n'étaient que régionales et qu'en cas de boom du secteur pétrolier et gazier, si les sables bitumineux contribuaient à créer 10 000 emplois, seuls le Québec et l'Ontario seraient touchés. L'Alberta et la Colombie-Britannique sont-elles touchées aussi ou les seules provinces touchées sont-elles le Québec et l'Ontario?



M. Serge Coulombe:

Le secteur manufacturier canadien qui exporte dans le reste du monde est concentré surtout dans le corridor Québec-Windsor. Le reste du secteur manufacturier est intimement lié à l'industrie des ressources naturelles. Donc, il épaula l'industrie des ressources naturelles et tirera en général profit d'un boom pétrolier.

Néanmoins, la province la moins à même d'exporter des produits manufacturés dans le reste du monde est l'Alberta. Les coûts de production sont tellement élevés en Alberta qu'il s'avère très difficile d'exporter des produits qui ne sont pas liés aux secteurs pétrolier et gazier.



M. Nathan Cullen:

Vous étiez présent avant, je pense, pendant le témoignage des représentants de l'Alberta's Industrial Heartland Association. Tous les deux ont présenté des chiffres qui prouvent que, dans le cas d'une production de deux millions de barils par jour, la fraction du PIB relative à l'extraction actuelle de bitume brut monterait à 25 milliards de dollars. Cette somme atteindrait 50 milliards de dollars en cas de transformation du bitume brut en pétrole brut synthétique, et 75 milliards si on remontait encore la chaîne de production des produits pétrochimiques.

Qu'on parle de l'économie de l'Alberta ou de l'économie nationale, il me semble que, si un gouvernement s'intéressait vraiment à l'économie canadienne, il encouragerait autant que possible la production à valeur ajoutée.

On nous a aussi expliqué que le gouvernement canadien a en fait financé des études pour obtenir ces chiffres et en comprendre l'importance pour l'économie canadienne. Ce que je ne comprends pas bien, c'est le fait que les gouvernements de l'Alberta et du Canada encouragent tous les deux l'exportation de produits bruts, renonçant ainsi à la majorité des avantages économiques possibles que représentent les emplois.

Monsieur Howard, vous faites des recherches dans le secteur de l'énergie. Pour le Canada, est-ce une politique en matière de sécurité énergétique judicieuse que de continuer à exporter encore plus de bitume brut?

(1235)



M. Peter Howard:

C'est la réalité, je pense.

Le plus préoccupant en ce qui concerne le raffinage et le traitement en Alberta, c'est que les usines de traitement en Amérique du Nord ont des marges bénéficiaires faibles. Il est difficile de convaincre des entrepreneurs d'intervenir et de construire ce genre d'installations dévoreuses de capitaux. L'avenir nous le dira, ou bien les PPR feront l'objet de procédures de traitement et de raffinage supplémentaires. Cependant, les chiffres que nous avons aujourd'hui ne reflètent malheureusement pas cette évolution.



M. Nathan Cullen:

Vous avez utilisé le mot « réalité ». Une fois créée, cette industrie a été subventionnée par les deux paliers de gouvernement — et c'est là où mes idées ne sont pas très claires — et la réalité à l'époque était qu'il n'y avait rien à gagner dans l'extraction minière du bitume parce que c'était une procédure trop coûteuse. Cependant, le gouvernement a élaboré une série de politiques en matière d'incitatifs fiscaux et de recherche et développement afin de permettre l'exploitation de cette ressource.

Ceux qui travaillent pour cette industrie nous disent maintenant que nous avons besoin d'une stratégie nationale en matière de sécurité énergétique parce que sinon, nous allons perdre cette richesse et nous ne parviendrons pas à maximiser nos profits, ainsi que le groupe de l'Alberta l'a dit. Maintenant, on nous dit que ce n'est qu'une histoire de marché.

Ce n'était pas une histoire de marché quand nous avons créé cette industrie au tout début. Nous avons amélioré le marché, nous l'avons guidé et nous subventionnions l'exploitation de ce produit. Aujourd'hui, nous l'exportons et l'industrie enregistre des profits extrêmement faibles en Alberta et au Canada. Je ne comprends pas pourquoi, soudainement, on passe à la politique du laisser-faire. Nous n'avons jamais parlé de politique du laisser-faire avant. Nous avons dit que nous aimerions faire prospérer cette industrie et c'est ce que nous avons fait. Et nous l'avons fait avec l'argent de tous les contribuables canadiens.

Maintenant, nous disons que nous allons renoncer à la majorité des profits simplement parce qu'il y a des installations dans le Sud des États-Unis et en Chine aujourd'hui. De quelle manière l'exportation de bitume brut vers la Chine, qui va à l'encontre de la politique du gouvernement, profite-t-elle à l'économie canadienne?



Le président:

Monsieur Howard, vous avez la parole.



M. Peter Howard:

Initialement, les recherches portant sur les sables bitumineux visaient à stimuler la production de bitume. Ensuite, parce que le pétrole traditionnel connaissait un déclin, on est passé à l'étape de la transformation du bitume en pétrole synthétique brut pour faciliter le transport de ce produit.

Je ne pense pas que l'idée de continuer à transformer le bitume en produits pétroliers raffinés en Alberta ait été complètement écartée. Tout ce que j'ai dit, c'est que la situation économique aujourd'hui ne s'y prête probablement pas. Mais on parle d'installations manufacturières qui ont 30 à 40 ans. Il faudra bien que la situation économique change un jour, probablement quand le prix du pétrole brut augmentera. Le monde des affaires en arrivera à la conclusion qu'il est en fait logique d'investir dans cette industrie.



Le président:

Monsieur Howard, merci.

Merci, monsieur Cullen.

Je passe maintenant la parole à M. Allen qui a sept minutes pour s'exprimer.



M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC):

Merci, monsieur le président.

Avant de commencer, je voudrais être sûr que j'ai bien compris. M. Cullen ne disait pas, je pense, qu'il veut que nous subventionnions l'industrie du pétrole afin de construire de nouvelles raffineries. Mais c'est ce que j'ai cru comprendre. Je ne sais pas si c'est nécessairement ce que son chef veut aussi. Je voulais juste ajouter cela, en fait.

Monsieur le professeur, j'ai juste quelques questions à vous poser à propos de l'étude dont les résultats ont été publiés le 7 octobre 2010. Elle a été effectuée par l'Association pétrolière et gazière du Québec et SECOR Consulting. Elle évoquait les avantages économiques potentiels que la province de Québec, par exemple, pourrait retirer de l'exploitation du gaz de schiste. Connaissez-vous cette étude?

M. Serge Coulombe: Oui.

M. Mike Allen: D'accord. J'ai parlé des avantages pour le Québec. Selon cette étude, si 1 000 puits fonctionnaient en 150 endroits différents, le gouvernement du Québec empocherait 150 millions de dollars tous les ans. Dans la deuxième hypothèse, 7 000 puits permettraient au gouvernement du Québec d'empocher un petit peu plus de 1 milliard de dollars. Cette étude ne prend pas en compte les dépenses liées au transport et à la distribution du gaz naturel une fois extrait ni les impôts que les industries et leurs fournisseurs doivent payer ni les effets dynamiques ou structurels éventuels sur l'économie du Québec.

En ce qui concerne votre commentaire sur le document à propos de l'Institut C.D Howe que vous préparez, Terre-Neuve-et-Labrador est la province dont la productivité a le plus augmenté grâce à Hibernia, Terra Nova et White Rose. Ces chiffres et cette étude ne montrent-ils pas clairement que le Québec devrait encourager l'exploitation de gaz de schiste?

  (1240)



M. Serge Coulombe:

Je ne suis pas spécialiste de la production de gaz de schiste au Québec ni ailleurs au Canada, mais je vais essayer de répondre à votre question du mieux que je peux.

Du point de vue des répercussions potentielles sur le reste de l'économie et de l'augmentation de la productivité, ce qui se passe en ce qui concerne cette nouvelle source de gaz naturel rappelle beaucoup ce qui se passe dans le cas des sables bitumeux en Alberta, et ce, simplement parce que la plupart des installations ne se trouvent pas en mer, comme c'est le cas pour Terre-Neuve. Ce gaz se trouve sous terre et son exploitation concerne différents secteurs de l'économie. Et il faudrait aussi se servir des produits de l'économie.

Je pense que cette nouvelle source de gaz va stimuler la productivité du Québec, au niveau régional, et du Canada. Cependant, les retombées générales ne seront pas aussi importantes que dans le cas des sables bitumineux de l'Alberta simplement parce que les redevances ne rentrent pas.

La production de cette nouvelle source de gaz a déjà provoqué une hausse relativement faible du prix de l'essence et je pense qu'il sera ainsi pendant un bon moment encore, en tout cas aussi longtemps que nous ne connaissons pas la quantité exacte de gaz produite par cette nouvelle source. Je pense qu'il y aura un espèce d'effet d'entraînement au niveau régional, mais d'une ampleur vraiment moindre par rapport à ce qu'on observe en Alberta.



M. Mike Allen:

Je veux dire, 1 milliard de dollars, économiquement parlant...



M. Serge Coulombe:

Absolument. On pourrait observer des effets d'entraînement d'ampleur différente.



M. Mike Allen:

D'accord.

Monsieur Howard, notre témoin précédent, M. Ferguson, nous parlait de ce qui se passe en Colombie-Britannique et de la quantité énorme de gaz naturel qui s'y trouve. Il a parlé d'un gisement de 500 billions de pieds cubes. Le Business Council of New York estime que les formations de Marcellus et d'Utica recèlent un gisement de schiste probablement deux ou trois fois plus important que cette réserve. Ils parlent d'une manne économique annuelle de 92 à 123 milliards de dollars pour l'État de New York.

Je regarde ces chiffres relatifs au secteur pétrolier et gazier et au secteur des services dont vous parlez. Avez-vous, dans le cadre de l'analyse que vous nous présentez, des chiffres revus en fonction du nombre de billions de pieds cubiques...? Quelle en est la signification pour l'économie et le PIB, du Canada dans son entier ou d'une province en particulier?



M. Peter Howard:

Je peux peut-être vous donner les chiffres actuels.

Pour l'industrie pétrolière et gazière au Canada dans sa totalité — c'est-à-dire des producteurs jusqu'aux pipeliniers en passant par les prestations de service —, ces chiffres se montaient, en 2006, à environ 165 milliards de dollars, soit 12,1 % du PIB du Canada. Au Canada, en 2006, nous produisons environ 17 billions de pieds cubiques par jour et quelque chose comme 1,75 milliard de barils de pétrole brut par jour.

Je ne suis pas certain de pouvoir vous donner un chiffre en valeur corrigée. En fait, je pense que c'est tout ce que je peux vous dire. Je ne suis pas certain d'être capable de répondre à cette question.



M. Mike Allen:

Mais si nous produisons 17 milliards de pieds cubiques en 2006, étant donné la tendance à l'augmentation que nous observons aujourd'hui, comme on l'a dit, imaginez donc: les nouvelles réserves de gaz naturel dont nous disposons sont énormes.

Savez-vous quelle est la part du gaz naturel dans ces 165 milliards de dollars? Et en supposant que la production double ou triple au cours des prochaines années, quelles en seraient les retombées?

(1245)



M. Peter Howard:

En 2006, le gaz naturel représentait probablement environ trois quarts des revenus.

Permettez-moi de faire un commentaire.

Autrefois, on savait que les réserves étaient importantes parce qu'on comptait sur elles pour garantir les contrats. Dans l'industrie pétrolière et gazière d'aujourd'hui, ce ne sont pas les réserves qui constituent le problème majeur, mais le nombre de puits qu'on peut forer dans le sol. Alors, produire 4 000 ou 14 000 billions de pieds cubiques, c'est bien, mais encore faut-il forer dans quelque chose... Selon nos prévisions, dans les années à venir, nous allons forer 5 000 puits de gaz naturel. Pour retrouver notre part de marché dans le cas du gaz naturel, nous devons doubler ce chiffre; le forage des puits se fera essentiellement dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique et en Alberta.



M. Mike Allen:

Merci de faire le lien entre les deux éléments, c'est bien utile.



Le président:

Merci, monsieur Allen.

Et merci beaucoup aux membres du groupe d'experts, à monsieur le professeur Coulombe et à M. Howard. Merci beaucoup. Vos commentaires ont été très utiles au comité. Et merci d'avoir pris le temps de venir aujourd'hui.

Je lève la séance. Nous prendrons environ 15 minutes pour discuter des travaux à venir à huis clos.

La séance est levée.

[La séance se poursuit à huis clos.]





Publications - 1 février 2011

Procès-verbal

Options

[Retour a la liste des réunions](#)

PROCÈS-VERBAL

Séance n° 40

Le mardi 1 février 2011

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 15 h 34 (vidéoconférence), dans la pièce C-110 du 1, rue Wellington, sous la présidence de Leon Benoit, président.

Membres du Comité présents : Mike Allen, David Anderson, Scott Andrews, Leon Benoit, Paule Brunelle, l'hon. Denis Coderre, Nathan Cullen, Richard M. Harris, Roger Pomerleau, Devinder Shory et Alan Tonks.

Membres substitués présents : Randy Hoback remplace Cheryl Gallant.

Aussi présents : *Bibliothèque du Parlement* : Jean-Luc Bourdages, analyste; Mohamed Zakzouk, analyste.

Témoins : *Institut Fraser* : Gerry Angevine, économiste principal, Centre des ressources globales. *À titre personnel* : Anthony R. Ingraffea, professeur de génie Dwight C. Baum, Cornell University. *Gouvernement du Nouveau-Brunswick* : Bruce Northrup, ministre, ministère des Ressources naturelles.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 7 octobre 2010, le Comité reprend son étude sur la sécurité énergétique au Canada.

Gerry Angevine, Anthony R. Ingraffea, par vidéoconférence d'Ithaca (New York), et Bruce Northrup, par vidéoconférence de Fredericton (Nouveau-Brunswick), font des déclarations et répondent aux questions.

À 17 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation par la présidence.

Le greffier du Comité,

Andrew Lauzon

2011/02/02 14 h 8





Publications - 1 février 2011

Témoignages | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour a la liste des réunions](#)



40^e LÉGISLATURE, 3^e SESSION

Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 1^{er} février 2011

1535



Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC))



M. Gerry Angevine (économiste principal, Centre des ressources globales, Institut Fraser)

1540

1545



Le président



M. Anthony R. Ingraffea (professeur de génie Dwight C. Baum, Cornell University, à titre personnel)

1550



Le président



M. Bruce Northrup (ministre, ministère des Ressources naturelles, Gouvernement du Nouveau-Brunswick)

1555

1600




Le président


 *L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.)*

 *M. Gerry Angevine*


1605


 *L'hon. Denis Coderre*

 *M. Anthony R. Ingraffea*

 *L'hon. Denis Coderre*

1610


 *L'hon. Bruce Northrup*

 *L'hon. Denis Coderre*

 *Le président*

 *Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ)*


 *Le président*

 *L'hon. Bruce Northrup*

1615

 *Mme Paule Brunelle*


 *M. Anthony R. Ingraffea*

 *Mme Paule Brunelle*

 *Le président*


 *M. Anthony R. Ingraffea*

 *Le président*


 *M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD)*

1620

 *M. Anthony R. Ingraffea*


 *M. Nathan Cullen*

 *M. Anthony R. Ingraffea*

 *M. Nathan Cullen*

 *M. Anthony R. Ingraffea*


1625

 *M. Nathan Cullen*


 *Le président*

 *M. Gerry Angevine*


 *Le président*

 *M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC)*






1630

 *L'hon. Bruce Northrup*

 *M. Mike Allen*

 *L'hon. Bruce Northrup*





1635

-  *M. Mike Allen*
-  *L'hon. Bruce Northrup*
-  *Le président*
-  *M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.)*
-  *M. Anthony R. Ingraffea*

1640

-  *M. Alan Tonks*
-  *Le président*
-  *M. Alan Tonks*
-  *Le président*
-  *M. Scott Andrews (Avalon, Lib.)*
-  *M. Anthony R. Ingraffea*
-  *Le président*
-  *M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC)*
-  *L'hon. Bruce Northrup*


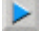


1645

-  *M. David Anderson*
-  *L'hon. Bruce Northrup*
-  *Le président*
-  *M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ)*




1650

-  *M. Gerry Angevine*
-  *M. Roger Pomerleau*
-  *M. Gerry Angevine*
-  *M. Roger Pomerleau*
-  *M. Gerry Angevine*
-  *M. Roger Pomerleau*

1655



-  *M. Gerry Angevine*
-  *Le président*
-  *M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC)*
-  *L'hon. Bruce Northrup*

1700

-  *M. Richard Harris*
-  *M. Anthony R. Ingraffea*
-  *M. Richard Harris*


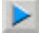
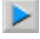
-  *M. Anthony R. Ingraffea*
-  *Le président*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Anthony R. Ingraffea*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Gerry Angevine*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Gerry Angevine*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Gerry Angevine*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Gerry Angevine*

1705

-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Gerry Angevine*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Gerry Angevine*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Gerry Angevine*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Alan Tonks*
-  *Le président*
-  *M. Alan Tonks*
-  *L'hon. Bruce Northrup*
-  *Le président*
-  *M. David Anderson*

1710


-  *M. Anthony R. Ingraffea*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Anthony R. Ingraffea*
-  *M. David Anderson*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *Le président*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *Le président*
-  *M. David Anderson*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *Le président*
-  *L'hon. Denis Coderre*

-  *Le président*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Gerry Angevine*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Gerry Angevine*

1715

-  *M. David Anderson*
-  *M. Gerry Angevine*
-  *M. David Anderson*
-  *Le président*
-  *M. Gerry Angevine*
-  *Le président*
-  *M. Randy Hoback (Prince Albert, PCC)*
-  *M. Gerry Angevine*
-  *M. Randy Hoback*
-  *M. Gerry Angevine*


1720

-  *M. Randy Hoback*
-  *M. Gerry Angevine*
-  *M. Randy Hoback*
-  *M. Gerry Angevine*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. David Anderson*

1725

-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Gerry Angevine*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Gerry Angevine*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Gerry Angevine*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Anthony R. Ingraffea*

1730

-  *Le président*
-



CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

NUMÉRO 040

• 3^e SESSION •

40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 1^{er} février 2011

[Enregistrement électronique]

* * *

 (1535)

[Traduction]



Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)) :

Bonjour. Je suis heureux de vous revoir.

Nous menons évidemment une étude sur la sécurité énergétique au Canada, étude que le comité a commencé il y a quelques mois. Nous examinons en particulier le rôle du gouvernement fédéral dans divers secteurs de l'exploitation non conventionnelle du pétrole et du gaz, tels que le forage extracôtier en eau profonde, l'exploration de gaz de schiste et l'exploitation des sables bitumineux. Nous étudions également l'impact économique régional de ces nouveaux modes d'exploitation du pétrole et du gaz par rapport aux pratiques conventionnelles, et le rôle de l'Office national de l'énergie dans le développement et l'exportation de ressources non conventionnelles. Nous examinons aujourd'hui la composante des gaz de schiste.

Nous avons comme invités aujourd'hui MM. Gerry Angevine, économiste principal à l'Institut Fraser, Anthony Ingraffea et Dwight C. Baum, professeur de génie de l'Université Cornell.

Le vol de M. Ingraffea ayant été annulé ce matin, celui-ci interviendra par vidéoconférence. S'il n'est pas encore là, nous commencerons par les autres, et il interviendra en dernier.

Nous avons également comme invité l'honorable Bruce Northrup, ministre des Ressources naturelles du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il comparaitra par vidéoconférence à partir de Fredericton.

Bienvenue à tous. Nous commençons immédiatement et disposons de deux heures.

Je donne d'abord la parole à M. Angevine, qui dispose d'un maximum de 10 minutes.



M. Gerry Angevine (économiste principal, Centre des ressources globales, Institut Fraser):

Merci beaucoup, monsieur le président.

Bonjour, mesdames et messieurs. Je vous remercie de l'occasion que vous me donnez de parler de la recherche que mène l'Institut Fraser sur la sécurité énergétique et du rapport de cette recherche avec l'étude du comité.

Je crois savoir que l'étude porte sur l'examen des rôles du gouvernement fédéral et du Conseil national de l'énergie dans le développement et l'exportation de pétrole et de gaz non conventionnels. C'est donc sur ce sujet que je me pencherai.

Je suppose que, dans le cadre de l'étude, la sécurité énergétique se rapporte à un approvisionnement sûr en énergie dans des conditions normales de marché. Dans cette perspective, plus grande sera la production de pétrole et de gaz, plus nombreux seront les débouchés d'exportation et d'importation de ces ressources, moins les Canadiens auront à se soucier d'approvisionnement.

La crainte que les ressources énergétiques en Amérique du Nord ne se développent pas aussi rapidement et largement qu'elles pourraient l'être afin de permettre aux citoyens du Canada, des États-Unis et du Mexique d'en profiter au maximum aux plans des revenus d'emploi et des avantages sociaux nous a conduit à lancer il y a deux ans un projet de stratégie énergétique continentale.

Comme l'ont expliqué les anciens premiers ministres Klein et Tobin dans un article publié en 2008 par l'Institut Fraser, la stratégie envisagée impliquerait que les politiques énergétiques nord-américaines suivies aux niveaux national, des provinces et des États visent le développement le plus efficace et le plus rapide possible des ressources énergétiques du continent en fonction de marchés libres, de préoccupations environnementales fondées sur des données scientifiques, de la concurrence que présentent les importations de pétrole et de gaz, et des possibilités d'investissement à l'étranger.

Le développement et la production accrues des ressources énergétiques du continent devraient certainement renforcer la sécurité des approvisionnements en pétrole et en gaz et procurer ainsi des avantages économiques et sociaux. Comme ce sont les forces du marché qui déterminent la répartition la plus efficace des ressources énergétiques en Amérique du Nord, l'élaboration d'une stratégie énergétique continentale ne prévoit pas de cibles au niveau des investissements, de la production et du commerce. On cherche plutôt à faire en sorte que les politiques et la réglementation gouvernementales qui s'appliquent aux investissements, au développement et au commerce soient stables, justes et appropriées.

Les gouvernements doivent éviter d'intervenir dans les décisions d'investissements, qui doivent être prises par ceux qui sont motivés par les forces du marché, ont une connaissance approfondie des technologies concernées, et sont prêts à prendre des risques en fonction de leur connaissance de l'évolution des besoins.

Au sujet de la stratégie énergétique continentale, l'institut a récemment publié deux documents en anglais que l'on peut se procurer gratuitement en consultant son site. L'un s'intitule *Towards North American Energy Security: Removing Barriers to Oil Industry Development*, l'autre *North American Natural Gas: Reducing Investment Barriers*.

Ces études examinent le potentiel d'approvisionnement pétrolier et gazier, et les besoins au Canada, aux États-Unis et au Mexique, ainsi que les perspectives nationales et continentales de l'offre et de la demande.

L'une des conclusions de cette recherche est que, avec la poursuite des améliorations technologiques, il est possible d'accroître sensiblement les quantités de pétrole liquide produites en Amérique du Nord pour satisfaire la demande intérieure. L'exploitation continue des sables bitumineux, l'augmentation de la production extracôtière, la commercialisation des gaz transformés en liquides, et les technologies de gazéification du charbon, tout cela contribuera à améliorer les offres de carburants liquides sur le continent.

Lorsque nos objectifs seront finalement atteints, nous profiterons aussi de la technologie qui nous permet de commercialiser le pétrole que l'on retrouve dans le schiste — le pétrole aux États-Unis que contient en grandes quantités le kérogène présent dans le schiste bitumineux.

En ce qui concerne le gaz naturel, les améliorations technologiques ont rendu viable la production de gaz à partir du schiste. Cela a transformé les perspectives de l'offre et de la demande à long terme sur le continent en nous amenant d'une dépendance accrue à l'égard des importations de GNL à la quasi-autosuffisance.

Le projet d'exportation de gaz à partir de Kitimat, au lieu des importations que nous y avons prévues, en témoigne. Grâce à ce qu'on a appelé la révolution des gaz de schiste, la sécurité d'approvisionnement en gaz ne devrait plus inquiéter le Canada dans un avenir prévisible.

En ce qui concerne la portée du gaz de schiste sur les perspectives d'approvisionnement en gaz des États-Unis, les révisions à la hausse que prévoit à long terme le bulletin de la US Energy Information Administration 2011 sont éloquents.

 (1540)

Il s'agit de la production de gaz provenant de formations schisteuses qui atteindra près de 8 billions de pieds cubes en 2020, par rapport aux 4,5 billions prévus par l'administration il y a juste 13 mois. Cela se compare à la production réelle de 3,3 billions de pieds cubes en 2009. Plus remarquable encore, le volume prévu de la production américaine de gaz de schiste en 2035 — la production devrait cette année-là s'élever à 26 billions de pieds cubes — a doublé, passant de 6 à 12 billions de pieds cubes. En conséquence, la production de gaz des États-Unis en provenance d'autres sources — et non toutes les autres sources, mais certaines, dont le méthane de houille — et les importations de gaz en provenance du Canada et de l'étranger devraient diminuer.

Les études de l'Institut Fraser dont j'ai parlé et les plus récentes prévisions à long terme de la US Energy Information Administration font ressortir la position solide du continent en matière de ressources pétrolières et gazières. Malheureusement, des facteurs extérieurs aux marchés nuisent à la stratégie continentale en la matière. Ils freinent la production et représentent donc des obstacles à la sécurité énergétique. Le Canada est en mesure d'en surmonter quelques-uns parce qu'il a juridiction sur l'exploration pétrolière et gazière dans le Nord et au large des côtes de l'Atlantique et de la côte Ouest, et qu'il est responsable de la protection de l'environnement.

Premièrement, le gouvernement doit veiller à ce que ses redevances ou taxes sur la production de pétrole et de gaz conventionnels soient compétitives, non seulement avec celles des provinces, mais aussi avec celles de pays concurrents.

Deuxièmement, il doit veiller à ce que les redevances liées aux coûts de production accrus pour, par exemple, l'exploration extracôtière en eau profonde et dans les régions éloignées du Grand Nord — et comme c'était le cas pour les sources d'approvisionnement non conventionnelles — reflètent l'augmentation des coûts, sous peine de voir les investissements se faire dans les régions où les rendements sont plus intéressants.

Troisièmement, le gouvernement doit dissiper l'incertitude qui plane sur l'industrie par rapport aux détails et calendriers des changements de politique environnementale susceptibles d'influer considérablement sur les coûts en capital de projets pétroliers et gaziers et la construction de pipelines. Les modifications nécessaires aux règlements sur l'environnement doivent être définies et mises en oeuvre aussi rapidement que possible. À défaut, les investisseurs potentiels ne pourront pas établir avec précision ce que leur coûtera le respect de la réglementation et chercheront à mettre en oeuvre leurs grands projets ailleurs.

Quatrièmement, il y a la question d'un moratoire sur l'exploration extracôtière — comme en Colombie-Britannique — qui fait obstacle au développement des ressources pétrolières. Les moratoires sur l'exploration et la production dans les zones extracôtières devraient être levés dès que les autorités sont convaincues, après avoir examiné la cause de la fuite de pétrole catastrophique dans le golfe du Mexique l'an dernier, que les risques pour l'environnement peuvent être atténués. Cela ouvrira de nouveaux domaines de développement et contribuera ainsi à la sécurité énergétique du Canada.

Cinquièmement, il faut rendre plus efficaces le processus et les procédures réglementaires qui risquent de retarder l'approbation de la construction d'oléoducs et de gazoducs nécessaires aux nouveaux approvisionnements des plaques tournantes commerciales en bitume, en gaz de schiste, et autres ressources pétrolières. L'Office national de l'énergie s'est fixé des calendriers de publication des décisions à l'issue des audiences publiques. Il s'agit de normes arbitraires qui servent de lignes directrices, et non de règles qu'il faut impérativement respecter. En outre, aucune norme ne s'applique pour le laps de temps requis entre le moment où une demande est reçue jusqu'au début d'une audience publique ou pour la durée maximale des audiences. Afin de répondre plus rapidement aux demandes de construction de pipelines, il faudrait peut-être faire plus que de se contenter de resserrer les normes que s'est imposé l'ONE. En fait, la Loi sur l'Office national de l'énergie devrait peut-être être réorganisée afin de limiter l'intervention de l'office aux aspects non commerciaux tels que

la sécurité, les impacts environnementaux, et d'autres questions d'importance pour le public.

Enfin, il y a la question des revendications territoriales. Il faut donc trouver le moyen de régler rapidement et de façon juste et convenable les revendications autochtones et d'éviter ainsi les retards inutiles dans la construction de pipelines nécessaires au transport du pétrole et du gaz vers les marchés. Le gouvernement fédéral devrait d'ailleurs s'inquiéter du fait que les investisseurs trouvent relativement peu attrayants les Territoires du Nord-Ouest aux plans de l'exploration et du développement pétrolier et gazier.

  (1545)

Selon le sondage mené par l'Institut Fraser sur l'industrie pétrolière mondiale, les Territoires du Nord-Ouest se sont classés, en 2010, 74^e sur un total de 133 régions ou pays. Sauf le Québec, c'est la région du Canada pour laquelle on a montré le moins d'intérêt, parmi les régions évaluées. En outre, les Territoires du Nord-Ouest suscitent moins l'intérêt des investisseurs que presque tous les États et les zones extracôtières aux États-Unis, tous les États et les territoires en Australie, la Nouvelle-Zélande, le Chili, le Royaume-Uni, la Norvège, les Pays-Bas et bien d'autres pays dans le monde.

Selon les personnes sondées, divers facteurs expliquent le manque d'attrait que présentent les Territoires du Nord-Ouest, mais ce sont surtout les revendications territoriales qui font problème. À ce propos, les Territoires du Nord-Ouest se sont classés bons derniers parmi les 133 régions ou pays évalués dans le monde. Ils ont obtenu de faibles résultats concernant l'infrastructure, le chevauchement des règles et les incertitudes liées aux aires protégées. Si les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest souhaitent attirer les investissements de l'industrie pétrolière dans le Nord et améliorer la sécurité énergétique, il faut s'occuper de telles questions.

Je répète que les Canadiens sont chanceux et qu'ils n'ont pas trop à se préoccuper des réserves de pétrole et de gaz, car le pays est un exportateur net des deux ressources. Cependant, les régions canadiennes qui importent surtout du pétrole brut et des produits raffinés du pétrole seraient désavantagées par l'interruption prolongée du transport maritime. C'est pourquoi le gouvernement doit enquêter sur le risque que cela présente et la façon de le réduire.

Le gouvernement du Canada doit veiller à ce que les lois et les règles qui régissent l'exploitation pétrolière permettent la libre concurrence et, concernant l'investissement, il doit s'employer à réduire les obstacles non liés au marché. Voilà comment l'exploitation du pétrole, des sables bitumineux et du gaz naturel, dont le gaz de schiste, sera possible dans peu de temps là où la production sera viable, soit selon ce que permettront la concurrence, le libre marché et les coûts à engager pour respecter les politiques de protection de l'environnement.

Merci, monsieur le président.



Le président:

Merci, monsieur Angevine.

Nous allons maintenant entendre M. Anthony Ingraffea, dont le vol a été retardé en raison d'une tempête de neige. Je tiens d'ailleurs à remercier le greffier qui a réussi à organiser la participation de M. Anthony par vidéoconférence juste à temps.

Allez-y, monsieur Ingraffea.



M. Anthony R. Ingraffea (professeur de génie Dwight C. Baum, Cornell University, à titre personnel):

Bonjour, je vous remercie beaucoup de l'invitation à comparaître devant le comité. Je vous prie d'excuser mon absence et je félicite votre personnel, qui a organisé la vidéoconférence malgré le court préavis.

Je tiens à dire que tout l'exposé de cet après-midi porte sur l'exploitation du gaz naturel à partir des formations de schiste, qui est une forme d'exploitation non classique. Je ne ferai tout d'abord que quelques commentaires, car nous disposons de deux heures et je préfère répondre à vos questions. Je vais cependant vous suggérer quelques pistes en fonction de tous les témoignages que vous avez reçus sur le gaz de schiste ces derniers mois.

Compte tenu des témoignages que vous avez entendus, je souhaite rétablir certains faits et apporter des éclaircissements à la lumière des déclarations trompeuses qui ont été faites. J'aimerais faire cinq commentaires sur lesquels nous pourrions revenir durant les séries de questions.

Premièrement, il ne faut pas commettre la même erreur qu'aux États-Unis, où on a encadré et nommé la production de gaz non classique selon le fractionnement. Il ne faut pas seulement enquêter sur le fractionnement, mais sur tout le processus et le système en entier de la production de gaz de schiste. Il importe de ne pas réduire le champ de l'étude.

Deuxièmement, l'aspect le plus important de l'extraction du gaz de schiste, ce sont les ressources qu'il faut utiliser. Il faut de 50 à 100 fois plus de liquides pour creuser un puits de gaz de schiste par rapport à un puits classique. Cela signifie que le puits produit un volume comparable de déchets. J'insiste pour dire qu'il faut de 50 à 100 fois plus de liquides pour creuser un puits non classique. De plus, contrairement au gaz classique, il faudra beaucoup de puits pour atteindre les niveaux prévus par les responsables de l'industrie, soit environ trois puits au kilomètre carré. Il faut bien comprendre que la production de gaz de schiste demande beaucoup de liquides et qu'elle entraîne des besoins accrus concernant le transport et l'élimination des déchets, sans oublier que les puits au kilomètre carré seraient bien plus nombreux.

Troisièmement, il est étonnant de constater que la technologie nécessaire à l'extraction non classique est plus ou moins récente. Cette technologie est faite de quatre éléments combinés il y a seulement huit ans, aux États-Unis. Il ne s'agit pas du fractionnement hydraulique et de l'extraction classique des années 1950, 1960 et 1970, mais d'une technologie combinée assez récente.

Quatrièmement, étant donné que la technologie est plutôt récente, les règles et les mesures d'application de la loi ne sont pas à jour, aux États-Unis et dans les provinces de l'Ouest, où l'exploitation est importante. En outre, compte tenu de la situation qui a cours dans l'Est des États-Unis, comme en Pennsylvanie, en Ohio et en Virginie-Occidentale, il est improbable qu'on soit prêt à produire du gaz de schiste dans les provinces de l'Est. C'est improbable, en raison de la géologie, de l'utilisation des terres et de la densité de population qui sont semblables à celles de l'Est des États-Unis et en raison des règles et des mesures d'application de la loi. Je soutiens qu'on n'est pas encore prêt, dans les provinces de l'Est.

Enfin, il convient de suivre la situation concernant les déchets. S'il y a bien une chose que nous avons apprise sur la production de gaz de schiste dans l'Est des États-Unis, où la croissance de l'industrie est très rapide, c'est qu'il importe de connaître les volumes et les types de déchets produits par chaque puits, les solides, les liquides et les gaz. Il faut savoir ce qui est produit, en quelle quantité et à quel moment, et à quel endroit les déchets sont éliminés.

  (1550)

Ce sont les cinq observations que je souhaitais faire durant l'exposé. J'espère qu'au cours des séries de questions, j'aurai tout le temps nécessaire pour apporter des précisions.

Je vous remercie beaucoup de votre attention.



Le président :

Merci, monsieur Ingraffea.

Passons au dernier témoin, l'honorable Bruce Northrup, ministre des Ressources naturelles au gouvernement du Nouveau-Brunswick. Bienvenue, monsieur. Vous pouvez présenter l'exposé, qui doit durer, au plus, 10 minutes. Je vous remercie de votre présence.



M. Bruce Northrup (ministre, ministère des Ressources naturelles, Gouvernement du Nouveau-Brunswick) :

Merci beaucoup, monsieur le président Benoit.

Bonjour à tous.

Je vous remercie de l'invitation à comparaître devant le comité aujourd'hui et de la possibilité de le faire par vidéoconférence.

Je suis très heureux de vous présenter le point de vue du gouvernement du Nouveau-Brunswick sur la sécurité énergétique au Canada et la façon dont il peut aider à répondre aux besoins nationaux.

Je vais profiter des 10 minutes dont je dispose pour vous faire part de notre situation actuelle et de nos objectifs.

Nous sommes au tout début de ce qui pourrait devenir une industrie du gaz naturel très importante, dans la province. Les perspectives suscitent beaucoup d'enthousiasme; nous sommes très optimistes et nous croyons que, si l'exploitation est gérée de façon responsable, le gaz de schiste pourrait constituer une part importante de l'économie du Nouveau-Brunswick. Seulement dans la région de Sussex, où j'habite, on estime que, loin sous la surface, les formations de schiste renferment 60 000 milliards de pieds cubes de gaz. À titre de comparaison, 1 000 milliards de pieds cubes de gaz pourraient fournir l'énergie nécessaire à 10 000 maisons pendant 1 000 ans. Comme vous pouvez le constater, il y a un potentiel très important sur les plans du développement économique et de la sécurité énergétique.

Au Nouveau-Brunswick, 11 entreprises peuvent effectuer la prospection de pétrole et de gaz sur près de 1,5 million d'hectares. Deux de ces entreprises sont de grandes sociétés américaines qui ont beaucoup d'expérience dans l'exploitation du gaz de schiste, aux États-Unis et au Canada. Ces dix dernières années, les sociétés d'exploration ont investi 350 millions de dollars dans la recherche de gaz et de pétrole et elles prévoient dépenser au moins 200 millions durant les deux prochaines années. Donc, grâce à la phase d'exploration seulement, on crée de l'emploi et on injecte beaucoup d'argent dans l'économie du Nouveau-Brunswick par l'achat de biens et de services.

C'est toutefois la prochaine phase qui pourrait changer l'avenir de la province de façon considérable. Si on découvre du gaz de schiste en quantité suffisante, les choses vont changer du tout au tout pour notre magnifique province. Une industrie du gaz naturel de grande envergure se traduirait par des millions de dollars en redevances, la création de nombreux emplois directs et indirects, l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration du financement des services sur lesquels nous comptons tous, comme la santé, l'éducation et les soins aux aînés.

La semaine dernière, je suis allé en mission d'enquête dans l'Arkansas, en compagnie de mes collègues, les ministres de l'Énergie et de l'Environnement, ainsi que de Stéphanie Merrill, du Conseil de la conservation du Nouveau-Brunswick, qui a déjà comparu devant le comité. Durant notre visite très révélatrice, nous avons rencontré des propriétaires fonciers, des écologistes, des chargés de la réglementation et des politiciens, dont le gouverneur de l'Arkansas. Nous avons constaté que l'industrie du gaz de schiste a dynamisé l'économie de l'État. Le gouverneur Beebe nous a dit que, grâce à cette industrie, l'Arkansas, qui était pauvre, s'est transformé en État prospère. Des milliers d'emplois directs et indirects ont été créés, et des sociétés ont déménagé dans l'Arkansas pour exploiter le gaz de schiste, une énergie abondante et assez peu coûteuse.

Nous croyons que, si la production était importante, l'industrie du gaz pourrait entraîner les mêmes retombées économiques au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement est déterminé à réaliser des profits sans subir de conséquences négatives. J'insiste: sans subir de conséquences négatives.

Nous savons qu'on a été aux prises avec des problèmes environnementaux, dans certaines régions des États-Unis. Même si les dommages causés peuvent être exagérés, nous ne prenons pas les inquiétudes à la légère. L'aide du gouvernement se fonde sur le développement responsable du secteur du gaz. La ressource doit être exploitée de manière adéquate. Il est impératif que le tissu social des communautés rurales et l'environnement où elles vivent demeurent prépondérants. Nous n'allons pas sacrifier la sécurité des propriétaires et de leur approvisionnement en eau souterraine.

Nous sommes convaincus que le cadre législatif est plus qu'adéquat pour régir les activités actuelles, qui sont surtout exploratoires et qui ont donné lieu au forage de très peu de puits. De plus, nous avons mis en oeuvre une étude progressive d'impact sur l'environnement pour bien nous préparer en vue de l'exploitation. Ce genre d'étude est unique au Canada et nous croyons qu'elle nous permettra de répondre à bien des questions soulevées par des associations de citoyens inquiets et d'autres groupes.

Nous sommes conscients que, si l'industrie va de l'avant comme cela est souhaité, nous devons adapter la loi et préparer les ressources humaines en conséquence. Nous croyons que les choses peuvent se faire de manière adéquate et que nous avons le temps nécessaire.

  (1555)

Nous nous estimons chanceux de pouvoir apprendre d'autres régions comme l'Arkansas, qui ont environ une dizaine d'années d'avance sur nous concernant l'exploitation du gaz de schiste. Dans certains États, l'extraction a devancé les régimes de réglementation, et le grand perdant a été l'environnement. Nous croyons qu'au Nouveau-Brunswick, le cadre de réglementation est solide et nous sommes prêts à le renforcer s'il le faut. Nous comptons devenir des chefs de file dans le domaine et notre situation nous paraît idéale, à cet égard. C'est pourquoi le gouvernement réexamine, à l'heure actuelle, la législation et la réglementation sur la prospection de même que l'extraction de minéraux, de pétrole et de gaz. Selon nous, cela s'inscrit dans un processus d'amélioration continue. De plus, il importe de collaborer étroitement avec les gens, les communautés et les groupes d'intérêt.

Le gouvernement veut que la population participe et que le processus soit tout à fait transparent. La fin de semaine dernière, j'ai organisé une journée porte ouverte, dans ma ville natale de Sussex, pour que des représentants du gouvernement ou de l'industrie répondent à tous ceux qui se posaient des questions sur l'exploitation du gaz de schiste. C'était sans doute la première d'une série de réunions d'information, qui seront tenues dans diverses régions de la province, alors que les activités de prospection et d'extraction prennent de l'ampleur.

Nous comptons effectuer au moins une autre mission d'enquête. Cette fois-ci, nous irons dans le Nord de la Colombie-Britannique pour constater en personne comment on exploite le gaz de schiste et rencontrer les habitants de la place et les chargés de la réglementation. Je crois également que les témoignages entendus ici vont aider à attirer l'attention sur le gaz de schiste et permettre à la population de comprendre l'attrait qu'il présente pour la sécurité énergétique du Canada.

Bien entendu, les ressources naturelles du Nouveau-Brunswick appartiennent à sa population et la gestion de ces ressources lui revient. Je crois que nous avons ce qu'il faut. Cela dit, le gouvernement du Nouveau-Brunswick travaille en équipe, et je comprends qu'il pourrait être utile à tous de collaborer avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les domaines où la collaboration est pertinente sont l'environnement, le développement économique, la recherche et le développement, l'étude sur les occasions à valeur ajoutée et la mise en valeur des ressources humaines. La coopération dans tous ces domaines permettrait d'améliorer ce qu'offre l'industrie au Nouveau-Brunswick et au Canada. En définitive, cela pourrait se traduire par une très grande sécurité énergétique pour nous tous.

Je vous remercie de nouveau de l'invitation à comparaître aujourd'hui et je répondrai avec plaisir aux questions des députés.

Merci beaucoup.

  (1600)



Le président :

Merci, monsieur le ministre Northrup.

Nous allons tout de suite passer aux séries de questions. Commençons par monsieur Coderre, de l'opposition officielle.

Allez-y, monsieur.

[Français]



L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.):

Merci, monsieur le président. Bonjour messieurs. Je commencerai par m'adresser à vous, monsieur Angevine.

Les questions de sécurité énergétique et d'impacts économiques sont certainement d'actualité. Vos propos m'ont donné l'impression qu'il faut moins de barrières. Par contre, je n'ai pas perçu que vous ressentiez le besoin d'avoir un certain *monitoring*. Quand on évoque la sécurité énergétique, cela implique de s'assurer qu'on travaille avec les gens à cause de la situation environnementale et des changements climatiques.

Sur la question de l'équilibre, l'Institut Fraser parle en fonction du *monitoring* et de la réglementation. Quel est le rôle d'un gouvernement en matière de réglementation pour s'assurer qu'il y a en effet moins de barrières afin de mieux faire fonctionner l'économie? Comment peut-on aussi protéger la population puisqu'il peut y avoir des

downsides à cet égard?

[Traduction]



M. Gerry Angevine:

À l'Institut Fraser, nous croyons avant tout que la réglementation et la protection de l'environnement sont importantes. Toutefois, la réglementation doit être le plus efficace possible et modifiée pour tenir compte des dernières technologies. De plus, il faut savoir que les chargés de la réglementation ajoutent parfois des fonctions à leurs postes et augmentent ainsi les coûts que les organismes doivent assumer.

Je répète qu'il faut parfois mettre à jour les réglementations. Si on considère la Loi sur l'Office national de l'énergie et les raisons qui ont poussé à son adoption, on doit admettre que le monde d'aujourd'hui est différent et que certaines des grandes préoccupations émises à l'époque ne seraient plus d'actualité pour l'ONE. Par exemple, si on souhaite construire un pipeline, c'est qu'il serait viable sur les plans commercial et économique. C'est l'entreprise qui prend les risques, et les responsables à l'Office national de l'énergie n'ont sans doute pas besoin d'étudier longtemps la rentabilité du projet.

Par contre, les progrès dans l'extraction non classique du pétrole et du gaz entraînent de nouvelles préoccupations. À l'institut, nous souhaitons que la réglementation soit mise à jour de façon continue.

  (1605)



L'hon. Denis Coderre:

Monsieur Ingraffea, je vous remercie de vos observations.

Je suis du Québec, où les gens débattent sur le gaz de schiste. En tant que politicien fédéral, je sais bien sûr que la question est de compétence provinciale. L'exploitation du gaz de schiste relève du Québec, mais je m'y intéresse tout de même et je crois que, dans une certaine mesure, l'ONE a un rôle à jouer, en particulier concernant l'étude d'impact sur l'environnement.

En raison de l'incertitude qui plane sur l'industrie, dont vous avez parlé dans vos observations, conseillez-vous au gouvernement du Québec de décréter un moratoire avant de permettre les activités qui ont trait au gaz de schiste?



M. Anthony R. Ingraffea:

Tout à fait.

Permettez-moi de m'expliquer et de dire certaines choses sur le moratoire imposé dans l'État de New York. Il y a quatre ou cinq ans, alors qu'en Pennsylvanie, en Ohio et en Virginie-Occidentale, on commençait à exploiter le gaz de schiste à grande échelle, les responsables de l'État de New York ont eu la sagesse de dire que la technologie était pas mal différente, que la réglementation sur la protection de l'environnement était inadéquate et qu'il manquait de chargés de la réglementation et d'inspecteurs. Ces gens ont convenu qu'il fallait étudier davantage le problème de manière concrète et apprendre des erreurs commises dans les États voisins. Ils ont dit beaucoup souhaiter que l'Environmental Protection Agency du gouvernement fédéral termine son étude pour connaître les risques, une bonne fois pour toutes.

Personne ne dit que l'exploitation du gaz de schiste ne présente aucun danger ni aucun risque d'accident. On ne dit pas non plus qu'il est impossible de réduire à un niveau acceptable les risques liés aux technologies. Par le moratoire, les responsables de l'État de New York disent qu'ils n'ont pas les données scientifiques suffisantes pour établir la réglementation et appliquer la loi de manière appropriée.



L'hon. Denis Coderre:

Merci.

Monsieur le ministre Northrup, j'ai posé les deux premières questions aux autres témoins, car à titre de politicien, vous devez bien sûr prendre une décision.

Selon moi, il convient d'adopter une stratégie nationale sur l'énergie, car vous semblez rencontrer des problèmes en ce qui concerne la responsabilité de l'ONE dans la réglementation. Pour le bien des Néo-Brunswickois, croyez-vous qu'avant de prendre une décision, il soit approprié de dire aux gens de l'industrie que vous devez étudier tous les processus, en raison de la technologie et du reste? Allez-vous instaurer un genre de moratoire?

Il est évident que, compte tenu de toutes les informations reçues, la population a peur de l'inconnu. Comment gérez-vous le processus de prise de décisions?

  (1610)



L'hon. Bruce Northrup:

Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en octobre dernier, nous avons été très clairs et nous avons dit qu'un moratoire ne serait pas imposé, au Nouveau-Brunswick. Nous avons eu le temps d'étudier... La réglementation actuelle est efficace. À la suite de notre arrivée au pouvoir, nous avons entamé une étude d'impact sur l'environnement. La société Apache avait déjà creusé deux ou trois puits dans la région d'Elgin. Les travaux sont terminés et on a ramené tout l'équipement à Calgary. On ne creusera pas d'autres puits avant longtemps. L'autre grande société qui mène des activités au Nouveau-Brunswick, Southwestern Energy, établie dans l'Arkansas, n'en est qu'à l'étape initiale du processus.

Nous sommes allés dans l'Arkansas pour connaître les aspects positifs et négatifs du gaz de schiste. C'est pourquoi nous irons aussi en Alberta et en Colombie-Britannique, en particulier dans le bassin de Horn River. Étant donné qu'on y mène des activités depuis plusieurs années, nous souhaitons discuter avec les chargés de la réglementation et les écologistes. Quand nous sommes allés dans l'Arkansas, nous étions accompagnés d'une représentante du Conseil de la conservation du Nouveau-Brunswick, qui a participé à toutes les réunions tenues avec les propriétaires fonciers, les chargés de la réglementation et les groupes écologistes.

Nous sommes à la première étape du processus. Mon personnel et moi collaborons avec le ministère de l'Environnement et, à notre avis, nous n'avons pas le temps de renforcer la réglementation davantage. À l'heure actuelle, c'est la position du gouvernement du Nouveau-Brunswick.



L'hon. Denis Coderre:

Merci.



Le président:

Merci, monsieur Coderre.

Madame Brunelle, vous disposez de sept minutes; allez-y.

[Français]



Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ):

Merci, monsieur Northrup. Je continuerai avec vous.

Je suis du Québec. Je trouve intéressant que vous parliez de consulter la population. Il est évident que l'exploitation des ressources naturelles est de la responsabilité du gouvernement du Québec, et M. Coderre avaient parfaitement raison de le dire. Le gouvernement du Québec a commis un impaire énorme en oubliant d'informer la population et d'établir avec elle ce qu'on pourrait appeler un contrat social avant de commencer toute forme d'exploitation et d'exploration. On se retrouve maintenant dans une situation où l'utilisation de l'eau est un enjeu majeur.

Lorsque vous dites que vous allez consulter les gens ailleurs au Canada et aux États-Unis, je me demande si les choses se comparent vraiment. On voit que les scénarios sont complètement différents. Au Québec, on veut exploiter les gaz de schiste dans des zones agricoles qui sont densément peuplées. Cela a une grande importance sur la qualité de vie des gens. Il me semble que lorsqu'on est dans une zone agricole, ce n'est pas la même

chose que lorsqu'on est dans le nord d'une province où il y a peu de population.

C'est bien la sécurité énergétique. Cela dit, au Québec, où on a beaucoup d'hydroélectricité, a-t-on vraiment besoin du gaz de schiste? C'est pour cette raison que la population du Québec s'entend maintenant pour avoir un moratoire le temps qu'on étudie mieux les conséquences environnementales.

Croyez-vous que vous puissiez tirer parti de l'expérience et des bévues du Québec dans cette situation? Croyez-vous que les choses sont toutes comparables, que ce soit aux États-Unis, au Québec ou ailleurs au Canada?

[Traduction]



Le président:

Allez-y.



L'hon. Bruce Northrup:

Au Nouveau-Brunswick, nous nous employons à établir les pratiques et les normes les meilleures.

Vous avez parlé de consulter la population; nous le faisons depuis le tout début. Dans mon bref exposé de 10 minutes, j'ai mentionné que nous avons tenu une journée portes ouvertes dans ma ville natale de Sussex, la fin de semaine dernière. Plus de 400 personnes sont venues et ont discuté avec les représentants de trois entreprises. Les gens des ministères de l'Environnement et des Ressources naturelles ainsi que des experts dans différents domaines étaient là pour expliquer le processus du début à la fin.

Nous étions très heureux du résultat. Durant la première partie de la réunion, nous avons reçu des maires, des conseillers municipaux et des représentants des districts de services locaux. Pendant l'heure suivante, des groupes de citoyens nous ont exprimé leurs inquiétudes. Par la suite, on nous a dit très clairement que, même si l'activité de samedi dernier était réussie, on souhaitait un débat public pour que tout le monde puisse nous donner son point de vue. C'est exactement ce que nous ferons, sans doute le mois prochain. Les citoyens pourront discuter avec des représentants de l'industrie et du gouvernement, et il y aura sans doute un animateur pour que les choses se déroulent bien.

Nous avons mis cartes sur table avec les Néo-Brunswickois et l'industrie. La semaine dernière, nous nous sommes réunis pendant plus de trois heures avec les représentants de l'industrie, et nos spécialistes ont expliqué l'étude d'impact sur l'environnement, que nous avons réalisée en procédant par étapes. Voilà comment nous jouons franc-jeu avec les gens de l'industrie, qui sauront tout à fait à quoi s'en tenir si nous allons de l'avant.

Nous croyons que nous avons tout le temps nécessaire pour discuter avec les représentants de l'industrie, les groupes de citoyens préoccupés et le reste de la population. Grosso modo, voilà pourquoi nous n'avons pas décrété de moratoire.

  (1615)

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Merci.

Je m'adresserai maintenant au professeur Ingraffea.

[Traduction]



M. Anthony R. Ingraffea:

Oui.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Bonjour.

Vous nous avez parlé de l'importance de l'utilisation de l'eau. L'utilisation de l'eau sur les sites de production des gaz de schiste est devenue un enjeu environnemental majeur.

La ville de Trois-Rivières, que je représente comme députée, devait traiter les eaux des activités des centrales de gaz de schiste à son usine de traitement de l'eau. Maintenant, le ministère de l'Environnement lui a donné un avis contraire indiquant qu'elle ne pouvait plus le faire.

A-t-on fait des recherches suffisantes pour connaître toutes les mesures environnementales appropriées à adopter? Ne joue-t-on pas un peu aux apprentis sorciers en essayant de produire des gaz de schiste sans vraiment connaître tous les tenants et aboutissants de cette production?

[Traduction]



Le président:

Allez-y, monsieur Ingraffea.



M. Anthony R. Ingraffea:

C'est exact. En fait, il ne s'agit pas de magie, mais de magie noire. Je n'entends pas par là qu'il faut réaliser d'autres études scientifiques, mais qu'on doit améliorer la technologie.

Permettez-moi d'être très clair. Concernant les déchets liquides — qu'on appelle sans distinction eaux usées, eau extraite et saumure, dans l'industrie —, ils sont différents de ce que rejette un puits de pétrole ou un puits classique. On ne peut pas envoyer ces déchets dans une usine de traitement des eaux, car ils contiennent non seulement du sel, mais aussi des métaux lourds et des matières radioactives à l'état naturel, typiques du gaz de schiste. Les usines de traitement des eaux ne peuvent pas séparer ces matières. À l'heure actuelle, aucun permis n'a été délivré dans l'État de New York pour traiter les déchets liquides qui proviennent des puits non classiques de gaz de schiste. C'est entre autres pourquoi un moratoire a été imposé, dans l'État de New York.

Si on ne démontre pas que les déchets liquides sont éliminés de manière appropriée, les responsables de l'État de New York n'autoriseront pas la fracturation hydraulique à grand volume de type « slick-water », pour l'extraction du gaz de schiste. Jusqu'à ce que les technologies soient supérieures — on s'emploie présentement à les améliorer — et qu'on puisse traiter de façon adéquate de grandes quantités de déchets liquides, le moratoire restera en vigueur.

[Français]



Le président:

Merci, madame Brunelle.

[Traduction]

Monsieur Cullen, vous disposez de sept minutes; allez-y.



M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD):

Merci, monsieur le président.

J'aimerais remercier les experts que nous recevons aujourd'hui.

Monsieur Ingraffea, mes questions s'adresseront à vous.

Des gens de l'industrie qui utilise cette technologie sont venus témoigner. Essentiellement, ils nous prient de nous détendre; puisqu'ils évoluent dans le secteur depuis des années, ils prétendent qu'il n'y a aucune raison de s'inquiéter de la fracturation hydraulique ou des eaux résiduaires. Je me demande pourquoi cela en reconforte certains dans l'industrie. Vous dites qu'à New York, ce n'était pas... mais cela semble avoir fonctionné en Pennsylvanie, en Virginie-Occidentale et dans les régions de l'Ouest du Canada.

Quelle est la différence fondamentale entre les activités entourant cette source non classique de gaz naturel et les autres activités de forage de l'industrie pétrolière et gazière?

  (1620)



M. Anthony R. Ingraffea:

C'est une excellente question.

Je vais approfondir ce que j'ai dit plus tôt. Tout dépend de l'échelle de l'exploitation. La fracturation hydraulique d'un puits de gaz de schiste requiert plus de 30 000 mètres cubes d'eau. Il s'agit de 50 à 100 fois plus d'eau que pour un puits classique. Cela signifie aussi que la même quantité d'eau résiduaire s'écoulera du puits.

L'industrie affirme avoir acquis une vaste expérience de la fracturation hydraulique en 60 ans, mais elle oublie de préciser qu'elle utilise les méthodes non classiques d'exploitation des gaz de schiste à grande échelle depuis moins de 10 ans.

Le problème se résume à deux éléments: d'une part, la grande quantité de fluides utilisés, donc de fluides résiduaires, et d'autre part, la nécessité absolue d'avoir plusieurs puits par kilomètre carré, habituellement trois, en raison des différences géologiques de la distribution du gaz dans le schiste et dans les puits traditionnels. Cela signifie qu'une zone donnée peut compter des milliers de puits, ou même des dizaines de milliers.



M. Nathan Cullen:

Alors le...



M. Anthony R. Ingraffea:

Si vous multipliez ces dizaines de milliers de puits par le grand volume d'eau nécessaire pour chacun d'eux, vous obtiendrez des quantités astronomiques. Or, l'industrie n'a pas encore démontré qu'elle peut éliminer cette eau.



M. Nathan Cullen:

J'ai une question en deux volets à propos de... Nous avons demandé ce qui entre dans la composition du fluide injecté dans un puits pour extraire le gaz, mais les réponses varient.

D'une part, pourriez-vous nommer quelques produits chimiques utilisés dans le mélange qui est introduit dans un puits? Quelle proportion est habituellement récupérée dans l'industrie? Si 30 000 mètres cubes d'eau sont injectés dans un puits, combien sont habituellement récupérés?

D'autre part, le ministre Northrup nous a dit qu'au Nouveau-Brunswick, du moins — je ne sais pas si vous avez étudié la situation là-bas, mais j'imagine que vous avez écouté le témoignage —, on essaie d'adopter divers règlements afin de pouvoir surveiller étroitement l'industrie, ce qui devrait apaiser les craintes des propriétaires et des gens préoccupés par la contamination de l'eau. Cela ne vous rassure-t-il pas?

Donc, premièrement, pourriez-vous nous parler des fluides introduits dans la terre et de leur contenu, ainsi que de la proportion qui sera probablement récupérée? Deuxièmement, d'après ce que vous avez entendu aujourd'hui, croyez-vous que les mesures adoptées au Nouveau-Brunswick constituent un pas vers l'avant ou une progression en matière de protection du public et de l'environnement?



M. Anthony R. Ingraffea:

Je vais essayer de répondre très rapidement aux trois questions.

Dans le procédé habituel de fracturation hydraulique à grand volume à base de « slick-water » utilisé pour extraire le gaz d'une formation schisteuse, il faut à peu près cinq types de produits chimiques. Je ne vous donnerai pas leur appellation chimique — ils sont faciles à trouver. Il faut tout d'abord ajouter un lubrifiant à l'eau pour pouvoir pomper de grands volumes à haute pression sur une très longue distance en utilisant une quantité raisonnable de chevaux-puissance à la surface. Ce lubrifiant est habituellement un dérivé d'hydrocarbure. Il faut ensuite un biocide pour tuer les bactéries qui, autrement, boucheraient le puits à force de se multiplier. On ajoute aussi un produit anticorrosif pour éviter la rouille du tubage du puits en acier qui revêt une importance capitale — c'est la première ligne de défense pour toute la durée de vie d'un puits, soit entre 20 et 50 ans. On ajoute un agent antisalissure pour éviter l'entartrage — c'est-à-dire le dépôt de minéraux durs à l'intérieur du tubage du puits qui, autrement, formerait un bouchon. Enfin, on utilise un acide pour nettoyer les perforations juste avant la fracturation hydraulique, et tout juste après son début.

Ce sont les catégories générales de produits chimiques utilisés. Certains sont relativement bénins, même s'ils ne devraient pas être bus ou se retrouver dans les ruisseaux à truites. D'autres sont reconnus comme étant toxiques et cancérogènes, et ils n'ont pas leur place dans le milieu humain. Je devrais aussi préciser que le fluide qui retourne à la surface — et j'essaie maintenant de répondre à la deuxième question —, contient non seulement ces produits chimiques, mais aussi des substances provenant du schiste. Comme je l'ai dit plus tôt, les substances les plus nocives du schiste noir, celui qui contient du gaz, sont les métaux lourds — le strontium, le baryum, l'uranium et le radium —, dont certains sont aussi des matières radioactives naturelles.

L'industrie se plaît à dire que la plus grande part du fluide injecté dans la terre y demeure. Ils oublient cependant de préciser la période qui leur a servi de calcul. Après le processus de fracturation, seule l'eau qui refait surface pendant les deux premières semaines des travaux de reflux est habituellement prise en considération. Toutefois, des fluides de fracturation et une eau salée remplie de métaux lourds continuent de s'échapper d'un puits de gaz de schiste pendant toute sa durée de vie. Il faut être très prudent. On ne peut affirmer qu'en moyenne, 50 p. 100 des fluides remontent à la surface. Il faut préciser la période ayant servi de mesure. Habituellement, presque tous les fluides de fracturation remontent à la surface pendant la durée de vie d'un puits.

En réponse à la troisième question, je ne suis pas certain d'être rassuré quand mes amis du Nouveau-Brunswick disent essayer d'adopter des règlements en fonction de l'évolution de l'industrie. Je ne sais d'où viennent les règlements. J'ignore à quoi ils ressemblent ni s'ils ont été modifiés. Je leur proposerais simplement d'examiner ce qui a été fait en Pennsylvanie, dont l'industrie s'apparente à celle du Nouveau-Brunswick, d'après moi, et où des règlements considérablement modifiés ont été adoptés cette année après seulement trois ans de grande exploitation.

  (1625)



M. Nathan Cullen:

Je vous remercie de votre réponse.

Il ne me reste malheureusement pas assez de temps pour vous poser des questions, monsieur Northrup, mais j'espère pouvoir le faire au deuxième tour, car certaines choses ont piqué ma curiosité.

Monsieur Angevine, je vais vous poser des questions rapides à propos de l'Institut Fraser. Je suis désolé que vous deviez parler davantage de questions économiques que du sujet du jour, soit l'industrie peu conventionnelle des hydrocarbures. Plusieurs instituts de Washington demandent au président de cesser d'accorder des subventions à l'industrie pétrolière et gazière — comme la fondation Heritage et d'autres groupes qui ne sont pas précisément environnementalistes. Par curiosité, j'aimerais savoir si l'Institut Fraser partage ce point de vue relativement à la distorsion du marché et aux subventions actuellement accordées à l'industrie pétrolière et gazière pour favoriser sa production et lui donner une sorte de coup de pouce.

En deuxième lieu, pourquoi est-il urgent d'exploiter de très nombreux gisements de gaz alors que les prix n'ont presque jamais été aussi bas? Je ne comprends pas. Lors de votre témoignage, vous avez dit qu'il fallait se dépêcher. Il me semble qu'avec les prix actuels et sans subvention gouvernementale pour l'industrie, le marché décidera simplement qu'il ne vaut pas la peine d'exploiter le gaz pour trois dollars.



Le président :

Pourriez-vous répondre brièvement, monsieur Angevine?



M. Gerry Angevine:

Bien sûr.

En ce qui a trait aux subventions, l'Institut Fraser croit que toute subvention accordée au secteur de l'énergie devrait être abolie pour que les règles du jeu soient équitables et que l'exploitation des ressources, y compris des ressources renouvelables, dépende de facteurs économiques. Cette réponse suffit-elle? Je pourrais simplement ajouter qu'à l'Institut, nous croyons que les subventions n'ont généralement pas leur place dans l'industrie pétrolière ou gazière ou dans l'exploitation de toute autre ressource énergétique.

En réponse à votre question sur l'urgence de la situation, le projet de recherche sur la stratégie énergétique continentale part du principe selon lequel, si la conjoncture du marché et les forces de la concurrence peuvent entraîner un développement plus rapide des ressources pétrolières et gazières du Canada, on devrait alors limiter toute activité hors marché qui entrave ce développement et n'est ni justifiée ni nécessaire, ou encore y mettre fin. C'est la raison pour laquelle j'ai parlé des obstacles extérieurs au marché. Il est vrai que le gaz naturel est exploité à très bas prix sur le marché d'aujourd'hui; ceux qui ont comparé le gaz de schiste de différentes régions des États-Unis ont remarqué que certains endroits sont plus rentables que d'autres. Il arrive que 1 000 pieds cubes de gaz ne coûtent pas même quatre dollars; un tel gisement pourra être exploité, alors que d'autres gisements plus chers ne le seront pas.



Le président :

Merci.

Merci, monsieur Cullen.

C'est maintenant au tour du gouvernement. Monsieur Allen, vous avez sept minutes. Allez-y, s'il vous plaît.



M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC):

Merci, monsieur le président. Je remercie nos témoins d'être venus. Plus particulièrement, j'aimerais souligner la présence de mes amis du Nouveau-Brunswick. C'est toujours agréable de recevoir des gens de votre province à notre comité.

Pour commencer, monsieur Northrup, j'aimerais vous parler de la réglementation du Nouveau-Brunswick qui, selon vous, arrive au moins à suivre la cadence de l'industrie. Vous dites vouloir approfondir la réglementation. Or, Apache a déjà procédé à des forages d'exploration dans la région d'Elgin, au Nouveau-Brunswick. Puisque vous affirmez que la réglementation ne doit pas prendre de retard, dans combien de temps votre ministère croit-il, de façon réaliste, que ces puits seront exploités, si tout va bien?

(1630)



L'hon. Bruce Northrup:

Merci, Mike. C'est toujours agréable d'entendre votre belle voix et de vous voir à mi-corps à la télé.

Je suis heureux d'être ici.

Dans le secteur d'Elgin, l'intégration progressive du processus d'étude d'impact sur l'environnement s'est très bien déroulée du début à la fin avec Apache. L'entreprise, qui a foré deux puits là-bas, communique très ouvertement avec la population de la région. Elle a distribué des dépliants dans le secteur afin d'informer les gens des travaux prévus le jour même, la semaine suivante et celle qui suit. Elle a même fait appel au service des pompiers locaux pour assurer la sécurité. Tout est une question de participation communautaire, et Apache a accompli un travail extraordinaire dans ce domaine.

Apache commencera probablement l'exploitation dans 18 mois environ, soit dans un an et demi; Southwest Energy, quant à elle, le fera probablement dans environ trois ans, puisque l'exploration n'en est qu'à ses débuts.



M. Mike Allen:

J'aimerais vous poser quelques questions à propos de votre voyage en Arkansas.

Voici la première: qu'avez-vous appris de la réglementation en place? Il y a deux ou trois semaines, je sais que Southwest a discuté brièvement avec le Fonds de défense de l'environnement à l'Université du Nouveau-Brunswick, je crois, et la rencontre a été plutôt productive. Il était question de l'utilisation de l'eau. Qu'avez-vous vu en Arkansas...? Avez-vous su si certains États ont une meilleure réglementation que d'autres?

Ma deuxième question est la suivante. Qu'avez-vous appris des progrès technologiques liés à la récupération des produits chimiques et de l'eau utilisée?



L'hon. Bruce Northrup:

À notre arrivée au motel de Little Rock, en Arkansas, trois ou quatre groupes attendaient déjà de nous rencontrer. Nous avons discuté au moins deux heures et demie avec ces gens, qui ont probablement affaire à l'industrie depuis 9 ou 10 ans. En leur parlant, nous avons pris conscience qu'ils n'avaient rien contre l'industrie en soi, mais qu'ils étaient plutôt un peu fâchés de certains événements passés. Mike, l'une de leurs plaintes portait sur le bruit qui provient des activités. Nous sommes allés chez une dame qui habite à environ un demi-mille de six compresseurs. Nous connaissons tous le bruit au décollage d'un avion à réaction. Les compresseurs font un bruit similaire, et ce, 7 jours par semaine, 24 heures par jour, 365 jours par année.

Puisque nous voulions connaître l'envers de la médaille, nous avons visité un site où les six compresseurs se trouvent dans un bâtiment dont les murs sont recouverts de quatre pouces de matériau d'isolation acoustique. De l'extérieur, nous pouvions à peine les entendre.

Southwestern a promis à la dame que les compresseurs se trouveraient bientôt dans un tel bâtiment.

C'est un des éléments dont le Nouveau-Brunswick s'est inspiré. Avant même d'entrer en fonction, les compresseurs seront placés à l'intérieur d'un bâtiment bien isolé pour éviter que les voisins entendent le bruit. En Arkansas, beaucoup de compresseurs n'étaient pas situés bien loin des habitations. Ce bruit était probablement la principale source de préoccupation des gens que nous avons rencontrés, et nous sommes heureux qu'ils nous en aient fait part puisque nous avons pu nous en inspirer.

Sur le plan technologique, c'est l'entreprise albertaine Calfrac, de Calgary, qui assure la majeure partie des activités de fracturation et de forage en Arkansas. Il était intéressant de parler seul à seul avec les employés de l'entreprise.

Il était agréable de constater que ces gens sont satisfaits de leur travail. Ils travaillent sept jours, puis ont congé les sept jours suivants. Nous avons eu de bonnes discussions avec eux. Voici ce que nous voulons faire lorsque nous mettrons en place le processus d'étude d'impact sur l'environnement — et nous avons déjà parlé des produits chimiques. Mike, nous allons nous assurer de divulguer tous les produits chimiques utilisés. Un des témoins en a nommé trois ou quatre, et c'est exactement ce qu'a fait Apache: l'entreprise a divulgué l'information. Elle a distribué un très joli prospectus qui contenait la teneur exacte du fluide injecté dans le sol. Sur le site, l'eau récupérée est emmagasinée dans des cuves de stockage. Elle est ensuite transportée jusqu'à une station d'épuration des eaux industrielles approuvée, qui se trouve à deux ou trois heures de route des puits.

(1635)



M. Mike Allen:

Y a-t-il eu des déversements d'eau accidentels? L'un des représentants du Fonds de défense de l'environnement en a parlé. Ce ne sont pas nécessairement la fracturation et la contamination de l'aquifère qui présentent les plus grands défis, mais plutôt la contamination à la suite de déversements accidentels. Y a-t-il eu de tels incidents en Arkansas, et sinon, quelles mesures ont permis de l'éviter?



L'hon. Bruce Northrup:

Nous n'avons été témoins d'aucun déversement accidentel en Arkansas. Imaginez la scène: il y avait six ou

sept poids lourds rassemblés et un appareil de forage entièrement informatisé; au sol, il y avait même des bassins de retenue d'hydrocarbures pour pouvoir les récupérer très rapidement en cas d'incident. C'était très impressionnant.

Au Nouveau-Brunswick, nous nous sommes inspirés d'autre chose... Nous voulons nous assurer de pouvoir récupérer l'eau s'il arrive un incident ou qu'elle remonte à la surface et s'écoule du puits. J'aimerais souligner que l'eau est notre priorité absolue, parallèlement à l'environnement et aux habitants de la région. Nous optons pour la simplicité, c'est-à-dire que nous n'irons de l'avant que si nous pouvons bien faire les choses. Nous ne ferons rien que nous ne pouvons faire correctement.



Le président:

Merci, monsieur Allen.

Nous allons maintenant passer au deuxième tour. Vous aurez cinq minutes pour les questions et les réponses. Nous allons commencer avec M. Tonks, puis ce sera au tour de M. Andrews, s'il reste du temps.



M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.):

Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais moi aussi remercier nos témoins.

Ma première question s'adresse à M. Ingraffea.

Vous nous avez présenté une description très détaillée du reflux et des produits chimiques qui restent dans le sol dans le processus de fracturation hydraulique. Je ne peux que déduire que c'est en raison du niveau d'incertitude entourant la question — sans compter le propane, le méthane et les autres produits chimiques et gaz qui apparaissent — que l'État de New York a fait un pas en arrière pour examiner la situation.

Pourriez-vous nous donner un aperçu du niveau actuel de la technologie et de la recherche? En d'autres mots, le moratoire nous donne-t-il l'occasion de mettre au point la technologie qui permettrait de contrebalancer le niveau d'incertitude et de risque? Êtes-vous au courant? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous en parler?



M. Anthony R. Ingraffea:

Je vais essayer de le faire.

En Arkansas et en Pennsylvanie, il y a des déversements accidentels chaque jour — ce ne sont pas des explosions comme dans le golfe du Mexique, mais plutôt des accidents de camions, des bris de valves, des fuites de réservoirs et des bris de canalisations. Ces incidents font partie du lot quotidien de l'exploitation du schiste. La technologie qui permettrait le mieux de réduire le risque est le recyclage de la plus grande proportion possible de fluides qui remontent à la surface. Cette solution permettrait de diminuer le volume total de fluides résiduels qui doivent être transportés de la plateforme de forage jusqu'au site d'élimination finale. C'est une question de risque. En réduisant le volume total de fluides acheminés par camion, on diminue le risque d'accident.

Aux États-Unis, le recyclage n'en est qu'à ses débuts. Il en existe deux types. Dans un cas, on espère pouvoir réutiliser une partie des fluides qui remontent à la surface pour d'autres puits. Étant donné les coûts supplémentaires exorbitants que cela représente, très peu d'entreprises d'exploitation de New York, de la Pennsylvanie, de l'Arkansas et du Texas le font à l'heure actuelle.

L'autre forme de recyclage consiste à traiter les fluides résiduels de la plateforme d'exploitation à l'aide de nouvelles technologies spécialement conçues pour enlever la plupart des déchets de l'eau. On se retrouve ainsi avec un petit volume très concentré de déchets, dont on peut disposer en toute sécurité dans des puits d'injection souterrains, par exemple — en passant, cette solution ne fonctionnerait probablement pas dans les provinces de l'Est, comme c'est le cas en Pennsylvanie et à New York. Mais c'est faisable en Arkansas et au Texas.

Il faut choisir très prudemment à qui l'on compare son avenir. Au Nouveau-Brunswick, ce n'est pas comme en Arkansas. Allez plutôt en Pennsylvanie.

  (1640)



M. Alan Tonks:

Merci, monsieur le président.

Ai-je encore du temps?



Le président:

Il vous reste une minute et demie, monsieur Tonks.



M. Alan Tonks:

M. Andrews peut prendre la parole.



Le président:

Allez-y, monsieur Andrews.



M. Scott Andrews (Avalon, Lib.):

Merci.

Ma question s'adresse aussi à M. Ingraffea.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé de préoccupations environnementales en aval. Outre les problèmes relatifs à l'eau, y a-t-il d'autres préoccupations environnementales en aval? Est-ce que vous voulez nous en dire plus à ce sujet, ou est-ce que vous ne parliez que de l'eau quand vous avez dit cela?



M. Anthony R. Ingraffea:

Non, je ne parlais pas que de l'eau. J'ai laissé entendre qu'il y a des solides et des gaz, en aval, qui peuvent produire des effets sur l'environnement et sur la santé humaine. À petite échelle, près de la station de compression et des puits horizontaux, en plus du bruit, il y a des émissions gazeuses. Certaines sont intentionnelles et d'autres, accidentelles. Vous savez maintenant que la plupart des puits de gaz de schiste laissent échapper de petites ou de grandes quantités de méthane. C'est dans la nature des choses. Il en a toujours été ainsi, et ça ne changera pas. Il y a donc, à petite échelle, des fuites de gaz.

À grande échelle, rappelez-vous que le gaz naturel est un combustible fossile non renouvelable. Quand il brûle, il rejette du dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Quand le gaz est produit, entreposé et transporté dans des conduites d'amenée, des canalisations de transport et des canalisations de distribution, aux États-Unis — je ne connais pas les données pour le Canada —, entre 3 et 5 p. 100 du gaz s'échappe dans l'atmosphère. Le gaz naturel est un gaz à effet de serre bien plus puissant que le dioxyde de carbone, et même s'il ne s'échappe qu'un très faible pourcentage d'un très grand volume de gaz, cela produit beaucoup d'effet sur les émissions de gaz à effet de serre et, de là, potentiellement, sur les changements climatiques. Il y a donc d'autres effets à tenir en compte sur les plans de la santé humaine, de l'environnement et du climat, et pas seulement en raison de l'eau, mais aussi des solides et des gaz.



Le président:

Merci, messieurs Tonks et Andrews.

Nous passons maintenant à M. Anderson, pour cinq minutes au maximum.



M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC):

Bonjour, chers témoins. Je suis content de votre présence.

Monsieur le ministre Northrup, je vous inviterais à visiter le sud-ouest de la Saskatchewan, plutôt que la

Pennsylvanie, pour constater les bienfaits de l'exploitation pétrolière et gazière.

Je me demande si, au cours de vos déplacements, vous vous êtes penché sur les bienfaits importants qui rejaillissent sur les collectivités locales, en ce qui concerne l'emploi local, les occasions qui s'offrent aux fournisseurs de services locaux et ainsi de suite. Avez-vous consacré du temps à cela? Invitez-vous ces gens, ou des gens qui en ont profité, à venir expliquer ces bienfaits aux collectivités, à l'occasion de vos assemblées publiques?



L'hon. Bruce Northrup:

C'est pourquoi nous avons tenu une journée portes ouvertes, samedi dernier en avant-midi, car les premières personnes à arriver à 9 heures ont été les maires, les conseillers et les représentants des DSL et du secteur. Nous les avons laissés parler aux représentants de l'industrie. Il y avait là trois représentants de l'industrie: Southwestern, Apache et Corridor. Le gouvernement y était, y compris le ministère de l'Environnement et le ministère des Ressources naturelles.

C'est ce que nous essayons de transmettre au grand public. Quand nous sommes allés en Arkansas, nous avons vu les bienfaits là-bas. Ils ouvraient un tout nouveau bureau. C'était un bureau axé sur les choix environnementaux. Nous y étions le dimanche, et ils allaient ouvrir le lundi matin. Il y avait là plus de 500 employés possédant des compétences diverses. Ce sont des emplois qui paient bien, en plus.

Il y avait dans le coin de nombreuses maisons en construction, ainsi que des entreprises énergétiques dans les secteurs ruraux. À l'extérieur de Conway et de Little Rock, on pouvait voir les effets de l'industrie du gaz de schiste. Ils ont là-bas 3 000 puits, en Arkansas.

De toute évidence, on attribue bien d'autres choses aux puits de gaz de schiste, et les bienfaits sont tout simplement énormes.

Il faut cependant en fin de compte nous assurer de bien faire les choses et de les faire de la bonne manière. Voici un exemple seulement: quand nous avons rencontré le gouverneur, le dimanche soir, il disait qu'on avait affecté beaucoup d'argent au système d'éducation — les redevances de l'exploitation des gaz de schistes —, et que le programme de 10^e année était passé du 40^e au 6^e rang.

Nous essayons de faire valoir tous les aspects positifs pour le sud du Nouveau-Brunswick. L'essentiel de notre travail est de communiquer avec le public et de l'informer des bienfaits.

  (1645)



M. David Anderson:

Eh bien je suis content que vous les voyiez. Je pense que plus vous vous éloignez dans les secteurs ruraux, là où se déroule toute l'activité, plus vous en voyez les effets. Étant donné que ce sont de petites entreprises de deux, trois ou quatre personnes qui s'occupent du soudage, de l'entretien ou de la vérification des puits et ce genre de choses, ces gens restent au sein de la collectivité rurale et c'est le résultat que nous nous efforçons d'obtenir.

Je voulais seulement vous poser une autre question au sujet des études d'impact environnemental progressives. Pouvez-vous nous en expliquer un peu mieux le fonctionnement? Comment voyez-vous cela? Vous avez aussi parlé de réexaminer votre processus d'approbation. Je me demande simplement si vous avez un échancier — pour l'examen, pas pour les approbations.



L'hon. Bruce Northrup:

Avant même qu'ils se mettent à creuser, ils doivent tout divulguer, tout ce qu'ils font, de A à Z. Ça, c'est avant même de faire quoi que ce soit. Ils devront divulguer entièrement tous les produits chimiques qu'ils utiliseront et ce qu'ils feront, jour après jour. C'est ce que comporte le processus d'EIE. C'est bien structuré en ce qui concerne ce qu'ils utiliseront au cours du processus. C'est là que la communication doit entrer en jeu, là où le gouvernement doit tout suivre grâce au processus d'EIE.

C'est en quelque sorte ce qui va se produire jour après jour. Il faut environ 30 jours pour faire l'examen — à peu près un mois —, et l'objectif est d'approuver un grand nombre de puits et d'emplacements à l'avance, avant

que l'exploitation commence. C'est pour cela que, quand Apache a entrepris de creuser deux puits dans le secteur d'Elgin, même avant qu'ils commencent, nous avons mis à l'essai et appliqué progressivement le processus d'EIE avec eux. J'ai communiqué deux ou trois fois par semaine avec le député provincial de ce secteur. Il disait que tout allait bien et qu'il n'y avait eu aucun problème.

C'est donc un processus stratégique d'EIE que le gouvernement et l'industrie doivent assumer. En fin de compte, s'ils ne font pas bien les choses, c'est simple, nous allons les fermer.



Le président:

Merci, monsieur Anderson.

Nous écouterons maintenant M. Pomerleau, du Bloc québécois, qui a cinq minutes.

[Français]



M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ):

Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à vous trois, messieurs, de vos présentations et de vos commentaires sur le sujet qui nous concerne.

Monsieur Angevine, ma première question sera pour vous. L'un des arguments les plus souvent utilisés — et vous l'avez fait comme beaucoup d'autres avant vous — pour faire la promotion de la prospection et, éventuellement, du pompage des gaz de schiste, c'est de nous dire qu'on pourrait ainsi se débarrasser d'une grande partie de notre dépendance vis-à-vis du pétrole ou du gaz naturel étranger. Cela est absolument vrai dans certains cas.

Cependant, est-ce que vous ne croyez pas qu'au Québec, étant donné qu'on produit de l'électricité, on pourrait obtenir exactement le même effet économique en réduisant notre dépendance au pétrole et en augmentant notre dépendance à l'électricité en décidant, par exemple, de remplacer sur une période de 20 ou 25 ans nos autos actuelles par des autos électriques?

  (1650)

[Traduction]



M. Gerry Angevine:

Au Fraser Institute, nous n'avons pas examiné les bienfaits de l'augmentation des aménagements hydroélectriques au Québec, ni comparé ces bienfaits à ceux de l'exploitation des gaz de schistes; nous n'avons pas examiné ces deux moyens de réduire notre dépendance au pétrole brut importé dans l'Est du Canada. Les deux options comporteraient des avantages économiques, naturellement, mais je suis désolé: je ne peux pas répondre. Je n'ai pas comparé les effets sur les revenus d'emploi et sur le PIB des deux options.

[Français]



M. Roger Pomerleau:

Ça mériterait d'être étudié.

[Traduction]



M. Gerry Angevine:

En effet, ce serait intéressant.

[Français]



M. Roger Pomerleau:

Vous avez parlé de *land claims* et de droits autochtones sur les territoires. Vous savez qu'au Québec pour construire les grands réseaux hydroélectriques dans le Grand Nord, il a fallu absolument s'entendre avec les autochtones, soit les Cris, les Inuits et les Attikameks. On a pu s'entendre avec ces gens en créant ce qu'on appelle la Convention de la Baie-James.

À cette époque, M. Bourrassa était premier ministre du Québec. Il comprenait parfaitement bien qu'on ne pouvait pas construire quelque chose qui nous appartenait sur le terrain d'un voisin. Il a donc fallu établir des règles très strictes d'appartenance des terrains. Il a fallu acheter des droits de propriété.

Quand vous parlez que le Canada doit s'entendre avec les nations autochtones pour les *land claims*, faites-vous référence à quelque chose de cette nature?

[Traduction]



M. Gerry Angevine:

Je dirais que, par mes propos au sujet des obstacles extérieurs au marché, je faisais simplement remarquer que les revendications territoriales, là où nous en avons, doivent être résolues. Je crois qu'il faut s'efforcer davantage de les résoudre dans des délais raisonnables, sans quoi la rentabilité pourrait ne pas être au rendez-vous ou être fort lointaine. Il n'existe pas de solution simple.

Par exemple, dans les Territoires du Nord-Ouest, il a été difficile d'obtenir une entente sur la possibilité d'un pipeline arrivant du delta du Mackenzie et franchissant les territoires en raison des difficultés relatives à divers groupes locaux. Nous ne dirons certainement pas qu'il faut passer outre les droits des gens, mais il faut trouver des solutions pour surmonter ces problèmes. Par exemple, on pourrait envisager les terres visées et le montant des impôts qui serait normalement perçu par une municipalité sur une telle superficie. Il serait utile de trouver une formule générique qui servirait à lancer les négociations.

[Français]



M. Roger Pomerleau:

Mais êtes-vous d'accord pour dire qu'on n'a pas le droit de construire quelque chose sur le terrain de son voisin? On essaye de passer des pipelines sur des terres qui ne nous appartiennent pas à 100 p. 100. Doit-on au moins reconnaître que ces terrains ne nous appartiennent pas à 100 p. 100 et s'entendre obligatoirement avec ceux qui ont des réclamations à ce sujet?

  (1655)

[Traduction]



M. Gerry Angevine:

Je crois qu'en présence d'un groupe de particuliers qui s'opposent à l'aménagement, il appartient au gouvernement local de trouver la meilleure façon d'aller de l'avant et d'obtenir que les parties s'entendent sur une solution.

Nous avons vu diverses démarches au cours des dernières années. Par exemple, dans le cas du pipeline du Mackenzie, le Aboriginal Pipeline Group a été créé et les groupes autochtones ont ainsi obtenu une participation dans le pipeline. Enbridge, je crois, envisage une démarche semblable pour le pipeline Northern Gateway qu'elle projette.

Il y a donc eu des variantes de cette démarche, mais encore une fois, il faut que les parties s'entendent.

[Français]



Le président:

Je vous remercie, monsieur Pomerleau.

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. Harris, pour cinq minutes au maximum.



M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC):

Merci monsieur le président.

Merci messieurs.

Les témoignages d'aujourd'hui me donnent deux portraits bien différents de l'extraction des gaz de schiste. D'un côté, M. Ingraffea la décrit, si je comprends bien, comme une entreprise plutôt irresponsable qui présente de multiples risques de déversements, d'accidents de camions, de soupapes qui explosent et de nombreux autres problèmes de toutes sortes — comme quelque chose que nous ne devrions pas envisager ici à cause de tous les risques que cela présente.

À l'inverse, M. Northrup, du Nouveau-Brunswick, nous dit qu'avant toute exploration ou extraction de gaz de schiste dans son secteur, les personnes chargées de la réglementation établiront des normes et des critères qu'il faudra... Après une étude qui déterminera comment le faire en toute sécurité et en toute efficacité, on établira les règles qui garantiront qu'au contraire d'une entreprise précipitée, approximative et irresponsable, il s'agira d'une façon très étroitement surveillée, efficace, sûre et écologique d'extraire les gaz de schiste.

Nous avons donc ces deux portraits. J'aimerais que nous ayons plus de temps pour obtenir des explications de chacun de vous.

Ma question est la suivante. Compte tenu des avantages économiques de ce genre d'exploitation gazière, je présume que, sauf si la supervision est assurée par un organisme environnemental assez délinquant, il doit exister des manières d'extraire ces gaz avec prudence, avec toute la diligence requise, une fois toutes les mesures de sécurité environnementale mises en place — moyennant le respect de toutes les exigences. Je crois que nous sommes pas mal bons sur ce plan, au Canada. Ce n'est peut-être pas le cas au delà de nos frontières, mais au Canada, je pense que nous avons les règles environnementales les plus sévères.

Monsieur Northrup, auriez-vous quelque chose à dire au sujet de ma petite dissertation?



L'hon. Bruce Northrup:

Je dirais, d'abord, que vous avez tout à fait raison. Nous ne pouvons pas ignorer ce que cette industrie pourrait signifier pour le Nouveau Brunswick, mais en fin de compte, nous devons nous assurer que tout se fait correctement. Ce dossier me touche personnellement, car une bonne partie de ces travaux se déroulent dans ma circonscription. Je prends ce dossier très au sérieux et, comme je l'ai déjà dit à de nombreuses personnes, si nous ne pouvons pas faire ces travaux correctement, nous ne les ferons pas. Mais nous ne pouvons pas ignorer le fait que cette industrie pourrait nous aider à réduire notre dette de 9 milliards de dollars et à couvrir nos frais d'éducation et de santé. Toutes les provinces doivent composer avec ce fardeau.

Nous voulons nous assurer que tout se fait correctement. Nous avons créé un comité qui, composé de représentants de l'industrie, des Premières nations et du gouvernement, se réunit régulièrement. Nous voulons simplement que tout se fasse selon les règles. Nous croyons pouvoir prendre notre temps dans ce dossier. Nous irons donc en Colombie-Britannique et en Pennsylvanie, fin février, début mars, pour y rencontrer des responsables de la réglementation, prendre connaissance de leurs règlements dans le domaine et comprendre pourquoi ils ont imposé un moratoire sur l'extraction du gaz de schiste. Ils trouvent toujours un côté positif à une situation négative. Ce n'est peut-être pas très gentil à dire, mais on peut apprendre des erreurs des autres. C'est ce que nous voulons faire pour notre province.

(1700)



M. Richard Harris:

D'accord.

Monsieur Ingraffea, compte tenu des propos de M. Northrup et du plan qu'il entend suivre, et nonobstant ce que vous avez vu chez nos voisins du Sud, que pensez-vous de l'approche proposée par M. Northrup?



M. Anthony R. Ingraffea:

Je crois que vous faites preuve d'un peu de naïveté lorsque vous dites, en vous appuyant sur nos trois points de vue apparemment disparates, que tout ira bien dans ce dossier.



M. Richard Harris:

Excusez-moi, vous dites que M. Northrup fait preuve de naïveté?



M. Anthony R. Ingraffea:

Je crois qu'il n'y a pas encore eu suffisamment de recherche dans ce dossier. Comme vous le savez, le développement des ressources est une aventure cyclique.

Je n'ai entendu personne aujourd'hui parler des effets néfastes qu'aura cette industrialisation majeure sur les citoyens, l'économie et les infrastructures de votre région.

Pour extraire efficacement ce gaz — et je me répète ici — avec des moyens non conventionnels, il faut forer un grand nombre de puits par kilomètre carré. Le forage de un ou deux puits de reconnaissance au Nouveau-Brunswick ne vous avancera à rien. Vous m'en reparlerez dans 10 ans lorsqu'il y aura 50 000 puits sur le territoire du Nouveau-Brunswick, que vous devrez refaire vos routes et reconstruire vos ponts, que le coût de la vie aura monté en flèche, qu'il n'y aura plus une seule chambre d'hôtel de libre...



Le président:

Je suis désolé, monsieur Harris, mais votre temps est écoulé.

Merci, professeur.

Nous devons passer au prochain intervenant, M. Coderre, qui sera suivi par M. Tonks, si le temps nous le permet.



L'hon. Denis Coderre:

Messieurs, vous êtes conscients que l'opinion que vous venez d'entendre est celle des conservateurs. Nous ne partageons pas nécessairement cet avis. Nous croyons en l'expertise des gens.

Monsieur Ingraffea, évidemment, un des problèmes, c'est que... Vous dites que la technologie n'est pas encore au point pour régler tous ces problèmes, et qu'il faudrait attendre au lieu de précipiter les choses. C'est bien ça?



M. Anthony R. Ingraffea:

Oui.



L'hon. Denis Coderre:

Monsieur Angevine, qu'en pensez-vous, vous qui êtes également un expert dans le domaine?



M. Gerry Angevine:

Je ne suis ni ingénieur, ni technologue, mais si une province choisit d'y aller plus lentement que les autres qui ont elles aussi des réserves de gaz de schiste, ce n'est pas un problème, puisque le gaz n'ira nulle part. Peut-être même qu'un jour, il aura une plus grande valeur.



L'hon. Denis Coderre:

Un jour — comme les sables bitumineux.



M. Gerry Angevine:

Oui.



L'hon. Denis Coderre:

J'aimerais revenir sur le sujet des redevances et parler un peu des incitatifs fiscaux en ce qui a trait à l'énergie. En tant qu'économiste, croyez-vous que l'on devrait investir davantage en recherche et développement plutôt que d'offrir des incitatifs fiscaux? Quelle serait la meilleure façon de procéder sur le plan économique?



M. Gerry Angevine:

Vous voulez parler plus particulièrement du gaz de schiste?



L'hon. Denis Coderre:

Le gaz de schiste, les sables bitumineux ou les moyens non conventionnels.



M. Gerry Angevine:

Quand vous dites « investir », voulez-vous parler des incitatifs gouvernementaux?

(1705)



L'hon. Denis Coderre:

Effectivement.



M. Gerry Angevine:

Je ne crois pas que les incitatifs gouvernementaux aient leur raison d'être. Si, sur le plan économique, on décide d'aller de l'avant dans ce dossier, la décision d'investir ou non revient à ceux qui prendront les risques.



L'hon. Denis Coderre:

Donc, c'est tout simplement le libre marché?



M. Gerry Angevine:

Oui. Il revient au gouvernement d'en établir le cadre et de s'assurer que, si le gaz de schiste est mis en valeur, les redevances sont concurrentielles.

Il y a et il y aura des inquiétudes sur le plan environnemental. Si le gouvernement veut que cette industrie se développe, alors il doit établir que les gens, l'environnement...



L'hon. Denis Coderre:

J'ai de la difficulté à comprendre pour deux raisons. D'abord, l'autosuffisance énergétique laisse aussi entendre une certaine propriété, non? La surveillance que l'on doit faire vise essentiellement à améliorer la qualité de vie des citoyens, à la protéger. Nous ne voulons pas être à la merci des autres, ni laisser d'autres pays consommer toute notre énergie.

Il s'agit également d'une transformation. Comment peut-on adopter une façon plus équilibrée de protéger la richesse des citoyens tout en étant favorable à la libre entreprise? Il faut trouver un équilibre. Mais, si j'ai bien compris, vous dites que c'est le libre marché, un point, c'est tout.

Dans les années 1950, Duplessis avait agi de la sorte avec le fer. Cependant, je ne crois pas que ce soit la façon de procéder au XXI^e siècle. Nous pouvons avoir les mêmes résultats tout en faisant fi du gouvernement.



M. Gerry Angevine:

Certainement. Je ne crois pas qu'il faudrait faire fi du gouvernement. Il a un rôle à jouer. Mais sur le plan du développement des ressources, il faut écouter les citoyens, faire ce qui est dans le meilleur intérêt des Québécois et des Canadiens, et mettre en place les règlements nécessaires.



L'hon. Denis Coderre:

D'accord.

Vous avez une question?



M. Alan Tonks:

Oui. Combien de temps me reste-t-il?



Le président:

Vous avez une minute. Mais, il est possible qu'il y ait une autre série de questions.



M. Alan Tonks:

Monsieur le ministre Northrup, vous avez entendu les préoccupations du professeur Ingraffea. Ces préoccupations vont certainement être soulevées de nouveau quand vous donnerez suite à ce que vous appelez votre processus d'EIE tout en vous appuyant sur des preuves.

Pouvez-vous nous donner plus de détails sur la façon dont ce processus d'étude d'impact diffère des méthodes conventionnelles que nous utilisons habituellement pour ce genre d'activité?



L'hon. Bruce Northrup:

Notre processus d'EIE tient compte, entre autres, des questions sociales. J'imagine qu'il évoluera au même rythme que l'industrie. Évidemment, c'est une décision très difficile à prendre, et nous devons agir avec sérieux. Mais, je souligne que notre préoccupation principale demeure l'eau et l'environnement.

Je vous souligne également que, plus l'industrie se développera et plus il y aura de puits — à mon avis, ce ne sera pas au rythme de 10 000 puits en 10 ans, puisque l'Arkansas n'a foré que 3 000 puits en 10 ans. Mais, je vous le répète, nous allons prendre notre temps. Nous n'allons pas précipiter les choses. Nous voulons recevoir des conseils logiques et technologiques avant de nous lancer. Ce n'est pas facile. Les questions se règlent au quotidien. Comme je l'ai déjà dit, si nous ne pouvons pas exécuter les travaux correctement, nous ne les ferons pas. Nous prenons ce dossier au sérieux.

Au sujet des redevances, nous prévoyons un système de redevance à trois volets: une redevance au propriétaire du terrain, une à la province et une pour les infrastructures sur place. Nous avons déjà amorcé les discussions avec les intervenants du secteur à ce chapitre.



Le président:

Merci, monsieur Tonks.

Monsieur Anderson, vous avez cinq minutes.



M. David Anderson:

Je vous remercie, monsieur le président.

Je vais peut-être partager le temps de parole de M. Hoback, s'il ne me reste plus de temps.

Monsieur Ingraffea, je crois avoir raison quand je dis que vous n'êtes pas un participant impartial à cette discussion. En faisant une recherche dans Internet, on voit que, depuis un bon moment, vous intervenez au niveau politique. N'est-ce pas? Habituellement, d'après ce que j'ai lu de vos discours, vous encouragez les citoyens présents à écrire à leurs députés pour leur demander d'interdire le forage non conventionnel. C'est exact?

  (1710)



M. Anthony R. Ingraffea:

Non.



M. David Anderson:

Vos interventions sont plus politiques que scientifiques, n'est-ce pas?



M. Anthony R. Ingraffea:

Pas du tout. Je ne suis pas politicien. Je ne suis pas en conflit d'intérêts dans ce dossier. Je ne suis pas un élu et je ne cherche pas à me faire élire. Je suis professeur à l'Université Cornell et ingénieur. J'ai beaucoup d'expérience dans le développement de puits de pétrole et de gaz, la fracturation hydraulique et la sûreté des pipelines.

Alors, lorsque je fais un discours en public — vous en avez probablement vu quelques-uns dans Internet —, c'est dans le cadre de tribunes publiques et non politiques, et je n'encourage jamais quiconque à écrire à qui que ce soit pour demander d'interdire quelque chose.

Ce que je dis habituellement — d'ailleurs, je conclus toujours mes discours ainsi —, c'est réfléchissez, agissez et faites ce qui vous semble indiqué.



M. David Anderson:

Normalement, les gens qui organisent les événements auxquels vous participez semblent être assez sérieusement...



L'hon. Denis Coderre:

J'invoque le Règlement.



Le président:

M. Coderre voudrait invoquer le Règlement.

[Français]



L'hon. Denis Coderre:

Monsieur le président, les témoins nous font part de leurs points de vue, de leur expertise. Ce n'est pas parce qu'on n'est pas d'accord avec quelqu'un qu'on doit l'intimider et essayer de le faire passer pour ce qu'il n'est pas.

Lorsque des témoins se présentent devant nous de bonne foi pour donner leur point de vue, je trouve absolument inacceptable que des membres du comité les crucifient sur la place publique parce qu'ils ne sont pas d'accord avec eux. Je trouve cela inacceptable et je vous demande d'empêcher que de telles situations se

reproduisent.

[Traduction]



Le président:

Bien sûr, monsieur Coderre, vous savez que ce n'est pas un rappel au Règlement.

Les membres du comité sont libres de décider comment ils vont poser leurs questions, et M. Anderson n'a pas enfreint le Règlement.

Vous pouvez poursuivre, monsieur Anderson.



M. David Anderson:

En fait, il en a été question un peu plus tôt. M. Coderre est un peu sur la défensive, parce que c'est lui qui a demandé à un témoin américain — un député fédéral qui demande à un témoin américain — de dire au gouvernement du Québec quoi faire dans le dossier du gaz de schiste. Je ne crois pas que M. Coderre soit dans une position pour nous faire la morale. Je crois qu'il devrait s'efforcer de respecter la compétence de la province dans ce domaine...



L'hon. Denis Coderre:

J'invoque le Règlement.



Le président:

Monsieur Coderre, est-ce un nouveau...



L'hon. Denis Coderre:

C'est un nouveau rappel au Règlement. J'ai demandé l'opinion d'un expert sur une question d'intérêt pour tous les Canadiens. Alors, je ne le laisserai pas...



Le président:

À l'ordre, s'il vous plaît. Vous avez déjà fait valoir votre point de vue.

Monsieur Anderson, vous pouvez poursuivre.



M. David Anderson:

Merci.

Je crois comprendre, maintenant, pourquoi M. Coderre est à ce point sur la défensive, mais ça va.

Je vais m'adresser à M. Angevine. Vous avez parlé un peu de...

L'hon. Denis Coderre: [Note de la rédaction: inaudible]

M. David Anderson: Pardon? Vous avez quelque chose d'autre d'important à ajouter? Tout ce que vous dites est important, n'est-ce pas?

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît.

M. David Anderson: Monsieur Angevine, vous avez parlé plus tôt des obstacles au chapitre de la réglementation, et vous avez mentionné l'ONE et certaines de ses décisions. À votre avis, y a-t-il d'autres obstacles semblables à franchir sur lesquels le comité pourrait se pencher dans son rapport?



M. Gerry Angevine:

J'ai parlé des six obstacles principaux. Aimerez-vous que je donne un peu plus de détails concernant l'ONE?



M. David Anderson:

Bien sûr. Mais je me demande également s'il y a d'autres choses qui vous préoccupent. Vous pourriez nous en parler, si vous avez des informations précises à nous transmettre.



M. Gerry Angevine:

Au sujet de l'ONE même? Oui.

Comme simple observateur, j'estime que l'ONE fait des choses, comme les examens trimestriels des perspectives énergétiques du Canada, qui sont utiles, mais qui relèvent en réalité du marché, des consultants. Je ne pense pas que l'ONE ait besoin d'avoir un noyau de gens pour faire des rapports réguliers sur les perspectives énergétiques.

La Loi sur l'Office national de l'énergie prévoit ce sur quoi l'Office doit se concentrer à titre d'organisme de réglementation. J'ai fait allusion au fait que la loi elle-même charge l'ONE de déterminer la faisabilité d'un projet, d'en soupeser les répercussions économiques et ce genre de choses. Je ne suis pas sûr que ce soit vraiment un rôle qui incombe à l'ONE. Je pense que son rôle devrait être d'examiner des questions de sécurité publique, les enjeux environnementaux et ce genre de questions, plutôt que la viabilité d'un projet. C'est aux gens qui prennent des risques qu'il revient d'examiner si un projet est viable ou non.

(1715)



M. David Anderson:

La plupart d'entre nous savons que les ressources naturelles relèvent de la province. Pensez-vous que le développement de ce secteur pourrait se buter à des conflits de compétence?

Je suppose que ce sont les provinces qui délivrent les permis d'exploitation...



M. Gerry Angevine:

En tout cas, dans le cas des moratoires sur le forage en mer, en Colombie-Britannique, deux gouvernements sont en cause. On pourrait même dire qu'il y en a plus de deux quand on sait l'intérêt que le dossier présente pour la Première nation Haida, qui vit dans la région. Dans le Nord, le chevauchement des règlements entre les différents...



M. David Anderson:

Avez-vous une solution à proposer?



Le président:

Monsieur Anderson, votre temps est écoulé.

Une courte réponse, s'il vous plaît.



M. Gerry Angevine:

Les gouvernements doivent travailler ensemble, à partir d'un guichet unique auquel les investisseurs potentiels peuvent s'adresser; les investisseurs ne devraient pas avoir à s'engager dans un labyrinthe pour joindre de nombreux fonctionnaires appartenant à plusieurs paliers de gouvernement.



Le président:

Merci, monsieur Anderson.

Je vous remercie, monsieur Angevine.

Monsieur Hoback, nous sommes heureux de vous voir et nous vous souhaitons la bienvenue au comité. Vous avez la parole.



M. Randy Hoback (Prince Albert, PCC):

Merci, monsieur le président. Je me réjouis à l'idée de travailler avec le comité, qui me semble des plus dynamiques.

Tout d'abord, je tiens à remercier les témoins de cette séance du comité. Je vous suis reconnaissant de votre témoignage et de l'intérêt que vous portez au sujet dont nous traitons aujourd'hui.

J'ai eu la chance, au cours de la dernière année, d'assister à une opération de fracturation au site d'EnCana, près de Dawson Creek, et de pouvoir discuter avec des gens de la collectivité. Notre groupe a assisté à la cérémonie d'ouverture du centre sportif local. Ce centre, à Dawson Creek, n'aurait pu être construit sans un important apport financier d'EnCana. Nous avons parlé à des gens de là-bas des répercussions du projet et de leurs préoccupations. Des préoccupations, il y en a, c'est certain.

Chaque geste que nous faisons est source de préoccupations. Un agriculteur en suscite quand il met une semence en terre, mais il faut faire la juste part des préoccupations et des avantages. On demande aux gens ce qu'ils pensent, puis on agit.

J'ai trouvé intéressant d'assister à la fracturation, de voir toutes les mesures de sécurité et de protection, et la méthode employée. Je suis un peu confus, aujourd'hui, d'entendre M. Harris parler d'explosion de soupapes et de problèmes de toutes sortes. Moi, je n'ai rien vu de tel. Ce que j'ai vu, c'est un processus qui est rigoureusement contrôlé et hautement réglementé; ce n'est pas le genre de scène où entre n'importe qui sans y avoir sa place. Quoi qu'il en soit, j'ai observé les dispositifs de sécurité et de surveillance utilisés, et j'ai été très impressionné.

C'était ma première expérience du genre, alors je ne suis pas expert en la matière. Il n'y a peut-être pas que cela, je ne sais pas, mais j'encourage les membres du comité au moins à réfléchir à ces aspects avant de porter des jugements sur ce qui doit se faire dans leur propre province.

Monsieur Northrop, vous faites ce qui importe. Vous allez sur place parler aux gens. Vous allez dans les régions recueillir vous-mêmes les renseignements et tirer des leçons des erreurs que d'autres ont faites et c'est une bonne démarche. J'espère seulement qu'aucun extrémiste ne parviendra à vous effrayer. Moi, je trouve très positif ce qui se passe dans les collectivités et ce qu'on nous a dit là-bas.

La Saskatchewan a passé une longue période sous un gouvernement néo-démocrate qui avait pour principe de laisser le pétrole dans les profondeurs du sol. C'était un bon principe. Le pétrole est resté sous terre pendant que les enfants s'instruisaient, puis partaient pour Calgary, qui est devenue la ville hors de la Saskatchewan où vivent le plus de gens originaires de la Saskatchewan. Avant de prendre des décisions, il faut d'abord penser aux intérêts de nos collectivités et de notre province.

Ceci m'amène là où en était David. À propos des compétences provinciales et des obstacles, monsieur Angevine, quelle est la nature de ces obstacles? Où y a-t-il chevauchement des compétences? On sait qu'au chapitre de l'agriculture, il y en a toutes sortes qui sont source de grandes frustrations. Il doit sûrement y avoir moyen de supprimer quantité de cas de chevauchement. Pourriez-vous nous en décrire certains?



M. Gerry Angevine:

Vous voulez dire entre les provinces?



M. Randy Hoback:

Je pensais plutôt aux gouvernements fédéral et provinciaux... Le gouvernement fédéral s'impose avec un processus réglementaire, alors que la province en fait autant de son côté. Il n'est pas rare que deux personnes remplissent exactement les mêmes fonctions.



M. Gerry Angevine:

Et encore, si ce n'était que deux personnes! Il arrive que ce soit différents ministères du même gouvernement. Ce peut être le ministère des Pêches et Océans, Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, ou encore le ministère de l'Environnement et celui de l'Énergie de l'Alberta. Il peut arriver que cinq ou six ministères participent au même projet. Certaines provinces, au moins, se sont efforcées de limiter cela en regroupant les intervenants provinciaux en un guichet unique.

De nos jours, à cause de l'importance qu'ont pris les enjeux environnementaux, on s'efforce davantage de former des comités conjoints, de tenir des audiences conjointes, comme dans le cas en ce moment du projet Gateway en Colombie-Britannique, auquel collaborent la province et l'ONE. Des comités conjoints sont mis sur pied, qui réunissent des représentants de l'ONE et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, mais il en faudrait plus dans tout le pays pour simplifier le processus réglementaire et diminuer les délais d'approbation des projets qui valent la peine d'être approuvés.

  (1720)



M. Randy Hoback:

Vous avez dit qu'il peut même arriver que différents ministères d'une province soient représentés sur un site. C'est sûrement dans des rôles différents. Il doit bien y avoir une raison à cela.

Connaissez-vous cette raison?



M. Gerry Angevine:

Ils y sont dans des rôles différents, mais s'ils pouvaient être réunis dans un guichet unique, cela pourrait faciliter leur travail et même, je pense, contribuer à réduire les délais et les coûts du traitement des demandes.



M. Randy Hoback:

Donc, si vous deviez donner des conseils au ministre des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, qui est justement ici aujourd'hui, comment lui recommanderiez-vous de structurer son administration pour que les rouages des systèmes ou de la technologie puissent tourner efficacement, de façon compétitive?



M. Gerry Angevine:

Je pense qu'il vise juste, en tout cas, en allant voir ce qui se passe en Arkansas, en Colombie-Britannique et ailleurs, en tirant des leçons des erreurs qui ont été commises et en cherchant à adopter des pratiques exemplaires. C'est certainement un avantage que de savoir ce qui s'est passé auparavant. Le problème, pour le Nouveau-Brunswick, sera de trouver un marché pour ce gaz. Comment est-ce qu'il pourra être concurrentiel, sur le plan économique? Mais cela déborde un peu de votre question.

Il faudra probablement élargir l'appareil réglementaire du Nouveau-Brunswick et le doter de l'expertise nécessaire pour examiner les nouveaux enjeux liés au gaz de schiste. Il faudra d'excellents règlements très pointus, mais aussi des autorités de réglementation très compétentes. On aura besoin d'inspecteurs, etc.

Un certain nombre de changements surviendront, mais je pense que l'industrie est ouverte à une réglementation sensée et aussi à l'application de la loi, parce que, quand on laisse les gens enfreindre le règlement et s'en tirer à trop bon compte, sans vraiment de sanctions, cela entache la réputation de l'industrie et fait du tort à tout le processus.

L'industrie voudrait donc, je pense, qu'on se dote dès le départ d'un règlement qui soit valable sur le plan technique et qui protège les gens et l'environnement, mais aussi que ce règlement soit appliqué avec fermeté et réalisme et que personne ne puisse le prendre à la légère, pour ainsi dire.



Le président:

Merci, monsieur Hoback.

Pour terminer la séance, nous laissons la parole à M. Cullen, pour cinq minutes.



M. Nathan Cullen:

Merci, monsieur le président.

Tout d'abord, monsieur Ingraffea, je vous présente des excuses, au nom de mon collègue, pour la nature des questions qui vous ont été posées tout à l'heure. Je suis sûr que vous êtes très habitué à ce genre de choses, qui ont cours dans la politique à l'américaine. Toutefois, nous ne faisons que commencer à nous y faire, au Canada, avec les nouvelles orientations de l'actuel gouvernement.

La dernière chose dont a parlé M. Angevine concernait...



Le président:

Nous avons un rappel au Règlement, monsieur Anderson.



M. David Anderson:

Monsieur le président, si Nathan veut présenter des excuses, que ce soit en son propre nom. Il n'a pas à le faire pour moi.

Je voulais seulement souligner que M. Ingraffea est mêlé politiquement à ce dossier depuis déjà un bon moment. Il peut le vérifier sur Internet. J'estime bon qu'on le sache.

  (1725)



Le président:

Monsieur Anderson, ce n'est pas un rappel au Règlement.

Allez-y, monsieur Cullen.



M. Nathan Cullen:

Eh bien, monsieur Ingraffea, j'avais des questions à poser au sujet de l'industrie, qui paraît-il est d'accord, à en croire M. Angevine, mais permettez-moi d'aborder la question sous un autre angle, pour revenir sur les commentaires de M. Anderson.

Monsieur Angevine, pouvez-vous confirmer que l'Institut Fraser a reçu une participation financière de fondations américaines?



M. Gerry Angevine:

Vous savez que l'Institut Fraser est un organisme sans but lucratif. Ce n'est pas une société de consultants. Il n'est pas payé pour mener des travaux de consultation. Ce n'est pas une société de consultants, et il ne reçoit pas d'argent du gouvernement. Il dépend entièrement de dons reçus de particuliers, d'entreprises et de fondations.



M. Nathan Cullen:

Pouvez-vous répondre précisément à ma question: recevez-vous de l'argent de fondations américaines?



M. Gerry Angevine:

Je pense que peut-être... C'est possible, mais je n'en suis pas absolument sûr.



M. Nathan Cullen:

Permettez-moi de faire la lumière sur le sujet. Connaissez-vous la Fondation Koch?



M. Gerry Angevine:

J'en ai entendu parler, mais je ne la connais pas.



M. Nathan Cullen:

C'est le principal bailleur de fonds du *Tea Party* aux États-Unis. Elle vous finance également.

Ma question est la suivante: neuf des directeurs qui siègent au conseil d'administration du Fraser Institute ont des liens avec l'industrie pétrolière et gazière. Ce sont également d'importants donateurs pour votre fondation. Le gouvernement, par le passé, s'est inquiété de l'objectivité et de la sincérité des témoins ou des chercheurs qui recevaient de l'argent de l'industrie ou de l'étranger. Il acceptait mal qu'on s'interroge sur l'industrie pétrolière et gazière, mais il s'accommodait très bien de ses défenseurs.

Je pense qu'il est quelque peu troublant et un peu illogique que mes collègues du Parti conservateur ne s'interrogent pas sur un possible parti pris chez les partisans de cette industrie.

Monsieur Ingraffea, le public craint généralement la contamination de l'eau et le partage des responsabilités qui suit après coup. Il y a peu, Talisman — que M. Hoback, qui n'a vu aucune incidence de déversement, entende bien — a interrompu ses forages pendant plus d'une semaine à la grandeur du continent. Actuellement, au Québec, les fuites chez Canbriam Energy font dire au ministre responsable que l'industrie ne maîtrise pas la situation.

Est-ce que je décris bien les sujets de crainte du grand public, c'est-à-dire la contamination de l'eau, l'approvisionnement en eau et l'identité des responsables, en cas de contamination?



M. Anthony R. Ingraffea:

Oui, dans les deux cas.

Dans mes remarques liminaires, j'ai laissé entendre que je tenais à corriger des témoignages antérieurs devant le comité. Notamment, dans une séance antérieure, le vice-président principal de Talisman aurait dit que sa société avait été condamnée à l'amende trois fois en Pennsylvanie, au cours des trois dernières années, pour un total de 21 000 \$ et que, dans aucun cas, ce n'était pour avoir contaminé des eaux de surface. En ce qui concerne le caractère adéquat des règlements en place, sur lequel vous vous êtes interrogé, je dois signaler qu'il a omis de mentionner que sa société, dans le même temps, avait été citée 285 fois pour des infractions dans ce même État. Elle n'a écopé que d'une amende de 21 000 \$, parce que les amendes pour ces 285 infractions n'ont pas encore été fixées .

Je devrais également citer quelqu'un que vous feriez bien d'inviter un jour. C'est le directeur sortant du service de la préservation de l'environnement de la Pennsylvanie, John Hanger. Actuellement, ce service dispose d'un pouvoir très contestable quand il annonce à une compagnie qu'elle est si mal exploitée qu'il ne lui accordera plus de permis. Il aurait également dit que le montant maximal des amendes que les services de protection de l'environnement peuvent imposer à ceux qui enfreignent les lois de l'État concernant le pétrole et le gaz est... « scandaleusement bas ». Il poursuit en disant que, actuellement, une société gazière comme Talisman, qui exploite des puits en Pennsylvanie, verse une caution de 25 000 \$ à l'égard d'autant de puits qu'elle pourra y exploiter et que ce montant représente le quart des coûts que doit payer l'État pour boucher chacun des 100 000 puits abandonnés qu'on trouve sur son territoire.

Donc, le conseil que j'ai donné, c'est-à-dire de regarder avant de sauter, de procéder lentement et d'étudier ce qui a mal tourné ailleurs... L'homme qui vient du Nouveau-Brunswick a tout à fait raison. Il lui suffit de donner plus de puissance à sa machine et de poser davantage de questions en plus d'endroits. Sur la façon de s'y prendre, il ne faut pas compter seulement sur le seul personnel local de l'industrie. Il faut également interroger des personnes comme le directeur du service de la préservation de l'environnement de la Pennsylvanie. Il sera heureux de se déplacer et de vous parler. À propos, il était chargé de la promotion — dont il s'est effectivement acquitté — et de la réglementation de la mise en valeur du gaz de shale en Pennsylvanie, et, dans les deux cas, il a fait du très bon travail. Il est cependant très réaliste face à la situation actuelle.

(1730)



Le président :

Merci beaucoup.

Merci, monsieur Cullen.

Merci pour vos questions et vos commentaires, chers membres du comité.

Je remercie tous les témoins, qui se sont déplacés et qui ont communiqué des renseignements très utiles au comité. Merci beaucoup de votre contribution.

Nous avons terminé pour aujourd'hui.

La séance est levée.





Publications - 3 février 2011

[Témoignages](#) | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour a la liste des réunions](#)

PROCÈS-VERBAL

Séance n° 41

Le jeudi 3 février 2011

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 15 h 34, dans la pièce 7-52 du 131, rue Queen, sous la présidence de Leon Benoit, président.

Membres du Comité présents : Mike Allen, David Anderson, Scott Andrews, Leon Benoit, Paule Brunelle, Nathan Cullen, Richard M. Harris, Randy Hoback, Roger Pomerleau, Devinder Shory et Alan Tonks.

Membres substitués présents : Andrew Kania remplace l'hon. Denis Coderre.

Aussi présents : *Bibliothèque du Parlement* : Jean-Luc Bourdages, analyste; Mohamed Zakzouk, analyste.

Témoins : *Association canadienne du gaz* : Timothy M. Egan, président et chef de la direction. *Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique* : Patrick Bonin, coordonnateur énergie et climat; Thomas Welt, co-responsable commission énergie, Nature Québec. *British Columbia Tap Water Alliance* : Will Koop, coordonnateur. *Apache Canada ltd* : Timothy Wall, président; Natalie Poole-Moffatt, gestionnaire, Affaires publiques et gouvernementales.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 7 octobre 2010, le Comité reprend son étude sur la sécurité énergétique au Canada.

Timothy M. Egan, Patrick Bonin et Thomas Welt font des déclarations et répondent aux questions.

À 16 h 30, la séance est suspendue.

À 16 h 33, la séance reprend.

Will Koop, Timothy Wall et Nathalie Poole-Moffatt font des déclarations et répondent aux questions.

À 17 h 24, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation par la présidence.

Le greffier du Comité,

Andrew Lauzon

2011/02/08 14 h 34





Publications - 3 février 2011

Témoignages | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour à la liste des réunions](#)



40^e LÉGISLATURE, 3^e SESSION

Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 3 février 2011

1535



Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC))



M. Timothy Egan (président et chef de la direction, Association canadienne du gaz)

1540



Le président



M. Patrick Bonin (coordonnateur Énergie et climat, Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique)

1545



Le président



M. Thomas Welt (coresponsable de la commission Énergie et changements climatiques, Nature Québec, Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique)

1550



Le président




M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.)

1555



Le président

 *M. Patrick Bonin*

1600

 *M. Alan Tonks*

 *Le président*

 *Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ)*

 *Le président*

 *M. Thomas Welt*

1605

 *M. Patrick Bonin*

 *Le président*


 *M. Patrick Bonin*


 *Le président*


 *M. Timothy Egan*

1610


 *Le président*


 *M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPDP)*


 *M. Timothy Egan*


 *M. Nathan Cullen*


 *M. Timothy Egan*

 *M. Nathan Cullen*


 *M. Timothy Egan*

 *M. Nathan Cullen*

 *M. Timothy Egan*

 *M. Nathan Cullen*

 *M. Timothy Egan*

 *M. Nathan Cullen*


 *M. Patrick Bonin*

1615

 *M. Nathan Cullen*


 *M. Patrick Bonin*


 *Le président*

 *M. Timothy Egan*

1620

 *Le président*

 *M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC)*


 *M. Timothy Egan*

 *M. David Anderson*


 *M. Timothy Egan*

1625

 *M. David Anderson*

 *M. Nathan Cullen*


 *M. David Anderson*

 *M. Nathan Cullen*

 *M. David Anderson*


 *M. Thomas Welt*


 *M. David Anderson*

 *M. Nathan Cullen*

 *Le président*

 *M. David Anderson*

 *Le président*

 *M. Thomas Welt*

 *M. David Anderson*

 *M. Thomas Welt*

 *M. David Anderson*


 *Le président*

 *M. Thomas Welt*

1630

 *Le président*


 *Le président*

 *M. Will Koop (coordonnateur, British Columbia Tap Water Alliance)*


1635

1640

 *Le président*

 *M. Timothy Wall (président, Apache Canada Ltd)*

1645

 *Mme Natalie Poole-Moffatt (gestionnaire, Affaires publiques et gouvernementales, Apache Canada
Ltd)*

 *M. Timothy Wall*

1650


 *Le président*

 *M. Alan Tonks*


 *M. Timothy Wall*

 *Mme Natalie Poole-Moffatt*

 *M. Alan Tonks*

 *M. Will Koop*

1655


 *M. Alan Tonks*


 *Le président*


 *M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ)*

 *M. Timothy Wall*


 *M. Roger Pomerleau*

 *M. Will Koop*


 *M. Timothy Wall*

 *M. Will Koop*

 *M. Timothy Wall*


 *M. Will Koop*

 *M. Roger Pomerleau*

 *M. Timothy Wall*


 *M. Roger Pomerleau*

1700

 *M. Will Koop*

 *M. Roger Pomerleau*

 *Le président*

 *M. Will Koop*

 *M. Roger Pomerleau*

 *Le président*


 *Mme Natalie Poole-Moffatt*

1705


 *Le président*

 *M. Timothy Wall*


 *Le président*

 *M. Nathan Cullen*


 *M. Timothy Wall*

 *M. Nathan Cullen*


 *M. Timothy Wall*

 *M. Nathan Cullen*


 *M. Timothy Wall*

 *M. Nathan Cullen*

 *M. Timothy Wall*

 *M. Nathan Cullen*







 *Mme Natalie Poole-Moffatt*

 *M. Nathan Cullen*

1710

-  *Mme Natalie Poole-Moffatt*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Mme Natalie Poole-Moffatt*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Timothy Wall*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Timothy Wall*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Timothy Wall*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Timothy Wall*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Will Koop*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Will Koop*

1715

-  *Le président*
-  *M. David Anderson*
-  *Mme Natalie Poole-Moffatt*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Timothy Wall*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Timothy Wall*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Timothy Wall*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Timothy Wall*
-  *Le président*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC)*

1720

-  *M. Will Koop*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Will Koop*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Will Koop*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Will Koop*

-  M. Richard Harris
 -  M. Will Koop
 -  M. Richard Harris
 -  M. Will Koop
 -  M. Richard Harris
 -  Le président
 -  M. Richard Harris
 -  M. Timothy Wall
 -  M. Richard Harris
 -  M. Timothy Wall
 -  M. Richard Harris
 -  Le président
-



CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

NUMÉRO 041

• 3^e SESSION •

40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 3 février 2011

[Enregistrement électronique]

* * *

 (1535)

[Traduction]



Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)) :

Bonjour tout le monde.

Nous poursuivons aujourd'hui notre examen de la sécurité énergétique au Canada et nous reprenons la discussion sur le gaz de schiste.

Nous avons deux groupes, à qui nous avons réservé une heure chacun. Le premier est composé de Timothy Egan, président et chef de la direction de l'Association canadienne du gaz; Patrick Bonin, coordonnateur climat-énergie de l'Association Québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique; et Thomas Welt, coresponsable de la Commission Énergie et changements climatiques, Nature Québec.

Nous vous souhaitons tous la bienvenue.

Nous allons tout d'abord vous accorder sept minutes pour faire vos exposés, dans l'ordre prévu à l'ordre du jour. Nous commencerons donc avec M. Timothy Egan, président et chef de la direction de l'Association canadienne du gaz. Vous avez sept minutes.

La parole est à vous.



M. Timothy Egan (président et chef de la direction, Association canadienne du gaz):

Merci, monsieur le président, merci, madame et messieurs.

C'est un privilège d'être devant vous aujourd'hui. Je vous remercie d'avoir reporté la date de ma comparution. À l'origine, j'étais censé témoigner devant vous à l'automne.

Un élément clé de vos délibérations semble toucher la question environnementale entourant l'extraction du gaz de schiste. Il a été convenu avec votre greffier que je ne parlerai pas de cette question. Il y a de nombreux experts qualifiés pour le faire, et l'extraction du gaz naturel n'est pas la principale activité des entreprises membres de l'Association canadienne du gaz. Notre intérêt réside dans la distribution du gaz naturel et des services d'énergie, et nous avons pensé pouvoir vous fournir des renseignements utiles pour votre étude globale sur le gaz naturel. Le personnel du comité nous a assurés que cela vous intéresserait quand même, alors c'est ce que j'ai l'intention d'expliquer aujourd'hui, dans la période qui m'est accordée.

Tout d'abord, qui sommes-nous? Vous devez en principe avoir reçu un document qui vous en donne une idée. Vous verrez sur l'une des premières pages une carte du Canada où sont indiquées les sociétés membres de notre association. Nous regroupons un grand nombre de sociétés participant au système de distribution du gaz naturel, à savoir les fabricants, les transporteurs et, surtout, les distributeurs qui livrent du gaz à environ 6,2 millions d'abonnés.

La carte indique où se trouvent les entreprises et leur zone de concession. Ce qu'on ne voit pas ici, c'est que les 6,2 millions d'abonnements touchent plus de 20 millions de Canadiens dont nous satisfaisons chaque jour les besoins en services énergétiques dans les foyers, les commerces et les usines. Un compteur n'est pas une personne, mais le point de livraison du gaz, et il dessert des gens de tous les milieux. Nous rejoignons donc un public très nombreux, ce qui nous fait réfléchir sur la consommation d'énergie au Canada chaque jour, dans tout ce que nous faisons.

Notez que j'ai dit « besoins en services énergétiques ». Les sociétés membres de l'ACG sont axées sur les besoins en services énergétiques des Canadiens — et je souligne le mot « services ». Les Canadiens s'attendent à beaucoup quand il s'agit de leur énergie: ils veulent qu'elle soit propre, fiable, abordable, abondante et livrée de manière sûre. Le gaz naturel canadien répond à toutes ces exigences depuis plus d'un siècle. C'est pourquoi nous considérons que le gaz naturel est le carburant de base de la filière énergétique canadienne. Il mérite ce titre puisqu'il répond à environ 30 p. 100 des besoins énergétiques du Canada.

Nous disons du gaz naturel que c'est une « énergie intelligente » à cause de tous ces attributs, auxquels s'ajoute la flexibilité. Le gaz naturel offre une flexibilité que peu d'autres sources d'énergie offrent. Pour exploiter les sources renouvelables comme l'énergie solaire ou éolienne, il faut une énergie d'appoint durant les creux, et le gaz naturel peut la fournir. Si vous voulez maximiser l'efficacité dans l'utilisation finale de l'énergie, le gaz naturel livré à votre porte a une remarquable efficacité pour le chauffage et la cuisson. L'efficacité du gaz naturel s'est constamment accrue au fil des ans. Le gaz naturel peut travailler en tandem avec un réseau de chauffage ou de refroidissement urbain. Si vous pensez à ajouter un nouveau carburant à la palette énergétique des transports, il y a le gaz naturel, et les distributeurs de gaz naturel contribuent à faire avancer le programme.

Cette souplesse vient du réseau remarquable et en constante expansion de l'infrastructure gazière du Canada, et des attributs uniques du carburant lui-même. Nous voulons nous assurer que les gens les apprécient.

La deuxième image que vous avez devant vous montre quelques-unes des nombreuses utilisations du gaz naturel qui justifient cette description. Les Canadiens utilisent l'énergie de trois manières: pour la mobilité, pour l'électricité et pour le chauffage et le refroidissement, en proportions approximatives de 30, 20 et 50 p. 100 respectivement. Le gaz naturel peut jouer un rôle dans ces trois fonctions.

À l'heure actuelle, l'utilisation du gaz naturel pour le chauffage est omniprésente. De plus en plus, il est utilisé comme combustible pour la production d'électricité. On observe aussi un intérêt croissant dans le domaine du transport, dans les applications pour camions lourds et moyens. J'attire votre attention sur le rapport récent de RNCAN sur l'utilisation du gaz naturel, la feuille de route en matière de transports, qui traite de ces perspectives.

Les possibilités pour de nouvelles utilisations sont importantes et nous voulons les encourager pour les avantages économiques et environnementaux qu'elles promettent.

Que nous réserve l'avenir? Pour le gaz naturel et les entreprises qui participent à sa livraison, nous croyons que l'avenir apportera de nouveaux débouchés pour autant que nous restions à l'écoute des besoins des Canadiens.

J'ai décrit nos membres comme des sociétés de services énergétiques. J'entends par là qu'ils ont l'intention de s'assurer que leurs clients reçoivent les services énergétiques qu'ils veulent et dont ils ont besoin.

Permettez-moi de terminer mon intervention en soulignant deux initiatives qui visent à répondre à ces besoins en services. Elles témoignent de deux grandes priorités des Canadiens en matière énergétique, à savoir d'abord son utilisation efficace et, en second lieu, des applications nouvelles et novatrices.

 (1540)

La première est l'initiative QUEST, qui fait l'objet d'une diapositive dans le document qui vous a été remis. QUEST est l'acronyme de Quality Urban Energy Systems of Tomorrow, c'est-à-dire Système d'énergie de qualité pour les villes de demain. La plupart des membres du comité ont été informés sur QUEST.

Permettez-moi seulement de souligner que le concept qui sous-tend QUEST, soit un système énergétique intégré pour la collectivité, offre un véritable moyen de rendre les Canadiens beaucoup plus efficaces dans leur utilisation de l'énergie — ce qui se traduit par moins d'énergie consommée, moins d'impacts environnementaux de cette énergie consommée, et en définitive, des coûts plus bas pour le consommateur d'énergie.

Maintenant, comment est-ce bénéfique au secteur gazier? Nous croyons que le gaz est le pilier naturel des systèmes énergétiques intégrés pour la collectivité. Il présente un maximum de flexibilité et de fiabilité — assurant aux Canadiens un niveau de service et de satisfaction qu'ils attendent de leurs fournisseurs d'énergie.

La deuxième initiative que je tiens à souligner est toute récente. Nous sommes encore en train de lui chercher un nom, mais, pour l'instant, nous l'appelons l'initiative de technologie énergétique appliquée et d'innovation. Mon conseil d'administration n'y a donné son aval qu'au cours des derniers mois. C'est un nouveau projet axé sur le déploiement et la commercialisation de nouvelles technologies visant une utilisation plus efficace du gaz naturel, et ce, dans une multitude d'applications.

Un exemple est la micro-cogénération, la production combinée de chaleur et d'électricité. Certains d'entre vous connaissent peut-être ce concept, dans son application industrielle. Il s'agirait d'utiliser le gaz naturel dans de petites unités qui produisent simultanément de la chaleur et de l'électricité. La technologie est bien avancée et a de nombreuses applications dans le monde entier, notamment au Canada, qui mène d'intéressants travaux de pointe en la matière. Une petite compagnie des environs d'Ottawa, justement, travaille d'ailleurs là-dessus.

Cette application offre un moyen d'assurer une utilisation beaucoup plus efficace de l'énergie tout en diminuant la pression sur notre réseau électrique. Elle permet aussi au consommateur d'avoir son mot à dire sur l'énergie qu'il consomme. C'est le genre de technologie que nous aimerions voir se répandre. Les sociétés membres de mon association sont en train de définir des modes de coopération dans le but de mettre en commun leurs ressources financières pour favoriser les nouvelles possibilités comme la micro-cogénération, afin que les Canadiens puissent devenir des leaders de l'innovation et de la productivité en matière de consommation d'énergie.

Ce n'est qu'un exemple. Il y en a bien d'autres: les chauffe-eau, le gaz naturel renouvelable, des technologies

plus efficaces de transport, etc.

Pour terminer, il faut pour tout cela garder les Canadiens à la fine pointe de l'innovation énergétique et de la productivité et, à cette fin, fournir un effort continu pour transformer le système énergétique du Canada et le rendre encore plus efficace. Le gaz naturel est une ressource naturelle remarquable et le Canada en regorge. Les membres de mon association se consacrent à offrir cette ressource aux Canadiens de la manière la plus efficace et la plus écologique possible. Nous espérons avoir de nombreuses occasions d'appuyer les élus dans cette démarche.

Je vous remercie, monsieur le président.



Le président:

Nous vous remercions, monsieur Egan.

Le groupe suivant est en fait représenté par deux personnes. N'oubliez pas qu'à vous deux, vous avez environ sept minutes.

Nous commencerons avec M. Bonin, coordonnateur, Énergie et climat. Vous avez la parole.

[Français]



M. Patrick Bonin (coordonnateur Énergie et climat, Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique):

Merci, monsieur le président.

Bonjour. J'aimerais remercier les députés de nous accueillir ici aujourd'hui. Je suis en compagnie de M. Thomas Welt, de Nature Québec. Pour ma part, je représente l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique. Nature Québec et l'AQLPA sont parmi les plus anciens groupes environnementaux du Québec. Ils ont tous deux été créés au début des années 1980.

Dans un premier temps, j'aimerais vous donner une idée de la situation relative au gaz de schiste sur le territoire québécois, un cas très concret actuellement. On parle d'exploitation de gaz naturel entre Montréal et Québec, soit entre le Saint-Laurent et l'autoroute 20. Il s'agit d'environ 10 000 km² dans une région qui se trouve à être le cœur du Québec, tant sur le plan de la population que sur celui de l'agriculture. On parle d'un potentiel gazier relativement important, à savoir 40 trillions de pieds cubes. Évidemment, ce potentiel gazier est remis en question. On parle parfois de plus de 15 trillions de pieds cubes, ce qui équivaut à peu près à 200 ans d'utilisation selon le rythme actuel de consommation au Québec.

Il y a déjà 29 puits forés sur le territoire du Québec. On parle de la possibilité de mettre en oeuvre environ 10 000, 15 000 ou 20 000 puits pour que l'industrie arrive à maturité au Québec, et ce, au rythme d'environ 250 à 500 puits par année. On parle de 3 à 6 puits par km², ce qui fait énormément de puits sur le territoire du Québec, en très peu de temps, dans une région très peuplée. Présentement au Québec, environ 11 p. 100 de l'énergie provient du gaz naturel. Au Québec, aucune production d'électricité ne provient du gaz naturel. Évidemment, c'est entre autres en raison de la présence importante d'hydroélectricité.

Mettons cela dans un contexte international. Des enjeux environnementaux sont reliés à l'utilisation, la production, l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste, principalement en ce qui a trait aux gaz à effet de serre ainsi qu'à la qualité de l'air et de l'eau. Au Québec, environ 10 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre proviennent de l'utilisation du gaz. L'exploration et l'exploitation prévues au Québec en provoqueront l'augmentation. Ici encore, il manque énormément de données, de chiffres et d'analyses sur ce que seraient les émissions reliées à l'exploration et à l'exploitation du gaz. Toutefois, on prévoit une augmentation d'environ 5 à 10 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre au Québec si on fait l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste au rythme prévu. Je rappelle que le Québec a pour objectif une réduction de 20 p. 100 de ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, et ce, d'ici à 2020, et que l'objectif du Canada consiste à diminuer ces émissions de 17 p. 100 par rapport à 2005, et ce, d'ici à 2020.

Même le ministère de l'Environnement du Québec ne dispose pas d'analyses sur l'ensemble du cycle de vie de l'exploration du gaz de schiste. On manque donc de données à ce sujet. On sait par contre à ce sujet que l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis a déposé, en novembre dernier, un rapport indiquant

que les émissions de gaz à effet de serre reliées à la production pétrolière et gazière allaient doubler. Aux États-Unis, l'essentiel des augmentations vient de la production gazière. Dans l'inventaire étatsunien, on parle d'une augmentation équivalant à la production de gaz à effet de serre du Québec en une année. Simplement en changeant les facteurs de calcul, les États-Unis ajoutent à leur bilan une quantité équivalant à la totalité des émissions du Québec, simplement parce qu'on vient de comprendre qu'il y a davantage de fuites, qu'il s'agit de méthane et que la production génère davantage d'émissions.

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique est évidemment très préoccupée par la qualité de l'air. Très peu d'études existent à ce sujet. L'Institut national de santé publique du Québec a récemment déposé un rapport préliminaire dans lequel il relevait des lacunes énormes relativement aux impacts sur la qualité de l'air. Selon le peu d'études disponibles, il est très clair, entre autres grâce à des modélisations faites aux États-Unis dans la région de Haynesville, qu'il y a des impacts significatifs sur la qualité de l'air pour ce qui est de l'ozone. Ce dernier est généré à partir des NOx, soit les oxydes d'azote, et des composés organiques volatils. Ce sont des impacts significatifs, non seulement sur la région d'exploitation et d'exploration du gaz de schiste, mais aussi sur les régions environnantes en raison du déplacement des particules, comme vous l'aurez compris.

La qualité de l'eau est une autre préoccupation majeure. Simplement pour la fracturation d'un puits, des millions de litres d'eau sont nécessaires, et des tonnes de produits chimiques sont mêlés à cette eau. Environ 50 p. 100 de l'eau reste sous terre et 50 p. 100 en est retirée. Il y a des risques que ces mélanges contaminent les aquifères et que l'eau se promène d'une strate à l'autre. À ce sujet, nous avons déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement un mémoire de M. Durand, géologue et professeur de l'UQAM à la retraite, qui s'inquiète de ces risques.

  (1545)

Il y a d'autres risques en ce qui concerne le transport et les déversements, et il y a évidemment la question du traitement des eaux usées, puisqu'il faut traiter 50 p. 100 de l'eau utilisée qui est sortie de terre après la fracturation. La plupart des usines qui vont traiter cette eau et les produits chimiques n'ont pas les installations pour le faire.

Il faut dire aussi que la liste des produits chimiques n'est pas nécessairement connue, que le mélange et l'interaction entre les différents produits chimiques dans cette soupe toxique ont des impacts qui ne sont pas connus.

Sur ce, je laisserai M. Welt aborder les aspects économique et social des impacts de l'exploration des gaz de schiste.

[Traduction]



Le président:

À vous, monsieur Welt.

[Français]



M. Thomas Welt (coresponsable de la commission Énergie et changements climatiques, Nature Québec, Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique):

Bonjour, monsieur le président.

Je veux parler de l'aspect économique. C'est un aspect qui nous est tout le temps présenté comme essentiel, mais, en réalité, ce n'est pas le cas.

Pour que ce soit rentable pour l'industrie, il faudrait que le prix de vente soit de 6 \$ pour 1 000 pieds cubes. Actuellement, il est de 4 \$ du pied cube. Donc, ce n'est absolument pas rentable d'exploiter les gaz de schiste. En ce qui concerne la collectivité québécoise, ce n'est pas rentable non plus, même à 6 \$ pour 1 000 pieds cubes. En ce qui concerne l'amélioration de la balance commerciale, elle est insignifiante. Elle est de l'ordre d'une petite fraction de 1 p. 100 de la totalité des importations québécoises. Donc, du point de vue économique, à notre avis, ce n'est rentable actuellement ni pour l'industrie ni pour la société québécoise.

En ce qui concerne l'acceptabilité sociale, qui est une considération de la plus haute importance, le fait que les gaz de schiste soient situés dans des régions agricoles et peuplées du Québec est un obstacle considérable, voire insurmontable, pour obtenir cette acceptabilité sociale.

Actuellement, avec 30 puits, il y a une énorme opposition. Essayez d'imaginer, un instant, ce que cela sera quand on aura 5 000 ou 10 000 puits de ce type sur un territoire très restreint, au cœur du Québec. C'est là que le Québec s'est formé, au cours des quatre siècles de la colonisation. C'est donc excessivement difficile d'avoir l'acceptabilité sociale.

La présence d'un nombre toujours croissant de puits sur un territoire fort restreint, accompagnée des va-et-vient incessants des camions et des multiples gazoducs — il y aura aussi des milliers de petits gazoducs, parce qu'il faudra connecter tous ces puits —, rendra la population concernée de plus en plus hostile à ce type de développement.

Maintenant, je voudrais rappeler les constats que nous faisons de la situation. Les bénéfices économiques pour l'industrie, mais surtout pour la collectivité québécoise, ne sont pas évidents. L'acceptabilité sociale n'est pas au rendez-vous. Elle ne sera probablement jamais présente. Les risques pour la santé et la qualité de vie, pour l'eau potable, ou les autres dommages potentiels, sont trop importants pour continuer, même à petite échelle, l'activité de forage et de fracturation.

Il n'y a aucune urgence de procéder, aucune urgence. Le Québec a toute l'énergie qu'il faut, actuellement. Il n'y a pas non plus d'urgence du point de vue économique, parce qu'il faut attendre que le prix du gaz monte. Peut-être qu'il sera de 6 \$ ou même de 10 \$, dans 20 ou 30 ans, mais certainement pas dans un avenir prévisible. Donc, il n'y a aucune urgence de procéder.

En conséquence, il faut un moratoire. Il ne faut pas qu'on agisse avec précipitation, il faut qu'on puisse analyser avec très grand soin tous les impacts de cette nouvelle filière énergétique, filière que l'on propose d'implanter dans la vallée du Saint-Laurent, berceau et joyau du Québec. Il faudrait comprendre que c'est dans le joyau du Québec et dans le cœur du Québec qu'on veut implanter cette très lourde et polluante industrie.

Cette portion du Québec, entre Montréal et la ville de Québec, il faut la protéger pour les générations actuelles et pour les générations futures. Les autorités à tous les paliers, y compris au palier fédéral, devraient accompagner et appuyer cette démarche pleine de bon sens sur le moratoire, qui est proposée dans un rare consensus par toute la société québécoise.

Merci, monsieur le président et chers députés.

  (1550)

[Traduction]



Le président :

Merci beaucoup pour vos exposés.

Nous entamons tout de suite les questions, en commençant par M. Tonks. Vous avez sept minutes.



M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.) :

Merci, monsieur le président.

Merci. Je me fais l'écho du président et remercie les témoins d'être des nôtres.

Je me trouve dans une situation quelque peu inusitée. Nous avons entendu hier que le Nouveau-Brunswick envisageait sérieusement d'établir un régime qui avantagerait la province. Il a été question de la valeur ajoutée qu'apporte l'exploitation du gaz de schiste. Le ministre a aussi dit que son gouvernement mettait sur pied un régime d'évaluation environnementale qui chercherait à trouver un juste équilibre entre les préoccupations de la collectivité et les avantages économiques.

Monsieur Bonin, vous avez parlé, dans votre exposé, de la Loi sur le développement durable du Québec. Si une moratoire devait être décrété, quelle forme prendrait une évaluation environnementale? En tenant compte

du mandat du comité, qui est d'étudier la question de la sécurité énergétique du Canada, et étant donné également le rôle énorme du Québec sur ce plan, dites-nous donc quel genre de préoccupations retiendraient votre attention? Que cherchiez-vous à étudier selon la perspective du Québec dans une évaluation environnementale menée en vertu de la Loi sur le développement durable du Québec? En poussant un peu plus loin, en quoi, selon vous, le développement du gaz naturel et de l'hydroélectricité au Québec peut-il servir l'intérêt national, pour ainsi dire?

  (1555)



Le président:

La parole est à vous monsieur Bonin.

[Français]



M. Patrick Bonin:

Premièrement, il faut considérer que, sur le plan de la production d'électricité, la réalité du Québec n'est pas la même que celle du Nouveau-Brunswick. Il y a une différence majeure. Le Nouveau-Brunswick utilise du charbon pour produire de l'électricité tandis que le Québec ne produit pas d'électricité à partir de combustible fossile, que ce soit le charbon ou le gaz naturel.

Présentement, en ce qui a trait à une évaluation environnementale, plusieurs questions relatives au gaz de schiste sont sans réponse. Il se passe quelque chose de particulier au Québec. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a reçu le mandat d'étudier la question des gaz de schiste. Toutefois cette commission d'enquête n'a pas reçu d'études d'impact environnemental préalables au projet. Cela veut dire que le BAPE se penche présentement sur la question alors que les promoteurs n'ont pas eu à déposer d'études d'impact environnemental. On part de zéro. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement n'a que quatre mois pour se pencher sur toute la question, de fond en comble. La plupart des analystes et d'anciens commissaires du BAPE ont clairement dit que le mandat était trop restreint et que le fait qu'il n'y ait pas d'études environnementales déposées au préalable posait problème. Ils ont aussi dit que la durée du mandat était beaucoup trop restreinte pour couvrir tout l'enjeu des gaz de schiste.

Cela étant dit, aux États-Unis, la Environmental Protection Agency est en train de faire une étude exhaustive des impacts environnementaux de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste. Les résultats de cette étude seront connus en mars 2012. Des millions de dollars sont engagés, aux États-Unis, dans cette étude d'impact. La province de Québec n'a pas nécessairement de tels moyens, et je doute que les autres provinces canadiennes, que ce soit le Nouveau-Brunswick ou d'autres, aient les moyens de se pencher sur cette question aussi profondément.

Par conséquent, avec le peu d'informations dont nous disposons présentement, nous avons plusieurs préoccupations. Je crois que vous avez parlé de la Loi sur le développement durable du Québec. Il y a plusieurs principes. Évidemment, un de ceux-ci est le principe de précaution qui prévoit qu'en l'absence de certitude scientifique et devant un risque, on ne doit pas aller de l'avant. Pourtant, on fait exactement le contraire présentement avec les gaz de schiste. En effet, il y a des risques pour l'eau et pour la qualité de l'air.

Vous avez parlé de la production d'hydroélectricité au Québec. Évidemment, on a vu ce qui se passe présentement sur le plan mondial. L'économiste en chef de l'Agence internationale de l'énergie, pas plus tard que la semaine passée, a fait une allocution en Angleterre. Il disait que les pays ne seront pas capables de respecter leurs engagements pris lors de la Conférence de Cancún sur le climat — ils se sont engagés à limiter le réchauffement à 2 °C —, et ce, pour deux raisons. La première est le manque de volonté des pays clés qui doivent réduire leurs émissions. La deuxième est l'émergence des gaz de schiste partout dans le monde.

Pourquoi l'émergence des gaz de schiste est-elle un problème? C'est parce qu'avec le trillion de mètres cubes qui se trouve présentement sur le marché, avec le prix du gaz qui baisse énormément, le gaz de schiste est en train de nuire au développement des énergies renouvelables partout dans le monde, et pas seulement au Québec et au Canada. Aux États-Unis, les investissements en énergies renouvelables ont diminué de 50 p. 100 l'année passée. Le chef économiste de l'Agence internationale de l'énergie associe directement ça à la découverte de gaz de schiste et à l'exploitation de gaz de schiste.

Évidemment, le Québec produit de l'hydroélectricité, exporte de l'hydroélectricité aux États-Unis et pourrait en exporter davantage, ne serait-ce que si on réalisait des économies d'énergie et développait le potentiel éolien du Québec. Présentement, on ne peut même pas faire de tels développements parce que le coût de revient de la production d'électricité a énormément diminué avec l'émergence et la mise en marché de milliards de mètres cubes de gaz. En ce sens, le Québec est en train de se nuire lui-même sur le plan du développement de ses énergies renouvelables et du développement de ce qu'on appelle les biogaz, soit le biométhane. Le Québec a investi dans la captation des émissions de méthane dans les lieux d'enfouissement pour utiliser ce qu'on appelle le biogaz. Présentement, ce biogaz est en compétition avec d'autres gaz. Le biogaz qui vient des lieux d'enfouissement est une énergie renouvelable. Il faut garder cela en tête.

  (1600)

Merci.

[Traduction]



M. Alan Tonks:

Voilà une réponse on ne peut plus complète, et je ne doute pas que les membres du comité l'apprécient.



Le président:

Merci, monsieur Tonks.

Madame Brunelle, vous avez sept minutes.

[Français]



Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ):

Bonjour, messieurs. Merci d'être ici.

D'entrée de jeu, je veux féliciter l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique et Nature Québec de la présentation de ce document, qui me semble particulièrement éclairant. On y adopte la même position que mon parti, le Bloc québécois, et on valide ce qu'on comprend de cette situation au Québec.

J'aimerais revenir sur la question que vous a posée M. Tonks. J'ai entendu la présentation du ministre des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, mardi dernier, et j'aimerais que mes collègues y repensent aussi. Il faut bien s'apercevoir que les situations sont très différentes d'une province à l'autre, ne serait-ce qu'en raison des endroits où ont lieu ces activités.

Monsieur Welt, vous avez parlé des endroits où cette exploration se fait, près du Saint-Laurent, dans nos plus belles terres agricoles les plus densément peuplées. Ce n'est pas le même problème qu'ailleurs, dans l'Ouest canadien, où les extractions se font à des endroits où il n'y a pas de population et où les risques et les conséquences ne sont pas les mêmes.

Monsieur Bonin, par le lien que vous faites avec le développement durable et le principe de précaution, vous allez au coeur de la question. C'est vraiment ce qui anime ce comité: on développera peut-être un jour les gaz de schiste, mais pas à n'importe quel prix, pas au prix de l'environnement et pas n'importe comment.

Nous voulons éliminer notre dépendance au pétrole, mais il faut faire attention à la façon dont nous y arriverons. Pour nous, du Bloc québécois, cela devrait se faire dans le cadre d'une économie réellement verte et avec des ressources autres, comme vous en avez un peu parlé, monsieur Bonin.

Mardi dernier, Anthony R. Ingraffea, de l'Université Cornell aux États-Unis, nous disait que la technologie ne semble pas assez avancée pour garantir que l'exploitation de cette ressource, le gaz de schiste, peut se faire en tout respect de l'environnement et de la population. C'est donc le coeur du problème et ce qui nous inquiète.

Je vous poserai trois questions. Êtes-vous d'accord avec nous sur le fait que l'exploration et l'exploitation sont seulement de compétence provinciale? C'est donc au Québec que doit se faire ce débat et que les décisions

doivent se prendre. Nous considérons que le rôle du gouvernement canadien doit être clair. Il doit transmettre l'information qu'il a en sa possession, mais ce n'est pas à lui d'imposer ou d'uniformiser des normes au Canada. Nous croyons que le gouvernement fédéral doit collaborer en investissant de façon massive dans les nouvelles technologies pour développer des énergies plus vertes.

[Traduction]



Le président:

La parole est à vous, monsieur Welt.

[Français]



M. Thomas Welt:

Je voudrais quand même insister sur quelque chose d'important qui n'est pas assez colporté dans le milieu.

Dans le moment, il n'y a aucune raison économique d'exploiter le gaz de schiste, parce qu'on va l'exploiter à perte. Il sera exploité quand il y aura d'énormes subsides gouvernementaux; sans cela, ce n'est pas possible. Donc, c'est un aspect fondamental.

Il y a un deuxième aspect tout aussi fondamental, soit l'équité intergénérationnelle. Il y a, au Québec, au Canada et ailleurs, cette énergie potentielle. Si on l'exploite immédiatement, si on l'exploite à perte, on enlève aux générations futures la possibilité de l'exploiter dans de bien meilleures conditions.

Le prix du gaz va augmenter inexorablement parce que la ressource va s'épuiser à un moment ou à un autre — peut-être dans 20 ans, 50 ans ou 100 ans. Cette richesse, si on ne l'exploite pas maintenant mais bien plus tard, aura énormément plus de valeur et les générations futures pourront l'utiliser beaucoup mieux que nous, qui avons encore du gaz conventionnel bon marché. Finalement, il n'y a pas de raison économique. Oublions un instant toutes les raisons environnementales. Sur le plan économique, je ne vois pas comment on peut exploiter le gaz à 4 \$ les 1 000 pieds cubes alors que, selon l'industrie elle-même qui nous a présenté ces chiffres, il faut au moins 6 \$ par 1 000 pieds cubes pour que ce soit rentable.

Il y a aussi un autre problème, soit de savoir ce qu'il faut faire. Comment faut-il l'exploiter, à quel rythme et à quel moment? Il faudrait faire toutes ces études pendant le moratoire.

Votre dernier argument est que le gouvernement doit promouvoir les énergies renouvelables comme l'éolienne. D'ailleurs, il y avait un programme fédéral pour les éoliennes, mais il a été supprimé. Il est absolument souhaitable que le gouvernement fédéral subventionne les énergies renouvelables, les énergies émergentes, comme l'énergie solaire et surtout les éoliennes. Le Québec est extrêmement riche en énergie éolienne. C'est le plus grand bassin au monde. Cette énergie est inépuisable. Si les gaz sont épuisés dans 100, 200 ou 300 ans, l'éolienne, quant à elle, sera là pendant des milliards d'années, soit aussi longtemps que la Terre existera. Il faut donc mettre toutes nos énergies non pas dans des énergies anciennes, mais dans les énergies nouvelles. C'est ce qui devrait être notre objectif commun.

  (1605)



M. Patrick Bonin:

En complément, je dirai peut-être que...

[Traduction]



Le président:

Il vous reste une trentaine de secondes.

[Français]



M. Patrick Bonin:

En ce qui concerne le développement de l'énergie, c'est essentiellement un champ de compétence provinciale. Par contre, le fédéral a peut-être des rôles à jouer, en ce qui a trait à l'eau, à l'habitat des poissons et au Plan d'action en matière de changements climatiques.

[Traduction]

C'est tout pour mes 30 secondes.

Je vous remercie.



Le président:

Merci, monsieur Bonin.

Monsieur Egan, vous voulez donner une courte réponse?



M. Timothy Egan:

Oui. Peut-être puis-je faire un ou deux commentaires.

[Français]

Madame Brunelle, je m'excuse, mais je devrai m'exprimer en anglais parce que mon français n'est pas très bon.

[Traduction]

Faut-il forer pour extraire le gaz de schiste au Québec? C'est aux Québécois d'en décider. Je sais qu'ils ont un patriote farouche, M. Bouchard, qui a ajouté sa voix au débat. Je pense que le débat au Québec n'en aura que plus de profondeur. Il est évident qu'il y aura des avis divergents sur le sujet.

Nous savons aussi que le gouvernement doit sous peu déposer un rapport, qui, je pense, fera plus de lumière sur la situation. Chaque province devrait décider si elle veut aller de l'avant et comment, et nous ne doutons pas que les Québécois feront un examen équilibré de la question en tenant compte de la nécessité d'une gestion responsable de l'environnement, et du développement économique.

Permettez-moi d'évoquer un scénario. S'il n'est pas économique d'exploiter la ressource, il y a de bonnes chances que le marché y renonce. Il se désintéressera de ce créneau s'il ne pense pas en tirer un bon rendement. J'estime pertinent d'insister sur ce fait. Dans le même ordre d'idées, si vous me permettez un commentaire sur le bouquet énergétique du Québec, j'aimerais vous proposer de réfléchir au scénario qui suit. Le Québec a une richesse hydroélectrique extraordinaire: 40 p. 100 de l'électricité est produite par les centrales hydroélectriques. En plus, le gaz naturel comble 10 p. 100 de vos besoins énergétiques. Songez à une formule selon laquelle vous exporteriez plus d'énergie hydroélectrique et vous utiliseriez plus de gaz naturel pour les besoins de la province. L'exportation d'énergie hydroélectrique génère plus de revenus. Le développement du gaz naturel génère des recettes fiscales. Ainsi, la province a plus de ressources disponibles avec lesquelles exploiter bon nombre de ces sources renouvelables, que nous souhaiterions tous avoir en plus grande quantité.

Je crains qu'il soit risqué d'envisager la renonciation définitive à toute forme de technologie, quelle qu'elle soit. La richesse énergétique du Canada, la richesse énergétique du Québec, est dans sa diversité. S'il est vrai que nous devons faire preuve de prudence dans l'exploitation de ces ressources, nous ne devrions pas moins tenter de les exploiter autant que possible.

  (1610)



Le président:

Nous laissons maintenant la parole à M. Cullen, pour sept minutes.



M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD):

En résumé, monsieur Egan, je conclus de vos propos que le gaz naturel est un bon renfort pour l'énergie renouvelable, l'énergie éolienne ou solaire intégrée au réseau. Est-ce bien, en gros, ce que vous dites?



M. Timothy Egan:

Nous préférons parler d'un carburant de base plutôt que d'un carburant d'appoint, parce que nous croyons que, en toute logique, il peut être utilisé conjointement avec l'énergie éolienne et solaire, entre autres. Mais, oui, c'est notre opinion.



M. Nathan Cullen:

Je n'ai rien contre le gaz naturel, mais les associations de gaz naturel sont les seules à dire cela. Partout dans le monde, l'hydroélectricité est considérée comme le meilleur carburant d'appoint pour toute source d'énergie dite non traditionnelle ou renouvelable.

Vous avez dit également que, si les intervenants du marché ne voient aucune possibilité de faire des profits, ils n'exploiteront pas la ressource. Bien que ce soit généralement le cas, si le gouvernement désire mettre en valeur une ressource, il peut modifier les conditions du marché, n'est-ce pas? Il peut modifier le code des impôts ou éliminer certaines restrictions environnementales réglementaires.

Bien entendu, le gouvernement a un rôle à jouer, que la ressource énergétique soit sous terre ou non. Le marché simple n'existe pas dans le secteur de l'énergie. Les conditions soi-disant équitables n'existent pas au Canada, pas plus que dans le reste du monde.



M. Timothy Egan:

Je suis d'accord avec vous. Je n'ai pas dit qu'il n'y aurait aucune intervention de l'État.



M. Nathan Cullen:

Il est clair que l'État jouerait un rôle.



M. Timothy Egan:

Depuis le début de son histoire, le Canada a joué un rôle dans l'exploitation de presque toutes les sources d'énergie. Les actifs d'Hydro-Québec ont été développés avec l'aide de l'État, et c'est également le cas pour tous les autres actifs hydro-électriques au pays. Aujourd'hui, les sources d'énergie renouvelable sont développées avec l'aide de l'État.

Vous êtes nombreux à savoir que nous avons demandé au gouvernement fédéral d'intervenir afin d'aider les véhicules fonctionnant au gaz naturel à percer le marché. Nous croyons que ce genre d'intervention doit être soigneusement structurée, efficace et d'une durée limitée.

Alors, non, je ne dis pas que ça ne se fait pas.



M. Nathan Cullen:

Je crois que nous sommes sur la même longueur d'onde.

J'aurais une question au sujet de la confirmation de l'approvisionnement et de l'accès aux ports.

Vous êtes au courant de la petite controverse concernant Head Harbour? Les États-Unis ont proposé la construction d'une usine de GNL. Le gouvernement du Canada est intervenu dans le dossier, par l'entremise de notre ambassadeur. Vous connaissez ce projet?



M. Timothy Egan:

Malheureusement, non. Je serai heureux de m'informer.



M. Nathan Cullen:

J'aimerais bien, car il y a beaucoup d'incertitudes concernant les conditions du marché lorsqu'il est question du rôle du gouvernement. Un projet américain d'usine de GNL sur la côte Est a été rejeté par l'État, parce qu'il a été jugé non sécuritaire, selon les ministres en cours. Mais sur la côte Ouest, le projet a été approuvé.

Nous tentons de comprendre comment le secteur du gaz naturel envisage que le GNL sera utilisé. Sera-t-il utilisé uniformément? C'est la question.



M. Timothy Egan:

Deux choses.

Premièrement, je vais transmettre la question à mes supérieurs qui pourront y répondre.

Deuxièmement, il y a certainement des questions de réglementation dans ce dossier, tant au niveau provincial que fédéral. Il y a différentes conditions qui entrent en ligne de compte.

[Français]



M. Nathan Cullen:

Monsieur Bonin, je vais essayer de m'adresser à vous en français. Je m'excuse d'avance pour les fautes.

Le ministre M. Paradis a dit que si on imposait un moratoire trop vite, il serait difficile de reculer par la suite. Il est contre un moratoire et trouve que l'idée d'imposer un moratoire est dangereuse.

Vous avez demandé qu'un moratoire soit décrété. Je ne connais pas le sentiment général au Québec, à l'heure actuelle, relativement à cette question.

Le gouvernement du Canada doit-il jouer un rôle dans la protection de l'air et de l'eau ou empêcher la production de gaz à effet de serre, ou s'agit-il de quelque chose qui est uniquement du ressort du gouvernement du Québec et de M. Charest?



M. Patrick Bonin:

Je tiens à préciser que l'AQLPA et Nature Québec demandent un moratoire, et qu'il y a un consensus québécois à ce sujet. La Fédération québécoise des municipalités demande un moratoire, tout comme l'Union des municipalités du Québec et les principales villes touchées. Ce ne sont donc pas seulement les groupes environnementaux qui le font. Les syndicats le demandent également.

La demande de moratoire est généralisée, et ce n'est pas nécessairement parce que les gens sont contre l'exploitation, mais parce qu'on n'a pas les informations ni les réponses aux questions posées.

  (1615)



M. Nathan Cullen:

Vous parlez des risques pour l'eau et l'air.



M. Patrick Bonin:

Bien sûr, le fédéral a un certain rôle à jouer, ne serait-ce que sur le plan de la fiscalité. Comme vous l'avez mentionné, le marché ne se règle pas nécessairement tout seul. Les subventions aux compagnies pétrolières et gazières, bref tout type de subvention ou d'allègement de taxes peut avoir des impacts.

Sur le plan des normes relatives à la qualité de l'air, le fédéral peut aussi agir. Une initiative pancanadienne d'harmonisation des normes pour la qualité de l'air a été mise en place avec le Conseil canadien des ministres de l'environnement. La première chose que fera le Conseil canadien des ministres de l'environnement sera de renforcer les normes relatives aux particules fines et aux précurseurs d'ozone. D'ici à 2015, on veut adopter des nouvelles normes pancanadiennes de façon à harmoniser et à faciliter le suivi, à cibler davantage les lieux problématiques, et s'assurer que les provinces ont des plans d'action et que celles-ci s'entraident afin d'atteindre cet objectif.

Actuellement, des dépassements en matière d'ozone ont déjà été constatés. On a déjà des problèmes relatifs à la qualité de l'air, des journées où la qualité de l'air est mauvaise ou moyenne. On veut maintenant renforcer les normes et les rendre plus strictes. Si on garde le même niveau, on aurait donc davantage de mauvaises journées sur le plan de la qualité de l'air.

De plus — et cela est clairement établi dans l'étude sur Haynesville que vous avez placée en référence dans le mémoire —, les chercheurs ont fait une modélisation sur Haynesville basée sur un développement similaire au Québec. Dans cette étude, on remarque clairement une augmentation significative de l'ozone, soit 16 parties par milliard, alors que la norme canadienne est de 65 parties par milliard. Si on ajoute 16 parties par milliard dans certains lieux, on aura davantage de mauvaises journées du point de vue de la qualité de l'air. C'est inévitable, car on ajoute de la pollution.

Seulement au Québec, on chiffre à 2 milliards de dollars les coûts de santé reliés à la mauvaise qualité de l'air. En fait, les études varient, car dans certaines d'entre elles, on parle de 2 à 9 milliards de dollars. L'impact est donc significatif. Évidemment, sur le plan des émissions de gaz à effet de serre, c'est le fédéral qui nous représente à l'échelle internationale. C'est la voix officielle.

Cela dit, dans l'accord de Cancún, tout comme les autres pays, le Canada s'est fixé des objectifs afin de limiter le réchauffement planétaire à 2 °C, dans le but d'éviter des changements climatiques catastrophiques. Selon les objectifs actuels des pays développés, l'augmentation du réchauffement planétaire serait de 3,5 °C. Cela veut clairement dire que tous les pays développés devront réviser leurs objectifs et en adopter de plus ambitieux pour éviter des changements climatiques catastrophiques. Ce n'est pas moi qui parle de changements climatiques catastrophiques, c'est le GIEC. C'est donc très sérieux.

On constate sur le site d'Environnement Canada que l'objectif actuel canadien ne sera pas atteint. Avec ce qui est sur la table au Canada, on est loin d'atteindre cet objectif. Puisqu'on ne va pas atteindre cet objectif, il va falloir aller beaucoup plus loin. Pour aller plus loin, un virage devra être amorcé et des investissements devront être faits en ce sens. À mon avis, le fédéral a un rôle majeur à jouer dans ce dossier.

[Traduction]



Le président :

Monsieur Cullen, votre temps est écoulé.

Monsieur Egan, brièvement.



M. Timothy Egan:

J'aimerais juste répondre à votre question, monsieur Cullen, au sujet de la relation entre le gaz et les énergies renouvelables versus la relation entre l'hydroélectricité et les énergies renouvelables.

Je vais vous donner un exemple de l'efficacité du système. Je ne l'ai pas avec moi, mais la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité de l'Ontario a publié un tableau qui montre la consommation d'électricité à 16 heures un jour et à la même heure deux jours plus tard. On peut voir une différence de 1 000 mégawatts dans l'apport d'énergie éolienne en raison de l'intermittence du vent. Ça se comprend: le vent est une source intermittente d'énergie et il y a des façons de composer avec cela. Mais, si vous utilisez l'énergie éolienne dans le cadre d'un réseau d'électricité fiable, vous devez avoir une source d'énergie d'appoint disponible. Si c'est l'hydroélectricité, le choix le plus logique — je suis d'accord avec vous —, cela signifie que vous devez vous créer une réserve de 1 000 mégawatts immédiatement accessible. Ça, c'est 1 000 mégawatts d'hydroélectricité qui ne rapporte rien sur le marché.

Il est préférable d'injecter cette électricité dans le réseau et d'en tirer des revenus grâce à l'exportation vers

d'autres marchés que de la garder en réserve.

Avec le gaz naturel, c'est différent, parce qu'on peut le conserver dans des installations conçues expressément pour ce genre de situation. Pour les exportations, c'est plus avantageux, à long terme, d'utiliser l'hydroélectricité que le gaz naturel. Il faut toujours penser à l'efficacité dans ce genre de situation. Il ne faut pas penser en termes absolus: c'est mauvais ou c'est bon.

  (1620)



Le président:

Merci beaucoup, monsieur Egan et monsieur Cullen.

Passons maintenant à notre dernier intervenant. Monsieur Anderson, vous avez sept minutes.



M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC):

Merci.

Monsieur Egan, j'allais justement vous poser une question sur l'utilisation du gaz naturel en tant que carburant de base. J'ignore si vous voulez ajouter quelque chose sur le sujet, car je crois que vous avez bien expliqué votre position.

Je voulais vous donner l'occasion de parler un peu plus des nouvelles technologies. Vous avez brièvement abordé la technologie énergétique appliquée et l'innovation que l'on retrouve dans certaines de ces technologies destinées au secteur du gaz naturel. J'aimerais avoir plus de détails à ce sujet.

Il est possible que je vous interrompe si votre réponse est trop longue, car nous n'avons pas beaucoup de temps.



M. Timothy Egan:

D'accord.

Je vais en aborder quelques-unes. Premièrement, j'aimerais parler du gaz naturel renouvelable, soit le biométhane. Le biométhane vient des déchets biologiques du gaz naturel et on le trouve en grande quantité un peu partout au pays.

Notre industrie tente, actuellement, d'établir des normes uniformes dans le but d'introduire facilement et proprement ce gaz dans la filière énergétique. Il est question, entre autres, de gaz naturel renouvelable et de ses différentes utilisations.

Nous croyons que le biométhane pourrait satisfaire à une bonne partie des besoins actuels en gaz naturel au Canada. Il est également disponible partout au pays. Donc, le gaz naturel renouvelable est une de ces innovations.

Deuxièmement, il y a les chauffe-eau. Nous remarquons que la demande en gaz naturel par habitant est en baisse. Il va sans dire que cette tendance n'est pas dans le meilleur intérêt de l'industrie gazière. Mais, comme je l'ai mentionné, nous sommes des fournisseurs de services énergétiques. Nous voulons satisfaire aux besoins des Canadiens à cet égard, et ce qu'ils cherchent, c'est des services énergétiques efficaces en tout temps.

Les chauffe-eau sont de plus en plus efficaces. Nous voulons nous assurer que la nouvelle technologie destinée aux chauffe-eau pourra être intégrée directement et facilement au marché et qu'il y aura des mécanismes de soutien en place afin de satisfaire aux besoins des Canadiens. Donc, les chauffe-eau constituent une autre innovation.

Troisièmement, les véhicules. Actuellement, nous nous concentrons sur le marché des camions de gros et de moyen tonnage. Nous cherchons des façons de percer le marché des camions.

Si un camion de gros ou de moyen tonnage sur dix au Canada fonctionnait au gaz naturel, nous pourrions atteindre notre cible de réduction des gaz à effet de serre de 17 p. 100 dans ce secteur. Nous croyons qu'il s'agit d'une belle occasion et nous voulons nous assurer que tout le soutien nécessaire est en place pour atteindre cet

objectif.

Quatrièmement, il y a la cogénération dont j'ai parlé plus tôt. Il y a diverses utilisations possibles à l'échelle du pays sur le plan industriel. Actuellement, la grande innovation, c'est la micro-cogénération. Comme je l'ai dit, l'occasion est là de créer un appareil de taille comparable à ce que vous avez déjà chez vous.

Pour le moment, la plupart des ménages n'auraient pas les moyens de se procurer cette technologie. Nous cherchons des façons de faire baisser les prix. Imaginez un appareil comparable en taille à votre chaudière actuelle qui consommerait 15 p. 100 plus de gaz naturel que ce que vous consommez en ce moment, mais qui vous permettrait également de satisfaire à tous vos besoins en électricité. C'est ce qu'offre cette technologie. C'est révolutionnaire et extrêmement économique pour le consommateur.

C'est une belle occasion, mais pas nécessairement pour toutes les régions du pays. Tout dépendra des ressources que possède chaque province, ce qui diffère d'une province à l'autre.

Mais, encore une fois, j'insiste sur le fait qu'il faut maximiser l'efficacité de la filière énergétique. Il faut s'assurer que toutes les ressources disponibles sont utilisées de la meilleure façon possible d'un point de vue environnemental, tout en offrant le meilleur rendement économique possible aux Canadiens pour satisfaire à leurs besoins intérieurs, et aux autres pays qui voudraient utiliser nos produits.



M. David Anderson:

Quelqu'un a dit, plus tôt, que le prix du gaz faisait baisser le prix de l'électricité. Ce n'est peut-être pas une bonne nouvelle pour votre industrie, mais ce l'est pour les consommateurs, non?



M. Timothy Egan:

Je suis également un fournisseur. Donc, je vais devoir exprimer deux points de vue différents.

En tant que fournisseur, si mes clients sont heureux du faible prix du gaz, alors je le suis aussi. Lorsque le prix du gaz est bas, les gens se demandent si l'industrie va poursuivre ses projets de développement. Mais, le marché du gaz est un marché ouvert. Si les prix sont très bas, les entreprises cessent leurs projets de développement.

C'est peut-être ce qui va se produire au Québec. Peut-être que certains de ces projets n'iront pas de l'avant, parce qu'ils ne sont pas économiques. Certaines entreprises cessent, pour un certain temps, de forer des puits et se concentrent sur d'autres aspects du mixte énergétique. Lorsque la demande est à la hausse, les prix augmentent et, tout à coup, il est rentable de reprendre les projets de développement. Tout dépend de l'offre et de la demande, qui change beaucoup sur les marchés gazier et énergétique.

Si vous me le permettez, j'aimerais prendre quelques instants pour préciser ma pensée. Le secteur de la distribution de gaz ne voit pas du tout l'électricité comme un concurrent. En fait, il y a de plus en plus d'intégration au sein de l'industrie énergétique au Canada, parce que c'est plus efficace.

En Colombie-Britannique, par exemple, un de nos membres, Terasen, a été acheté par Fortis, une société bien connue à Terre-Neuve. Avec cette transaction, Fortis deviendra une des sociétés de distribution les plus intégrées au pays en ce qui a trait au gaz et à l'électricité.

Cette imbrication des industries du gaz et de l'électricité est répandue au pays. Et c'est une bonne chose pour les Canadiens, car, en fin de compte, ils profitent d'un produit énergétique meilleur et plus écologique.

  (1625)



M. David Anderson:

D'accord.

Monsieur Welt, vous avez dit tout à l'heure que vous aimeriez qu'on garde cette ressource pour les générations futures. Je suis de la Saskatchewan, et il se trouve que l'un de nos mauvais politiciens a utilisé la même expression il y a environ 60 ou 70 ans dans notre province. À l'époque, le gouvernement provincial a décidé de ne pas exploiter l'une de nos ressources naturelles, et au bout du compte, nous avons 50 ans de

retard sur notre voisin en matière de développement économique. Je me demande simplement si vous êtes prêt à faire cela.

Monsieur Cullen sait de qui je parle.



M. Nathan Cullen:

J'imagine que 17 budgets équilibrés, c'est trop pour vous?

Des voix: Oh, oh!



M. David Anderson:

Eh bien, c'est amusant; M. Cullen peut en rire, car il vient de la Colombie-Britannique. En fait, la réalité, c'est que la Saskatchewan...



M. Nathan Cullen:

Parfois, nous aimerions avoir des politiciens comme ceux de la Saskatchewan.



M. David Anderson:

...est restée loin derrière l'Alberta en raison des choix qui ont été faits. Le principal choix a été fait par un premier ministre qui a décidé de laisser la ressource dans le sol pendant qu'autour de nous, on l'exploitait.

Je pense que M. Hoback serait d'accord sur ce point.

L'autre chose que j'ai remarqué...



M. Thomas Welt:

Aimeriez-vous que je réponde?



M. David Anderson:

Dans une minute.

J'aimerais également mentionner...



M. Nathan Cullen:

Vous avez dit que vous vouliez qu'ils soient bref, mais vous prenez 20 minutes de leur temps.



Le président:

Monsieur Cullen, silence, s'il vous plaît.

Allez-y, monsieur Anderson.



M. David Anderson:

Je veux simplement.... Ma région a profité de l'exploitation pétrolière et gazière, et je le dis toujours ici parce qu'il y a de l'exploitation pétrolière et gazière dans nos régions, là où les gens cultivent les terres. Il y a des gazoducs qui traversent nos terres.

L'une des choses que nous avons... en fait, nous avons plusieurs choses: des emplois, et nos jeunes restent dans la région pour cette raison, un secteur des services qui procure du travail à bien des gens, et une industrie manufacturière locale qui profite de cela également.

Il est intéressant de constater que vous ne parlez nulle part dans vos documents de ces avantages potentiels.

Vous parlez cependant de l'exportation des salaires et des dividendes, de l'importation de l'équipement et de ce genre de choses.

Dans les données que vous présentez ici, vous parlez des 230 millions de dollars par an que le Québec pourrait obtenir grâce à cela, mais vous ne parlez pas des avantages. Je me demande si vous les connaissez. Si oui, pourquoi n'en parlez-vous pas?



Le président:

Allez-y, monsieur Welt.



M. Thomas Welt:

J'ai entendu deux questions. La première porte sur le fait de conserver ces ressources pour les générations futures. Or, ce n'est pas seulement pour les générations futures; c'est une règle générale selon laquelle il serait illogique de vendre à perte si on pense qu'on peut obtenir beaucoup plus dans l'avenir. Je ne comprends pas vraiment pourquoi on le ferait.

En fait, si on vend cette ressource aujourd'hui, on perdra de l'argent. Normalement, on attend que le prix monte. C'est une approche commerciale tout à fait normale.



M. David Anderson:

Oui, c'est l'argument que nous avons entendu.



M. Thomas Welt:

D'abord, le Québec n'en a pas besoin. Le Québec a toute l'énergie dont il a besoin. Le prix est bas et les risques sont grands. Les avantages pour le Québec, uniquement sur le plan financier, sont très minimes et pratiquement inexistants si on tient compte de tous les facteurs. Ce n'est qu'une petite fraction de 1 p. 100, au mieux.



M. David Anderson:

Mais dans votre mémoire, vous dites que 230 millions de dollars pourraient aller au trésor public et que 600 millions de dollars pourraient alléger le déficit commercial. C'est considérable. Vous le dites dans votre mémoire.

M. Thomas Welt: Oui...



Le président:

Monsieur Anderson, votre temps est écoulé. Nous devons mettre fin au témoignage de ce groupe de témoins.

Vous pouvez donner une réponse très brève, monsieur Welt, car le temps est écoulé.



M. Thomas Welt:

Votre deuxième question portait sur le fait que nous n'avons pas parlé aussi des avantages. C'était bien votre question, n'est-ce pas? Mais je viens de vous dire ce que les Québécois obtiendraient: presque rien.

À 6 \$ par millier de pieds cubes, ils pourraient obtenir 200 millions de dollars par année. Mais si on soustrait tous les coûts que le Québec devrait supporter pour les routes, la contamination, et ainsi de suite, et de tout ce qu'il devrait faire pour obtenir ce petit montant, selon moi, il est déficitaire. À mon avis, rien n'ira dans les coffres du Québec.

(1630)



Le président :

Merci.

Monsieur Welt, monsieur Bonin et monsieur Egan, je vous remercie de votre présence parmi nous, de vos exposés et de vos réponses à nos questions.

Nous allons maintenant nous arrêter quelques minutes afin que l'autre groupe de témoins puisse s'installer.



Le président :

Puis-je demander aux témoins et aux députés de s'installer?

Notre deuxième groupe de témoins est composé de Will Koop, coordonnateur, British Columbia Tap Water Alliance, de Timothy Wall, président de Apache Canada, et de Natalie Poole-Moffatt, gestionnaire, Affaires publiques et gouvernementales.

Soyez tous les bienvenus. J'ai très hâte d'entendre vos exposés.

Nous allons respecter la liste qui figure à l'ordre du jour. Nous entendrons d'abord Will Koop, coordonnateur, British Columbia Tap Water Alliance.

Monsieur Koop, vous disposez de sept minutes.



M. Will Koop (coordonnateur, British Columbia Tap Water Alliance):

Merci beaucoup.

Bonjour. Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous.

Je m'appelle Will Koop. Je suis chercheur et auteur de nombreux rapports et d'un livre sur la protection des sources publiques d'eau potable en Colombie-Britannique.

Il y a un an, j'ai créé un site Web appelé « Stop Fracking British Columbia » quand j'ai commencé à enquêter sur les sociétés énergétiques du Nord-Est de la Colombie-Britannique qui utilisent d'énormes quantités d'eau douce pour la fracturation hydraulique liée aux gisements de gaz de schiste. Même si l'eau est un élément fondamental de la fracturation, il ne s'agit que de l'une des nombreuses préoccupations environnementales et sociales.

Les sites d'exploitation du gaz de schiste de Colombie-Britannique sont bien loin d'où je vis. Il faut 18 heures de voiture à partir de Vancouver seulement pour arriver aux limites extérieures des vastes zones énergétiques et aux sociétés d'énergie internationales. J'ai visité cette région à deux reprises, en mai et en septembre 2010.

Par la suite, j'ai préparé trois rapports qui portent sur la dynamique de ces enjeux. Il s'agit des rapports suivants: « *The World's Biggest Experimental Frack Job!* », qui concerne Apache Canada; « *24/7 Less Peace in the Peace* », qui concerne Talisman Energy; et « *Encana's Cabin Not So Homey* », qui porte sur la question des effets cumulatifs. De plus, j'ai produit deux vidéos YouTube intitulées « My Very First Frack » et « The Komie Commotion ».

Des Québécois préoccupés par la question de l'exploitation des gaz de schiste ont traduit en français sur leurs blogues mon rapport sur les effets cumulatifs ainsi que les vidéos.

Le commissaire de la B.C. Oil and Gas Commission, notre organisme de réglementation provincial, a déclaré devant le comité le 14 décembre que les conséquences environnementales et sociales de l'exploitation des gaz de schiste dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique sont examinées de façon « responsable » et sécuritaire. Je suis ici pour vous affirmer le contraire.

Par exemple, dans mon rapport intitulé « *Encana's Cabin Not So Homey* », j'ai décrit comment la course à

l'exploitation du gaz de schiste non renouvelable de la Colombie-Britannique a lieu sans que l'on mène d'études sur les effets environnementaux cumulatifs: « La course à l'exploitation du gaz de schiste au Nord-Est de la Colombie-Britannique deviendra et restera sans aucun doute l'un des plus grands enjeux en matière de planification environnementale et publique pour les Premières nations, la province, les districts régionaux, les organismes de réglementation, les collectivités et les habitants. » Étant donné que la réglementation est soit inexistante, soit de moins en moins stricte, l'exploitation de ces gisements peut être considérée comme un échec social et politique.

J'ai inclus la citation suivante, contenue dans un rapport du ministère de l'Environnement datant de 1986, qui résume très bien ce que le gouvernement de la Colombie-Britannique a négligé de faire: « La planification stratégique précède la vente des droits pétroliers ». Cela permet de garantir que toutes les parties concernées sont au courant des inquiétudes et des contraintes associées à l'exploitation dans une certaine région avant qu'on propose de faire l'exploitation.

En 1991, le ministère de l'Environnement a publié un rapport exhortant le gouvernement à effectuer des études sur les effets cumulatifs dans la zone énergétique, ce qu'il a négligé de faire. Les inquiétudes du personnel du ministère concernant l'absence d'études sur les effets cumulatifs ne se sont pas estompées avec la création de la B.C. Oil and Gas Commission en 1997. En 2003, la commission a finalement publié un long rapport en deux volumes sur la façon de réaliser des études sur les effets cumulatifs dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique. Toutefois, on n'en a pas tenu compte.

Depuis 2003, le gouvernement a loué des milliers d'hectares de terres publiques aux sociétés d'énergie sans les obliger à mener des études sur les effets cumulatifs et sans consulter la population. Le 23 novembre, lorsque le comité a demandé au représentant du Canada, Richard Dunn, ce qu'il pensait des études sur les effets cumulatifs en Colombie-Britannique, M. Dunn a déclaré: « Il serait insensé d'effectuer une évaluation des effets cumulatifs ».

La réponse de M. Dunn est non seulement une déclaration que les études sur les effets cumulatifs n'ont pas été prises en compte, mais également une déclaration troublante relativement à l'attitude et à la philosophie des sociétés énergétiques. M. Dunn a notamment affirmé que le Canada est « à l'avant-plan de la gestion environnementale et économique ». La société Encana a d'importantes locations et des partenariats dans tout le Nord-Est de la Colombie-Britannique et ailleurs.

Il n'existe qu'une seule étude à long terme sur les effets environnementaux cumulatifs dans l'Ouest du Canada. Elle a été menée par Ernst Environmental Services sur le site des exploitations pétrolières et gazières de Pioneer Natural Resources Canada Inc., dans la région de Chinchaga, en Colombie-Britannique et en Alberta. Malheureusement, on a mis fin à cette étude de dix ans après que la compagnie a été acquise, en novembre 2007, par TAQA North, une société d'Arabie saoudite détenue par la Abu Dhabi National Energy Company, qui loue des sites d'exploitation des gaz de schiste au Nord-Est de la Colombie-Britannique.

En 2005, Jessica Ernst, de Ernst Environmental Services, a vu son eau de puits à Rosebud, en Alberta, être contaminée par le méthane, l'éthane et d'autres hydrocarbures à la suite des activités de fracturation effectuées par Encana dans cette région pour l'exploitation du gaz de méthane de houille.

Comme M. Parfitt l'a dit devant votre comité le 2 décembre dernier, la question des effets cumulatifs se complique davantage du fait que la B.C. Oil and Gas Commission a fourni peu de données précises ou complètes sur les questions de ressources publiques relatives aux sociétés énergétiques, comme la liste des prélèvements d'eau dont il a parlé.

 (1635)

Cette longue liste publiée par la B.C. Oil and Gas Commission concernant les compagnies qui exercent leurs activités dans le bassin de Horn River n'a pas fourni d'informations exactes, laissant faussement entendre que peu d'eau avait été nécessaire pour les opérations de fracturation de 2009 à 2010.

Dans mon dernier rapport, j'ai écrit qu'Encana avait apparemment mené les activités de fracturation les plus importantes au monde sur le site multi-puits 63-K, dans le bassin de Horn River, près du lac Two Island, doublant ainsi le chiffre qu'Apache Canada avait donné auparavant, lorsque la société avait annoncé qu'elle effectuait la plus grande opération de fracturation au monde, à quelques kilomètres de là.

J'ai estimé qu'Encana avait utilisé environ 1,8 million de mètres cubes d'eau douce, soit l'équivalent de 700 piscines olympiques; environ 78 000 tonnes de sable de fractionnement spécialement excavé, soit environ

800 wagons; et environ 35 000 mètres cubes de toxines. Et j'ai indiqué que cette opération pourrait être un modèle ou indiquer qu'il y aura beaucoup plus d'activités à l'avenir.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique n'oblige pas les sociétés énergétiques à publier ces données et d'autres données connexes, mais il le devrait. L'agent de relations publiques d'Encana, au quartier général de Calgary, m'a dit au cours d'une conversation téléphonique qu'Encana s'inquiétait des informations contenues dans mon rapport. Je lui ai répondu que rien ne me ferait plus plaisir que de modifier ces informations si Encana me fournissait ses propres statistiques complètes relatives au site 63-K. J'ai ensuite posé un certain nombre de questions par courriel à Encana; je les ai jointes à ce rapport et je pourrai vous les montrer plus tard. Mais je n'ai reçu aucune réponse. En lisant la transcription des délibérations du comité, j'ai constaté qu'Encana avait promis de fournir au comité les données relatives à l'eau et au sable de fractionnement pour le site 63-K, mais il semble qu'elle ne l'ait pas encore fait.

L'absence de planification stratégique, intégrée et à long terme relativement aux effets cumulatifs, le fait que la Oil and Gas Commission n'a pas de données exactes sur l'utilisation des ressources et le peu de surveillance par le gouvernement des projets d'exploitation énergétique dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique ne sont pas les seules préoccupations. Bien des propriétaires immobiliers qui sont directement touchés par l'exploitation des ressources énergétiques m'ont dit s'inquiéter d'avoir si peu de droits et de privilèges en tant que parties concernées. Ils affirment, par exemple, que les installations de gaz toxique haute pression ne devraient pas être situées si près des résidences. Les normes de qualité de l'air sont déficientes. Il y a peu ou pas de systèmes de surveillance de la qualité de l'air. On modifie les niveaux phréatiques pour les habitants et l'agriculture. La loi de la Colombie-Britannique relative aux activités minières donne la priorité aux promoteurs pour avoir accès aux terrains privés et pour les exploiter.

Le 25 novembre, Dave Core, de la Canadian Association of Energy and Pipeline Landowner Associations, a parlé au comité de certaines de ses préoccupations.

Les préoccupations que j'ai soulevées devant le comité au sujet des lacunes législatives et réglementaires et de la surveillance en Colombie-Britannique ne sont pas isolées. Dans le mémoire que nous avons soumis à l'Office national de l'énergie en juin 2006, concernant le projet Kinder Morgan's Anchor Loop, j'ai signalé que le gouvernement albertain a négligé de donner suite aux recommandations d'un comité spécial créé par le cabinet exécutif de l'Alberta en 1972. Ce comité recommandait que l'exploitation des sables bitumineux soit faite sur une période de 750 ans et non de 50 ans.

Le gouvernement de l'Alberta a empêché la publication du rapport jusqu'à ce qu'il soit communiqué à Mel Hurtig, qui a ensuite publié l'étude. Le comité spécial du gouvernement, dirigé par le ministre de l'Environnement de l'Alberta, a compris l'ampleur des conséquences environnementales associées aux compagnies de l'industrie de l'énergie, qui proposaient d'exploiter les sables bitumineux. Dans ce même rapport, le comité a exprimé de vives inquiétudes concernant les sociétés énergétiques multinationales et la sécurité énergétique du Canada, puisqu'elles sont liées à la protection de l'environnement et à l'approvisionnement énergétique à long terme au Canada, pour que les Canadiens puissent utiliser les ressources durant de nombreuses années.

Merci.

  (1640)



Le président:

Jé vous remercie de votre exposé, monsieur Koop.

Nous allons maintenant entendre M. Wall. Je ne sais pas si vous allez partager votre temps de parole, monsieur Wall. Vous disposez de sept minutes.



M. Timothy Wall (président, Apache Canada Ltd):

Je m'appelle Tim Wall et je suis président d'Apache Canada. Je travaille pour Apache depuis une vingtaine d'années et j'ai une formation de base d'ingénieur pétrolier.

Je suis au Canada depuis environ un an et demi, et bon nombre des choses qu'a dites M. Koop s'appliquent à notre domaine d'activité. Il a parlé d'Encana, et nous sommes partenaires à 50-50 dans cette affaire. Notre entreprise est importante en Colombie-Britannique. Nous sommes un grand producteur de gaz dans la région de

Horn River et dans plusieurs autres régions de la Colombie-Britannique. Nous venons d'acquérir les actifs pétroliers de BP en Alberta. Nous sommes donc présents en Alberta, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan. C'est là où nos installations sont les plus importantes. Nous faisons aussi de l'exploration de gaz de schiste au Nouveau-Brunswick.

Apache fonctionne d'une manière un peu différente. Nous allons dans les collectivités. C'est ce que nous avons fait au Nouveau-Brunswick, nous avons rassemblé divers groupes et leur avons parlé de ce que nous faisons et de la façon dont nous le faisons. Nous travaillons le plus possible avec les collectivités. Tout a commencé dans la région de Fort Nelson, avec le groupe de producteurs de Horn River et les Premières nations qui se trouvent là-bas. Nous avons travaillé avec eux; nous avons réuni les producteurs, les Premières nations et la collectivité afin que tout le monde se mette d'accord et comprenne ce que nous faisons là-bas.

Il y a un certain nombre de choses que M. Koop a mentionnées et dont j'aimerais vous entretenir. Il a parlé de l'eau, et nous utilisons de l'eau dans nos activités de fracturation. Il s'agit de creuser des puits horizontaux. Il est incroyable de voir comment les choses se développent; plus on répète ce genre de procédé, plus on s'améliore et plus on optimise les techniques. On invente des choses. M. Koop n'a pas mentionné que nous avons construit une usine simplement pour produire de l'eau saline. Il y a une zone en profondeur pour créer de l'eau saline, où nous produisons l'eau de Debolt. C'est de l'eau salée, donc non potable. Elle contient un peu de H₂S, mais nous le faisons remonter à la surface et nous l'éliminons. Nous nous servons de cette eau pour la fracturation. Tout se fait en circuit fermé. Nous récupérons l'eau, la décontaminons de nouveau, puis la pompions pour la prochaine fracture, dans la mesure du possible.

C'est un cycle, une véritable innovation, je crois. Je pense d'ailleurs qu'il va y avoir beaucoup d'autres innovations dans l'industrie, au fur et à mesure que nous nous améliorons. Il y a de l'exploration de gaz de schiste aux États-Unis, comme je l'ai dit, il y en a au Canada, surtout dans les régions de Horn River et de Montney. Vous allez voir que nous nous améliorons constamment.

Il a parlé de l'eau dans la 63-K, qui était en partie de l'eau douce. C'est vrai. Avant, c'est comme si nous utilisions les services de notre usine de filtration d'eau. Depuis, dans nos activités de fracturation, nous utilisons presque uniquement de l'eau qui vient de notre usine, du système de traitement de l'eau de Debolt, et cette eau est tout sauf de l'eau douce.

Il faut préciser une chose sur la réglementation aussi. Nous sommes assujettis à des règlements en Colombie-Britannique. Natalie peut vous en parler un peu.

  (1645)



Mme Natalie Poole-Moffatt (gestionnaire, Affaires publiques et gouvernementales, Apache Canada Ltd):

Comme nous le savons tous, la Colombie-Britannique a une réglementation particulièrement stricte en ce qui concerne le pétrole et le gaz. Elle a créé la Commission pétrolière et gazière en 1998, et celle-ci est reconnue dans le monde. Son travail est très apprécié. La loi de la Colombie-Britannique sur les activités pétrolières et gazières a été renforcée depuis deux ans et adoptée par le gouvernement en 2010. La réglementation environnementale y est particulièrement stricte aussi.

La Colombie-Britannique a créé récemment le ministère de l'Exploitation des ressources naturelles, afin de simplifier les choses, pour que toute la réglementation soit régie par une même entité, il n'y a donc plus lieu de craindre que tel ou tel ministère oublie ceci ou cela. Il y a aussi le ministère de l'Environnement. La Colombie-Britannique a un excellent régime réglementaire et collabore de près avec les écologistes comme avec les entreprises pour obtenir leur approbation sur ses règlements.



M. Timothy Wall:

Pour conclure, je vous ai déjà dit que j'étais ingénieur pétrolier. Quand j'étais sur les bancs d'école, dans les années 1970 et 1980, nous faisons déjà des plans de fracturation. Tout le monde parle de nouvelle technologie, mais le pompage de fractures existe... Des centaines de milliers de fractures ont déjà fait l'objet de pompage en Amérique du Nord et dans le monde.

Aux États-Unis, nous le faisons fréquemment, surtout dans les roches compactes du Centre des États-Unis. Ce n'est absolument pas une nouvelle technologie. Nous parlons de fracturation hydraulique, parce que nous

utilisons un grand volume d'eau et de sable. L'eau permet d'ouvrir la formation rocheuse, et le sable la fait éclater. On crée des canaux d'écoulement, que le sable garde ouverts. Leur étendue est assez limitée, parce que l'énergie qu'on pompe est souvent assez localisée.

Nous avons réduit notre empreinte sur les blocs. Le forage se fait au moyen de blocs à Horn River, et un bloc permet de drainer 2 000 acres. Nous creusons 16 puits environ avec un même bloc et limitons ainsi notre empreinte dans la région. Il faut espacer les puits. En ce moment, ils se trouvent à une distance d'environ 300 ou 400 mètres l'un de l'autre, selon les blocs, pour qu'il y ait de la connectivité entre les puits. Ce n'est pas comme si les fractures s'étendaient continuellement. Elles se limitent à de petites zones, qui nous permettent de bien drainer une région.

J'ai quelque chose à ajouter sur les puits de forage. Ils sont profonds. Ces puits vont jusqu'à 3 000 mètres de profondeur, puis le forage horizontal permet de leur donner un angle de 90 degrés jusqu'au réservoir. Ils sont tubés jusqu'en bas et la pression y est testée. Nous nous assurons toujours de leur intégrité. Nous ne ferions pas de pompage dans une fracture si ce n'était pas le cas. Il y a beaucoup de choses qui se font dans l'industrie dont nous ne parlons pas vraiment. Il serait imprudent de notre part de ne pas tout faire au mieux, pour développer les ressources et améliorer les collectivités où nous sommes présents.

C'est tout.

  (1650)



Le président:

Je vous remercie beaucoup de vos exposés.

Nous allons passer directement aux questions, à commencer par M. Tonks. Vous avez jusqu'à sept minutes.



M. Alan Tonks:

Merci, monsieur le président.

J'ai posé une seule question la dernière fois, il ne me restait plus de temps.

Quoi qu'il en soit, je vous remercie d'être ici. Nous avons entendu M. Koop, qui nous a décrit ce qu'il considère comme une faille dans les effets cumulatifs du procédé de fracturation. Nous avons aussi entendu un professeur de l'Université Cornell hier, qui nous a parlé de la toxicité non seulement des eaux qui s'écoulent des puits à fracturation horizontale ou hydraulique, mais des 30 p. 100 des résidus qui restent dans le sol. Il a souligné qu'il craignait beaucoup pour la qualité de l'eau, particulièrement de l'eau potable.

Vous avez souligné à grand trait la rigueur du processus d'évaluation environnementale en Colombie-Britannique. Pouvez-vous nous dire comment sont régis les effets cumulatifs? Je crois que c'est ce qui inquiète par-dessus tout les résidents. Ce n'est pas ce qu'ils voient maintenant, ce sont les effets à long terme de ces activités.



M. Timothy Wall:

Dans la région de Horn River — je ne sais pas si vous avez vu les photos — il n'y a pas beaucoup de résidents. Les puits sont à 60 kilomètres au nord de Fort Nelson, donc il n'y a personne là-bas.

Je ne sais pas si vous avez reçu le petit document que nous avons préparé au sujet de l'environnement. Vous pouvez y lire que les gens qui travaillent pour nous dans ces régions... Nous faisons partie des collectivités où nous sommes présents. Nous allons rester dans la région de Fort Nelson probablement une cinquantaine d'années pour exploiter ces ressources. Nous faisons partie de la collectivité, et nous devons être en mesure de comprendre les besoins des gens qui y vivent. Je pense que nous devons comprendre les effets cumulatifs de nos activités. Nous faisons de notre mieux et nous essayons d'être le plus prudent possible dans notre travail, pour créer des solutions novatrices afin de bien gérer l'eau.

Je présume que votre question portait sur l'effet de la réglementation sur tout cela.



Mme Natalie Poole-Moffatt:

Bien sûr, du début à la fin, nous devons obtenir des permis de la Commission pétrolière et gazière pour la tenure ou la location. À toutes les étapes du processus, nous devons soumettre nos demandes à cette commission.

Nous travaillons avec Geoscience B.C., qui réalise des études d'impact sur l'eau dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique. Nous travaillons de très près avec cette société justement pour cette raison. Nous avons ouvert un bureau à Fort Nelson il y a un an. Nous employions sept personnes là-bas (quatre en fait, et trois postes sont vacants) parce que c'est très important pour nous, sur le terrain, d'agir de façon responsable dans le développement que nous créons.

L'usine de Debolt en est un parfait exemple, comme Tim l'a dit. Nous avons réduit notre empreinte environnementale en réduisant le nombre de blocs que nous utilisons. À chaque étape, nous essayons d'optimiser nos procédés de production. Nous travaillons avec la Commission pétrolière et gazière en permanence, de même qu'avec le ministère des Ressources naturelles et avec le ministère de l'Environnement.



M. Alan Tonks:

Très bien.

Monsieur Koop, d'entrée de jeu, vous avez dit que le processus environnemental en Colombie-Britannique était de moins en moins strict. Vous avez dressé la chronologie des événements pour montrer comment on a toujours évité le concept des impacts cumulatifs, si l'on veut. Vous connaissez bien mieux que moi les méthodes d'évaluation environnementale utilisées en Colombie-Britannique. Vous avez entendu la réponse. J'ai vu que vous êtes resté pour écouter les témoins que nous avons reçus juste avant. Vous savez qu'il y a une demande de moratoire au Québec. Vous savez qu'il y a un moratoire en Pennsylvanie, si je ne me trompe pas. De toute évidence, ces moratoires ailleurs nous montrent qu'il y a lieu d'avoir des inquiétudes.

Quelles modifications voudriez-vous voir apporter à la loi sur la protection environnementale qui régit le processus d'évaluation environnementale en Colombie-Britannique?



M. Will Koop:

En Colombie-Britannique? La loi et le processus d'évaluation environnementale qui en découlent ont été introduits en 1995. Quand l'administration libérale est arrivée au pouvoir en Colombie-Britannique, elle a commencé à alléger les règles. Les entreprises exerçaient de fortes pressions en ce sens, et le gouvernement était à leur écoute, donc il a commencé à éliminer les barrières. Puis il l'a fait partout. Il se trouve donc qu'en Colombie-Britannique, nous sommes carrément retournés en arrière. Nous sommes retournés à la situation des années 1980 et du gouvernement du Crédit Social. Nous avons reculé, je suis désolé.

Ce que je veux dire par là, c'est que cela devient un véritable problème, et il y en a un plus grave encore. Nous voyons aussi ce qui se passe dans le domaine des sables bitumineux, nous voyons le gouvernement fédéral permettre diverses entorses à la Loi sur les pêches, entre autres. De mon point de vue, la barre est plus basse qu'avant sur le plan environnemental pour les sables bitumineux, et cela se répercute dans tout le Canada. En Colombie-Britannique, le public semble croire qu'il ne peut pas faire grand-chose pour empêcher le gouvernement de modifier ces règles. Les gens sont très inquiets de voir ce qui se passe, mais ils se sentent impuissants.

Je ne sais pas si cela répond tout à fait à votre question. Je ne sais pas vers quoi nous nous dirigeons, mais j'essaie d'attirer votre attention sur le fait qu'il y a des choses qui se passent aux États-Unis, qu'il y a des choses qui se passent au Québec en ce moment. Tout le monde semble pressé de développer ce domaine. Mettons la pédale douce, prenons le temps d'analyser la situation. Je suis allé là-bas pour constater les faits. J'avais entendu certaines des positions des Premières nations dans leur présentation à l'Office national de l'énergie pour ce qui est des corridors d'oléoducs et des répercussions de ce développement sur la faune. D'accord, il n'y a personne qui vit dans cette région. Comme Tim l'a dit, il y a toutefois des animaux, des poissons et des cours d'eau. Il y a là une nature pleine de vie.

  (1655)



M. Alan Tonks:

Très bien, je vous remercie infiniment.

Merci, monsieur le président.



Le président:

Merci, monsieur Tonks. Vous avez réussi à poser deux questions, c'est un progrès.

Monsieur Pomerleau, vous avez jusqu'à sept minutes.

[Français]



M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ):

Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie tous les trois de la présentation que vous avez faite.

[Traduction]

Est-ce que tout va bien?

Des voix: Non.

M. Roger Pomerleau: Appuyez sur le bouton.



M. Timothy Wall:

Voilà, j'y suis.

Je n'ai pas compris ce que vous avez dit.



M. Roger Pomerleau:

Très bien, je vais vous traduire ce que j'ai dit.

[Français]

M. Roger Pomerleau: Mes premières questions s'adressent à vous, monsieur Koop. Au Québec, actuellement, l'une des données qu'on utilise le plus souvent...

[Traduction]

Est-ce que ça va? Très bien.

[Français]

On dit qu'en Colombie-Britannique, les gens sont en train d'engranger des milliards de dollars grâce au gaz de schiste. Êtes-vous de cet avis? Quelle est votre réponse?

[Traduction]



M. Will Koop:

Le gouvernement a déclaré avoir reçu bien plus de deux milliards de dollars en ventes de baux immobiliers. On peut trouver des chiffres là-dessus. Ce que nous remettons en question, bien sûr, c'est la façon dont cela s'est fait. Tout s'est passé très vite, sans participation du public. La Commission pétrolière et gazière a beau produire un rapport sur les effets cumulatifs, quand ces ventes ont commencé en 2003, je pense qu'Encana a été

une des premières entreprises à obtenir les meilleures terres...



M. Timothy Wall:

C'était Apache, en fait.



M. Will Koop:

Oh! Merci.



M. Timothy Wall:

Le partenaire.



M. Will Koop:

Au fur et à mesure que la situation évolue, nous en retirons bien sûr beaucoup d'argent, mais nous devons composer avec des problèmes qui auraient dû être réglés dès le départ, comme je l'ai dit dans ma citation de 1986, parce qu'il aurait fallu essayer d'établir ce qui allait arriver sur les terres avant de signer ces conventions de bail.

[Français]



M. Roger Pomerleau:

Soyez heureux, parce qu'on a les mêmes problèmes au Québec, mais on n'a même pas l'argent. C'est assez spécial.

[Traduction]



M. Timothy Wall:

Le gouvernement de la Colombie-Britannique, après avoir vendu ces terres, touche également des impôts, donc il tire un revenu supplémentaire de ces baux encore une fois.



M. Roger Pomerleau:

Oui, c'est ce qu'on nous avait promis au Québec aussi.

[Français]

Vous avez parlé de planification stratégique, qui devait être plus importante que les droits des pétrolières. Je suis de cet avis. À l'heure actuelle, au Québec, il semble qu'on est en train de vivre le même problème que vous dénoncez en Colombie-Britannique. En effet, il y a une précipitation, sans développement stratégique, et on s'embarque dans des choses absolument incroyables.

Je prends un exemple qui m'a été donné par M. Welt durant la pause. Il me disait que c'était quand même extraordinaire. Il me disait avoir travaillé pour les pétrolières au Texas, pour la compagnie Texaco. Il installait des toits flottants dans les réservoirs d'essence à Beaumont, au Texas. Quand il allait installer des toits, il s'arrangeait pour que son premier toit soit fait à la perfection, car ensuite, il en vendait d'autres. Si les autres avaient de petits problèmes, c'était moins important, mais le premier devait être parfait. Là, on a foré 30 puits. Ce sont les 30 premiers et 20 d'entre eux coulent, et on nous demande d'avoir confiance, on nous demande de croire que lorsqu'il y en aura 15 000, tout cela sera arrangé.

Ne trouvez-vous pas que les gens au Québec ont raison d'avoir peur et de se poser de sérieuses questions, dans ces conditions?

(1700)

[Traduction]



M. Will Koop:

Absolument. C'est ce qui se passe aux États-Unis.

Tim, qui représente Apache, a dit que la fracturation était une vieille technique. En fait, la fracturation est pour ainsi dire apparue en Alabama, dans les années 1980, pour exploiter le méthane de houille, pour accéder aux couches de houille. C'était alors une nouvelle technologie.

Plus je creuse mes recherches sur l'histoire de cette technologie, plus je constate les effets qu'elle a eus sur l'environnement. Bien sûr, la fracturation se faisait sur des propriétés privées qui appartenaient à U.S. Steel. L'entreprise avait le droit de décider de ce qui arrivait sur ses terres, mais elle polluait les cours d'eau et contaminait en fait les puits des habitants. Quand tout cela a commencé en Alabama, le nombre de puits est monté en flèche.

L'intérêt est donc venu des États-Unis. La méthode s'est répandue aux États-Unis dans les années 1990. Je pense que tout cela a donné lieu à un problème aux États-Unis qui n'a pas été surveillé d'assez près en application des règlements et des lois nationales, comme la Safe Drinking Water Act, entre autres.

C'est la source du problème actuel. Tout le monde se bat avec les conséquences en ce moment.

[Français]



M. Roger Pomerleau:

Je vous pose une dernière question. J'aurai peut-être une courte question pour Mme Poole-Moffatt par la suite.

Les Américains sont en train de faire une étude. Dans 12 mois — ce n'est pas dans 20 ans —, on aurait la chance de mettre la main sur une étude sérieuse, indépendante de tout ce qui se passe au Canada et au Québec, et gratuite. Les gens sont-ils fous de vouloir attendre cette étude avant d'aller plus loin, au Québec ou ailleurs?

[Traduction]



Le président:

Monsieur Koop.



M. Will Koop:

Oui, c'est problématique parce qu'il y a des entreprises qui ont déjà investi.

Le malheur, c'est que pour cette raison et parce que le gouvernement de la Colombie-Britannique leur a donné son autorisation, ce sera très difficile de leur dire non ou de leur demander d'attendre.

Qu'est-ce que nous allons faire? Il n'y a pas de tribune publique en Colombie-Britannique pour nous attaquer à ces problèmes. C'est probablement la première fois qu'on discute de la question dans un forum comme celui-ci. Je n'ai entendu parler de rien de tel en Colombie-Britannique, où tout le monde en parle ouvertement.

[Français]



M. Roger Pomerleau:

Madame Poole-Moffatt, vous avez parlé du fait que les règlements, en Colombie-Britannique, étaient extrêmement bien faits. Au Québec, on se demande aussi ce qu'on va faire plus tard, si jamais on décide d'exploiter du gaz de schiste.

En Colombie-Britannique, êtes-vous obligés de donner la composition chimique des produits chimiques que vous utilisez pour la fracturation? Cela ne semble pas être le cas au Québec, en raison de secrets commerciaux.

[Traduction]



Le président:

Madame Poole-Moffatt, allez-y.



Mme Natalie Poole-Moffatt:

Je vais répondre à la première partie de la question, puis je vais céder la parole à Tim pour le reste.

La Colombie-Britannique vient de se doter d'une loi sur les activités pétrolières et gazières. En 2007, la province a adopté un plan de l'énergie pour évaluer ses besoins en matière d'énergie et de sécurité. En 2010, elle a adopté sa loi sur les activités pétrolières et gazières. Cette loi est venue renforcer les normes environnementales qui avaient été créées en 1990.

La Commission pétrolière et gazière a été créée en 1997, comme M. Koop l'a dit. Bien sûr, comme tous les dirigeants le savent, les règlements doivent évoluer avec l'économie à laquelle ils s'appliquent. En ce moment, il y a un prix de cinq millions de dollars associé au fait de ne pas appliquer le régime de la Commission pétrolière et gazière.

Tout cela est très positif. Pour ce qui est des liquides de fracturation, je vais laisser Tim vous parler de ce que fait Apache. Si vous en avez l'occasion, vous devriez visiter notre site Web au <http://www.apachecorp.com/Operations/Canada/NewBrunswick.aspx>. Je pense vraiment que cette synthèse de nos activités au Nouveau-Brunswick pourrait servir de base à une bonne consultation.

  (1705)



Le président:

Allez-y, s'il vous plaît, monsieur Wall.



M. Timothy Wall:

En ce qui concerne les fluides de fracturation, il faut se rappeler... Je ne sais pas pourquoi ce monsieur a mentionné la fracturation de la couche de houille, car c'est très différent de la fracturation dont je parle. Il s'agit de la fracturation hydraulique. On l'appelait fracturation hydraulique il y a 20 ans, et c'est toujours le cas aujourd'hui. Il s'agit du mélange d'un grand volume d'eau — elle a raison — et de sable, encore une fois, pour maintenir les chenaux d'écoulement ouverts. C'est ce à quoi elle sert.

Pour ce qui est des produits chimiques utilisés, nous ne voyons aucun problème à vous les divulguer. Pour la plupart, il s'agit de produits chimiques que contiennent les détergents que vous avez à la maison. L'un des produits chimiques que nous utilisons s'appelle « agent de surface ». Un agent de surface est essentiellement du savon. Il réduit la friction durant le pompage. L'eau compte pour 99 p. 100 du mélange, et nous pompons aussi un agent de surface.

Nous pompons aussi ce que nous appelons un bactéricide. Le bactéricide empêche les bactéries de se développer pendant le pompage de l'eau dans le trou. C'est essentiellement de l'eau de Javel qui contient du chlore.

Souvent, ce sont les mêmes produits chimiques que vous avez à la maison. Apache Canada ne voit aucun problème à les rendre publics. Certains fournisseurs sont toutefois frileux à l'idée de laisser échapper leur avantage concurrentiel. Ils ne veulent pas le faire. Du coup, des compétiteurs seraient capables de les reproduire, car on aurait dévoilé le contenu chimique. C'est ce qui pose problème aux fournisseurs.

Dans notre cas, le fait de divulguer la liste des produits chimiques contenus dans le fluide de fracturation qui est composé d'eau à 99 p. 100 ne nous pose pas problème.



Le président:

Merci. Votre temps est écoulé.

Monsieur Cullen, allez-y, s'il vous plaît. Vous disposez de sept minutes.



M. Nathan Cullen:

Merci, monsieur le président.

Monsieur Wall, dans une partie de votre témoignage, je crois que vous avez exprimé le souhait que de meilleures évaluations soient effectuées ou qu'un meilleur travail soit fait au sujet des effets cumulatifs. C'est une question qui revient régulièrement.

Le processus d'attribution de concession par lequel vous passez en tant que société pétrolière et gazière se fait une concession à la fois. Vous demandez une concession dans une zone donnée. Vous dites quelles activités vous y mènerez. Ensuite, il peut y avoir une concession juste à côté, dans le même bassin hydrologique, mais les deux concessions n'empiètent pas l'une sur l'autre. On ignore quels effets cumulatifs elles peuvent entraîner.

D'après ce que notre comité croit comprendre, à l'heure actuelle, le système est conçu de cette façon, n'est-ce pas?



M. Timothy Wall:

C'est exact.



M. Nathan Cullen:

Si notre comité doit rédiger un rapport à ce sujet et faire des recommandations, l'une des recommandations que nous envisagerons de faire sera de trouver de meilleures façons de comprendre — car il s'agit d'un seul bassin hydrologique dans certains cas. Ce qui compte, ce n'est pas que l'on fasse un puits ou six puits, que l'on retire une quantité d'eau X et qu'on introduise une quantité d'eau Y mélangée avec des produits chimiques, etc. Ce qui compte, ce sont les effets. Ce sont les effets cumulatifs sur le bassin hydrologique.

Cette évaluation non scientifique est juste, n'est-ce pas?



M. Timothy Wall:

Par contre, si l'on pompe de l'eau saline, de l'eau non potable, la situation est différente.



M. Nathan Cullen:

Bien entendu. Sans tenir compte de l'aspect technique, ce que j'essaie de dire...



M. Timothy Wall:

Cependant, il y a une différence à faire, car il ne s'agit pas d'eau potable. Il ne s'agit pas d'eau de ruissellement. Il ne s'agit pas d'eau qu'on utiliserait à la maison. Il s'agit pour l'essentiel d'un vieux dépôt océanique qui est produit, nettoyé et utilisé comme fluide de fracturation et qu'on ne pourrait jamais utiliser autrement.



M. Nathan Cullen:

Jé comprends la technique qui est utilisée dans certains cas. Ce n'est pas le cas dans tous les travaux de fracturation. Parfois, on utilise l'eau des puits municipaux.



M. Timothy Wall:

Non, ce n'est pas toujours la même chose. Il s'agit d'un moyen novateur auquel nous avons recours pour résoudre le problème.



M. Nathan Cullen:

Je comprends, alors laissons de côté les détails et parlons de questions générales, car c'est là où nous voulons en venir.

Il est important de comprendre les effets cumulatifs de l'industrie pétrolière et gazière si nous parlons de sécurité énergétique et de la voie que le Canada doit suivre en la matière. Il semble que Apache Canada soit en faveur de l'adoption de mesures qui permettraient de mieux comprendre les effets cumulatifs durant le processus d'attribution de concession.

Mme Poole-Moffatt veut peut-être ajouter quelque chose à ce sujet.



Mme Natalie Poole-Moffatt:

Je dirais seulement que nous allons travailler avec le gouvernement, comme nous le faisons toujours. Bien sûr, c'est pourquoi nous sommes ici. Nous voulions comparaître devant vous.



M. Nathan Cullen:

Dans votre témoignage, vous avez fait beaucoup référence à la B.C. Oil and Gas Commission. Connaissez-vous le rapport de février 2010 du vérificateur général qui a donné suite à un rapport de 2002 sur la B.C Oil and Gas Commission?

(1710)



Mme Natalie Poole-Moffatt:

Oui, et je crois comprendre qu'on a sorti un autre rapport après celui-là dans lequel on a dit au gouvernement de la Colombie-Britannique qu'il faisait les choses de la bonne manière.



M. Nathan Cullen:

Dans l'intérêt du comité, nous pourrions peut-être ajouter le rapport à notre étude, car souvent...



Mme Natalie Poole-Moffatt:

Et vous devriez également ajouter le rapport qui lui a donné suite.



M. Nathan Cullen:

Personne n'en parle. Dans le rapport de février 2010 que nous avons, le vérificateur général de la province a dit que la B.C. Oil and Gas Commission avait échoué dans la surveillance du nettoyage des zones contaminées et qu'elle n'avait pas tenu ses promesses quant à la divulgation publique.

Pour être juste, en 2002, le vérificateur avait constaté la même chose et huit ans plus tard, il a dit lui-même qu'il croyait que les choses se seraient améliorées.

Ce qui est important pour l'industrie pétrolière et gazière et pour notre comité dans le cadre de notre étude, c'est que si nous devons mettre en place des organismes de réglementation, ils devront être bons, n'est-ce pas? N'êtes-vous pas d'accord?

Mme Nathalie Poole-Moffatt: Oui.

M. Nathan Cullen: Ils devront être bons dans leur travail avec le public et devront s'acquitter du mandat qui leur a été confié. Si les commissions et les organismes de réglementation échouent, nous nous en remettrons de plus en plus à l'industrie pour nous assurer que tout va bien. Vous semblez être de bonnes personnes, mais il y

en a d'autres qui ne feront pas la bonne chose.

Ma question porte sur la contamination, car les préoccupations par rapport à la contamination de l'eau reviennent constamment. Monsieur Wall, je crois que vous pouvez comprendre les préoccupations des gens lorsqu'on leur parle des quantités d'eau qui sont injectées, surtout étant donné la liste de produits chimiques qui y sont ajoutés. La loi ne vous oblige pas à nous dire de quoi se compose la liste de produits chimiques qui sont ajoutés aux fluides de fracturation. Votre entreprise est-elle prête à divulguer cette information? Êtes-vous prêts à encourager le gouvernement à rendre obligatoire la divulgation de ces produits?



M. Timothy Wall:

Nous vous avons déjà dit que nous dévoilerions le nom des produits. Cela ne nous pose pas problème. Encore une fois, ce qui pose problème à beaucoup de gens, c'est qu'ils ne veulent pas laisser échapper leur avantage concurrentiel. Nous ne sommes qu'un exploitant. Je peux vous nommer les produits chimiques. Encore une fois, on parle d'eau à 99 p. 100.



M. Nathan Cullen:

J'essaie de comprendre les effets cumulatifs. Si je disais que l'eau qui se trouve dans les pots que nous avons ici aujourd'hui contient certains de ces produits chimiques, peu de personnes boiraient cette eau. Ces produits sont très mauvais. Ils sont cancérigènes. Selon la quantité absorbée, certains sont assurément mortels pour les humains et les animaux.



M. Timothy Wall:

Je le répète, bon nombre de ces produits chimiques se trouvent dans des produits de nettoyage, dans les produits que vous utilisez à la maison. Comme je l'ai déjà dit, c'est de l'eau à 99 p. 100. Je ne sais pas où vous voulez en venir, car on pompe ces produits dans la formation géologique et on les retire.



M. Nathan Cullen:

C'est ce sur quoi porte la question que je vais vous poser. Chez Apache, quelle est votre norme pour ce qui est de la récupération de l'eau et des produits chimiques qui sont injectés? Vous imposez-vous une norme? Je sais qu'il n'existe pas de norme réglementaire selon laquelle si vous pompez un million de litres, vous devez en retirer 950 000. Quelle est votre norme concernant la récupération de l'eau?



M. Timothy Wall:

Il n'existe pas de norme. Les réservoirs sont différents. Ce n'est pas de cette façon que cela fonctionne.



M. Nathan Cullen:

Vous n'avez donc pas de norme.



M. Timothy Wall:

Non, non, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit qu'il n'existe pas de norme d'entreprise.

En général, la façon dont cela fonctionne, c'est que l'on pompe un fluide dans les réservoirs, et en raison des pressions interstitielles à des endroits où rien ne peut ressortir, il reste en place. Si l'on pompe et qu'on n'a pas d'autre eau dans le réservoir, on retirera autant d'eau au fil du temps que le réservoir nous permettra de le faire. On n'arrêtera pas après avoir obtenu une quantité X. Ce n'est pas de cette façon que cela fonctionne. On la récupère. Sur de nombreuses années, on pourrait la récupérer. À un moment donné, il se peut qu'on ne la récupère plus et qu'elle reste dans le réservoir.



M. Nathan Cullen:

Monsieur Koop, dans votre témoignage, vous avez soulevé la question des effets cumulatifs. Pourquoi est-ce si essentiel pour la surveillance et la réglementation adéquate de l'industrie pétrolière et gazière, surtout en ce qui

concerne la fracturation et ce type de technologie?



M. Will Koop:

En raison de l'évolution des études sur les effets cumulatifs au cours des 30 dernières années, par exemple, les scientifiques ont de la difficulté à entreprendre ce genre d'études, naturellement, à cause des répercussions de leurs conclusions, qui restreindraient le développement. Il y a des enjeux politiques liés aux effets cumulatifs. C'est le cas en Colombie-Britannique et c'est le cas avec les sables pétrolifères.

Une voix: Les sables bitumineux.

M. Will Koop: Oh, excusez-moi, les sables bitumineux. Désolé.



M. Nathan Cullen:

C'est la propagande de l'entreprise. Il faut que cela vienne du gouvernement de temps en temps.



M. Will Koop:

C'est même le cas aux États-Unis. Par exemple, sous l'administration Bush, quelque chose de grave s'est produit. L'administration Bush-Cheney a permis aux entreprises du secteur de l'énergie de s'installer sur des terres publiques, des terres forestières publiques et des réserves forestières, ce qui a eu des effets négatifs sur ces zones. Beaucoup de gens se sont levés pour dire qu'il n'y a rien de planifié. Ils ont demandé ce qui se passait et ce qui arrivera à la faune et à tout ce qui se trouve dans ces zones.

Tout ce qui a trait aux effets cumulatifs comporte un aspect politique. Il est très difficile d'agir, car l'ambiance n'est pas à la tolérance.

  (1715)



Le président:

Merci, monsieur Cullen.

C'est au tour de M. Anderson. Vous disposez de sept minutes.



M. David Anderson:

Jé vais partager mon temps de parole avec M. Harris.

Madame Poole-Moffatt, je ne sais pas si M. Cullen sait qu'il y a eu un rapport de suivi. Vous semblez vouloir dire quelque chose au sujet du rapport auquel vous avez fait référence. Voulez-vous le faire? De plus, le comité aimerait en obtenir un exemplaire.



Mme Natalie Poole-Moffatt:

Oui, la Oil and Gas Commission et le vérificateur général ont fait un suivi. Vous devriez probablement vérifier auprès du gouvernement de la Colombie-Britannique, mais je crois que le rapport du vérificateur général est sorti pendant la préparation des mesures législatives sur les activités pétrolières et gazières. Je ne conteste pas cela, mais ils ont appris qu'on préparait des mesures législatives, et bien d'autres questions ont été traitées dans ce processus.

Nous pouvons certainement vous aider à obtenir les documents, si vous voulez.



M. David Anderson:

Monsieur Wall, au cours des derniers jours, nous avons entendu des préoccupations au sujet du nombre de puits qu'on doit mettre en place pour avoir accès à cette ressource. Vous avez parlé de la présence de nombreux puits sur un seul site. Il semble que c'est un usage judicieux d'un site. Est-ce exact?



M. Timothy Wall:

C'est un usage spectaculaire si on le compare à la méthode traditionnelle qui consiste à forer un puits sur un terrain de 360 acres et à se rendre 360 acres plus loin pour en forer un autre. Chacun des puits possède de plus une plateforme d'exploitation à l'endroit où l'on effectue le forage.

En ce qui concerne la façon dont nous travaillons maintenant sur les plateformes à Horn River, il s'agit de forer 16 puits à partir d'un même endroit. Donc, on fore 16 puits dans différentes directions, et on peut drainer 2 000 acres, alors qu'auparavant, un puits permettait de drainer 200 ou 300 acres. Maintenant, une même plateforme permet d'effectuer des travaux de forage sur un terrain de 2 000 acres; c'est donc une méthode très efficace.



M. David Anderson:

Bien.

Je veux que vous me parliez un peu de participation communautaire et de la façon dont votre entreprise s'intègre aux collectivités. Depuis un bon bout de temps, votre entreprise mène des activités dans mon coin, le Sud-Ouest de la Saskatchewan. Pouvez-vous me parler un peu du rôle que vous jouez dans les collectivités et dans quelle mesure c'est important pour votre entreprise?



M. Timothy Wall:

Je vais débiter par la Saskatchewan. Nous exploitons un champ pétrolier qui se spécialise dans la récupération assistée du pétrole par injection de CO₂. Le champ pétrolier de Weyburn collabore également.

Tout le personnel qui y travaille provient des collectivités environnantes. Nous faisons partie de la collectivité. Nous y sommes depuis longtemps. Nous essayons d'être le plus responsables possible, parce que c'est chez nous. Notre personnel y habite. Le personnel d'Apache est aussi originaire de la région.

Dans les nouvelles régions où nous allons, nous sommes conscients que certaines personnes ne comprennent pas ce que nous faisons. Honnêtement, bien des gens n'ont en fait aucune idée de ce que nous faisons actuellement et depuis longtemps. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, nous y sommes allés très tôt. Nous avons essayé de discuter avec le plus de gens possible — les groupes environnementaux et communautaires — pour leur expliquer la nature de notre travail et leur parler de notre entreprise. Nous les rencontrons, et les gens peuvent nous poser des questions directement. Nous voulons nous intégrer à la collectivité, parce que nous serons là de nombreuses années. Qui plus est, notre personnel en fera également partie.

À Horn River, nous avons innové un peu. Honnêtement, cela n'a rien à avoir avec moi. Je n'étais pas encore là; j'y suis depuis peu. Les entreprises ont fondé le regroupement des exploitants de la Horn River. Elles se sont regroupées et ont discuté des enjeux. Elles ont discuté avec la collectivité, les Premières nations et toute personne qui voulait le faire. Elles ont essayé d'expliquer ce qu'elles faisaient, comment elles le faisaient et ce à quoi les gens devaient s'attendre en ce qui concerne les exploitations dans la région.



M. David Anderson:

Au cours des deux ou trois derniers jours, nous avons entendu bon nombre d'étranges accusations au sujet de l'industrie. Je ne les énumérerai pas, mais nous avons entendu aujourd'hui que votre industrie sera à blâmer si la planète n'est pas en mesure d'atteindre son objectif au sujet du réchauffement climatique, à savoir de ne pas dépasser deux degrés d'augmentation.

J'aimerais entendre votre réaction à cet égard.



M. Timothy Wall:

Non, je préfère m'abstenir.



M. David Anderson:

Une autre accusation vise la technologie. J'aimerais que vous en parliez davantage. En résumé, au cours des deux ou trois derniers jours... Voici ma question: êtes-vous des idiots dans le domaine technologique?



M. Timothy Wall:

Je ne le crois pas. Nous avons investi beaucoup dans ce domaine. L'innovation nous donne une longueur d'avance sur la concurrence. Il faut trouver des moyens d'accomplir le travail différemment pour en faire profiter non seulement les partenaires, mais aussi les gens de la collectivité et des environs. Nous cherchons toujours à améliorer nos procédés.



Le président:

Il vous reste trois minutes.



M. David Anderson:

Allez-y.



M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC):

D'accord. Merci, monsieur le président. Merci aux témoins.

Monsieur Koop, j'aimerais en fait avoir des réponses très succinctes, étant donné que j'ai beaucoup de questions.

Monsieur Koop, à la suite de votre témoignage, j'ai l'impression que vous ne faites aucunement confiance à l'industrie et que vous préféreriez que les entreprises qui exploitent le gaz de schiste plient bagage et retournent chez eux. Répondez simplement par oui ou par non. Vous ai-je bien compris?

(1720)



M. Will Koop:

Le titre du site Web est assez provocateur, mais il est fondé, comme je vous l'ai expliqué plus tôt aujourd'hui.



M. Richard Harris:

Je veux un oui ou un non.



M. Will Koop:

Non, le tableau que vous avez brossé n'est pas tout à fait exact. Ce que j'ai dit plus tôt, c'est que les choses progressent très rapidement en Colombie-Britannique, par exemple, avec l'attribution précipitée de concessions sans véritablement comprendre les conséquences environnementales à long terme — je me répète.



M. Richard Harris:

Selon vous, combien d'années faudrait-il à la Colombie-Britannique pour adopter toutes vos mesures? Lorsque ce sera fait, y aura-t-il encore de l'intérêt du côté de l'industrie?



M. Will Koop:

Il y a deux choses. Où le gaz sera-t-il acheminé au nord-est de la Colombie-Britannique?



M. Richard Harris:

Nous parlons ici des questions environnementales. Sauf votre respect, nous n'étudions pas le marché. C'est un

autre sujet. Nous parlons de l'extraire du sol.

Bon, je ne voulais pas mêler la politique au dossier, mais vous y avez fait allusion. Vous avez jeté un peu le blâme sur l'ancien Parti Crédit social — je suis content que nous soyons assez vieux pour nous souvenir d'eux — et sur le Parti libéral. Une question me brûle les lèvres: y a-t-il un parti politique en Colombie-Britannique auquel vous feriez confiance et qui pourrait mettre un frein à l'exploitation le temps de renforcer les normes de l'industrie selon vos recommandations? Un tel parti existe-t-il actuellement? Vous avez mentionné le Parti libéral et le Parti Crédit social. J'aimerais savoir si vous avez un parti en tête qui pourrait le faire.



M. Will Koop:

Je dirais que nous avons de la difficulté à concevoir de bons projets visionnaires en ce qui concerne l'aménagement du territoire en Colombie-Britannique.



M. Richard Harris:

Il ne reste donc que le NPD. Faites-vous confiance au NPD?



M. Will Koop:

Si vous me le permettez, le commissaire de la Commission des ressources naturelles et de l'environnement a proposé en novembre 1994 qu'une mesure législative soit adoptée pour permettre au public de participer aux politiques en matière d'aménagement du territoire. Il a ajouté que les citoyens avaient légalement le droit de le faire.



M. Richard Harris:

D'accord, donc...



M. Will Koop:

C'était sa manière de...



M. Richard Harris:

Je voulais une réponse succincte, mais j'aimerais poursuivre.



Le président:

Vous avez le temps pour une dernière question très brève, monsieur Harris.



M. Richard Harris:

Monsieur Wall, vous avez parlé de recycler l'eau. Selon moi, c'est important, parce que la technologie avance à tombeau ouvert, à ce que j'en comprends, dans les industries pétrolière et gazière. Je sais qu'il existe des machines qui permettent de transformer la boue de forage, par exemple, en déchets solides, beaucoup plus faciles à gérer. L'eau ainsi récupérée est réutilisée. Où en est rendue la technologie de recyclage? Êtes-vous loin du but, ou croyez-vous y être presque rendus?



M. Timothy Wall:

Vous devez vous rappeler que nous pompons le liquide de fracturation. Il peut y avoir des contaminants ou une forte concentration de sodium; nous n'avons pas besoin d'eau pure. Nous avons actuellement des installations en place qui permettent de retirer un peu de sulfure d'hydrogène et certains éléments solides de l'eau. Cette eau peut être pompée et utilisée comme liquide de fracturation.

Selon moi, nous avons la technologie pour répondre à nos besoins, ou presque.



M. Richard Harris:

D'accord. Parfait. Avez-vous énormément confiance en cette technologie?



M. Timothy Wall:

Oui.



M. Richard Harris:

Bien. Merci.

Merci, monsieur le président.



Le président:

Merci, messieurs Harris et Anderson.

Merci beaucoup aux trois témoins. La séance a été très intéressante et sera très utile à nos études. Merci d'être venus.

La séance est levée.





Publications - 8 février 2011

[Témoignages](#) | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour a la liste des réunions](#)

PROCÈS-VERBAL

Séance n° 42

Le mardi 8 février 2011

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 15 h 32 (vidéoconférence), dans la pièce 7-52 du 131, rue Queen, sous la présidence de Leon Benoit, président.

Membres du Comité présents : Mike Allen, David Anderson, Scott Andrews, Leon Benoit, Paule Brunelle, l'hon. Denis Coderre, Nathan Cullen, Richard M. Harris, Randy Hoback, Roger Pomerleau, Devinder Shory et Alan Tonks.

Aussi présents : *Bibliothèque du Parlement* : Jean-Luc Bourdages, analyste; Mohamed Zakzouk, analyste.

Témoins : *À titre personnel* : Elizabeth Dowdeswell, ancienne présidente, Groupe consultatif sur les sables bitumineux. *ConocoPhillips Canada* : Joe Marushack, président. *ARC Financial Corp.* : Peter Tertzakian, économiste en chef de l'énergie et directeur.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 7 octobre 2010, le Comité reprend son étude sur la sécurité énergétique au Canada.

Elizabeth Dowdeswell, Joe Marushack et Peter Tertzakian, par vidéoconférence de Calgary (Alberta), font des déclarations et répondent aux questions.

À 17 h 4, la séance est suspendue.

À 17 h 7, le Comité déclare le huis clos.

Le Comité entreprend l'examen de questions relatives aux travaux du Comité.

Il est convenu, — Que, dans le cadre de l'étude sur la sécurité énergétique au Canada, les membres présentent au greffier leurs listes supplémentaires de témoins par ordre de priorité pour les biocarburants, l'énergie nucléaire et l'énergie renouvelable au plus tard le jeudi 10 février 2011, à 17 heures.

Il est convenu, — Que le Comité se réunisse le jeudi 3 mars 2011, afin de reprendre son étude sur la sécurité énergétique au Canada, en focalisant sur les biocarburants.

Il est convenu, — Que le Comité se réunisse le mardi 8 mars 2011, afin de commencer son étude sur la décision de la Commission canadienne de sûreté nucléaire concernant le transport de générateurs de vapeur déclassés à destination de la Suède.

Il est convenu, — Que le Comité se réunisse le jeudi 10 mars 2011, afin de poursuivre son étude sur la décision de la Commission canadienne de sûreté nucléaire concernant le transport de générateurs de vapeur déclassés à destination de la Suède.

Il est convenu, — Que le Comité se réunisse le mardi 22 mars 2011, afin de poursuivre son étude sur la sécurité énergétique au Canada, en focalisant sur l'énergie renouvelable.

Il est convenu, — Que le Comité se réunisse le jeudi 24 mars 2011, afin de poursuivre son étude sur la sécurité énergétique au Canada, en focalisant sur l'énergie nucléaire.

Il est convenu, — Que le Comité se réunisse le mardi 29 mars 2011, afin d'étudier le Budget supplémentaire des dépenses (C) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011.

À 17 h 31, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation par la présidence.

Le greffier du Comité,

Andrew Lauzon

2011/02/14 12 h 32





Publications - 8 février 2011

Témoignages | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour a la liste des réunions](#)



40^e LÉGISLATURE, 3^e SESSION



Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES

TABLE DES MATIÈRES



Le mardi 8 février 2011

1530



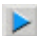




-  *Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC))*
-  *Mme Elizabeth Dowdeswell (ancienne présidente, Groupe consultatif sur les sables bitumineux, à titre personnel)*

1535

1540

-  *Le président*
-  *M. Joe Marushack (président, ConocoPhillips Canada)*

1545

-  *L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.)*
-  *Le président*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Joe Marushack*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *Le président*
-  *M. Joe Marushack*


 *Le président*

 *M. Peter Tertzakian (économiste en chef de l'énergie et directeur, ARC Financial Corp.)*

1550

1555

 *Le président*

 *L'hon. Denis Coderre*


 *Le président*

 *Mme Elizabeth Dowdeswell*

1600

 *L'hon. Denis Coderre*


 *Mme Elizabeth Dowdeswell*

 *L'hon. Denis Coderre*


 *Mme Elizabeth Dowdeswell*


 *L'hon. Denis Coderre*

 *Mme Elizabeth Dowdeswell*

 *L'hon. Denis Coderre*

 *Le président*

 *M. Peter Tertzakian*

 *L'hon. Denis Coderre*

 *M. Peter Tertzakian*

1605


 *Le président*

 *Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ)*

 *Mme Elizabeth Dowdeswell*

 *Mme Paule Brunelle*

 *Mme Elizabeth Dowdeswell*

 *Mme Paule Brunelle*

 *Mme Elizabeth Dowdeswell*

1610

 *Mme Paule Brunelle*

 *Le président*

 *M. Joe Marushack*










 *Mme Paule Brunelle*

 *Le président*

 *Mme Paule Brunelle*

 *M. Joe Marushack*

 *Le président*

-  *M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD)*
-  *Mme Elizabeth Dowdeswell*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Mme Elizabeth Dowdeswell*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Mme Elizabeth Dowdeswell*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Mme Elizabeth Dowdeswell*
-  *M. Nathan Cullen*




1615

-  *Mme Elizabeth Dowdeswell*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Mme Elizabeth Dowdeswell*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Joe Marushack*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Joe Marushack*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Joe Marushack*
-  *M. Nathan Cullen*

1620











-  *Le président*
-  *M. Joe Marushack*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Joe Marushack*
-  *Le président*
-  *M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC)*
-  *Mme Elizabeth Dowdeswell*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Joe Marushack*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Joe Marushack*
-  *M. David Anderson*
-  *Le président*
-  *M. Peter Tertzakian*

1625





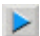




-  *M. David Anderson*
-  *M. Peter Tertzakian*
-  *M. David Anderson*

-  *M. Peter Tertzakian*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Peter Tertzakian*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Peter Tertzakian*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Peter Tertzakian*
-  *Le président*
-  *M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.)*








1630

-  *Le président*
-  *M. Peter Tertzakian*
-  *M. Alan Tonks*
-  *Le président*
-  *Mme Elizabeth Dowdeswell*
-  *M. Alan Tonks*
-  *Mme Elizabeth Dowdeswell*
-  *M. Alan Tonks*
-  *Le président*
-  *M. Joe Marushack*

1635

-  *M. Alan Tonks*
-  *Le président*
-  *M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC)*
-  *M. Joe Marushack*
-  *M. Mike Allen*
-  *M. Joe Marushack*
-  *M. Mike Allen*
-  *Le président*
-  *M. Joe Marushack*

1640

-  *Le président*
-  *M. Peter Tertzakian*
-  *Le président*
-  *M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ)*
-  *Mme Elizabeth Dowdeswell*
-  *M. Roger Pomerleau*
-  *Mme Elizabeth Dowdeswell*
















1645

-  *M. Roger Pomerleau*
-  *Mme Elizabeth Dowdeswell*
-  *M. Roger Pomerleau*
-  *Le président*
-  *M. Peter Tertzakian*
-  *Le président*
-  *M. Devinder Shory (Calgary-Nord-Est, PCC)*

1650

-  *M. Joe Marushack*
-  *M. Devinder Shory*
-  *Le président*
-  *M. Joe Marushack*
-  *M. Devinder Shory*
-  *M. Joe Marushack*
-  *Le président*
-  *M. Peter Tertzakian*
-  *Le président*
-  *M. Randy Hoback (Prince Albert, PCC)*
-  *Le président*
-  *M. Joe Marushack*
-  *Le président*
-  *M. Scott Andrews (Avalon, Lib.)*

1655

-  *Le président*
-  *M. Peter Tertzakian*
-  *M. Scott Andrews*
-  *Mme Elizabeth Dowdeswell*
-  *M. Scott Andrews*
-  *Mme Elizabeth Dowdeswell*
-  *Le président*
-  *M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC)*
-  *M. Joe Marushack*
-  *M. Richard Harris*
-  *Le président*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Joe Marushack*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Peter Tertzakian*

- ▶ *M. David Anderson*
- ▶ *M. Peter Tertzakian*
- ▶ *M. David Anderson*
- ▶ *M. Peter Tertzakian*
- ▶ *M. David Anderson*
- ▶ *Le président*
- ▶ *M. Joe Marushack*
- ▶ *M. David Anderson*

1700

- ▶ *Le président*
- ▶ *M. Peter Tertzakian*
- ▶ *M. David Anderson*
- ▶ *M. Peter Tertzakian*
- ▶ *Le président*
- ▶ *M. Nathan Cullen*
- ▶ *Le président*
- ▶ *M. Peter Tertzakian*
- ▶ *M. Nathan Cullen*
- ▶ *Le président*
- ▶ *M. Peter Tertzakian*
- ▶ *Le président*



CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES

Le mardi 8 février 2011

[Enregistrement électronique]

* * *

 (1530)

[Traduction]



Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)) :

Bon après-midi à tous. Bienvenue.

Nous sommes ici aujourd'hui pour poursuivre notre étude sur la sécurité énergétique au Canada et nous revenons, encore une fois, sur le sujet des sables bitumineux.

Nous allons recevoir aujourd'hui un seul groupe de témoins, pendant une heure et demie. Ensuite, nous examinerons les travaux futurs du comité.

Nos trois témoins d'aujourd'hui sont Elizabeth Dowdeswell, ancienne présidente du Groupe consultatif sur les sables bitumineux. Bienvenue. Nous recevons aussi le président de ConocoPhillips Canada, Joe Marushack. Bienvenue. Peter Tertzakian, économiste en chef de l'énergie et directeur d'ARC Financial Corp. témoignera, par vidéoconférence, à partir de Calgary. Vous êtes également le bienvenu, monsieur.

Nous allons entendre les témoins dans l'ordre où ils figurent sur l'avis de convocation, en commençant par Mme Dowdeswell.

Veuillez commencer et limiter votre exposé à sept minutes, s'il vous plaît.



Mme Elizabeth Dowdeswell (ancienne présidente, Groupe consultatif sur les sables bitumineux, à titre personnel) :

Merci beaucoup et bon après-midi à tous. C'est un grand plaisir pour moi d'avoir été invitée à parler avec vous aujourd'hui.

Un des défis les plus complexes de notre époque est de répondre à nos besoins en énergie toujours croissants d'une façon raisonnable et viable sur le plan environnemental. Vous conviendrez, je pense, que toute analyse de l'état actuel de la géopolitique et du développement économique dans un monde faible en carbone révèle un sentiment d'insécurité généralisé quant à l'avenir de l'approvisionnement en énergie. Par conséquent, non seulement votre étude arrive à point nommé, mais elle a énormément d'importance.

Comme vous le reconnaissez vous-mêmes, toute discussion concernant les sables bitumineux du Canada doit obligatoirement tenir compte des faits et des preuves scientifiques qui doivent être à la base de tout développement responsable de cette importante ressource. Il s'agissait, sans aucun doute, du principe fondamental sur lequel reposaient l'analyse et les recommandations formulées en décembre par le groupe consultatif indépendant sur la surveillance de la rivière Athabasca et des cours d'eau avoisinants.

Comme vous le savez, à la fin de septembre 2010, l'ancien ministre de l'Environnement, l'hon. Jim Prentice, a posé une question très directe: le Canada a-t-il un système de surveillance de calibre international pour le secteur des sables bitumineux? Dans le cas contraire, quels sont les changements que nous recommandons d'apporter pour nous doter d'un tel système? C'était un mandat de 60 jours, un délai très court. Néanmoins, je pense qu'on demandait au groupe consultatif de répondre directement aux graves préoccupations émises par M. Schindler et ses collègues de l'Université de l'Alberta. Des avis scientifiques contradictoires mettaient en doute l'existence de données crédibles, ce qui est essentiel pour prendre des décisions politiques avisées, de même que pour faire appliquer les lois et les règlements. J'ai eu le privilège de présider ce groupe consultatif, de coordonner et de superviser le travail des cinq scientifiques éminents qui le constituaient.

Pendant la courte période dont nous disposons, nous avons examiné toute une série de documents, y compris les principales publications scientifiques évaluées par les pairs. Le groupe a pris connaissance, mais sans chercher à les répéter, des nombreuses études sur l'exploitation des sables bitumineux qui avaient été réalisées ou qui en étaient à divers stades d'achèvement. Nous n'avons pas entrepris non plus de recherches originales pour valider les observations et les conclusions contenues dans ces études. Toute cette documentation a été complétée par des entrevues et des discussions avec des experts du gouvernement, au niveau fédéral et provincial, des représentants de certaines premières nations, des universitaires experts dans leur domaine, des praticiens de l'industrie et des organismes non gouvernementaux ainsi, bien entendu, qu'une visite sur le terrain.

Notre étude visait à établir les principes de base pour la conception et la mise en oeuvre d'un système de surveillance efficace. Nous voulions également établir si le système actuel intégrait ou non ces principes. Autrement dit, ce système pouvait-il aider les décideurs à faire les bons choix et les bons compromis à la fois maintenant et à l'avenir?

Le groupe consultatif a estimé, à l'unanimité, que le système actuel laissait à désirer. Nous avons constaté une fragmentation des efforts. Il y a également un manque de leadership et de coordination. Les activités ne sont pas intégrées. Les activités ne sont pas toujours crédibles parce qu'elles manquent de rigueur scientifique. Nous avons aussi constaté que les données brutes et l'information ne sont pas transparentes et rapidement accessibles pour permettre aux parties de tirer leurs propres conclusions et prendre des décisions. Nous n'étions pas certains que l'approche actuelle pourrait répondre aux besoins du secteur des sables bitumineux, un secteur très rapide, dynamique et de grande envergure, ou aux changements sur le plan technologique ou climatique, par exemple.

Nous croyons que tant que ces importantes lacunes ne seront pas comblées, le débat se poursuivra au sujet des données, des incertitudes et de la méfiance du public à l'égard, tant de la performance environnementale de l'industrie que de la supervision du gouvernement.

Par conséquent, notre principale recommandation, qui a été entièrement acceptée par le gouvernement par l'entremise du ministre John Baird, était d'élaborer, dans le cadre d'une collaboration entre les parties prenantes, une stratégie de surveillance commune alignant les priorités, les politiques et les programmes et d'élaborer et appliquer un système de surveillance et un cadre de gestion global et intégré. De plus, nous avons suggéré certains éléments clés de cette approche.

 (1535)

Nous étions conscients de la difficulté de gérer un projet dans un cadre multijuridictionnel, mais nous avons estimé que cette vision ambitieuse d'une initiative socioscientifique très impressionnante était simplement trop vaste, trop complexe et trop importante pour être réalisée par une seule autorité ou un seul secteur. Un nouveau modèle de gouvernance crédible, cohérent et coopératif s'impose pour renforcer la confiance du public. Le rythme et l'envergure des changements dans la région en question et les attentes de plus en plus grandes des parties prenantes n'exigent pas moins.

Le groupe consultatif a constaté qu'Environnement Canada dispose d'une capacité scientifique crédible considérable et reconnaît que les systèmes environnementaux sont intégrés et globaux et que les médias environnementaux comme l'eau, l'air et la faune interagissent et s'influencent mutuellement. Tout système de surveillance sérieux doit refléter cette réalité.

Lorsque nous avons présenté notre rapport, en décembre, le gouvernement s'est engagé à y répondre immédiatement, ce dont nous nous sommes réjouis. Plus précisément, Environnement Canada s'est engagé à exercer le leadership visionnaire que nous avons réclamé pour concevoir rapidement le premier élément d'un système de surveillance dans un délai de 90 jours, et cela en collaboration avec la province de l'Alberta et les autres intervenants. Je ne prétends pas connaître en détail la réponse d'Environnement Canada et je peux seulement dire qu'à ma connaissance le projet est en cours et en voie d'être terminé à temps.

Notre groupe consultatif considère comme un privilège d'avoir pu contribuer à ce dialogue et à l'élaboration de la politique à l'égard d'une question aussi importante. Nous croyons que l'établissement d'un système de calibre mondial est absolument essentiel non seulement pour la viabilité environnementale à long terme, mais aussi pour la viabilité économique et surtout pour renforcer la confiance des Albertains, des Canadiens et de la communauté internationale.

Merci, monsieur le président.

  (1540)



Le président :

Merci beaucoup, madame Dowdeswell, d'avoir accepté de présider le groupe consultatif, d'avoir effectué ce travail et d'être venue ici aujourd'hui pour nous en parler.

Monsieur Marushack, de ConocoPhillips Canada, veuillez nous présenter votre exposé, pour lequel vous disposez de sept minutes.



M. Joe Marushack (président, ConocoPhillips Canada):

Merci.

Bon après-midi, monsieur le président et membres du comité.

Je vous remercie de m'avoir invité à venir ici aujourd'hui pour vous parler de la façon dont mon entreprise conçoit la sécurité énergétique, particulièrement en ce qui concerne les sables bitumineux et le rôle crucial qu'ils jouent pour répondre à la demande future en énergie.

Je sais que l'Association canadienne des producteurs pétroliers et d'autres sont venus vous parler de la demande mondiale et du fait que nous avons besoin de toutes les formes d'énergie pour y répondre au cours des décennies à venir. ConocoPhillips partage cette opinion.

Toute économie dynamique et en expansion a besoin d'un approvisionnement en énergie sûr et régulier. Pour répondre aux besoins en énergie de notre pays et de notre continent, l'approvisionnement doit absolument être diversifié et il faut donc utiliser un ensemble de sources d'énergie diverses. Ces sources doivent inclure les formes d'énergie classiques et non classiques, le pétrole et le gaz naturel, le charbon, l'énergie nucléaire ainsi que les ressources renouvelables.

Les sables bitumineux canadiens joueront un rôle crucial pour répondre aux besoins mondiaux d'énergie supplémentaire.

Comme nous croyons que la demande d'énergie va augmenter au niveau mondial dans un avenir prévisible, nous invitons les gouvernements à mettre en place une politique énergétique équilibrée. Cette politique énergétique ne doit pas être discriminatoire envers les sources de combustible, car toutes ces sources d'énergie seront nécessaires pour répondre à une demande mondiale nettement plus élevée au cours des décennies à venir.

Je voudrais vous donner un bref aperçu général de mon entreprise. ConocoPhillips est une société d'énergie intégrée qui possède des intérêts un peu partout dans le monde. Nous sommes actifs dans le secteur de l'exploration et de la production, de même que dans celui du raffinage du pétrole et du gaz en produits utilisables.

Avec un effectif mondial d'environ 30 000 employés, nous sommes actifs dans plus de 30 pays, y compris le Canada. Le siège de nos opérations canadiennes se trouve à Calgary. Nous sommes l'un des principaux détenteurs de concessions de sables bitumineux et l'un des trois principaux producteurs de gaz naturel du pays. Nous disposons d'un important potentiel de développement futur dans la région de l'Arctique canadien et nous travaillons activement au projet de gazoduc Mackenzie. Nous participons aussi aux discussions actuelles de l'ONE sur les forages dans l'océan Arctique.

Au Canada, nous comptons environ 2 000 employés talentueux et dévoués. Ces employés se trouvent surtout en Alberta, mais aussi en Colombie-Britannique. Nous investissons d'importants capitaux dans nos opérations canadiennes. Nous avons investi au Canada entre 1 et 2 milliards de dollars par année au cours des quatre dernières années.

On me demande parfois quel est, selon moi, mon rôle le plus important en tant que président de ConocoPhillips Canada. Mon principal rôle consiste à faire en sorte que nos employés et nos entrepreneurs fassent de la sécurité au travail leur objectif quotidien le plus important. Nous sommes déterminés à minimiser les risques de blessures ou de dégâts environnementaux. Nous estimons qu'il est impossible d'avoir une entreprise vraiment efficace si les lieux de travail ne sont pas sécuritaires.

J'estime avoir aussi pour rôle de guider la façon dont nous voulons exploiter nos sables bitumineux et notre gaz.

Nous sommes très fiers de nos opérations canadiennes. Elles figurent parmi les meilleures de notre portefeuille mondial et nous voyons-là un énorme potentiel, surtout pour ce qui est des sables bitumineux.

En ce qui concerne l'exploitation des sables bitumineux, en tant que producteur in situ, nous utilisons uniquement le drainage par gravité au moyen de vapeur, le processus DGMV. Nous sommes probablement le deuxième producteur DGMV au Canada à l'heure actuelle.

Nous tirons environ 60 000 barils par jour, nets, de nos sables bitumineux et nous détenons à peu près 16 milliards de barils de ressource potentielle.

Nous sommes les exploitants des projets Surmont dans lesquels nous détenons une participation de concessionnaire de 50 p. 100. Nous avons une participation de 50 p. 100, en tant que non-exploitant dans les projets Foster Creek et Christina Lake et, de plus, nous détenons des baux dans la région de l'Athabasca.

Nous reconnaissons qu'il y a des défis environnementaux à relever et nous croyons que c'est la technologie qui permettra de les surmonter. Nous investissons dans l'amélioration et l'application de la technologie dans tous les aspects de notre entreprise.

Il y a eu d'importantes discussions au sujet du potentiel des sables bitumineux canadiens. Les sables bitumineux sont l'une des sources d'énergie à long terme les plus importantes et les plus fiables au monde et se classent au deuxième rang derrière l'Arabie saoudite. Ils représentent environ 14 p. 100 des réserves mondiales en pétrole et environ 51 p. 100 des réserves mondiales accessibles. Ils sont essentiels pour assurer la sécurité énergétique du Canada.

La sécurité nationale doit également tenir compte de l'aide que ces ressources apporteront sur le plan de la création d'emplois au Canada. Nous pensons que les sables bitumineux vont créer des milliers d'emplois bien rémunérés pendant des décennies et ajouter des milliards de dollars à l'assiette fiscale nationale.

Une des caractéristiques particulières de l'exploitation des sables bitumineux propres au Canada est que l'approbation du gouvernement dépend d'un régime de réglementation rigoureux sur lequel les citoyens canadiens ont un droit de regard.

Je voudrais parler un instant des avantages dont bénéficient les communautés locales, car nous consacrons beaucoup de temps et d'énergie à créer des débouchés directs et indirects dans la région.

Nous jouons un rôle très actif dans les communautés autochtones locales situées à proximité de nos concessions de sables bitumineux. Nous cherchons à donner aux membres de ces communautés la capacité de bénéficier pleinement de l'exploitation des sables bitumineux.

Lors de la préparation et de la construction de Surmont 1, nous avons consacré plus de 60 millions de dollars à l'achat de services fournis par des entreprises et des entrepreneurs locaux et autochtones. Pour Surmont 2, nous comptons consacrer 175 millions de dollars à des services fournis par des entreprises et des entrepreneurs locaux et autochtones.

  (1545)

Nous veillons à avoir des contrats et des activités dont la taille et l'envergure permettront aux communautés locales de participer à la préparation de ces projets. Nous croyons qu'ainsi, avec le temps, des entreprises viables pourront prospérer dans ces communautés, et qu'elles pourront prendre de l'expansion et participer à une échelle encore plus grande à des projets plus importants. Nous fournissons également un financement important pour des programmes communautaires...



L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.):

J'invoque le Règlement.



Le président:

M. Coderre invoque le Règlement.



L'hon. Denis Coderre:

C'est un gentil rappel au Règlement.

Pourriez-vous parler un peu plus lentement? Il y a de la surchauffe du côté de l'interprétation.



M. Joe Marushack:

Avec plaisir.



L'hon. Denis Coderre:

Merci. C'était un gentil rappel au Règlement.



Le président:

Continuez, s'il vous plaît, monsieur Marushack.



M. Joe Marushack:

Je vais ralentir, désolé.

Nous fournissons un financement important pour des programmes communautaires. Cela comprend d'importantes initiatives communautaires locales et des programmes de formation.

En ce qui concerne la technologie des sables bitumineux, nous comptons dépenser plus de 300 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour améliorer la technologie du pétrole lourd dans nos opérations mondiales. Une importante partie de cette somme sera dépensée dans le secteur des sables bitumineux pour améliorer la performance environnementale et économique de nos projets.

Notre développement technologique porte principalement sur la gestion des émissions de gaz à effet de serre, la réduction de l'utilisation de l'eau et l'atténuation de la perturbation du sol. Je pourrais vous citer plusieurs exemples et je le ferais avec plaisir, mais en général, chaque concept vise soit à réduire le ratio vapeur-pétrole, à accroître la production, à réduire nos émissions de gaz à effet de serre, ou à réduire notre empreinte écologique. L'amélioration de notre performance environnementale présente un double avantage en ce sens que l'utilisation de moins d'eau, d'énergie ou de terrain améliore presque toujours la performance économique.

Notre programme technologique est très intéressant, mais nous poursuivons également d'autres activités pour réduire notre impact en lançant des pratiques exemplaires. L'accélération du repeuplement forestier en est un exemple. Nous avons planté jusqu'ici 130 000 arbres dans le cadre de ce programme pour la remise en état du terrain et nous allons élargir cet effort. Nous avons un site Internet détaillé et complet sur le développement durable dans lequel nous fournissons beaucoup plus de précisions au sujet de nos programmes. Je vous invite à le visiter.

En plus du rôle que joue notre industrie dans l'exploitation des sables bitumineux, il est évident que le gouvernement joue un rôle important pour assurer la valeur de ces ressources. Plus précisément, nous croyons que les pouvoirs publics devraient soutenir la poursuite d'un système de réglementation de calibre mondial et rentable, ainsi que l'établissement de politiques équitables pour l'industrie qui favoriseront une exploitation judicieuse et viable des sables bitumineux.

Une des principales qualités du processus de réglementation canadien est sa transparence. À notre avis, la politique gouvernementale doit assurer l'accès aux marchés et une concurrence internationale équitable pour le bitume. Nous sommes pour le maintien de régimes fiscaux concurrentiels qui permettent aux entreprises comme la mienne d'obtenir des capitaux, malgré la concurrence, dans le cadre de leur portefeuilles mondiaux. Nous croyons que les gouvernements ont la responsabilité d'élaborer des politiques coordonnées à l'égard du climat et de l'énergie pour promouvoir l'efficacité énergétique. Nous sommes prêts à discuter de la façon dont les gouvernements peuvent le mieux soutenir et faciliter les progrès technologiques.

Pour conclure, ConocoPhillips croit que l'exploitation des sables bitumineux augmentera la sécurité énergétique et économique du Canada. L'exploitation de ces ressources peut être faite de façon à renforcer notre économie

nationale, préserver et créer des emplois et assurer une bonne qualité de vie aux Canadiens. Nous sommes fiers de jouer un rôle dans cet avenir prometteur. Je considère comme un privilège d'être ici avec vous aujourd'hui et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.



Le président:

Merci beaucoup pour votre exposé, monsieur Marushack, président de ConocoPhillips Canada.

Nous allons maintenant entendre le dernier témoin de ce groupe, par vidéoconférence. C'est le représentant d'ARC Financial Corp., M. Peter Tertzakian, économiste en chef de l'énergie et directeur.

Je vous remercie infiniment de vous joindre à nous aujourd'hui et de votre patience. Vous pouvez commencer votre exposé pour lequel vous disposez de sept minutes.



M. Peter Tertzakian (économiste en chef de l'énergie et directeur, ARC Financial Corp.):

Merci, monsieur le président et membres du comité, de m'inviter à prendre la parole.

Pour vous situer brièvement le contexte, je suis économiste en chef de l'énergie et directeur d'ARC Financial. ARC Financial compte plus de 20 années d'existence. Au cours des 12 dernières années, elle a levé 2,7 milliards de dollars de capitaux canadiens et étrangers pour investir dans le secteur énergétique du Canada et surtout dans le secteur du pétrole et du gaz. Nous investissons principalement dans le pétrole et le gaz ainsi que dans les services pétroliers et gaziers, y compris les sables bitumineux, et nous continuons de le faire.

Le sujet d'aujourd'hui est la sécurité énergétique, surtout en ce qui concerne les sables bitumineux. La sécurité énergétique a, je crois, un certain nombre de dimensions différentes. C'est un terme assez nébuleux. Nous pouvons concevoir la sécurité comme la sécurité canadienne, la sécurité continentale ou nous dire que, si le monde se sent en sécurité sur le plan de ses besoins en énergie, nous pouvons tous nous sentir en sécurité. C'est une question ou un contexte dont il est, je pense, assez difficile de faire le tour.

Je ne suis pas un expert environnemental des sables bitumineux. Mon domaine de compétence porte sur différentes dimensions. L'une d'elles consiste à comprendre comment les sociétés évoluent sur le plan de leurs besoins en énergie et comment elles répondent à ces besoins du côté de l'environnement, ainsi que les changements qui se produisent avec le temps lorsque surviennent des événements non viables. Je traduis ces tendances en thèses d'investissement à partir desquelles mon entreprise décide de la façon d'attribuer les capitaux aux différents types de systèmes d'énergie et de marchandises.

Je suis également de très près le secteur canadien du pétrole et du gaz sur le plan des flux financiers, la façon dont l'industrie canadienne du pétrole et du gaz a évolué au cours des 100 dernières années et ce qui la rend rentable ou non rentable. Les sables bitumineux y occupent une très large place.

Je vais parler des sables bitumineux, mais je dois vous dire que si l'on parle seulement des sables bitumineux, la conversation est très limitée. Je crois que vous devez vous pencher sur l'économie des hydrocarbures en général au Canada: le pétrole classique, les sables bitumineux et le gaz naturel. Je ne pense pas qu'on puisse séparer ces produits les uns des autres, car ils font tous appel aux mêmes sources de main-d'oeuvre et de capitaux. Comme je l'ai dit, on peut donc difficilement isoler les sables bitumineux du reste de l'industrie.

Je vais insister sur deux grands problèmes auxquels les Canadiens et l'industrie sont confrontés. Mais avant, je dirais que la vente de tous les hydrocarbures, soit le pétrole, les sables bitumineux et le gaz naturel, rapporte maintenant environ 100 milliards de dollars par année, soit 270 millions de dollars par jour. La vente des produits des sables bitumineux représente, sur ce total de 100 milliards de dollars, à peu près 36 milliards de dollars par année. En fait, c'est le principal produit commercial du Canada.

Ce qui préoccupe non seulement mon entreprise, mais aussi moi-même en tant que citoyen canadien, c'est que nous avons pris, depuis près d'un siècle, la décision d'exporter nos hydrocarbures. Je déplore vivement que nous n'augmentions pas au maximum la valeur de ces hydrocarbures dans un contexte mondial. Autrement dit, nous vendons nos hydrocarbures au rabais et, en tant que citoyens canadiens, nous n'en tirons pas la valeur maximum. Le principal problème est que nous vendons sur un seul marché, celui des États-Unis, où maintenant la demande est stable ou en déclin. Également, ce marché ne désire pas autant nos hydrocarbures que les autres joueurs internationaux.

La vente au rabais, que ce soit pour le gaz naturel ou le pétrole... pour prendre un chiffre conservateur, un

rabais de 10 p. 100 représente une perte annuelle de revenus de 10 milliards de dollars. Chaque Canadien devrait s'en inquiéter, et il faut ajouter à cela la diminution des redevances et des taxes qui en découlent. Ces rabais ne sont pas en train de diminuer, mais plutôt de s'élargir.

  (1550)

Le deuxième aspect important à souligner est que les 100 milliards de dollars par année qui sont injectés dans notre économie, et surtout les revenus de 36 milliards de dollars des sables bitumineux qui vont en augmentant, constituent un capital très important. Et sur ces 100 milliards de dollars, 55 milliards sont réinvestis dans l'économie du pétrole et du gaz.

En Alberta, particulièrement, le réservoir de main-d'oeuvre est très limité. Cela veut dire que nous sommes très exposés à une inflation des salaires et des frais de services. Ces pressions inflationnistes sont de nouveau en train de se renforcer. Non seulement c'est au détriment des sables bitumineux, car les coûts augmentent et risquent de rendre nos produits non concurrentiels sur le marché mondial, mais de plus l'inflation se répercute sur les autres secteurs de l'économie, et en tout cas sur d'autres segments de l'économie des hydrocarbures. Nous devons nous préoccuper sérieusement de ces pressions inflationnistes. Elles se répercutent dans d'autres domaines comme celui des ressources humaines et notre accès futur à la main-d'oeuvre qualifiée et aux réservoirs de main-d'oeuvre.

Voilà donc le contexte de certaines de mes réflexions. Comme je l'ai dit, les deux grands problèmes concernant l'économie des hydrocarbures, et surtout des sables bitumineux, sont d'abord que nous n'en tirons pas la valeur maximum à cause de l'augmentation des rabais pour le gaz naturel et nos produits pétroliers et, deuxièmement, le coût de l'inflation.

Je vais en rester là. Si la discussion nous entraîne vers d'autres questions problématiques, je pourrai également en parler. Mais compte tenu du temps dont je dispose, c'est tout ce que j'ai à dire pour le moment.

  (1555)



Le président:

Merci beaucoup, monsieur Tertzakian, pour l'exposé que vous avez fait aujourd'hui au nom d'ARC Financial Corporation.

Nous allons maintenant passer directement aux questions et observations, en commençant par l'opposition officielle.

Monsieur Coderre, vous disposez d'un maximum de sept minutes.

[Français]



L'hon. Denis Coderre:

Merci, monsieur le président.

Je suis impressionné par la qualité des témoins encore aujourd'hui. Madame Dowdeswell,

[Traduction]

vous avez parlé du manque de leadership et de rigueur scientifique. Vous avez également parlé du manque de surveillance. Et je suis d'accord. Je suis allé moi-même sur le terrain et c'est la première chose que j'ai constatée. Il y a le gouvernement fédéral. Il y a le gouvernement provincial. Certains membres de l'industrie disent que les deux devraient s'entendre. Les deux ont un rôle à jouer, bien entendu, en respectant les champs de compétence et les conventions.

Cette question peut paraître politique, mais elle ne l'est pas. Vu qu'à votre avis le processus de surveillance n'est pas très précis, si vous pouviez prendre une décision...? La productivité ne cesse d'augmenter. Il y a de plus en plus de projets. Je tiens à préciser que je suis contre un moratoire. Pensez-vous que nous devrions

ralentir les nouveaux projets et attendre la mise en place de ce processus de surveillance pour préserver la qualité de vie ou dans l'intérêt de l'industrie afin qu'elle ne soit pas confrontée à un problème plus grave à l'avenir? Qu'en pensez-vous? Votre table ronde, votre groupe consultatif se sont penchés sur ce genre de questions. Si les données scientifiques ne sont pas très fiables, bien entendu...

J'ai également rencontré M. Schindler qui avait réuni certaines données. Que vous l'aimiez ou non, c'est un scientifique et un expert dans ce domaine. À mon avis, la meilleure façon de répondre à l'avis des experts est de présenter celui d'autres experts.

Comment voyez-vous la surveillance et la question des nouveaux projets?



Le président:

Allez-y, madame Dowdeswell.



Mme Elizabeth Dowdeswell:

Je dirais que selon le groupe consultatif, certains principes fondamentaux devraient guider un système de surveillance de calibre international et même si nous avons dit que la situation actuelle laissait à désirer, nous nous sommes également empressés de dire qu'elle pouvait être améliorée.

À mon avis, ce n'est pas une question de temps, mais il faut avant tout que l'on soit prêt à agir ensemble de façon cohérente afin que chaque champ de compétence puisse faire ce que sa mission lui demande de faire, mais dans le cadre d'une stratégie et d'une vision communes quant à la direction à prendre. Ainsi, chacun saura quelles sont les règles du jeu et pourra aussi déployer les meilleures ressources à sa disposition. Dans certains cas, l'industrie a un rôle crucial à jouer pour assurer une certaine surveillance dans certains secteurs géographiques, et sa contribution au développement de la technologie est essentielle.

D'un autre côté, vous pourriez vouloir utiliser efficacement les ressources disponibles dans une collectivité locale, non pas de façon ponctuelle ou dispersée, mais plutôt de façon cohérente afin que les gens sachent où ils vont, vers quoi ils tendent et quel rôle ils ont à jouer pour y parvenir.

Certains des principes que nous avons suggérés concernaient la transparence et l'accessibilité afin que chacun sache ce que font les autres. Ce n'est pas le cas pour le moment, et c'est pourquoi il y a des lacunes au niveau, non seulement de la surveillance, mais de la compréhension des gens. Par conséquent, l'élément fondamental, selon moi, l'hypothèse fondamentale de notre travail était que si nous voulions une politique efficace pour l'environnement et pour l'économie, ainsi que pour le bien-être de nos citoyens, nous devons être certains de disposer tous de données fiables. Nous n'aurons ces données qu'à la condition d'avoir un bon système de surveillance.

  (1600)



L'hon. Denis Coderre:

Qui devrait en être chargé?



Mme Elizabeth Dowdeswell:

Comme nous le disons dans notre rapport, c'est une question complexe qui pose des défis en raison de son caractère multijuridictionnel. C'est ainsi au Canada, et certainement dans le domaine de l'environnement.



L'hon. Denis Coderre:

Comme je viens du Québec, je comprends ce que vous dites.



Mme Elizabeth Dowdeswell:

Nous avons décrit cela comme un projet socioscientifique qui exige un leadership visionnaire de la part de toutes les parties en cause, et c'est pourquoi il s'agit d'établir cette vision et de décider ensuite qui est le mieux

placé pour se charger de tel ou tel élément et qui dispose du pouvoir voulu pour le faire.



L'hon. Denis Coderre:

Peut-on dire qu'il faut un processus de surveillance et y rattacher des bons principes de transparence et de responsabilisation? Il y a une sorte de vide entre certains champs de compétence.

Pensez-vous que nous pourrions gérer toutes ces questions grâce à une stratégie nationale canadienne?



Mme Elizabeth Dowdeswell:

Je crois que si nous voulons avoir un système de calibre mondial pour gérer notre environnement, pour assurer la viabilité économique de notre pays et pour assurer l'équité pour les citoyens du Canada, grâce à une vision commune, nous pourrions certainement concevoir un programme, utiliser ce que nous avons déjà et employer efficacement les ressources disponibles.



L'hon. Denis Coderre:

Merci.

Monsieur Tertzakian, en ce qui concerne la compétitivité, pensez-vous que le gouvernement fédéral devrait éliminer les concessions fiscales et les subventions à l'industrie et plutôt réinvestir dans l'innovation technologique? Pensez-vous qu'avec tout l'argent que l'industrie gagne actuellement ces concessions fiscales sont nécessaires?



Le président:

Allez-y, s'il vous plaît.



M. Peter Tertzakian:

Merci.

Quand vous dites « avec tout l'argent qu'elle gagne », en réalité, je peux vous démontrer qu'à long terme, le secteur du pétrole et du gaz récupère seulement un peu plus que le coût du capital. Il y a des périodes de l'histoire où le secteur du pétrole et du gaz réalise des profits supérieurs à la normale, mais beaucoup d'autres périodes où son rendement est inférieur à la normale. Je ne crois donc pas qu'un changement...



L'hon. Denis Coderre:

Non, je suis d'accord sur ce point. Je le comprends.



M. Peter Tertzakian:

Pour ce qui est de l'innovation, depuis 150 ans, ce secteur a fait preuve d'une grande capacité à innover et à devenir plus productif. Le problème est qu'il faut avoir accès à une main-d'oeuvre qualifiée pour pouvoir exploiter efficacement ces ressources qui représentent un élément si important de notre économie. À mon avis, le gouvernement fédéral devrait se demander comment ce secteur va pouvoir attirer une main-d'oeuvre qualifiée — et d'où elle viendra — car nous n'en avons sans doute pas suffisamment dans notre pays pour pouvoir répondre aux besoins de l'industrie, qui vont sans doute augmenter.

Même si l'inflation ne se fait pas sentir dans les autres régions du pays, je dois vous rappeler que lors de la dernière période d'activité de ce genre — entre 2005 et 2008 — le taux d'inflation dans ce secteur était d'environ 14 p. 100 par année. Les conditions propices à ce genre d'inflation ont commencé à renaître si vous examinez les statistiques sur la main-d'oeuvre et sur les services. En ce qui concerne la compétitivité, je pense que le gouvernement peut essayer de voir maintenant comment nous allons attirer des gens pour limiter nos coûts afin que ces produits restent concurrentiels sur le marché mondial.



Le président :

Merci, monsieur Coderre.

Nous passons maintenant au Bloc québécois.

Madame Brunelle, vous disposez de sept minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]



Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ) :

Bonjour, madame et messieurs. Je vous remercie d'être ici aujourd'hui.

Madame Dowdeswell, vous avez présidé un groupe consultatif sur les sables bitumineux. J'aimerais savoir qui a nommé les membres de ce groupe. Avez-vous été nommés par le gouvernement? Deviez-vous soumettre votre rapport au ministre de l'Environnement ou au ministre des Ressources naturelles?

[Traduction]



Mme Elizabeth Dowdeswell:

Nous avons été chargés de faire ce travail par l'ancien ministre de l'Environnement, l'hon. Jim Prentice, et c'est lui qui nous a nommés directement.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

D'accord.

Dans votre témoignage, vous dites que le système de surveillance laissait à désirer, que les données scientifiques étaient non fiables et que vous avez proposé des éléments clés pour essayer de remédier à la situation.

Nous avons reçu, du commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada, une lettre à propos de l'impact des changements climatiques. Il dit:

L'absence de stratégie et de plan d'action du gouvernement fédéral a nui aux efforts des ministères pour coordonner leurs actions afin de faire face aux effets des changements climatiques. La vérification a révélé que, dans l'ensemble, les ministères ont recensé et évalué les impacts possibles des changements climatiques sur leurs actifs et leurs activités de programme, mais qu'ils ont pris peu de mesures concrètes pour y faire face, par exemple en ajustant ou en changeant leurs politiques et programmes.

Donc, on nous dit qu'il y a peu de mesures concrètes. Je fais le lien avec ce que vous nous avez dit, soit que vous aviez besoin de nouveaux modèles de gouvernance. S'il n'y a pas de stratégie ni de plan d'action gouvernemental et si on a besoin de nouveaux modèles de gouvernance, de qui viendra la solution pour remédier à cette situation?

[Traduction]



Mme Elizabeth Dowdeswell:

J'espère qu'un des résultats de notre brève étude a été de présenter le problème et de faire certaines suggestions. Nous avons la preuve, je pense, que le ministre a pris notre rapport au sérieux, au nom du gouvernement, et qu'il s'est certainement attaqué à la première phase... nous verrons ce que cela donnera.

Je crois toutefois pouvoir dire que le groupe consultatif est largement d'accord avec le commissaire à l'environnement et au développement durable pour dire qu'il y a actuellement des lacunes dans le système et

que nous nous demandons si nous avons les données de base nécessaires pour pouvoir nous adapter aux changements futurs et à des changements aussi rapides.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Votre réponse me porte à croire que c'est quand même inquiétant. Vous avez parlé de la rivière Athabaska, vous avez parlé du rapport du Dr Schindler, que certains ont contesté, mais que d'autres ont appuyé. Il reste tout de même qu'on semble avoir pris un retard quant aux conséquences environnementales.

Avec des remarques vagues comme celles que vous faites, arrivera-t-on à des résultats concrets ou se retrouvera-t-on, dans 10 ans, à reparler à cette même table de la même situation avec un environnement encore plus détérioré et des populations autochtones de plus en plus désespérées?

[Traduction]



Mme Elizabeth Dowdeswell:

Je crois que notre rapport fera comprendre au lecteur qu'il est urgent de s'attaquer à ce problème et qu'il est nécessaire de le faire de façon systématique. Pour le moment, nous agissons de façon ponctuelle et fragmentée. Nous ne relient pas la qualité de l'eau aux eaux souterraines. Nous ne faisons pas le lien, ou du moins il y a des lacunes dans notre compréhension de l'eau souterraine.

Il y a des lacunes dans notre compréhension des effets cumulatifs, avec le temps, de tous les médias et des effets produits dans les provinces voisines. Nous disons que tant qu'il n'y aura pas un bon système de surveillance, la qualité des données suscitera toujours la controverse. Par conséquent, les gens hésiteront à utiliser vraiment les données pour élaborer des bonnes politiques.

Il y a donc de nombreuses lacunes. Il y a de nombreuses possibilités de progrès technologiques. Si nous avons un système en place et la volonté d'agir, toutes sortes de possibilités se présenteront.

(1610)

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Monsieur Marushack, vous avez dit que vous alliez investir 300 millions de dollars pour développer la technologie dans les sables bitumineux. De quel type de technologie s'agit-il? Est-ce en vue d'obtenir une meilleure production? Est-ce dans des projets de stockage et de captage du carbone? Que voulez-vous faire?

[Traduction]



Le président:

Allez-y, s'il vous plaît.



M. Joe Marushack:

Ce que nous faisons sur le plan de la technologie dépend d'un certain nombre de facteurs, qui sont tous reliés. Par exemple, pour le moment, nous testons des membranes céramiques pour séparer le pétrole et l'eau de façon plus efficace. Nous investissons dans des tubes de production isothermes pour réduire nos émissions.

Pour tout ce que nous essayons de faire sur le plan technologique, il y a, en fait, trois phases reliées les unes aux autres. Elles visent à réduire notre ratio vapeur-pétrole, ce qui réduit nos émissions de gaz à effet de serre. Elles visent à réduire notre consommation d'eau, ce qui est souhaitable sur les plans économique, environnemental et commercial. Enfin, nous essayons également de réduire notre empreinte écologique. Tous ces

efforts sont bons sur le plan de l'environnement, bons sur le plan de la sécurité et ce sont de bonnes décisions commerciales.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Me reste-t-il du temps?

[Traduction]



Le président:

Votre question doit être très brève.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Donc, vous voulez réduire votre empreinte écologique.

Avez-vous l'impression de faire suffisamment de recherche pour avancer rapidement?

On sait que le gouvernement et les compagnies ont beaucoup misé sur les projets de stockage et de captage du carbone, que certains scientifiques ne considèrent pas vraiment utiles, nécessaires et performants.

Selon vous, en faites-vous suffisamment?

[Traduction]



M. Joe Marushack:

Quant à savoir si nous en faisons suffisamment sur le plan de la R-D, je répondrais que nous faisons beaucoup de choses. Nous faisons ce que nous jugeons approprié pour le moment. Nous estimons que nous y consacrons des ressources importantes et un bon nombre de gens. Quant à savoir si c'est assez, je n'en sais rien, mais nous faisons beaucoup de choses et nous sommes très engagés dans ce que nous faisons pour améliorer notre empreinte écologique et la sécurité.

[Français]



Le président:

Merci, madame Brunelle.

[Traduction]

Monsieur Cullen, vous disposez de sept minutes.



M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD):

Merci, monsieur le président, et je remercie nos témoins.

Madame Dowdeswell, certaines personnes ont fait valoir que les inquiétudes à l'égard de l'impact des sables bitumineux sur la qualité de l'eau — qui était au centre de votre travail — étaient un simple problème de relations publiques plutôt qu'un problème réel; il s'agissait seulement d'informer le public au sujet de l'impact des projets plutôt que de comprendre cet impact. C'est ce que j'ai entendu de la bouche d'un certain nombre de dirigeants de l'industrie et de divers ministres.

Permettez-moi de vous poser directement la question. Pensez-vous que l'amélioration de la surveillance de la qualité de l'eau autour des sables bitumineux est un simple effort de relations publiques?



Mme Elizabeth Dowdeswell:

Puis-je poser une question à mon tour?



M. Nathan Cullen:

Certainement.



Mme Elizabeth Dowdeswell:

Qui ferait cet effort de relations publiques?



M. Nathan Cullen:

À la fois l'industrie et le gouvernement du Canada. La seule chose à faire est de rendre l'effort de relations publiques plus efficace et plus clair. Cela remédiera aux préoccupations du public et tout ira bien.



Mme Elizabeth Dowdeswell:

Les témoins, les personnes que nous avons rencontrées pendant cette brève période de 60 jours ont été unanimes à dire que nous avons besoin d'un meilleur système.



M. Nathan Cullen:

Un point c'est tout.

Mme Elizabeth Dowdeswell: Un point c'est tout.

M. Nathan Cullen: Ce n'est donc pas seulement la façon dont c'est présenté; c'est le système comme tel.



Mme Elizabeth Dowdeswell:

En effet. Nous avons besoin d'un meilleur système.



M. Nathan Cullen:

Vous semblez assez optimiste quant à la possibilité d'améliorer le système. Vous dites que les éléments nécessaires existent déjà.

Malheureusement, quand M. Schindler ou d'autres ont soulevé des inquiétudes, elles ont souvent été rejetées, à la fois par les sociétés pétrolières et par le gouvernement actuel qui les ont qualifiées de farfelues ou d'injustifiées. Néanmoins, dans votre rapport, vous dites, et je cite, qu'il n'existe « aucun processus décisionnel statistiquement valide qui permettrait une gestion adaptée dans un environnement de développement rapide des sables bitumineux ». Et vous ajoutez: « Il ne produit pas de résultats scientifiques de renommée mondiale de manière transparente et dans un format évalué par les pairs, et il ne communique pas adéquatement ses résultats à la communauté scientifique ou au grand public. »

Vous semblez confirmer que la surveillance des projets n'était pas suffisante, n'était pas transparente et n'était pas statistiquement valide. Ces doutes ne sont pas seulement une question de perception. Il s'agit de doutes légitimes au sujet des chiffres concernant la qualité de l'eau.

En ce qui concerne le rythme rapide du développement, que vous avez également reconnu, votre comité n'a pas formulé de recommandation quant à savoir s'il faudrait continuer à approuver des projets sans disposer de moyens adéquats pour les surveiller. Vous dites que les projets ont touché les sites établis pour surveiller la qualité de l'eau. Ces sites sont détruits par des nouveaux projets qui n'avaient pas été prévus lorsque vous les avez établis au départ, n'est-ce pas?

  (1615)



Mme Elizabeth Dowdeswell:

Je dirais que le groupe consultatif n'a pas estimé qu'il était mandaté pour décider de l'avenir des sables bitumineux.



M. Nathan Cullen:

D'accord.



Mme Elizabeth Dowdeswell:

On nous a demandé d'examiner ce qu'il faudrait faire pour avoir un système de surveillance de calibre mondial et d'évaluer si nous en avons un ou non. Nous avons estimé que non.



M. Nathan Cullen:

Je comprends.

Monsieur Marushack, un certain nombre d'entreprises du secteur de l'énergie, des sociétés pétrolières, nous ont dit que nous avons besoin d'une stratégie canadienne de sécurité énergétique. Notre pays n'a pas de stratégie régissant l'exploitation de l'énergie, son utilisation ou son exportation. Votre entreprise confirme-t-elle ce besoin?



M. Joe Marushack:

Je peux seulement vous dire ce que nous faisons. Nous essayons de fournir des renseignements. Nous essayons de participer à des groupes consultatifs. Nous essayons de faire comprendre qu'à notre avis nous avons besoin d'un système qui favorisera toutes sortes de projets différents de mise en valeur et nous pensons avoir besoin d'un système transparent et concurrentiel avec celui des autres pays.

Je dirais que nous fournissons de l'information afin que les gouvernements puissent élaborer des stratégies dans le domaine de l'énergie.



M. Nathan Cullen:

C'est certainement quelque chose d'important pour votre entreprise. Vous êtes une grande société. Vous avez un actif d'une valeur de 152 milliards de dollars et vos revenus de l'année dernière atteignaient 142 milliards de dollars. Vous faites des plans à long terme.

Le ministre a récemment confirmé une déclaration politique du premier ministre selon laquelle le Canada n'a pas pour politique d'exporter du bitume brut vers les pays ayant des normes environnementales moins élevées.

Êtes-vous au courant de cette politique?



M. Joe Marushack:

Je suis au courant de la quantité de produit qui est raffinée au Canada et de celle qui va vers les États-Unis pour y être traitée ou raffinée. Je suis surtout au courant de ces choses-là.



M. Nathan Cullen:

Ma question est précise. Le premier ministre lui-même, et le ministre responsable de ce dossier, ont dit que le Canada n'a pas pour politique d'exporter du bitume brut.

L'Alberta Heartlands Industrial Group a comparu devant nous. Il avait un rapport réalisé pour le compte des gouvernements fédéral et provincial qui faisait état d'une perte de revenu pour le gouvernement et d'une perte

d'emplois résultant du raffinage à l'étranger, de l'exportation du bitume brut, que ce soit vers les États-Unis ou vers d'autres pays.

Il y a donc une perte économique pour le Canada et, apparemment, une politique selon laquelle nous n'exportons pas vers les pays où les normes sont moins élevées, ce qui comprend, je suppose, la Chine, la Corée et les pays asiatiques. Je suppose que cela a une influence sur votre participation à un projet de sables bitumineux qui prévoit des exportations de bitume brut. Votre entreprise fait d'importants investissements.



M. Joe Marushack:

Oui, et je crois que 75 p. 100 du bitume est raffiné au Canada. Le reste va vers les États-Unis.

Un grand nombre de ces raffineries ont actuellement une capacité supplémentaire. Elles ne tournent pas à pleine capacité. Elles sont en mesure de traiter les pétroles bruts lourds comme ceux que nous produisons ici. Il est donc logique de raffiner une partie du bitume dans ces installations, au moins jusqu'à ce que les autres soient prêtes à fonctionner à pleine capacité.

Ce qui m'inquiète, c'est qu'il n'y a pas suffisamment de main-d'oeuvre pour le moment. Les projets auxquels nous travaillons dans le secteur des sables bitumineux offrent beaucoup de possibilités, beaucoup de possibilités pour les Autochtones. Nous avons de la difficulté à obtenir suffisamment de main-d'oeuvre qualifiée.



M. Nathan Cullen:

Dans ce cas, je ne comprends pas très bien pourquoi... On pourrait supposer qu'une stratégie canadienne visant à assurer la sécurité énergétique comprendrait à la fois la question de la main-d'oeuvre et la question de l'environnement. Je m'étonne que vous ne soyez pas plus enthousiaste, comme le sont certains de vos concurrents, à l'égard d'une stratégie canadienne de sécurité énergétique qui répondrait à certaines de vos préoccupations... On ne semble pas vraiment avoir un plan.

L'ancien premier ministre Lougheed et d'autres ont dit qu'ils déploraient de ne pas avoir vraiment de plan et qu'on s'était trop précipité. Maintenant, on nous dit que la surveillance environnementale que nous étions censés avoir ne répond pas à la capacité qui existe déjà et encore moins à celle qui est proposée; que vous manquez de main-d'oeuvre et que vous n'avez pas suffisamment de personnel pour faire le travail.

Tous ces éléments semblent nécessiter un leadership cohérent de la part du gouvernement fédéral et provincial.

Je m'étonne que vous n'avez pas seulement répondu oui à ma question concernant la nécessité d'une stratégie de ce genre.

(1620)



Le président:

Allez-y, s'il vous plaît.



M. Joe Marushack:

Dans les différents pays du monde, nous nous conformons au régime mis en place. Le gouvernement établit la réglementation, les régimes environnementaux et les exigences. Nous les évaluons et nous élaborons nos projets en conséquence. Nous allons donc...



M. Nathan Cullen:

S'il y avait un régime, vous vous y conformeriez; c'est ce que vous dites.



M. Joe Marushack:

Nous fournissons nos données, nous essayons de suggérer les mesures à prendre pour favoriser le

développement et nous nous conformons aux lois en vigueur, en effet.



Le président:

Merci, monsieur Cullen.

Nous passons maintenant du côté ministériel, à M. Anderson, pour sept minutes.



M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC):

Merci, monsieur le président.

Je trouve toujours un peu ironique que mes collègues du NPD s'opposent à l'exploitation des sables bitumineux alors qu'apparemment, ils veulent protéger les emplois qui sont là-bas. Ils pensent que s'ils appuient l'un, il faut qu'ils puissent appuyer les deux.

Madame Dowdeswell, vous avez dit que tout le monde était très en faveur d'un meilleur système.

Avez-vous le sentiment que l'on désire une amélioration? Désire-t-on véritablement cette amélioration?



Mme Elizabeth Dowdeswell:

Oui.

Tout d'abord, nous avons obtenu la coopération de tous ceux avec qui nous avons voulu parler ou à qui nous avons demandé des renseignements. Dans la plupart des réunions, quand j'ai parlé aux gens, je leur ai finalement demandé: « Comment puis-je vous aider? » Cela les a étonnés, mais je voulais savoir ce que je pouvais recommander pour les aider à supprimer des obstacles ou à préparer la voie d'un avenir plus certain sur le plan économique ou environnemental. Nous n'avons pas fait la distinction entre les deux; nous n'avons pas penché dans un sens ou dans l'autre. Ce n'était pas du tout notre intention.

Bien des gens se sentaient lésés par le manque de confiance des citoyens et étaient très fâchés des opinions exprimées dans de nombreux cercles internationaux. Ils se demandaient sincèrement comment y remédier, en disant que ces opinions étaient peut-être erronées et peu crédibles, mais qu'ils voulaient savoir comment faire pour pouvoir déclarer fièrement que nous avons un système de calibre mondial.

Quand j'entends ce genre de commentaires, je vois que les gens désirent sincèrement faire leur part. Pour ce qui est des détails de tout programme, tout plan ou tout concept, il y aura certainement des arguments pour et contre et bien des discussions.

Mais si vous me demandez directement si les gens étaient sincères, je dirais que oui.



M. David Anderson:

Merci.

Monsieur Marushack, M. Cullen vient de dire quelques mots au sujet des exportations de bitume et des produits des sables bitumineux.

Votre entreprise estime-t-elle qu'il faudrait un pipeline jusqu'à la côte Ouest?



M. Joe Marushack:

Je crois qu'il serait utile d'avoir davantage de marchés pour nos produits, en effet.



M. David Anderson:

Cela veut dire, je suppose, le prolongement ou la construction d'un nouveau pipeline?



M. Joe Marushack:

Oui.



M. David Anderson:

Monsieur Tertzakian, je voudrais vous poser une ou deux questions au sujet... Vous avez dit qu'à votre avis nous ne tirons pas le maximum de valeur de notre ressource. Je me demande si vous auriez une ou deux suggestions pour y parvenir. Nous examinons la sécurité énergétique et nous devrions certainement nous préoccuper d'accroître au maximum la valeur de la ressource.

Je pense que, tout à l'heure, mon collègue va parler un peu plus du marché de la main-d'oeuvre, mais je voudrais me centrer sur cette question. J'aurai ensuite deux questions précises à poser au sujet du gaz de schiste, si j'en ai le temps. Je suppose que vous avez également travaillé sur ce dossier dans le cadre de vos prévisions pour l'avenir.



Le président:

Allez-y, monsieur Tertzakian.



M. Peter Tertzakian:

Étant donné que nous avons sciemment décidé d'exporter d'importantes quantités de nos ressources, pour en tirer la valeur maximale, nous avons besoin d'une diversification de nos marchés.

Je suis certainement en faveur d'un accès à la côte Ouest pour le pétrole et le gaz naturel afin que nous puissions exporter ces produits vers les autres marchés, que ce soit l'Asie ou ailleurs. Cela nous aiderait certainement à ne plus dépendre du temps qu'il fait à Chicago, de la rupture des pipelines, des incendies de raffinerie ou d'un simple manque de capacité d'un marché, celui des États-Unis qui, comme je l'ai déjà dit, est maintenant stable ou en déclin pour ce qui est de la demande d'énergie globale.

(1625)



M. David Anderson:

Donc, vous préconisez surtout d'essayer de diversifier nos marchés.



M. Peter Tertzakian:

Oui, absolument. Les prix mondiaux sont supérieurs aux prix continentaux.



M. David Anderson:

Très bien.

Je voudrais parler un peu de la valeur de l'investissement dans le gaz de schiste. Nous en avons parlé pendant deux semaines. Je sais que la séance d'aujourd'hui ne porte pas précisément sur ce sujet, mais avez-vous une idée de la valeur potentielle de l'investissement au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Colombie-Britannique?



M. Peter Tertzakian:

Je peux parler pour la Colombie-Britannique. C'est assez élevé. Le secteur du gaz naturel — j'ai les chiffres ici — est important. Il représente environ 37 p. 100 des 100 milliards de dollars de revenus, ce qui donne 37 milliards de dollars. Une grande partie de cet investissement se trouve en Alberta, mais il est en train d'augmenter en Colombie-Britannique.

Il est important de se rappeler que le secteur du pétrole et du gaz réinvestit pratiquement chaque dollar de ses flux de trésorerie. Ce n'est pas le cas de la plupart des autres industries du pays. Par conséquent, avec l'augmentation de la production, la valeur de l'investissement au Québec et au Nouveau-Brunswick est très importante.



M. David Anderson:

Parlons un peu de l'investissement étranger, surtout dans les sables bitumineux. J'aimerais savoir si vous avez des choses à dire à ce sujet. Quel est le niveau de l'investissement étranger dans ce secteur? Devrions-nous envisager une augmentation de l'investissement étranger? Avez-vous une opinion à ce sujet?



M. Peter Tertzakian:

Certainement. C'est déjà commencé. Au cours des 18 derniers mois, le Canada a reçu 17 milliards de dollars de capitaux étrangers qui ne provenaient pas des États-Unis ou de l'Europe. Rien qu'en 2010, cela s'est chiffré à 10 milliards de dollars, dont la majeure partie a été dirigée vers les sables bitumineux.

Comme le secteur du pétrole et du gaz est très capitalistique, il a toujours été largement tributaire de l'accès aux capitaux étrangers, car nous n'avons pas une base de capitaux suffisante au Canada pour exploiter nous-mêmes ces ressources. Les autres sources de capitaux sont en train d'évoluer. Jusqu'ici, les capitaux provenaient des États-Unis et d'Europe, dans une certaine mesure, mais maintenant c'est surtout d'Asie. Je crois que nous aurons besoin d'encore plus de capitaux si nous voulons maintenir le niveau d'investissement et de prospérité que nous tirons de ce secteur.



M. David Anderson:

Dans ce cas, pensez-vous que la majorité des nouveaux capitaux proviendront d'Asie? J'aimerais que vous nous parliez un peu de certains des avantages et inconvénients de ce changement sur le plan de l'investissement.



M. Peter Tertzakian:

Normalement, les capitaux d'emprunt et les capitaux propres ne proviennent pas tous d'Asie. Il s'agit quand même d'environ 10 milliards de dollars par année.

En fait, non: les capitaux d'emprunt plus les capitaux propres représentent plutôt de 15 à 20 milliards de dollars par année. Je pourrais vous donner ces chiffres.

Il sera de plus en plus important que nous acceptions les investissements d'autres régions du monde, car nous ne pourrions pas toujours compter sur les capitaux des sources occidentales traditionnelles. Nos besoins vont augmenter, et il faut donc que nous soyons prêts à accueillir ces capitaux.



M. David Anderson:

Dans ce cas, voyez-vous des inconvénients aux investissements d'entreprises commerciales d'États étrangers dans notre économie nationale?



M. Peter Tertzakian:

Non.



Le président:

Très bien.

Merci, monsieur Anderson.

Nous passons maintenant au deuxième tour, en commençant par M. Tonks, qui dispose de cinq minutes.



M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.):

Je voudrais faire suite à la dernière question de M. Anderson.

Monsieur Tertzakian, quand nous avons parlé de l'Ontario et de l'acquisition d'actifs dans le secteur des

ressources naturelles de la province, la question des capitaux chinois investis par l'entremise de sociétés d'État a été soulevée. Quelle différence y a-t-il entre les capitaux privés provenant d'Asie — surtout de Chine — et les questions touchant le système de valeurs, la culture et les intérêts des sociétés d'État chinoises? Devrions-nous relier ces investissements à un régime de protection différent, si vous voulez?

  (1630)



Le président:

Monsieur Tertzakian.



M. Peter Tertzakian:

Je ne suis pas un expert des questions interculturelles. Je peux seulement vous dire que le monde devient de plus en plus international. D'autres pays comme l'Australie, qui possède également beaucoup de ressources, traitent activement avec les Chinois et les autres pays. Il ne s'agit pas exclusivement des Chinois; c'est aussi les capitaux indiens, thaïlandais, coréens et japonais.

Si nous nous isolons et si nous avons peur d'accepter les capitaux de ces pays, la concurrence nous devancera.



M. Alan Tonks:

Oui. Je pense que c'était dans le contexte des pratiques commerciales loyales et des pratiques nationales équitables en ce qui concerne les normes du travail et ce genre de questions, car cela suscitait des inquiétudes. Mais nous allons laisser cela de côté pour l'instant.

Ma question s'adresse à Mme Dowdeswell.

Madame Dowdeswell, le rapport de la Société royale du Canada contenait deux recommandations auxquelles j'aimerais que vous répondiez. Quand nous avons parlé du gaz de schiste, nous avons parlé des effets cumulatifs et du fait que la réglementation n'établit pas une évaluation claire des effets cumulatifs des eaux usées et du contenu de ces eaux pour ce qui est de leur impact sur la nappe phréatique, etc.

Je remarque que le rapport de la Société royale du Canada soulève deux questions. La première concerne l'impact cumulatif régional sur la quantité et la qualité d'eau souterraine, qui n'a pas été évalué, et c'est relié au processus d'évaluation environnementale.

La deuxième est la dernière recommandation — du moins celle que nous avons sous les yeux — selon laquelle il faudrait améliorer l'accès aux données environnementales pour évaluer l'impact cumulatif. C'est une déclaration générale concernant le régime général de réglementation de l'Alberta.

Étant donné ces réserves et ces inquiétudes, comment pensez-vous qu'on puisse obtenir la confiance du public, surtout pour les nouveaux projets, si l'on ne répond pas immédiatement aux préoccupations émises dans le rapport de la Société royale du Canada?



Le président:

Madame Dowdeswell.



Mme Elizabeth Dowdeswell:

Tout d'abord, le groupe consultatif est d'accord avec ce que la Société royale a dit dans son rapport au sujet des effets cumulatifs. Nous avons soulevé nous-mêmes cette question, et je pense qu'il est important de le faire.

Je ne peux pas parler des motifs d'Environnement Canada, mais je peux dire qu'à ma connaissance, on a donné suite à l'engagement du ministre à s'attaquer immédiatement à la mise en place d'un régime de surveillance cohérent pour résoudre ces problèmes.



M. Alan Tonks:

Cela va-t-il faire l'objet d'un rapport rigoureux? Une échéance a-t-elle été fixée?



Mme Elizabeth Dowdeswell:

Le ministre s'est engagé à publier un plan dans les 90 jours, et selon que vous comptiez ou non les week-ends ou seulement les jours ouvrables, cela devrait être vers la fin mars, je crois.



M. Alan Tonks:

Très bien.

Ai-je le temps de poser simplement une brève question à M. Marushack?

Monsieur Marushack, à propos de ce qui a été dit au sujet des capitaux, si vous deviez classer par ordre de priorité les stratégies de réinvestissement pour l'exploitation in situ — et je crois que vous ne faites pas d'exploitation à ciel ouvert — quelle priorité technologique calmerait les inquiétudes du public quant au fait que l'empreinte écologique ne diminue pas? En fait, cette empreinte écologique semble s'agrandir avec chaque nouveau projet, peut-être inutilement. Quel investissement dans la technologie donnerait le maximum de résultats?



Le président:

Brièvement, monsieur Marushack.



M. Joe Marushack:

Je répondrai seulement du point de vue in situ. Je crois qu'actuellement nous faisons des grands progrès à cet égard. Environ 95 p. 100 de l'eau que nous utilisons est de l'eau recyclée. Nous ne puisons pas dans les sources d'eau à ciel ouvert ou dans la rivière Athabasca. Nous utilisons de l'eau non potable; en fait, elle n'est pas tout à fait saline, mais c'est de l'eau non potable.

Par conséquent, je suis convaincu que la technologie que nous utilisons actuellement... Quand je suis venu d'Australie pour faire ce travail, j'ai été très impressionné par le niveau de technologie qui est utilisé actuellement.

À mon avis, la prochaine étape importante consiste à réduire le ratio vapeur-pétrole et nous comptons le faire d'ici... Si vous utilisez moins de gaz naturel, vous pouvez avoir moins de vapeur, moins d'émissions de gaz à effet de serre, et c'est vraiment un objectif important pour nous, de même que l'utilisation de l'eau.

  (1635)



M. Alan Tonks:

Merci.

Merci, monsieur le président.



Le président:

Merci, monsieur Tonks.

Monsieur Allen, vous disposez de cinq minutes, s'il vous plaît.



M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC):

Merci, monsieur le président, et je remercie nos témoins pour leur présence ici aujourd'hui.

Monsieur Marushack et monsieur Tertzakian, je voudrais faire suite à certaines questions concernant la main-

d'oeuvre et les pressions inflationnistes.

Monsieur Marushack, quel est le type de compétences...? Bien entendu, les compétences nécessaires ne sont pas les mêmes in situ que pour l'exploitation à ciel ouvert en ce qui concerne la main-d'oeuvre dont vous avez besoin. Je suppose que les besoins sont un peu moins importants in situ que pour l'exploitation à ciel ouvert, mais quel genre de compétences recherchez-vous? S'agit-il d'un vaste éventail de métiers spécialisés? Est-ce un ensemble? Vous avez dit que vous aviez actuellement au Canada 2 000 employés. Quelle demande prévoyez-vous pour les cinq à 10 prochaines années?



M. Joe Marushack:

Monsieur le président, en deux mots, nous avons besoin d'à peu près tout. Pour être plus précis, nous cherchons d'abord à employer des gens qui partagent notre culture de la sécurité. C'est la chose la plus importante à nos yeux afin que nous n'ayons pas de problèmes de sécurité. Nous formons les employés sur ce plan-là. Cela va des ingénieurs à ceux qui font l'essouchement et les travaux de construction sur le terrain.

Deuxièmement, nous cherchons un moyen d'octroyer des contrats suffisamment petits pour que les Autochtones et la population des communautés locales puissent y participer. Il s'agit de travaux comme le déblaiement du terrain, l'assainissement du terrain, le creusement de fossés et la construction de pipeline.

Ensuite, nous passons à l'étape suivante. Nous avons besoin aussi bien de tuyauteurs et de soudeurs que d'ouvriers de la construction et de mécaniciens. Nous avons besoin d'opérateurs. Nous avons besoin de personnel qualifié, c'est-à-dire aussi bien des ingénieurs et des géologues afin de savoir comment assainir le mieux le terrain, comment produire le mieux et comment le faire pour obtenir le rendement maximum et déployer les meilleures technologies. Cela comprend les chercheurs qui examinent comment utiliser ces nouvelles technologies pour améliorer notre mode de production. Cela comprend aussi bien la main-d'oeuvre non qualifiée que la main-d'oeuvre extrêmement qualifiée. Nous avons besoin de plus de main-d'oeuvre en tous genres.



M. Mike Allen:

Que faites-vous chez ConocoPhillips pour renforcer vos effectifs? Je sais qu'un bon nombre de gens de la région de l'Atlantique travaillent actuellement dans l'Ouest. L'exploitation du gaz de schiste dans la région de l'Atlantique, le projet du Bas-Churchill et d'autres projets de ce genre exigeront le retour d'un grand nombre de ces travailleurs dans l'est du pays, ce qui va sans doute amenuiser ce réservoir de main-d'oeuvre. Que fait votre entreprise pour recruter du personnel? Quels sont, selon vous, les principaux facteurs de succès? L'immigration va-t-elle résoudre le problème? Y a-t-il d'autres incitatifs permettant de recruter de la main-d'oeuvre? Quels sont-ils?



M. Joe Marushack:

Monsieur le président, nous collaborons avec les universités. Nous consacrons beaucoup de temps à travailler avec les universités à divers programmes. Nous parlons aux ingénieurs, aux géologues. Nous consacrons beaucoup de temps à travailler avec un grand nombre de communautés autochtones pour leur expliquer quels sont nos projets et quelles sont les compétences dont nous avons besoin. Nous essayons d'assurer une formation et une aide à l'éducation.

C'est un problème vraiment très sérieux. Nous essayons de procéder intelligemment. Bien souvent, vous vous retrouvez avec un important effectif à la fin d'un projet. Nous essayons de planifier les choses de façon à mieux répondre à nos besoins.

Je n'ai pas énormément de solutions à proposer. Je crois que le Canada a beaucoup de chance d'avoir autant d'emplois relativement bien payés et à long terme. Je tiens également à souligner que ce phénomène ne va pas durer cinq ans, mais 50 ans. Nous avons le temps de former des travailleurs et ils peuvent s'attendre à des emplois à long terme dans ces secteurs.



M. Mike Allen:

Certains chiffres m'ont intrigué. Quand l'économie était au creux de la vague, nous avons un taux de chômage légèrement supérieur à 8 p. 100, ce qui masque un problème plus important sur le plan de notre réservoir de main-d'oeuvre. Je suis d'accord. C'est un aspect qui m'inquiète un peu.

Vous avez mentionné un régime fiscal concurrentiel. M. Tertzakian et vous-même pourriez peut-être nous en parler tous les deux. Quels sont les principaux éléments d'un régime fiscal qui vous permette d'attirer des capitaux?



Le président:

Monsieur Marushack, si vous pouviez répondre en 30 secondes environ, nous pourrions également donner la parole à M. Tertzakian...



M. Joe Marushack:

Oui, monsieur.

Je cherche la prévisibilité. Je cherche la durabilité. Je cherche à voir si l'économie a un bon régime de réglementation, un bon régime gouvernemental et un gouvernement stable. Autrement dit, si nous envisageons d'investir plusieurs milliards de dollars, nous faisons cet investissement, mais il faut que nous puissions rentrer dans notre argent. Je m'assure que les politiques fiscales et financières ne nous réserveront pas des mauvaises surprises et que le gouvernement du pays dans lequel nous investissons tiendra ses promesses, si vous voulez.



(1640)



Le président:

Monsieur Tertzakian.



M. Peter Tertzakian:

Je suis d'accord avec tout ce qu'a dit M. Marushack au sujet du régime fiscal. Je suis également d'accord avec lui en ce qui concerne la main-d'oeuvre, sauf qu'à mon avis, il s'agit d'un problème immédiat. Je ne pense pas que nous ayons 50 ans pour le résoudre. Je pense que nous allons voir l'inflation augmenter dans ce secteur.

Vous avez mentionné qu'au creux de la vague, le taux de chômage était de 8 p. 100 en Alberta. Il se situe maintenant entre 5,5 p. 100 et 6 p. 100, mais c'est pour l'ensemble de la province. Je dirais que dans ce secteur, le taux de chômage est d'environ 0 p. 100. D'ici un mois ou deux, nous aurons probablement plus de 155 000 travailleurs dans le secteur du pétrole et du gaz, comme c'était le cas à son apogée, au début de 2008.

Je crois donc que le problème de la main-d'oeuvre est très sérieux. Les salaires commencent à augmenter, ainsi que le prix des services, mais il est ensuite difficile de les faire baisser. Par conséquent, nos prix nous excluent progressivement du marché mondial. Autrement dit, nous devenons le producteur de pétrole le plus coûteux au monde et nous sommes de plus en plus vulnérables à toute faiblesse des prix, à toute volatilité des prix.

J'estime donc que c'est un problème beaucoup plus urgent. Personnellement, je crois dans des politiques d'immigration intelligentes et rationalisées pour éviter les problèmes d'inflation que nous avons constatés entre 2005 et 2008.



Le président:

Merci, monsieur Allen.

Monsieur Pomerleau, vous disposez de cinq minutes.

[Français]



M. Roger Pomerleau (Drummond, BO):

Merci, monsieur le président.

Merci à vous trois d'être venus nous rencontrer aujourd'hui pour partager une expérience aussi intéressante.

Ma première question va s'adresser à vous, madame Dowdeswell. Vous avez été présidente du groupe consultatif sur les sables bitumineux. Je ne vous connais pas et je vous pose une question simplement pour savoir qui vous êtes. Vous semblez connaître très bien le sujet et ce qui l'entoure. Quelle était votre expérience, pourquoi avez-vous été choisie pour présider ce comité?

[Traduction]



Mme Elizabeth Dowdeswell:

Je pense avoir été choisie parce que j'avais déjà présidé un vaste éventail de commissions sur divers sujets.

Néanmoins, j'ai également été, pendant cinq ans, sous-secrétaire générale et directrice du Programme des Nations Unies pour l'environnement. J'ai aussi travaillé avec l'industrie sur le dossier des déchets nucléaires ainsi qu'avec le gouvernement, à la fois à Environnement Canada et dans d'autres ministères.

Je n'étais pas la scientifique de l'équipe; les cinq autres membres constituaient une gamme complète d'experts dans des domaines allant de la géologie à la biologie. J'étais la personne habituée à gérer des groupes consultatifs et à aider leurs membres à parvenir à un consensus. Je dirais que mon expérience professionnelle porte principalement sur les questions de gouvernance et de développement des organisations.

[Français]



M. Roger Pomerleau:

C'était donc une bonne décision que de vous choisir.

Vous avez oeuvré au palier international. Plus tôt, vous avez employé le mot « géopolitique ». Quand on parle d'énergie, aujourd'hui, on ne peut plus le faire de façon séparée, c'est toujours géopolitique.

Malgré le fait qu'on en parle beaucoup et qu'on fait énormément d'efforts, comment expliquez-vous la mauvaise réputation du Canada, actuellement, sur le plan international? Est-ce que quelqu'un nous en veut? Est-ce que des groupes seraient jaloux de ce qu'on a? Est-ce qu'on a vraiment fait quelque chose qui n'était pas correct? Quel est le problème et quelle est la solution, si vous en voyez une?

[Traduction]



Mme Elizabeth Dowdeswell:

Je ne suis pas certaine de pouvoir répondre quant aux motivations des autres pays et des autres gens.

Des voix: Oh, oh!

Mme Elizabeth Dowdeswell: Je peux dire qu'en tout cas, dans le domaine de l'environnement, on examine de plus en plus ce que nous faisons au microscope. C'est le cas de la plupart des pays.

  (1645)



M. Roger Pomerleau:

Même ici.



Mme Elizabeth Dowdeswell:

Même ici, car de nos jours, tout est relié. Nous ne sommes pas seulement reliés sur le plan environnemental où ce que vous faites avec l'eau dans un pays se répercute dans un autre pays en aval ou en amont. Bien entendu, ce que vous faites sur le plan de l'air touche les autres pays et nous sommes donc reliés sur le plan environnemental.

C'est vrai aussi pour les régimes commerciaux et les régimes économiques. Nous avons maintenant des régimes internationaux, un ensemble important de lois, en tout cas sur le front environnemental, qui part du principe que nous sommes tous solidaires. Nous sommes tous reliés les uns aux autres et nous devons pouvoir compter sur les gens. Par conséquent, lorsqu'on négocie des accords qui servent l'intérêt supérieur de la communauté internationale, y compris le Canada, les autres pays veulent que nous soyons présents à la table. Ils veulent que nous tenions nos engagements et maintenant plus que jamais, tel est le climat dans lequel nous opérons. Nous sommes donc tellement interdépendants et solidaires que les gens ont certaines attentes à notre égard, à tort ou à raison. Je pense que c'est ce qui les pousse — ainsi, bien sûr, que leurs propres intérêts. Je suppose qu'il y a donc toute une série de raisons.

[Français]



M. Roger Pomerleau:

D'accord. Je vous remercie beaucoup.

La prochaine question sera pour vous, monsieur Tertzakian.

Je suis à 100 p. 100 d'accord avec vous quand vous dites que c'est une mauvaise chose que de n'avoir qu'un seul client. C'est aussi une mauvaise chose que de n'avoir qu'un seul fournisseur. Dans toute entreprise, la première chose à faire est de diversifier les activités, pour éviter les problèmes futurs.

Quand vous parlez de diversifier les activités, vous dites que nous ne maximisons pas la valeur de nos produits pétroliers. Voulez-vous dire que nous ne transformons pas suffisamment, ici, notre production, ou bien voulez-vous tout simplement dire qu'on n'a pas suffisamment d'ouverture internationale autre qu'américaine?

[Traduction]



Le président:

Une brève réponse, s'il vous plaît, monsieur Tertzakian.



M. Peter Tertzakian:

Je suppose que vous parlez aussi de la valorisation et de la transformation en produits à valeur ajoutée. Nous sommes assez actifs à cet égard, mais c'est une question beaucoup plus complexe, car elle soulève le problème de la proximité des marchés. Je parlerai seulement de la situation en amont. Pour vous donner quelques exemples, le prix mondial du pétrole est actuellement de 100 \$, mais nous ne recevons que 90 \$ en Amérique du Nord. Le prix mondial du gaz naturel dépasse 9 \$ les 1 000 pieds cubes; au Canada, nous n'en tirons que 3,50 \$ ou peut-être 4 \$, en général. C'est la conséquence du manque de diversification de nos marchés.

Quant à savoir si nous devrions augmenter la valeur de nos produits en les transformant et en les raffinant davantage, c'est une question beaucoup plus complexe à laquelle je ne peux pas répondre.



Le président:

Merci.

[Français]

Merci, monsieur Pomerleau.

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. Shory et, s'il reste du temps, ce sera au tour de M. Hoback.



M. Devinder Shory (Calgary-Nord-Est, PCC):

Merci, monsieur le président.

Il est très intéressant d'écouter tous les témoins qui comparaissent devant ce comité, car certains d'entre eux estiment qu'il faudrait arrêter immédiatement l'exploration ou l'expansion de ces projets, tandis que d'autres nous parlent des avantages de ce secteur. Comme je viens de Calgary, en Alberta, je constate certainement chaque jour tous les avantages en question. Ces avantages ne sont pas réservés aux Albertains; les autres provinces et territoires en bénéficient également. J'ai vu des travailleurs originaires des quatre coins du pays, et même de l'étranger.

Ma première question s'adresse à M. Marushack. Monsieur Marushack, votre entreprise possède des intérêts dans le gaz naturel et les sables bitumineux. Pour ce qui est de votre exploitation des sables bitumineux, vous devez en avoir constaté les avantages pour les communautés locales. À votre avis, à quelle sorte d'avantages économiques les communautés locales peuvent-elles s'attendre si les entreprises canadiennes poursuivent l'exploitation des réserves de gaz?

  (1650)



M. Joe Marushack:

Merci, monsieur le président.

Tout d'abord, un grand nombre des collectivités où nous exploitons non seulement les sables bitumineux, mais aussi les gisements de gaz, sont des communautés autochtones. Ce sont des communautés où il n'y a pas beaucoup d'industries pour le moment. Par conséquent, le principal avantage immédiat est que ces projets fournissent des emplois aux communautés locales. Cela exige une formation; c'est la deuxième chose. En général, lorsque nous allons dans un nouveau secteur, nous essayons d'apporter une aide à l'éducation, un soutien à la communauté, un soutien à la formation. De plus, nous divisons les grands contrats en petits contrats afin qu'une personne puisse acheter un tracteur pour faire du déblaiement ou une machine à souder pour faire de la soudure. Nous essayons de voir comment nous pouvons créer le maximum d'emplois légitimes dans les communautés où nous opérons. Et ce n'est pas seulement pour les sables bitumineux; c'est également le cas pour tous nos projets d'exploitation du gaz.



M. Devinder Shory:

Ma deuxième question s'adresse à vous, et M. Tertzakian pourra peut-être y répondre également.

Nous élargissons toutes nos relations commerciales avec de nombreux pays, surtout dans les marchés asiatiques. Cela étant, donnez-nous une idée de ce que les marchés asiatiques représentent pour nos sables bitumineux.



Le président:

Monsieur Marushack, allez-y.



M. Joe Marushack:

Désolé, la question était ce que représente...?



M. Devinder Shory:

Qu'est-ce que cela signifie pour les sables bitumineux lorsque nous élargissons nos relations commerciales avec les marchés asiatiques?



M. Joe Marushack:

Comme l'a dit M. Tertzakian, je pense qu'en général, quand les investisseurs étrangers viennent dans un pays, ils apportent des capitaux avec eux. Un grand nombre de sociétés canadiennes ont actuellement la capacité d'exploiter les sables bitumineux, et c'est pourquoi les entreprises étrangères viennent pour essayer... Premièrement, nous avons des ressources importantes. Nous avons un système gouvernemental stable. Nous avons un État de droit. Ce n'est pas le cas dans bien des pays.

Nous avons beaucoup à offrir, et c'est pourquoi les étrangers désirent investir dans ces ressources. À long terme, je pense qu'ils voudront probablement que leur pays ait accès à ces ressources pour assurer également leur sécurité énergétique.



Le président :

Monsieur Tertzakian, voudriez-vous également répondre?



M. Peter Tertzakian:

Je n'ai pas grand-chose à ajouter; je pense que M. Marushack a répondu à cette question.



Le président :

Monsieur Hoback.



M. Randy Hoback (Prince Albert, PCC):

Merci, monsieur le président.

Je voudrais de nouveau souhaiter la bienvenue à tous les témoins, au nom de ma circonscription de Prince Albert. Croyez-le ou non, même si nous sommes en Saskatchewan, les sables bitumineux ont d'énormes répercussions pour nous.

La ville de Prince Albert a vu son usine de pâtes fermer ses portes, il y a quelques années. Je pense que la plupart de ses employés ont été absorbés par le secteur des sables bitumineux, mais leurs familles sont restées dans ma circonscription. Ces travailleurs sont restés à Prince Albert. Ils voulaient y élever leur famille. Ils passent une semaine à la maison et deux semaines au travail.

Vous avez fait preuve d'une grande souplesse en permettant aux employés d'adopter un mode de travail qui répond aux besoins de leur famille et à leurs besoins d'emploi.

Vous avez parlé de l'éducation, de l'emploi et du recrutement de travailleurs qualifiés. C'est une des choses que nous faisons au Cumberland College. Nous le faisons pour les travailleurs autochtones en faisant venir des jeunes des réserves du Nord pour leur apprendre à utiliser des outils de construction. Quand je parle d'outils, je veux parler des gros camions, des niveleuses, de l'équipement lourd.

Quels autres types de formation assurez-vous, ou quelles compétences recherchez-vous pour les nouveaux projets? Les universités vont-elles assurer la formation nécessaire? Les écoles de métiers dispensent-elles la bonne formation? À l'avenir, des idées de plus en plus complexes seront peut-être formulées. Avons-nous les compétences voulues pour y répondre?



Le président :

Monsieur Marushack.



M. Joe Marushack:

Je crois que oui. Il faut faire plus sur tous les fronts. Le système d'éducation de base que nous avons au Canada, de l'école primaire aux écoles de métiers, les syndicats, les collèges offrent de nombreuses possibilités. Il faudrait simplement en avoir plus.

Je dois dire toutefois que j'ai un fils qui étudie actuellement au collège et que c'est une chose que j'ai essayé de lui faire comprendre. Les collèges n'insistent pas beaucoup là-dessus. À mon avis, il faut surtout insister, à tous les niveaux, sur la sécurité. Vous devez veiller à ne rien faire qui mette en danger vos collègues de travail ou vous-même et il faut protéger l'environnement. C'est la condition à remplir pour faire un travail comme le nôtre.

Si vous travaillez chez ConocoPhillips, nous passons beaucoup de temps à insister sur cet aspect. Lorsque nous allons visiter les communautés, nous soulignons également l'importance de ces questions.



Le président:

Merci, monsieur Hoback.

Il nous reste encore un dernier tour d'environ deux minutes. Alors si vous avez des brèves questions...

Monsieur Andrews, vous disposez de deux minutes.



M. Scott Andrews (Avalon, Lib.):

Merci beaucoup, monsieur le président.

Ma question s'adresse à vous, monsieur Tertzakian. Dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé d'augmenter les avantages au maximum en disant que nous n'y arrivons pas très bien, et je pense que vous y avez également fait allusion en répondant à la dernière question de M. Pomerleau.

Pourriez-vous préciser dans quels domaines nous pourrions maximiser les avantages et comment il est possible de le faire? Si vous deviez adresser une recommandation au gouvernement, de la part du comité, quelles sont les mesures à prendre pour tirer le maximum des sables bitumineux?



(1655)



Le président:

Monsieur Tertzakian, allez-y.



M. Peter Tertzakian:

C'est une simple recommandation. Les gouvernements fédéral et provincial, ainsi que l'industrie, doivent travailler ensemble assez rapidement pour élargir l'accès de notre pétrole et de notre gaz aux marchés internationaux à partir de la côte ouest.

Je vais répéter les chiffres. Ces produits génèrent chaque année des revenus de 100 milliards de dollars. Si nous perdons, ne serait-ce que 10 p. 100, cela représente 10 milliards de dollars par année. Si vous multipliez ce chiffre par un taux de redevance de 20 p. 100, la perte est de 2 milliards de dollars par an. Et cela ne comprend pas les taxes et tous les avantages dérivés.



M. Scott Andrews:

J'ai une brève question à poser à Elizabeth. Votre groupe consultatif a-t-il fait des recommandations au sujet de la surveillance de l'eau dans la rivière Athabasca, et quelles étaient ses recommandations pour améliorer la situation?



Mme Elizabeth Dowdeswell:

Non, nous n'avons pas examiné les sites de surveillance ou fait des recommandations s'y rattachant. Nous avons conçu le plan d'ensemble et je crois qu'Environnement Canada envisage maintenant d'examiner certains sites.



M. Scott Andrews:

Par conséquent, vous n'avez pas du tout examiné cette rivière?



Mme Elizabeth Dowdeswell:

Si, nous l'avons examinée. Toutefois, nous ne sommes pas entrés dans les détails. Nous ne sommes pas entrés dans les détails concernant la technologie utilisée ou les endroits précis où la surveillance a été faite, et nous n'avons pas cherché à planifier en détail le système de surveillance.



Le président:

Merci, monsieur Andrews.

Monsieur Harris, vous disposez de deux minutes.



M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC):

Merci, monsieur le président.

Monsieur Marushack, un bon nombre de critiques ont été formulées par les groupes activistes qui préféreraient qu'on cesse d'exploiter les sables bitumineux pour des raisons qui leur sont propres. Je ne vois pas comment, dans un pays comme le Canada, on pourrait exploiter des ressources sans tenir compte de la réglementation environnementale en vigueur, et Mme Dowdeswell partage probablement cet avis. Je voudrais toutefois savoir si, dans votre entreprise, ConocoPhillips, vos responsables de l'environnement travaillent en collaboration étroite avec les organismes de réglementation, non seulement pour s'assurer que vous respectez toujours les règles, mais aussi pour renforcer la réglementation environnementale afin de réduire votre empreinte écologique et l'impact sur l'environnement.



M. Joe Marushack:

Nous avons environ 12 000 puits de gaz dans l'ouest du pays, dans la totalité des sites où nous exploitons les sables bitumineux. Nous avons une petite armée d'employés qui travaillent quotidiennement pour s'assurer que nous nous conformons à la réglementation environnementale. Nous essayons aussi de faire en sorte que les lois et les règlements qui sont adoptés soient logiques. Nous croyons dans la transparence. Nous croyons nécessaire de fournir des données claires. En fait, nous croyons que plus nous fournissons des renseignements précis, mieux c'est pour l'industrie. Par conséquent, nous sommes tout à fait pour. Nous travaillons aussi avec l'Association canadienne des producteurs pétroliers et tous les autres groupes pour améliorer la réglementation.



M. Richard Harris:

Merci beaucoup.



Le président:

Merci, monsieur Harris.

Monsieur Anderson, vous avez deux minutes à votre disposition.



M. David Anderson:

Merci, monsieur le président.

Je suppose que cette question s'adresse à la fois à M. Marushack et à M. Tertzakian. Serait-il souhaitable pour le secteur des sables bitumineux que le taux d'imposition des sociétés soit relevé au même niveau que par le passé?



M. Joe Marushack:

Non.



M. David Anderson:

Monsieur Tertzakian, voyez-vous un avantage à relever vos taux d'imposition?



M. Peter Tertzakian:

Non.



M. David Anderson:

Cela se répercuterait-il sur l'emploi?



M. Peter Tertzakian:

Oui.



M. David Anderson:

Qu'est-ce que cela toucherait?



M. Peter Tertzakian:

Cela toucherait le rendement, ce qui se répercuterait sur la capacité d'obtenir des capitaux, et donc sur la croissance, ainsi que sur l'emploi.



M. David Anderson:

C'est un assez bon résumé, monsieur Marushack?



Le président:

Allez-y, monsieur Marushack.



M. Joe Marushack:

Cela compromet votre viabilité économique et quand vous décidez quels sont les projets dans lesquels vous allez investir, c'est une question d'économie. Oui, monsieur.



M. David Anderson:

Dans ce cas, ce serait une tragédie si ce genre de chose arrivait. C'est ce que je comprends.

Monsieur Tertzakian, vous avez parlé des problèmes de main-d'oeuvre et de ce genre de choses. Je voudrais simplement vous poser une question. Le secteur du pétrole et du gaz est très actif dans ma région. Vu qu'il y a une inflation de 14 p. 100 par année, ne pensez-vous pas que l'industrie en est en partie responsable? Les salaires payés — je ne les appellerais pas des travailleurs non qualifiés — mais aux travailleurs qui débutent dans votre secteur, ne contribuent-ils pas à certains des problèmes d'inflation dont vous parlez? Je ne suis pas certain qu'il soit nécessaire de verser ces salaires pour recruter des travailleurs. Le problème, pour le moment, est que nous n'avons pas suffisamment de main-d'oeuvre et non pas que les gens refusent de travailler.

(1700)



Le président:

Monsieur Tertzakian.



M. Peter Tertzakian:

C'est exact. Prenons les choses ainsi. Le secteur des sables bitumineux, plus le pétrole et le gaz classiques, investit actuellement 55 milliards de dollars par année et il y a 3,3 millions d'habitants en Alberta. Par conséquent, l'afflux d'une telle somme d'argent dans une province qui a un si petit réservoir de main-d'oeuvre est une source d'inflation. Ces 55 milliards de dollars ne comprennent pas les 10 milliards de dollars de sources asiatiques, ni les 20 milliards de dollars de capitaux d'emprunt et de capitaux propres.



M. David Anderson:

Ce sont des possibilités d'investissement à la disposition des autres provinces. L'exploitation de ressources comme le gaz de schiste s'est également développée. Cela présente des avantages et des inconvénients, mais l'ampleur de l'investissement est un avantage.



M. Peter Tertzakian:

Certainement. Prenez simplement le cas de Terre-Neuve et je dirais maintenant, de la Saskatchewan et du Manitoba. L'investissement dans ces deux provinces est en train de grossir énormément aussi.



Le président:

Merci.

Enfin, M. Cullen, qui a droit à deux minutes.



M. Nathan Cullen:

J'ai juste une très brève question. Je vais reprendre la conversation avec notre témoin d'ARC.

Vous-même ou vos collègues, avez-vous examiné dans quelle mesure la valeur actuelle du dollar canadien est attribuable en partie à nos exportations et à nos ventes de produits pétrochimiques? Je viens de jeter un coup d'oeil sur l'incidence de l'investissement étranger et la quantité de nos exportations par rapport à la valeur du dollar.

Je viens de lire un article dans *The Economist* qui mentionnait que le dollar canadien devient de plus en plus un pétrodollar. Avez-vous fait des recherches à ce sujet? Quelqu'un a-t-il essayé d'établir combien de cents cela ajoute au cours de notre dollar?



Le président:

Monsieur Tertzakian.



M. Peter Tertzakian:

Nous avons fait quelques recherches. Il y a un rapport entre le prix du pétrole et le dollar canadien, mais n'oublions pas que le Canada a une économie largement axée sur les ressources, y compris l'agriculture, dans laquelle les prix augmentent. Les métaux et toutes ces autres ressources ont également contribué à la valeur du dollar.



M. Nathan Cullen:

Néanmoins, en tant qu'économistes, vous essayez d'analyser certains de ces facteurs et il y a eu, au cours des 25 dernières années, une corrélation suivie et marquée entre le prix du pétrole et le dollar canadien. On ne peut pas dire la même chose pour le blé, ou même certains métaux comme le cuivre, l'or, etc.

La question que nous examinons... Vous connaissez le syndrome hollandais en ce qui concerne les effets sur les autres secteurs de l'économie. Vous avez surtout décrit les avantages. Ils sont faciles à discerner parce que nous pouvons chiffrer les recettes du gouvernement ou les taxes qui sont payées, mais il y a aussi un effet contraire que vous connaissez sans doute en tant qu'économiste. Lorsque la valeur du dollar augmente, cela se répercute sur les secteurs de la fabrication à valeur ajoutée de notre économie. Je veux parler de l'industrie forestière, du secteur automobile, de l'aérospatiale, etc.

Avez-vous pris la peine d'examiner ces répercussions sur l'économie canadienne, et plus précisément sur l'économie albertaine?



Le président:

Répondez très brièvement, s'il vous plaît, monsieur Tertzakian.



M. Peter Tertzakian:

La réponse est oui. C'est pourquoi je m'inquiète du problème de l'inflation.



Le président:

Merci.

Merci, monsieur Cullen.

Je vous remercie tous pour vos questions et observations.

Nous remercions infiniment Mme Dowdeswell, M. Marushack et M. Tertzakian pour leurs excellents exposés et leurs excellentes réponses à nos questions. Cela nous sera très utile.

Je vais suspendre la séance pendant environ deux minutes afin que nous nous réunissions à huis clos et que nous laissions partir les personnes qui ne sont pas autorisées à rester pendant les séances à huis clos.

[Les délibérations se poursuivent à huis clos.]





PROCÈS-VERBAL

Séance n° 43

Le jeudi 10 février 2011

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 15 h 33, dans la pièce 7-52 du 131, rue Queen, sous la présidence de Leon Benoit, président.

Membres du Comité présents : Mike Allen, David Anderson, Scott Andrews, Leon Benoit, Paule Brunelle, Nathan Cullen, Richard M. Harris, Randy Hoback, Roger Pomerleau et Devinder Shory.

Membres substitués présents : Bruce Hyer remplace Nathan Cullen, Massimo Pacetti remplace Alan Tonks et Bruce Stanton remplace David Anderson.

Aussi présents : *Bibliothèque du Parlement* : Jean-Luc Bourdages, analyste; Mohamed Zakzouk, analyste.

Témoins : *Équiterre* : Steven Guilbeault, cofondateur et coordonnateur général adjoint. *Laricina Energy Ltd.* : Glen C. Schmidt, président et directeur général. *Indigenous Environmental Network* : Clayton Thomas-Muller, militant dans la campagne concernant les sables bitumineux.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 7 octobre 2010, le Comité reprend son étude sur la sécurité énergétique au Canada.

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

À 16 h 58, la séance est suspendue.

À 17 heures, le Comité déclare le huis clos.

Le Comité entreprend l'examen de questions relatives aux travaux du Comité.

Il est convenu, — Que la réunion du mardi 29 mars 2011 sur le Budget supplémentaire des dépenses (C) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, soit reportée au jeudi 3 mars 2011, et que le ministre des Ressources naturelles, des fonctionnaires du Ministère et des représentants d'Énergie atomique du Canada limitée soient invités à comparaître devant le Comité à ce moment-là.

Il est convenu, — Que la réunion du jeudi 3 mars 2011 sur la sécurité énergétique au Canada, en focalisant sur les

biocarburants, soit reportée au mardi 29 mars 2011.

À 17 h 13, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation par la présidence.

Le greffier du Comité,

Andrew Lauzon

2011/02/16 15 h 14





Publications - 10 février 2011

Témoignages | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour a la liste des réunions](#)



40^e LÉGISLATURE, 3^e SESSION

Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 10 février 2011

1535



Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC))



M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC)



Le président



M. Steven Guilbeault (cofondateur et coordonnateur général adjoint, Équiterre)

1540



Le président



M. Glen Schmidt (président et directeur général, Laricina Energy Ltd.)

1545

1550



Le président



M. Clayton Thomas-Muller (militant dans la campagne concernant les sables bitumineux, Indigenous Environmental Network)

1555



Le président

-  *M. Clayton Thomas-Muller*
-  *Le président*
-  *M. Clayton Thomas-Muller*
-  *Le président*
-  *M. Scott Andrews (Avalon, Lib.)*
-  *M. Glen Schmidt*







1600

-  *M. Scott Andrews*
-  *M. Glen Schmidt*
-  *M. Scott Andrews*
-  *M. Glen Schmidt*
-  *M. Scott Andrews*
-  *M. Clayton Thomas-Muller*

1605

-  *M. Scott Andrews*
-  *M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.)*
-  *M. Steven Guilbeault*
-  *M. Massimo Pacetti*
-  *M. Steven Guilbeault*
-  *Le président*
-  *Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ)*
-  *M. Steven Guilbeault*
-  *Mme Paule Brunelle*

1610

-  *M. Clayton Thomas-Muller*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ)*
-  *M. Steven Guilbeault*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD)*

1615

-  *M. Glen Schmidt*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Steven Guilbeault*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Bruce Hyer (Thunder Bay—Superior-Nord, NPD)*

1620

-  *Le président*
-  *M. Steven Guilbeault*
-  *M. Bruce Hyer*
-  *Le président*
-  *M. Steven Guilbeault*
-  *Le président*
-  *M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC)*
-  *M. Glen Schmidt*

1625

-  *M. Mike Allen*
-  *M. Glen Schmidt*
-  *M. Mike Allen*
-  *M. Glen Schmidt*
-  *M. Mike Allen*
-  *M. Bruce Stanton (Simcoe-Nord, PCC)*
-  *M. Clayton Thomas-Muller*
-  *M. Bruce Stanton*
-  *M. Clayton Thomas-Muller*
-  *M. Bruce Stanton*
-  *M. Clayton Thomas-Muller*
-  *M. Bruce Stanton*
-  *M. Clayton Thomas-Muller*
-  *M. Bruce Stanton*

1630








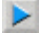
-  *M. Clayton Thomas-Muller*
-  *M. Bruce Stanton*
-  *M. Clayton Thomas-Muller*
-  *M. Bruce Stanton*
-  *M. Clayton Thomas-Muller*
-  *Le président*
-  *M. Mike Allen*
-  *M. Clayton Thomas-Muller*
-  *M. Bruce Stanton*
-  *Le président*
-  *M. Massimo Pacetti*
-  *M. Steven Guilbeault*
-  *M. Massimo Pacetti*
-  *M. Steven Guilbeault*









-  *M. Massimo Pacetti*
-  *M. Steven Guilbeault*
-  *M. Massimo Pacetti*
-  *M. Steven Guilbeault*
-  *M. Massimo Pacetti*
-  *M. Steven Guilbeault*
-  *M. Massimo Pacetti*
-  *M. Steven Guilbeault*
-  *M. Massimo Pacetti*

1635

-  *M. Clayton Thomas-Muller*
-  *M. Massimo Pacetti*
-  *M. Clayton Thomas-Muller*
-  *Le président*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Clayton Thomas-Muller*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Clayton Thomas-Muller*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Clayton Thomas-Muller*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Clayton Thomas-Muller*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Clayton Thomas-Muller*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Clayton Thomas-Muller*
-  *M. Richard Harris*

1640

-  *M. Glen Schmidt*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Glen Schmidt*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Clayton Thomas-Muller*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Clayton Thomas-Muller*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Glen Schmidt*

-  *M. Richard Harris*
-  *M. Glen Schmidt*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Glen Schmidt*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Glen Schmidt*
-  *Le président*
-  *Mme Paule Brunelle*

1645

-  *M. Glen Schmidt*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *M. Glen Schmidt*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *M. Glen Schmidt*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *M. Glen Schmidt*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *M. Glen Schmidt*

1650

-  *Le président*
-  *M. Roger Pomerleau*
-  *Le président*
-  *M. Clayton Thomas-Muller*
-  *Le président*
-  *M. Devinder Shory (Calgary-Nord-Est, PCC)*
-  *M. Glen Schmidt*
-  *M. Devinder Shory*
-  *M. Glen Schmidt*

1655

-  *M. Devinder Shory*
 -  *M. Glen Schmidt*
 -  *M. Devinder Shory*
 -  *M. Glen Schmidt*
 -  *M. Devinder Shory*
 -  *M. Glen Schmidt*
 -  *Le président*
-



CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

NUMÉRO 043

• 3^e SESSION •

40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 10 février 2011

[Enregistrement électronique]

* * *

 (1535)

[Traduction]



Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)) :

Bon après-midi à tous.

Nous sommes ici aujourd'hui pour poursuivre nos séances sur la sécurité énergétique au Canada. Nous allons centrer notre attention sur les sables bitumineux.

Nous avons le plaisir d'accueillir trois témoins. Steven Guilbeault est le cofondateur et le coordonnateur général adjoint d'Équiterre. Glen Schmidt est président et directeur général de Laricina Energy Ltd. Clayton Thomas-Muller est militant dans la campagne concernant les sables bitumineux de l'Indigenous Environmental Network.

Nous allons procéder de la façon habituelle en accordant sept minutes pour les exposés. Nous passerons ensuite aux questions. Nous terminerons la séance d'aujourd'hui à 17 heures. Je crois qu'au moins deux de nos témoins ont un avion à prendre. Nous aurons ensuite une très brève réunion concernant nos travaux futurs pour choisir la date à laquelle nous examinerons le Budget supplémentaire des dépenses. La date que nous avons choisie la dernière fois était trop tardive.

Monsieur Harris, présentez votre rappel au Règlement.



M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC) :

J'invoque le Règlement, car sur la feuille préparée par le greffier, je vois que l'expression « tar sands » a été

utilisée pour décrire le rôle de M. Thomas-Muller. Vous avez mentionné que nous allions étudier les sables bitumineux. Est-ce le titre officiel de M. Thomas-Muller ou est-ce une erreur d'impression?



Le président:

Jé vais voir cela avec le greffier.

C'est son titre. Vous pourrez certainement lui poser la question plus tard. Vous connaissez la façon dont nous procédons ici. Mais c'était très subtil, monsieur Harris.

Nous allons suivre l'ordre dans lequel les témoins sont inscrits dans l'avis de convocation.

Monsieur Guilbeault, vous avez la parole pour sept minutes, s'il vous plaît.

[Français]



M. Steven Guilbeault (cofondateur et coordonnateur général adjoint, Équiterre):

Merci beaucoup, monsieur le président.

Membres du comité, je vous remercie de m'accueillir ici aujourd'hui sur ces questions importantes que sont la sécurité énergétique et les sables bitumineux.

En français, nous n'avons pas le débat que vous semblez avoir sur la nomenclature des sables bitumineux. En français, ça s'appelle « sables bitumineux » et c'est comme ça pour tout le monde et chacun s'en accommode assez bien.

Pour nous à Équiterre, les questions de sécurité énergétique et des sables bitumineux sont deux questions tout à fait cruciales pour l'avenir énergétique, économique, environnementale et sociale du pays. Nous avons produit un rapport qui suggère comment le Québec pourrait être indépendant du pétrole d'ici 2030. Nous vous en avons fait parvenir des copies, mais seulement en français. Nous allons vous en faire parvenir une version anglaise qui pourra vous être distribuée.

À la lumière de toutes les données scientifiques que nous avons reçues au cours de la dernière décennie sur la question des changements climatiques, des rapports, qu'ils proviennent de la NASA, d'Environnement Canada ou du ministère des Ressources naturelles, d'ici et d'un peu partout sur la planète, il est clair que nous allons devoir, au cours des prochaines décennies, cesser à toutes fins pratiques l'utilisation de tous les combustibles fossiles.

Évidemment, il faudra commencer par les combustibles fossiles qui ont le plus haut taux d'émissions de gaz à effet de serre, soit par unité d'énergie ou par unité de PNB, peu importe. Comme nous le rappelait encore avant-hier un rapport de la Commission européenne qui a été déposé au Parlement européen, les sables bitumineux ont un contenu en gaz à effet de serre 25 fois plus élevé que les combustibles pétroliers traditionnels.

Pour nous, cela veut dire de deux choses l'une: ou bien nous devons rapidement réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux sables bitumineux — qui émettent des gaz à effet de serre, je vous le rappelle, de deux à quatre fois plus intensément que les combustibles traditionnels — ou bien, si on n'en est pas capables, réduire notre utilisation et donc notre production de pétrole issu des sables bitumineux.

Dans le rapport que nous déposerons devant le comité, nous démontrons que nous sommes bien conscients que les humains vont continuer d'utiliser du pétrole pendant encore un bon bout de temps. Par contre, nous croyons qu'il faut d'une part réduire notre dépendance au pétrole, mais aussi s'éloigner le plus rapidement possible des combustibles fossiles, conventionnels ou non, qui ont un très haut niveau d'émissions de gaz à effet de serre. Dans cette catégorie, les sables bitumineux sont clairement dans une catégorie à part.

Dans le rapport que nous allons vous faire parvenir, nous avons étudié le coût économique pour une province comme le Québec. Ce qu'on a fait pour le Québec, on pourrait le faire pour d'autres provinces. D'ailleurs, il serait intéressant que le comité s'y penche.

Le coût économique de notre dépendance au pétrole est de 74 \$ le baril de pétrole. La fuite de capitaux vers l'extérieur d'une province comme le Québec s'élève à environ 10 milliards de dollars par année. Si le baril de pétrole coûte 105 \$, la fuite de capitaux s'élève à près de 15 milliards de dollars. Enfin, si le baril est à 150 \$

— comme ce que nous avons connu en 2007 —, la fuite de capitaux vers l'extérieur du Québec est de presque 20 milliards de dollars. Cela correspond, pour un budget, au deuxième poste budgétaire le plus important pour le gouvernement du Québec, soit le ministère de l'Éducation.

Or, nous croyons que nous avons beaucoup d'autres choses à faire avec notre argent, notamment l'argent public, que de l'utiliser pour encourager d'autres économies dans le monde. Nous croyons qu'on devrait plutôt encourager la nôtre.

Vous allez me dire qu'il est impossible de réduire notre dépendance au pétrole, que c'est impensable. Pourtant, des pays ont pris l'engagement de ne plus importer de pétrole d'ici 2025. Ces pays, comme la Suède, sont comparables au nôtre sur le plan du climat, de l'économie, des programmes sociaux et de l'éducation. Or, 2025, c'est bientôt. Si la Suède est capable de le faire, je ne vois pas pourquoi un pays comme le Canada ne pourrait pas le faire également si, bien entendu, on en a la volonté politique.

Je suis de ceux qui pensent que nous ne manquons pas de solutions, qu'elles soient techniques ou technologiques. Nous avons suffisamment de créativité et d'intelligence pour être capable de faire face à ces dossiers.

Présentement, en Suède, on construit des maisons qui n'ont pas besoin de système de chauffage. On va mettre quand même des systèmes de chauffage dans ces maisons simplement pour des raisons psychologiques, puisque les habitants de ces maisons ne croient pas qu'on puisse vivre en Suède dans une maison sans chauffage. Toutefois, ces maisons sont tellement performantes d'un point de vue énergétique que la seule chaleur qui va être produite sera la perte de chaleur par les habitants de ces maisons.

  (1540)

Il y a énormément de choses que nous devrions faire au Canada, par exemple sur le plan de l'électrification de nos transports, notamment les transports sur longue distance, le transport des personnes et le transport des marchandises. Cela nous permettrait de réduire de beaucoup notre consommation de pétrole au pays.

Vous me demanderez alors s'il y aura des gains si l'électricité de ces systèmes de transport est produites à partir de combustibles fossiles. Il y aura évidemment des gains très importants quand on tient compte du fait que le taux d'efficacité d'un engin électrique pour convertir l'énergie — dans ce cas-ci l'électricité en mouvement — est de 75 à 95 p. 100. En comparaison, un moteur à combustion interne a un taux d'efficacité d'environ 20 à 25 p. 100. Pour chaque véhicule qu'on électrifierait, l'efficacité énergétique triplerait, ce qui serait un gain très important.

Énormément de choses devraient être faites en matière d'efficacité énergétique. Hélas, le gouvernement de Stephen Harper a aboli à peu près tous les programmes qui existaient en matière d'efficacité énergétique, notamment pour les personnes à faible revenu. Équiterre est une organisation qui, comme beaucoup d'autres à travers le pays, a livré pendant des années des services en efficacité énergétique auprès des ménages à faible revenu pour les aider à réduire leur facture d'énergie.

Or, le gouvernement Harper a coupé 500 millions de dollars dans les programmes d'efficacité énergétique pour les ménages à faible revenu. Des centaines d'emplois ont été perdus à travers le pays. Dans ce domaine, on créait des emplois partout au Canada, dans les petites comme les grandes municipalités, au nord comme au sud, à l'est comme à l'ouest. Ce n'était pas seulement une partie du pays qui bénéficiait de cela.

On doit miser sur les énergies renouvelables. On pense bien sûr à l'éolien. J'ai présidé, pour la ministre des Ressources naturelles du Québec, une équipe spéciale sur les énergies renouvelables. Le mandat de notre équipe était de regarder le développement des énergies renouvelables émergentes, soit le solaire photovoltaïque, le solaire thermique, les biogaz et les biocarburants de deuxième génération.

En terminant, il y a un potentiel immense pour le Québec, l'Ontario et l'ensemble du pays. Hélas, nous sommes l'un des seuls pays de l'OCDE à ne plus avoir de programme incitatif pour le développement des énergies renouvelables.

Merci beaucoup.



Le président :

Merci, monsieur Guilbeault.

[Traduction]

Je crois que vous devez partir à 16:30, n'est-ce pas? Très bien, c'est juste un petit correctif.

Nous passons maintenant au deuxième témoin d'aujourd'hui, M. Glen Schmidt, président et directeur général de Laricina Energy Ltd.

Allez-y, monsieur Schmidt, s'il vous plaît. Vous disposez de sept minutes.



M. Glen Schmidt (président et directeur général, Laricina Energy Ltd.):

Merci, monsieur le président.

Bon après-midi. Je vous remercie de m'offrir l'occasion de vous présenter, avec une certaine fierté, quelques nouvelles au sujet de l'exploitation des sables bitumineux in situ.

Laricina est une entreprise canadienne d'exploitation de sables bitumineux in situ dont l'engagement formel envers l'innovation appuie les objectifs de tous les Canadiens: une exploitation responsable des précieuses ressources du Canada pour répondre aux besoins énergétiques du pays, donnant lieu à des retombées économiques positives en équilibre avec la performance environnementale.

L'exploitation des sables bitumineux in situ représente l'avenir de la production pétrolière au Canada, et permettra de tirer profit de la ressource pendant longtemps. L'Agence internationale de l'énergie qualifie cette ressource de plus grand gisement de pétrole à l'extérieur de l'OPEP.

Il faut voir l'exploitation de sables bitumineux in situ comme une ressource forable, apparentée au pétrole classique. L'empreinte environnementale d'un puits horizontal foré dans les sables bitumineux ressemble beaucoup à celle d'un puits horizontal classique. Par exemple, même si la superficie requise à la surface est la même, jusqu'à 10 fois plus d'énergie pourra être produite.

Contrairement à bon nombre de projets pétroliers et gaziers classiques, à cette échelle, nous utilisons de l'eau non potable, non buvable et nous la recyclons.

On ne peut qu'être enthousiasmé à l'idée que l'ensemble de l'industrie collabore actuellement sur le terrain pour mettre à l'essai une méthode améliorée de récupération faisant appel à une combinaison de vapeur et de solvant, qui rendrait l'empreinte de carbone de chaque baril produit, sur un cycle complet, inférieure à celle de la majeure partie du pétrole brut importé par les États-Unis.

Vous avez probablement entendu parler du récent documentaire de la CBC sur les sables bitumineux, ou peut-être même l'avez-vous vu. Ce que cette émission a omis de préciser, ce sont toutes les mesures que l'industrie des sables bitumineux met en place pour atteindre les exigences canadiennes en matière de prospérité économique, de production énergétique et de performance environnementale responsable. J'aimerais d'ailleurs insister sur le fait que les progrès accomplis par les entreprises canadiennes doivent être, pour chacun de nous, source de fierté. Il y aura d'autres progrès et Laricina n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

Laricina est une société privée fondée par des Albertains. Je suis né à Calgary et j'ai étudié à l'Université de Calgary en chimie, en génie et en commerce.

En un peu plus de cinq ans, nous avons mis en oeuvre des projets d'exploitation pétrolière visant à récupérer plus de 4,5 milliards de barils. Bien qu'il ne s'agisse que de l'un des éléments de l'exploitation des sables bitumineux in situ, notre nouveau projet vise les sables bitumineux carbonatés et va également représenter des innovations sur le plan économique et environnemental. Pour ce qui est des collectivités locales, cela représente des emplois mais notre contribution ne s'arrête pas à la création d'emplois.

Nous avons commencé des travaux de traitement à la vapeur dans le cadre de notre premier projet pilote de drainage par gravité au moyen de vapeur, ou DGMV, en décembre 2010, après cinq ans de délimitation, d'études et de recherches. La formation de Grosmont est un réservoir carbonaté formé de dolomite. Il diffère des réservoirs sableux exploités à Fort McMurray et s'apparente davantage aux grands réservoirs carbonatés pétrolifères du Moyen-Orient.

L'ERCB a déterminé que plus de 400 milliards de barils de bitume, soit 25 p. 100 du potentiel canadien, étaient contenus dans cette formation. Cette ressource représente donc une occasion de croissance matérielle

pour le Canada. Nous estimons que la zone du projet contient quelque 150 milliards de barils de bitume récupérable, et cela s'ajouterait aux réserves déjà établies.

Les réservoirs carbonatés ont produit les champs pétrolifères classiques les plus importants et cette formation se compare au réservoir de Ghawar.

L'industrie des sables bitumineux est engagée sur la voie du changement. Plus de 50 p. 100 de la production est accomplie sous forme d'exploitation in situ ou d'autres techniques de forage et il s'agit du principal domaine de croissance pour l'avenir. Néanmoins, comme pour les réservoirs carbonatés, nous ne nous limitons au drainage par gravité au moyen de vapeur; nous étudions des techniques nouvelles. En ajoutant des hydrocarbures légers à la vapeur nous pouvons, comme je l'ai dit, réduire les besoins en énergie et augmenter du même coup la rentabilité.

Dans le cadre de son approche fondamentale en matière de recherche et d'innovation, Laricina a établi une étroite collaboration avec l'Université de Calgary. La technologie de production par forage a été élaborée dans les années 1980 par M. Butler, professeur à l'Université de Calgary. On le considère comme le père du DGMV.

Nous avons décidé d'aller encore plus loin. Laricina préside un consortium de 16 sociétés qui effectuent de la recherche fondamentale sur l'amélioration de la récupération par solvant. L'ajout d'hydrocarbures légers à la vapeur n'a rien de nouveau. Il y a 30 ans, l'Alberta était la principale autorité en matière de récupération améliorée dans les gisements de pétrole classiques au moyen de propane et d'autres hydrocarbures légers, dans la région de West Pembina.

Même si nous n'avons pas de flux de trésorerie ou de production, nous avons centré nos efforts sur le parrainage de la recherche et nous avons apporté près de 1 million de dollars à l'Université de Calgary. Cet été, nous embaucherons 15 étudiants et stagiaires qui composeront près de 10 p. 100 de notre effectif.

À Wabasca, où nous sommes situés, nous jouons un rôle positif au sein de la collectivité par des dons, du temps de travail et une contribution au développement économique. Nous travaillons en collaboration étroite avec la première nation des Cris de Bistone, l'association locale des Métis n° 1935 et le district municipal d'Opportunity. Nous présidons le groupe local de développement de l'entreprise et nous avons établi notre premier plan d'entreprise. Cette première entreprise, qui appartiendra à des intérêts locaux, sera lancée prochainement.

Tout cela en plus des quelque 10 millions de dollars que nous avons injectés dans la collectivité, en 2010, par l'attribution de contrats pour nos travaux de construction et nos opérations sur le terrain.

 (1545)

Nous traduisons nos renseignements. Nous publions des bulletins de nouvelles. Nous présentons ces renseignements sous forme imprimée et visuelle, en cri.

Je pense que Laricina remplit la mission qui lui a été confiée par le Canada et qui est d'exploiter les ressources. En retour, nous demandons la stabilité, une réglementation forte et efficace, et non davantage de réglementation. À titre d'exemple, voici le projet pilote produisant 1 800 barils par jour dans le réservoir carboné de Grosmont qui représente plus de deux années de travail, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

À côté, vous avez une demande de projet représentant une production de 30 000 barils de pétrole classique par jour. C'est un code de pratique. La production in situ n'est pas sous-réglémentée. La gestion de l'eau est un enjeu important. Nos projets n'utilisent pas d'eau potable. Nous sommes dans des régions sur lesquelles l'information ne manque pas. Nous avons cartographié, testé et surveillé l'eau souterraine avant la production.

Comme toutes les entreprises, nous devons chercher à vendre notre produit et l'accès aux marchés asiatiques est important pour notre secteur. Cela protège notre souveraineté sur le plan de l'énergie. La diversification de nos marché est très importante pour les producteurs de pétrole canadiens de l'Ouest si nous voulons pour éviter les inconvénients d'un marché unique aux États-Unis.

Je pense que Laricina remplit son devoir: investir dans l'innovation et la technologie, collaborer avec les chercheurs, les universités et les pairs pour améliorer les méthodes de production et la performance environnementale. Nous sommes également fiers d'être le fer de lance de l'exploitation d'une des nouvelles sources de pétrole, le réservoir carbonaté de Grosmont.

Je vous remercie, monsieur le président et membres du comité. J'ai été honoré de m'adresser à vous

aujourd'hui, et je serais heureux de répondre à vos questions.

  (1550)



Le président:

Merci beaucoup pour cet exposé, monsieur Schmidt.

Nous passerons aux questions aussitôt après avoir entendu le prochain témoin, qui est Clayton Thomas-Muller, un militant dans la campagne concernant les sables bitumineux, de l'Indigenous Environmental Network.

Allez-y, s'il vous plaît. Vous disposez de sept minutes.



M. Clayton Thomas-Muller (militant dans la campagne concernant les sables bitumineux, Indigenous Environmental Network):

[Le témoin s'exprime en cri.]

Je m'appelle Clayton Thomas-Muller. Je suis militant dans la campagne concernant les sables bitumineux de l'Indigenous Environmental Network.

IEN est un organisme autochtone non gouvernemental créé en 1990 pour examiner les questions touchant les droits des autochtones ainsi que la justice environnementale et économique.

IEN est devenu une figure de proue, au Canada et aux États-Unis, dans le dossier de la politique climatique et énergétique, aux niveaux local, national et mondial. IEN a lancé une campagne autochtone canadienne sur les sables bitumineux et travaille avec les dirigeants des premières nations et des Métis de la région touchée par l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta.

Le titre ancestral couvre de vastes superficies de terre dans l'ensemble du pays. C'est une expression juridique contenue dans les traités reconnaissant les intérêts autochtones sur les terres. Les premières nations ne sont pas simplement des parties prenantes ou des membres du public, mais des entités politiques et juridiques qui ont des droits issus de traités conclus avec le Canada.

Malgré les préoccupations des premières nations, les gouvernements de l'Alberta et du Canada n'écoutent pas. Ces questions préoccupantes concernent les Traités 6 et 8. Ce sont les traités qui empêchent d'enlever aux premières nations les terres qui leur appartiennent en procédant à un développement massif et incontrôlé qui menace leur culture et leur mode de vie traditionnel. La captation de l'eau des rivières et des ruisseaux pour alimenter l'exploitation des sables bitumineux constitue une menace pour la survie culturelle de ces communautés et la bataille au sujet de l'extraction des sables bitumineux, ainsi que les préoccupations de ceux qui investissent dans ce développement, soulèvent la question des droits humains fondamentaux des premières nations, le droit d'exister et d'avoir un avenir grâce à un environnement sûr, propre et sain.

Fort Chipewyan est situé à environ 250 kilomètres au nord ou en aval de tous les projets d'exploitation des sables bitumineux de la rivière Athabasca. Fort Chipewyan, connu également sous le nom de Fort Chip, est un petit village. C'est la communauté la plus ancienne de l'Alberta. On y accède par avion et par bateau pendant les mois d'été. L'hiver, il est accessible par des ponts de glace. La population de Fort Chipewyan se compose d'environ 1 200 personnes, principalement autochtones. La première nation Chipewyan d'Athabasca, la première nation crie Mikisew et les Métis composent cette belle communauté.

Fort Chip est situé dans le delta Peace—Athabasca, à la limite du parc national Wood Buffalo qui est notre plus grand parc du pays et qui est un site désigné par l'UNESCO comme patrimoine mondial.

L'empiétement des projets d'exploitation des sables bitumineux du sud et leur impact ont commencé à se manifester dans la communauté de Fort Chip. Les déversements des bassins de résidus dans la rivière Athabasca ont alarmé les résidents de Fort Chipewyan. Fort Chipewyan se trouve en amont des sables bitumineux et de la rivière Athabasca.

Depuis environ quatre décennies, les peuples autochtones de cette communauté ont observé des différences notables dans l'environnement, la quantité d'eau, la qualité de l'eau et la migration des oiseaux, ainsi que des difformités, des tumeurs cancéreuses, des boursouflures et des mutations chez les poissons, une source d'alimentation essentielle et, plus récemment, une augmentation des problèmes de santé et un nombre confirmé

de cancers inhabituels, rares et agressifs, de l'ordre de 30 p. 100.

Les sables bitumineux représentent le plus vaste développement industriel au monde et la deuxième source de déforestation la plus rapide après l'Amazonie. Les vastes gisements de bitume de l'Alberta, un hydrocarbure non classique qui se trouve sous la forêt boréale, sont la source d'un des combustibles fossiles ayant la plus grande intensité énergétique et carbonique au monde. Ils ont fait du Canada l'Arabie saoudite du monde occidental. Le Canada est l'un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre au monde, par habitant.

Les sables bitumineux de l'Alberta représentent une question de justice environnementale qui touche les droits issus de traités et les droits humains des premières nations autochtones de Fort Chipewyan et des autres communautés des premières nations de la région. Pour faire cesser l'exploitation des sables bitumineux, les premières nations invoquent leurs droits pour participer au processus officiel d'examen d'une multitude de demandes de projets d'expansion de plusieurs milliards de dollars. Les premières nations exigent de pouvoir mener leurs propres évaluations environnementales pour examiner les impacts cumulatifs et culturels. En affirmant leurs droits, les premières nations de Fort Chipewyan ont relevé les critères du processus de réglementation, y compris en ce qui concerne la qualité de la rivière Athabasca, obligeant le gouvernement de l'Alberta à établir une stratégie de gestion de l'eau pour la rivière Athabasca. Depuis 2006, les premières nations ont exigé un moratoire sur toute nouvelle expansion des permis existants.

Infrastructure et routes de transport des sables bitumineux. Les voies d'expédition sont représentées par une demi-douzaine de gros pipelines: B.C. Northern Gateway, Keystone XL et d'autres, y compris deux énormes projets de gaz naturel, le pipeline de gaz naturel de l'Alaska et le gazoduc de la vallée du Mackenzie. Les premières nations de l'Alaska et les nations indiennes de tous les États-Unis subissent les effets des dizaines de raffineries situées dans les autres États continentaux. Ces projets d'infrastructure représentent l'économie des combustibles fossiles de l'Amérique du Nord alors que nous devrions nous éloigner des combustibles fossiles en faveur de formes d'énergie sans carbone.

  (1555)



Le président:

Il vous reste environ deux minutes.



M. Clayton Thomas-Muller:

Excusez-moi. Je sais que mon temps est limité et c'est pourquoi je parle vite.

La décision que le Département d'État américain doit rendre bientôt au sujet du pipeline Keystone XL a mis en lumière certains aspects du débat qui avait été laissés de côté. Le pipeline Keystone XL n'est pas nécessaire. Il y a une surcapacité de pipelines pour le pétrole provenant des sables bitumineux. Le pipeline Keystone XL va faire augmenter le prix de l'essence à la pompe aux États-Unis et les consommateurs paieront pour le gaspillage causé par la surcapacité. Il fera grimper le prix du pétrole brut dans le Midwest en envoyant le pétrole jusqu'au golfe. Cela pourrait faciliter les exportations de sables bitumineux canadiens vers l'Europe et d'autres marchés, ce qui va à l'encontre de l'argument en faveur de la sécurité énergétique américaine. Cet argument a également été invoqué dans le discours canadien sur la sécurité énergétique dans le contexte nord-américain.

Compte tenu de cette absence d'avantages sur le plan de la sécurité énergétique, voyons quels sont clairement les inconvénients. Ces pipelines et les sables bitumineux en général vont accroître les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance vis-à-vis du pétrole; favoriser une expansion imprudente d'une industrie sale; compromettre la qualité de l'eau propre et la sécurité publique dans six États; aggraver la dégradation du bassin hydrologique et de la qualité de l'air dans l'Athabasca et saper les droits des peuples des premières nations; tout cela en raison de l'expansion massive des opérations actuelles dans la région de l'Athabasca que ce projet et les autres projets d'infrastructure comme celui d'Enbridge va susciter.

Par conséquent, que veulent les peuples des premières nations? Ils veulent un moratoire sur toute nouvelle demande de permis ou d'expansion d'un projet existant tant que les répercussions sur le plan environnemental, culturel, social, sanitaire, écologique, ainsi que les droits issus de traités, n'auront pas été évaluées et atténuées. Ils veulent un programme de surveillance distinct, non assuré par l'industrie, détaillé et complet, à long terme et robuste pour le poisson et l'eau dans le bas de la rivière Athabasca et le delta Peace-Athabasca pour remplacer les organismes financés par l'industrie comme RAMP. Ce programme doit intégrer à la fois des experts de l'Ouest

et des experts possédant les connaissances traditionnelles des premières nations. Les peuples des premières nations veulent aussi une étude épidémiologique et toxicologique évaluée par les pairs des taux de cancer et des niveaux d'exposition aux toxines environnementales dans les communautés situées en aval de la rivière Athabasca.

Le Canada doit assumer sa dette écologique envers les communautés qui ont souffert de façon disproportionnée du paradigme économique actuel régi par le régime des combustibles fossiles, tout en élaborant un modèle de transition équitable pour répartir les revenus générés par les mécanismes de la politique climatique du secteur public. C'est, par exemple, en imposant des pénalités aux émetteurs qui violent les lois établissant des plafonds d'émissions. C'est aussi en finançant d'autres programmes, par exemple, en réaffectant des dépenses militaires et des subventions au pétrole et au charbon à des des investissements dans des formes d'énergie sans carbone.

Le Canada et l'Alberta devraient adopter et respecter...



Le président:

Monsieur Thomas-Muller, pourriez-vous conclure rapidement, s'il vous plaît?



M. Clayton Thomas-Muller:

J'ai terminé.

Le président: Excellent.

M. Clayton Thomas-Muller: La dernière chose que je dirai en guise de conclusion est qu'il doit y avoir une évaluation indépendante, détaillée et complète de l'empreinte écologique totale de l'exploitation des sables bitumineux. Cela doit porter sur les effets environnementaux cumulatifs de ces opérations sur le sol, l'air, l'eau et la santé des peuples des premières nations, ainsi que sur la culture et les droits issus de traités.

Merci beaucoup. Je suis prêt à répondre à vos questions.



Le président:

Merci infiniment pour cet exposé.

Nous passons maintenant directement aux questions et observations.

Monsieur Andrews, vous disposez de sept minutes.



M. Scott Andrews (Avalon, Lib.):

Merci, monsieur le président. Je vais partager mon temps avec mon collègue.

Monsieur Schmidt, j'ai une ou deux questions à vous poser au sujet de l'innovation. Votre entreprise a fait beaucoup d'innovation. Nous avons eu une petite discussion, ici, en comité, et on nous a dit que le gouvernement devrait investir davantage dans l'innovation plutôt que d'accorder des crédits d'impôt et ce genre de choses.

Pourriez-vous nous donner une idée de ce que le gouvernement devrait faire, de la voie à suivre pour investir dans l'innovation? Quelles formes d'investissement devrions-nous recommander pour innover davantage dans le secteur des sables bitumineux?



M. Glen Schmidt:

En ce qui concerne les domaines d'innovation, notre relation avec l'Université de Calgary a été solide. L'aide fédérale ou provinciale aux institutions de recherche des universités qui s'intéressent à ces domaines est importante. Le travail fondamental sur les solvants et leur application intéresse toutes les entreprises et il est donc important de soutenir la recherche fondamentale.

Il y a également une aide directe pour les innovations qui portent directement sur ces questions. Je vais vous donner un exemple dont je n'ai pas parlé dans mon exposé. Nous nous sommes associés à une entreprise de

communications appelée Harris, ainsi que Nexen et Suncor et nous avons reçu un financement de la CCEMC, en Alberta, qui concerne directement le carbone et l'utilisation de la radiofréquence. Par conséquent, pour ce qui de remplacer les hydrocarbures par de l'énergie électrique, c'est un domaine dans lequel nous faisons actuellement des recherches pour lesquelles nous avons bénéficié du soutien financier du gouvernement provincial.

  (1600)



M. Scott Andrews:

Pendant combien de temps devrez-vous mener ces recherches pour parvenir à des solutions concrètes et apporter des améliorations? Est-ce simple? Est-ce un long processus?



M. Glen Schmidt:

En ce qui concerne la durée du cycle d'innovation, si l'on prend l'exemple du SAGD, il s'agit de programmes de cinq à dix ans. Les concepts sont testés sur le terrain et passent ensuite à l'étape de la commercialisation.

En ce qui concerne les solvants, même si on s'en est servi par le passé pour le pétrole classique, les applications sur le terrain ont fait l'objet de divers projets pilotes d'une durée de cinq à huit ans, je crois. Nous ne sommes pas les seuls et un certain nombre d'autres entreprises en sont maintenant à l'étape de la commercialisation.

En ce qui concerne la radiofréquence, nous en sommes à la création de l'outil et nous passerons ensuite aux prochaines phases de développement. Je m'attends à ce qu'il s'écoule de cinq à sept ans avant que nous ne puissions passer à l'étape de la commercialisation.



M. Scott Andrews:

Dans votre déclaration, vous avez parlé d'une réglementation efficace. Avez-vous dit que nous avons besoin d'apporter des changements pour avoir une réglementation efficace? Insinuez-vous que l'industrie est trop réglementée? Quels changements allons-nous devoir apporter pour que la réglementation soit efficace?



M. Glen Schmidt:

Je pense que cela se fait à deux niveaux. Premièrement, comme je l'ai signalé, ceci est un projet de pétrole lourd classique produisant 30 000 barils par jour qui se trouve directement au sud du nôtre. Il y a un code de pratique à suivre, comme c'est le cas pour vous lorsque vous construisez une terrasse à l'arrière de votre maison.

Il y a une grande similarité. Ce sont des puits horizontaux. Ce projet-ci se trouve dans les sables bitumineux et produit 1 800 barils par jour. Nous établissons un code de pratique. Par conséquent, lorsqu'on passe à un code de pratique, il est important qu'il soit efficace.

Deuxièmement, il y a les changements que le gouvernement fédéral a apportés récemment. Il a examiné si la réglementation provinciale est adéquate et elle répond donc aux exigences fédérales.

En ce qui concerne les Eaux navigables, par exemple, son examen des ponts et de l'accès aux divers projets a été modifié et comme cela fait partie de l'examen provincial, ce n'est pas répété au niveau fédéral. C'est un bon exemple d'efficacité où chacun fait sa part. C'est efficace, car il n'y a pas de dédoublement.



M. Scott Andrews:

Merci.

J'ai une question à poser à M. Thomas-Muller.

Vers la fin de votre exposé, vous avez mentionné certaines des choses que vous demandez. Je voudrais que nous parlions un peu plus de la rivière Athabasca et de la surveillance. Nous avons entendu quelques exemples montrant qu'il faudrait faire plus de surveillance; nous devons élargir ce que fait le gouvernement canadien.

Pourriez-vous nous préciser davantage comment nous pouvons améliorer la surveillance dans la rivière Athabasca?



M. Clayton Thomas-Muller:

Je pense que la transparence est un aspect important des préoccupations des peuples des premières nations. La réponse récente du gouvernement fédéral et du gouvernement de l'Alberta à certaines des inquiétudes au sujet de la qualité de l'eau et des contaminants dans la rivière Athabasca est, je pense, un pas dans la bonne direction.

Cela dit, l'absence d'experts des premières nations au sein du groupe consultatif qui a été mis sur pied pour s'occuper de cette surveillance, et qui a entraîné la démission de certains membres de ce groupe, montre que nous devons faire plus. Il est essentiel, je crois, d'inclure les connaissances écologiques traditionnelles dans l'analyse de la gestion de l'eau.

Je crois aussi qu'on pourrait faire plus pour appuyer les méthodes de surveillance communautaire de l'eau dans les communautés locales. Rien n'est fait à cet égard pour le moment.

En ce qui concerne le gouvernement fédéral et ses relations avec les premières nations, étant donné que les préoccupations des premières nations sont du ressort du gouvernement fédéral, je pense qu'il faudrait mettre des ressources à la disposition des premières nations pour qu'elles établissent leurs propres programmes de surveillance communautaire de l'eau, en plus des autres programmes d'intervention du gouvernement du Canada.

(1605)



M. Scott Andrews:

Massimo?



M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.):

Merci, Scott.

[Français]

J'ai plusieurs questions pour M. Guilbeault.

Y a-t-il un moment opportun où il serait avantageux et efficace d'explorer les sables bitumineux? Si oui, est-ce que c'est basé sur une quantité d'émissions de gaz à effet de serre? Y a-t-il un retour? Y aura-t-il un jamais un point où le prix du baril...



M. Steven Guilbeault:

Demandez-vous si l'on peut faire cela de façon plus efficace?



M. Massimo Pacetti:

Oui ou sinon devrait-on suspendre l'exploitation des sables bitumineux?



M. Steven Guilbeault:

On se dirige de plus en plus vers une limitation des émissions de gaz à effet de serre. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations Unies — qui a remporté, je vous le rappelle, le Prix Nobel de la paix en 2007 —, tous les grands émetteurs de gaz à effet de serre du monde, incluant la Chine, l'Inde, le Canada, les États-Unis et l'Europe, devront d'ici 2020 plafonner leurs émissions de gaz à effet de serre et ensuite les réduire.

Tout à l'heure, je disais qu'en ce qui a trait aux sables bitumineux — qui sont beaucoup plus émetteurs de gaz à effet de serre que les combustibles conventionnels —, on a deux choix: soit on met rapidement en place des

plafonds d'émissions et on force des réductions importantes pour les ramener au moins au niveau des combustibles conventionnels, soit on arrête d'augmenter la production puisque l'on ne sait pas que faire présentement en terme d'émissions de gaz à effet de serre. C'est l'une des plus importantes sources d'augmentation des émissions de gaz à effet de serre au pays depuis 1990. *The sky is the limit*. Cela ne peut pas continuer comme cela.



Le président:

Merci, monsieur Pacetti

[Traduction]

et monsieur Andrews.

Madame Brunelle.

[Français]



Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ):

Monsieur le président, je vais partager le temps qui m'est alloué avec mon collègue, M. Pomerleau, étant donné le peu de temps que nous avons.

Bonjour, bienvenue. Merci d'être présents parmi nous.

Je ne veux pas oublier de féliciter Équiterre. Monsieur Guilbeault, je vous félicite de la qualité de votre travail, de votre efficacité surtout et de votre grande ténacité. Nous comptons beaucoup sur vous pour nous aider dans le domaine de l'environnement.

Vous parlez de réduire notre dépendance au pétrole. Tout le monde veut le faire. C'est le message que nous répétons au Bloc québécois. Vous nous dites que cela nécessite une volonté politique et ça, c'est plus difficile à obtenir. Par ailleurs, vous nous donnez quelques éléments de solution: des maisons mieux isolées, l'électrification des transports, un biocarburant de première génération. Vous en auriez sûrement beaucoup d'autres à nous proposer. Je lirai votre rapport avec intérêt. Si vous étiez politicien, par où commenceriez-vous?



M. Steven Guilbeault:

Certainement au palier fédéral. Nous sommes l'un des seuls, sinon l'un des rares pays de l'OCDE, à ne pas avoir de politique sur le transport en commun à l'échelle nationale, contrairement à la France, à la Grande-Bretagne et aux pays scandinaves. En ce qui concerne le secteur des transports qui produit, je vous le rappelle, environ 25 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre au Canada, nous n'avons aucune vision nationale. Dans certaines provinces et municipalités — comme Vancouver, qui fait un travail extraordinaire, et Montréal qui se débrouille quand même pas si mal —, des initiatives intéressantes sont prises. En Alberta, des municipalités comme Calgary et Edmonton ont des projets très novateurs. Cependant, il n'existe aucune stratégie, aucune vision nationale à cet égard. Nous avons besoin d'une réforme du système fiscal fédéral. Pourquoi? Parce que présentement, ce système fiscal encourage beaucoup plus les investissements dans des combustibles fossiles, que ce soit les combustibles traditionnels, conventionnels ou non conventionnels, comme les sables bitumineux, que dans les énergies renouvelables.

Comme je le disais tout à l'heure en fin de témoignage, nous sommes l'un des rares, sinon le seul pays de l'OCDE, à ne pas avoir de programme d'encouragement pour la production d'énergies renouvelables. Le Canada offrait un crédit à la production d'énergie éolienne qui représentait le tiers de ce qui existait aux États-Unis de George Bush. On ne parle pas de Barak Obama, on parle de George W. Bush, ce grand phare de la gauche socialiste.

Des voix: Oh, oh!

M. Steven Guilbeault: Cela représentait le tiers du temps de George Bush et aujourd'hui, nous n'avons plus rien au Canada. Si on instaurait des mesures dans le secteur du transport en commun, à la fois une stratégie et des moyens pour la mettre en oeuvre, si on revoyait la fiscalité et les encouragements à la production d'énergies renouvelables, ce serait déjà trois grands éléments d'une politique nationale très intéressante.



Mme Paule Brunelle:

Merci.

Monsieur Thomas-Muller, je suis très sensible à ce que vous avez dit au sujet de la rivière Athabaska. Nous avons vu des reportages et lu le rapport Schindler.

En ce qui concerne la rivière Athabaska, on a vu des reportages et c'est une véritable catastrophe. Certaines personnes se sont empressées de contester le rapport Schindler mais on comprend les incidences sur la faune, la flore, la forêt et sur votre mode de vie.

Je vous écoute et je me demande quels sont les moyens de pression dont vous disposez pour faire respecter vos droits? Vous sentez-vous isolés? Sinon, avez-vous des façon de faire respecter vos droits, que ce soit des droits ancestraux ou des droits découlant de traités? Votre seul recours est-il simplement de témoigner devant des comités de la Chambre des communes pour faire valoir vos droits?

  (1610)

[Traduction]



M. Clayton Thomas-Muller:

Pour ce qui est de mon expérience personnelle, c'est ma première participation à un comité permanent.

Je pense que les premières nations de l'Alberta ont très bien réussi à travailler avec des alliés, ici au Canada, et divers champions au sein du gouvernement et de la société civile, pour faire connaître leurs difficultés, tant au Canada que sur la scène internationale. Ce travail se poursuivra jusqu'à ce qu'il y ait un changement de politique de la part du gouvernement fédéral et du gouvernement albertain à l'égard de la question des droits que les premières nations soulèvent depuis déjà longtemps.

L'accès à des institutions importantes comme celle-ci, où les premières nations peuvent présenter leur point de vue particulier, est très apprécié. Nous comptons servir d'intermédiaires pour faciliter la communication entre les mécanismes comme le comité permanent et le travail que nous faisons pour faire connaître les préoccupations des premières nations au sujet des sables bitumineux.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Merci.



M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ):

Je vous remercie, monsieur le président.

Merci à vous trois d'être venus nous rencontrer aujourd'hui.

J'aurai le temps de poser seulement une question puisque je n'ai que deux minutes. Ma question s'adressera à vous, monsieur Guilbeault. Elle est strictement politique alors si vous n'êtes pas à l'aise d'y répondre, ne le faites pas.

Tout ce que vous avez dit au sujet de la façon dont les choses devraient se passer, je l'endosse à 100 p. 100. C'est ainsi que cela devrait se faire au Québec mais cela ne se fera jamais de cette façon parce qu'au Canada, où l'on se trouve, il y a une autre opinion dans l'Ouest canadien selon laquelle les choses doivent se faire tout à fait autrement. Je comprends cette opinion. Dans l'Ouest, les gens ont une richesse naturelle, soit le gaz, et c'est important pour eux. Ils font de l'argent grâce à ça, ils investissent des millions voire des milliards de dollars dans une structure et dans tout ce qu'il faut pour développer ça.

Je ne vois pas comment, à un certain moment, ils pourraient suspendre cette exploitation pour se lancer dans

quelque chose que nous, nous voudrions faire. L'argent est concentré à Ottawa. Les lois, les règlements, les statuts et les traités seront tous faits pour développer cela et non pour ce que nous voulons développer. Vous rendez-vous compte qu'à l'intérieur du Canada, il est impossible pour le Québec de faire ce qu'il veut?

Ça ne fonctionne pas.



M. Steven Guilbeault:

Vous avez raison, c'est une question politique.

Équiterre est une organisation non partisane. Nous travaillons tant au palier provincial que fédéral, et même au palier international. Je suis coprésident du Réseau Action Climat International, qui est un regroupement d'ONG...

M. Roger Pomerleau: Il faut que ça aboutisse à un moment donné.

M. Steven Guilbeault: ... qui travaillent sur la question des changements climatiques.

Je suis de ceux qui pensent que nous pourrions avoir une stratégie internationale sur les questions de l'énergie et des transports en commun qui ferait en sorte qu'il n'y en ait pas que pour une seule industrie, un seul secteur économique. Présentement, hélas, ce n'est pas le cas, mais je suis de ceux qui pensent que cela pourrait être différent.

Merci.

[Traduction]



Le président:

Merci, madame Brunelle et monsieur Pomerleau.

Monsieur Cullen, vous disposez de sept minutes.



M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD):

J'ai cru un instant que vous alliez m'appeler Monsieur Cullen. J'étais très content. Cela aurait été un grand jour.

Monsieur Schmidt, un certain nombre de dirigeants du secteur de l'énergie ont comparu devant le comité et, dans votre témoignage, vous avez souligné la nécessité de pouvoir travailler dans un cadre sûr et fiable.

Le Canada est le seul pays exportateur d'énergie au monde qui n'a aucune stratégie nationale de sécurité énergétique, ni aucune stratégie concernant l'énergie. C'est dû en partie à la façon dont notre pays est constitué, vu que l'énergie est du ressort des provinces. Néanmoins, d'autres pays ont réussi à régler cette question et les sociétés d'énergie demandent de plus en plus un prix pour le carbone et des politiques à l'égard des exportations de produit brut.

Pourriez-vous nous dire si, à votre avis, le Canada devrait ou non élaborer ce genre de politique ou êtes-vous satisfait de la situation actuelle?

(1615)



M. Glen Schmidt:

Je pense qu'il est important pour toute entreprise d'avoir une politique détaillée et complète qui définit bien les règles à suivre. Cela nous aide à lever les capitaux nécessaires pour réaliser des projets. Nous avons besoin d'une politique fédérale qui ralliera toutes les provinces, non seulement en ce qui concerne leurs besoins, mais aussi les règles de développement, que ce soit le prix du carbone, la façon dont il est transporté, les pratiques de sécurité ou l'extraction proprement dite.

J'ajouterais que, dans le cadre de ce processus, la politique fédérale requise devrait assurer une bonne

communication avec chaque province afin que si l'une d'elles fait un excellent travail — que ce soit le Québec dans le secteur hydroélectrique ou la Colombie-Britannique dans celui du gaz — il n'y ait pas un dédoublement de la réglementation; il faut un cadre bien défini.



M. Nathan Cullen:

D'après votre réponse, je suppose que votre entreprise s'opposerait à la façon de procéder à moins qu'il y ait une bonne communication avec l'industrie, les parties prenantes, les provinces et les autres groupes.

Monsieur Guilbeault, cette question s'adresse à vous. Le comité étudie la sécurité énergétique, que tout le monde ne définit pas toujours de la même façon, mais qui est le fait d'avoir des sources d'énergie abordables, durables et fiables dans un pays. Certains diront que les sables bitumineux, les sables pétrolifères — peu importe l'expression utilisée — constituent un élément important de la sécurité énergétique du Canada. Ils constituent une vaste source d'hydrocarbures et sont d'une importance cruciale pour l'avenir du pays, tant sur le point économique que pour faire du Canada la super puissance de l'énergie, comme l'a appelé le premier ministre.

Y a-t-il quoi que ce soit de contradictoire dans cette déclaration, ou est-ce simplement une chose que les groupes comme le vôtre acceptent ou doivent accepter comme la réalité actuelle?



M. Steven Guilbeault:

Comme je l'ai dit dans mon témoignage, nous savons que le pétrole existe depuis un certain temps et qu'il continuera d'exister. Cela dit, nous savons que les choses évoluent rapidement sur la scène internationale. Nous avons assisté à une hausse très rapide du prix du pétrole au cours de la dernière décennie, ce que personne ne prédisait, ou très peu de gens prédisaient il y a 10 ans à peine.

Ce qui est bon pour une région du pays ne l'est pas forcément pour l'ensemble du pays. Un des phénomènes que nous avons examinés, comme d'autres au Québec et au Canada, est le syndrome écossais. Il n'a pas encore été bien étudié au Canada. Il l'a été dans certains pays. Nous pensons que le comité devrait s'y intéresser de près. Cela ne veut pas dire que nous devons fermer certaines régions du pays dans l'intérêt des autres.

Pour le moment, en ce qui concerne la réglementation ou les incitatifs à l'égard des gaz à effet de serre, la seule solution envisagée est le captage et l'entreposage du carbone des sables bitumineux, ce que personne ne croit capable de nous aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un avenir prévisible. Nous avons des technologies qui ont fait leurs preuves et qui pourraient nous aider à répondre aux exigences internationales en ce qui concerne la réduction de nos émissions. Diverses provinces ont entrepris de le faire au moyen des technologies existantes.



M. Nathan Cullen:

Merci.

Monsieur le président, je vais céder le reste de mon temps à mon collègue, M. Hyer.



Le président:

Allez-y, s'il vous plaît, monsieur Hyer.



M. Bruce Hyer (Thunder Bay—Superior-Nord, NPD):

Merci, monsieur le président.

Je m'appelle Bruce Hyer. Avant d'être député, je me suis notamment intéressé à l'écologie du milieu terrestre, j'ai été biologiste et scientifique.

En examinant mes notes concernant les témoignages d'Elizabeth Dowdeswell, à la dernière réunion, certaines choses m'ont frappé, surtout à propos de cette question de M. Guilbeault.

Je vais rapidement en mentionner une ou deux.

... il n'existe... aucun processus décisionnel statistiquement valide qui permettrait une gestion adaptée dans un environnement de développement rapide des sables bitumineux.

Le programme RAMP financé par l'industrie, le programme régional de surveillance du milieu aquatique:

ne produit pas de résultats scientifiques de renommée mondiale de manière transparente et dans un format évalué par les pairs, et il ne communique pas adéquatement ses résultats à la communauté scientifique ou au grand public.

Puis, la dernière déclaration:

... les sites d'échantillonnage représentant à l'origine une condition de base ont été rattrapés par le développement et ils sont désormais clairement touchés.

Autrement dit, ce sont les stations de surveillance de référence.

En tant que scientifique, cela m'inquiète; en tant que porte-parole du NPD pour l'eau, cela m'inquiète.

L'un d'entre vous, en commençant par M. Guilbeault, pourrait-il me dire s'il partage ma crainte que nous ayons non seulement de sérieux problèmes, mais que nous ne puissions même pas prouver ces problèmes faute d'avoir une base de référence ou des bonnes expériences scientifiques?

  (1620)



Le président :

Allez-y, monsieur Guilbeault.



M. Steven Guilbeault:

Merci pour cette question. Il faudrait sans doute mentionner — et je suppose que tout le monde le sait autour de cette table — que le comité qui a préparé ce rapport a été choisi par le gouvernement.

Je trouve incroyable que, dans un pays comme le Canada, on nous produise un rapport de ce genre. On s'y attendrait de la part d'un pays pauvre, en développement, mais nous sommes au Canada, un des pays les plus riches au monde. Nous possédons toutes les technologies et tout le savoir-faire voulus pour faire ce genre de choses, mais pourtant nous ne savons même pas ce qui se passe. Nous détruisons l'information ou notre capacité d'obtenir les données qui nous aideraient à comprendre ce qui se passe pendant que nous élargissons la production.

Je ne sais pas quoi vous dire. Je trouve sidérant que nous tolérions ce genre de choses dans un pays comme le Canada.



M. Bruce Hyer:

Merci. Je pense que je vais passer à ma question suivante, car nous manquons de temps.

Je suis le critique du NPD pour l'eau. Plusieurs d'entre vous ont parlé de l'absence de stratégie nationale sur l'énergie, de stratégie nationale sur les gaz à effet de serre et de stratégie nationale sur les changements climatiques. Nous n'avons pas non plus de normes ou de stratégies nationales à l'égard de la qualité de l'eau. En fait, le gouvernement fédéral n'a à peu près aucune norme nationale, sauf pour les ceintures de sécurité dans les autobus et les automobiles.

Comment allons-nous progresser? Pouvons-nous ou devons-nous élaborer une norme nationale concernant la qualité de l'eau afin que lorsque nous aurons de meilleures connaissances scientifiques, nous saurons quoi faire et comment y parvenir?



Le président :

Vous avez environ 15 secondes pour répondre. Nous avons déjà dépassé le temps prévu.

Allez-y.



M. Steven Guilbeault:

Nous devrions certainement examiner les derniers rapports de la vérificatrice générale. Ils nous ont montré à quel point nous sommes ignorants au sujet de l'eau et que le gouvernement fédéral n'a pas fait son travail. Nous ne savons pas ce qui se passe, mais nous autorisons quand même toutes sortes de projets qui risquent d'avoir des répercussions dramatiques sur nos ressources en eau. Nous avons parlé des sables bitumineux. Nous pourrions parler de l'exploitation du gaz de schiste. Je ne comprends pas comment nous pouvons agir ainsi. Bien entendu, le pétrole et le gaz sont importants pour le développement économique de notre pays, mais sans eau, il n'y a pas de vie. Ce n'est pas plus compliqué. Merci, monsieur Cullen et M. Hyer.



Le président:

Merci, monsieur Cullen et monsieur Hyer.

Monsieur Allen.



M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC):

Merci, monsieur le présidente.

Je pense que M. Stanton a une question à poser. Je vais partager mon temps avec lui.

Je suppose qu'il n'est pas très payant politiquement de consacrer les fonds pour l'infrastructure à l'eau et aux égouts et à l'assainissement de l'eau dans les communautés des premières nations.

Monsieur Schmidt, vous avez parlé de recherches que vous faites avec l'Université de Calgary, de la réduction des besoins en énergie et des coûts de production de chaque baril ainsi que des hydrocarbures et de la vapeur.

Pourriez-vous nous en parler un peu plus? Quel est ce procédé et l'avez-vous soumis à des tests préliminaires? Avez-vous constaté une réduction de l'utilisation d'énergie et de combien?



M. Glen Schmidt:

Il s'agit de laisser moins de pétrole dans le sol. Lorsqu'on parle de la récupération assistée des hydrocarbures, cela consiste à récupérer le pétrole qui reste dans le sol. La technologie de fracturation qui a permis d'exploiter un certain nombre de gisements, consiste en grande partie à se servir d'un puits pour rejoindre le gisement et en expulser davantage de pétrole.

Des hydrocarbures légers sont ajoutés et se mélangent au pétrole. Si vous avez un peu de goudron sur votre auto, vous pouvez utiliser du Varsol ou de l'essence pour l'enlever. L'eau ne suffira pas. Le propane, l'éthane et le butane sont des constituants naturels du gaz naturel. Lorsqu'on les ajoute à la vapeur, cela laisse moins de pétrole dans le sol et améliore la géométrie de la production, ce qui augmente les facteurs de récupération. Nous avons deux forces d'impulsion dans le réservoir, comme dans une automobile hybride où vous avez un moteur à essence en plus d'une batterie. L'hydrocarbure léger va refluer dans le réservoir. Nous pouvons le recycler et cela réduit le ratio vapeur-pétrole de moitié.

Ce procédé est utilisé commercialement, à Cold Lake, par Imperial Oil, qui a commencé l'exploitation in situ. Elle l'a déjà utilisé pour son projet LASER. Le programme LASER utilise du condensat et a obtenu une réduction du ratio vapeur-pétrole de 25 p. 100, ainsi qu'une augmentation générale de la récupération d'un peu plus de 40 p. 100. Son facteur de récupération est passé de 25 p. 100 à 35 p. 100. Mais le plus important est qu'elle a constaté une augmentation du taux de récupération. Si les choses bougent plus rapidement, vous gaspillez moins d'énergie et vous avez un procédé beaucoup plus efficace.

  (1625)



M. Mike Allen:

Comment fonctionne ce partenariat? Je vois que vous avez investi 1 million de dollars dans l'Université de Calgary et que vous employez aussi des stagiaires du programme co-op ainsi que des étudiants en génie pendant l'été. Les représentants de ConocoPhillips qui sont venus l'autre jour nous en ont parlé. Ils s'attendaient à ce que le principal défi soit le problème de main-d'oeuvre et la difficulté d'obtenir des ressources humaines.

Pensez-vous la même chose? Pensez-vous qu'un partenariat avec l'Université de Calgary vous aidera à résoudre ce problème?



M. Glen Schmidt:

Je pense que ce seront toutes les universités du pays. Comme nous sommes de Calgary, c'est là que nous centrons nos efforts pour le moment. Nous devons former de la main d'oeuvre et aussi profiter du personnel expérimenté des autres entreprises qui ont pris de l'expansion. Il est absolument essentiel d'embaucher et de former des jeunes pour assurer la croissance de notre secteur.

C'est comme pour développer le réservoir de main-d'oeuvre au sein de la collectivité. L'année dernière, nous avons embauché deux jeunes, fraîchement diplômés, de la communauté de Wabasca, pour renforcer notre effectif d'opérateurs locaux. Avec le temps, nous comptons recruter des opérateurs localement au lieu de les faire venir des autres régions. Cela prend du temps et nous devons développer cela.



M. Mike Allen:

Vous avez parlé de la région de Wabasca et de vos relations avec la nation crie Bigstone, les Métis du local 1935. Vous avez dit que vous aviez terminé en 2010 votre premier projet de création d'une entreprise qui appartiendra à des intérêts locaux.

En quoi consistait cette création d'entreprise? Voyez-vous des débouchés économiques pour les communautés des premières nations grâce à ces créations d'entreprises?



M. Glen Schmidt:

Notre travail au sein de la collectivité s'apparente beaucoup à la façon dont notre entreprise se développe. Il faut d'abord marcher à quatre pattes, puis sur ses deux jambes avant de pouvoir courir. Au fur et à mesure que nous prenons de l'expansion, nous essayons de nous intéresser aux entreprises locales. Par conséquent, nous commençons par les entreprises de construction qui appartiennent à des intérêts locaux. Elles font la majeure partie de nos travaux et réalisent un excellent travail.

Un service de blanchisserie sur le chantier où des gens viennent faire ce travail pour nous est le genre d'entreprise locale qui s'impose tout naturellement. Nous avons soutenu le développement des entreprises afin que le travail puisse être fait localement à Wabasca. Nous essayons, en collaboration avec la collectivité locale, de trouver un créneau commercial qui va de soi et ensuite nous soutenons la création de l'entreprise.



M. Mike Allen:

Monsieur le président, je vais céder mon temps à M. Stanton.



M. Bruce Stanton (Simcoe-Nord, PCC):

Je remercie nos témoins de cet après-midi pour leurs exposés.

J'ai seulement une brève question à poser à M. Thomas-Muller. Dans votre déclaration, vous avez parlé de certains des effets néfastes sur le plan de l'environnement et de la santé pour les communautés locales, surtout à Fort Chipewyan.

Vous avez parlé de difformités et de répercussions sur la santé du poisson. Vous avez aussi parlé un peu du cancer, etc. Je suppose que c'était à propos de la population humaine, mais c'était assez bref.

Pourriez-vous nous dire quels genres d'évaluations scientifiques soutiennent ces affirmations? J'ai lu un peu sur le sujet par le passé et j'ai vu que des conclusions différentes avaient été tirées. J'aimerais que vous nous disiez sur quoi se fondent ces affirmations.



M. Clayton Thomas-Muller:

Parlez-vous précisément du cancer chez l'humain?



M. Bruce Stanton:

Il y avait le cancer. Vous avez mentionné aussi des difformités.



M. Clayton Thomas-Muller:

Les difformités et les tumeurs dont j'ai parlé se rapportaient au poisson du bassin hydrologique de l'Athabasca.

En ce qui concerne le cancer chez l'humain...



M. Bruce Stanton:

Avant que vous n'alliez plus loin, en ce qui concerne le poisson, s'agit-il des conclusions d'une étude?



M. Clayton Thomas-Muller:

Si vous prenez les recherches de Schindler et de Timoney, elles démontrent largement que le poisson est touché par les contaminants de l'industrie qui se trouvent dans le bassin hydrologique de l'Athabasca. D'autres études seront faites très prochainement sur cette question.



M. Bruce Stanton:

Et pour ce qui est du cancer et des tumeurs?



M. Clayton Thomas-Muller:

Voulez-vous dire chez le poisson ou dans la population humaine?



M. Bruce Stanton:

Je vous ai interrompu. Dans la population humaine, pourriez-vous...?

(1630)



M. Clayton Thomas-Muller:

Le gouvernement albertain a récemment publié sa propre étude démontrant que, dans certains cas, le taux de cancer est multiplié par sept au sein de la population de Fort Chip. Il y a eu une augmentation générale de 30 p. 100 par rapport au reste de la population de l'Alberta.

Cela dit, le ministère s'est donné cinq ans pour faire le suivi de son étude.



M. Bruce Stanton:

C'était le ministère de la Santé.



M. Clayton Thomas-Muller:

En effet, c'était le ministère de la Santé de l'Alberta.



M. Bruce Stanton:

Est-ce récent? J'aimerais y jeter un coup d'oeil.



M. Clayton Thomas-Muller:

C'était en 2009. Si vous me donnez votre carte, je me ferai un plaisir de vous envoyer par courriel tous les

documents dont je parle.



Le président:

Allez-y, monsieur Allen.



M. Mike Allen:

Ces documents pourraient-ils être envoyés au greffier du comité?



M. Clayton Thomas-Muller:

Oui, je le ferai avec plaisir.



M. Bruce Stanton:

Merci beaucoup.



Le président:

Nous allons passer au deuxième tour, en commençant par l'opposition officielle.

Monsieur Pacetti, vous disposez de cinq minutes.



M. Massimo Pacetti:

Merci, monsieur le président.

[Français]

Monsieur Guilbeault, j'ai deux autres brèves questions.

Vous avez dit que quand le coût du baril de pétrole atteint 150 \$, il y a une fuite de 20 milliards de dollars. Qu'est-ce que cela veut dire? Pouvez-vous le répéter?



M. Steven Guilbeault:

Essentiellement, cela fait partie du document qu'on va déposer. C'est une étude que nous avons faite en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles du Québec et le ministère des Finances.

Comme le Québec n'a pas d'industrie pétrolière, sauf deux raffineries et demie — il y en a une qui va fermer bientôt —, très peu d'argent dépensé pour les questions pétrolières au Québec reste au Québec. Alors, cet argent sort des frontières provinciales. Cela sert à acheter du pétrole de la mer du Nord, de l'Angola, du Venezuela...



M. Massimo Pacetti:

Cela sert essentiellement à l'achat.



M. Steven Guilbeault:

C'est essentiellement pour l'achat.



M. Massimo Pacetti:

Ce ne sont pas des investissements.



M. Steven Guilbeault:

Non, en effet, pas du tout.



M. Massimo Pacetti:

D'accord. Alors, l'idée est d'utiliser autrement ces 20 milliards de dollars.

C'est d'essayer de réinvestir ces 20 milliards de dollars au Québec. Nous travaillons avec le gouvernement sur l'électrification des systèmes de transport en commun, mais également sur...

Le défi, c'est qu'en même temps où on dépense 20 milliards de dollars, si on le dépense sur l'huile, on ne l'a pas pour investir dans les nouvelles technologies. C'est cela le défi.



M. Steven Guilbeault:

Ou, par exemple, acheter l'électricité d'Hydro-Québec plutôt que d'acheter le pétrole qui vient de plus en plus, par exemple, de l'Algérie ou de l'Angola. C'est la stratégie qu'on poursuit.



M. Massimo Pacetti:

Je ne vous ai pas suivi sur le point que vous exprimiez.

Vous avez parlé de l'étude de l'OCDE et vous avez mentionné le Canada. Je n'ai pas compris ce que vous disiez à la fin.



M. Steven Guilbeault:

Je faisais référence au fait que nous n'avons plus d'incitatifs pour la production d'énergies renouvelables et que cela a été noté dans plusieurs études, notamment celle de l'OCDE. Nous sommes l'un, sinon le seul, des rares pays industrialisés à ne pas avoir de stratégie et de financement visant l'encouragement de la production d'énergies renouvelables. Nous avons un fonds, le Fonds écoÉNERGIE, qui fournissait environ 1 ¢ le kilowattheure aux producteurs d'énergies renouvelables. Le gouvernement Harper a décidé de ne pas renouveler les sommes d'argent dans ce fonds. Techniquement, le fonds existe toujours, mais il n'y a plus d'argent. L'infrastructure du fonds est là. Il reste encore quelques fonctionnaires, mais on n'a plus d'argent pour investir dans les énergies renouvelables et dans les autres formes d'énergie.



M. Massimo Pacetti:

De tous les pays de l'OCDE, le Canada est le seul pays qui n'a pas de fonds?



M. Steven Guilbeault:

Si on n'est pas le seul, on est l'un des seuls. De mémoire, nous sommes le seul. Je pourrais vous faire parvenir de la documentation à cet égard. Plusieurs études de l'OCDE ont été faites là-dessus, mais les États-Unis en ont, l'Union européenne en a évidemment, tout comme le Japon et l'Australie. Tous les pays industrialisés ont, à ma connaissance, des politiques et des incitatifs. Nous n'en avons plus. Il y en a pour les biocarburants de première génération, essentiellement l'éthanol de maïs, mais pas pour les énergies renouvelables comme le solaire, l'éolien et la géothermie.

Équiterre construit un projet d'édifices écologiques à Montréal, un projet LEED platine, qui sera l'un des plus efficaces en Amérique du Nord du point de vue de la consommation d'énergie par pied carré. Nous n'avons reçu aucune subvention fédérale pour ce projet, alors que le fédéral avait financé un projet semblable à Toronto. J'ai travaillé personnellement sur un projet de coopérative d'habitation écologique, donc du logement social, notamment pour des ménages à faible revenu. Nous avons eu de l'argent de Québec, de la Société immobilière du Québec et de la Ville de Montréal, mais nous n'avons rien eu en termes de subvention du gouvernement fédéral.



M. Massimo Pacetti:

Je ne suis pas surpris. Merci, monsieur Guilbeault.

[Traduction]

Monsieur Muller, pour un bon nombre des projets réalisés dans les premières nations, que ce soit dans les territoires ou dans les tribus, y a-t-il certains types de coentreprises? Les sociétés pétrolières ne peuvent pas simplement venir construire un pipeline ou explorer les ressources naturelles, n'est-ce pas?

  (1635)



M. Clayton Thomas-Muller:

Bien entendu, dans la région d'Athabasca et autour de Fort McMurray, il y a un groupe financé par l'industrie appelé IRC, Industry Relations Corporation, pour les cinq tribus de l'Athabasca Tribal Council: l'Athabasca Chipewyan First Nation, la Chipewyan Prairie First Nation, la Fort McKay First Nation, la Fort McMurray No. 468 First Nation, et la première nation crie Mikisew.

Ces organismes financés par l'industrie ont été établis pour faire certaines choses et notamment pour les consultations avec l'industrie. C'est toutefois un système très problématique qui contribue à l'érosion de la relation de confiance entre le gouvernement fédéral et les premières nations. Ce système est sérieusement sous-financé. Le nombre de demandes de nouveaux projets auxquelles IRC doit répondre avec seulement quelques employés, et cela dans un certain délai, c'est-à-dire généralement deux mois, est de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers, près de 100 000, si bien...



M. Massimo Pacetti:

Désolé de vous interrompre. Vous dites presque le contraire de ce qu'a dit M. Schmidt. Il a déclaré que la réglementation était excessive, alors que vous dites qu'elle est insuffisante.



M. Clayton Thomas-Muller:

C'est peut-être le cas. Je dis toutefois que le système de consultation actuel n'est absolument pas adéquat. En fait, cela érode la souveraineté des premières nations compte tenu du moment où ont lieu les consultations au sujet des nouveaux projets. Elles n'ont pas lieu dès que l'idée est lancée. C'est vers la fin, juste avant que le projet ne soit soumis au ministère de l'Énergie... Je ne me souviens pas du titre... le ministère de l'Énergie de l'Alberta change constamment de nom. En tout cas, il y a de sérieuses lacunes pour le moment.

Pour ce qui est des autres régions, par exemple, Peace River et Beaver Lake, je ne sais pas exactement comment est établi le système de consultation au sujet des nouveaux projets.



Le président:

Merci, monsieur Pacetti.

Monsieur Harris, vous avez cinq minutes à votre disposition. Allez-y, s'il vous plaît.



M. Richard Harris:

Merci, monsieur le président.

Monsieur Thomas-Muller, je voudrais vous poser deux brèves questions en vous demandant d'essayer de répondre brièvement, car nous avons peu de temps.

D'après votre témoignage, vous n'êtes pas satisfait de la surveillance de la qualité de l'eau dans les communautés et aux alentours, n'est-ce pas?



M. Clayton Thomas-Muller:

Oui.



M. Richard Harris:

Très bien. Qui effectue actuellement la surveillance de l'eau?



M. Clayton Thomas-Muller:

RAMP en est à une phase de transition. Je ne sais pas exactement où on en est.



M. Richard Harris:

Est-ce le gouvernement de l'Alberta? Est-ce un organisme de réglementation? Les entreprises le font-elles elles-mêmes? Qui est-ce?



M. Clayton Thomas-Muller:

C'est le problème inhérent au partage des compétences au Canada. S'il s'agit du poisson qui est dans l'eau, c'est le gouvernement fédéral qui en est chargé. S'il s'agit de l'eau proprement dite, ce sont les autorités provinciales.



M. Richard Harris:

Très bien, mais quelqu'un s'en charge.



M. Clayton Thomas-Muller:

C'est ce dont on discute pour le moment.



M. Richard Harris:

C'est important, car si vous me dites que vous ignorez si quelqu'un le fait, cela m'inquiète. Ou bien c'est fait, ou bien ce n'est pas fait. Si personne ne surveille l'eau, je peux accepter votre affirmation...



M. Clayton Thomas-Muller:

Voici ce que je dirais: RAMP n'a pas fait son travail.

M. Richard Harris: RAMP. Très bien.

M. Clayton Thomas-Muller: Et c'est pourquoi les premières nations se sont dotées de leur propre capacité de recherche indépendante, dirigée par Schindler et Timoney, pour prouver ou valider les préoccupations à l'égard des niveaux élevés de contaminants dans le bassin hydrologique et relier ce niveau élevé à l'empreinte écologique de l'industrie.



M. Richard Harris:

Je me demande si vous pourriez envoyer aux membres du comité la liste de vos préoccupations quant au fait que RAMP ne fait pas son travail? De façon précise. Je l'apprécierais vraiment.

Si cela pose un véritable problème, nous devrions l'examiner.



M. Clayton Thomas-Muller:

Je dirais que j'ai lu les protocoles pour la présentation de documents et pour ce qui est de m'y conformer, je ne suis pas sûr d'avoir les moyens de les faire traduire. C'est vous qui devrez vous en charger.



M. Richard Harris:

Très bien, nous pouvons le faire. Si nous les recevons en anglais, nous pouvons les traduire.



M. Clayton Thomas-Muller:

Dans ce cas, je le ferai avec plaisir.



M. Richard Harris:

Je l'apprécierais, car cela m'intéresse.

M. Clayton Thomas-Muller: Très bien.

M. Richard Harris: Monsieur Schmidt, pourriez-vous simplement parler un peu au comité du rôle de votre entreprise et de certaines activités auxquelles elle se livre dans les collectivités où vous opérez?

(1640)



M. Glen Schmidt:

Nous faisons ce qu'on attend, je pense, de toute entreprise, et toute entreprise fait de son mieux pour atteindre ces objectifs. À Calgary, par exemple, nous avons surtout mis l'accent sur la recherche, à l'Université de Calgary. À Wabasca, nous avons travaillé activement avec la communauté locale et les domaines qui l'intéressent.

Nous avons d'abord centré notre attention sur le sport, car c'est la possibilité de travailler auprès des enfants, d'avoir accès aux écoles à l'occasion des journées d'orientation ou l'observation aux postes de travail, afin de montrer aux gens non seulement quels sont les débouchés, mais en quoi cela consiste. Quand j'ai commencé en génie, je n'en savais rien. Nous fournissons ces possibilités de façon concrète, en y consacrant non seulement du temps, mais de l'argent.

Il y a donc des initiatives particulières. La communauté nous guide. Nous ne lui imposons rien. Elle nous dit ce qui constitue l'initiative la plus logique et nous faisons ensuite cet investissement.



M. Richard Harris:

Bien entendu, un grand nombre d'entreprises extractives aiment partager leurs bénéfices, leurs revenus avec des organismes de bienfaisance méritants. Je suppose que votre entreprise en fait partie.



M. Glen Schmidt:

Lorsque nous réalisons des bénéfices.

Ce qu'il y a d'intéressant — et nous en parlons avec le conseil dans le cadre de notre programme — c'est que nous n'avons pas de production. Nous sommes comme une entreprise de R-D, la question des capitaux mise à part. Ce que nous considérons comme un investissement, ce n'est pas seulement l'argent que nous dépensons dans un projet, mais ce que nous investissons dans les gens, la façon dont nous investissons dans notre personnel et nous le formons, et aussi ce que nous pouvons faire dans la collectivité. Par conséquent, nous répondons en faisant des investissements, que ce soit sous la forme de bourses, de recherche ou d'investissements dans des dons de charité pour différents programmes.



M. Richard Harris:

Très bien. Merci.

Monsieur le président, pourrais-je prendre un instant pour m'adresser une nouvelle fois à M. Thomas-Muller?

La question que je vous ai posée était sincère, car cela me préoccupe. Je n'essayais pas de vous coincer. Pourriez-vous vraiment préciser cela pour moi...? Si les choses sont comme vous le dites, le comité devrait en prendre bonne note.



M. Clayton Thomas-Muller:

Certainement, et je pense que la confusion a été semée par le récent communiqué concernant le rapport de la Société royale du Canada qui contestait une bonne partie de cette information et tenait un discours très polarisé. Nous nous ferons donc un plaisir de vous fournir certains éclaircissements au sujet de notre programme.



M. Richard Harris:

Oui. Nous voulons l'obtenir et l'examiner sérieusement. Et nous verrons ensuite.



M. Clayton Thomas-Muller:

Excellent.



M. Richard Harris:

Monsieur Schmidt, encore une fois, pourriez-vous me dire pourquoi on ajoute des hydrocarbures légers au procédé DGMV?



M. Glen Schmidt:

Cela fluidifie le pétrole. Le pétrole est visqueux, et pour réduire sa viscosité... Il y a deux méthodes. On peut le chauffer; la température liquéfie le pétrole afin qu'on puisse l'extraire. L'autre méthode consiste à ajouter un produit qui réduit naturellement sa viscosité et les hydrocarbures légers ont cet effet.



M. Richard Harris:

Très bien. Et vous dites que vous n'utilisez pas du tout d'eau potable...



M. Glen Schmidt:

Au départ, nous avons un peu d'eau de surface que nous avons utilisée pour les forages. Mais nous utilisons de l'eau souterraine ou non potable pour nos opérations et nous allons recycler cette eau lorsque nous en serons à l'étape commerciale.



M. Richard Harris:

Vous allez donc recycler l'eau que vous...



M. Glen Schmidt:

C'est exact.



M. Richard Harris:

C'est intéressant.

Il y a un mois environ, j'ai vu un appareil qui transformait la boue liquide du forage, le déchet liquide en un déchet solide en le séparant de l'eau. Il était beaucoup plus facile de se débarrasser du déchet solide. Avez-vous vu cela? C'était tout un appareillage.



M. Glen Schmidt:

Je n'ai pas vu ce système directement. Je sais toutefois que dans certaines zones, dans le cadre des programmes de forage... Dans les zones où il y a des sables bitumineux, on nettoie le sable du forage pour qu'il puisse servir de matériau de construction. Les gens cherchent vraiment à tout recycler du mieux qu'ils peuvent.



Le président:

Merci, monsieur Harris. Votre temps est écoulé.

Madame Brunelle.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Merci, monsieur le président. Monsieur Schmidt, bonjour.

Lors de votre présentation, vous nous avez beaucoup parlé que vous vouliez répondre aux besoins énergétiques en donnant lieu à des retombées économiques positives en équilibre avec la performance environnementale. Vous faites donc de la recherche. Vous nous avez beaucoup parlé de l'Université de l'Alberta.

Pour ma part, j'ai rencontré l'été dernier des universitaires en Alberta qui font effectivement de la recherche. C'est beaucoup axé sur les projets de captage et de stockage du carbone. On sait que le gouvernement fédéral a beaucoup investi à cet égard et qu'il a beaucoup aidé les entreprises. Pour certains, ces projets ne sont pas vraiment prouvés. On fait donc des recherches et on essaie de bien faire. Je crois que c'est votre intention.

Toutefois, ce qui me préoccupe, c'est qu'on intervient au moment où les dégâts sont faits. Faites-vous des recherches pour essayer de trouver de nouvelles façons d'extraire le carburant, de faire l'extraction autrement pour en arriver à avoir moins d'empreintes environnementales et moins de dégâts dans l'environnement?

  (1645)

[Traduction]



M. Glen Schmidt:

Désolé, pourriez-vous répéter la dernière partie de votre question? Elle a été coupée.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Vous intervenez pour établir des programmes de captage et de stockage du carbone, donc pour essayer de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais est-ce que vous faites de la recherche qui se concentre surtout sur l'extraction, sur le moment où vous allez chercher le gaz? Êtes-vous en mesure de faire cela autrement pour que ce soit moins polluant?

[Traduction]



M. Glen Schmidt:

Oui. Le CSC, le captage et stockage du CO₂, en est à ses débuts et c'est une technologie coûteuse. On est en train de l'expérimenter dans un certain nombre d'opérations. Vous avez donc raison.

Pouvons-nous être plus efficient? Je crois que la discussion de cet après-midi portait sur la possibilité d'être plus efficient afin de ne pas créer... ou de réduire la quantité de carbone. C'est ce que nous essayons de faire. Si nous pouvons appliquer efficacement l'ajout d'un solvant à la vapeur, nous produirons moins de CO₂ dès le départ. Tel est notre objectif. Nous pensons que cela nous permettra d'obtenir des résultats plus tôt. Le CSC est une technologie qui est certainement en train de se développer. En tout cas, notre entreprise fait beaucoup d'efforts pour produire moins de carbone.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Pour séparer le bitume du sable, cela prend beaucoup d'énergie. D'après ce qu'on m'a dit, le choix qui a été fait en Alberta était très axé vers l'énergie nucléaire. Est-ce toujours le cas?

[Traduction]



M. Glen Schmidt:

L'énergie nucléaire poserait des problèmes si on l'utilisait pour produire de la vapeur. Il est très difficile de transporter la vapeur sur une grande distance. Cela pourrait permettre d'alimenter le réseau électrique, mais je n'ai jamais envisagé un projet d'une telle ampleur et je ne peux pas vraiment vous donner un avis.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

D'accord.

On a beaucoup entendu parler du raffinage du pétrole. Certains travailleurs nous disaient que c'est dommage, car on ferme les raffineries au Canada et on va faire le raffinage...

Vous n'avez pas de traduction? Est-ce que ça va maintenant? Avez-vous le son?

[Traduction]



M. Glen Schmidt:

Oui, s'il vous plaît.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Des travailleurs nous ont parlé que le raffinage du pétrole se fait aux États-Unis. On construit de grosses pipelines et cela s'en va aux États-Unis. On ne fait pas la transformation au Canada. Est-ce le cas?

Voyez-vous un inconvénient à cela? Dans n'importe quel domaine, il me semble que d'avoir un produit fini est plus payant pour le pays que de faire faire le raffinage ailleurs et de voir ici les raffineries fermer.

[Traduction]



M. Glen Schmidt:

La valeur d'une raffinerie dépend de son emplacement. Les raffineries qui sont proches des lieux de consommation génèrent un bon rendement.

Le problème en Alberta, par exemple, est que nous sommes très éloignés du consommateur. Nous exportons aux États-Unis le pétrole brut plutôt que des produits finis parce que leurs raffineries sont plus efficaces et plus rentables. Il y a davantage de raffineries dans l'est du Canada parce qu'elles sont proches des consommateurs et c'est cela qui vous donne un avantage concurrentiel.

  (1650)



Le président:

Monsieur Pomerleau.

[Français]



M. Roger Pomerleau:

Monsieur Thomas-Muller, vous savez que, au Québec, on a eu le même problème de relation avec les peuples autochtones que celui que vous vivez actuellement par rapport à toute cette situation.

On a dû, pour construire les grands réseaux hydroélectriques du Grand Nord, signer des traités très spécifiques avec les autochtones. On a appelé cela la Convention de la Baie James. On a signé avec les Cris, les Attikameks et les Inuits.

Le premier principe derrière cela est qu'on est conscient qu'on ne peut rien faire sur le terrain de son voisin. Alors, premièrement, le gouvernement du Québec et les autres nations se sont assis ensemble et se sont reconnus comme nations. Donc, il y a quatre nations qui ont signé un traité ensemble. Depuis ce temps, on a pu éventuellement construire ce qu'on voulait construire après avoir discuté, à savoir comment on diviserait cela et ce qu'on ferait avec cela.

D'après ce que vous avez dit dans votre introduction, avez-vous l'impression que vous êtes traités de la même façon et qu'il y a une reconnaissance de vos droits territoriaux spécifiques?

[Traduction]



Le président:

Répondez très brièvement, s'il vous plaît.



M. Clayton Thomas-Muller:

Je dirais qu'à mon avis, le Québec a réussi à construire le dixième de ce qui avait été proposé au départ sous la direction de Ted Moses. Cela ne correspond pas vraiment aux plans qu'il y avait à l'époque, quand il y a eu la grosse bataille entre la Baie James et la Province du Québec.

Le gouvernement du Québec est très différent de celui de l'Alberta. Il ne respecte même pas ou ne reconnaît pas la compétence des premières nations. C'est une des raisons pour lesquelles dans l'Athabasca, ce sont les sociétés pétrolières qui se chargent des consultations plutôt que le gouvernement fédéral. Il n'y a pratiquement aucune consultation entre la province de l'Alberta et les premières nations.



Le président:

Merci.

Monsieur Shory, vous disposez de cinq minutes.



M. Devinder Shory (Calgary-Nord-Est, PCC):

Merci, monsieur le président.

Même si M. Thomas-Muller a choisi les mots « tar sands » plutôt que « oil sands », je me réjouis de voir que tous nos témoins d'aujourd'hui se rendent compte que la sécurité énergétique est très importante au Canada. Ils se rendent compte également du rôle important que le pétrole et le gaz jouent à cet égard. Je les en remercie infiniment.

Ma question s'adresse à M. Schmidt, de Calgary, en Alberta.

Tout d'abord, bienvenue à Ottawa.

Quels sont les éléments du régime fiscal canadien qui, selon vous, ont aidé les entreprises comme la vôtre qui cherchent à attirer des capitaux? Que peut-on faire pour que les sables bitumineux du Canada attirent davantage d'investissements?



M. Glen Schmidt:

Je pense que la discussion de tout à l'heure portait sur la stabilité de la fiscalité. Les changements posent toujours des difficultés pour ce qui est de préserver la compétitivité dans le cadre du régime fiscal. Le soutien que le gouvernement apporte au secteur minier, que ce soit pour l'exploration minière ou l'exploration pétrolière et gazière, donne aux entreprises comme la nôtre la possibilité de forer et d'explorer. Nous avons parlé du projet Grosmont. Le soutien qui est apporté par l'entremise de la fiscalité à ces projets, qu'il s'agisse de projets miniers, pétroliers ou gaziers, est important pendant la phase d'exploration.



M. Devinder Shory:

Pensez-vous que l'investissement étranger serait utile pour l'exploitation des sables bitumineux? Comment ces capitaux favorisent-ils des projets comme les vôtres?



M. Glen Schmidt:

L'apport de capitaux est important en raison de la taille des projets. Ce qui pourrait vous étonner en 2011, c'est que les dépenses vont augmenter dans le secteur du pétrole et du gaz classiques. Sur le plan de la technologie, les forages horizontaux et la technologie de facturation vont augmenter d'environ 10 milliards de dollars les capitaux dépensés en 2011 alors que pour les sables bitumineux, l'investissement va seulement s'accroître de 5 milliards de dollars.

Il est important d'avoir des capitaux pour faire face à cette croissance, pour le pays comme pour les entreprises, et il faut donc avoir une concurrence sur le plan des capitaux. Autrement dit, les investisseurs d'Asie, des États-Unis ou de l'Europe cherchent un pays sûr où ils peuvent obtenir un bon rendement. Le Canada offre un pays sûr et une fiscalité efficace et ils recherchent ce rendement. Le grand nombre de coentreprises, que ce soit la récente annonce d'Encana pour des projets gaziers ou d'autres, signifie que ces diverses sources de capitaux se concurrencent les unes les autres, ce qui permet aux entreprises comme la nôtre d'attirer des capitaux non seulement pour développer sa production, mais pour faire de la recherche.

(1655)



M. Devinder Shory:

M. Thomas-Muller a parlé des préoccupations des premières nations. Je me demande si votre entreprise fait appel à la nation crie Bigstone dans le cadre de ses projets et si elle la fait participer activement.



M. Glen Schmidt:

Je pense que nous avons fait ce dont Clayton a parlé. Il faudrait entamer la discussion avant toute opération, et c'est ce que nous avons fait, il y a environ quatre ans. Nous avons ouvert un bureau dans la communauté, même s'il y a des grandes entreprises dans la région. Son personnel vient de la communauté. Et nous discutons. Nous comprenons quels sont les besoins de la communauté. Nous avons terminé les études traditionnelles avec le chef et le conseil. Il y a deux conseillers qui se consacrent à notre entreprise. Nous essayons de leur répondre pour comprendre les questions qu'ils se posent, le genre d'entreprise qu'ils cherchent à développer et pour améliorer l'efficacité avec laquelle nous élaborons un projet ou nous le mettons en oeuvre.

Je pense qu'il s'agit de travailler au sein de la communauté et d'écouter avant de lancer une application ou un programme.



M. Devinder Shory:

Peut-on dire que l'industrie a généralement pour principe de travailler avec les communautés autochtones locales?



M. Glen Schmidt:

Je pense que toute entreprise sérieuse cherche à travailler avec les gens de la communauté où elle se trouve. Les communautés autochtones du nord de l'Alberta. sont celles avec lesquelles nous travaillons activement. Pour

réaliser un projet, il est absolument crucial d'établir des relations basés sur un respect mutuel.

Je ne connais aucune entreprise sérieuse qui n'ait pas cet objectif.



M. Devinder Shory:

Une autre question me préoccupe. Plusieurs témoins ont émis des inquiétudes au sujet de la quantité d'eau puisée dans la rivière Athabasca. Je voudrais que vous précisiez s'il y a une réglementation régissant l'utilisation de l'eau et de la rivière Athabasca.



M. Glen Schmidt:

Nous ne sommes pas dans le secteur minier qui est la zone historique des sables bitumineux. Il y a un grand nombre de règlements régissant l'utilisation de l'eau de la rivière Athabasca.

Je sais qu'il y a des restrictions à l'égard des périodes de faible débit. Il y a un certain nombre de domaines qui font l'objet de règlements très précis.

Du côté de l'exploitation in situ, où nous nous trouvons, il est interdit de puiser l'eau de surface à des fins commerciales. Nous la puisons plus bas, dans des sources non potables si bien que cela n'a pas les répercussions que les gens cherchent à atténuer en ce qui concerne l'eau puisée dans l'Athabasca.



Le président:

Monsieur Shory, votre temps est écoulé.

Nous allons terminer cette partie de la réunion et suspendre la séance pendant quelques instants. Nous la reprendrons ensuite pour passer aux travaux futurs, ce qui ne devrait pas prendre très longtemps, mais nous verrons.

Avant de suspendre la séance, je tiens à signaler que nous avons deux étudiants en journalisme au fond de la salle.

Vous êtes les bienvenus.

Je remercie tous les témoins de nous avoir fait des exposés et d'avoir répondu à nos questions aujourd'hui.

La séance est suspendue.

[Les délibérations se poursuivent à huis clos.]





Publications - 15 février 2011

Procès-verbal

Options

[Retour a la liste des réunions](#)

PROCÈS-VERBAL

Séance n° 44

Le mardi 15 février 2011

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 15 h 31 (vidéoconférence), dans la pièce 7-52 du 131, rue Queen, sous la présidence de Leon Benoit, président.

Membres du Comité présents : Mike Allen, David Anderson, Scott Andrews, Leon Benoit, Paule Brunelle, l'hon. Denis Coderre, Nathan Cullen, Richard M. Harris, Randy Hoback, Roger Pomerleau, Devinder Shory et Alan Tonks.

Aussi présents : *Bibliothèque du Parlement* : Jean-Luc Bourdages, analyste; Mohamed Zakzouk, analyste.

Témoins : *Athabasca Chipewyan First Nation Business Group* : Garry Flett, vice-président et chef de l'exploitation. *Spectra Energy Transmission West* : Douglas P. Bloom, président. *Cenovus Energy inc.* : Jim Campbell, vice-président, Affaires gouvernementales et responsabilité d'entreprise; Jon Mitchell, chef d'équipe, Politique et stratégie environnementale .

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 7 octobre 2010, le Comité reprend son étude sur la sécurité énergétique au Canada.

À 15 h 34, la séance est suspendue.

À 15 h 36, la séance reprend.

Garry Flett fait une déclaration.

À 15 h 50, la séance est suspendue.

À 15 h 52, la séance reprend.

Douglas P. Bloom et Jim Campbell, par vidéoconférence de Calgary (Alberta), font des déclarations et, avec Garry Flett et Jon Mitchell, répondent aux questions.

À 17 h 18, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation par la présidence.

Le greffier du Comité,

Andrew Lauzon

2011/02/16 13 h 5





Publications - 15 février 2011

Témoignages | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour à la liste des réunions](#)



40^e LÉGISLATURE, 3^e SESSION

Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES

TABLE DES MATIÈRES


Le mardi 15 février 2011

1530


 *Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC))*

1535

 *Le président*

 *M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD)*

 *Le président*

 *M. Garry Flett (vice-président et chef de l'exploitation, Athabasca Chipewyan First Nation Business Group)*

1540

1545

 *Le président*



 *Le président*

 *M. Douglas P. Bloom (président, Spectra Energy Transmission West)*

 *Le président*





 *M. Douglas P. Bloom*

1555

-  *Le président*
-  *M. Douglas P. Bloom*

1600

1605

-  *Le président*
-  *M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.)*
-  *Le président*
-  *M. Douglas P. Bloom*









1610

-  *M. Alan Tonks*
-  *M. Douglas P. Bloom*
-  *M. Alan Tonks*
-  *M. Garry Flett*

1615









-  *Le président*
-  *Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ)*
-  *Le président*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *M. Garry Flett*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *M. Garry Flett*

1620







-  *Mme Paule Brunelle*
-  *M. Douglas P. Bloom*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Garry Flett*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Garry Flett*
-  *M. Nathan Cullen*

1625

-  *M. Garry Flett*

-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Garry Flett*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Douglas P. Bloom*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Douglas P. Bloom*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Douglas P. Bloom*

1630


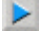
-  *Le président*
-  *M. Jim Campbell (vice-président, Affaires gouvernementales et responsabilité d'entreprise, Cenovus Energy inc.)*
-  *Le président*
-  *M. Jim Campbell*
-  *Le président*
-  *M. Jim Campbell*






1635

1640




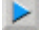
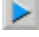


-  *Le président*
-  *M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC)*
-  *M. Garry Flett*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Garry Flett*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Garry Flett*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Douglas P. Bloom*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Douglas P. Bloom*

1645





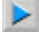


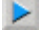

-  *Mme Paule Brunelle*
-  *Le vice-président (M. Alan Tonks)*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *Le vice-président (M. Alan Tonks)*
-  *Le président*
-  *M. Douglas P. Bloom*
-  *Le président*
-  *M. Douglas P. Bloom*

-  *Le président*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Douglas P. Bloom*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Douglas P. Bloom*

1650

-  *M. David Anderson*
-  *Le président*
-  *M. Jim Campbell*
-  *Le président*
-  *L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.)*
-  *M. Douglas P. Bloom*
-  *L'hon. Denis Coderre*

1655

-  *Le président*
-  *M. Jim Campbell*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Douglas P. Bloom*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Douglas P. Bloom*
-  *Le président*
-  *M. Randy Hoback (Prince Albert, PCC)*
-  *M. Douglas P. Bloom*
-  *M. Randy Hoback*

1700

-  *M. Douglas P. Bloom*
-  *M. Randy Hoback*
-  *M. Jim Campbell*
-  *M. Randy Hoback*
-  *M. Jim Campbell*
-  *M. Randy Hoback*
-  *M. Jim Campbell*
-  *M. Randy Hoback*
-  *M. Jim Campbell*
-  *M. Randy Hoback*
-  *M. Jim Campbell*
-  *Le président*

1705

- ▶ *M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ)*
- ▶ *M. Douglas P. Bloom*
- ▶ *M. Roger Pomerleau*
- ▶ *M. Douglas P. Bloom*
- ▶ *M. Roger Pomerleau*

1710

- ▶ *M. Jim Campbell*
- ▶ *Le président*
- ▶ *M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC)*
- ▶ *M. Douglas P. Bloom*
- ▶ *M. Mike Allen*
- ▶ *M. Douglas P. Bloom*
- ▶ *M. Mike Allen*
- ▶ *M. Douglas P. Bloom*
- ▶ *M. Mike Allen*

1715

- ▶ *M. Jim Campbell*
 - ▶ *M. Jon Mitchell (chef d'équipe, Politique et stratégie environnementale , Cenovus Energy inc.)*
 - ▶ *M. Mike Allen*
 - ▶ *M. Jim Campbell*
 - ▶ *Le président*
-



CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES

Le mardi 15 février 2011

[Enregistrement électronique]

* * *

 (1530)

[Traduction]



Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)) :

Je déclare la séance ouverte.

Bonjour tout le monde.

Je vous souhaite la bienvenue à une autre réunion sur la sécurité énergétique au Canada. Nous traitons aujourd'hui des impacts économiques régionaux; nous entendrons trois groupes de témoins.

Commençons par Gary Flett, vice-président et chef de l'exploitation de l'Athabasca Chipewyan First Nation Business Group. Nous vous souhaitons la bienvenue.

Il y a aussi Douglas Bloom, président de Spectra Energy Transmission West. Bienvenue.

On n'entend pas l'interprète? Nous allons suspendre la séance un court instant pour régler cela.

[Note de l'éditeur: difficultés techniques]

  (1535)



Le président :

Vous pouvez m'entendre, maintenant? Est-ce que le micro fonctionne?

Des voix: Oui.

Le président: Reprenons. L'équipe technique pourra continuer de faire des ajustements.

Allons tout de suite aux témoins qui sont ici. J'avais commencé à vous les présenter. Ce sont Gary Flett, vice-président et chef de l'exploitation de l'Athabasca Chipewyan First Nation Business Group; et Douglas Bloom, président de Spectra Energy Transmission West. Messieurs, nous vous souhaitons la bienvenue.

Les témoins de Cenovus Energy Inc. comparaitront par vidéoconférence. Ce sont Jim Campbell, vice-président, Affaires gouvernementales et responsabilité d'entreprise; Alan Reid, vice-président, Réglementation, communauté locale et affaires militaires; et Jon Mitchell, chef d'équipe, Politique et stratégie environnementale.

Nous accorderons à chacun des témoins sept minutes pour faire leur exposé, dans l'ordre dans lequel ils figurent à l'ordre du jour.

Nous commencerons donc avec Gary Flett, de l'Athabasca Chipewyan First Nation Business Group.

Je vous cède la parole, monsieur. Vous avez sept minutes.



M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD) :

Monsieur le président, j'aimerais tout d'abord savoir quand doit commencer la vidéoconférence.



Le président :

Les représentants de Cenovus vont probablement apparaître bientôt à l'écran. Tout allait bien lors des essais, plus tôt. Nous ferons ce que nous pourrons.

Monsieur Flett, vous avez la parole.



M. Garry Flett (vice-président et chef de l'exploitation, Athabasca Chipewyan First Nation Business Group):

Je vous remercie de m'accueillir. Je suis heureux d'être ici.

Durant la période de questions du 7 décembre 2010, M. David Anderson a demandé à Lionel Lepine de lui donner des statistiques sur l'emploi des membres de l'Athabasca Chipewyan First Nation Business Group.

Je désire donc présenter des statistiques sur notre groupe d'affaires, avec documentation à l'appui, et les accompagner de commentaires.

L'Athabasca Chipewyan First Nation Business Group réunit cinq entreprises qui appartiennent à 100 p. 100 à la Première nation Athabasca Chipewyan, et sept autres coentreprises et partenariats, dont l'effectif fluctue selon les besoins de l'industrie. Lorsque la demande est maximale, en période de rotation ou d'arrêt pour l'entretien, nous employons environ 1 400 personnes. En dehors de ces périodes, notre groupe d'affaires maintient un effectif d'environ 1 200 employés.

Les possibilités d'emploi pour les membres de la Première nation Athabasca Chipewyan, la PNAC, fluctuent également en fonction de la demande. En période de rotation pour l'entretien, l'industrie peut demander au groupe d'affaires de lui fournir une main-d'oeuvre additionnelle de 300 à 400 personnes. Nous tentons à ces occasions de fournir de l'emploi temporaire aux membres de la bande qui vivent dans la réserve. Ces employés sont transportés de Fort Chipewyan ou d'autres collectivités directement à l'usine, où ils sont hébergés pendant la période où on a besoin d'eux.

Pour répondre aux questions sur les niveaux d'emplois permanents, je vais vous fournir des données démographiques concernant les membres de la bande qu'emploie le groupe d'affaires.

Le faible niveau d'emploi apparent des membres de la bande s'explique comme suit: d'après le recensement de 2010 de la municipalité régionale de Wood Buffalo, 1 261 personnes vivent à Fort Chipewyan. Notre Première nation compte 920 membres, dont 236 vivent à Fort Chipewyan; ce nombre représente 19 p. 100 de la population totale de Fort Chipewyan, tous groupes d'âges confondus.

Vingt-six pour cent de la population totale de la PNAC vit à Fort Chipewyan. Les membres de la PNAC qui sont en âge de travailler, c'est-à-dire qui avaient entre 18 et 55 ans au mois de mai 2010, se répartissent comme suit: 135 à Fort Chipewyan, 99 à Fort McMurray et 57 à Edmonton.

D'après les statistiques de janvier 2011, l'Athabasca Chipewyan First Nation Business Group est composé de cinq compagnies qui appartiennent à 100 p. 100 à la PNAC. Ce sont Chip Manufacturing, qui fabrique des protège-poignets et des articles de sécurité en Kevlar; Denesoline Environment, notre division des déchets; Denesoline Janitorial, notre division de nettoyage et d'entretien; Denesoline Maintenance, qui s'occupe de réparation mécanique des routes; et Tech Sonic Services, une compagnie de nettoyage par ultrasons.

Nos sept coentreprises et partenariats sont ACFN Allnorth Consulting, une société de génie civil; AC&T, une entreprise de terrassement au moyen d'équipement lourd; ACE Industrial, qui fait toute la soudure et l'usinage; Cutting Edge, qui déchiquette les pneus de toutes tailles, sur les routes et ailleurs; Dene West Catering; Lemax Maching and Welding; et Poplar Point, un autre service de restauration pour les camps.

Au total, notre groupe d'affaires et ses coentreprises ont un effectif de 1 250 employés. Nous avons indiqué 1 400 employés dans notre site Web; ce nombre était exact à l'époque, mais il faut maintenant prendre en compte les effets de l'attrition et de la récession de 2010.

Les entreprises qui appartiennent exclusivement à notre groupe d'affaires ont un effectif total de 585 employés.

  (1540)

Quelque 54 des 585 employés de l'Athabasca Chipewyan First Nations Business Group sont de descendance autochtone, ce qui représente 9 p. 100 de l'effectif. Quatre pour cent de nos employés sont des membres de la PNAC. Trente-neuf pour cent de nos employés autochtones, soit 21 Autochtones sur 54, sont membres de cette première nation. Au total, 234 membres de la PNAC habitant à Fort McMurray et à Fort Chipewyan sont en âge de travailler et près de 9 p. 100 d'entre eux sont employés par notre groupe. Il faut savoir que d'autres travaillent directement pour des groupes du secteur énergétique, comme Syncrude, Shell et Suncor.

Sur les 21 membres de la PNAC qui travaillent pour nous, 11 occupent des postes de direction et des postes d'ouvriers à Fort Chipewyan. Les 10 autres sont à Fort McMurray. Ils sont cadres de direction, cadres supérieurs, membres du personnel comptable et administratif, gens de métier, et préposés à l'entretien.

Nos coentreprises ont 665 employés, dont 47 sont de descendance autochtone, ce qui représente 7 p. 100 de l'effectif. Deux pour cent d'entre eux, soit 11, sont membres de la PNAC. Vingt pour cent des employés autochtones des coentreprises sont membres de la PNAC. Ils occupent des postes de superviseurs, d'opérateurs de machine lourde, de préposés de camp et de manoeuvres, ou encore font partie du personnel comptable et administratif.

L'Athabasca Chipewyan First Nations Business Group appuie l'éducation permanente et le perfectionnement continu. Quatre de nos employés actuels membres de la PNAC font également des études. L'une est en congé d'études pour obtenir un diplôme en études autochtones; une autre travaille à temps partiel pour étudier en comptabilité; une autre encore qui travaille à temps plein obtiendra bientôt un certificat d'associé. Elle est déjà titulaire d'un baccalauréat en gestion et est conseillère en ressources humaines agréée; un autre est apprenti en équipement lourd.

De nombreux étudiants de la PNAC en général — la nation, pas l'Athabasca Chipewyan First Nations Business Group — ont reçu ces dernières années des certificats, diplômes, maîtrises ou doctorats dans un éventail de domaines, comme l'environnement, la gestion, le droit, de nombreux métiers, les sciences infirmières, l'éducation et les sciences, pour n'en citer que quelques exemples. Depuis quelques années, un bon nombre de membres de la PNAC se sont inscrits à un programme d'études postsecondaires de notre ministère de l'instruction publique.

Je vais maintenant parler de certains obstacles à l'emploi. Les occasions d'emploi pour les membres de la PNAC varient en fonction de la demande de l'industrie. Notre groupe d'affaires sert l'industrie, à laquelle il fournit notamment des services d'entretien, de gestion des déchets, de recyclage, ainsi que d'autres services dans des secteurs très spécialisés.

Nous avons de nombreux diplômés, mais dans des domaines qui ne correspondent pas à nos besoins. Par exemple, il y a des infirmières dans la population de la PNAC, mais nous n'embauchons pas d'infirmières. Nous n'avons pas de poste à leur offrir.

Bien que nous ayons réussi dans certains secteurs, d'autres nécessitent une attention spéciale. D'autres facteurs nous créent des difficultés, comme le manque d'instruction parmi les membres de la bande. Selon une étude menée en 2006, 74 p. 100 de nos membres ont quitté l'école en 10^e année ou même avant.

De plus, certains membres de notre bande ne peuvent trouver d'emploi parce qu'ils n'ont pas de permis de conduire.

Il y a aussi un manque de compétences favorisant l'employabilité et un manque de formation.

Le transport pose un problème énorme. Les habitants de Fort Chipewyan veulent travailler pour l'industrie, mais ils vivent à Fort Chip, et s'ils déménagent à Fort McMurray, ils doivent trouver eux-mêmes à se loger.

Aussi, comme toute la population de la municipalité, nous devons obligatoirement subir des tests de détection d'alcool et de drogue, et certains y échouent.

Il y a à Fort Chipewyan 78 maisons, dont 53 appartiennent à la bande et 25 sont hypothéquées. Actuellement, dix familles, quatre célibataires et deux aînés figurent sur notre liste d'attente pour un logement.

 (1545)

Le délai d'attente moyen est de trois ans. À cause de la pénurie de logements, certaines maisons sont occupées par plus d'une famille.

Le logement est extrêmement cher à Fort McMurray. Un membre de la PNAC qui décide de quitter Fort Chip

pour aller vivre à Fort McMurray doit s'attendre à devoir payer 1 492 \$ par mois pour une garçonnière, 1 524 \$ pour un appartement avec une chambre à coucher, 1 879 \$ pour un appartement avec deux chambres ou 2 093 \$ pour un appartement avec trois chambres. Une maison unifamiliale ordinaire coûte 704 000 \$; un propriété dans un immeuble résidentiel — par exemple, un condominium — coûte 429 000 \$; un duplex coûte environ 508 000 \$; et une maison mobile sur une propriété vaut environ 410 000 \$. Il faut compter en plus les frais de garderie. La garderie du YMCA de Fort McMurray coûte 1 225 \$ par mois, par enfant, et les services de garde après l'école coûtent 450 \$. Pour une famille de quatre personnes, soit deux adultes et deux enfants, le coût de la vie à Fort McMurray est de 3 000 \$ par mois, en plus du logement et de la garderie.

J'espère avoir su répondre à vos questions.

Je vous remercie.



Le président:

Merci.

Nous allons suspendre la séance pour redémarrer le système, et nous écouterons ensuite M. Bloom.

  (1550)

  (1550)



Le président:

Nous reprenons la séance avec un exposé de M. Bloom, président de Spectra Energy Transmission West.

Monsieur Bloom.



M. Douglas P. Bloom (président, Spectra Energy Transmission West):

Je vous remercie, monsieur le président. Je suis heureux que vous m'ayez offert cette occasion de comparaître devant le comité.

Si je ne peux fournir aujourd'hui tous les renseignements dont le comité a besoin pour faire son étude, je me ferai un plaisir de veiller à les lui faire parvenir ultérieurement.

J'espère que mes observations seront utiles à votre étude sur divers aspects de la sécurité énergétique.



Le président:

Un petit moment s'il vous plaît, monsieur Bloom. Il semble que nous ayons maintenant des problèmes avec l'interprétation. Le son ne passe pas.

Monsieur Bloom, pourriez-vous reprendre? J'espère que nous n'aurons pas à vous interrompre de nouveau, mais ce n'est pas impossible.

Allez-y.



M. Douglas P. Bloom:

Voulez-vous que je fasse un test?

Le président: D'accord.

M. Douglas P. Bloom: Pouvez-vous m'entendre maintenant?

Je vous remercie de m'offrir cette occasion de comparaître devant le comité...

  (1555)





Le président :

C'est la responsabilité du secrétaire parlementaire. Tout le monde le sait.

Bon, je vais faire un test. Je veux seulement voir si cela fonctionne. Je continuerai de parler jusqu'à ce qu'on y arrive.

Bon, je pense que c'est réglé.

Monsieur Bloom, voulez-vous reprendre votre exposé du début? Merci.





M. Douglas P. Bloom:

Je vous remercie, monsieur le président, et je remercie les membres du comité de m'offrir cette occasion de prendre la parole devant vous. Permettez-moi de dire d'abord que si je ne peux fournir aujourd'hui tous les renseignements dont le comité a besoin pour ses travaux, nous veillerons avec plaisir à vous les faire parvenir ultérieurement.

J'espère que mes observations seront utiles à l'étude que vous faites de divers aspects de la sécurité énergétique. Spectra Energy est l'un des plus importants réseaux de collecte, de traitement, de transport et de distribution de gaz naturel en Amérique du Nord, et nous exerçons nos activités dans sept provinces du Canada. Nous sommes très présents en Colombie-Britannique, en Ontario et dans le Canada atlantique, et nous employons 3 400 Canadiens d'un océan à l'autre. Notre compagnie, ayant plus de 50 ans d'histoire en Colombie-Britannique, est profondément enracinée au Canada. De plus, nous célébrons en 2011 le centenaire de notre filiale, Union Gas. Dans mon témoignage écrit, je donne de plus amples détails sur la nature de nos activités au Canada et en Amérique du Nord et l'empreinte que nous y faisons.

Permettez-moi d'abord de parler de notre engagement à l'égard de la sécurité. Nos employés vivent et travaillent dans des centaines de collectivités canadiennes, et nous avons à cœur leur sécurité et celle du public. Nous appliquons, dans l'exploitation et l'entretien de nos installations, des méthodes et des normes minutieusement testées, et nous respectons et surpassons même une rigoureuse réglementation. En matière de sécurité, nous ne perdons jamais de vue l'objectif zéro, au chapitre des blessures et des maladies liées au travail. À l'appui de ces efforts, nous demandons aux gouvernements fédéral et provinciaux du Canada de collaborer à la création d'un programme national « Appelez avant de creuser », puisque l'excavation par des tiers est la cause principale d'incidents liés aux pipelines du Canada.

Compte tenu de la portée, de l'envergure et de la diversité géographique de nos entreprises, Spectra Energy est bien placée pour commenter les retombées économiques régionales du développement énergétique d'un bout à l'autre du Canada. J'espère, par mon exposé, faire comprendre que les retombées d'activités menées en un lieu donné se répercutent sur l'ensemble de notre secteur, et présentent des avantages pour le Canada entier.

J'aimerais commencer par le nord-est de la Colombie-Britannique, où les actifs de Spectra Energy sont sans conteste très importants. Nos pipelines et nos installations de traitement du gaz constituent l'armature du secteur du gaz naturel en Colombie-Britannique. Nous assurons la liaison entre le secteur de la prospection et de la production de gaz naturel de la Colombie-Britannique et des millions de consommateurs pour qui il est une matière première; il alimente leurs industries manufacturières et centrales électriques, et il chauffe leurs maisons et leurs entreprises. Nous traitons et transportons 60 p. 100 du gaz naturel produit dans la province, mais nous sommes en croissance. Notre réseau, qui comble tous les besoins en gaz naturel de la Colombie-Britannique et 50 p. 100 de la demande des États de Washington, de l'Oregon, et de l'Idaho, est en outre connecté au réseau de pipelines nord-américain.

Je sais que des témoins ont parlé au comité de l'émergence de nouvelles technologies et des énormes effets qu'elles ont eu sur l'approvisionnement en Amérique du Nord. En réponse à la croissance de l'approvisionnement dans les zones de ressources de Horn River et de Montney/Doig, Spectra Energy fait d'importants investissements dans l'avenir de la Colombie-Britannique. Nous élargissons notre infrastructure en vue de transporter ces nouveaux approvisionnements de gaz de schiste vers les marchés de l'Ouest canadien et d'ailleurs. Notre programme d'expansion prévoit un investissement d'environ 1,5 milliard de dollars entre 2009 et 2012 dans nos actifs de la Colombie-Britannique. Si cela peut vous donner une idée de l'importance que revêt l'Ouest canadien pour notre société: ce montant de 1,5 milliard de dollars représente environ la moitié de son budget

d'immobilisations actuel.

Dans le cadre de notre programme d'expansion, il faudra des travailleurs dans le nord-est de la Colombie-Britannique pour accélérer la production, ce qui aura des retombées directes et indirectes pour tout le pays, et non seulement pour les collectivités du Nord, la Colombie-Britannique et l'Ouest canadien. Notre projet d'expansion régionale, qui est déjà amorcé, prévoit la création d'un nombre estimatif de 1 350 emplois directs ces trois prochaines années dans les domaines de la construction et de l'inspection, soit près de deux millions d'heures-personnes de travail, ainsi que des emplois liés aux nombreux services d'ingénierie, de design, d'approvisionnement, de transport par camion et de logistique nécessaires pour une croissance de cette envergure.

Ces emplois additionnels, en plus de l'investissement de 1,5 milliard de dollars, auront un effet catalyseur qui sera ressenti dans tout le Canada et, au bout du compte, dans toute l'Amérique du Nord. Par exemple, nous nous approvisionnons partout sur le continent — pompes de l'Ontario, systèmes de commande de processus et valves de l'Alberta, acier profilé du Québec. Tout cela est assemblé en collaboration avec des ressources du nord-est de la Colombie-Britannique. C'est sans compter les services d'ingénierie, de transport et de logistique, et les millions de dollars qui sont dépensés pendant ce temps-là sur la réfection des routes et des ponts — et pensez qu'on ne parle ici que de la contribution de Spectra Energy.

 (1600)

Les recettes en redevances de l'industrie gazière de la Colombie-Britannique se sont chiffrées à 406 millions de dollars en 2010, et Spectra Energy a versé 60 millions de dollars d'impôts fonciers, qui constituent une importante contribution à l'économie de la province. Notre industrie investit également temps et argent dans des collectivités des quatre coins de la Colombie-Britannique. En 2010, nos employés ont consacré plus de 700 heures à des projets de bénévolat en Colombie-Britannique, et ils ont fait près de 1 million de dollars de dons de charité.

Nous sommes convaincus qu'un solide approvisionnement en gaz naturel assurera la sécurité énergétique du Canada et de nos voisins américains, et que le gaz naturel continuera de soutenir l'économie aux échelons local, provincial, régional et fédéral pendant de longues années.

Ceci couvre deux des éléments de notre équation énergétique continentale, et le gaz naturel a tout a fait sa place dans le troisième — l'environnement. Au chapitre des émissions de carbone, le gaz est de 45% plus propre que le charbon et 30% plus propre que le pétrole. Le gaz naturel est disponible ici et maintenant pour nous aider à réaliser nos objectifs en matière d'environnement, et les États-Unis le reconnaissent déjà. Lors du discours sur l'état de l'Union qu'il a prononcé devant le Congrès le mois dernier, le président Barack Obama a exprimé son appui au rôle que peut jouer le gaz naturel dans une politique avant-gardiste d'énergie propre.

Les sources d'énergie de remplacement sont essentielles et sont une grande part de l'ensemble des sources énergétiques, mais le fait est que le gaz naturel restera une importante source d'énergie pour les générations à venir et sera une source d'appoint pour les énergies renouvelables quand il n'y aura ni vent, ni soleil. Le gaz naturel est en train de supplanter les centrales thermiques alimentées au charbon en Ontario, ce qui a pour effet immédiat de réduire les émissions. Spectra Energy transporte le gaz naturel par le truchement de sa filiale Union Gas, une société qui dessert 1,3 million de clients du marché énergétique de l'Ontario. Par ailleurs, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick envisagent diverses solutions pour diversifier encore plus leur portefeuille énergétique, dont l'utilisation accrue du gaz naturel et des sources d'énergie de remplacement propres.

Abstraction faite des possibilités de réduction des émissions à court terme, les collectivités-hôtes qui tirent parti aujourd'hui de l'essor de la technologie et du développement du gaz naturel ont grand besoin des retombées économiques associées à l'emploi accru du gaz naturel. Nous devons tirer parti de la source que nous avons aujourd'hui, un combustible propre, abondant, efficace et polyvalent, qui se trouve ici même. Cette étape importante ouvrira la voie à des avantages économiques, aux échelons local, régional et national.

Maintenant que Spectra Energy entreprend d'investir dans la vaste infrastructure gazière partout au Canada pour exploiter le combustible conventionnel le plus propre qui soit de nos jours, et pour soutenir nos objectifs en matière de sécurité énergétique, d'environnement et d'économie, nous soumettons au comité les recommandations qui suivent.

Tout d'abord, il faut continuer de soutenir l'industrie de l'énergie et reconnaître le rôle qui lui est dévolu dans l'offre de services essentiels aux Canadiens et la stimulation de la croissance économique du pays. Alors que le reste du monde vivait une crise économique, Spectra Energy créait des emplois. Notre contribution à la

croissance économique peut être catalysée par le maintien d'un climat fiscal concurrentiel, par le soutien des infrastructures ainsi que de la recherche et du développement, au fur et à mesure de l'expansion de notre secteur, et par un contexte réglementaire national et nord-américain harmonisé, efficace et stable.

Deuxièmement, il faut stimuler la demande « nationale » de gaz naturel et diversifier l'accès à nos ressources par le truchement des marchés extérieurs. Comme nous avons plus de 100 ans de réserves de gaz naturel, son prix devrait rester abordable dans un avenir prévisible. S'il ne peut stimuler la demande de gaz naturel au pays et créer des débouchés pour lui à l'extérieur, le Canada entravera la croissance de l'exploration et de la production gazière partout au Canada — une importante source de revenus et de retombées économiques pour les régions du pays.

Troisièmement, il faut redoubler les efforts de soutien des investissements qui sont faits dans les infrastructures gazières du Canada. Spectra Energy appuie sans réserve l'orientation positive qu'a prise l'Office national de l'énergie pour encourager et attirer les investissements dans l'infrastructure énergétique fondamentale au Canada. Les initiatives de l'office visant à encourager l'efficacité de la réglementation sont de bon augure pour l'investissement à long terme dans notre secteur.

  (1605)

Quatrièmement, continuer de reconnaître le rôle que les ressources canadiennes en gaz naturel jouent dans l'équation de la sécurité énergétique nord-américaine. Une stratégie nationale claire de l'énergie serait utile pour soutenir la croissance dans le secteur de l'énergie et les avantages aux régions.

Je vous remercie sincèrement de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui. J'espère que ces observations et que notre mémoire vous seront utiles lors de vos délibérations, et je serais heureux de répondre à vos questions.



Le président:

Merci, monsieur Bloom.

Les témoins que nous espérons entendre par vidéoconférence ne sont pas encore en ligne, alors, nous allons passer aux questions et aux observations, et si les témoins sont disponibles, nous allons nous arrêter pour entendre leurs témoignages et ensuite, nous poursuivrons. De plus, M. Flett doit partir avant 17 heures, alors, veuillez garder cela à l'esprit lorsque vous posez des questions.

Je donne d'abord la parole à l'opposition officielle. Allez-y, monsieur Tonks; vous avez sept minutes.



M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.):

Merci beaucoup, monsieur le président.

Messieurs Flett et Bloom, soyez les bienvenus. Je vous suis reconnaissant d'être ici.

Ma première question s'adresse à M. Bloom. Monsieur Bloom, vous avez fait plusieurs allusions à la clarté de la réglementation. De plus, vous avez terminé en disant que toute la question des investissements reposait peut-être sur la clarté et l'excellence réglementaires. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur la façon dont vous percevez ce cadre réglementaire?

Vous avez également parlé d'une stratégie nationale claire de l'énergie. Pourriez-vous étoffer davantage ce point dans l'optique du régime réglementaire que vous aimeriez voir en place et nous dire si le régime actuel pose des problèmes? De même, que voulez-vous dire par stratégie de l'énergie?



Le président:

Monsieur Bloom, allez-y.



M. Douglas P. Bloom:

Merci. Permettez-moi de commencer par le point concernant l'efficacité réglementaire que je voulais faire valoir.

La question ici, monsieur, c'est que les décisions d'investissement sont grandement facilitées lorsque nous avons une plus grande certitude concernant le processus; alors, nous encourageons toute mesure du côté réglementation qui pourrait nous aider à augmenter la clarté et la certitude concernant le processus. Le résultat, bien entendu, est laissé aux responsables de la réglementation, mais ce qui est important pour les investisseurs du secteur privé, c'est la rapidité et la certitude concernant le processus, et ce sont probablement les éléments les plus importants que nous pourrions demander à tout organisme responsable de la réglementation.

  (1610)



M. Alan Tonks:

En ce qui concerne la stratégie nationale de l'énergie, pourriez-vous nous en dire un peu plus? Nous avons emprunté cette voie auparavant et je pense que vous pouvez comprendre que nous voulons faire très attention aux sensibilités provinciales, et tout le reste. Que comprendrait, à votre avis, une stratégie nationale?



M. Douglas P. Bloom:

En résumé, nous estimons que le Canada a une occasion extraordinaire en ce moment. Ce pays a la chance d'avoir des ressources abondantes. Nous avons également beaucoup de chance d'être situés à côté du plus important marché dans le monde, mais nous sommes également accessibles à beaucoup d'autres économies émergentes de très grande taille. Nous estimons qu'il y a maintenant pour le Canada une occasion extraordinaire pour faire une pause et réfléchir aux objectifs que nous voudrions fixer pour le secteur énergétique ainsi que les emplois et les revenus qu'il peut créer. Je pense que nous avons maintenant l'occasion de déterminer comment nous allons maximiser la valeur de la ressource que nous avons dans notre pays — en respectant la compétence provinciale sur ces ressources, mais néanmoins, d'évaluer les objectifs auxquels nous aspirons comme pays et ce que nous devons faire pour réaliser ces objectifs. Cela engloberait tous les paliers de gouvernement, de même que les acteurs du secteur privé.



M. Alan Tonks:

Il est possible que nous revenions au point que vous avez soulevé concernant l'investissement, d'où vient l'investissement et les modalités de cette stratégie nationale.

J'aimerais m'adresser à M. Flett. Monsieur Flett, merci beaucoup de ces données statistiques. C'est excellent, et je pense que le comité serait intéressé à l'accessibilité, si vous voulez, des avantages des sables bitumineux, des développements touchant le gaz de shale et tout le reste — désolé, je voulais dire les sables pétrolifères. Je voulais simplement m'assurer qu'ils étaient réveillés de l'autre côté. C'est une question délicate pour eux.

Monsieur Flett, le succès de vos propres entreprises, que vous avez développées avec soin, est admirable, mais êtes-vous certain que vous obtenez le réinvestissement dans l'éducation et l'aide à la petite enfance.

Vous avez parlé des questions de logement. Nous sommes allés à Fort McMurray. Nous avons vu l'incroyable surpeuplement qu'il y avait là-bas. Est-ce que certains de ces avantages retournent équitablement aux populations locales et, en particulier, aux Premières nations que vous représentez?



M. Garry Flett:

Je pense que la réponse est non, mais y a-t-il une atténuation à long terme du problème? Peut-être. Il doit y avoir un apport plus grand, plus de développement effectué par l'industrie elle-même, peut-être en collaboration avec le gouvernement provincial, pour soulager une partie des pressions liées à la question du logement.

La raison pour laquelle j'ai présenté ces données statistiques, c'est à cause de la question concernant le nombre d'emplois, le nombre de membres de la PNAC. Beaucoup de membres vivent dans la région de Fort McMurray mais au sein de la municipalité régionale de Wood Buffalo. Beaucoup de membres ont des compétences limitées pour entrer sur le marché du travail, alors, les postes qu'ils peuvent occuper sont des postes au bas de l'échelle, peu spécialisés ou non spécialisés qui, évidemment, rapportent un faible revenu ou un faible salaire, ce qui compromet leur capacité d'avoir accès au marché du logement local à Fort McMurray.

Lorsque l'industrie leur fournit un logement — dans la plupart des cas, c'est temporaire —, ils peuvent venir

par la route ou par avion à Fort McMurray ou dans la région, vivre dans les camps, obtenir un revenu et le faire parvenir à leurs familles dans les régions éloignées où elles vivent, mais il n'y a pas encore vraiment d'incitatifs, de la part de l'industrie ou du gouvernement, pour fournir une solution à long terme au problème du logement.

M. Alan Tonks: Je vois.

Combien me reste-t-il de temps?

  (1615)



Le président:

Vous avez terminé, monsieur Tonks.

M. Alan Tonks: Merci beaucoup de votre réponse, monsieur Flett.

Le président: C'est maintenant au tour de Mme Brunelle, pour sept minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]



Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ):

Bonjour, messieurs.

Monsieur Flett...

[Traduction]



Le président:

Madame Brunelle, veuillez attendre une minute, le temps de nous assurer que les écouteurs de ces messieurs fonctionnent.

Très bien, allez-y.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Le groupe d'affaires de la PNAC est constitué de cinq entreprises qui appartiennent entièrement à la Première nation Athabasca. Je croyais que la majorité de vos employés devaient être Autochtones pour travailler chez vous. Or je vois que ce n'est pas le cas. Quel est le pourcentage d'Autochtones qui travaillent chez vous? J'aimerais aussi savoir quel pourcentage d'Autochtones sont des administrateurs ou occupent des postes de direction.

[Traduction]



M. Garry Flett:

Merci. Peut-être que je peux répondre à cette question.

Au sein du Groupe d'affaires de la PNAC, 9 p. 100 des employés sont de descendance autochtone. Il s'agit des entreprises de base de notre groupe, dont nous sommes propriétaires à 100 p. 100, et 54 employés sur un nombre total de 585 sont de descendance autochtone.

Du nombre total d'employés, 4 p. 100 sont des membres de la PNAC, alors, cela signifie 21 employés sur 585. Ainsi, 39 p. 100 de nos employés autochtones sont des membres de la PNAC. Cela comprend la totalité de nos entreprises, les 11 entreprises. Le nombre combiné de membres de la PNAC qui sont en âge de travailler et

qui vivent à Fort McMurray et à Fort Chipewyan est de 234. Les employés de la PNAC représentent près de 9 p. 100 de cette population.

J'espère que cela vous donne une idée exacte...?

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Je vais pousser ma question un peu plus loin. Vous allez voir où je veux en venir.

Vous nous disiez que 74 p. 100 des Autochtones avaient quitté l'école en 10^e année. Il y a donc un taux de décrochage scolaire important chez les Autochtones. Je me disais que dans ces conditions, il était possible qu'aucun d'entre eux ne soit administrateur ou titulaire d'un poste de direction dans ces compagnies appartenant à une Première nation. Je me demandais si vous sentiez qu'il était de votre responsabilité de faire quelque chose pour régler le problème de décrochage scolaire chez les Autochtones ou si, dans votre esprit, c'était au gouvernement fédéral d'intervenir, de façon à ce qu'il soit envisageable que certains aient un bon salaire et un poste de direction dans l'une de vos compagnies.

[Traduction]



M. Garry Flett:

Merci.

Les chiffres que j'ai donnés sur le taux de décrochage pour la 10^e année ou en dessous de la 10^e année sont exacts. Je fournis de l'emploi à des personnes ayant différents niveaux de scolarité, mais je ne suis pas au niveau politique pour les encourager au sein de leur collectivité à poursuivre leur éducation. Cela s'applique surtout à la collectivité de Fort Chipewyan, où je ne vis pas ou n'habite pas. Je ne fais que fournir de l'emploi à ces personnes lorsqu'elles viennent à Fort McMurray.

En ce qui concerne les postes de direction, si un membre de la bande de la PNAC se qualifiait, c'est pour moi une priorité que de lui accorder le poste, mais il doit se qualifier comme n'importe qui d'autre.

Est-ce que j'estime que c'est la responsabilité du gouvernement fédéral de faire des pressions et de fournir des encouragements à ces gens pour qu'ils poursuivent leur éducation? À mes yeux, c'est une responsabilité individuelle. Je pense que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux fournissent les ressources pour permettre à ces personnes de réussir ou de revenir chercher une éducation, mais c'est un choix individuel. Plus vos compétences sont élevées, et plus vous pouvez obtenir un bon poste dans mes entreprises et plus votre salaire sera élevé.

Est-ce que cela répond à votre question?

  (1620)

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Oui, merci.

Monsieur Bloom, vous nous dites que le gaz naturel est plus propre que le pétrole, en fait d'empreinte carbone. Je me demande par conséquent pourquoi il est si peu utilisé et exploité au Québec, par exemple. Est-ce simplement en raison de l'utilisation largement répandue de l'hydroélectricité?

[Traduction]



M. Douglas P. Bloom:

Merci.

Nous voyons au Québec ainsi que dans quelques autres provinces, dont le Manitoba et la Colombie-Britannique, que nous avons de l'hydroélectricité en abondance. Ce sont deux sources d'énergie très propres et, en conséquence, compte tenu de la nature propre et abondante de ces approvisionnements et des prix relativement concurrentiels, nous voyons que l'hydroélectricité obtient une grande part du marché énergétique dans des provinces comme le Québec et la Colombie-Britannique.

[Français]



Le président:

Merci, madame Brunelle.

[Traduction]

Monsieur Cullen, vous avez sept minutes. Allez-y, s'il vous plaît.



M. Nathan Cullen:

Merci, messieurs, de votre présence ici aujourd'hui.

D'abord, je veux simplement obtenir un contexte.

Merci, monsieur Flett, pour ces chiffres et pour votre minutie.



Le président:

Veuillez attendre l'interprétation encore une fois.



M. Nathan Cullen:

Est-ce que cela fonctionne?



Le président:

Allez-y, monsieur Cullen.



M. Nathan Cullen:

Les données statistiques concernaient les membres de la PNAC. Environ 2 p. 100 des employés de vos coentreprises et 4 p. 100 de vos employés dans les entreprises appartenant entièrement à la PNAC sont des membres de la PNAC, n'est-ce pas?



M. Garry Flett:

Oui, c'est exact.



M. Nathan Cullen:

Est-ce que votre groupe se fixe des objectifs? Y a-t-il un objectif que vous espérez atteindre? Je comprends tous les facteurs dont vous avez parlé, les niveaux de scolarité et les coûts. Je pense que c'était le contexte de la déclaration. Est-ce que votre groupe cherche à fixer des objectifs quelconques en ce qui concerne ce à quoi devrait ressembler le chiffre des emplois? Il semble assez bas si 96 p. 100 des employés ne sont pas des membres de la PNAC.



M. Garry Flett:

Le nombre total de membres de la bande se situe autour de 920. Parmi les gens en âge de travailler, le pourcentage est plus faible et trois sont des gens des catégories professionnelle et technique qui vont se chercher un emploi ailleurs, alors, cela ne nous en laisse qu'un très petit nombre à embaucher. Beaucoup de ces emplois s'adressent à des travailleurs non spécialisés, et j'en emploie beaucoup.

Pour répondre à la question de savoir si je fournis des incitatifs...



M. Nathan Cullen:

Je vous demandais si vous ou l'une ou l'autre de vos entreprises fixait des cibles. Par exemple, vous êtes à 2 p. 100 à l'heure actuelle, mais vous aimeriez vous rendre à 10 p. 100, ou vous êtes à 4 p. 100 et vous aimeriez vous rendre à 8 p. 100. Y a-t-il quelque chose comme cela chez vous?

(1625)



M. Garry Flett:

Merci d'avoir précisé votre question. Non, je ne me fixe pas de cibles. Je ne peux qu'espérer voir augmenter ces chiffres.

Comme je l'ai dit plus tôt, partout, si des personnes ont des compétences équivalentes et que l'une d'elles est membre de la PNAC, je vais lui donner la préférence. Toutefois, vous devez avoir toutes les autres compétences.



M. Nathan Cullen:

Dans vos coentreprises, est-ce que vos partenaires sont d'accord avec cette politique, selon laquelle s'il y a deux candidatures égales, vous allez donner la préférence à un membre de la PNAC?



M. Garry Flett:

Nous en discutons au cours de nos mises à jour trimestrielles et semi-annuelles. Oui, les gens sont d'accord.



M. Nathan Cullen:

Monsieur Bloom, un certain nombre d'entreprises pétrolières et gazières ont parlé de la nécessité d'élaborer une stratégie canadienne sur la sécurité énergétique. Elles ont parlé de la nécessité d'entreprendre une discussion nationale sur la sécurité énergétique qui, de l'avis d'un grand nombre, fait défaut. Je me demande si cela est attribuable au simple fait que nous avons beaucoup d'énergie.

Est-ce que Spectra a un avis à cet égard?



M. Douglas P. Bloom:

Nous croyons que l'élaboration d'une stratégie nationale de l'énergie est une bonne idée et que c'est un bon moment pour en parler. Nous sommes chanceux d'avoir des ressources abondantes. Nous avons également de nombreuses occasions de commercialisation. Toutefois, du côté du gaz naturel, nous sommes dans une situation de plus en plus concurrentielle. Bien qu'au Canada, nous ayons des ressources abondantes de shale, il en est de même des États-Unis, et nous allons voir apparaître une concurrence féroce pour les marchés existants. À cause de cela, je pense que nous devons commencer à examiner une stratégie à plus long terme pour développer la ressource, pour développer les marchés et pour maximiser la valeur de cette énergie pour l'économie.



M. Nathan Cullen:

C'est une chose intéressante. Je cite une de vos recommandations ici:

Spectra Energy appuie sans réserve l'orientation positive prise par l'Office national de l'énergie pour encourager et attirer les investissements dans l'importante infrastructure énergétique au Canada.

Que voulez-vous dire par cela?



M. Douglas P. Bloom:

Nous pensons que l'Office national de l'énergie a fait du bon travail pour ce qui est de créer un cadre réglementaire qui est clair, compréhensible et relativement fiable en ce qui concerne les délais pour le traitement des demandes réglementaires. Il s'agit d'une partie très importante et parfois sous-évaluée du travail de ces gens et, franchement, c'est une partie importante de l'investissement énergétique et, en fin de compte, de la chaîne de prestation des services. Nous pensons que le travail qu'ils ont entrepris pour essayer de fournir le plus de clarté réglementaire et de certitude possible au niveau du procédé est important et qu'il devrait être reconnu.



M. Nathan Cullen:

Le comité pourrait toutefois interpréter la sécurité énergétique de manières légèrement différentes. Vous avez évoqué précédemment la question de la sécurité du marché et de la compétitivité à l'échelle internationale, particulièrement dans votre industrie en raison de l'abondance de gaz naturel et des prix qui sont, relativement parlant, extrêmement bas actuellement.

Ce que certains d'entre nous ont de la difficulté à comprendre, c'est la faiblesse des liens entre l'Est et l'Ouest canadiens dans le domaine de l'énergie, alors que les liens Nord-Sud sont, depuis toujours, prédominants. Votre société étant au Texas, vous avez intérêt à ce que l'approvisionnement se poursuive entre le Nord et le Sud. En vertu du traité de l'ALENA, nous sommes tenus d'honorer certaines obligations; vous avez toutefois parlé l'encourager le marché canadien. Pourquoi les sociétés canadiennes ont-elles si peu investi, que ce soit dans le secteur de l'électricité, du gaz, du pétrole ou d'autres ressources en demande sur le marché canadien? Pourquoi le gouvernement canadien n'a-t-il pas pris l'initiative de renforcer notre sécurité — au chapitre de l'approvisionnement aux consommateurs — sur l'axe Est-Ouest au lieu d'importer du pétrole du Moyen-Orient dans l'Est canadien et d'exporter le pétrole de l'Ouest canadien vers les États-Unis et d'autres marchés? Pourquoi a-t-on construit si peu d'infrastructures entre les provinces pour le transport du pétrole, du gaz ou de l'électricité?



M. Douglas P. Bloom:

Permettez-moi de traiter du gaz naturel pour commencer.

Il existe, depuis des décennies, en fait, amplement d'infrastructures entre l'Est et l'Ouest. Des pipelines partent de l'Alberta et de l'Ouest canadien — et même de la Colombie-Britannique en raison de l'interconnexion des réseaux — pour aller jusqu'aux marchés de l'Est canadien, y compris le Québec. Il s'est construit d'importantes infrastructures dans le secteur du gaz naturel.

Je crois qu'il en va de même dans le secteur pétrolier. Des quantités substantielles de pétrole de l'Ouest canadien prennent ainsi le chemin de l'Est, pas seulement au Canada, mais dans le Midwest américain et même plus loin. On a donc construit d'imposantes infrastructures entre l'Ouest et l'Est, du moins dans ces deux secteurs.

(1630)



Le président:

Merci, monsieur Cullen

Nous entendrons maintenant les témoins de Cenovus Energy: Jim Campbell, vice-président, Affaires gouvernementales et responsabilité d'entreprise; Alan Reid, vice-président, Réglementation, communauté locale et affaires militaires; et Jon Mitchell, chef d'équipe, Politique et stratégie environnementale.

Vous disposez de sept minutes à vous trois pour faire votre exposé. Allez-y, je vous prie.



M. Jim Campbell (vice-président, Affaires gouvernementales et responsabilité d'entreprise, Cenovus Energy inc.):

Merci, monsieur le président.

Bonjour. Je vous remercie de nous avoir invités aujourd'hui. Je m'appelle Jim Campbell et je suis vice-président des affaires gouvernementales et de la responsabilité d'entreprise de Cenovus Energy Inc. Je suis accompagné de Jon Mitchell, responsable d'équipe, politique et stratégie environnementale.

Nous sommes fiers de vous communiquer des renseignements à propos de Cenovus au nom de nos 3 000 employés. Nous allons notamment vous parler de notre contribution à l'économie canadienne et de notre engagement en matière de production sécuritaire et responsable de ressources énergétiques dont le monde a besoin.

Cenovus est une société pétrolière canadienne basée à Calgary, en Alberta...



Le président:

Excusez-moi, monsieur Campbell; je vous demanderais de ralentir un peu. Les interprètes ne peuvent vous suivre si vous allez trop vite. Vous allez devoir vous convaincre de parler un peu moins rapidement.

Poursuivez, je vous prie.



M. Jim Campbell:

Veuillez m'excuser, monsieur le président.



Le président:

Poursuivez.



M. Jim Campbell:

Cenovus est une société pétrolière canadienne basée à Calgary, en Alberta. Nos racines remontent aux années 1880 — date de la naissance de l'industrie pétrolière et gazière dans l'Ouest canadien. À l'heure actuelle, notre production de pétrole et de gaz naturel est répartie entre l'Alberta et le Sud de la Saskatchewan. Cependant, le développement de notre activité aura lieu dans nos sites de sables bitumineux du nord-est de l'Alberta.

Le pétrole des concessions de sables bitumineux de Cenovus se trouve en profondeur et ne peut pas faire l'objet d'une extraction minière. En fait, comme le comité l'a certainement déjà entendu, 80 p. 100 du pétrole des sables bitumineux de la région d'Alberta ne peut pas faire l'objet d'une exploitation minière. Ces réservoirs de sables bitumineux profonds nécessitent des méthodes spéciales pour forer et pomper le pétrole à la surface. Nous produisons ce pétrole en injectant de la vapeur dans le réservoir pour adoucir les dépôts de pétrole afin qu'ils puissent se séparer du sable et être pompés à la surface. Il s'agit d'une méthode de production appelée drainage par gravité au moyen de vapeur, ou DGMV, que nous avons aidé à développer à Foster Creek en 1996.

Une plate-forme d'exploitation unique, avec neuf paires de puits, couvre environ quatre à six acres à la surface, mais permet d'accéder à environ 185 acres de ressources sous la surface.

En 2010, nous avons produit environ 116 000 barils de pétrole par jour grâce à 177 puits dans nos sites de sables bitumineux et, d'ici 2019, nous estimons que la capacité de production brute de nos deux sites de production principaux, Foster Creek et Christina Lake, qui appartiennent à 50 p. 100 à ConocoPhillips, pourrait atteindre 493 000 barils par jour.

Alors que notre activité se développe, nous consultons les parties intéressées locales. Lorsque cela est possible, nous formons et nous recrutons des employés de la région et nous utilisons les entreprises et les services locaux. Nous collaborons aussi avec de nombreuses communautés et organisations autochtones des régions dans lesquelles nous opérons.

Dans la région de Christina Lake, par exemple, à environ 120 km au sud de Fort McMurray, nous avons collaboré étroitement avec la Première nation Chipewyan Prairie qui est la Première nation la plus proche de nos opérations. Nous avons travaillé avec cette communauté pour trouver des fournisseurs privilégiés dans leurs coentreprises. Globalement, en 2008 et en 2009, nous avons dépensé 186 millions de dollars auprès d'entreprises appartenant à des autochtones qui fournissent des services aux champs pétrolifères et qui permettent à nos camps de bien fonctionner.

Lorsque nous ne sommes pas en mesure de nous approvisionner en matériaux auprès d'entreprises locales, nous élargissons notre recherche. De nombreux matériaux utilisés par notre entreprise et par notre industrie nécessitent les compétences de Canadiens se trouvant en dehors de l'Alberta. En 2010, nous nous sommes approvisionnés en services et en matériaux dans les 10 provinces. En Ontario, nos dépenses ont atteint près de 57 millions de dollars. Plus de 130 entreprises basées en Ontario ont bénéficié de ces dépenses, dont notamment la société BlueSky Process Solutions à Stoney Creek, qui nous a fourni des raccords de conduites et de tuyauterie. À l'est de l'Ontario, nos dépenses ont dépassé 6,6 millions de dollars. Nous avons acheté des produits de nettoyage environnementaux à des fournisseurs tels que West Penetone à Montréal et nous avons obtenu des prestations de mise en service et de démarrage auprès de fournisseurs tels qu'OTS à Sydney, en Nouvelle-Écosse.

Mais nous ne sommes qu'une des nombreuses entreprises de l'industrie pétrolière et gazière qui contribuent à la richesse des Canadiens. Un rapport de juillet 2009 élaboré par l'Institut canadien de recherche énergétique, ou CERI, a indiqué que les entreprises pétrolières et gazières ont versé 58 milliards de dollars aux gouvernements canadiens en 2007. En outre, le rapport indiquait qu'au cours des 25 prochaines années ce secteur d'activité allait ajouter près de 3,6 billions de dollars au PIB canadien, 25 millions d'années-personnes d'emploi et plus de un billion de dollars de recettes nettes pour les gouvernements canadiens.

Ces chiffres sont importants, mais je souhaiterais maintenant aborder l'impact économique du développement in situ. Un autre rapport du CERI de janvier 2010 a conclu qu'un site DGMV produisant 30 000 barils, ayant une durée de vie d'environ 30 ans, aurait des avantages économiques pour tout le Canada. Pendant sa durée de vie, ce site produisant 30 000 barils par jour soutiendrait plus de 5 500 emplois directs, permettrait d'obtenir plus de 9,5 milliards de dollars de recettes de redevances, créerait plus de 2 milliards de dollars de recettes fiscales fédérales, serait à l'origine de plus de 3 milliards de dollars en PIB national, et contribuerait respectivement 35 millions de dollars et 15 millions de dollars au PIB de l'Ontario et du Québec.

Cependant, nous estimons que les avantages économiques ne sont pas les seuls éléments qu'il convient de considérer. Comme toute activité humaine, le développement de l'énergie a un impact sur l'environnement. Nous essayons constamment d'améliorer les technologies qui accroissent la production de pétrole en utilisant des quantités d'eau, de gaz naturel, d'électricité et de terrain les plus faibles possibles.

 (1635)

Depuis la construction de notre premier puits de sables bitumineux en 1996, nous avons adopté une approche modérée de notre croissance dans ce domaine. Nous développons nos projets en plusieurs phases en augmentant la production de 30 à 40 000 barils par jour et en appliquant les conclusions que nous avons tirées lors d'une phase à la phase suivante afin de continuer à nous améliorer.

Une mesure importante de l'efficacité des opérations DGMV est la quantité de vapeur nécessaire pour produire un baril de pétrole. Notre ratio vapeur/pétrole est inférieur à 2,3, ce qui est un des ratios les plus faibles de l'industrie. Un ratio vapeur/pétrole bas se traduit par une consommation d'énergie plus faible, moins d'utilisation d'eau, des émissions plus basses et une empreinte moins importante à la surface.

Je souhaiterais vous indiquer quelques exemples d'innovations qui nous permettent de réduire régulièrement notre rapport vapeur/pétrole.

Nous avons récemment introduit une nouvelle technologie qui nous permet d'accéder à des zones de bitume artificiel fondu auparavant inaccessibles se trouvant près de nos paires de puits de production. Cette technologie est une innovation de Cenovus qui nous permet d'accéder à cette portion de bitume et de pomper le pétrole à la surface en utilisant seulement un puits unique et peu ou pas de vapeur supplémentaire. Nous appelons ces puits des puits interposés et ils augmentent la quantité de pétrole extraite tout en diminuant notre impact sur l'environnement.

En outre, nous sommes en train de tester une autre amélioration technologique à nos opérations DGMV. Elle consiste à combiner la vapeur injectée à des solvants, tels que du butane, pour permettre d'apporter le pétrole à la surface. L'utilisation de solvants permet également de réduire la quantité de vapeur nécessaire pendant le processus DGMV.

Ces technologies, ainsi que d'autres technologies, proviennent des investissements importants que nous avons réalisés dans la recherche et le développement. Nous avons récemment annoncé que nous allions augmenter notre budget de recherche et de développement et qu'il atteindrait 65 millions de dollars. À tout moment, nous avons environ 50 projets de recherche en cours chacun conçu pour améliorer les processus, protéger

l'environnement et améliorer l'efficacité de nos opérations en matière de consommation d'énergie.

Grâce au travail acharné de nos employés, nous avons augmenté notre extraction de sables bitumineux de 190 p. 100 de 2004 à 2009. Pendant cette période, nous avons diminué nos émissions de 77 p. 100; nous avons réduit l'empreinte de notre plate-forme d'exploitation de 23 p. 100; nous avons réduit nos émissions de gaz à effet de serre de 17 p. 100; et nous avons amélioré notre ratio eau douce/bitume de 91 p. 100.

La plupart de l'eau que nous utilisons est de l'eau saline. Elle ne peut pas être consommée par des animaux ou des humains, elle ne peut pas être utilisée pour l'agriculture et elle ne provient pas de lacs, de rivières ou de ruisseaux. Nous utilisons moins de 5 p. 100 d'eau douce dans nos opérations de sables bitumineux. Cette eau provient de puits installés à proximité de nos sites et non de sources de surface. L'eau douce souterraine est utilisée dans nos camps pour la consommation et pour l'assainissement. Les eaux usées sont réutilisées dans nos opérations chaque fois que cela est possible.

En 2009, Cenovus a produit une quantité de pétrole qui, une fois raffiné en essence ou en diesel, pourrait permettre d'alimenter 2,8 millions d'automobiles pendant un an. Mais le pétrole est plus qu'une source de carburant. Le pétrole et le gaz naturel sont des éléments essentiels pour développer les technologies de pointe qui ont un impact positif sur nos vies. En fait, pratiquement tout ce que nous utilisons est fabriqué à partir de produits dérivés du pétrole et du gaz naturel, est construit par des machines ou dans des installations alimentées par du pétrole ou du gaz naturel, ou est transporté grâce à des carburants raffinés à partir de pétrole, tels que l'essence ou le diesel.

Notre société est fière de son esprit d'innovation. Depuis 2003, Cenovus a investi 14 millions de dollars dans des technologies aux premiers stades de leur évolution grâce à notre Fonds d'opportunités environnementales. Nous avons financé 11 projets dirigés par des équipes internes, par des sociétés externes, et par des chercheurs qui sont en train de développer des technologies axées sur les énergies renouvelables et de remplacement et de mettre en oeuvre des améliorations du secteur du pétrole et du gaz axées sur la protection l'environnement.

En conclusion, je souhaiterais indiquer au comité et aux Canadiens que les employés de Cenovus sont déterminés à mettre en oeuvre des nouvelles idées et des nouvelles approches pour développer des sources d'énergie en toute sécurité et de façon responsable. Nous sommes déterminés à prendre des décisions judicieuses, à faire progresser la technologie et à continuer à nous améliorer.

Merci. Nous serons ravis de répondre à vos questions.

  (1640)



Le président:

Je vous remercie beaucoup, monsieur Campbell, de votre exposé.

Nous poursuivons avec la période de questions.

Je laisse la parole à M. Anderson pour sept minutes.

Monsieur Flett, si vous devez partir pendant la période de question, allez-y. Nous comprenons.



M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC):

Monsieur Flett, je commencerai par vous au cas où vous deviez partir.

Quand vous avez répondu aux questions de Nathan, vous sembliez un peu frustré de ne pouvoir employer un plus grand nombre des vôtres.

Vous avez indiqué que Syncrude, Shell et Suncor emploient des résidants de votre région. Savez-vous combien? Y en a-t-il beaucoup?



M. Garry Flett:

Parlez-vous de membres de la communauté autochtone?



M. David Anderson:

Oui, des Autochtones de vos communautés.



M. Garry Flett:

Non, je n'ai pas les chiffres en tête.



M. David Anderson:

Bien.

Vous employez 1 300 personnes dans votre entreprise et dans des initiatives conjointes. Pourriez-vous nous parler brièvement des changements que vous avez l'impression d'apporter dans votre communauté en y offrant de l'emploi? L'exploitation de dizaines d'entreprises dans la région a-t-elle eu une incidence notable sur votre communauté?



M. Garry Flett:

Merci.

La communauté mère de la PNAC, l'Athabasca Chipewyan First Nation, se trouve à Fort Chipewyan, qui n'est pas sur sa réserve. J'ai effectivement l'impression que les Autochtones profitent de notre présence, du moins à Fort McMurray. Une de nos entreprises, Chip Manufacturing, qui fabrique des produits à partir de fils de Kevlar, se trouve dans la communauté de Fort Chipewyan. Elle y emploie une quinzaine de personnes. La communauté bénéficie de la présence de cette excellente entreprise, qui emploie des mères en âge de travailler qui laissent leurs enfants à l'école avant d'aller au travail et rentre à la maison avec eux en fin de journée.

Ais-je l'impression que nos activités profitent à la communauté? Mais certainement. J'aimerais assurément que nous prenions de l'expansion et nous le ferons probablement, dans la mesure où l'industrie a besoin d'un produit.



M. David Anderson:

Monsieur Bloom, un témoin du Québec qui a comparu la semaine dernière a laissé entendre qu'il serait préférable de laisser le gaz naturel sous terre, faisant valoir que les prix sont si bas actuellement qu'il vaudrait mieux le laisser là en attendant une hausse des prix.

J'ai quelques questions à vous poser. Vous avez embauché des employés, et ce, même si les prix sont bas. Pouvez-vous nous dire pourquoi et comment vous l'avez fait? Le moment est-il propice pour prendre de l'expansion?



M. Douglas P. Bloom:

Merci...



M. David Anderson:

Pourquoi prendre de l'expansion maintenant?



M. Douglas P. Bloom:

C'est en raison de la croissance rapide de la production observée dans les secteurs du gaz de schiste et des ressources non traditionnelles, particulièrement dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique. Le gisement de gaz de schiste de Horn River Basin se trouve dans la région de Fort Nelson. Nous y possédons de très grandes infrastructures, notamment de longs pipelines de collecte et une imposante usine de traitement du gaz sise à Fort Nelson; nous disposons donc d'excellentes fondations.

(1645)

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Il y a des problèmes techniques.

[Traduction]

J'éprouve des problèmes avec les microphones.



Le vice-président (M. Alan Tonks):

Il semble qu'ils soient en piètre état. L'interprétation ne fonctionne pas.

Madame Brunelle, pourriez-vous...



Mme Paule Brunelle:

Ce n'est pas le mien, mais celui de l'interprète.



Le vice-président (M. Alan Tonks):

Alors, c'est entre les témoins et...

Mme Paule Brunelle: Oui.

Le vice-président (M. Alan Tonks): Nous avons des problèmes avec l'interprétation, alors je demanderais à nos témoins qui comparaissent par vidéoconférence de bien vouloir patienter un moment...



Le président:

D'accord, où en étions-nous?

Monsieur Bloom, vouliez-vous terminer votre réponse?



M. Douglas P. Bloom:

D'accord, je vais essayer...



Le président:

Si vous vous rappelez de la question.



M. Douglas P. Bloom:

Je vais vous donner une réponse en espérant qu'elle conviendra pour la question posée.

Des voix: Oh, oh!



Le président:

En fait, vous pouvez parler d'à peu près tout ce que vous voulez.

Nous vous écoutons.



M. David Anderson:

J'ai demandé si le moment était bien choisi pour exploiter la ressource alors même que les prix sont plutôt bas.



M. Douglas P. Bloom:

Je vous remercie. Je vais vous dire ce qui est véritablement à l'origine de l'expansion de nos activités. Nous travaillons à la collecte, au traitement et au transport du gaz; nous assurons le lien entre la source d'approvisionnement — le Nord-Est de la Colombie-Britannique et le Nord-Ouest de l'Alberta dans notre cas — et les marchés. C'est en fait la croissance rapide de la production à partir des zones d'exploitation non conventionnelles qui a permis notre expansion.

Quant à votre question sur les prix faibles et la pertinence des efforts de développement à ce moment-ci, je crois qu'il faudrait la poser à un producteur pour savoir ce qu'il en pense. Nous avons toutefois pu constater chez nos clients parmi les producteurs — et nous en avons beaucoup — qu'ils ont été en mesure d'appliquer certaines technologies de pointe qui les aident à réduire considérablement les coûts d'exploitation du gaz naturel, surtout dans les zones non conventionnelles. Même s'ils souhaiteraient sans doute des prix plus élevés, ils sont tout de même capables de financer et de justifier leurs projets, ce qui crée par le fait même une demande pour l'infrastructure que nous offrons.

En dernière analyse, leur compétitivité sur le plan des coûts est aussi cruciale pour nous que pour eux, et ce sont les avancées technologiques qui leur ont permis de réduire leurs coûts et de fonctionner à l'intérieur d'un contexte que l'on pourrait généralement considérer comme raisonnable du point de vue des coûts.



M. David Anderson:

Le gaz de schiste peut-il être exploité à moindre coût que le gaz conventionnel? Est-ce que c'est ce que vous êtes en train de nous dire?



M. Douglas P. Bloom:

C'est effectivement moins coûteux dans certains bassins. Il est difficile de généraliser, parce que tous les bassins d'approvisionnement sont différents et chaque producteur se retrouve dans une situation particulière du point de vue des coûts.

Cela étant dit, nous avons été à même de constater, non seulement dans les bassins pour lesquels nous établissons la connexion avec les consommateurs dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique, mais aussi dans les autres bassins d'approvisionnement où Spectra Energy travaille en Amérique du Nord, que les zones gazières non conventionnelles figurent désormais parmi les secteurs où l'on peut produire du gaz à meilleur coût. Dans certains cas, on poursuit toujours l'exploitation du gaz conventionnel, mais il y a diminution à ce chapitre dans d'autres secteurs. Je crois qu'on pourrait en conclure que de nouvelles activités de production de gaz conventionnel ne seraient pas aussi rentables dans ces secteurs.

(1650)



M. David Anderson:

Ma question s'adresse à nos témoins de Cenovus. Pourriez-vous nous en dire davantage au sujet de vos interactions avec la Première nation des Chipewyan et les Autochtones vivant aux abords de vos zones d'exploitation? Nous en avons déjà discuté un peu aujourd'hui. J'aimerais simplement savoir ce que vous en pensez.



Le président:

Monsieur Campbell.



M. Jim Campbell:

Merci.

Nous avons vraiment à coeur de faire en sorte que les collectivités autochtones bénéficient des avantages découlant de nos activités. Je ne peux vous parler des différentes ententes commerciales que nous avons pu

conclure avec les Premières nations, mais comme je le disais dans mon exposé, nous avons dépensé, en 2009, 187 millions de dollars auprès d'entreprises autochtones. On m'a indiqué ce matin que nos dépenses pour 2010 atteignent 125 millions de dollars pour l'obtention de biens et de services offerts par des entreprises autochtones.

Par exemple, une des principales entreprises autochtones avec lesquelles nous faisons affaire a commencé il y a quelques années en offrant des services de traiteur à l'un de nos camps. Cette année-là, soit en 2007, nous leur avons versé 177 000 \$. L'an dernier, leurs contrats avec nous atteignaient une valeur de 12 millions de dollars. Nous croyons que c'est formidable pour eux. Ils peuvent ainsi renforcer leurs capacités tout en créant de l'emploi pour leurs gens, et nous sommes fiers d'être associés à cette réussite.



Le président:

Merci, monsieur Anderson. Vous n'avez plus de temps.

Monsieur Coderre, un maximum de cinq minutes. Nous en sommes au second tour.

[Français]



L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.):

Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Merci beaucoup.

Monsieur Bloom, j'ai d'abord remarqué votre programme « Info-Excavation » qui incite les gens à appeler avant de creuser. Peut-être devriez-vous venir au Québec pour demander aux gens de l'industrie du gaz de schiste d'appeler les gens avant de creuser.

C'est une blague, mais c'est tout de même une question très grave dans un certain sens quand on constate que vous avez comme principe de prendre en compte tous les intérêts. Qu'en pensez-vous? Le gaz de schiste pourrait être la solution de l'avenir, mais son exploitation semble causer un important problème, surtout au Québec, au chapitre des relations entre l'industrie et la population. Les gens veulent savoir ce qui se passe avant de se retrouver devant le fait accompli.

Quelles seraient vos recommandations à notre comité quant au type de relations à privilégier dans le développement de cette nouvelle forme d'énergie? Si je pose la question, c'est parce que c'est tout nouveau pour nous, contrairement à ce qui se passe dans l'Ouest canadien.



M. Douglas P. Bloom:

Merci.

Je dois vous dire d'entrée de jeu que je ne connais pas la situation au Québec ni certains des problèmes auxquels vous avez fait allusion. Je peux vous parler du genre de mesures que nous prenons dans notre secteur.

Dans bien des cas, nous installons des infrastructures de collecte et de traitement du gaz naturel dans des zones où nous n'en avons pas auparavant. Il est alors très important pour nous de nous rendre dans ces collectivités afin d'amorcer les consultations dès que possible. Nous consultons les collectivités; nous consultons les propriétaires fonciers à proximité des secteurs où nous voulons aménager un pipeline ou une autre installation; nous consultons les communautés des Premières nations; et nous essayons de prendre en compte les points de vue de tous ces intéressés dans l'élaboration de notre plan de développement lorsque nous demandons de nouvelles concessions.



L'hon. Denis Coderre:

Ma prochaine question s'adresse à M. Campbell et M. Bloom. Nous avons accueilli une personne qui était en charge de la table ronde sur l'avenir de l'énergie et nous avons discuté des problèmes concernant ce que j'appelle le processus de réglementation ou de surveillance. Je me réjouis maintenant de constater,

monsieur Campbell, que vous disposez d'une nouvelle technologie, mais il semblerait qu'à un certain niveau, la main gauche ne sait pas ce que fait la main droite au sein du gouvernement. En tout cas, c'est l'impression qu'on a.

Monsieur Bloom, comme vous vous occupez des affaires réglementaires depuis les tout débuts en 1987 — et monsieur Campbell, vous vivez également la situation —, quelles seraient vos recommandations à cet égard? Je crois qu'il y a un problème avec le processus de surveillance. Je suis d'accord avec ce que nous ont dit nos témoins à ce sujet, mais j'aimerais connaître votre point de vue, car vous vivez la situation au quotidien. On peut toujours parler de réglementation intelligente ou peu importe, mais qu'en pensez-vous exactement?

M. Campbell peut débiter, puis M. Bloom.

  (1655)



Le président:

Allez-y, monsieur Campbell.



M. Jim Campbell:

Merci, monsieur le président.

Je crois qu'un certain nombre de groupes qui ont récemment présenté leur rapport ont signalé des problèmes en matière de surveillance. Du point de vue de Cenovus, nous voulons nous assurer que les collectivités au sein desquelles nous vivons et nous travaillons puissent améliorer vraiment leur sort. Nous veillons donc à ce que nos activités soient sécuritaires. Nous désirons faire en sorte que la surveillance de nos opérations soit aussi efficace que possible de manière à rassurer les gens quant à la pertinence de nos interventions.

Nous souhaiterions que les différents ordres de gouvernement — fédéral, provincial et parfois municipal — et l'industrie conjuguent leurs efforts afin de concevoir le meilleur système de surveillance possible. Je pense que ce processus est enclenché et nous allons tout mettre en oeuvre de concert avec ces organisations pour nous assurer que tout se passe bien.



L'hon. Denis Coderre:

Monsieur Bloom, croyez-vous que lorsqu'il est question d'une stratégie nationale en matière de surveillance, nous devrions examiner de plus près ce qui se passe aux échelons provincial et fédéral?



M. Douglas P. Bloom:

Pourriez-vous m'expliquer ce que vous entendez exactement par surveillance? Je ne suis pas sûr de bien vous suivre.



L'hon. Denis Coderre:

La surveillance peut porter sur des aspects comme la salubrité de l'eau, l'environnement, la qualité de l'air ou les relations entre le gouvernement et les industries. Vous avez fait valoir que le processus de réglementation était adéquat. Le dernier groupe de témoins a indiqué qu'il serait peut-être bon que nous nous penchions sur une certaine situation à l'Office national de l'énergie.

J'aimerais savoir ce que vous en pensez, car vous représentez le point de vue de l'industrie. Vous vivez directement ces situations.

S'il n'y a pas de problème, tant mieux, mais je crois que si l'on considère notamment les observations de M. Schindler concernant certains processus de surveillance, surtout ceux pour l'eau, les poissons, et ainsi de suite...

Je ne suis ni un expert ni un scientifique, et c'est la raison pour laquelle nous convoquons des témoins. D'après ce que vous pouvez constater, croyez-vous que le processus de surveillance actuel pour les sables bitumineux ou le gaz naturel est adéquat?



M. Douglas P. Bloom:

Je vais parler seulement en m'inspirant de ma propre expérience. Je ne connais pas le rapport auquel vous faites référence, mais je peux vous dire que l'Office national de l'énergie est pour nous un organisme de réglementation assez exigeant. Pour ce qui est des pipelines, nous respectons les normes établies dans le Règlement sur les pipelines terrestres. L'Office national de l'énergie tient régulièrement des vérifications pour s'assurer que nous nous conformons à ces normes.



Le président:

Merci, monsieur Bloom et monsieur Coderre.

Monsieur Hoback, vous avez cinq minutes.



M. Randy Hoback (Prince Albert, PCC):

D'abord et avant tout, je vous remercie d'être venus comparaître devant nous.

Monsieur Bloom, je vais commencer avec vous en vous posant une question sur le gaz naturel. Au cours de la dernière année, des gens de l'industrie nous ont indiqué que l'on notait une importante migration des installations de forage vers le sud et que l'exploitation du gaz naturel se fait davantage au sud de notre frontière qu'ici même au Canada.

Est-ce toujours le cas et risquons-nous de perdre cette capacité sans jamais pouvoir la récupérer?



M. Douglas P. Bloom:

Il y a toujours un risque que nous perdions notre capacité concurrentielle et que les installations et les capitaux se retrouvent ailleurs. Comme nous le savons et comme nous le répétons souvent, les capitaux sont en fin de compte très mobiles, ce qui fait que les décisions d'investissement suivent les possibilités qui s'offrent aux entreprises. Au cours des dernières années, nous avons notamment constaté que les producteurs s'intéressent de plus en plus aux zones d'exploitation offrant un contenu élevé en gaz naturel liquide, ce qui peut accroître la valeur de la production. Nous avons certaines zones semblables au Canada, mais on en retrouve aussi bien sûr dans plusieurs régions aux États-Unis. Je pense notamment aux zones d'exploitation Eagle Ford et Marcellus.



M. Randy Hoback:

Il va de soi que si nous augmentons de 2 p. 100 les impôts des entreprises, comme le suggèrent les députés de l'opposition, on ne va qu'accélérer ce mouvement vers le sud.

(1700)



M. Douglas P. Bloom:

Eh bien, l'impôt des sociétés compte pour beaucoup dans les décisions d'investissement de n'importe quelle entreprise. Des impôts plus élevés ont pour effet de réduire le rendement sur les investissements dans une zone donnée. Nous jugeons très important de veiller à ce que le Canada offre un environnement fiscal concurrentiel et très stable, tout en assurant un cadre réglementaire flexible et tout aussi concurrentiel.



M. Randy Hoback:

Cela va de soi. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Enovus fait également du raffinage. Quels sont les avantages de raffiner le gaz aux États-Unis par rapport à ici même au Canada? Pourquoi n'envisageriez-vous pas l'augmentation de la capacité de raffinage au Canada, plutôt qu'aux États-Unis?



M. Jim Campbell:

Monsieur le président, je peux parler seulement au nom de Cenovus. Lorsque nous avons considéré cet investissement, nous avons examiné les possibilités économiques du raffinage et de la valorisation en Alberta par rapport à l'utilisation des raffineries en place aux États-Unis, et nous avons déterminé qu'il était plus rentable de le faire là-bas.

Nous avons aussi constaté qu'il était plus avantageux du point de vue environnemental de raffiner seulement une fois. Si on veut valoriser le gaz au Canada, le transporter aux États-Unis pour le raffiner là-bas, il faut le chauffer à deux reprises. Il est préférable pour l'environnement de ne pas agir de la sorte.

Je dois également vous signaler les ententes que nous avons conclues avec nos partenaires dans le secteur des raffineries. Nous sommes propriétaires à 50 p. 100 de deux raffineries américaines en partenariat avec ConocoPhillips qui s'occupe de leur exploitation. Conoco a pour sa part consenti un investissement collatéral dans nos projets de Foster Creek et de Christina Lake, ce qui nous a permis d'en étendre la portée et de créer davantage d'emplois et de retombées économiques pour les Canadiens.



M. Randy Hoback:

Certains critiques font valoir que c'est un autre exemple d'exportation d'un produit brut, plutôt que d'un produit fini.



M. Jim Campbell:

Désolé, mais je n'ai pas bien entendu la question.



M. Randy Hoback:

Que répondez-vous aux critiques qui soutiennent que nous exportons sans cesse des produits bruts, plutôt que des produits finis?



M. Jim Campbell:

Je répète que, grâce à notre entente commerciale avec ConocoPhillips, nous avons été en mesure d'élargir nos exploitations de Foster Creek et Christina Lake sans doute plus rapidement que nous aurions pu le faire sans aide, ce qui a créé des avantages économiques et des emplois pour les Canadiens.



M. Randy Hoback:

D'accord.

Domage que M. Flett soit parti, mais lorsque nous examinons la question de la capacité, j'aimerais savoir ce qu'il en est de la présence autochtone au sein de votre organisation. Comment envisagez-vous cet aspect? Y a-t-il croissance? Est-ce stable?

Dans le nord de ma circonscription, on offre au sein de la collectivité de la Première nation de James Smith une formation où les Autochtones peuvent apprendre à conduire des niveleuses, des chenilles et toutes sortes d'engins mécaniques. Est-ce que vous notez une croissance à ce chapitre dans votre secteur?



M. Jim Campbell:

Nous voulons que les collectivités autochtones bénéficient des avantages de nos activités et il arrive que cela nécessite un coup de main de notre part. Dans l'exemple que je vous donnais tout à l'heure, nous avons débuté avec des dépenses de 177 000 \$ par année. Nous en sommes maintenant à 12 millions de dollars. Nous avons travaillé avec les Autochtones pour les aider à renforcer leurs capacités.

Au fil des quatre dernières années, nos dépenses sont passées de 64 millions de dollars en 2007 à 110 millions de dollars en 2008, puis à environ 86 millions de dollars en 2009 et enfin à 125 millions de dollars en 2010. J'estime que c'est une très bonne performance. Il ne faut pas oublier que ces projets commerciaux n'ont cours que depuis 10 ans à peine.



M. Randy Hoback:

Je conviens avec vous qu'il s'agit là de chiffres fort intéressants. Je pense que tout le monde peut s'enorgueillir de cette augmentation. Je vous encourage à poursuivre dans le même sens autant que faire se peut.

Si vous aviez un conseil à nous donner en matière de sécurité pour l'avenir, y a-t-il un élément que vous voudriez voir changer ou corriger?



M. Jim Campbell:

Enovus est une entreprise canadienne du secteur des sables bitumineux. Nous nous estimons très privilégiés de pouvoir mener des activités au Canada. Si nous avons un conseil à donner à quiconque en voudra bien, il toucherait les chevauchements en matière de compétence. Nous estimons que le Canada pourrait demeurer parmi les chefs de file de l'industrie pétrolière et gazière, grâce notamment au travail mené par l'Institut canadien de politique énergétique en vue de définir la forme que devrait prendre une stratégie énergétique nationale, de telle sorte que tous les intéressés — le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires et les administrations municipales, l'industrie et les autres intervenants — puissent travailler de concert afin de nous donner une industrie capable de soutenir la concurrence internationale.



Le président:

Merci, monsieur Hoback.

Nous passons maintenant à M. Pomerleau pour une période de cinq minutes.

  (1705)

[Français]



M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ):

Merci, monsieur le président.

Merci à vous deux, particulièrement en cette journée où les communications nous rendent la vie vraiment difficile.

Monsieur Bloom, ma première question sera courte et strictement technique. Les pipelines utilisés pour le gaz ordinaire sont-ils les mêmes que ceux utilisés pour le gaz de schiste? Des modifications sont-elles nécessaires ou un même pipeline peut-il fonctionner pour les deux types de gaz?

[Traduction]



M. Douglas P. Bloom:

Merci.

Les pipelines sont conçus en fonction des propriétés du gaz naturel qu'ils transportent. Autrement dit, on aura besoin d'un différent type de pipeline, ou d'un pipeline conçu différemment, si l'on doit transporter des liquides associés au gaz naturel ou si celui-ci contient des composantes sulfureuses comme le dioxyde de carbone ou le sulfure d'hydrogène. Ce sont les éléments déterminants pour savoir si un pipeline peut être utilisé pour transporter le gaz provenant d'une autre source d'approvisionnement.

Il ne s'agit pas nécessairement d'une distinction à faire entre les ressources gazières conventionnelles et non conventionnelles, car nous avons assurément des exemples de sources conventionnelles offrant du gaz aussi peu corrosif et aussi exempt de dioxyde de carbone et de sulfure d'hydrogène que celui extrait des zones non conventionnelles. Il y a aussi d'autres exemples où les caractéristiques de composition du gaz brut sont très différentes selon qu'il provienne d'une zone classique ou non conventionnelle. Il n'est donc pas vraiment possible de faire des généralisations à cet égard.

[Français]



M. Roger Pomerleau:

Vous avez parlé de trois ou quatre endroits au Canada où il y a à la fois beaucoup de ressources en gaz ou en gaz bitumineux et beaucoup de ressources hydrauliques, soit de l'hydroélectricité potentielle.

Lorsque ces deux ressources sont disponibles en abondance à un endroit précis et utilisables, ne pensez-vous pas qu'elles pourraient rapidement entrer en conflit l'une avec l'autre? Seraient-elles difficilement exploitables en même temps en raison des sommes importantes en capital qui devraient être investies, des gens qui devraient être formés et du marché qui ne serait peut-être pas nécessairement apte à absorber d'un seul coup différents types d'énergies qui arriveraient?

Pensez-vous que ces deux sources présentes dans un endroit puissent être en conflit l'une avec l'autre?

[Traduction]



M. Douglas P. Bloom:

C'est une bonne question.

Il arrive bien sûr que le gaz naturel et l'hydroélectricité se fassent concurrence. Par exemple, les appareils de chauffage fonctionnent soit au gaz naturel, soit à l'électricité. Je pense que dans bien des cas, lorsque nous examinons nos ressources énergétiques de façon plus générale — et nous sommes vraiment chanceux de pouvoir disposer de ressources en hydroélectricité et en gaz naturel en grande quantité dans un bon nombre de régions —, nous pouvons les voir comme des occasions d'affaires, que ce soit au niveau du marché national ou international, au lieu de les voir comme des sources d'énergie qui se font concurrence.

Ces ressources se font peut-être concurrence sur les marchés d'utilisation finale, mais dans d'autres domaines, nous pouvons les voir comme étant complémentaires, et elles représentent vraiment des occasions en or pour le pays.

[Français]



M. Roger Pomerleau:

Monsieur Campbell, vous travaillez beaucoup avec des Autochtones, là où vous exploitez les sables bitumineux. Pour les Autochtones, les sables bitumineux peuvent s'avérer une très bonne occasion d'augmenter leur propre richesse, en raison des travaux que vous allez leur permettre de faire par la sous-traitance, par les démarrages d'entreprises connexes à vos opérations.

Nonobstant cette source de revenus, y a-t-il un montant prévu, par vos compagnies ou par le gouvernement de la province où vous êtes installés, pour la valeur de ce que vous prenez sur les terres autochtones?

(1710)

[Traduction]



M. Jim Campbell:

Si je comprends bien la question, vous voulez savoir si nous payons des redevances aux Autochtones.

Nous payons des redevances au propriétaire des ressources, c'est-à-dire la province. Nous collaborons étroitement avec les collectivités autochtones pour qu'elles touchent leur part des retombées générées par nos activités. Nous leur offrons la possibilité de travailler pour nous et de nous fournir des services. De plus, nous cherchons à savoir ce dont leurs collectivités ont besoin et si nous pouvons les aider à l'obtenir. Cenovus s'est engagée à ce que sa présence contribue à améliorer et à fortifier les collectivités. Comme nous faisons partie du programme des entreprises généreuses d'Imagine Canada, nous versons 1 p. 100 des profits avant impôt à des

initiatives communautaires. Nous cherchons à déterminer les besoins et à savoir comment nous pouvons aider à les combler.

[Français]



Le président:

Je vous remercie, monsieur Pomerleau.

[Traduction]

Nous allons maintenant passer à M. Allen.



M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC):

Merci, monsieur le président. Je veux aussi remercier nos témoins d'être ici aujourd'hui.

Monsieur Bloom, lorsque vous avez répondu aux questions de M. Tonks, vous avez parlé du cadre de réglementation, de rapidité et de certitude. Qu'entendez-vous par rapidité? Pouvez-vous y associer un cadre temporel? Parlez-vous, par exemple, de six mois ou d'un an? Si vous tenez compte de votre horizon de placement, quel serait, à votre avis, l'échéancier idéal pour obtenir la certitude réglementaire?



M. Douglas P. Bloom:

Je ne suis pas en mesure de vous fournir un échéancier précis qui s'appliquerait à toutes les demandes de réglementation, car certaines sont plus complexes que d'autres. Nous avons constaté, à l'Office national de l'énergie, que les demandes de réglementation qui étaient plus simples et moins longues pouvaient être traitées dans un certain délai. Les demandes plus importantes et plus complexes pouvaient prendre un peu plus de temps, et peut-être faire l'objet d'une audience publique.

L'important, c'est que l'échéancier se compare à celui des autres compétences qui nous font concurrence, et que le processus se déroule au cours de cet échéancier.



M. Mike Allen:

Il vous serait donc utile d'obtenir une plus grande certitude dans l'étude des demandes plus simples.



M. Douglas P. Bloom:

Il est important d'obtenir une plus grande certitude et un échéancier plus court, mais le plus important, c'est de mettre en place un processus réglementaire qui incorpore efficacement et correctement la contribution de la partie requérante et des divers intervenants, qui la traite avec efficacité, et qui est connu de la partie requérante à l'avance, en plus d'être certain. Le résultat fait partie du processus et dépend de l'organe de réglementation, mais la certitude du processus est ce qui importe dans les décisions en matière d'investissements.



M. Mike Allen:

Vous avez aussi parlé de redevances estimatives de l'industrie gazière de l'ordre de 60 millions de dollars en Colombie-Britannique. Comment associez-vous ces redevances à l'exploitation du gaz de schiste dans le bassin de Horn River?



M. Douglas P. Bloom:

Les 60 millions de dollars dont j'ai parlé représentent en fait l'impôt foncier annuel que Spectra Energy paie à la Colombie-Britannique. Cet argent est habituellement réinvesti dans les collectivités qui accueillent nos installations. Il sert donc à financer l'infrastructure locale, à assurer le fonctionnement des administrations municipales et à répondre aux besoins locaux.



M. Mike Allen:

Merci de ces précisions.

Ma prochaine question s'adresse aux représentants de Cenovus. Vous avez mentionné une production de 30 000 barils par jour in situ, ce qui représenterait un ratio de peut-être 4 acres pour environ 185 acres en installations de forage par rapport à la superficie. Est-ce qu'une installation typique de 4 acres produit généralement 30 000 barils, ou est-ce que cette quantité varie selon la taille de l'installation?

 (1715)



M. Jim Campbell:

Vous parlez de deux choses différentes. Nous construisons nos projets par tranches de 30 000 à 40 000 barils par jour. Nos plateformes d'exploitation, qui couvrent 4 à 6 acres en surface et permettent d'accéder à 185 acres sous la surface, comptent habituellement neuf paires de puits. Chacune de ces paires, en fonction de l'endroit où elles se trouvent — Foster Creek ou Christina Lake, par exemple—, peut produire de 1 000 à 2 000 barils de pétrole par jour, ce qui représente entre 9 000 et 18 000 barils par plateforme.

John, avez-vous quelque chose à ajouter?



M. Jon Mitchell (chef d'équipe, Politique et stratégie environnementale , Cenovus Energy inc.):

Oui. En règle générale, nous comptons, pour notre production, un acre de terrain pour 100 barils produits.



M. Mike Allen:

Merci.

J'ai encore une petite question. Que constatez-vous au sujet de certaines des nouvelles percées technologiques que vous effectuez? Quelle augmentation avez-vous constatée dans les taux de récupération? Votre ratio vapeur et pétrole est 2,3:1. la vapeur est-elle mieux utilisée, ou obtenez-vous de meilleurs taux de récupération pour les puits que vous forez?



M. Jim Campbell:

Nous avons deux exemples qui montrent une réduction du ratio vapeur et pétrole.

J'ai parlé de puits interposés plus tôt. Je crois que nous avons actuellement 36 puits de ce type en exploitation à Foster Creek. Chacun d'eux produit environ 800 barils de pétrole par jour, sans vapeur supplémentaire, ou presque, ce qui aide à réduire la quantité de vapeur produite par l'exploitation du pétrole.

J'ai aussi mentionné un procédé à base de solvants. Pour l'instant, je crois que nous testons le procédé dans un puits. Nous pensons pouvoir réduire le ratio pétrole et vapeur en dessous de 2 en utilisant du butane au lieu de la vapeur.



Le président:

Merci beaucoup.

La sonnerie d'appel au vote retentit; nous devons donc ajourner la réunion un peu plus tôt.

Je veux remercier, encore une fois, tous les témoins: Garry Flett, du Athabasca Chipewyan First Nation Business Group; Douglas Bloom, de Spectra Energy Transmission West; Jim Campbell et Jon Mitchell, de Cenovus, qui se sont joints à nous par vidéoconférence.

Je suis désolé pour les difficultés d'ordre technique. Nous espérons qu'elles ne se reproduiront pas.

Votre contribution s'est révélée d'une grande aide. Je vous en remercie.

Merci aux membres du comité.

La séance est levée.





Publications - 17 février 2011

Procès-verbal

Options

[Retour a la liste des réunions](#)

PROCÈS-VERBAL

Séance n° 45

Le jeudi 17 février 2011

Le Comité permanent des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 15 h 29, dans la pièce 7-52 du 131, rue Queen, sous la présidence de Leon Benoit, président.

Membres du Comité présents : Mike Allen, David Anderson, Scott Andrews, Leon Benoit, Paule Brunelle, l'hon. Denis Coderre, Nathan Cullen, Richard M. Harris, Roger Pomerleau et Alan Tonks.

Membres substitués présents : Paul Calandra remplace Devinder Shory, LaVar Payne remplace Devinder Shory et Kevin Sorenson remplace Randy Hoback.

Aussi présents : *Bibliothèque du Parlement* : Jean-Luc Bourdages, analyste; Mohamed Zakzouk, analyste.

Témoins : *Alberta Innovates - Energy and Environment Solutions* : Eddy Isaacs, chef de la direction. *Mackenzie Valley Aboriginal Pipeline LP* : Robert Reid, président. *Alberta Chamber of Resources* : Brad Anderson, directeur exécutif; Larry Staples, gestionnaire de projet, Groupe de travail sur l'exploitation des ressources et l'économie. *Ville de Bay Bulls* : Harold Mullooney, maire; Ted Lomond, directeur général, Newfoundland and Labrador Regional Economic Development Association.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 7 octobre 2010, le Comité reprend son étude sur la sécurité énergétique au Canada.

Eddy Isaacs et Robert Reid font des déclarations et répondent aux questions.

À 16 h 27, la séance est suspendue.

À 16 h 30, la séance reprend.

Larry Staples et Harold Mullooney font des déclarations et, avec Brad Anderson et Ted Lomond, répondent aux questions.

À 17 h 24, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation par la présidence.

Le greffier du Comité,

Andrew Lauzon

2011/02/18 13 h 51





Publications - 17 février 2011

Témoignages | [Procès-verbal](#)

Options

[Retour a la liste des réunions](#)



40^e LÉGISLATURE, 3^e SESSION



Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES



TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 17 février 2011



1530

-  *Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC))*
-  *M. Eddy Isaacs (chef de la direction, Alberta Innovates - Energy and Environment Solutions)*







1535

-  *Le président*
-  *M. Robert Reid (président, Mackenzie Valley Aboriginal Pipeline LP)*

1540

-  *Le président*
-  *L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.)*

1545

-  *Le président*
-  *M. Eddy Isaacs*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Eddy Isaacs*
-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *M. Eddy Isaacs*



L'hon. Denis Coderre



M. Eddy Isaacs

1550



L'hon. Denis Coderre



M. Eddy Isaacs



L'hon. Denis Coderre



M. Eddy Isaacs



L'hon. Denis Coderre



M. Eddy Isaacs



L'hon. Denis Coderre



M. Robert Reid



Le président



Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ)



M. Eddy Isaacs

1555



Mme Paule Brunelle



M. Eddy Isaacs



Mme Paule Brunelle



M. Robert Reid



Mme Paule Brunelle



M. Robert Reid



Mme Paule Brunelle



M. Robert Reid



Mme Paule Brunelle

1600



M. Robert Reid



Mme Paule Brunelle



M. Robert Reid



Le président



M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD)



M. Robert Reid



M. Nathan Cullen



M. Robert Reid



M. Nathan Cullen



M. Robert Reid







M. Nathan Cullen


















M. Robert Reid












M. Nathan Cullen

-  *M. Robert Reid*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Eddy Isaacs*


1605

-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Eddy Isaacs*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Robert Reid*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Robert Reid*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Robert Reid*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Eddy Isaacs*
-  *Le président*
-  *M. Robert Reid*
-  *Le président*
-  *M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC)*

1610

-  *M. Robert Reid*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Robert Reid*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Robert Reid*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Robert Reid*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Robert Reid*

1615



-  *M. Richard Harris*
-  *M. Robert Reid*
-  *M. Richard Harris*
-  *Le président*
-  *M. Richard Harris*
-  *M. Robert Reid*

-  *M. Richard Harris*
-  *Le président*
-  *M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.)*
-  *M. Robert Reid*
-  *M. Alan Tonks*
-  *M. Robert Reid*
-  *M. Alan Tonks*
-  *M. Eddy Isaacs*
-  *Le président*
-  *M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC)*
-  *M. Robert Reid*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Robert Reid*















1620






















-  *M. David Anderson*
-  *M. Robert Reid*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Eddy Isaacs*
-  *Le président*
-  *M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ)*

1625




-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *Mme Paule Brunelle*

1700

-  *L'hon. Denis Coderre*
-  *Le président*
-  *M. Roger Pomerleau*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *Le président*
-  *M. Robert Reid*
-  *Le président*
-  *Le président*
-  *M. Larry Staples (gestionnaire de projet, Groupe de travail sur l'exploitation des ressources et l'économie, Alberta Chamber of Resources)*
-  *Le président*
-  *M. Harold Mallowney (maire, Ville de Bay Bulls)*
-  *Le président*
-  *M. Harold Mallowney*
-  *Le président*

-  *M. Harold Mullooney*
-  *Le président*
-  *M. Scott Andrews (Avalon, Lib.)*
-  *M. Larry Staples*
-  *M. Scott Andrews*
-  *M. Harold Mullooney*
-  *M. Scott Andrews*
-  *M. Harold Mullooney*
-  *M. Scott Andrews*
-  *M. Harold Mullooney*
-  *Le président*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *Le président*
-  *M. Larry Staples*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *M. Larry Staples*
-  *M. Brad Anderson (directeur exécutif, Alberta Chamber of Resources)*
-  *Le président*
-  *M. Brad Anderson*
-  *Mme Paule Brunelle*
-  *M. Harold Mullooney*



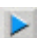
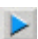





1705

-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Brad Anderson*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Brad Anderson*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Brad Anderson*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Brad Anderson*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Brad Anderson*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Brad Anderson*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Brad Anderson*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Brad Anderson*





1710

-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *Le président*
-  *M. Brad Anderson*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Brad Anderson*
-  *M. Nathan Cullen*
-  *M. Brad Anderson*
-  *Le président*
-  *M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD)*
-  *M. Harold Mallowney*
-  *Le président*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Harold Mallowney*

1715

-  *M. Ted Lomond (directeur général, Newfoundland and Labrador Regional Economic Development Association, Ville de Bay Bulls)*
-  *M. David Anderson*
-  *Le président*
-  *M. Larry Staples*
-  *M. David Anderson*
-  *M. Harold Mallowney*
-  *M. David Anderson*
-  *Le président*
-  *M. Larry Staples*

1720

-  *Le président*
 -  *M. Harold Mallowney*
 -  *Le président*
 -  *M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC)*
 -  *M. Larry Staples*
 -  *Le président*
-



CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

NUMÉRO 045

• 3^e SESSION •

40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 17 février 2011

[Enregistrement électronique]

* * *

 (1530)

[Traduction]



Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)) :

La séance est ouverte.

Bon après-midi à tous. Nous sommes réunis aujourd'hui pour continuer notre étude sur la sécurité énergétique au Canada, et nous poursuivrons sur la question des répercussions économiques régionales.

Nous accueillons aujourd'hui deux groupes de témoins. Le premier groupe est composé de M. Eddy Isaacs, chef de la direction, Alberta Innovates - Energy and Environment Solutions, et de Robert Reid, président, Mackenzie Valley Aboriginal Pipeline LP.

Nous allons entendre vos exposés dans l'ordre indiqué à l'ordre du jour. Vous disposez chacun de cinq minutes. Commençons par M. Isaacs.



M. Eddy Isaacs (chef de la direction, Alberta Innovates - Energy and Environment Solutions) :

Merci de me donner l'occasion de m'adresser aux membres du comité et de répondre à leurs questions. J'espère que je pourrai ajouter de la valeur au travail du comité. Le bref mémoire que j'ai fourni au comité énonce les sujets que je voulais examiner. Ainsi, mon exposé sera relativement bref.

Après vous avoir présenté mon organisation, je vous parlerai de l'importance de la diversification de nos marchés, de la responsabilité en ce qui concerne l'environnement et les changements climatiques, de l'importance cruciale de l'innovation, et de la façon dont tout cela est lié à la sécurité énergétique.

Tout d'abord, l'organisation que je représente, Alberta Innovates - Energy and Environment Solutions, est l'une des quatre nouvelles sociétés provinciales créées par le gouvernement de l'Alberta en janvier 2010 sous la bannière « Alberta Innovates ». Notre organisation constitue la division de la technologie du gouvernement de l'Alberta dans le secteur de l'énergie et de l'environnement. Nous poursuivons l'oeuvre accomplie sur une période de plus de 36 ans par deux organisations. Depuis un certain temps déjà, nous sommes très présents dans le secteur de l'énergie et de l'environnement.

Notre mission consiste à placer l'Alberta en position favorable pour l'avenir en ce qui concerne l'énergie et l'environnement. À cette fin, nous repérons, évaluons et sélectionnons des technologies et des partenaires — ces tâches sont importantes. Pour être en mesure de faire cela, nous avons renforcé l'expertise en la matière et élaboré des outils de veille à la concurrence. De concert avec l'industrie, le gouvernement fédéral et des collaborateurs à l'échelle internationale, nous investissons dans le secteur de la recherche et de la technologie, ou fournissons du financement aux organisations de ce secteur.

Un récent supplément du *Globe and Mail* fournit un exemple de travail que nous sommes en train d'effectuer. Je vais déposer ce supplément — je sais qu'il doit être traduit.

En outre, je vais déposer notre rapport annuel, surtout pour vous donner une idée de nos activités, et vous fournir des détails supplémentaires sur les répercussions de notre travail.

Je veux aborder la question des vastes marchés énergétiques. Je me servirai de l'exemple de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique, qui a tenté pendant 10 ans de prendre de l'expansion hors du seul marché nord-américain. Cette industrie a récemment réussi à faire une importante percée sur le marché chinois. La demande a toujours été présente en Chine, mais l'industrie a dû faire preuve de persévérance, et surmonter des obstacles culturels, car les Chinois n'ont pas l'habitude d'utiliser du bois pour construire des maisons.

Les ressources en pétrole du Canada sont de plus en plus abondantes. De fait, le Canada est le seul pays industrialisé qui peut accroître considérablement sa production de pétrole, non seulement sa production provenant de l'exploitation des sables bitumineux, mais également, et de plus en plus, sa production de pétrole brut classique provenant de ce que l'on appelle des formations d'huile de schiste et que l'on trouve au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. La production a déjà débuté au Manitoba et en Saskatchewan, et, dans une certaine mesure, en Alberta.

Malheureusement, les États-Unis représentent notre seul marché d'exportation. Ce marché sera bientôt saturé, et l'on prévoit qu'il stagnera dans l'avenir. Il est crucial pour le Canada que nous concentrions nos efforts sur la diversification des marchés, et que nous mettions particulièrement l'accent sur l'Asie, la Chine, la Corée et le Japon. Cela est non seulement important, mais également de plus en plus urgent.

Le deuxième aspect que je veux aborder est celui de la responsabilité environnementale. En cette matière, les attentes de la société sont très élevées, à un point tel que nous devons concilier développement économique et conscience environnementale. Ce ne sont plus seulement les entreprises qui veulent faire cela — la société s'attend à ce que nous le fassions. L'exploitation des sables bitumineux rend le Canada extrêmement vulnérable sur le plan environnemental, et de nombreuses organisations déploient des efforts considérables pour établir un juste équilibre entre la gérance de l'environnement et la réalité économique. Par exemple, l'Alberta Chamber of Resources — qui figure, si je ne m'abuse, parmi votre prochain groupe de témoins — a mené une initiative exhaustive sur l'utilisation des terres qui permet aux entreprises forestières et les entreprises énergétiques de travailler côte à côte afin qu'elles intègrent leurs activités de manière à réduire l'empreinte environnementale sur les terres.

Si nous voulons obtenir de bons résultats sur le plan environnemental, nous devons compter sur la technologie, qui jouera un rôle clé. Je crois que la condition de nos succès à venir est la même que celle de nos succès passés, à savoir un solide partenariat gouvernement-industrie fondé sur une analyse de rentabilisation précise et une stratégie de mise en oeuvre élaborée de façon judicieuse.

 (1535)

Les nouvelles technologies entraînent des risques pour les entreprises sur les marchés financiers. Je vous ai fourni un graphique illustrant le temps qu'il faut attendre avant qu'une nouvelle technologie soit commercialisée dans divers secteurs — dans le secteur des ressources, cette période est d'une durée de 20 à 30 ans, soit une période beaucoup plus longue que dans tout autre secteur. Ce délai se traduit par un profil de risque élevé, et l'engagement financier requis pour passer à travers d'aussi longues périodes est assez considérable.

À notre avis, le rôle du gouvernement consiste à collaborer avec l'industrie pour atténuer les risques liés à l'adaptation des nouvelles technologies, surtout les technologies de nouvelle génération.

La dernière chose que je dirai en ce qui concerne la technologie, c'est qu'il est nécessaire d'investir de façon significative dans les secteurs où le Canada dispose d'un avantage naturel. Ces investissements doivent être ciblés, et ils doivent s'étendre sur de longues périodes en raison du temps qu'il faut pour mettre en marché ces technologies novatrices dont j'ai parlé. Nous ne pouvons pas réaliser nos objectifs environnementaux sans faire preuve d'innovation.

Enfin, j'aborderai la question de la sécurité énergétique. Mon opinion préconçue, si je peux m'exprimer ainsi, c'est que la sécurité énergétique est indissociable de nos ressources énergétiques — lesquelles sont abondantes —, de notre économie — laquelle est fortement tributaire du secteur énergétique et de celui des ressources —, et de la responsabilité environnementale — grâce à laquelle nous obtenons l'approbation publique d'exercer nos activités.

La technologie est le ciment qui lie l'énergie, l'économie et l'environnement, et elle est ce qui nous permet d'être concurrentiels, d'optimiser la valeur de nos ressources et d'atténuer les risques environnementaux. J'estime que le rôle du gouvernement consiste à établir la condition limite, et à intervenir pour s'assurer que la technologie est disponible de façon acceptable et abordable.

Merci.



Le président:

Merci beaucoup de votre exposé, monsieur Isaacs.

Le deuxième témoin du présent groupe est Robert Reid, président, Mackenzie Valley Aboriginal Pipeline LP.

Allez-y, monsieur Reid. Vous avez un maximum de sept minutes pour présenter votre exposé.



M. Robert Reid (président, Mackenzie Valley Aboriginal Pipeline LP):

Merci, monsieur le président et membres du comité.

Nous vous sommes reconnaissants de nous donner l'occasion de nous présenter devant vous aujourd'hui pour mettre en évidence l'importance du projet gazier Mackenzie, non seulement pour les intervenants du Nord, mais aussi pour l'ensemble du Canada.

Il y a deux choses que j'aimerais que vous reteniez de mon exposé: premièrement, le projet gazier Mackenzie est un élément crucial du panier d'énergies du Canada, et, deuxièmement, ce projet fournira à la population autochtone de la vallée du Mackenzie les moyens de faire un pas de géant vers l'indépendance et l'autosuffisance économiques.

Un examen réglementaire exhaustif d'une durée de six ans a été mené, et on n'attend plus que la promulgation d'un décret, dernière étape du processus réglementaire, avant que le projet ne soit mis en branle. Il s'agit d'une étape cruciale, qui nous permettra d'entreprendre les études techniques détaillées et le travail préparatoire sur le terrain en vue du début des travaux de construction, lesquels doivent débiter avant décembre 2015, date d'expiration du certificat récemment délivré par l'ONE.

Les deux premières diapos du document que je vous ai fourni présentent un aperçu du projet. Je vous laisserai le soin d'en prendre connaissance.

Je vais commencer par la troisième diapo.

L'APG, l'Aboriginal Pipeline Group, est une coalition unique en son genre de groupes autochtones de la vallée du Mackenzie. Il s'agit d'une coalition qui veut non seulement appuyer la construction du pipeline de la vallée du Mackenzie, mais également y prendre part. Notre mission consiste à optimiser le rendement financier à long terme du pipeline pour les groupes autochtones des Territoires du Nord-Ouest grâce à la part que nous détenons dans le pipeline.

Nos partenaires sont l'Inuvialuit Regional Corporation, le conseil tribal des Gwich'in et Sahtu Pipeline Trust. L'APG détient le tiers des parts du pipeline de la vallée du Mackenzie — les deux tiers restants sont détenus par nos partenaires, à savoir Imperial Oil, ConocoPhillips Canada, Shell Canada et ExxonMobil Canada.

On me pose fréquemment la question de savoir si nous avons besoin du gaz du Nord. En un mot, la réponse est: oui, mais pas pour l'instant. Nous aurons besoin du gaz du Nord vers la fin de la présente décennie.

Au chapitre de l'offre, la production provenant des gisements classiques en Amérique du Nord est épuisée — le volume de production diminue de près de 20 p. 100 par année. Au Canada seulement, il faut augmenter chaque année la production de gaz de 3 milliards de pieds cubes par jour à seule fin de maintenir le niveau de production actuelle, ce que nous n'avons pas fait.

Au chapitre de la demande, le gaz naturel est le combustible fossile le plus privilégié d'un point de vue environnemental — le taux d'émission de gaz à effet de serre du gaz naturel est de 33 p. 100 inférieur à celui du pétrole, et de 50 p. 100 inférieur à celui du charbon.

Le marché de la production d'énergie est le segment de marché dont la croissance est la plus rapide pour le gaz naturel. L'an dernier, l'ancien ministre Prentice a annoncé que, au Canada, 33 centrales thermiques alimentées au charbon parviendront à la fin de leur vie économique d'ici 2020. Si ces centrales sont converties au gaz naturel, cela se traduira par un accroissement de la demande de 1,2 milliard de pieds cubes par jour, soit l'équivalent exact du débit du pipeline de la vallée du Mackenzie.

À la diapo suivante, un graphique indique que, même si l'on ajoute le gaz de schiste et les autres gaz non classiques, la production totale du Canada continuera de décroître, et ce, jusqu'en 2020.

Le gaz de schiste est un ajout important au panier d'énergies, mais est-il durable? Nous savons que les taux de diminution sont très élevés dans les premières années, pouvant atteindre 65 p. 100. En outre, la production de gaz de schiste exige de considérables quantités d'eau, généralement de 100 fois supérieures environ à celles utilisées pour un puits conventionnel. Enfin, quelques préoccupations environnementales ont été soulevées, notamment en ce qui concerne la contamination des eaux souterraines.

Dans le cadre de l'étude sur l'offre et la demande que nous lui avons demandé de mener, Ziff Energy en est arrivé à la conclusion que nous aurons besoin du gaz de schiste et des deux pipelines du Nord pour répondre, d'ici la fin de la présente décennie, à la demande prévue.

La diapo suivante indique le calendrier global du projet gazier Mackenzie. Tout récemment, en décembre dernier, le processus réglementaire d'assez longue haleine a pris fin.

 (1540)

Nous nous attendons à reprendre les pourparlers relatifs à un cadre financier avec le gouvernement fédéral au cours du premier trimestre de la présente année, après la réception du certificat en bonne et due forme de l'ONE. Cela nous permettra de relancer le projet, de procéder à une nouvelle dotation en personnel de l'équipe d'ingénieurs, de mettre en oeuvre les programmes d'études détaillées sur le terrain et de délivrer environ 7 000 permis propres à un site. Nous espérons que les propriétaires prendront la décision d'entreprendre la construction d'ici 2013, et que le pipeline entrera en service en 2018.

Ce projet, élaboré par l'Office national de l'énergie afin de servir l'intérêt public, est véritablement fondateur pour notre pays. D'autres projets de même nature ont reçu du financement du gouvernement fédéral. Par exemple, le projet de la voie maritime du Saint-Laurent, le projet Hibernia, le projet TransCanada Pipeline initial et, bien sûr, le projet de la Transcanadienne.

Le gouvernement des États-Unis a accordé une garantie de prêt d'une valeur de 18 milliards pour la construction du gazoduc de la route de l'Alaska. Le gouvernement fédéral a la possibilité d'offrir une compensation pour les coûts liés à la réglementation et aux infrastructures, et d'offrir une garantie afin de réduire le coût du capital, qui représente la portion la plus importante pour l'expédition.

Le projet présente d'énormes avantages économiques pour la vallée du Mackenzie, lesquels sont mentionnés sur cette diapo. Lorsque la construction battra son plein, plus de 7 000 emplois auront été créés. En outre, il apportera l'indépendance et l'autosuffisance économiques aux communautés autochtones, lesquelles pourront se délivrer de leur dépendance à l'égard des programmes gouvernementaux.

La dernière diapo fait ressortir les avantages considérables que présente le projet pour l'ensemble du Canada, y compris la création de plus de 100 000 emplois dans l'ensemble du pays. Il s'agit véritablement d'un projet entièrement canadien, qui nous fournira, d'une manière respectueuse de l'environnement, l'énergie propre dont nous avons besoin, qui créera des emplois et offrira des possibilités économiques partout au Canada.

Merci.



Le président :

Merci beaucoup, monsieur Reid. Encore une fois, le comité a entendu des exposés très utiles pour lui.

Nous allons maintenant passer directement à la période de questions. Nous allons commencer par M. Coderre, de l'opposition officielle. Vous avez sept minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.



L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.):

Merci, monsieur le président, et merci à vous, messieurs.

Il s'agit là, bien sûr, de sujets très importants. Il est question de diversité. Il est question de gouvernance. Notre rôle est de formuler quelques recommandations pour la suite des choses, et j'estime que vous représentez véritablement un atout aux fins du rapport que nous devons déposer.

Tout d'abord, monsieur Isaacs, permettez-moi de vous poser une question, Il y a trois sujets que je veux aborder. J'aimerais que nous parlions de gouvernance, j'aimerais que nous parlions de perception, et j'aimerais que nous parlions de partenariat.

En ce qui concerne la gouvernance, il s'agit peut-être d'une perception, mais il me semble que la relation entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial comporte quelques lacunes. Quoi qu'il en soit, nous avons un rôle à jouer. Le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement du Canada ont conclu un accord. D'après vous, quel est le rôle du gouvernement fédéral? Croyez-vous qu'il devrait participer davantage au processus de surveillance? Est-ce que le processus d'évaluation environnemental est suffisant? Il s'agit probablement de l'une des questions clés. Bien sûr, je viens du Québec, et par définition, je suis respectueux des compétences.

J'aimerais comprendre comment le gouvernement fédéral pourrait servir de contrepoids, et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la population.

(1545)



Le président :

Allez-y, monsieur Isaacs.



M. Eddy Isaacs:

Merci beaucoup.

Je pense qu'il s'agit d'une question très importante. À mes yeux, le gouvernement fédéral a un rôle très important à jouer. La surveillance fait partie de ce rôle. Quelques-uns des scientifiques du gouvernement fédéral sont reconnus à l'échelle mondiale dans ce domaine, et ils peuvent certainement contribuer à l'élaboration de la stratégie globale en matière de surveillance, et s'assurer que nous prenons des mesures judicieuses en ce qui a trait à l'environnement. Nous collaborons très étroitement, par exemple, avec le laboratoire de Ressources naturelles Canada situé à Devon. En ce qui concerne la recherche scientifique et le fait de rendre les ressources plus durables sur le plan de l'environnement, je crois que le gouvernement fédéral a un rôle très important à jouer, car cela représente un atout stratégique pour l'ensemble du Canada.

J'ai une perception très positive des gens du gouvernement fédéral avec lesquels je collabore. Ils sont assurément des partenaires dans le cadre de nos travaux technologiques.



L'hon. Denis Coderre:

Le gouvernement fédéral devrait contribuer davantage aux partenariats canadiens en matière de recherche, de développement et d'innovation. Il devrait se concentrer davantage sur l'aspect scientifique des choses — en ce qui concerne la gouvernance, par exemple les évaluations environnementales, il a transféré les responsabilités

d'Environnement Canada à l'ONE.

S'il y a un problème de perception, c'est parce que certaines personnes estiment que la qualité de l'eau et la qualité de l'air posent problème, et en raison des problèmes relatifs aux poissons. Nous avons vu des photos. Il s'agit peut-être d'une simple perception, mais la science est importante, et j'aimerais donc savoir si, à votre avis, le gouvernement fédéral devrait servir de contrepoids à ce chapitre.



M. Eddy Isaacs:

Le gouvernement fédéral doit être présent en raison des données scientifiques qu'il fournit et de la crédibilité requise pour faire en sorte que les activités de surveillance sont menées convenablement.



L'hon. Denis Coderre:

Que pensez-vous de la réglementation intelligente?



M. Eddy Isaacs:

En ce qui concerne les énergies renouvelables ou un réseau intelligent?



L'hon. Denis Coderre:

Oui.



M. Eddy Isaacs:

Ces choses devront se concrétiser. L'organisation que je représente s'est penchée sur toute cette question des énergies renouvelables et de la manière de créer le réseau. Il s'agit d'une question importante pour l'ensemble du pays.

J'ai été coprésident du groupe de travail des ministres de l'Énergie. Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné assez globalement la question de l'énergie renouvelable. Tout le monde était d'avis qu'il s'agissait d'une question qui exigeait beaucoup de travail, et que ce travail pouvait être fait de façon conjointe puisque l'énergie renouvelable revêt de l'importance pour toutes les provinces.

  (1550)



L'hon. Denis Coderre:

Dans le cadre de son partenariat avec l'industrie, est-ce que le gouvernement fédéral devrait, plutôt que de consentir des allègements fiscaux quant aux gains en capital, mettre davantage l'accent sur la recherche et le développement et l'énergie verte? S'agit-il là du type de relation que le gouvernement devrait établir avec l'industrie au chapitre de la technologie?



M. Eddy Isaacs:

Le gouvernement peut nouer de nombreux types de relations avec l'industrie, mais je crois qu'il est important qu'il soit en mesure de collaborer avec l'industrie pour faire en sorte que les technologies appropriées soient mises en place.

Pour mener le type de travail qui doit être réalisé, nous aurons besoin de ce que j'appelle les technologies de nouvelles générations. La mise en marché de ces technologies exige beaucoup de temps. En ce qui concerne la technologie actuelle et le fait de la rendre plus efficace, l'industrie fait très bien son travail, mais elle a beaucoup de difficulté à planifier 20 ou 30 ans à l'avance et à réfléchir aux technologies de nouvelles générations dont nous aurons besoin pour être efficaces sur le plan environnemental. Le gouvernement peut nous aider à cesser de simplement tenter de rendre nos technologies plus performantes et plus durables.



L'hon. Denis Coderre:

La science est l'élément clé de la solution au problème de perception, mais bien entendu, il faut accroître la reddition de comptes. À votre avis, est-ce que la sécurité énergétique doit être liée à la sécurité climatique?



M. Eddy Isaacs:

Oui. Lorsque j'ai parlé de l'environnement, j'avais vraiment l'intention de mentionner les changements climatiques. Si je ne l'ai pas fait, il s'agit d'une omission de ma part.



L'hon. Denis Coderre:

En ce qui a trait à la surveillance, est-ce qu'il conviendrait d'adopter un système de plafond et d'échange?



M. Eddy Isaacs:

Je ne possède pas les connaissances requises pour répondre à cette question, mais d'aucuns affirment qu'une taxe sur le carbone pourrait fonctionner. Cela fonctionne déjà en Alberta.



L'hon. Denis Coderre:

Merci.

Monsieur Reid, l'inclusivité est l'élément essentiel, et je crois que, d'une certaine façon, vous l'avez prouvé. Vous avez dit que les Autochtones détenaient le tiers des parts, mais est-ce que cela signifie que vous détenez également une participation au chapitre de la gouvernance? Il s'agit d'une question quelque peu abstraite, mais l'un des principaux problèmes auxquels nous sommes en bute en ce qui concerne l'énergie et tout le bataclan, surtout dans votre domaine, tient aux relations avec les Autochtones. J'estime que les Premières nations méritent d'être des partenaires à part entière.

Comment abordez-vous cette question?



M. Robert Reid:

Il convient de souligner que l'organisation que je représente est une coalition de trois groupes autochtones de la vallée du Mackenzie. Ces groupes ont pris contact avec les autres partenaires — à savoir Imperial Oil, ConocoPhillips, Shell et ExxonMobil — avant même qu'une demande relative au projet de pipeline ne soit soumise.

La création de l'APG remonte aux années 1980 et à l'époque du règlement des revendications territoriales ayant permis aux groupes autochtones de la région de mettre l'accent sur le développement économique. En janvier 2000, le chef Harry Deneron a convoqué les chefs autochtones des Territoires du Nord-Ouest à une réunion à Fort Liard. À ce moment-là, il a déclaré que, dans l'éventualité où un autre pipeline serait construit dans la vallée du Mackenzie, les peuples autochtones devraient participer à ce projet. Cette réunion et les pourparlers subséquents avec nos partenaires ont abouti à la situation actuelle, à savoir le fait que nous détenons le tiers des parts du pipeline de la vallée du Mackenzie.



Le président:

Merci, monsieur Coderre.

Nous allons maintenant passer au Bloc québécois.

Madame Brunelle, vous avez un maximum de sept minutes.

[Français]



Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ):

Bonjour, monsieur Isaacs, et merci de votre présence. Dans votre présentation, vous nous dites que le

développement technologique est coûteux, parce que de mener une idée du laboratoire à la commercialisation, cela prend de 20 à 30 ans, et je le conçois bien. Par ailleurs, vous nous dites que le rôle du gouvernement consiste à créer des conditions pour favoriser les investissements.

Quelles sont ces conditions? Selon moi, quand on dit cela, on veut de l'argent. Avez-vous déjà reçu des subventions du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial, et combien?

[Traduction]



M. Eddy Isaacs:

Merci beaucoup. C'est une bonne question.

Vous avez raison de présumer que nous aurons besoin d'un investissement substantiel pour faire en sorte que nous puissions réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés. Notre organisation est de nature provinciale, et l'intégralité de notre financement provient du gouvernement provincial. Le gouvernement fédéral ne nous verse aucun financement. Nous travaillons conjointement avec lui dans des domaines qui revêtent de l'importance pour les organismes fédéraux.

En outre, nous contribuons à quelques-unes des activités de recherche qui se déroulent dans des laboratoires du gouvernement fédéral. De fait, depuis un bon moment, nous avons conclu un accord avec le gouvernement fédéral afin de contribuer à certains travaux menés au Centre national des technologies de valorisation situé à Devon. Il s'agit de travaux importants pour ce qui est de ce que j'appelle les technologies de valorisation de nouvelle génération, car ils portent sur les technologies de conversion dont l'empreinte environnementale est considérablement moindre que celle des technologies dont nous disposons aujourd'hui.

De plus, nous collaborons étroitement avec Ressources naturelles Canada dans d'autres domaines, tant à Bells Corners qu'au Québec.

  (1555)

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Travaillez-vous à des projets de captage et de stockage du carbone? Si oui, que pensez-vous de ces technologies? Enfin, avez-vous envisagé d'autres technologies possibles? Car vous savez qu'on n'est pas très avancés à ce niveau et qu'on est en phase d'exploration. Peut-on espérer autres choses, d'autres techniques qui permettraient de réduire l'empreinte sur l'environnement?

[Traduction]



M. Eddy Isaacs:

J'espère que j'ai bien compris votre question — portait-elle bel et bien sur le captage et le stockage du carbone, sur le projet de séquestration du carbone?

Oui? D'accord.

Nous avons été très actifs dans ce domaine. En ce qui a trait aux investissements qui ont été effectués — l'investissement de 2 milliards de dollars du gouvernement de l'Alberta et celui de 800 millions de dollars environ du gouvernement fédéral —, je vous dirai que bon nombre des projets ont été mis en oeuvre par notre organisation, dans la mesure où nous en avons dirigé quelques-uns. Nous sommes toujours partie prenante de ce projet mené conjointement avec Shell et consistant à examiner et à délimiter les puits qui sont creusés, et le rythme auquel le dioxyde de carbone peut être injecté dans les formations — il s'agit de formations salines profondément enfouies dans le sol. Nous nous employons à déterminer le rythme auquel cette opération peut être effectuée. Nous avons tenté de nous assurer que la technologie est sûre, et qu'elle peut être utilisée de façon sécuritaire.

Cela dit, vous avez raison de mentionner qu'il faudra beaucoup de temps avant que ces technologies soient

commercialisées, simplement pour des raisons de coût. La majeure partie des coûts est liée au captage du dioxyde de carbone, et au fait de s'assurer que celui-ci est bel et bien capté. Il y a aussi les coûts liés à la compression — il en coûte très cher de soumettre le carbone à une pression élevée. De nouvelles technologies seront nécessaires pour rendre viable toute cette technologie, mais si nous ne commençons pas à travailler là-dessus dès maintenant, nous ne parviendrons probablement pas à obtenir des résultats probants au cours des quelque 20 prochaines années.

J'estime que nous avons connu un bon départ, mais cela exigera beaucoup de temps. Heureusement, nous travaillons en très étroite collaboration avec des partenaires du monde entier dans ce domaine. Tout cela suscite beaucoup d'intérêt à l'échelle internationale.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Monsieur Reid, dans votre présentation, vous avez parlé des gaz de schiste. Vous savez que cela nous préoccupe particulièrement, au Québec. Vous mentionnez un des éléments importants, soit le taux de diminution très élevé dans les premières années. C'est la première fois que j'entends parler de cela. Qu'est-ce que cela veut dire?

[Traduction]



M. Robert Reid:

Ce que je voulais dire, c'est que la production venant d'un puits de gaz de schiste est très importante au début, mais qu'elle décroît par la suite — cette décroissance peut atteindre jusqu'à 65 p. 100 au cours de la première année, et se poursuit durant les années subséquentes.

Nous n'avons pas énormément d'expérience en ce qui a trait au gaz de schiste. L'exploitation de cette ressource est un phénomène relativement nouveau, et nous connaissons mal la durée de l'exploitation d'un puits normal, et la quantité globale de gaz qui peut en être retirée.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

La diminution est-elle quand même apparente — on nous dit qu'il y a un puits semblable et qu'il y a d'autres puits horizontaux? La diminution est-elle là tout de même?

[Traduction]



M. Robert Reid:

Oui, c'est exact.

Comme vous le savez, pour creuser un puits de gaz de schiste, on effectue d'abord un forage vertical, puis un forage horizontal pouvant s'étendre sur un kilomètre environ. Il faut faire cela pour fracturer la roche et libérer le gaz. Après cette opération, le puits fournit un rendement très élevé, qui décroît rapidement durant la première année d'exploitation et continue de diminuer graduellement par la suite. Le taux de production diminue progressivement après la première année d'exploitation.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Merci, je comprends bien. Vous mentionnez un autre élément: la consommation d'eau dans l'extraction du gaz de schiste est significative; elle l'est généralement 100 fois plus que celle du gaz.

Est-ce que ce sont des données scientifiques? Peut-on s'y fier, est-ce vrai que c'est 100 fois plus? Si j'utilise cette donnée dans un discours au Québec, on ne rira pas de moi?

[Traduction]



M. Robert Reid:

Non, des études ont été publiées à l'appui de ces données. Elles s'appliquent à un puits type. Bien entendu, ces chiffres peuvent être plus ou moins élevés selon les puits.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

J'ai encore une brève question à poser, s'il vous plaît.

J'aimerais revenir à votre pipeline. Avez-vous reçu des subventions du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial pour ce projet?

(1600)

[Traduction]



M. Robert Reid:

Non, pas à ce moment-ci.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

En souhaitez-vous?



M. Robert Reid:

Mais oui!

[Traduction]



Le président:

Merci, madame Brunelle.

Allez-y, monsieur Cullen. Vous avez tout au plus sept minutes.



M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD):

Comme la présente réunion fait l'objet d'une transmission audio seulement, je tiens à souligner au comité que M. Anderson était en train de signer un chèque — cela devrait donc être réglé d'ici la fin de la réunion.

Merci, messieurs.

C'est en 1974 que le juge Tom Berger a entrepris son enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie. Maintenant, 37 ans plus tard, le gouvernement promulgue son décret en décembre.

Monsieur Reid, pour l'essentiel, vous avez dit plus tôt que vous attendiez que le Cabinet promulgue le décret découlant de la décision de l'ONE. S'agit-il là de la dernière approbation à obtenir? Si le Cabinet approuve ce

document final, est-ce que tous les éléments relatifs à la réglementation seront en place pour que le projet puisse débiter?



M. Robert Reid:

C'est exact. Habituellement, le décret est une question de procédure qui fait suite à toute décision de l'ONE. Le décret met en vigueur la décision de l'ONE.



M. Nathan Cullen:

Serait-il inhabituel qu'un décret casse une décision de l'ONE comme celle dont nous parlons?



M. Robert Reid:

Oui, cela serait très inhabituel.



M. Nathan Cullen:

Savez-vous pourquoi les choses tardent? Je suis certain que vous êtes en communication avec le gouvernement. Je suis certain que vos partenaires — Imperial Oil, ConocoPhillips, Exxon et Shell — ont également de bonnes relations avec le gouvernement. Avons-nous la moindre idée de la raison pour laquelle cela prend autant de temps?



M. Robert Reid:

Un décret est habituellement promulgué de quatre à six semaines à la suite d'une décision de l'ONE. La décision a été rendue tout juste avant Noël, et je m'attends donc à ce que le processus soit plus long que d'habitude. À ce moment-ci, la décision a été prise il y a huit semaines — nous en sommes donc arrivés à la limite de ce qui constitue un délai normal.

Je n'ai pas été en mesure de trouver la moindre raison expliquant le contretemps, ni même de déterminer s'il y a bel et bien un contretemps.



M. Nathan Cullen:

Essentiellement, la décision a été prise il y a huit semaines, compte tenu du congé des Fêtes — nous obtiendrons peut-être une réponse aujourd'hui, mais j'en doute.

J'hésite à poser ma prochaine question. Dans l'un des rapports de nature financière qui ont été réalisés après cette annonce, on posait la question de savoir si le projet était en train de mourir de sa belle mort. Peu importe les critères sur lesquels on se fonde, on peut affirmer qu'une période de 40 ans est une période bien longue pour la mise en oeuvre d'un projet proposé. Les grandes entreprises liées au projet détiennent des capitaux propres qu'elles peuvent investir dans d'autres projets n'importe où dans le monde. Il est très difficile de retenir les capitaux, les ingénieurs, etc.

Durant votre exposé, je n'ai pas eu l'impression que vous craigniez que la période d'attente actuelle — l'attente de la promulgation du décret — ne mette en péril le projet. Dans les faits, est-ce qu'une quelconque date butoir a été fixée pour la mise en oeuvre de ce projet? Si vous n'obtenez aucune réponse au printemps, à la fin du printemps ou durant l'été, est-ce que vous êtes dans le pétrin?



M. Robert Reid:

Ce qui est préoccupant, c'est que le certificat de l'ONE énonçait un certain nombre de conditions — l'une d'entre elles indiquait que la date limite pour le début des travaux de construction était le 31 décembre 2015. Nous avons environ trois ans, comme je l'ai mentionné plus tôt, pour mener les études techniques détaillées et délivrer les permis — environ 7 000 permis propres à un site, etc. — requis pour le début des travaux de construction. Tout cela exigera environ trois années de travail.



M. Nathan Cullen:

En résumé, vu les dates sur lesquelles s'étend la saison de la construction dans le Nord, vous devrez très bientôt entreprendre les travaux si vous voulez mener à bien ce projet avant l'expiration du certificat de l'ONE.



M. Robert Reid:

C'est exact. Notre cas présente des circonstances inhabituelles, car la construction ne se déroulera qu'en hiver — la toundra ne peut pas supporter du matériel lourd.



M. Nathan Cullen:

Oui, bien sûr.

Ma prochaine question s'adresse à vous deux. Un certain nombre d'entreprises énergétiques — tant celles des secteurs traditionnels du pétrole et du gaz que quelques-unes du secteur des énergies que l'on appelle les énergies de remplacement — se sont présentées devant le comité et ont affirmé que l'une des lacunes du Canada tenait à ce que le pays n'avait adopté aucune stratégie en matière de sécurité énergétique, ni même la moindre stratégie en matière d'énergie. Cela crée de l'incertitude sur le marché. Nous sommes essentiellement l'unique pays exportateur d'énergie du monde qui ne dispose pas d'une stratégie de ce genre. Le projet de la vallée du Mackenzie est sur la table depuis 37 ans, et je constate que l'incertitude plane à certains égards, par exemple, les revendications territoriales des Premières nations, ou la question de savoir si une tarification sera établie pour le carbone, et, le cas échéant, quel sera le prix fixé.

À votre avis, est-ce qu'une stratégie est nécessaire, ou est-ce que ces entreprises font fausse route?



Le président:

Monsieur Isaacs, allez-y.



M. Eddy Isaacs:

Merci.

À mon avis, le Canada a besoin d'une stratégie sur l'énergie. Nous devons savoir ce que nous réserve l'avenir de manière à ce que nous puissions planifier. Je comprends qu'il est difficile d'élaborer une telle stratégie, en raison de la multiplicité de ressources énergétiques que l'on trouve partout au pays. Dans l'Ouest du Canada, on a principalement recours aux énergies fossiles, et dans l'Est du Canada, on s'en remet davantage à l'énergie nucléaire et à l'énergie hydroélectrique — cela engendre donc des difficultés, mais j'estime qu'il est important...

(1605)



M. Nathan Cullen:

À mon avis, cela est à la fois possible et nécessaire.



M. Eddy Isaacs:

... que nous élaborions une telle stratégie. Autrement, il sera difficile de faire de la planification.



M. Nathan Cullen:

Monsieur Reid, avez-vous des commentaires à formuler?



M. Robert Reid:

Je suis entièrement d'accord avec l'idée selon laquelle le Canada a besoin d'une stratégie sur l'énergie — je suis tout à fait d'accord avec cela.



M. Nathan Cullen:

Il y a une idée qui a été lancée, et je me demandais si votre groupe avait envisagé d'y donner suite dans l'avenir pour le bénéfice d'un certain nombre de communautés. Il s'agit toujours de déterminer quels sont les risques, et quels sont les avantages. L'idée qui a été proposée consiste à récupérer l'énergie résiduelle produite par les stations de compression afin de produire de l'électricité pour les communautés. Bon nombre de ces communautés s'en remettent au diesel, ce qui coûte très cher car elles sont très éloignées.

Est-ce que votre groupe ou l'ensemble de votre organisation a examiné cette idée dans le cadre de sa proposition? Envisageriez-vous de le faire?



M. Robert Reid:

Nous ne nous sommes pas penchés expressément sur l'utilisation de l'énergie résiduelle à des fins de production d'électricité. Je sais que cela a été fait au sein du système de TransCanada Pipeline. On pourrait aussi envisager de faire cela dans le cadre de notre projet. À ce moment-ci, on a prévu utiliser le gaz naturel du pipeline pour remplacer, au fil du temps, le diesel dans les communautés.



M. Nathan Cullen:

Au moment de sa parution il y a 34 ans, le rapport du juge Berger a été durement critiqué par l'industrie, ce qui avait consterné le gouvernement libéral de l'époque. Le juge Berger devait se rendre dans le Nord, jeter un coup d'oeil ici et là et approuver le projet dans son état du moment. Au fil du temps, le projet a suscité beaucoup d'opposition, particulièrement de la part des communautés des Premières nations — des membres de votre groupe.

Est-ce que l'on peut affirmer aujourd'hui que, dans une certaine mesure, le juge Berger avait raison? Le cas échéant, qu'est-ce que cela a comme incidence sur les autres zones énergétiques, sur les autres projets énergétiques qui se déroulent actuellement partout au Canada?



M. Robert Reid:

Avec le recul, il ne fait aucun doute que le juge Berger a eu raison, à l'époque, de suggérer le report du projet. Les communautés autochtones n'étaient tout simplement pas, à ce moment-là, en mesure de profiter des énormes avantages que le projet aurait pu leur offrir. Ce qui a changé les choses, ce sont les règlements des revendications territoriales, et c'est ce que le juge Berger avait recommandé.



M. Nathan Cullen:

Est-ce qu'il me reste du temps, monsieur le président?



Le président:

Il vous reste une minute.



M. Nathan Cullen:

Dans ce cas, j'aimerais extrapoler un peu avec vous deux sur cette question. Vu l'attention particulière accordée au projet de la vallée du Mackenzie, et vu le règlement, au fil du temps, de quelques-unes des revendications territoriales, de plus en plus de sociétés minières, pétrolières et gazières établissent des divisions dans lesquelles les Premières nations peuvent détenir une participation grâce au capital-actions qui leur est offert.

Quelques-unes de ces initiatives sont bonnes, et d'autres le sont un peu moins, et pourtant, le gouvernement fédéral ne fait pas nécessairement preuve de beaucoup de leadership pour dissiper l'incertitude. Les entreprises parlent continuellement de certitude — s'il n'y a pas de certitude sur le marché, s'il n'y a pas de certitude en ce qui a trait aux terres, il est très difficile de faire appel au marché et d'attirer des sommes s'élevant parfois à des milliards de dollars.

Monsieur Isaacs ou monsieur Reid, pouvez-vous m'indiquer à quel point il est crucial que la question des

droits des Premières nations soit réglée? Je suppose que le gouvernement fédéral a un rôle évident à jouer à ce chapitre, mais il me semble que c'est l'industrie qui joue ce rôle à l'heure actuelle. Elle n'est pas nécessairement obligée de le faire, alors que le gouvernement a l'obligation constitutionnelle de le faire.



M. Eddy Isaacs:

Je vais laisser M. Reid répondre à cette question.



Le président:

Allez-y, monsieur Reid.



M. Robert Reid:

Le règlement des revendications territoriales est absolument fondamental pour l'ensemble du processus. C'est ce qui a permis de débloquer le projet d'exploitation de la vallée du Mackenzie, et c'est ce qui a fait que les groupes autochtones, qui étaient totalement opposés au projet dans les années 1970, participent à présent au projet à titre de partenaires. C'est ce qui a véritablement initié les communautés autochtones à l'économie fondée sur les salaires, et leur a fait comprendre l'importance du développement économique.

À l'heure actuelle, dans le Nord, les jeunes Autochtones ont accès à la télévision par satellite, aux téléphones cellulaires numériques et aux autres choses du genre. Ils voient comment vit le reste du monde. Ils ne veulent plus aller dehors et bûcher du bois pour se tenir au chaud — ils veulent régler le thermostat. Continuer à vivre de la terre n'est plus l'élément moteur de l'économie du Nord.

Bien entendu, la terre demeure très importante pour les peuples autochtones, et elle commence à jouer un rôle très important pour ce qui est des loisirs, mais à ce moment-ci, la principale tendance consiste à axer l'économie davantage sur les salaires. Les Autochtones ont besoin d'argent pour faire le plein de leurs VTT, de leurs motoneiges, et ainsi de suite. Nous avons fait beaucoup de chemin depuis les années 1970.



Le président:

Merci, monsieur Cullen.

Nous allons passer à M. Harris, du parti gouvernemental. Vous avez un maximum de sept minutes.



M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC) :

Merci, monsieur le président, et merci à vous, messieurs.

Monsieur Reid, les Chinois ont fait quelques annonces selon lesquelles le gaz naturel constituait leur choix d'avenir. Cette conversion au gaz naturel se traduira par une diminution de leurs achats de pétrole et de charbon. Je suppose que l'Asie constitue un marché qui présentera un réel intérêt pour vous dans l'avenir.

Dans le document que vous nous avez fourni, je vois que le pipeline descendra jusqu'à la frontière nord de l'Alberta. Si vous envisagez d'exploiter le marché asiatique, comment ferez-vous pour acheminer votre gaz jusqu'en Asie?

(1610)



M. Robert Reid:

On a suggéré de construire un pipeline qui partirait du réseau de Spectra, en Colombie-Britannique, et se rendrait jusqu'à Kitimat. On convertirait le gaz naturel en GNL, et on l'exporterait ensuite sur le marché asiatique.

Le gaz du Nord peut entrer dans ce réseau, car notre système est raccordé au pipeline de TransCanada. L'un des segments du pipeline de TransCanada se rend jusqu'au Sud-Est de la Colombie-Britannique, où il se raccorde au réseau de Spectra. Par voie d'échanges, le gaz de la vallée du Mackenzie pourrait être envoyé à Kitimat et

vendu sur le marché d'exportation.



M. Richard Harris:

Vu vos besoins, cela signifie qu'il faudrait construire un nouveau pipeline qui se rendrait jusqu'à la région de Kitimat.



M. Robert Reid:

Oui, et une proposition a été soumise à cet égard.



M. Richard Harris:

Exact — on liquéfierait ensuite le gaz à cet endroit, et on l'expédierait en Asie par cargo.

Je suis certain que vous êtes au courant des problèmes auxquels nous faisons face dans le Nord-Ouest de la Colombie-Britannique. Les sociétés énergétiques sont extrêmement préoccupées par les groupes de la région qui sont opposés au passage de cargos et à la construction de pipelines. En fait, M. Cullen, qui n'est pas présent, est un chef de file des initiatives visant à empêcher la construction de tout type de pipeline qui relierait le Nord-Ouest de la province à Kitimat.

Je suis encouragé par le fait que vous ayez réussi à obtenir l'adhésion des groupes des Premières nations dans les Territoires du Nord-Ouest, mais dans le Nord-Ouest de la Colombie Britannique, M. Cullen et ses amis ont réussi à susciter au sein des groupes une fureur telle qu'ils s'opposent à tout et désapprouvent toute initiative. À coup sûr, cela vous occasionne quelques problèmes pour votre vision d'avenir en ce qui concerne le marché asiatique.



M. Robert Reid:

Nous ne visons pas le marché asiatique à ce moment-ci. Je ne peux vraiment pas formuler de commentaires sur la situation des Autochtones dans le Sud du Canada.

Comme je l'ai mentionné précédemment, il est important de souligner que ce sont les Autochtones de nos régions qui se sont mobilisés et ont déterminé que le fait de participer au projet de pipeline et de chercher à améliorer leur style de vie constituait une priorité.



M. Richard Harris:

Je comprends cela.

En ce qui concerne le fait d'exploiter le marché asiatique, les gens du secteurs du gaz de schiste nous ont dit que la dépendance des États-Unis à l'égard du gaz canadien allait diminuer au cours des dix prochaines années en raison de la quantité astronomique de gaz de schiste aux États-Unis, notamment dans l'énorme bassin de Marcellus. Ainsi, tous les regards semblent tournés vers l'Ouest, et l'on semble considérer que l'Asie représente un bon marché à percer.

Évidemment, le port de Kitimat est le point de chargement idéal, vu les installations qui s'y trouvent. Comme je l'ai mentionné, les groupes d'opposition aux cargos et aux pipelines sont très actifs là-bas, et aucun rapprochement avec eux ne sera possible tant qu'ils demeureront campés sur leurs positions. Ainsi, je considère que cela est un problème.

J'avais une question à poser. Vous avez dit que 7 000 emplois allaient être créés durant la période de construction. C'est formidable. Trois groupes des Premières nations font partie de votre organisation. Quelle incidence cela aura-t-il sur le taux de chômage de ces Premières nations? Quel est le taux de chômage à l'heure actuelle, et quelles seront les répercussions de la construction du pipeline sur le taux de chômage?



M. Robert Reid:

À l'heure actuelle, le taux de chômage est très élevé dans les Territoires du Nord-Ouest. Il s'agit d'une véritable préoccupation. Dans la vallée du Mackenzie en tant que telle, il n'y a tout simplement aucune vie

économique.



M. Richard Harris:

Vous dites que le taux de chômage est « très élevé » — pouvez-vous expliciter cela à l'aide d'un chiffre?



M. Robert Reid:

Je suis désolé, je n'ai aucune statistique sous la main.

De toute évidence, la construction du pipeline va contribuer considérablement à améliorer la situation au chapitre de l'emploi dans les Territoires du Nord-Ouest. Lorsque la construction battra son plein, 7 000 emplois auront été créés. Du travail d'une valeur de 1 milliard de dollars a été « mis en réserve », comme on dit, aux termes des ententes sur l'accès et les avantages conclus par les groupes autochtones et les gestionnaires du projet.

  (1615)



M. Richard Harris:

Les Autochtones ont donc reçu une certaine garantie d'emploi dans le cadre de ce projet.



M. Robert Reid:

C'est tout à fait exact.



M. Richard Harris:

C'est merveilleux. Merveilleux.

Est-ce qu'il me reste un peu de temps, monsieur le président?



Le président:

Il vous reste environ une minute et demie.



M. Richard Harris:

Excellent.

J'ai une autre question à poser. Dans la section de votre exposé portant sur le premier trimestre de 2011, il est indiqué ce qui suit: « établissement du cadre financier; possibilité de financement pour l'APG ».

Qu'est-ce que cela signifie?



M. Robert Reid:

Il y a deux ou trois ans, nous avons entrepris des pourparlers avec le gouvernement fédéral, avec le ministre Prentice, à propos de ce que nous appelons un cadre financier. Il y a environ un an, le ministre Prentice a mis ces pourparlers en veilleuse, et nous a dit qu'il recommencerait à discuter sérieusement avec nous lorsque nous aurons obtenu notre certificat.

Ces pourparlers avaient deux objectifs, à savoir l'établissement d'un droit de péage qui permettrait d'attirer davantage d'expéditeurs vers le pipeline, et la prise de mesures garantissant que les frais d'expédition seraient les mêmes pour tous. En un mot, je suppose que l'on peut dire que l'objectif était de faire en sorte que le pipeline soit convivial.

Nous voulons réduire le coût du capital. Il s'agit d'un élément essentiel de la réduction du droit de péage applicable aux expéditeurs. Ainsi, une certaine forme de garantie devrait être proposée.



M. Richard Harris:

Merci beaucoup. Je comprends cela. Je vous souhaite d'obtenir tout ce dont vous avez besoin pour expédier le gaz sur la côte Ouest et en Asie. À mon avis, l'Asie est le marché d'avenir.



Le président:

Merci, monsieur Harris.

Il nous reste très peu de temps. Chaque parti disposera de deux minutes environ durant le prochain tour.

Monsieur Tonks, veuillez poser une question qui appellera une réponse succincte.



M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.):

Je vais tenter de faire mieux que par le passé à ce chapitre.

Merci d'être ici.

Si je ne m'abuse, monsieur Reid, vous avez mentionné que le gouvernement fédéral devait jouer un rôle précis, à savoir celui de garantir la réduction du coût du capital. Avez-vous des recommandations à formuler quant à la manière dont cela pourrait se produire?



M. Robert Reid:

Nous avons l'intention de reprendre les discussions avec le gouvernement fédéral. Il a été annoncé que le MAINC serait le ministère responsable. Nous avons l'intention de reprendre les pourparlers une fois que nous aurons obtenu le certificat ou que le décret aura été promulgué. Nous reprendrons les choses là où nous les avons laissées il y a un an, et il s'agira d'une certaine forme de garantie. Rien n'est coulé dans le béton, mais la réduction du coût du capital est l'élément clé.



M. Alan Tonks:

Ainsi, il s'agirait de quelque chose de plus qu'un plan d'immobilisations accéléré qui pourrait permettre, à un moment ou à un autre, un amortissement plus rapide du capital?



M. Robert Reid:

Oui. Ce n'est pas du tout ce que nous cherchons à obtenir. Ce que nous voulons, c'est une garantie de prêt ou quelque chose d'équivalent, quelque chose du genre, qui garantirait simplement les prêts commerciaux.



M. Alan Tonks:

D'accord.

J'ai une brève question à poser à M. Isaacs.

Monsieur Isaacs, je suis très impressionné, et je suis sûr que le comité l'est aussi, par le fait que votre groupe a mené un certain nombre de recherches sur des questions comme l'eau, la technologie liée à l'exploitation des sables bitumineux, etc. Je crois comprendre que votre organisation est une société provinciale. Avez-vous l'obligation de rendre des comptes au conseil? Comment est-ce que cela fonctionne?



M. Eddy Isaacs:

Oui, vous avez raison en ce qui concerne la reddition de comptes. Je rends des comptes directement au conseil d'administration. Il s'agit d'un conseil très prestigieux, constitué de personnes issues du milieu des affaires, et qui possède en plus de bonnes connaissances en ce qui a trait à la technologie. Il s'agit d'une combinaison de ces éléments. Les membres du conseil relèvent directement du ministre — celui-ci est responsable des nominations et des destitutions, mais les membres du conseil disposent d'une marge de

manoeuvre leur permettant d'agir de façon responsable.



Le président:

Merci, monsieur Tonks.

Nous allons passer à M. Anderson, pour deux minutes environ.



M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC):

Merci, monsieur le président.

Je vous suis reconnaissant de vous être présentés ici aujourd'hui.

Monsieur Reid, nous avons entendu beaucoup de choses durant nos réunions à propos du gaz de schiste, des gaz classiques et des sables bitumineux. Est-ce que votre pipeline transportera du gaz classique et du gaz de schiste, ou à peu près seulement du gaz classique?



M. Robert Reid:

Uniquement du gaz classique.



M. David Anderson:

Vous avez parlé du gaz de schiste. Avez-vous un intérêt direct à protéger le gaz classique?



M. Robert Reid:

Pas vraiment, car comme vous pouvez le voir sur le graphique que je vous ai fourni, les taux de diminution sont importants, de l'ordre de 20 p. 100 par année. Dans le Sud, la production de gaz diminue et arrive à échéance. Comme l'indique également le graphique, le gaz de schiste comble une partie du manque à gagner, mais dans l'ensemble, la production continue de diminuer.

(1620)



M. David Anderson:

Je n'ai pas sous la main les tableaux qui nous ont été fournis durant les réunions précédentes, mais il m'a semblé que le gaz de schiste allait représenter une proportion beaucoup plus importante de la production dans l'avenir que celle qui est indiquée sur le graphique que vous nous avez fourni. J'imagine que nous allons devoir jeter un coup d'œil là-dessus.

Certains témoins ont affirmé que, vu le prix actuel du gaz naturel, le gaz de schiste était concurrentiel, alors que, à ce moment-ci, l'exploitation des gaz classiques ne l'est vraiment pas. Quelle incidence a eu le prix du gaz naturel sur l'élaboration de votre projet au cours des derniers temps?



M. Robert Reid:

Tout d'abord, une partie du gaz de schiste est économiquement... Essentiellement, le gaz de schiste produit dans les bassins des États-Unis, par exemple à Horn River, sera relativement coûteux — là encore, les gaz classiques ne sont pas tous pareils. À l'heure actuelle, certains puits sont économiquement viables, et d'autres ne le sont tout simplement pas. On ne peut pas vraiment établir de comparaison. Les gaz de schiste ne sont pas tous pareils, et les gaz classiques ne sont pas tous pareils.



M. David Anderson:

J'aimerais avoir plus de temps à ma disposition.

Monsieur Isaacs, je me demandais si vous pouviez être un peu plus précis en ce qui concerne quelques-unes

des technologies qui, selon vous, relèvent de votre mission. Nous avons entendu plein de choses concernant, par exemple, les nouvelles méthodes de fracturation. Le forage horizontal est, bien entendu, un sujet dont on nous a beaucoup entretenu, et nous avons également entendu parler du DGMV et d'autres nouvelles méthodes qui sont en train d'être mises en place.

Comment entrevoyez-vous l'avenir? Pouvez-vous mentionner quelques-unes de vos principales initiatives que nous pourrions faire figurer dans notre témoignage et notre rapport?



M. Eddy Isaacs:

Je pense que le document que je vous ai remis vous fournira une certaine orientation à cet égard. Je dois mentionner que, sous sa forme antérieure, l'organisation que je représente a été en grande partie responsable de la création de la technique de drainage par gravité au moyen de vapeur. Nous devons maintenant aller au-delà de cette technologie — quelques technologies sont prometteuses, notamment l'utilisation de solvants, l'utilisation de solvants mélangés à la vapeur, l'utilisation d'électricité et la gazéification souterraine du charbon. Quelques-unes de ces technologies sont très utilisées pour tenter de faire bouger et faire avancer les choses.

Nous nous penchons aussi sur les énergies renouvelables et la transformation des déchets en combustibles. Nous avons financé l'usine pilote de transformation des déchets en combustibles de la Ville d'Edmonton. Il s'agit en fait d'une technologie mise au point au Québec par Enerkem. Un certain nombre de technologies joueront, à notre avis, un rôle crucial. Au bout du compte, nous avons besoin des biocarburants. Nous nous sommes fixé des objectifs en ce qui concerne les biocarburants, mais nous croyons que les biocarburants et les combustibles fossiles pourront cohabiter dans l'avenir.



Le président:

Merci, monsieur Anderson.

Nous allons terminer avec M. Pomerleau. Vous avez environ deux minutes.

[Français]



M. Roger Pomerleau (Drummond, BQ):

Merci, monsieur le président.

Merci à vous deux d'être venus nous rencontrer aujourd'hui de si loin, d'ailleurs. Il fait peut-être plus beau chez vous qu'ici.

Monsieur Reid, dans votre présentation, vous avez parlé du rôle du gouvernement fédéral. Vous dites que « ce projet est assurément capable d'édifier la nation et de servir l'intérêt public ». Dans cette affirmation, il y a la reconnaissance implicite du fait que ce qui est bon pour la nation, n'importe où au Canada, — et le développement du gaz rapporte beaucoup d'argent — est forcément bon pour tout le monde.

Si j'étais un Canadien de Toronto, je vous dirais que je comprends parfaitement cela, que c'est absolument vrai, mais ce n'est pas le cas. Je viens du Québec et il y a deux nations au Canada. Même M. Harper a reconnu non pas la nation mais les nations.

En tant que nation, nous voyons les choses très différemment. Pourquoi? Je vous donne un exemple. Vous avez parlé du financement accordé dans le passé à de grands projets, comme la Voie maritime du Saint-Laurent, qui a été construite majoritairement en Ontario avec 30 p. 100 de l'argent des Québécois; comme le projet Hibernia, construit à Terre-Neuve-et-Labrador avec 25 p. 100 de l'argent des Québécois; comme le *TransCanada pipeline* — j'imagine que c'est dans l'Ouest. Vous n'avez cependant pas parlé des réacteurs CANDU à Énergie atomique du Canada limitée — majoritairement en Ontario, aussi.

On a une source d'énergie au Québec qui s'appelle « Hydro-Québec », mais c'est 0 ¢ qui est venu chez nous de la part du gouvernement du Canada. En tant que nation, nous avons l'impression que nous payons pour tout le monde dans une proportion de 25 à 30 p. 100, alors que nous recevons des transferts du programme de péréquation. Nous ne trouvons donc pas que c'est tellement bon pour l'ensemble de la nation.

(1625)



L'hon. Denis Coderre:

Je voulais juste m'assurer qu'on comprenait, ici, qu'il y avait aussi des nations autochtones.

Mon collègue a parlé de deux nations. On ne donnera pas un cours d'histoire, mais il faudrait qu'il s'ajuste, surtout qu'on parle d'une pipeline en collaboration avec les nations autochtones.



Mme Paule Brunelle:

Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

  (1700)



L'hon. Denis Coderre:

Non, mais ça fait du bien de le dire.

[Traduction]



Le président:

Monsieur Coderre, j'estime que vous êtes en train de lancer un débat.

Monsieur Pomerleau, aviez-vous une question à poser à la fin de votre commentaire?



M. Roger Pomerleau:

Ma question est la suivante: est-ce que vous comprenez qu'il est très possible d'avoir une autre vision des choses que celle que vous avez exposée?

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Tu t'es trompé. Tu as parlé en anglais. Ah, ah!

[Traduction]



Le président:

Avez-vous quelque chose à dire en réaction à cela, monsieur Reid?

[Français]



M. Robert Reid:

Oui. Je comprends.

[Traduction]

Comme vous, les gens des Territoires du Nord-Ouest ont l'impression de ne pas avoir reçu leur juste part. Il s'agit d'une occasion d'élaborer véritablement un projet qui procure des avantages non seulement aux Autochtones des Territoires du Nord-Ouest, mais aussi à la population de toutes les régions du Canada. Il s'agit d'un projet qui procurera en temps opportun à l'ensemble du Canada un combustible à privilégier du point de vue

environnemental, le combustible dont il a besoin, de même que des avantages économiques et des emplois.

[Français]



Le président:

Merci, monsieur Pomerleau.

[Traduction]

Merci beaucoup, messieurs, d'être venus ici aujourd'hui.

Vos exposés étaient très édifiants, et les réponses que vous nous avez données seront très utiles pour notre étude. Merci beaucoup.

Nous allons maintenant faire une pause pendant une minute ou deux pour permettre au deuxième groupe de témoins de s'installer. Nous reprendrons ensuite nos travaux.

  (1625)

  (1630)



Le président:

Nous sommes maintenant prêts à reprendre nos travaux. Nous allons entendre le deuxième groupe de témoins de la journée.

Nous recevons Brad Anderson, directeur exécutif, et Larry Staples, gestionnaire de projet, Groupe de travail sur l'exploitation des ressources et l'économie de l'Alberta Chamber of Resources. Nous accueillons également Harold Mallowney, maire de la ville de Bay Bulls, et Ted Lomond, directeur général, Newfoundland and Labrador Regional Economic Development Association.

Bienvenue, messieurs. Merci beaucoup d'être venus ici aujourd'hui.

Nous allons entendre les exposés dans l'ordre indiqué à l'ordre du jour.

Accueillons M. Brad Anderson et M. Staples, de l'Alberta Chamber of Resources. Vous avez un maximum de sept minutes. Allez-y, s'il vous plaît.



M. Larry Staples (gestionnaire de projet, Groupe de travail sur l'exploitation des ressources et l'économie, Alberta Chamber of Resources):

Monsieur le président, nous vous sommes reconnaissants de nous donner l'occasion de nous adresser aujourd'hui au comité permanent et de présenter le point de vue de l'Alberta Chamber of Resources.

L'Alberta Chamber of Resources a eu 75 ans. Vendredi soir dernier, nous avons célébré cet anniversaire à Edmonton dans le cadre de notre banquet annuel de remise de prix auquel ont assisté 700 de nos amis proches. Environ 200 entreprises de tous les secteurs de l'exploitation des ressources sont membres de notre organisation. Nous estimons que le fait que nos membres proviennent de multiples secteurs procure à notre organisation une vue d'ensemble unique, stratégique et pondérée.

La mission de notre organisation consiste à veiller à un développement ordonné et responsable. Nous estimons que, au fil des ans, notre travail a eu une influence à la fois sur les stratégies commerciales et les politiques publiques. Cette influence s'est manifestée dans quelques rapports dont je vais vous parler aujourd'hui, par exemple ceux du Groupe de travail sur les stratégies de mise en valeur des sables bitumineux, la Carte routière de l'industrie des sables bitumineux, le rapport intitulé *Learning from Experience: Aboriginal Programs in the Resource Industries* — il s'agit d'un manuel des pratiques exemplaires en ce qui concerne les relations entre les entreprises du secteur des ressources et les communautés autochtones —, et le rapport *Protéger la terre*, qui

contient un résumé des méthodes de remise en état à la suite d'activités d'exploitation minière à ciel ouvert, et qui présente des exemples de réussite à ce sujet.

Le prochain rapport du Groupe de travail sur le développement des ressources et l'économie sera publié dans quelques semaines. À la demande du conseil d'administration de l'Alberta Chamber of Resources, le groupe de travail a examiné l'incidence qu'a eue dans le passé et que pourrait avoir dans l'avenir le développement des ressources sur l'économie, et, a formulé quelques recommandations invitant les gouvernements et l'industrie à collaborer afin d'optimiser cette incidence dans l'avenir.

Le rapport a été élaboré grâce à la très importante contribution de neuf comités de secteur et aux modèles économiques établis par M. Robert Mansell et son équipe de l'École de politiques publiques de l'Université de Calgary. Le modèle d'entrées-sorties des provinces de Statistique Canada a été utilisé pour évaluer les effets directs et indirects des secteurs des ressources sur l'activité économique de même que les liens en aval et en amont qui donnent lieu aux effets indirects dans les secteurs de l'approvisionnement et celui des services, par exemple, l'ingénierie et la comptabilité. À notre avis, l'un des principaux apports de notre rapport tient à ce qu'il procurera une compréhension plus exhaustive de l'ensemble des effets, tant les effets directs que les effets indirects.

L'impression du rapport est en cours. Nous serons heureux de vous en transmettre un exemplaire dès qu'il sera disponible, au début de mars.

J'aimerais faire ressortir quatre conclusions de portée générale du rapport du groupe de travail.

Premièrement, les secteurs des ressources constituent l'élément moteur de l'ensemble de l'économie. À l'échelle nationale, le quart des profits des entreprises et le tiers des investissements commerciaux sont le fait des secteurs des ressources. Plus de la moitié de la valeur des actions négociées à la Bourse de Toronto sont des actions du secteur des ressources. Les secteurs des ressources sont les principaux responsables de la balance commerciale positive du Canada. Si l'on tient compte de tous ces facteurs directs et indirects, nous constatons que les activités de développement des ressources ont généré 20 p. 100 du produit national brut du Canada, et plus de 60 p. 100 du produit intérieur brut de l'Alberta.

Deuxièmement, le Canada possède deux merveilleux avantages concurrentiels — d'une part, ses ressources sous terre, et d'autre part, ses ressources sur terre, à savoir sa prospère économie du savoir, dont l'élément moteur est le développement des ressources.

Une partie de ce savoir se trouve au sein des sociétés de développement des ressources, et une autre partie se trouve au sein des organismes de réglementation, des ministères et des laboratoires de recherche qui sont liés au secteur des ressources, mais dans une large mesure, l'économie du savoir réside au sein des secteurs de l'approvisionnement et des services.

J'aimerais souligner que ce savoir est concurrentiel à l'échelle mondiale, et que cette économie du savoir comporte une importante composante d'exportation.

Troisièmement, nous devons garder présent à l'esprit que le Canada possède un bon dossier en matière de développement responsable. Le pays possède des organismes de réglementation avertis qui fixent des normes élevées et veillent à ce qu'elles soient respectées. Les sociétés de développement des ressources du Canada prennent au sérieux leurs responsabilités à l'égard de la sécurité, de l'environnement et des collectivités — elles joignent le geste à la parole.

Quatrièmement, jetons un coup d'oeil sur l'avenir du secteur du développement des ressources. Le pays possède des ressources abondantes. Le secteur de l'énergie peut compter sur le charbon et les sables bitumineux. La couche rentable pour ces ressources se calcule en siècles. Même en ce qui concerne le pétrole et le gaz classiques, comme on l'a entendu, les couches rentables ont été élevées au cours des quelques dernières années. Outre les ressources énergétiques, nous disposons d'un important panier d'autres ressources minérales. Nous avons des forêts renouvelables. Si l'on met tout cela ensemble, nous constatons que nous disposons d'un portefeuille vaste et diversifié.

Lorsque nous avons discuté avec les chefs de file de notre secteur, nous leur avons demandé de nous expliquer quels seraient pour eux les meilleurs et les pires scénarios en ce qui concerne le développement dans l'avenir. M. Mansell et son équipe ont analysé tout cela au moyen de leurs modèles économiques, de manière à ce que nous puissions déterminer la « valeur de la récompense » que l'on recevrait si nous pouvions en arriver à élaborer des stratégies commerciales bien pensées et des politiques gouvernementales avisées qui nous permettraient d'éviter les risques du pire des scénarios et nous orienteraient vers le scénario idéal.

Nous avons estimé que, en Alberta, la valeur de la récompense — à savoir l'écart entre le pire et le meilleur des scénarios — équivalait à une croissance de 700 milliards de dollars du PIB au cours des dix prochaines années, et à quatre millions d'années-personnes d'emplois supplémentaires au cours des dix prochaines années. Ainsi, l'industrie, les gouvernements et la société en général sont très motivés à s'efforcer d'en arriver à un développement ordonné et responsable.

En conclusion, j'encourage le comité à lire le rapport lorsqu'il sera publié dans quelques semaines, et je lui demande de bien vouloir comprendre l'importance de ces secteurs sur le plan économique, et l'énorme incidence qu'ont les effets directs et indirects sur l'ensemble de l'économie canadienne. Je vous demande d'examiner les recommandations pour déterminer comment le gouvernement fédéral pourrait collaborer avec les gouvernements provinciaux et l'industrie afin d'élaborer une vision commune en matière de développement ordonné et responsable.

Merci.



Le président :

Merci beaucoup, monsieur Staples, de votre exposé.

Nous allons maintenant passer à M. Mallowney, maire de la ville de Bay Bulls. Allez-vous présenter un exposé?



M. Harold Mallowney (maire, Ville de Bay Bulls):

Oui.



Le président :

Allez-y, s'il vous plaît. Vous avez un maximum de sept minutes. Bienvenue.



M. Harold Mallowney:

Monsieur le président, membres du comité, merci de me donner l'occasion de me présenter devant vous aujourd'hui pour vous parler de la sécurité énergétique du Canada, plus particulièrement des répercussions économiques régionales du développement des ressources pétrolières et gazières.

L'optimisation des avantages économiques découlant de ces ressources renouvelables revêt un intérêt considérable pour les nombreuses organisations communautaires et les innombrables bénévoles que je représente ici aujourd'hui.

Le développement et la production dans les secteurs pétrolier et gazier ont procuré à Terre-Neuve-et-Labrador des ressources financières et une confiance sans précédent, mais il convient de souligner que cette prospérité n'a pas profité également à toutes les régions de la province.



Le président :

Excusez-moi, monsieur le maire. Les interprètes ont un peu de difficulté à tenir le rythme. Vous pourriez peut-être ralentir un peu votre débit. Je sais que vous disposez d'un temps limité, mais les interprètes sont incapables de suivre votre rythme. Veuillez simplement parler un peu moins vite. Merci.



M. Harold Mallowney:

Les organisations du secteur du développement régional et économique, comme celles que je représente, s'efforcent de mobiliser les capacités, le savoir, les compétences et l'esprit d'initiative de notre localité pour faire en sorte que la province tire pleinement profit de cette occasion finie. Néanmoins, nous ne devons pas perdre de vue qu'une province de Terre-Neuve-et-Labrador forte contribue à un Canada fort et dynamique.

Soyons clairs: nous ne sommes pas en faveur du développement à tout prix. En ma qualité de maire d'une petite ville côtière, permettez-moi de dire tout d'abord que nos ressources et notre environnement naturels doivent être protégés. D'aucuns ont peut-être déjà commencé à oublier la catastrophe survenue dans le golfe du

Mexique, mais ce n'est pas notre cas. Les industries de la pêche, de l'aquaculture, du tourisme et des produits nutraceutiques survivront à l'industrie du pétrole et du gaz. La perpétuation de ces secteurs dépend directement de notre gérance.

À titre de frère d'une personne qui a perdu la vie dans l'écrasement tragique du vol Cougar 491 le 12 mars 2009, permettez-moi d'ajouter ce qui suit: aucune famille ne devrait avoir à payer un tel prix. À notre avis, nous devons exploiter nos ressources hauturières de la façon la plus sécuritaire possible.

Le gouvernement fédéral peut faire de nombreuses choses pour aider les Canadiens à profiter pleinement des ressources pétrolières et gazières en mer. Les industries du gaz et du pétrole emploient directement plus de 4 500 personnes dans les provinces de l'Atlantique, et génèrent des recettes annuelles de près de sept milliards de dollars. Les redevances fiscales découlant de l'exploitation pétrolière et gazière, combinées à celles découlant de secteurs dérivés, sont énormes.

Les avantages cumulatifs ont permis à la province de mettre fin à des années de financement déficitaire, mais en plus, leurs effets se font à présent sentir également sur le bilan national. Le gouvernement fédéral doit déployer des efforts pour promouvoir les progrès technologiques requis afin de prolonger la vie des acquis technologiques, et ce, tout en créant un environnement favorable à l'exploration. Cela assurera l'optimisation de la vie de l'industrie.

Il est important de se rappeler que, même si une quantité de pétrole équivalant à 2,84 milliards de barils a été découverte à Terre-Neuve-et-Labrador, une quantité pouvant équivaloir à 6 milliards de barils reste à découvrir. L'OCNEHE prévoit que 2,6 milliards de barils de pétrole supplémentaires demeurent à découvrir dans les eaux de la Nouvelle-Écosse. Pourtant, l'exploration tarde à débiter.

Dans la région de la mer du Nord, on a foré quelque 4 000 puits d'exploration, comparativement à 140 dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador, dont la taille est quatre fois plus grande.

Le gouvernement fédéral doit également collaborer avec des organisations comme la NLREDA, la Newfoundland and Labrador Regional Economic Development Association et la Newfoundland and Labrador Oil and Gas Industries Association, pour aider les entreprises locales du secteur à participer à la fourniture de produits et de services à l'industrie du pétrole. Comme cette industrie est très technique et très réglementée, il peut être intimidant et difficile d'y accéder. Nous devons supprimer les obstacles de manière à ce que les personnes qui vivent le plus près de la ressource puissent en profiter.

En outre, le gouvernement doit amorcer le dialogue avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et avec l'industrie afin de tirer parti de l'exploration au large des côtes du Groenland. Le Groenland ne dispose pas des infrastructures et de l'industrie nécessaires pour assurer convenablement le développement du secteur sur son territoire. Nous estimons que nos capacités, notre emplacement géographique et notre situation nous placent en très bonne position pour conclure un partenariat mutuellement bénéfique.

De surcroît, nous devons mettre à contribution nos compétences et notre infrastructure pour tirer parti des possibilités d'exportation dans toutes les régions du monde. Les entreprises de Terre-Neuve-et-Labrador ont déjà obtenu du succès à ce chapitre. Ensemble, la collectivité, le gouvernement, l'industrie et le milieu universitaire peuvent faire croître les exportations grâce à l'établissement de réseaux et au développement de grappes technologiques.

En ce qui concerne le gaz naturel, le potentiel de Terre-Neuve-et-Labrador est énorme — cette région compte des réserves prouvées de 10 billions de pieds cubes, et on estime que 60 billions de pieds cubes demeurent à découvrir. Le gouvernement fédéral doit collaborer avec l'industrie et le milieu universitaire pour allier les technologies existantes avec l'expertise en matière d'exploitation dans des conditions difficiles afin de faciliter l'accroissement de la production de gaz naturel dans la province. Il est important de souligner que, d'un point de vue environnemental, le gaz naturel émet beaucoup moins de carbone que le charbon.

La mobilisation du savoir a toujours représenté une tâche ardue dans le cadre des grands projets industriels, mais cela ne signifie aucunement qu'elle est impossible. Les compétences en matière de gestion de projet, d'ingénierie, de sécurité et d'exploitation dans des conditions difficiles qui jouent un rôle dans ce secteur représentent une source éventuelle d'avantages concurrentiels, dans la mesure où elles sont non seulement transférées, mais également adoptées et intégrées à la culture des entreprises. Le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, le milieu universitaire, l'industrie et les organisations du secteur du développement doivent élaborer un plan de mobilisation du savoir englobant la période de plus de 30 ans d'activités pétrolières et gazières à venir.

Nous sommes de plus en plus conscients du fait que le gouvernement et l'industrie doivent collaborer avec les collectivités pour créer des régions durables qui offrent non seulement de l'emploi, mais également une qualité de vie en milieu rural. Les fonds affectés à la recherche, au développement et à la formation doivent être investis de manière à ce qu'ils contribuent à la perpétuation d'une culture dynamique et à l'accroissement des possibilités dans les secteurs autres que celui du pétrole et du gaz, de sorte que les régions continuent de prospérer longtemps après que les redevances auront commencé à disparaître.

Le dividende social de l'industrie du pétrole et du gaz est une chose qui passe souvent inaperçue. J'ai déjà fait allusion à la clarté et à la confiance qui découlent de la prospérité. Cela se reflète dans la croissance des secteurs provinciaux des arts, du patrimoine et de la culture. En outre, dans le passé, les familles étaient souvent déchirées par le fait que certains de leurs membres devaient quitter la région pour trouver un emploi ailleurs, mais l'importance de ce phénomène a nettement régressé. Au moment de déployer des efforts pour faire croître davantage l'industrie, nous ne devons jamais perdre de vue le fait que ces ressources appartiennent à la population, et doivent être exploitées pour le bien de la population — de l'ensemble de la population.

L'industrie du pétrole et du gaz est à l'origine d'importants avantages économiques, y compris des emplois directs, des recettes fiscales, l'amélioration des infrastructures, la formation axée sur les compétences, les dépenses des grands projets d'immobilisations et des occasions au chapitre des approvisionnements. Cependant, nous sommes loin d'avoir tiré entièrement profit de ces avantages. À mesure que nous progressons, nous ne devons pas perdre de vue les collectivités qui ne profitent pas de la prospérité engendrée par l'industrie, ni nos responsabilités environnementales ou notre devoir de diligence à l'égard des personnes qui risquent leur vie pour nous tous.

Merci de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous. J'aimerais terminer en disant qu'il est crucial d'entretenir un dialogue constant avec l'industrie et les organisations communautaires du secteur du développement comme la Newfoundland and Labrador Regional Economic Development Association si l'on veut optimiser, à mesure que nous progressons, les avantages découlant de nos ressources pétrolières et gazières.

Merci.



Le président:

Merci beaucoup, monsieur le maire, de votre exposé.

Nous allons passer directement à la période des questions et réponses.

Allez-y, monsieur Andrews, pendant sept minutes tout au plus.



M. Scott Andrews (Avalon, Lib.):

Merci beaucoup, monsieur le président, et merci aux témoins d'être venus ici aujourd'hui.

Je vais d'abord m'adresser à M. Staples.

Durant votre exposé, vous avez parlé des gouvernements provinciaux et fédéral et des normes élevées en matière de réglementation. Quelques témoins nous ont dit que la réglementation comportait beaucoup de doublages.

Est-ce que cela est le cas, d'après vous, dans votre secteur? Dans l'affirmative, y a-t-il quelque chose que le comité devrait faire pour diminuer ce nombre de doublages?



M. Larry Staples:

Il s'agit assurément d'une chose que nous avons remarquée. Heureusement, des mesures sont en train d'être prises à cet égard — un processus d'examen réglementaire est en cours en Alberta, et au cours des quelques dernières semaines, il a été annoncé qu'on allait procéder à une rationalisation à l'échelon provincial afin d'éliminer les doublages, et ce, sans abaisser les normes. En outre, l'initiative fédérale-provinciale de rationalisation de la réglementation est en cours. Je ne me rappelle pas le nom exact de l'initiative, mais un sous-ministre adjoint de Ressources naturelles Canada est venu nous parler de cela à notre forum environnemental l'an dernier. Il semble qu'on fait des progrès en vue de régler ce problème.



M. Scott Andrews:

Merci beaucoup.

La prochaine question s'adresse à vous, monsieur le maire.

Vous avez mentionné que les avantages découlant de l'exploitation pétrolière et gazière ne profitaient pas à toutes les régions de l'île.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus long à propos de la mesure dans laquelle les avantages découlant de l'exploitation pétrolière et gazière s'étendent à l'ensemble de l'île de Terre-Neuve, et de la raison pour laquelle ces retombées économiques ne se font pas sentir dans toutes les régions?



M. Harold Mallowney:

À ce jour, c'est dans la région de la presqu'île Avalon que se sont concentrés la plupart des avantages découlant de l'exploitation et de ses dérivés, et plus on se rapproche de St. John's, plus ces avantages sont visibles.

Je suis maire d'une petite ville de 1 000 habitants. La population est stable depuis de nombreuses années. Notre ville a été fondée il y a 500 ans, mais c'est au cours de la dernière décennie qu'une infrastructure d'approvisionnement pétrolier en mer a été bâtie dans notre collectivité. Nous disposons d'un port en eau profonde, et, oui, nous avons reçu des avantages. La valeur des propriétés a au moins triplé au cours des 10 dernières années. De nombreux projets d'habitation ont été lancés. De multiples nouveaux lotissements ont vu le jour.

Nous éprouvons des difficultés en raison du fait que nous ne disposons pas toujours de l'infrastructure, des moyens de communication et du matériel approprié pour soutenir tout cela. Bien souvent, nous réagissons aux événements au lieu de prendre les devants, mais il est fréquent que les collectivités situées loin de la collectivité de Bay Bulls ou de certains ports pétroliers et gaziers ne profitent pas autant que d'autres des avantages.

En outre, à Terre-Neuve, nous avons constitué une main-d'oeuvre très mobile. Bon nombre de nos jeunes gens ont voyagé partout dans le monde, et bon nombre d'entre eux ont travaillé dans l'industrie du pétrole et du gaz. Au cours des dernières années, ces gens sont revenus vivre chez eux, et ils bâtissent leur collectivité. Cependant, ils tentent de s'établir près des grandes collectivités.

Heureusement, notre collectivité de 1 000 habitants n'est située qu'à 15 ou 20 minutes de voiture de St. John's, la capitale de la province, et nous avons aussi la chance de disposer d'un très bon port en eau profonde interdit à la navigation pouvant desservir Grand Banks. Le port de St. John's, qui est à la fois un havre et un port offrant des services, est à peu près utilisé à son plein potentiel, de sorte que les havres situés dans les environs le seront eux aussi et prendront de l'expansion, et le développement se poursuivra, mais pour cela, il faudra investir dans les infrastructures. Je crains toujours que nous ne saisissons pas cette occasion, car nous n'avons jamais été proactifs — l'occasion se présente et elle nous file entre les doigts puisque nous ne disposons pas des infrastructures pour en profiter.

J'espère que cela répond à votre question.



M. Scott Andrews:

Oui. Votre collectivité réussit très bien à établir un juste équilibre entre l'industrie pétrolière et gazière, l'industrie de la pêche et l'industrie du tourisme, lesquelles sont toutes d'une importance cruciale pour la survie de Terre-Neuve-et-Labrador.

Vous avez brièvement parlé de l'exploration. Essayons d'approfondir un peu cette question. L'exploration au large de la côte Est est en décroissance. Vous avez dit que nous devons poursuivre l'exploration, et que le gouvernement devait encourager l'exploration.

Pouvez-vous nous donner quelques exemples de mesures que le gouvernement fédéral pourrait prendre pour encourager l'exploration au large de la côte Est?



M. Harold Mallowney:

Il incombe vraiment à tout gouvernement de mettre en place les conditions favorables à ce que des choses

puissent se produire, et, par conséquent, j'estime qu'il revient avant tout au gouvernement de prendre des mesures en ce qui concerne la réglementation et les choses du genre. Bien sûr, l'aide financière ne peut pas nuire, mais essentiellement, j'estime que le rôle du gouvernement consiste à créer un environnement au sein duquel les choses peuvent progresser, et à ne pas tenter de trop les ralentir.



M. Scott Andrews:

J'ai deux brèves questions à poser.

Premièrement, j'ai une question à propos de la protection de l'industrie de la pêche. Earle McCurdy s'est présenté devant le comité. À votre avis, comment devons-nous nous y prendre pour protéger l'industrie de la pêche, et pour établir un juste équilibre entre celle-ci et l'industrie pétrolière et gazière?

Deuxièmement, vous avez fait allusion à l'écrasement de l'hélicoptère Cougar. Pouvez-vous nous dire quelques mots à propos de l'aspect « sécurité » de l'exploitation pétrolière et gazière au large des côtes, et de son importance?



M. Harold Mullooney:

Depuis 500 ans, l'industrie de la pêche est le pilier de l'économie de Terre-Neuve. Au cours des dernières années, cela a beaucoup changé. Il s'agit toujours d'une industrie de plusieurs milliards de dollars, mais pour l'essentiel, nous avons délaissé le poisson de fond au profit des mollusques et crustacés. Je pense que les produits de la pêche représentent une ressource durable et que, si nous l'administrons convenablement, elle se perpétuera pendant des générations.

À l'heure actuelle, à Terre-Neuve, la plupart des gens qui travaillent dans l'industrie de la pêche ne le font que pendant une très courte période, et ne s'intéressent qu'à un nombre limité d'espèces. Il y a de nombreuses années, j'ai travaillé comme gestionnaire du contrôle de la qualité au sein de cette industrie — à cette époque, dans les usines dont j'étais responsable, nous transformions 37 espèces de poissons et travaillions 52 semaines par année. Pour obtenir une semaine de congé pendant la période des Fêtes et passer du bon temps avec ma famille, je devais me présenter au bureau et plaider ma cause. Cette époque est révolue, mais je pense que le poisson est toujours là — nous avons simplement tourné le dos aux activités de pêche et orienté nos efforts à d'autres endroits. Il s'agit d'une chose qui me déçoit un peu. J'estime que l'industrie de la pêche présente toujours un excellent potentiel.

En ce qui concerne l'écrasement de l'hélicoptère Cougar, là encore, cela nous ramène à la question du régime de réglementation. J'ai lu une partie du rapport. À première vue, on relève 16 éléments qui auraient probablement pu empêcher l'écrasement. Le rapport mentionne 26 autres éléments, et contient quatre recommandations, mais au bout du compte, un hélicoptère censément doté de la capacité de fonctionner à sec pendant 30 minutes s'est envolé au large des côtes depuis Terre-Neuve, et ne s'est pas rendu à destination.

Je ne rends pas les pilotes responsables de l'écrasement. Ils disposaient probablement de renseignements inadéquats. Ils pensaient être en mesure de se rendre jusqu'au rivage, mais ils n'ont pas pu le faire.

Mon frère, qui se trouvait dans cet hélicoptère, m'avait toujours dit: « Ne t'inquiète pas. Des dispositifs de sécurité sont à notre disposition. » Je lui avais demandé de m'expliquer ce qui se passerait si un problème survenait au-dessus de l'Atlantique Nord, à 200 milles au large des côtes. Cela le faisait toujours un peu sourire, et il me répondait: « Aucun problème. Nous avons reçu une formation. On fera descendre l'hélicoptère, nous sauterons dans l'océan, et quelqu'un viendra nous chercher. » Il prenait cela à la légère.

Ce qui me dérange le plus dans tout cela, c'est que mon frère n'a jamais eu l'occasion de sauter dans l'océan. Des signaux annonçaient qu'il fallait faire descendre l'hélicoptère. Les protocoles étaient en place, mais on ne les a pas observés. Quelqu'un a remis en question tout cela, probablement parce qu'il disposait de renseignements erronés. Cela me dérange toujours.



Le président:

Merci.

Merci, monsieur Andrews.

Nous allons maintenant passer à Mme Brunelle, pour un maximum de sept minutes.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Bonjour, messieurs, et bienvenue. C'est un plaisir de vous rencontrer.

Monsieur Staples, je tiens au départ à vous féliciter pour vos réussites. Les compagnies que vous représentez représentent 62 p. 100 du PIB de l'Alberta. C'est beaucoup.

Par ailleurs, vous nous dites dans votre présentation que l'environnement mondial actuel est friand de ressources. Cela vous place donc dans une situation certainement difficile parce que vous avez à produire beaucoup, parce que la demande est là et parce que vous êtes des gens d'affaires, mais il reste quand même des défis importants sur le plan de l'environnement.

Je suis de ceux qui sont favorables à la sécurité énergétique, mais pas à n'importe quel prix — non pas la sécurité énergétique au prix de la détérioration de l'environnement. Dans votre présentation, vous avez parlé d'un projet qui s'intitule « Caring for the Land ». J'aimerais que vous m'en parliez un peu plus, dans un premier temps.

Dans un deuxième temps, étant donné un tel titre, ce projet de loi vise-t-il à améliorer l'environnement? Le gouvernement de l'Alberta vous demande-t-il des résultats. Avez-vous une planification stratégique par rapport à ce projet?

[Traduction]



Le président:

Monsieur Staples, allez-y, s'il vous plaît.



M. Larry Staples:

Madame, comme vous l'avez souligné, oui, le fait d'être concurrentiel à l'échelle mondiale au chapitre du développement de nos ressources présente de nombreux défis, et nous attirons donc du capital au Canada. Nous veillons à ne pas faire du développement à tout prix, nous veillons à procéder de façon équilibrée et responsable, et il s'agit là de tâches ardues.

L'un des sujets dont tout le monde parle depuis quelque temps, bien entendu, est celui de la remise en état des mines à ciel ouvert. Comme on peut le voir, en ce qui concerne les sables bitumineux, nous en sommes seulement au tout début du processus de remise en état.

De concert avec quelques-unes des sociétés minières membres de notre organisation, des sociétés du secteur de l'exploitation du charbon, nous avons produit un document intitulé *Protéger la terre*, dans lequel nous expliquons l'ensemble du processus de remise en état et le régime réglementaire qui l'entoure. Ce document présente quelques exemples de réussite dans le domaine, notamment le cas de mines, qui, dans le passé, ont été déclassées, et dont le site a été remis en état de façon très fructueuse, et où l'on trouve à présent de la végétation, une faune et des terres humides. Ces exemples de réussite ont véritablement contribué à établir les critères en matière de remise en état pour l'avenir.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Compte tenu d'un tel projet, vous avez certainement une obligation de résultat. La responsabilité sociale des entreprises doit exister en Alberta, comme elle existe au Québec; c'est celle d'être un bon citoyen social —, on dit les choses de cette façon.

Vous êtes 200 entreprises, vous êtes des exploitants, des fournisseurs, des consultants. Êtes-vous les meilleures personnes pour vous occuper de l'environnement? N'est-ce pas le loup dans la bergerie?

[Traduction]



M. Larry Staples:

Eh bien, comme je n'ai pas les cheveux roux, je ne suis pas certain que l'on puisse me considérer comme un renard.

Des voix: Oh, oh!

M. Larry Staples: Je peux vous dire qu'il s'agit d'un sujet qui intéresse ardemment tous les membres de l'industrie auxquels j'ai affaire. Ces gens ont à cœur que nous fassions les choses convenablement, et que l'Alberta et le Canada soient des endroits aussi accueillants pour nos petits-enfants qu'ils l'ont été pour nous.

La plupart des sociétés en exploitation présentent des études d'impact environnemental et des rapports périodiques de reddition de comptes. Comme vous pouvez le voir dans le document que je vous ai fourni, l'une des recommandations contenues dans le rapport de notre groupe de travail concerne le fait que nous devons nous efforcer d'améliorer un peu ce processus et de mener des études comparatives sur les pratiques exemplaires adoptées à l'échelle internationale. Quelques entreprises le font déjà, mais nous voulons que cela se fasse dans l'ensemble de l'industrie.

Ainsi, nous ne nous trouvons pas véritablement en conflit d'intérêts à ce chapitre — j'estime que nous nous trouvons au confluent d'intérêts, et que nous essayons de réunir le gouvernement, les organismes de réglementation et l'industrie pour tenter de mettre en place une vision commune, de favoriser les exemples de réussite — lesquels permettent de fixer les critères que nous devons respecter — et de faire progresser les choses.



M. Brad Anderson (directeur exécutif, Alberta Chamber of Resources):

Puis-je ajouter quelque chose?



Le président:

Allez-y, monsieur Anderson.



M. Brad Anderson:

Merci.

C'était une excellente réponse.

M. le maire a dit une chose qui m'a frappé. Il a parlé de la fierté et de la confiance qui découlaient de la prospérité. Je crois qu'il s'agit à peu près des termes qu'il a employés.

Ce commentaire m'a beaucoup plu, mais j'ajouterais que la fierté et la confiance découlent non seulement de la prospérité, mais également du sentiment d'avoir agi de façon appropriée.

La récente remise en état du bassin 1 du site de Suncor, dont il est question dans ce dépliant, constitue un excellent exemple. J'ai assisté à cet événement. La majeure partie de ma carrière de près de 30 ans s'est déroulée dans le secteur des sables bitumineux, et je dois vous dire à quel point les gens de Suncor et les travailleurs étaient fiers de nous montrer les résultats de la remise en état, et ce que nous avons vu sur le site était incroyable.

J'ai entendu votre commentaire à propos du loup dans la bergerie. Cela n'est peut-être pas tout à fait faux, mais permettez-moi de vous dire que ce qui prédomine, c'est l'énorme fierté qui découle d'avoir fait la bonne chose à faire.

[Français]



Mme Paule Brunelle:

Si on a des moutons comme témoins, je leur poserai la question de savoir s'ils sont satisfaits de votre travail.

Monsieur Mallowney, je veux en profiter — il me reste un peu de temps — pour vous féliciter. Je trouve que, compte tenu de votre présentation, vous êtes très dévoué à votre population, à votre milieu. Vous prenez en compte tous les intervenants, et cela nous donne le goût d'aller visiter à tout le moins votre ville, Bay Bulls. C'est intéressant.

J'aurais une brève question. Vous avez dit qu'il faut développer nos ressources, mais de la façon la plus sûre possible. Avez-vous des suggestions, des façons de faire? Je sais que c'est un vaste problème, mais avez-vous pensé à des façons d'intervenir en toute sécurité dans le développement des ressources?

[Traduction]



M. Harold Mallowney:

Le travail dans l'Atlantique Nord comporte toujours un élément de danger. Je ne sais pas à quel point on peut rendre ce travail sécuritaire, mais on peut assurément le rendre plus sécuritaire qu'il ne l'est actuellement.

Je vais revenir à l'écrasement d'hélicoptère dans lequel mon frère et quelques-uns de ses collègues ont perdu la vie. L'hélicoptère dans lequel ils prenaient place était certifié, et ils croyaient pouvoir effectuer un vol de 30 minutes. L'hélicoptère ne pouvait voler que pendant 11 minutes. Il n'a pas pu voler plus longtemps. L'hélicoptère avait été certifié par les Américains, puis par les Canadiens, car ils avaient estimé qu'il était hautement improbable qu'une perte d'huile catastrophique se produise. Eh bien, il est hautement improbable que je remporte le gros lot à la loterie le vendredi, mais j'achèterai probablement un billet — ainsi, l'explication selon laquelle un tel accident était « hautement improbable » ne me satisfait pas.

L'autre chose qui me dérange, c'est qu'un aéronef pouvant voler pendant 30 minutes était disponible. Dans le cas qui nous occupe, la décision a été prise pour des raisons d'argent. Uniquement pour des raisons d'argent. Ce qui était en jeu, c'était des vies humaines. L'argent se perd et se gagne, mais des vies ne peuvent pas être remplacées.

Nous devons nous pencher sur quelques-unes des dispositions réglementaires, et les rendre le plus sécuritaires possible pour les personnes qui risquent leur vie pour nous en travaillant dans ces secteurs, car c'est l'argent généré par leurs activités qui rend meilleur notre pays.

Ainsi, oui, des améliorations qui pourraient probablement rendre le travail de ces gens un peu plus sécuritaire pourraient être apportées, mais il y a une autre chose qui est très importante à mes yeux, et à laquelle j'ai fait allusion un peu plus tôt, à savoir le dividende social. Beaucoup de gens font énormément d'argent dans certaines industries, mais il y a des gens qui ne reçoivent pas leur juste part de cette richesse. Ils n'ont pas les mêmes possibilités que d'autres. C'est là qu'entre en jeu l'aspect du dividende social. Nous pourrions parler de dividende social, si une partie de l'argent généré par les activités de ces industries était investie en santé, en éducation, en infrastructure, dans les routes et dans les communications. Si tel était le cas, toute la collectivité profiterait de cette richesse.

Et les pensions dans tout cela, pour l'amour du ciel? Certains Canadiens vont travailler toute leur vie, et n'ont pas eu l'occasion de profiter du dividende social. Ils ont été privés d'une partie de leurs droits. Le temps passe, et la génération qui suit profite de ces avantages. Qu'est-ce qu'ont reçu ces personnes qui se sont sali les mains, qui ont trimé dur pour faire de notre pays ce qu'il est aujourd'hui? Nous devons faire en sorte que tous les Canadiens, et non pas seulement quelques-uns d'entre eux, profitent de la richesse.

Voilà ce que j'avais à dire là-dessus.

  (1705)



Le président:

Merci, madame Brunelle.

Monsieur Cullen, vous avez un maximum de sept minutes. Allez-y, s'il vous plaît.



M. Nathan Cullen:

Merci, monsieur le président. Je vous demanderais de bien vouloir m'avertir lorsque j'aurai utilisé quatre minutes — je céderai le temps qu'il me reste à mon collègue, M. Harris.

Ma question s'adresse aux messieurs qui représentent l'Alberta Chamber of Resources. Votre organisation est membre de l'Alberta Water Council. Est-ce exact?



M. Brad Anderson:

Oui, c'est exact.



M. Nathan Cullen:

Vous me semblez être de bonnes personnes. Vous prenez au sérieux vos responsabilités en matière d'environnement. Vous voulez agir de la bonne façon. Les sociétés membres de votre organisation joignent le geste à la parole.

Les 25 membres de l'Alberta Water Council proviennent de divers horizons — de l'industrie, du gouvernement, de groupes environnementaux et d'organismes sans but lucratif. On a recommandé la remise en état des terres humides endommagées ou détruites par des projets d'exploitation des sables bitumineux. Votre organisation et les producteurs canadiens et les sociétés d'exploitation des sables bitumineux ont été les seules à rejeter cette recommandation. Est-ce exact?



M. Brad Anderson:

Tout d'abord, je dois souligner que nous avons souscrit à la majeure partie du contenu du rapport. Seuls quelques aspects du rapport nous posaient certains problèmes.



M. Nathan Cullen:

Vous voulez parler de l'aspect que j'ai mentionné.



M. Brad Anderson:

Oui.



M. Nathan Cullen:

Dans le site Web de votre organisation, vous mentionnez que, même si la politique relative aux terres humides n'avait pas encore été mise en oeuvre, ces modifications — c'est-à-dire les modifications du rapport que vous avez recommandées — pourraient permettre à vos membres d'épargner littéralement des milliards de dollars dans l'avenir.

Vos membres, ce sont les membres de l'industrie. Joindre le geste à la parole, cela veut dire qu'il faut agir.



M. Brad Anderson:

Oui.



M. Nathan Cullen:

Des 25 organisations membres de ce groupe — des organisations du secteur pétrolier, mais également des organisations d'agriculteurs, des organismes sans but lucratif et le gouvernement de l'Alberta —, les seules qui se sont opposées à la recommandation relative à la remise en état des terres humides détruites par suite de l'exploitation, ce sont la vôtre et celle qui représente les producteurs de pétrole canadiens.

Avez-vous pris connaissance du rapport sur la vérification de la qualité de l'eau dans la région des sables bitumineux publié par le commissaire à l'environnement en décembre dernier?



M. Brad Anderson:

Si j'ai pris connaissance de quoi?



M. Nathan Cullen:

Avez-vous pris connaissance du rapport publié le 21 décembre dernier par le groupe consultatif sur les sables bitumineux? Ce groupe s'est présenté devant le comité.



M. Brad Anderson:

Je ne pourrais pas en parler de façon détaillée, non.



M. Nathan Cullen:

Cela me rend perplexe, car je tiens pour acquis que vous étiez certain des capacités de bon nombre de vos sociétés membres en matière de vérification de la qualité de l'eau. Les sociétés Syncrude, Enbridge, Ainsworth, Finning, Suncor et Capital Power étaient représentées au sein du conseil d'administration de votre organisation en 2010. Vous êtes un groupe industriel. Les membres de votre organisation sont des membres de l'industrie des sables bitumineux. Lorsqu'il est question des répercussions de l'exploitation des sables bitumineux, l'eau est l'un des aspects qui revêtent une importance primordiale.



M. Brad Anderson:

Tout à fait.



M. Nathan Cullen:

En ce qui concerne les produits chimiques liés à l'exploitation des sables bitumineux, le vérificateur a affirmé qu'il n'existait aucune mesure de référence, qu'aucun test n'avait été effectué et qu'aucune donnée durable permettant d'effectuer le suivi des changements n'était disponible. Le groupe consultatif sur les sables bitumineux a déclaré que l'absence de leadership, de coordination et de volonté scientifique rendait impossible l'évaluation de la qualité de l'eau polluée par les exploitations des sables bitumineux, c'est-à-dire par vos membres. Vous dites que vous êtes peu renseigné, voire pas du tout, au sujet des rapports. Vous évoquez le fait qu'il faut poser les gestes judicieux, mais la qualité de l'eau est l'une des préoccupations essentielles quant aux répercussions de l'exploitation des sables bitumineux, et vous représentez des membres de ce groupe.

Les membres du groupe consultatif sur les sables bitumineux n'ont pas été choisis par Greenpeace — ils ont été minutieusement sélectionnés par le gouvernement fédéral. Les membres de ce groupe ont déclaré que les tests effectués dans la région des sables bitumineux pour vérifier la qualité de l'eau ne répondaient pas aux normes de référence, et les membres de votre groupe n'avaient soulevé aucune préoccupation à cet égard jusqu'à ce moment-là, et ils ne l'ont pas fait non plus par la suite.



Le président:

Allez-y, monsieur Anderson.



M. Brad Anderson:

Merci.

De toute évidence, c'est une question importante, et c'est la raison pour laquelle nous participons aux activités du conseil sur l'eau. En fait, nous faisons partie du groupe qui a contribué à la constitution de ce conseil. Il fait du bon boulot, et nous l'appuyons.

Quant à vos propos concernant les terres humides, bien sûr, nous sommes toujours en faveur de la remise en état. En fait, nous sommes obligés de remettre les terres en état; cependant, les recommandations initiales quant aux ratios applicables — à savoir 10:1 ou 3:1 — étaient très élevées. En d'autres termes, si l'on perturbait un acre de terres humides, nous devions remettre en état trois ou dix acres de terres. C'est cela qui posait un problème pour nous. Je veux simplement que cela soit clair.

En outre...

  (1710)



M. Nathan Cullen:

Vous avez dit que vous vous étiez opposé à...



Le président:

Monsieur Cullen, laissez un peu de temps à M. Anderson pour qu'il puisse répondre à la question.



M. Nathan Cullen:

Je cite les paroles de M. Anderson. Il s'agit de vos propres mots...



Le président:

Vous pourrez citer ces paroles plus tard, mais pour l'instant, laissez un peu plus de temps à M. Anderson pour qu'il puisse répondre à la question.



M. Nathan Cullen:

Je tiens à fournir des éclaircissements à M. Anderson.

Vous avez dit que vous vous étiez opposé à ces politiques — et vous avez félicité le gouvernement de l'Alberta de s'y être opposé — parce qu'elles vous coûteraient cher, et que votre solution permettrait de faire économiser littéralement des milliards de dollars à vos membres.



Le président:

Allez-y, monsieur Anderson. Vous pouvez également terminer la réponse que vous aviez commencé à formuler.



M. Brad Anderson:

Merci beaucoup.

Eh bien, cela coûte cher, et nous dépensons beaucoup d'argent pour remettre les terres en état. Cela ne fait aucun doute. Cela représente une part non négligeable de nos coûts d'exploitation.

Dans certains cas, le ratio de remise en état est de l'ordre d'environ 10:1. En outre, la question de savoir quelles terres nous remettons en état pose problème. En Saskatchewan, il n'y a qu'une certaine quantité de terres à remettre en état — ainsi, nous restaurons les parcelles de terre que nous perturbons, et c'est tout.

Si le ratio était de l'ordre de 10:1, oui, cela coûterait très cher, mais la question de savoir quelles terres nous remettons en état est encore plus épineuse. Allons-nous remettre en état des terres dans le Sud de l'Alberta? Dans le Nord de l'Alberta? À l'extérieur de l'Alberta?



M. Nathan Cullen:

Je vais céder la parole à mon collègue, M. Harris, dans un instant.

Je tiens à souligner que cette recommandation ne posait problème que pour votre organisation et pour les producteurs de pétrole canadiens. Cette recommandation ne posait aucun problème aux représentants de l'industrie forestière, de l'industrie minière ou du gouvernement qui faisaient partie du groupe l'ayant formulée — elle ne posait problème que pour vous.



M. Brad Anderson:

Ce que vous dites à propos du fait qu'aucun représentant de l'industrie minière ne s'opposait à cette recommandation est inexact. Nous représentons l'industrie minière au sein du conseil sur l'eau, et je pense que votre affirmation est erronée.



M. Nathan Cullen:

Les membres de votre organisation et les producteurs de pétrole sont les seuls à s'être opposés à cette recommandation — aucun représentant du gouvernement, de l'industrie de l'élevage de bétail ou de l'industrie forestière ne s'y est opposé — seuls vous et les producteurs de pétrole l'ont fait.



M. Brad Anderson:

C'est exact.



Le président:

Monsieur Harris, vous avez environ une minute.



M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD):

Si je n'ai qu'une minute à ma disposition, je me concentrerai sur une question qui représente pour moi une grande préoccupation, à savoir celle de la sécurité, de la recherche et du sauvetage.

Monsieur Mallowney, vous avez parlé de votre frère, et je connais des membres de votre famille. Un de mes cousins se trouvait dans l'hélicoptère en question. Dans ce cas précis, une opération de recherche et sauvetage n'aurait peut-être pas changé les choses, mais j'aimerais que vous nous parliez de l'importance de disposer d'une capacité de haut niveau en matière de recherche et sauvetage pour répondre aux besoins découlant de l'essor de l'industrie du pétrole et de l'industrie de la pêche, particulièrement à Terre-Neuve-et-Labrador.



M. Harold Mallowney:

Cela est extrêmement important, extrêmement précieux. Nous travaillons dans l'Atlantique Nord. Si nous nous rendons là-bas, c'est pour gagner notre vie. La plupart du temps, lorsque vous vous retrouvez dans ces eaux-là, votre espérance de vie se compte littéralement en minutes.

En ce qui concerne mon frère et les personnes qui se trouvaient dans cet hélicoptère, ils n'auraient peut-être pas survécu s'ils avaient sauté à l'eau. Le fait qu'au moins une personne grièvement blessée ait survécu me réconforte quelque peu. Je me demande s'ils auraient peut-être pu survivre s'ils avaient agi plus rapidement.

Il est absolument crucial d'intervenir rapidement en cas d'incident dans l'Atlantique Nord. Chaque fois qu'un bateau de pêche coule, chaque fois qu'un problème survient sur une installation de forage pétrolier, il faut réagir non pas dans les heures, mais dans les minutes qui suivent. Je ne veux pas entendre parler d'uniformes ou de tous les protocoles qui sont en place — la seule chose qui compte, c'est qu'on n'a que quelques minutes pour réagir.

Les choses se sont améliorées au fil des ans. À l'époque, il y a 30 ans, mon frère se rendait travailler sur des plates-formes de forage en mer. Il me disait souvent que, si la plate-forme devait être évacuée en raison d'une tempête, il ferait aussi bien de rester sur la plate-forme et de couler avec elle, car l'autre solution consisterait à sauter à l'eau et périr par noyade. Avec le temps, et à mesure que les choses ont évolué, il se sentait un peu plus en sécurité, mais vous avez raison de dire qu'il est absolument crucial de réagir rapidement.



Le président:

Merci, monsieur Harris.

Monsieur Anderson, la réunion tire à sa fin, mais allez-y, s'il vous plaît.



M. David Anderson:

Merci, monsieur le président.

Monsieur Mallowney, je suis originaire d'une petite ville de la Saskatchewan située dans la région d'exploitation pétrolière et gazière, et je pense que nous sommes aux prises avec les mêmes problèmes que vous, à savoir le fait que nos jeunes quittent la région pour aller s'installer ailleurs.

J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus long à propos de l'éventail d'emplois offerts dans votre collectivité. Vous avez dit que votre collectivité comptait environ 1 000 habitants, et qu'elle était située assez près de la capitale de la province. Pouvez-vous nous parler des différents types d'emploi occupés par la population? En outre, quels types de possibilités de formation et d'éducation ouvrant la voie à une carrière sont offertes aux gens de votre collectivité?



M. Harold Mallowney:

Je vais répondre brièvement à la question, et puis, si vous le permettez, je céderai la parole à mon collègue, M. Lomond.

Bay Bulls est située très près de St. John's. Bon nombre de personnes ont accès à l'Université Memorial. Bon nombre de personnes ont accès aux écoles de métier. L'éducation suscite énormément d'intérêt. Pendant de nombreuses années, les jeunes ont quitté la région et ils se sont proménés un peu partout. Il s'agit d'une main-d'oeuvre très mobile. Bon nombre de ces personnes ont travaillé dans le secteur pétrolier et gazier, sur des installations au large des côtes, dans le secteur de l'expédition et d'autres domaines du genre. Ce qui est bien, c'est que bon nombre de ces personnes reviennent à présent à la maison, car leur collectivité leur offre des possibilités qu'elle ne leur offrait pas dans le passé.

En ce qui a trait à la composition de l'emploi, Bay Bulls offre des emplois dans à peu près cinq secteurs. À l'heure actuelle, beaucoup de projets résidentiels sont en cours, il y a beaucoup d'activités dans le secteur de la construction. Il y a des activités de fabrication à petite et à grande échelle pour les projets en mer et ailleurs. Nous avons une industrie touristique — des gens de toutes les régions du monde viennent à Bay Bulls pour observer les baleines. Notre collectivité compte 1 000 habitants, mais environ 80 000 touristes viennent chez nous chaque année pour observer les baleines. En outre, il y a l'industrie du commerce.

Je pense que tout le monde profite également de la prospérité, dont les effets se font à présent remarquer, mais ce n'est pas tout le monde qui occupe un emploi bien rémunéré. C'est pourquoi je persiste à parler du dividende social. Certaines personnes ne profitent pas de l'énorme richesse créée autour d'elles.

  (1715)



M. Ted Lomond (directeur général, Newfoundland and Labrador Regional Economic Development Association, Ville de Bay Bulls):

Je tiens simplement à ajouter que, de toute évidence, un grand changement est survenu dans la province au cours des quelques dernières années. Plus tôt, M. Andrews a posé la question de savoir ce que nous pouvons faire pour encourager l'exploration. Eh bien, à l'heure actuelle, environ 50 p. 100 du PIB de Terre-Neuve-et-Labrador est lié à l'activité géologique. Environ 11 p. 100 de notre PIB découle de l'industrie minière, et 39 ou 40 p. 100 environ, de l'industrie pétrolière et gazière.

Comme vous l'avez mentionné, nous devons être en mesure de créer des possibilités pour les jeunes. Nous ne parviendrons pas à le faire simplement en offrant de la formation — il faut faire quelques-unes des autres choses que nous avons mentionnées. La formation est une très bonne chose, mais la formation et la recherche ne doivent pas être axées simplement sur l'industrie; elle doivent également tenir compte de ce qui viendra après elle. Comment nous diversifier? Comment tirer parti des compétences que nous avons acquises dans le cadre de nos activités dans des conditions difficiles, et comment faire usage de ces compétences dans d'autres secteurs, celui de la pêche ou n'importe quel autre?

Nous avons un projet pour les 30 années à venir, voire davantage. Si nous devons mettre en place un plan de mobilisation du savoir s'étendant sur une trentaine d'année, les compétences que nous pourrions acquérir pourraient se révéler être une source d'avantages concurrentiels pour des années à venir, comme M. Mallowney l'a mentionné.

Comme nous n'avons pas beaucoup de temps, je ne m'étendrai pas là-dessus.



M. David Anderson:

C'est intéressant. Il est merveilleux de voir que ces possibilités se concrétisent.

J'aimerais m'adresser quelques instants à M. Staples à propos de cette concrétisation des possibilités. Vous avez mentionné que quatre millions de personnes-années seraient requises en Alberta au cours des 10 prochaines années. Avez-vous des commentaires à formuler quant aux défis que pose le fait de trouver la main-d'oeuvre nécessaire pour combler ce besoin?

Nous en avons parlé, et quelques autres témoins qui se sont présentés devant le comité en ont parlé, mais vous parlez beaucoup des autres secteurs. Quels sont les défis posés par ce besoin en main-d'oeuvre? Peut-être que Terre-Neuve, voire même le Labrador, fait face au même défi.



Le président:

Allez-y, monsieur Staples.



M. Larry Staples:

À coup sûr, cela est lié. On pourrait dire que, en Alberta, de 2006 à 2008, les choses se sont déroulées à un rythme effréné. Nous avons assurément eu des problèmes au chapitre de la main-d'oeuvre, et cela a ralenti le rythme auquel nous pouvions élaborer des projets, les mettre en oeuvre et commencer à créer de la richesse.

Je pense que tout permet de croire que nous serons aux prises avec le même type de problème à compter de la fin de 2011 et en 2012. Nous devons mettre en pratique les leçons que nous avons apprises, et travailler fort pour réaliser les projets et commencer à créer de la richesse.



M. David Anderson:

Êtes-vous aux prises avec les mêmes problèmes, monsieur Mullaney?



M. Harold Mullaney:

J'abonderais dans le même sens que M. Staples. Je sais que, à l'heure actuelle, à Terre-Neuve-et-Labrador, un certain nombre de mégaprojets sont sur le point d'être lancés. Je crains que si, tout ces projets voient le jour en une courte période, nous ayons de la difficulté à trouver de la main-d'oeuvre.

La plupart des gens qui veulent travailler ont un emploi. Quelques-uns de ces projets exigent des compétences d'un niveau élevé, et notre main-d'oeuvre est mobile et travaille un peu partout dans le monde — par conséquent, si plusieurs de ces projets étaient lancés en même temps, nous aurions des problèmes de main-d'oeuvre. C'est un problème.



M. David Anderson:

J'ai une dernière question à poser.

Des témoins qui se sont présentés devant le comité ont laissé entendre qu'il serait préférable que nous n'exploitions pas tout de suite certaines ressources, et que nous devrions les laisser dans le sol. À ce moment-là, j'avais fait observer que nous avons déjà tenté cela dans notre province, et que cela n'avait pas très bien fonctionné.

J'aimerais que vous me disiez tous les deux à quoi ressemblerait votre province si on avait décidé de ne pas exploiter les ressources naturelles qui s'y trouvent.



Le président:

Par « tous les deux », je suppose que vous entendez M. Staples et M. le maire Mullaney.

Allez-y, monsieur Staples.



M. Larry Staples:

En fait, un des tableaux figurant dans notre rapport porte là-dessus. Lorsque vous recevrez ce rapport, vous pourrez prendre connaissance de l'évolution du PIB total de l'Alberta au fil du temps. À un endroit, nous avons effectué le calcul du PIB en soustrayant le pétrole classique, et à un autre endroit, nous avons soustrait le pétrole provenant des sables bitumineux et des sources non classiques. Enfin, nous avons effectué le calcul en soustrayant l'apport de l'ensemble de l'industrie des ressources. Il va sans dire que le résultat était d'environ 40 p. 100 inférieur au PIB actuel.

(1720)



Le président:

Allez-y, monsieur Mallowney.



M. Harold Mallowney:

J'ai tendance à croire que, sans les recettes directes et indirectes de l'exploitation pétrolière et gazière, notre province se trouverait effectivement aujourd'hui en très mauvaise posture. L'industrie pétrolière et gazière a procuré à la province des bienfaits énormes et des avantages inespérés. Je répète sans cesse que cela pourrait être encore mieux. Comme l'a dit mon collègue M. Lomond, l'exploitation se poursuivra probablement pendant une trentaine d'années. Cette période est bien entamée.

Qui fait des prévisions pour une période allant au-delà de 30 ans? Peu de gens le font. Je pense que nous devons vraiment insister sur le fait que notre production de pétrole atteindra un sommet, et qu'elle commencera par la suite à décroître. Nous devons véritablement porter notre attention sur les industries durables qui nous ont soutenus pendant toutes ces années précédant l'exploitation pétrolière. Dans l'avenir, ces industries pourront être encore là et être d'excellents éléments moteurs de notre économie, mais pour que cela se produise, nous devons nous en occuper dès maintenant. Nous devons commencer dès maintenant à renforcer ces industries et à nous engager dans ces voies. Il y a beaucoup d'autres ressources que nous avons reléguées au second plan. Dans certains cas, les ensembles de compétences nécessaires uniquement pour tirer parti de ces ressources ont disparu.

Une occasion remarquable de profiter de cette manne de brève durée est en train de nous filer entre les doigts.



Le président:

Monsieur Sorenson, vous pouvez poser une très brève question.



M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC):

Merci.

Habituellement, je ne fais pas partie du comité. Je suis président du Comité de la sécurité publique. Je trouve que la présente étude est tout à fait fascinante.

Tout d'abord, monsieur Mallowney, je vous présente mes condoléances pour le décès de votre frère. À coup sûr, de telles tragédies nous marquent à vie, et nous vous adressons nos sympathies.

Je veux remercier M. Staples et M. Anderson de s'être présentés devant le comité. Je suis un député de l'Alberta, et je remercie votre organisation et d'autres groupes comme le vôtre, par exemple l'ACPP, d'agir à titre de défenseurs d'intérêts.

Monsieur Staples, vous avez mentionné deux ou trois fois les sables bitumineux. Cela n'entre peut-être pas dans le cadre de l'étude menée par le comité, mais vous vous êtes peut-être penché sur la question de la sécurité énergétique actuelle du Canada. Dans ce cas, quelle est votre opinion quant à la capacité actuelle du Canada et de l'Alberta de raffiner le pétrole issu des sables bitumineux plutôt que de l'expédier tout simplement

aux États-Unis. Cette capacité est-elle faible? Devons-nous beaucoup l'accroître? Serait-il préférable de disposer de raffineries plutôt que d'expédier le pétrole?

Avez-vous une opinion là-dessus?



M. Larry Staples:

La meilleure stratégie pour l'Alberta et le Canada consiste assurément à ajouter le plus de valeur possible aux ressources avant de les exporter, mais la conjoncture économique actuelle ne joue pas en notre faveur. Le gouvernement de l'Alberta a assurément stimulé le développement technologique afin d'influer sur les conditions économiques et de nous permettre d'ajouter plus de valeur aux ressources.

Au bout du compte, c'est le marché qui décidera, mais c'est grâce aux percées technologiques effectuées par M. Isaacs, les scientifiques des laboratoires de Devon et les scientifiques de l'industrie qu'il devient économique d'ajouter de la valeur au Canada. Cela doit être notre objectif.



Le président:

Je suis désolé, monsieur Sorenson, mais notre temps est écoulé. Les gens ont des avions à prendre.

Je tiens à remercier tous les membres du comité de l'excellente discussion qui a eu lieu ici aujourd'hui. Je tiens surtout à remercier tous les témoins de leurs exposés et de leurs réponses. Merci beaucoup de vous être présentés ici. Nous vous en sommes reconnaissants.

La séance est levée.

